NON NOBIS SOLVM
EX
LIBRIS.
ROBERT
FREDERICK
GREEN.
19 09.
SED OMNIBVS.

25938/C

13
R.D.

N. Hallé inv. *Cl. Duflos Sc.*

80186

MOEURS ET USAGES DES TURCS,

LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT CIVIL, MILITAIRE ET POLITIQUE;

Avec un abregé de l'Hiſtoire Ottomane;

Par M. GUER, *Avocat.*

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez MERIGOT & PIGET,
Quai des Auguſtins.

M. DCC. XLVII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

AVIS
AU RELIEUR,

Pour placer les Planches dans les deux Volumes de cet Ouvrage.

TOME PREMIER.

L'Audience du Grand-Seigneur pour Frontiſpice.
Bajazet I. en cage, Page 19
Mort d'Irène, 39
Vûe de l'Helleſpont & de la Propontide, 142
Vûe de Conſtantinople, 146
Charité des Turcs pour les animaux, 221
Turcs en priére, 227
Emaüm, ou Prêtre d'une Moſquée Royale, 269
L'Emir-Bachi, 273
Dervis, 275
Religieux de l'Ordre des Edhemi, & Santon, 284
Mariage Turc, 417
Enterrement des Turcs de Conſtantinople, 434

TOME II.

Le Couronnement du Sultan pour Frontiſpice,
Le Sultan, 9
La Sultane, 25
Vûe du grand Serrail, 47
Le Chef des Eunuques noirs, 80
Le Grand-Viſir, 109
Le Boſtangi-Bachi, 127
Le Muphti, 130
Le Chiaoux-Bachi, 135

Le Capigi-Bachi, 136
La Fenêtre dangereuſe, 153
Les Supplices, 160
L'Aga des Janiſſaires, 201
Un Spahis, 217
Le Capitan-Bacha, 230
Mort de Muſtapha, 470
Dépoſition d'Oſman, 522

TABLE

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

LIVRE IV. De la Cour Ottomane, 1

CHAP. I. *Du Sultan, ou Grand-Seigneur, ibid.*

Sa maniere de vivre, 11

Des Femmes du Grand-Seigneur, 24

Officiers de la Maison du Grand-Seigneur, 39

Des Pages du Grand-Seigneur, & de ses Gardes, 45

Du Palais du Grand-Seigneur, ou du Serrail, 47

De la Discipline du Serrail, 61

Des Pages de la Fauconnerie, des Séferlis, & des Pages du Trésor, 84

Des Sourds & des Muets, 86

Des Azamoglans, 88

Du Trésor particulier du Grand-Seigneur, 98

CHAP. II. *Des Officiers de l'Empire,* 107
Du Grand-Visir, 109
Du Caïmacan, 122
Du Capitan-Bacha, ou Amiral, 123
Du Defterdar, 126
De l'Aga des Janissaires, *ibid.*
Du Spahilar-Aga, 127
Du Bostangi-Bachi, *ibid.*
Du Grand & petit Ecuyer, 129.
Du Muphti, 130
Des Officiers de la seconde & troisiéme Classe, 134
LIVRE V. Du Gouvernement des Turcs, 140
CHAP. I. *De la Justice,* 145
Du Divan, 147
Du Galibé-Divan, 151
Habillement des Ministres & autres Officiers du Divan, 158
Des Supplices, 160
CHAP. II. *Des Finances,* 163
Des Revenus de l'Empire, 168
Du Trésor de l'Empire, 175
CHAP. III. *De la Police,* 180
CHAP. IV. *De la Monnoie,* 189
LIVRE VI. Du Gouvernement Militaire des Turcs, 193
CHAP. I. *Des Milices qui ne sont point à la solde du Grand-Seigneur,* 194

CHAP. II. *Des Troupes que le Grand-Seigneur entretient à sa solde,* 200
Des Janissaires, 201
Des Azapes, 214
Des Canoniers, & des Armuriers, 215
Des Spahis, & des Sélictarlis, 216
Des petits Cavaliers, 220
Des Gionulis, ibid.
Des Acangis, ou Houssarts Turcs, 221
Des Délilers, ibid.
CHAP. III. *Des Troupes auxiliaires des Turcs,* 223
Des Troupes d'Egypte, ibid.
Des petits Tartares, 224
CHAP. IV. *De la Marine des Turcs,* 230
De l'Arsenal de Constantinople, 234
Des Galéres Turques, 237
Discipline de l'Armée navale des Turcs, 242
LIVRE VII. Suite du Gouvernement Militaire des Turcs, 247
CHAP. I. *De l'Artillerie & des Armes,* 248
De l'Artillerie, ibid.
Des Armes, 251
CHAP. II. *Des Etendarts, des Instrumens de guerre & des chevaux,* 253
Des Etendarts Turcs, ibid.

Des Instrumens de Guerre, 257
Des Chevaux des Turcs, 258
CHAP. III. *Sentimens des Turcs sur la Guerre,* 260
CHAP. IV. *Maniére d'assembler une Armée Turque; sa Marche, ses Campemens, ses Provisions,* 264
Assemblee des Armées Turques, ibid.
Marche de l'Armée, 266
Campemens des Turcs, 267
Provisions des Armees Turques, 269
CHAP. V. *Façon de combattre des Turcs,* 271
CHAP. VI. *Intelligence des Turcs dans le metier de la Guerre,* 276
LIVRE VIII. Du Faste Ottoman, 283
CHAP. I. *De la sortie du Grand-Seigneur pour la guerre,* 284
Marche des Janissaires, ibid.
Marche des Spahis, 287
Maisons des Visirs, ibid.
Maison du Grand-Seigneur, 289
Marche du Grand-Seigneur en habit de guerre, 291
CHAP. II. *De la Fête du Bairam,* 293
CHAP. III. *De la Circoncision des Princes Ottomans, & des Nôces des Princesses,* 295

Cérémonies de la Circoncision des Princes Ottomans, *ibid.*
Des Nôces des Princesses Ottomanes, 300
CHAP. IV. *Des Ambassadeurs & Ministres étrangers à la Porte,* 305
CHAP. V. *Derniéres Réflexions sur le Faste Ottoman,* 332
LIVRE IX. De la Politique des Turcs, 335
CHAP. I. *Réflexions sur la Politique en général,* *ibid.*
CHAP. II. *Des deux premiéres Maximes de la Politique des Turcs. Différence entre les Romains & ces Peuples, au sujet du Gouvernement,* 343
I^re^. Maxime. La dissimulation & l'infidélité, *ibid.*
II^e^. Maxime. Le désir de la propagation du Mahométisme, 357
Différence entre les Turcs & les Romains, au sujet du Gouvernement, 366
CHAP. III. *Le pouvoir absolu du Grand-Seigneur est la base du Gouvernement des Turcs; le Sultan est le maître de la vie &*

des biens de tous ses Sujets, 368
CHAP. IV. *Il n'y a point de Noblesse en Turquie,* 389
CHAP. V. *Précaution de la Politique contre la trop grande élévation des parens du Grand-Seigneur,* 396
CHAP. VI. *Suite de la Politique des Turcs,* 408
LIVRE X. Réflexions sur la puissance des Turcs, & sur l'affoiblissement de leur Empire, 413
CHAP. I. *Puissance de l'Empire Ottoman,* ibid.
CHAP. II. *Affoiblissement de l'Empire Ottoman, ses causes,* 418
Abus dans le Militaire, 420
Foiblesse de la Marine, 422
Corruption dans l'administration de la Justice, 424
Abus dans le Gouvernement des Provinces, 431
La pluralité des femmes n'augmente point le nombre des sujets en Turquie; les Eunuques & le vice commun aux Orientaux le diminue, 441
CHAP. III. *Des Révoltes de l'Empire Otto-*

man, & des Intrigues du Serrail, 447
Motifs des Révoltes par rapport aux Janissaires, 448
Motifs des mêmes Révoltes par rapport aux Ministres & aux Bachas, 449
Motifs de la Sultane Validé, 458
Motifs des Asekis, 459
Premier Exemple des Intrigues du Serrail, 460
econd Exemple des Intrigues du Serrail, 474
Négociations amoureuses du Serrail, 492
Les Sultanes sont initiées dans le Gouvernement : maux qui en résultent, 502
CHAP. IV. *L'ambition des Ministres donne de rudes secousses au Trône,* 506
Relation de la derniére Révolution arrivée a Constantinople, ou de la déposition d'Achmet III. 508
Mort d'Osman, 522

CHAP. V. *Derniéres réflexions sur l'instabilité du Trone Ottoman,* 534

Fin de la Table des Chapitres.

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sc.

MOEURS ET USAGES DES TURCS,

LIVRE QUATRIEME.

De la Cour Ottomane.

CHAPITRE PREMIER.

Du Sultan, ou Grand-Seigneur.

Ethimologie du nom de Sultan.

LE mot de *Sultan* eſt Arabe, & répond à celui de *Kam*, qui eſt Perſan, ou plutôt Mogol; il ſignifie *Seigneur*, ou *Chef* d'une armée, d'une Province, d'une Ville. Quelques-uns le ſuppoſent formé de *Sclatat*, qui ſignifie *Conquérant*, ou *Puiſſant*. Dans le diſcours ce terme ſe joint à un Pronom, & s'applique communément à tout le mon-

de ſans diſtinction : ainſi on dit *Sultanum*, de même que la civilité nous fait donner à tout homme le nom de *Monſieur*. Mais ſi l'on emploie le mot de Sultan tout ſeul, ou ſeulement avec l'article *Le*, alors il déſigne l'Empereur des Turcs, ou le Grand-Seigneur. Amurat I. fut le premier des deſcendans d'Ottoman qui prit ce nom (*a*).

En Europe, & principalement parmi les Chrétiens, on le connoît ſous le nom de *Grand Turc.* Mahomet II. fut le premier honoré de ce titre par les Européens, non par rapport à ſes grandes actions, mais eu égard à l'étendue de ſes domaines, en comparaiſon de ceux du Sultan d'Iconium en Cappadoce ſon Contemporain, que Monſtrelet déſigne ſous le nom de *Petit Turc*. Après la priſe de Conſtantinople Mahomet II. s'empara de tous les Etats du petit Turc, & commença dès-lors à porter à plus juſte titre le nom de Grand Turc.

Titres pompeux du Grand-Seigneur.

Dans ſes Lettres patentes, & dans celles qu'il envoie à ſes Bachas ou aux Princes étrangers, le Grand-Seigneur prend les titres pompeux d'Agent & d'Image de Dieu (*b*). Tantôt il s'appelle Tuteur du Monde, Gardien de l'Univers, Empereur des Empereurs, Diſtributeur des Couronnes, Refuge & azile des Rois, Princes, Républiques & Seigneuries affligées, Libérateur de ceux qui gémiſſent ſous l'oppreſſion des Infidèles, unique Favori du Ciel, chéri

(*a*) Il s'exprime en langue Turque par le mot *Schah* ; & *Schézadhé* eſt le nom appellatif du Souverain, quand par reſpect on ſupprime ſon nom propre : *Sché* par ſyncope, pour *Schah*, Empereur, & *Zadhé*, Fils.

(*b*) Le Roi de Perſe emploie auſſi dans ſes Lettres le même terme d'*Image de Dieu*.

& redouté partout ; tantôt il ſe qualifie Propriétaire des céleſtes Cités de la Méque & de Médine, Gardien perpétuel de la Sainte Jéruſalem ; ſouvent auſſi il ſe dit Poſſeſſeur des Empires de Gréce & de Trébizonde, de ſoixante-dix Royaumes, d'un nombre infini de peuples, terres, & pays conquis en Europe, en Aſie & en Afrique par l'épée exterminante des Muſulmans, & Maître abſolu de pluſieurs millions de Guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde, des mers blanche, noire & rouge, des Palus méotides, &c. Charle XII. Roi de Suéde écrivant à Achmet III. adreſſe ainſi ſa Lettre : *A très-haut, très-glorieux, invincible & auguſte Empereur de pluſieurs Empires, Roi de pluſieurs Royaumes, Chef & Protecteur de pluſieurs Nations, Achmet III. &c.*

Les titres du Grand-Seigneur aujourd'hui régnant, ſont *Mahomet Sultan, par les graces du Tout-puiſſant Créateur, Seigneur des Seigneurs, Dominateur Souverain en Arabie, en Perſe & dans la Gréce, le Roi des Rois, glorieux, grand, invincible & toujours victorieux, Empereur de Conſtantinople, Diſtributeur des Couronnes aux plus grands Princes de la terre, Souverain Maître des deux mers & de tous les pays adjacens, Seigneur de l'Orient & de l'Occident, Protecteur des Sacrées & auguſtes villes de la Méque & de Médine, & d'une infinité d'autres Pays, Royaumes, Empires, Iſles & Peuples.*

La Politique a ainſi inventé cette foule d'expreſſions giganteſques, pour déſigner celui d'entre les hommes qui gouverne la Monarchie des Ottomans. Avide de la domination, ce Maître impérieux cher-

che à en impoſer par des mots vuides de ſens, & cache ſa foibleſſe ſous de magnifiques idées, pour mieux établir ſon autorité deſpotique. Accoutumés dès l'enfance à baiſſer la tête devant un homme, que des preſtiges perpétués de ſiécle en ſiécle repréſentent comme un Envoyé de la Divinité même, ſes ſujets applaudiſſent aux titres faſtueux qui les éblouiſſent : ils ſe font un point de Religion d'adorer les plus petits commandemens de ce Prince; ils baiſent la terre qu'il foule de ſes pieds, ils paroiſſent devant lui dans une poſture humiliée : on diroit qu'ils ſont en préſence de Dieu même.

Le Grand Viſir, tous les Bachas & autres Officiers généraux & particuliers ſe glorifient ainſi de leur baſſeſſe. Jamais aucun n'a parlé au Sultan, que pour préambule de ſon diſcours il n'ait fait mention de ſa qualité d'eſclave. *Si ta Hauteſſe*, lui diſent-ils, par exemple, *veut permettre à ſon eſclave d'ouvrir la bouche, il dira à ſon Seigneur & Maître*, &c. ou bien, *Si un vil eſclave oſoit lever les yeux vers la face de ſon Empereur*, &c. Surquoi il eſt à propos d'obſerver, que quoique tous les Sujets de l'Empire Ottoman ſoient réellement eſclaves du Grand-Seigneur, on diſtingue cependant des autres ceux qui ſont attachés à la perſonne de ce Prince, ou qui ſont revêtus des charges de l'Etat. On appelle les derniers *Kuls*, mot qui en Langue Turque ſignifie la même choſe, que *Eved* en Hébreu. Ainſi comme *Eved hammelec* veut dire ſimplement ſerviteur du Roi, & non pas ſon Eſclave, il en eſt de même chez les Turcs : car quoique les Aſiatiques ſoient

de véritables esclaves à l'égard de leurs Princes, le mot de *Kul* ne signifie autre chose que *Serviteur.* C'est ainsi que nous disons en François, être au service de Sa Majesté.

Elevé presque toujours dans une prison, le Sultan n'en est pas moins l'oracle des Loix : les Législateurs lui donnent le pouvoir de les expliquer, de les corriger, de les annuller, & préférent ses explications à leur texte. Sa personne est si sacrée, que lui baiser la main est un honneur, dont nul mortel n'est digne, excepté le Kam des Tartares; le Muphti seul a le privilége de lui baiser l'épaule, & le Grand Visir le bord de sa Robe.

Son Installation.

Aussitôt que le Grand-Seigneur est mort, son Successeur prend possession du Trône Impérial, & reçoit le serment de fidélité de tous les Grands de l'Empire, qui vont baiser le bas de son Caftan. Un Héraut publie ensuite son élévation en ces termes : *Que l'ame de l'Empereur* [*Achmet*, par exemple] *jouisse d'un repos éternel & d'une gloire immortelle, & que l'Empire de Mahomet V. soit heureux & glorieux!* Le Divan s'assemble, & fait retentir l'air de ses cris de joie. A son avénement au Trône, le nouvel Empereur ne manque jamais de faire distribuer certaines sommes aux troupes choisies, qui se trouvent alors à Constantinople : elles regardent cette libéralité, non comme un don purement gratuit, mais comme une dette autorisée par l'usage. Dans les pressans besoins de l'Etat on a vû les Soldats remettre au Sultan trois mois de leur paye, & même six ; mais on n'a presque jamais vû, qu'ils

ayent renoncé au *Julus-Achesis*, ou argent du nouvel Empereur. Mahomet V. aujourd'hui régnant, voulant ôter aux mal-intentionnés tout prétexte de continuer la rebellion, ordonna que les nouveaux Soldats reçussent la même gratification que les anciens, & que l'on donnât aux uns & aux autres deux quartiers de leur paye.

Dans cette distribution, chaque Cavalier doit avoir deux aspres de plus par jour pour sa paye, & mille aspres de gratification ; ou s'il aime mieux que la gratification soit convertie en paye, car la chose est à son choix, la paye est augmentée de trois aspres aulieu de deux. Les Janissaires, les Topchis, les Gébégis doivent avoir cinq aspres d'augmentation par jour, à moins qu'ils n'aiment mieux recevoir trois mille aspres de gratification, & deux aspres d'augmentation pour leur paye.

Au reste quoiqu'à la rigueur le nouveau Sultan ne soit obligé de faire cette largesse aux Troupes, que lorsque son Prédécesseur a été déposé, quoique cette gratification ne soit nullement due à ceux qui s'enrôlent seulement pour en jouir, & qui disparoissent peu de jours après ; cependant un Ministre prudent & sage ne manque jamais d'inspirer à son nouveau Maître, de donner à ses Sujets cette premiére marque de bonté & de générosité.

Cet établissement est infailliblement sujet à de très-grands inconvéniens. En effet l'expérience n'a que trop fait voir, que l'avidité du Soldat le porte naturellement à souhaiter le changement de maître, dans l'attente d'une nouvelle largesse, & que les

ennemis d'un Sultan réveillent toujours avec ſuccès cette diſpoſition générale de la Milice. Cependant quelques-uns accoutumés à ſoutenir des paradoxes, prétendent qu'à examiner ſérieuſement la fin de cette inſtitution, on ne trouve que trop de raiſons d'admirer la profonde politique de Soliman I. quand il établit le *Julus-Acheſis*.

Ce Prince prévit ſagement, diſent-ils, qu'il ne ſuffiſoit pas d'avoir affermi l'Etat contre les attaques du dehors, ſi au dedans il demeuroit expoſé à des convulſions domeſtiques. Il avoit réuni avec peine toutes les parties d'un grand Empire, & craignoit qu'aveuglés par leur pouvoir abſolu, ſes ſucceſſeurs ne s'érigeaſſent en tyrans de leurs ſujets. Il voulut donc mettre ces Princes dans la néceſſité d'écarter de leur Gouvernement juſqu'à l'ombre de l'injuſtice & de la tyrannie; par là il crut pouvoir couper racine au mécontentement des peuples, qui ne trouvant dans la conduite de leur Empereur aucune faute capable de les aigrir, n'auroient auſſi aucun prétexte de ſuccomber à la tentation, par l'eſpérance d'une légére récompenſe. Les Soldats de leur côté attentifs par intérêt, veillent ſans ceſſe & obſervent les abus qui ſe gliſſent dans l'Etat; en ſorte que s'ils ſe laiſſent aller à la révolte, ceux qui remplacent les victimes ſe croyent ſuffiſamment avertis par ces exemples tragiques, du danger qu'ils courent en abuſant de leur pouvoir, & ils reſpectent le ſuffrage d'une milice, qui peut les abattre comme elle les a élevés. On avouera, que ce raiſonnement prête à Soliman des ſentimens bien

déſintéreſſés & bien équitables. Ce Prince les eut-il ou non ? C'eſt ce qui probablement ne ſera pas ſitôt décidé : toujours eſt-il certain, qu'en établiſſant le *Julus-Acheſis*, il n'agit ni en ſage Politique, ni même en Prince juſte & qui raiſonne. En effet l'expérience n'a que trop prouvé, que le Gouvernement militaire eſt un Gouvernement violent, un Gouvernement de ſang, un principe éternel de troubles & de diviſions, de ſéditions & de révoltes, de mouvemens & de révolutions dans l'Etat ; par conſéquent une ſource de malheurs pour les peuples. On ſçait que l'époque de la décadence de l'Empire Romain a commencé à l'établiſſement des Gardes Prétoriennes, & des largeſſes que les nouveaux Empereurs avoient coutume de faire à ces troupes à leur avénement au Trône. Du reſte qui ne ſçait, que ces ſortes de libéralités ne ſervent qu'à rendre le Soldat fier & inſolent, & à énerver la diſcipline militaire ? Que bien loin d'être d'aucun avantage, elles ſont à charge aux ſujets, ſur qui le Prince eſt toujours forcé de ſe rédimer de l'obligation où il s'eſt trouvé de les faire ? Qu'enfin un des premiers principes de tout Gouvernement juſte, équitable & ſenſé eſt que, comme le peuple n'y doit jamais craindre d'injuſtice ni de violence de la part de ſon Souverain, le Prince de ſon côté n'y doit jamais appréhender de révolte de ſes Sujets, ni faire dépendre ſon autorité de leur bon plaiſir & de leur caprice.

Son Couronnement.

Le faſte Ottoman étale pour le couronnement du Grand-Seigneur tout ce qui peut s'imaginer de plus beau & de plus riche en habits de cérémonie, en

F. Boucher inv. — Cl. Duflos Sculp.

en équipages de domeſtiques & de chevaux. Le Muphti, les Viſirs, les Officiers de la Porte ſe rendent au Serrail dès la pointe du jour, pour augmenter par leurs cortéges particuliers la pompe du nouvel Empereur, qui ce jour-là va en cérémonie faire la priére à la Moſquée d'Youp bâtie au fond du Port. Là il entend la prédication de quelque fameux Docteur, qui l'exhorte à la propagation du Mahométiſme, & à la deſtruction du Chriſtianiſme. Le Sultan le jure ſur l'Alcoran; & après en avoir reçu le ſerment, le Muphti lui ſouhaite la bonté d'Ottoman, & lui ceint l'épée: c'eſt à quoi ſe réduit toute la cérémonie de ſon couronnement.

De la Moſquée le cortége du nouveau Sultan l'accompagne juſqu'au Port, où le Maître des galliotes Impériales lui fait un pont de ſon dos, pour entrer dans celle qu'on a deſtinée à ſon embarquement; elle eſt diſtinguée des autres par ſa couverture de velours en broderie, & par la dorure de ſa poupe garnie de nacre de perles, de criſtal de roche, de turquoiſes & d'autres pierreries.

Le Grand-Seigneur met pied à terre à l'Arſenal, où il eſt reçu par le grand Amiral, qui le prend ſous le bras, & le conduit dans la ſalle du Conſeil. Là on lui ſert une magnifique collation, & on lui préſente une ceinture, un poignard, & une aigrette enrichie de diamans: Sa Hauteſſe trouve auſſi toujours une groſſe bourſe de ſequins cachée ſous le couſſin ſur lequel elle repoſe. Le grand Amiral lui rend compte de l'état de ſa Marine au bruit de l'artillerie des Galéres, qui ornées de leurs pavil-

lons & banderolles ſe proménent dans le petit golphe de *Caſſum-Pacha*, & ſaluent leur nouveau Souverain de pluſieurs décharges, ſuivies de celles de tous les bâtimens Turcs & Chrétiens qui ſont dans le Port.

Le Sultan viſite enſuite l'Arſenal, & va ſe repoſer au grand Kioſt (*a*), d'où il découvre ce nombre prodigieux de toutes ſortes de vaiſſeaux deſtinés à exécuter ſes ordres. C'eſt auſſi la coutume de le conduire avec pompe en un endroit des Fauxbourgs de Conſtantinople que l'on appelle *Job*, à cauſe d'un monument fort ancien qui s'y trouve, & qui repréſente un Prophéte, ou un Saint homme. Ricaut, qui dit que les Turcs le prennent pour le Job de l'Ecriture, en impoſe aux Turcs en cette occaſion. M. le Marquis de Bonnac m'a aſſûré qu'ils n'en croyent rien, mais qu'ils prennent cette figure pour celle d'un autre Job, qu'ils appellent *Ejub-Enſari*, pour le diſtinguer du premier qu'ils nomment *Ejub-Nabi*, c'eſt-à-dire, le Prophéte Job. A ſon retour au Serrail, le Grand Viſir l'entretient des affaires de l'Empire, & l'accompagne à un autre Cabinet ſitué à côté de la grande porte du Palais, d'où Sa Hauteſſe voit les entrées des Ambaſſadeurs & les autres cavalcades : les Eunuques jettent cependant par les fenêtres de ce cabinet quantité d'argent au peuple, qui fait des vœux pour la proſpérité & pour la conſervation de ſon nouveau Maître.

Enfin débarraſſé des cérémonies publiques, le

(*a*) C'eſt un cabinet bâti ſur le bord de la mer, hors des murs du Serrail.

Grand-Seigneur passe trois jours à prendre quelque repos dans l'appartement de ses femmes. Là les Sultanes du vieux Serrail & toutes celles du sang Ottoman vont lui rendre hommage, & recevoir ses riches présens : elles lui demandent en faveur de son avénement au Trône différentes graces, qu'il ne leur refuse jamais, & prennent part à tous les divertissemens qu'on leur a préparés, pour célébrer cette cérémonie.

Manière de vivre du Grand-Seigneur.

L'Alcoran & les Légistes qui mettent le Grand-Seigneur au-dessus de la Loi, ne le dispensent point des devoirs de la Religion, que les affaires les plus sérieuses & les plus grands plaisirs ne doivent jamais interrompre. La Politique lui en feroit seule un scrupule. La pratique exacte des minuties de la Loi en impose plus efficacement à ces peuples superstitieux, qui confirmés dans leur croyance par l'exemple de leur Prince, n'en sont que plus affermis dans l'obéissance qu'elle leur impose. Ils le croyent d'autant plus digne de leurs respects, qu'il a une qualité respectable par dessus toutes les autres ; c'est la piété, ou du moins le masque de la piété, dont l'hypocrite se couvre presque toujours avec succès.

Ces réflexions n'ont point échappé aux Monarques Ottomans, même à ceux qui peu convaincus de leur Religion, ou qui plus éclairés sur le ridicule de son origine & de ses cérémonies, n'ont eu pour objet que la conservation de leur puissance.

Ses dévotions.

Ils ne manquent jamais de se lever avant l'Aurore, comme le moindre de leurs sujets, de se laver, d'observer le jeûne & de faire l'aumône. A la tête de l'armée ils font halte aux heures de la priére, & de retour à Constantinople, ils vont de tems en tems à une Mosquée publique, afin de se montrer au Peuple : car si on ne les voyoit point, on les croiroit malades, & des esprits remuans penseroient bientôt à des factions. Alors les Sultanes, sa mére, ses sœurs ou ses Favorites se placent au-dessus de la grande porte du Serrail, d'où elles jettent au peuple des sacs pleins d'aspres, afin qu'il obtienne du Prophéte que la priére du Grand-Seigneur soit exaucée. Quatre valets de pied qui marchent aux côtés du Sultan, sont chargés de recevoir les Mémoires & les Placets des particuliers contre les injustices des Ministres & des Juges, ou contre les exactions des Officiers de guerre. Si l'injustice est criante, & que celui qui présente la Requête soit dans l'oppression, il tient un flambeau allumé sur sa tête, pour faire entendre au Prince que s'il ne rend pas justice à ses sujets, son ame brûlera en l'autre monde.

Travail manuel du Sultan.

Les Empereurs dévots, & ceux qui veulent faire croire qu'ils le sont, poussent le scrupule jusqu'à se conformer à l'article de la Loi, qui les oblige au travail manuel ; il est fondé sur ce passage de la Genèse : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu es sorti.* Mahomet II. cultivoit ses jardins, & du produit des fruits que l'on vendoit, il faisoit acheter

des vivres pour ſa bouche. Soliman II. étoit Cordonnier ; Sélim II. faiſoit de petits croiſſans, que les Pélerins Turcs portent ſur leurs bourdons dans leur voyage de la Méque ; Amurat III. faiſoit des fléches ; Amurat IV. des anneaux pour tirer de l'arc ; Ibrahim des cure-oreilles & autres bagatelles d'écaille de tortue ; Mahomet IV. enfin aimoit à faire des boutons, & s'occupoit à pêcher & à tirer de l'arquebuſe.

Mais ces Ouvriers qui poſſédent des Royaumes & des Empires, vendent chérement leurs ouvrages. Selon un Hiſtorien Turc, les fruits de Mahomet II. quelque doux qu'ils fuſſent, paroiſſoient amers à ceux qui avoient l'honneur d'en goûter : les cure-oreilles d'Ibrahim déchiroient les oreilles de ſes Courtiſans ; & les os de liévre de Mahomet IV. prenoient ſes Miniſtres à la gorge, c'eſt-à-dire qu'ils ne pouvoient s'en délivrer, que par de groſſes ſommes d'argent. Le Muphti ayant remontré un jour à ce dernier, qu'à l'exemple de ſes prédéceſſeurs il étoit obligé de travailler de ſes mains, cet Empereur apprit à tirer de l'arquebuſe, & alla à l'affût où il tua un liévre : il le fit porter auſſitôt au Muphti, à qui il manda qu'ayant appris, ſuivant ſon conſeil, le métier de tireur, il lui envoyoit le premier fruit de ſa chaſſe, pour lequel il lui remettroit ſoixante bourſes, & en donneroit vingt au porteur (*a*).

Auſſitôt après être levé & avoir fait la priére, le Sultan ſe rend à la Moſquée du Serrail, au retour

(*a*) Chaque bourſe eſt de quinze cens livres ; ainſi les quatre-vingt bourſes valent quarante mille écus. C'eſt payer chérement un liévre.

de laquelle il déjeûne. S'il fait beau, & qu'il n'y ait point de Conseil, il s'exerce jusqu'au diner à tirer de l'arc ou à voir monter ses chevaux par ses Pages; si au contraire le tems est mauvais, il s'occupe dans son appartement.

Ordre qui s'observe dans ses repas.

On s'asseyoit autrefois à la table des Empereurs Ottomans; cette coutume commença à s'abolir sous Soliman. Aujourd'hui le Grand-Seigneur mange seul dans la chambre suprême, ou dans son jardin. Il est assis les jambes croisées sur une estrade garnie de riches tapis & de carreaux, tels que ceux de la Salle d'audience. On lui dresse une petite table portative, haute seulement d'un bon pied, afin qu'il puisse prendre la viande sans se courber. La table ordinaire est d'argent massif, avec un petit rebord tout autour haut de deux doigts. Il y en a une autre de pur or, enrichie de différentes pierres précieuses, sur laquelle le Sultan mange trois ou quatre fois l'année. On étend devant lui un tapis de maroquin brodé d'or, & sur le tapis une nape de toile de même broderie, avec un coussin sur lequel on place un grand bassin. Les Pages du Gobelet apportent ensuite le pain & les boissons: le pain est plus délicat, que le pain ordinaire. On en cueille le grain à Pruze, & on le pétrit quelquefois avec du lait de Chévres nourries exprès. Le bled qui sert au Serrail, se recueille dans la Gréce; tous les ans on en retient huit à neuf mille quilots, chaque quilot valant deux boisseaux de Paris. Les Pages de la Chambre vont prendre les viandes à la porte de l'appartement, ou du jardin; elles y sont apportées

par des Officiers qui tiennent à la Porte le rang de Gentilshommes ſervans, dans des plats de porcelaine verte de la Chine plus précieuſe que l'argent, à cauſe de la propriété qu'on lui attribue de ne pouvoir ſouffrir le poiſon ſans ſe briſer. Il y a dans le Tréſor de la vaiſſelle d'or & d'argent; mais on ne s'en ſert point ordinairement.

Le premier ſervice eſt compoſé de toutes ſortes de ſalades de la ſaiſon, relevées de fricaſſées & de fricandeaux d'agneaux & de poulets, de pigeonneaux en compote avec de la crême & du ſucre, de petits pâtés & d'andouillettes de mouton enveloppées dans des feuilles de vigne.

Le ſecond ſervice conſiſte en agneaux entiers, en poulets & pigeonneaux rôtis, en poiſſons frits ou au court bouillon, avec une gélatine d'amidon, de jaunes d'œufs, d'eau-roſe & de ſaffran ſoupoudrée de girofle, de muſcade & de canelle: car on ne met ni ſel ni épices dans tout ce qui ſe ſert ſur la table de ſa Hauteſſe; du moins ils n'y en entrent que très-peu. On ſert auſſi des potages de poules & de mouton, dans leſquels on mêle des pois chiches, toutes ſortes d'herbes, de la laitue, du perſil que l'on preſſe comme l'Oulle Eſpagnole, avec une liaiſon de jaunes d'œufs & de citron, & des mouillettes de pain frit qui tiennent lieu de ſoupes.

L'entremêt & le fruit ſe ſervent enſemble. Ils conſiſtent en blancs de poulets avec de la farine de ris, du lait & du ſucre muſqué & ambré. Ce ſont des andouillettes de foie gras pilé avec du perſil, des amandes, des raiſins de Corinthe, de la muſ-

cade, du girofle & de la canelle, & une ſauce rouſſe; des moineaux farcis d'autres moineaux, des gâteaux d'amidon; des pommes ou des poires frites, poudrées de ſucre avec de l'eau-roſe & du muſc; des gelées de ceriſes, d'abricots, de pêches, de pommes, de raiſins, & de toutes ſortes de fruits bouillis au muſc & à l'ambre. L'Italie contribue auſſi aux proviſions de la table du Grand-Seigneur; le Baile de Veniſe réſident à la Porte y fait venir quantité de fromages de Milan. Les boiſſons ſont préſentées dans de petits flacons d'argent. Si pendant le repas le Sultan trouve quelques mets dont le goût le flatte davantage, au moindre ſigne de ſa Hauteſſe (car à cette table perſonne ne parle) ce plat eſt enlevé & porté aux Sultanes qu'il chérit le plus.

C'eſt une ancienne coutume, que chaque fois que le Grand-Seigneur boit hors des repas, il lui en coûte dix ſequins; voici ce qui s'obſerve à cette occaſion dans l'*As-Oda*, ou Chambre ſuprême. Il y a toujours un Page de garde vis-à-vis la porte de l'Echanſonnerie, où deux Pages de quartier ſont de même en ſentinelle. Si le Grand-Seigneur eſt altéré, le Page de l'*As-Oda* fait ſigne aux deux Pages du *Kilar*, ou de l'Echanſonnerie; l'un avertit auſſitôt le Grand Echanſon, l'autre court à la porte de l'*As-Oda*, où le plus ancien des quarante Pages lui donne les dix ſequins. Ce Page eſt le Tréſorier de la Chambre: c'eſt lui qui paye les petites ſommes ordonnées par le Sultan; ce que nous appellerions en France le Tréſorier des menus plaiſirs. L'eau eſt portée tantôt dans un vaſe d'or, tantôt dans une taſſe

taſſe de porcelaine poſée ſur une grande ſou-coupe d'or d'environ deux pieds de diamétre, enrichie de pierreries dedans & dehors; elle paſſe pour une des plus riches piéces du Serrail. Le grand Echanſon, ou *Kilargi-Bachi*, qui eſt toujours un Eunuque blanc, la porte en cérémonie, ſuivi des cent Pages du *Kilar* qu'il a ordinairement ſous ſa charge : il eſt ſoutenu ſous les bras par deux d'entre eux, qui marchent à ſes côtés; car il faut qu'il tienne la coupe élevée plus haut que ſa tête, ne pouvant voir à ſe conduire que par deſſous. Les Pages du *Kilar* qui l'ont accompagné, s'arrêtent à la porte de l'*As-Oda*, au-lieu que les deux qui le ſoutiennent par deſſous les bras, s'avancent juſqu'en la préſence du Grand-Seigneur; mais arrivés à la porte de la Chambre, ils cédent leur place aux deux plus anciens Pages de l'*Aſ-Oda*, qui ménent le *Kilargi-Bachi*. Cet Officier profite ſouvent d'une ſi belle occaſion, pour entretenir ſa Hauteſſe d'affaires particuliéres, & pour lui demander des graces.

Amuſemens du Grand-Seigneur.

Les Nains & les Muets divertiſſent le Sultan pendant ſes repas; ſouvent il leur jette des morceaux de viande, pour ſe donner le plaiſir de les voir battre. Au ſortir de table il va ſe diſſiper dans ſes jardins avec les Sultanes, ou ſeul avec ſes Eunuques & ſes Muets. Quelquefois il ſe proméne ſur la mer, & goûte à longs traits le plaiſir flatteur de voir un peuple innombrable obéir à ſa voix, & ce terrible élément ſoumis à ſes Loix retenir, diroit-on, la fureur de ſes flots, pour exprimer par ſon calme le reſpect dû à ſa puiſſance : quatre Saïques, ou

Brigantins, devancent l'Empereur, pour avertir les vaiſſeaux qui pourroient paſſer de ſe tirer à l'écart, ou de s'arrêter; quelques autres Saïques (*a*) ſuivent de près, portant ceux de la famille Impériale, qui ont eu permiſſion de prendre part au plaiſir de la promenade. La gondole du Sultan eſt ornée d'un dais ou impériale de ſoie couleur de pourpre, doublée de drap d'or, & ſupportée de quatre colonnes dorées; le tout forme une eſpéce de Trône, ſurmonté de trois branches ou chandeliers dorés, & placés de front ſur une même ligne.

L'inconſtance de la mer ſemble offrir à ces Princes une image parfaite des grandeurs humaines: mais comme ſi eux ſeuls étoient ſtables & permanens au milieu d'un élément ſujet à tant de viciſſitudes, ils écartent loin d'eux ces idées trop ſérieuſes, qui diſſiperoient l'illuſion dont ils ſont charmés; & s'ils penſent à quelques révolutions, ils n'en imaginent point d'autres, que celles dont ils ſont le principe. Cependant tandis que le Sultan reſpire l'air de la mer, ſes principaux favoris l'entretiennent de Politique, & des événemens arrivés chez les Princes Chrétiens. Tantôt il regrette le ſuccès d'une bataille, dont il attribue la perte à ſon Viſir, ou à un autre Général qu'il vient de faire mourir; une victoire remportée ſur les ennemis lui cauſe un autre jour une joie ſenſible. Les ſecrets

(*a*) Eſpéce de vaiſſeau Turc, qui porte des voiles quarrées au mât du milieu. Les Saïques n'ont ni miſaine, ni perroquet, ni haubans, mais ſeulement un grand mât avec ſon hunier fort haut, un beaupré & un artimon. Ces vaiſſeaux ſont ſi légers, que quand ils ont le vent arriére, il n'eſt pas poſſible de les atteindre.

importans de l'Etat ne s'évaporent point dans ces converſations publiques, où tout eſt dit avec poids & meſure; les ſerviles Adulateurs en font ſans doute les plus grands frais, à moins qu'une Sultane ne faſſe rouler la converſation ſur l'amour, ou ne profite de ces momens favorables pour affermir ſa puiſſance, ou pour la faire naître. Le *Boſtangi-Bachi*, ou Sur-Intendant des Jardins, s'en ſert auſſi quelquefois pour cimenter ſon crédit, ou pour tramer de longue-main la perte de ceux qu'il hait, ou qui ſont contraires à ſes vûes; la vérité, qu'il montre ou qu'il déguiſe, produit ainſi des effets différens.

Telle eſt encore l'occupation d'un petit nombre de Favoris, que l'Empereur choiſit pour l'accompagner dans ſes parties de plaiſir; ce ſont les ſeules perſonnes qui lui parlent, ſans qu'il s'agiſſe de rien régler qui concerne leur office ou leur juriſdiction, à la différence des Officiers de ſa Hauteſſe ou de l'Empire, qui ne voient le Souverain que pour régler avec lui les affaires dont ils ſont chargés. Les Eunuques, les Capigis, les Boſtangis, ne ſont qu'un ramas de Gardes & de Domeſtiques.

La Chaſſe a été la paſſion dominante de pluſieurs Empereurs Ottomans, qui ont diſſipé à ce plaiſir des ſommes immenſes, par le grand nombre de Chiens & d'Oiſeaux de proie qu'ils entretenoient. Sous Bajazet I. la Cour Ottomane étoit pleine de Chaſſeurs: un Fauconnier, un Piqueur y trouvoient de l'emploi; & l'homme de mérite demeuroit dans l'oubli. La paſſion aveugle de cet Empereur pour la chaſſe couta la vie à pluſieurs de ſes Sujets;

Ses Chaſſes.

quiconque bleſſoit un Chien, même par mégarde, étoit criminel de léze Majeſté, & puni à proportion. Un jour ce Prince voulut faire mourir deux mille hommes qui le ſuivoient l'oiſeau ſur le poing, parce que les Fauconniers lâcherent mal-à-propos un gerfaut après un oiſeau; le Comte de Nevers ſon priſonnier demanda leur grace, & ne l'obtint qu'avec peine. *J'eſtime bien plus*, lui dit le Sultan, *un bon oiſeau ou un bon chien de chaſſe, qu'aucun de ces hommes-là, parce que je ne trouve que rarement de bons oiſeaux ou de bons chiens, au lieu que j'ai des hommes tant que je veux.* Après de tels ſentimens, on ne doit point être ſurpris, que Bajazet beaucoup moins puiſſant que ſes Succeſſeurs entretint ſept mille oiſeaux de proie, avec des Fauconniers à proportion, & ſix mille chiens.

Mahomet II. abolit ce trop grand équipage de chaſſe. *A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que je donne mon pain à manger à des gens ſi inutiles!* Mais Mahomet IV. les rétablit. Toutes les paſſions de cet Empereur cédoient à ſa fureur pour la chaſſe. Dès minuit il attendoit ſur la cîme des plus hautes montagnes le lever de l'Aurore, pour commencer ſa courſe: on n'épargnoit ni les bleds, ni les vignes; & les peuples étonnés d'une activité ſi extraordinaire qui duroit l'Hiver comme l'Eté, ſe voioient réduits à regretter le luxe & la molleſſe d'Ibrahim. Enfin Soliman chaſſoit, pendant que les Alliés de l'Empereur aſſiégeoient Bude qu'ils prirent d'aſſaut: un Prédicateur ôſa le lui reprocher en face, & fut aſſez heureux pour ne pas lui déplaire; au ſortir du ſer-

mon Soliman fit noyer neuf cens de ſes lévriers.

Outre les chaſſes particuliéres, le Sultan en fait ſouvent de générales qui ſont plus curieuſes. Tous les Grands de la Porte y aſſiſtent, pour faire leur cour à leur Maître. Quinze ou vingt mille Payſans munis de haches, de coignées & de ſerpes éclairciſſent les bois, & forment au milieu une eſplanade, où ils bâtiſſent un cabinet pour le Grand-Seigneur; là aboutiſſent toutes les routes comme à leur centre. Auſſitôt que le Sultan eſt arrivé, les Chaſſeurs lancent les bêtes qu'ils ont réduites dans une enceinte de cinq ou ſix milles, & la chaſſe commence; les chevaux henniſſent, les chiens aboyent, les tigres mugiſſent, les hommes crient, l'air s'obſcurcit de la pouſſiére, & de la fumée des cuiſines dont la forêt eſt remplie.

La chaſſe du Loup-mulet eſt moins tumultueuſe; on n'emploie contre cet animal furieux ni armes, ni piéges. Lorſqu'on a remarqué le lieu où il ſe retire, un des Chaſſeurs entre ſeul dans ſa taniére, s'approche de l'animal en lui parlant d'un ton doux & careſſant; dès qu'il peut le toucher, il le gratte à la cuiſſe, enſuite plus haut & juſqu'au cou. Quand l'animal lui donne des coups de tête, comme s'il vouloit lui dire de continuer un chatouillement qui lui fait plaiſir, il lui paſſe adroitement dans le muſeau une eſpéce de licol garni d'un nœud coulant: il tire la corde d'une main, tandis que de l'autre il redouble ſon chatouillement; cela fait il le ſaiſit par un des pieds & appelle ſes compagnons, qui achévent de le garotter ſans craindre ſes morſures.

Les Chaſſeurs donnent enſuite la liberté à la bête ; & lâchent après elle une trentaine de mâtins, qui la mettent en piéces, après l'avoir fatiguée par la courſe. Cet animal ne ſe trouve qu'en Syrie : il eſt de la grandeur d'un dogue d'Angleterre, a le poil jaune en dedans, & noir à l'extrémité, il le hériſſe comme un chat ; ſes yeux ſont étincelans, & ſa tête reſſemble à celle d'un loup.

La chaſſe de l'oiſeau étoit connue des Turcs dès leur origine. Quelques Auteurs diſent que Soliman I. mourut en faiſant voler ſon oiſeau ſur une oie. Dans la ſuite les Sultans en ont fait un établiſſement régulier. On dreſſe pour eux des oiſeaux dans Conſtantinople & aux environs ; ils ont chacun une pierre de prix au cou, & un chaperon brodé de perles fines. Telle eſt la magnificence des Princes Mahométans dans leur équipage de chaſſe.

Rien n'eſt plus beau que la longue ſuite des Grands de la Cour de Perſe, lorſque le Roi revient de la chaſſe. Ils marchent tous en bel ordre, l'oiſeau ſur le poing. Ces oiſeaux ſont plus grands & plus forts que les nôtres : on s'en ſert au lieu de chiens pour courir le liévre & le cerf, & pour chaſſer le ſanglier & autres bêtes féroces. Ce qui rend cette eſpéce de chaſſe agréable & aiſée, c'eſt qu'en Perſe le pays eſt découvert, & qu'il ne s'y rencontre point de bois où les Chaſſeurs puiſſent perdre l'oiſeau de vûe. Il découvre la bête de loin, fond ſur elle, ſans qu'elle puiſſe s'en débarraſſer, ſe poſe ſur ſa tête, lui piquote les yeux, l'agite, la tourmente, & retarde la viteſſe de ſa courſe, ce qui donne le

tems aux Chaſſeurs de la joindre & de la tirer ; mais ils ne le font que quand il plaît au Prince, après qu'il a décoché ſa fléche, ou tiré ſon coup d'arquebuſe.

Si le tems ne permet point au Sultan de prendre le plaiſir de la chaſſe, il fait fermer la porte de communication de l'*Aſ-oda*, & paſſe dans les chambres de ſes belles eſclaves, qui ſont toujours diſpoſées à le recevoir. Achmet, qui n'aimoit pas la chaſſe, ſe promenoit très-ſouvent dans ſes jardins avec les Sultanes favorites. Alors on crie le *Helvet*, qui ſe répand auſſitôt dans tout le ſerrail. A ce cri, chacun ſe retire ; les Eunuques ſe poſtent à toutes les avenues, & c'eſt un crime digne de mort d'approcher des murailles des jardins. Un Marchand Vénitien, qui avoit élevé un cabinet ſur la plate-forme de ſa maiſon, d'où l'on pouvoit découvrir l'appartement des Sultanes, fut pendu en chemiſe au bout de ce cabinet par ordre d'Amurat IV. comme s'il eût eu deſſein de pénétrer ce qui ſe paſſoit dans un lieu, *auquel il n'eſt pas même permis aux hommes de penſer.*

D'autres plaiſirs occupent les Sultans, ſuivant les paſſions qui les dominent. Celle du vin eſt la plus rare : les Turcs ne comptent que trois de leurs Empereurs qui ayent aimé à boire ; Soliman II. Sélim II. à qui on donna le ſurnom de *Meſt*, qui veut dire ivrogne, & Amurat IV. Celui-ci a laiſſé à la poſtérité un monument durable de ſa paſſion pour la débauche ; c'eſt le fameux *Révan-Kouchki*, c'eſt-à-dire, chambre poſée ſur des pilliers, Belvéder ou grand

cabinet exposé en belle vûe. Les murs à hauteur d'appui sont tous bâtis de marbre blanc, & ornés de vers Arabes gravés en lettres d'or. Ce cabinet est ouvert de tous les côtés ; des jalousies qui régnent autour, empêchent qu'on ne soit vû du dehors, & laissent à ceux qui sont dedans le plus bel aspect du monde. Delà on a en vûe Galata & Péra, l'agréable paysage de l'Asie aux environs de Scutari & de Chalcédoine, le port de Constantinople & le canal de la mer Noire, qui à la porte du Serrail vient se joindre aux eaux de la Méditerranée. Là on distingue une espéce de raye blanche, qui semble marquer naturellement les bornes de l'Asie & de l'Europe. C'est dans ce lieu enchanté qu'Amurat passoit souvent trois jours entiers dans la débauche avec le Gouverneur d'Erivan, ne bûvant point d'autre vin que de l'isle de Ténédos, le meilleur & le plus fameux de tous ceux qu'on tire des isles de l'Archipel. Quelquefois il faisoit venir dans ce Belvéder les principales Sultanes, sa mére, ses sœurs, & celles de ses esclaves, pour lesquelles il avoit le plus d'inclination. L'Histoire ne nous a pas conservé le nom d'une Sicilienne qu'il aimoit éperdûement, belle & d'un esprit doux, qui obtenoit de lui tout ce qu'elle souhaitoit.

Des Femmes du Grand-Seigneur.

Les premiers Empereurs Ottomans sçavoient concilier les amusemens de leur serrail avec la bravoure qu'ils avoient en partage ; mais ceux des derniers

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

niers tems se sont tellement abandonnés à la mollesse, qu'ils quittent rarement leur retraite. Si l'attrait de la variété les transporte de tems en tems d'un Palais à un autre, les Sultanes les y suivent, & ce n'est que par nécessité qu'ils se montrent aux troupes & aux Peuples.

La Loi de Mahomet, en fixant le nombre des femmes légitimes, n'a mis aucunes bornes aux désirs effrénés des Monarques de l'Orient au sujet de leurs Esclaves. Un nombre prodigieux de belles Captives fait une des parties essentielles de leur magnificence, & de l'éclat qui les environne; pour faire leur Cour, les Bachas entretiennent des émissaires, qui cherchent partout des victimes charmantes propres à flatter la sensualité de leur Maître. Toutes différentes d'origine & de pays, ces belles attendent dans leur captivité commune, que leur souverain Seigneur daigne jetter sur elles un regard favorable. Quelquefois l'amour de la diversité porte le Sultan à s'attacher aux différens objets qui composent son serrail; mais pour l'ordinaire après avoir voltigé de Belle en Belle, souvent même sans ce préliminaire d'inconstance, il se fixe à une Esclave, & son cœur est fermé pour toutes les autres, à moins que la mort ne le mette dans le cas de faire un nouveau choix, ou que quelque nouvelle venue ne le rende infidèle.

Déclaration d'amour du Sultan.

Lorsqu'une de ces Captives a le bonheur de lui plaire, il lui jette son mouchoir, & se retire pour lui donner le tems de se préparer à l'honneur qu'il veut lui faire. Alors après avoir baisé avec respect

la marque précieuſe de ſon élévation, l'Eſclave la cache dans ſon ſein, & goûte par avance une joie ſecrette, qui lui fait oublier la perte de ſa liberté. On la parfume, on l'habille ſuperbement, on la pare de pierreries; & ſes compagnes, le dépit dans le cœur, la conduiſent au ſon des inſtrumens & des voix à la porte de l'appartement Impérial, où elle eſt introduite par le Chef des Eunuques noirs.

L'amour ne met point dans le Serrail, comme ailleurs, une égalité parfaite entre les amans. En abordant ſa Hauteſſe, la nouvelle Favorite court précipitamment ſe jetter à ſes pieds, & ſa timide ſoumiſſion tient la place de cette douce réſiſtance, qui augmente parmi nous le prix des faveurs. Le Sultan amoureux n'eſt pas moins un Maître terrible, même dans les plus doux momens; l'expérience a ſouvent prouvé, que ces objets de ſa tendreſſe peuvent paſſer de ſon lit dans le cercueil.

Différence entre ſes Favorites.

Entre ces Maîtreſſes du Grand-Seigneur, les unes ſont ſimples Favorites, d'autres ſont *Aſekis*. Dès qu'une eſclave a eu le bonheur d'être admiſe dans le lit du Sultan, elle eſt dès-lors réputée Favorite, & diſtinguée de toutes les autres; mais il faut que le Prince la redemande, pour qu'elle ait auprès de lui un accès libre & familier: ſi elle n'accouche que d'une fille, ce foible titre de mére ne lui donne aucun privilége; le ſucceſſeur du Sultan pourra en diſpoſer, & la marier à un Viſir ou à un Bacha.

Des Aſekis, ou Sultanes.

Si au contraire elle met au monde un fils, elle paſſe dans un appartement ſéparé orné de vergers, de jardins, de fontaines, d'Offices, de bains, &

même d'une Mosquée ; elle y est servie par des Eunuques & d'autres domestiques. Le Sultan lui met une couronne sur la tête, comme une marque de la liberté qu'il lui accorde, d'entrer sans être mandée dans l'appartement Impérial aussi souvent qu'il lui plaira : il lui assigne un homme de confiance pour conduire sa maison, & un régiment de Baltagis est destiné à exécuter ses ordres ; enfin elle accompagne l'Empereur, lorsqu'il va hors de Constantinople en partie de promenade ou de chasse, & qu'il veut bien lui accorder ce plaisir. Le Sultan régle à sa volonté la pension des Asekis ; mais elle ne peut être moindre que de cinq cens bourses par an. On la nomme *Paschmaklik*, de *Pasmalk*, qui signifie *Sandale;* comme si elle étoit destinée à fournir aux sandales de la Sultane : c'est ainsi qu'on dit parmi nous, *pour les Epingles*, *pour les Gands*, &c. Les Turcs ne prennent point de Villes, qu'ils ne réservent une rue pour le Paschmaklik.

Les Asekis peuvent être regardées comme autant d'Impératrices, & leurs dépenses ne sont guéres moindres, que celles d'une Epouse légitime. La premiére de toutes qui donne un enfant mâle à l'Empereur, est réputée telle, quoiqu'elle n'en porte point le nom, & qu'on ne lui donne que celui de premiére ou grande Favorite, *Bujuk Aseki.* Son crédit dépend de son esprit, de son enjouement, de son sçavoir-faire pour captiver les bonnes graces du Grand-Seigneur, qu'elle peut perdre en un moment ; car depuis Bajazet I. par une Loi politique les Sultans n'épousent jamais de femme.

Cette Loi est considérée par les Turcs comme un des secrets de l'Empire. On en rapporte plusieurs raisons. La premiére est fondée sur le douaire considérable, qu'il faudroit assigner à une Impératrice légitime; aulieu qu'une esclave honorée des faveurs de son maître, n'en exige que ce que son état lui permet de demander. Busbec ajoûte, qu'entre toutes les disgraces qui affligerent Bajazet vaincu par Tamerlan, il n'y en eut point qui lui fût plus sensible que de voir sa femme Despina (*a*) qu'il aimoit tendrement, entre les mains de son ennemi, qui abusant de sa victoire, la traitoit indignement en sa présence; que depuis ce tems-là, pour ne pas s'exposer à un semblable malheur, les Sultans n'épousent plus de femmes. Cette raison peut y contribuer. On peut croire aussi que le mariage des Sultans trahiroit la politique des Turcs, qui ne veulent aucune alliance avec les Princes étrangers, ce qu'ils auroient peine à éviter, s'ils épousoient des femmes légitimes. Peut-être encore croyent-ils prévenir par cette Loi les troubles de l'Etat. Quoiqu'il en soit, Soliman le magnifique viola cette Loi fondamentale de l'Etat, en épousant Roxelane, qui mit en désordre toute la famille Impériale. Le Sultan peut honorer de la couronne, & entretenir avec un train Royal jusqu'à cinq Asekis à la fois; mais cette dépense énorme ne plaît pas toujours au Grand-Seigneur, qui souvent sçait la retrancher, surtout lorsqu'il a de grandes guerres sur les bras.

Les simples Favorites sont appellées *Odaliques*.

(*a*) Elle étoit de la Maison des Paléologues.

L'inconſtance du Sultan nourrit leurs eſpérances : chacune s'efforce de le fixer à ſon tour ; chacune ſe fait une étude de ſon caractére & de ſes penchans. Aime-t-il la danſe ? c'eſt entr'elles à qui danſera le mieux. Eſt-il ſenſible aux charmes de la voix ? on cherche des tons agréables & ſéduiſans ; on voudroit pouvoir changer la nature. Elles attendent ſurtout avec impatience ces jours heureux, où pour diverſifier ſes plaiſirs, l'Empereur rit, court, follâtre avec elles dans les jardins du Serrail: alors ſans égard au reſpect dû à la Majeſté du Sceptre, milleposſtures laſcives prêchent tacitement au Prince qu'un nouvel engagement aura pour lui des charmes plus flatteurs; la modeſtie eſt bannie de ces lieux & de ces divertiſſemens.

Des Odaliques, ou ſimples Favorites.

La diviſion ſe met bientôt entre ces prétendantes aux mêmes faveurs : l'envie & la jalouſie s'emparent des cœurs ; la beauté ſemble ſe partager en deux partis oppoſés, dont l'un livre à l'autre des aſſauts continuels. Tant que le Sultan n'a donné la pomme à aucune Odalique en particulier, elles ne ſe haïſſent que foiblement : mais celle qui triomphe la premiére devient infailliblement l'objet de la haine déclarée de toutes ſes compagnes ; la crainte ſeule retient ces derniéres dans le devoir. Une autre à ſon tour obtient-elle la préférence ? Ces deux Favorites, en attendant qu'elles ſe portent des coups plus éclatans, ſe déclarent une petite guerre, que mille tracaſſeries entretiennent. *Fateima* favorite d'Achmet I. étant accouchée d'une fille, dit aux femmes qui la ſervoient de cacher ſon malheur à *Naſcia* ſa rivale, afin de retarder ſa joie de quelques jours.

Leurs diviſions.

Que si fatigué des faveurs d'une Aseki, l'Empereur semble se déclarer pour une autre Odalique, ou si quelque nouvelle Captive entrée depuis peu au Serrail commence à s'attirer ses soins, la premiére Favorite, ou une autre Aseki enhardie par la prééminence & par les prérogatives dont elle jouit, n'oublie rien pour ternir l'éclat d'une beauté qui la choque ; l'animosité commune s'attache à détruire des charmes qui prennent trop d'empire : l'esprit, l'expérience décide de la victoire ; la moins habile est immolée.

Suites funestes de leurs querelles.

La mére de Mahomet IV. ayant fait présent à son fils d'une Géorgienne d'une rare beauté, fit naître un dépit violent dans le cœur de l'Aseki alors régnante. La Géorgienne s'efforça de prouver à cette Sultane, qu'elle n'avoit nulle envie de nuire à son crédit & à sa faveur ; qu'elle vouloit au contraire tâcher de lui plaire, & de gagner ses bonnes graces : l'Esclave les méritoit d'autant mieux, que la Sultane Validé, qui ne l'avoit donnée à Mahomet que pour diminuer le crédit de sa Favorite, lui reprochoit sans cesse de répondre mal à ses intentions. Mais l'amour qui se croit offensé, se rend-il jamais à la raison ? Peut-on gagner un cœur ambitieux, quand on peut lui ravir sa puissance, ou la partager avec lui ?

Mahomet partant pour une partie de chasse qui devoit durer cinq jours, fournit à la Sultane *Zachi* (c'est le nom de l'Aseki) l'occasion favorable de perdre sa rivale. Effrayé par les larmes de la Géorgienne qui sembloit pressentir son malheur, ce

Prince crut le prévenir, en exhortant Zachi à bien vivre avec elle : il l'en conjura, & lui promit qu'à son retour il les réconcilieroit d'autant mieux, qu'il la combleroit de nouveaux bienfaits, qui seroient autant de gages de la préférence qu'il lui conserveroit sur sa rivale.

Ces promesses, la douceur & les soumissions de l'Esclave, rien ne put calmer les allarmes de l'Aseki, & ne servit qu'à l'affermir dans la résolution qu'elle avoit prise, de se délivrer de ses inquiétudes par la mort de celle qui les causoit. Elle ne pouvoit se résoudre à la voir ; moins encore pouvoit-elle espérer, qu'elle se rendroit dans son appartement : c'étoit la seule difficulté qui s'opposoit à sa satisfaction. Mais la haine est aussi ingénieuse que l'amour. Zachi fit dire à l'Odalique qu'elle se trouvoit mal, & qu'elle la prioit de venir la voir. L'Esclave hésita quelque tems : mais comme on se flatte toujours, elle s'imagina que l'Aseki vouloit revenir à elle, par déférence pour la priére du Sultan leur commun maître ; elle partit malgré sa Confidente, qui connoissoit mieux qu'elle la fierté de son ennemie, & fit dire au Chef des Eunuques noirs de venir la joindre dans une des chambres de la Princesse, où elle vouloit qu'il fût témoin de leur conversation, pour en rendre compte au Grand-Seigneur.

Sa précaution fut inutile ; à peine étoit-elle entrée dans une des chambres de l'appartement de l'Aseki, qu'elle entendit le glapissement clair, que les muets tirent du fond de leur gosier. Alors elle reconnut à n'en pouvoir douter toute la fatalité de

ſon ſort, & ſans murmurer contre la bonté de ſon cœur qui l'avoit trahie, elle ſe diſpoſa à la mort. A l'aſpect des muets, une jeune Eſclave que la Géorgienne avoit menée avec elle ſe mit à crier; mais l'Odalique lui impoſa ſilence. *Ce n'eſt point une ſi grande affaire*, dit-elle; *il ne s'agit que de mourir. Je n'ai point peur*, ajoûta-t-elle, en s'adreſſant à celui qui vouloit la ſaiſir; *aſſûre ſeulement ſa Hauteſſe que je lui conſacre mes derniers ſoupirs, & que je prie Dieu & le Saint Prophéte, que les enfans qu'il a de mon ennemie ayent une autre deſtinée que la mienne.* Elle fit enſuite ſa priére, & tendit le cou aux muets, qui l'étranglerent dans le moment. Pendant cette cruelle exécution, l'Aſeki faiſoit cette priére à Mahomet: *Saint Prophéte*, s'écrioit-elle, *reçois l'ame d'une Muſulmane; pardonne la jalouſie de ton Eſclave: elle n'a point eu d'autre voie pour aſſûrer la vie de ſon fils & le repos de l'Empire.* Tant il eſt vrai, que la ſuperſtition & l'hypocriſie ſont de tous les tems, de tous les pays & de toutes les Religions, & que dans un cœur qui en eſt infecté, l'ombre ſeule du bien & de la piété ſuffit pour ſanctifier les plus grands crimes.

Leurs intrigues.

En attendant de plus grands ſoins, les Odaliques ont un certain manége de Cour, une ſorte d'intrigue, que les Eunuques & les femmes deſtinées à les ſervir ont ſoin de leur apprendre dès les premiers jours de leur entrée au Serrail. *Quel Bacha voulez-vous protéger*, dira par exemple un Eunuque? *Voilà des yeux qui juſtifieront tous les crimes.* Elles abandonnent aux Aſekis la diſpoſition des poſtes éminens

nens de l'Empire, & ne demandent pour elles que des places moins considérables. Accoutumé à leurs sollicitations continuelles, le Sultan ne s'en offense point, & selon qu'il est disposé en faveur de l'Odalique qui lui parle, il lui accorde ou lui refuse ce qu'elle souhaite. La célébre *Johahy*, qui par sa rare beauté, par les talens de son esprit & de son cœur se vit exposée à la haine & à l'envie de tout le Serrail, s'en vengea spirituellement par un trait qui va servir de preuve à ce que je viens de dire. Un jour tandis qu'elle se promenoit avec Achmet I. alors régnant, cinq ou six des principales Odaliques parurent devant ce Prince. *Le saint Prophéte*, s'écria Johahy, *bénisse à jamais le grand Empereur des Musulmans! Voilà le Muphti*, dit-elle, en montrant une des Odaliques; *Voilà le Bacha d'Alep, voici le Cadi*, ajouta-t-elle, parlant de deux autres: *qu'elles jouissent de leur dignité; je ne veux que mériter les bonnes graces de Ta Hautesse. Ainsi nous serons toutes satisfaites.* Il étoit vrai que ces Esclaves avoient fait obtenir ces charges à ceux qui en étoient alors revêtus.

Leur avarice.

Ces Odaliques ont une si forte passion pour l'argent, que le moyen le plus efficace d'obtenir ou de se conserver leur bienveillance, est de leur envoyer de riches présens. Une priére soutenue du poids de l'or est toujours exaucée (*a*). Elles vendent les diamans, les pierreries & autres présens que le Grand-Seigneur leur fait de tems en tems, afin d'ê-

(*a*) *Carmina laudantur; sed munera magna petuntur:*
Dummodò sit dives Barbarus ille, placet. Ovid.

tre en état de ſe marier plutôt à quelque Grand de la Porte, lorſqu'elles auront paſſé dans le vieux Serrail. Ce trafic ſe fait par des femmes Juives, qui s'introduiſent dans le quartier des Sultanes, ſous prétexte de leur apprendre quelques nouveaux ouvrages à l'aiguille, ou bien pour éprouver le ſecret de quelque excellente recette de Médecine, pour la guériſon de leurs infirmités, ou la conſervation de leur ſanté. Les Sultanes & les Odaliques ne connoiſſent qu'imparfaitement le prix des bijoux qu'elles vendent, & de ceux qu'elles achetent : car ce commerce ſe fait quelquefois par échange, enſorte que les femmes Juives y gagnent conſidérablement, & s'enrichiſſent en peu de tems ; mais leur propre fortune les trahit bientôt : on les ſoupçonne de fraude, & ſouvent elles perdent la vie avec leurs biens, en punition de leur mauvaiſe foi.

De la Sultane Validé.

On appelle Sultane *Validé*, l'Aſeki dont le fils eſt ſur le Trône : elle ne peut porter ce nom, avant que ſon fils ſoit parvenu à l'Empire ; & elle le perd par ſa dépoſition ou ſa mort. Cette Sultane a la liberté d'introduire dans le Serrail tout ce que la fantaiſie lui ſuggére ; la Loi porte même que le Sultan ne doit s'attacher qu'aux femmes, qui lui ſont préſentées par ſa mére : s'il fait autrement, on en parle comme d'une contravention aux réglemens du Serrail.

La Sultane mére couverte d'un voile, s'entretient des affaires d'Etat avec le Grand Viſir & le Muphti ; elle délibére de tout avec eux en Souveraine, & leur recommande de ſervir ſon fils avec fidélité. Sa penſion monte à plus de mille bourſes, qui lui ſont

fournie du revenu de quelqu'une des Provinces de l'Empire. L'Officier préposé à cette recette, est regardé comme un personnage d'importance. La Validé fait de son argent ce que bon lui semble ; quelquefois elle le prête au Trésor, quand elle le croit épuisé, ou bien elle l'emploie à faire des levées de Soldats pour recruter les troupes : la mére d'Achmet III. en usa ainsi pendant la guerre de Moscovie. Si le Sultan perd le Sceptre du vivant de sa mére, soit par la mort, ou par une révolte, elle passe dans le vieux Serrail. Les Odaliques qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de sortir, & de se remarier à qui il leur plaît ; mais celles qui ont donné des fils au Grand-Seigneur, ne sortent jamais du vieux Serrail, que quand le nouvel Empereur fait place à l'un de leurs enfans.

Du vieux Serrail.

Le vieux Serrail est un bâtiment fort vaste, partagé en différens appartemens, & environné de hautes murailles, qui enferment le butin du tems & de l'âge, pour me servir de l'expression de Benserade. Là résident, comme je viens de le dire, les Esclaves du dernier Empereur, sur lesquelles son successeur, s'il est son fils ou son frére, ne peut jetter les yeux sans impiété, & les Sultanes qui ont été méres, avec leurs enfans & leur petite Cour. Toutes sont entretenues aux dépens du Souverain, qu'elles ne voyent qu'une fois l'année, à la fête du Bairam & au tems de son Couronnement ; ces jours-là elles peuvent lui demander des graces : foible consolation pour des beautés prisonniéres, que l'espérance ne soutient plus, je veux dire, qui ne peuvent attendre de

leurs charmes, que d'inutiles regrets de les voir briller ſans ſuccès, ou périr ſans gloire. Car l'âge des Odaliques renfermées ne répond pas toujours au nom du lieu qu'elles habitent. On y en voit qui n'ont pas vingt ans, & qui ſont vierges, ſoit que le dernier Sultan n'ait eu pendant ſon régne qu'une ſeule Favorite, ſoit qu'il ſoit mort ou qu'il ait été dépoſé peu de tems après leur arrivée. Elles gémiſſent ſur le peu de fruit de leurs appas, & déteſtent le coup fatal, qui a anéanti leurs prétentions. Si le Grand-Seigneur eût vêcu, peut-être en auroient-elles eu un fils; ce fils un jour eût monté ſur le Trône de ſon pére, il auroit donné à ſa mére la qualité de Sultane Validé, avec la liberté de ſortir du vieux Serrail, & de retourner au Palais Impérial, où en qualité de mére du Souverain, elle eût réglé l'Etat & commandé en Reine.

Le nouveau Sultan n'entre jamais au vieux Serrail, à moins que dégouté des plaiſirs ordinaires, il ne cherche par ſingularité celui d'admirer ou de critiquer le choix de ſon prédéceſſeur. Une Sultane régnante ſe plaît auſſi quelquefois à étaler ſa magnificence aux yeux de celles, qui après avoir régné comme elle, n'ont plus que l'amer ſouvenir de leur grandeur paſſée: elle inſulte à leur malheur, oubliant qu'elle peut dans un moment devenir leur compagne; que la mort, qu'une ſédition, que la perte ſubite de ſes charmes, qu'un rien en un mot peut l'envoyer captive dans ce lieu, où elle n'entre dans le tems de ſa fortune, que par une malice noire.

La rivale de Naſcia, Odalique dont l'Hiſtoire ne

nous a pas conſervé le nom, ſe promenant un jour avec Achmet I. lui propoſa comme une partie de plaiſir d'aller viſiter le vieux Serrail. Achmet y conſentit : le vieux Serrail fut ouvert; & toutes les Sultanes d'Amurat III. & de Mahomet III. furent mandées devant Sa Hauteſſe. Entre ces Sultanes, il y en avoit une âgée de vingt-quatre à vingt-cinq ans, nommée *Fateima*, Grecque de nation. Elle avoit été préſentée au Sangiabeg de la Morée, qui plus ſenſible à la fortune qu'à l'amour, l'avoit fait conduire au Serrail. Mahomet III. qui régnoit alors, occupé des troubles de ſon Empire & des diviſions de ſa famille, ne penſa pas à elle; cependant Achmet ſucceſſeur de ce Prince ne laiſſa pas de la confondre avec toutes les femmes de la vieille Cour, qu'on enferma dans le vieux Serrail avec la Sultane Baffo, ſoit que la jeuneſſe du nouvel Empereur le rendît moins ſenſible aux charmes d'un ſexe, qu'il aima depuis avec fureur, ſoit que ſa mére redoutât une beauté qui l'avoit déja fait trembler ſous le régne de Mahomet. Enfermée à la fleur de ſon âge dans un Palais de rebut, Fateima écouta favorablement les propoſitions du Bacha de la Morée, qui lui fit offrir de l'épouſer. Leur intelligence en étoit là, lorſque l'Eunuque vint dans ſon *Oda*, ou chambre, l'avertir d'aller paroître devant le Sultan : elle répondit qu'elle ſupplioit Sa Hauteſſe de l'en diſpenſer; qu'elle étoit une Odalique réformée, qui auroit pû être ſa mére.

On n'avoit appellé Fateima, que comme toutes les autre Eſclaves; ſa réponſe l'en diſtingua, & pi-

qua la curiofité d'Achmet, qui lui envoya un ordre exprès de venir. Elle parut devant lui avec un air de fierté & de dépit, qui relevoit encore l'éclat de fa beauté. Achmet l'admira, en fe reprochant fon infenfibilité paffée : les réponfes de Fateima changerent fon admiration en amour ; dès ce moment il réfolut de lui déclarer fa paffion naiffante, de l'emmener dans fon Palais, & de rompre le projet de fon mariage avec le Bacha de la Morée, qu'elle oppofoit avec modeftie à l'heureux changement de fa fortune.

La conduite du Sultan avoit beaucoup déplu à l'Odalique, qui l'avoit conduit au vieux Serrail ; elle n'étoit pas à fe repenrir de fa curiofité : cependant elle fuivoit Achmet & Fateima. Lorfqu'on fut arrivé à la porte qui fépare le vieux Serrail du nouveau, Achmet fe tournant avec dédain vers l'Odalique, commanda qu'on l'y retint : envain elle fe jetta aux pieds de l'Empereur, pour obtenir grace ; il lui répondit en raillant, qu'il falloit qu'elle reftât au vieux Serrail jufqu'à ce qu'on y ramenât Fateima. Ainfi l'Odalique dédaigneufe devint le trifte objet d'une raillerie, qu'elle méritoit bien.

Le vieux Serrail fut la premiére Maifon Royale que les Turcs bâtirent à Conftantinople, après qu'ils s'en furent rendus maîtres. Sa forme eft quarrée, & peut avoir de circuit un mille & demi d'Italie, ou une grande demi-lieue de France, telles qu'on les fait en Provence & en Languedoc. Les murailles ont deux portes toujours fermées, & deux autres gardées nuit & jour par cinq cens Baltagis. A ces portes inté-

rieures ſont placés des Eunuques blancs, que les Eunuques noirs chargent de l'exécution des ordres & des commiſſions des femmes : leur Commandant s'appelle *Eſki-Seraï-Agaſi*, ou Gouverneur du vieux Serrail.

Officiers de la Maiſon du Grand-Seigneur.

Leur origine & leur école

Tout l'établiſſement de la Maiſon du Grand-Seigneur dépendoit autrefois d'une école perpétuelle de jeunes enfans, qu'il faiſoit lever par forme de Tribut ſur tous les Chrétiens ſoumis à ſon obéiſſance ; quelquefois auſſi c'étoient de jeunes gens pris en guerre ou en courſe, par terre & par mer : par-là les Turcs naturels étoient exclus des Charges & des dignités de l'Empire, ſoit que l'Empereur n'eût aucune confiance en leur fidélité, ou qu'il ſe crût mieux ſervi par cette jeuneſſe Chrétienne. A l'égard des enfans des Juifs, on ne les enlevoit point, parce que les Turcs les mépriſoient ; aujourd'hui même ils ne les croyent propres qu'au commerce. Les Arméniens n'étoient pas non plus faits eſclaves, par des priviléges qu'ils obtinrent de Mahomet, pour l'avoir ſauvé d'un péril. Ce Tribut, appellé *Déviſſirmé*, ſe levoit ſurtout en Gréce, en Albanie, dans la Boſnie, la Servie, la Circaſſie, Trébizonde, la Mingrelie, la Zorzanie & la Hongrie, par des Commiſſaires que le Sultan y envoyoit de quatre en quatre ans, ſouvent au bout de trois, & qui choiſiſſoient les enfans les plus beaux, les plus ſains, les plus robuſtes & les mieux faits, depuis l'âge de huit à dix ans juſqu'à ſeize & dix-ſept.

De tous ces enfans de Tribut, le Grand-Seigneur choisissoit ceux qui lui plaisoient le plus; on les dispersoit ensuite dans les Serrails d'Ibrahim Pacha à Constantinople, dans celui de Galata, & dans celui d'Andrinople, comme dans autant de noviciats du grand Serrail. Ceux-là étoient destinés à être d'abord pages de Sa Hautesse & Officiers particuliers de sa Maison, ensuite à remplir les grandes Charges de l'Empire, telles que celles de premier Ministre, de Grand Amiral, de Général d'Armée; on les nomme *Itchoglans*. S'il en restoit encore qui plussent à l'Empereur, il les donnoit aux Bachas & autres Officiers distingués. On consignoit les autres aux Turcs dispersés dans l'Asie, pour leur apprendre la Langue, & les accoutumer au travail & à leurs maniéres. Là ils couchoient sur la dure, & n'étoient nourris que de pain bis, avec de l'eau. Au bout de quatre à cinq ans, de retour à Constantinople, ils étoient employés à servir les Maçons, à porter la terre, la chaux, le sable, la pierre & le bois pour les bâtimens du Sultan: on les occupoit encore au service des Arsenaux, & à conduire les barques qui passent continuellement de Constantinople à Péra. Dès qu'ils étoient un peu endurcis au travail, & qu'ils pouvoient entendre la Langue & être entendus, on en faisoit la revûe: les uns entroient dans le Serrail, & servoient à tous les offices, où il n'est besoin que de la force du corps; les autres alloient à Gallipoli, pour y apprendre la marine.

Depuis l'abolition du Dévissirmé sous Mahomet IV. on met les *Itchoglans* directement dans la grande & petite

chambre du Serrail ; delà après avoir paſſé par différens dégrés, ils deviennent Officiers de la Maiſon de Sa Hauteſſe, & enſuite Officiers de l'Empire.

Pour diſtinguer les Officiers occupés au ſervice particulier du Grand-Seigneur, on les nomme en général *Coltuk-viſir-léri*, Viſirs de la Manche. Ce mot *Coltuk* ſignifie en langue Turque, *les aiſſelles*, ou le deſſous du bras, par où l'on ſupporte quelqu'un ; & on appelle ainſi les principaux Courtiſans de la Cour Ottomane, qui aſpirent aux Charges de Viſirs ou de Bachas à la prochaine promotion, parce que ceux qui ſont revêtus des premiers emplois ont ſeuls le privilége d'approcher du Sultan, de lui donner la main lorſqu'il ſe proméne, ou de le ſoutenir ſous le bras quand il monte à cheval. Il y a ſix principaux Officiers à qui cet honneur appartient, tous du corps des *Itch-Oglans*, ou Pages de la chambre ſuprême, qu'on nomme *Aſ-Oda*.

Du *Silahdar-Aga*, ou Porte-épée.

Le premier eſt le *Silahdar-Aga*, ou Porte-épée du Grand-Seigneur. C'eſt lui qui dans les cérémonies publiques porte le cimeterre du Sultan, & qui coupe les viandes à ſa table. Il eſt comme le Grand Maître de la Maiſon de l'Empereur, & régle toute ſa Cour. Son autorité s'étend auſſi ſur le reſte de l'Empire d'une maniére particuliére. Les Grands ne lui parlent qu'avec le plus profond reſpect ; ils ne lui écrivent jamais, ſans lui donner le titre de *Muſahih*, ou Conſeiller privé, quoiqu'il ne lui ſoit point attribué dans les actes. Un Silahdar, s'il eſt homme d'eſprit, peut aiſément prendre un tel aſcendant ſur le Sultan, qu'il ne ſe fera rien ſans ſa

participation. Le Viſir & les autres Grands Officiers ſont ſi perſuadés de ſon crédit, qu'ils reçoivent ſes requêtes comme les ordres mêmes de l'Empereur; on eſt ſi promt à l'obliger, qu'on prévient plutôt ſes demandes qu'on ne les lui accorde.

Du *Choadar*, ou premier Valet de-Chambre.

Le ſecond Officier qui approche de près le Sultan, eſt le *Choadar*, ou premier Valet de Chambre. Il garde le manteau de l'Empereur, & lui tire ſes bottines dans le Serrail. Cet Officier eſt d'un rang inférieur au Silahdar; mais il le ſurpaſſe quelquefois en crédit, parce qu'il n'eſt pas moins à portée de s'inſinuer dans l'eſprit du Souverain.

Du *Rékiabdar*.

Le *Rekiabdar* occupe le troiſiéme rang auprès du Prince; c'eſt lui qui lui tient l'étrier, lorſqu'il monte à cheval.

Du *Diulben-Aga*.

Le *Diulben-Aga* eſt prépoſé, pour lui mettre le Turban ſur la tête. Il y a encore d'autres Officiers, qui participent à cet honneur; mais ils ſont inférieurs au premier *Diulben-Aga*.

De l'*Imbrikdar-Aga*.

L'*Imbrikdar-Aga* verſe l'eau au Sultan, lorſque Sa Hauteſſe, ſelon ſa coutume, ſe lave les mains & la tête avant le *Namaz*, ou la priére.

Du *Berbec-Bachi*.

Le ſixiéme enfin de ces premiers Officiers eſt le *Berbec-Bachi*, ou Barbier en chef du Grand-Seigneur.

Il y en a encore pluſieurs autres, qui approchent de ſa perſonne; mais ils n'ont point la qualité de *Coltuk-viſir-léri*. De ce nombre ſont l'*Anaktar-Oglani*, Huiſſier de l'appartement Impérial, eſpéce de Gentilhomme de la Chambre; le *Peſkirgi*, qui préſente la ſerviette à l'Empereur; le *Sébetgi*, chef du Gobe-

let; le *Sofragi*, qui couvre la table; le *Maſlidgi Aga*, ou Maître des petits chiens de la Chambre; le *Naſtidgi-Aga*, ou Maître des grands chiens; le *Dududgi-Bachi*, Gardien des perroquets & autres petits oiſeaux; le Rogneur des ongles, le Faiſeur de caffé, & le Porte-cure-dens.

Outre ces Courtiſans attachés continuellement à la perſonne du Sultan, on compte parmi les *Coltuk-viſir-léri* l'Aga ou Commandant des Janiſſaires, parce qu'il aide au Sultan à deſcendre de cheval & à y remonter, lorſqu'il va à la Moſquée. Le Surintendant des Jardins a auſſi le même rang, parce qu'il ſupporte le Grand-Seigneur ſous les bras, quand il lui plaît d'entrer dans ſa gondole.

Le grand & le petit Ecuyer (*a*) ſont encore de ce nombre, avec le Commandant des Capitaines des portes.

La raiſon qui fait donner à tous ces Officiers le titre de Viſir-léri, eſt en quelque ſorte anticipée & fondée ſur l'uſage, qui veut qu'au ſortir de leurs emplois, ils ſoient récompenſés du titre de *Bachas*, & envoyés dans les Provinces avec les honneurs des trois queues, à moins qu'on ne les en prive par punition, & qu'ils ne ſoient bannis ou mis à mort.

Le *Kiſlar-Aga*, ou chef des Eunuques noirs, qui eſt auſſi un des principaux Officiers du Sultan, jouiſſoit autrefois du même privilége; mais dans la ſuite la bienſéance l'en a exclu. On a trouvé indécent de

(*a*) *Buyuk-Imrahor*, & *Kiutchuk-Imrahor*. *Buyuk* veut dire *Premier*; *Kiutchuk*, qui ſignifie *de petite taille*, devient ici adjectif, & veut dire *ſecond* ou *inférieur*.

mettre un homme de cette eſpéce dans un rang ſupérieur aux autres. Chacun de ces Eunuques jouit dans ſon département de tout le pouvoir attaché à ſon rang; mais ils ſont généralement mépriſés par les *Agavats*, ou Bachas, qui ſe ſont avancés aux honneurs par leur bravoure & par leur mérite. Ceux-ci ne leur donnent point d'autre nom que celui de *Chelet*, qui en langue Turque ſignifie *un Gardeur de troupeaux ;* métaphore d'autant plus juſte, que ces Courtiſans ſans expérience des affaires militaires & civiles, ont à peu près la même capacité pour conduire les ſoldats qu'ils commandent, qu'il en faut pour faire marcher devant ſoi un troupeau par la direction ou perſuaſion d'un autre. Il ſemble même, que dans le langage ordinaire cette expreſſion ait perdu ſa ſignification propre, & ne ſe prenne plus que dans le figuré. Un Grand Viſir qui n'aura point eu d'autre école avant que de parvenir à ce premier poſte de l'Empire, ne trouvera pas mauvais qu'en parlant de ſa perſonne, on demande s'il eſt *Agavat* ou *Chelet ;* encore moins oſera-t-il punir comme coupable, celui qu'il entendra faire cette queſtion. Ce trait fait voir, que parmi les Turcs les Grands ſouffrent en général avec beaucoup de patience les affronts & les reproches de leurs Compatriotes, ſurtout s'ils ſont fondés ſur des préjugés ou ſur de vieilles coutumes, dont on ſçait aſſez qu'il eſt preſque impoſſible que le peuple ſe déſaſſe. Rien de plus commun à Conſtantinople, que de voir & d'entendre des gens en batteau, au ſortir du Divan ou de l'Audience du Viſir, charger ce Miniſtre d'impréca-

tions, & l'insulter par les invectives les plus outrageantes; le Sultan lui-même n'est pas épargné, & tout cela passe sans qu'on en paroisse touché, ni qu'on recherche les auteurs de ces murmures.

Ceux qui remplissent les premiéres Charges de l'Empire approchent aussi le Prince de fort près. Ils sont au comble de la fortune, qui fait le terme de l'ambition des Coltuk-Visir-léri: mais ces grands Officiers appartiennent plutôt à l'Etat, qu'à la personne du Sultan; ainsi je me réserve à en parler, lorsque je traiterai du Gouvernement de l'Empire.

Des Pages du Grand-Seigneur, & de ses Gardes.

Tous les Pages du Serrail sont distribués en plusieurs chambres, sous la direction des Eunuques blancs. Leurs occupations sont différentes, comme je le dirai dans la suite, lorsque je parlerai de la discipline du Serrail.

On appelle proprement Pages du Sultan les quarante Pages de la quatriéme Chambre, ou de l'*As-Oda*, Chambre suprême. Ceux-ci tiennent le premier rang parmi les Pages du Serrail: ils sont toujours superbement vêtus de brocard d'or, de velours & d'autres riches étoffes; mais ils sont coëffés comme les autres, & ne quittent leurs cadenettes, que quand ils sortent du Serrail. Pages du Sultan.

Les quatre premiers n'en sortent jamais, que pour remplir les premiéres Charges de l'Empire. Ils ont des appartemens particuliers, où ils reçoivent leurs visites: leur table est servie comme celle du Grand-

Seigneur, & il leur eſt permis d'avoir des Palais dans la ville avec des équipages. Lorſqu'ils ſont nommés à quelque Gouvernement, le Grand-Seigneur leur fait préſent d'une veſte de drap d'or fourrée de Zibelines, avec laquelle ils ſortent du Serrail, ſoutenus ſous les bras par les premiers Officiers du Sultan, au ſon des inſtrumens qui les accompagnent juſqu'à la ſeconde porte : là ils ſont reçus par le premier Aga du Grand Viſir, qui les conduit au Palais de ce Miniſtre, où ils ſont régalés trois jours entiers, pendant qu'on leur prépare un nouveau cortége aux dépens du Tréſor ; les Pages qui compoſoient leur ſuite retournent au Serrail.

Il ſort auſſi des Pages de la Chambre ſuprême, pour occuper des poſtes honorables dans le Serrail. Ils ſont remplacés tantôt par les Pages du Tréſor, tantôt par ceux de l'Echanſonnerie, quelquefois par ceux qui accompagnent Sa Hauteſſe à l'armée & qui blanchiſſent ſon linge : on choiſit toujours pour cela les plus anciens de chaque Chambre ; & ceux qui ſuivent en rang montent à leurs places.

Le nombre des Pages du Sultan doit toujours être rempli ; ce ſont eux qui approchent ſa perſonne de plus près, qui reçoivent ſes ordres, & qui l'accompagnent en pompe toutes les fois que Sa Hauteſſe ſort de ſon Serrail. Le Grand-Seigneur a encore d'autres Pages qu'on appelle *Peics* ; les jours de cérémonie, ceux-ci marchent avec les Soldats aux côtés du Prince : ils portent des bonnets d'or battu.

Ses Gardes. Les Janiſſaires furent principalement établis,

VUE DU GRAND SERRAIL
Calcedoine
Fanarikiose
Isles des Princes
Serrail de Scutari
Scutari
Kescoulasi ou Tour de Leandre
Acropolis ou Pointe du Serrail

DE CONSTANTINOPLE
Appartemens des Femmes du Grand Seigneur
Chambre du Divan
Appartemens des Officiers
Entrée du Serrail
Temple de Ste Sophie
Alaikiosc
ackana ou Remises des Barques du G. S.
Partie de Galata
Cl. Duflos sculp.

pour composer la Garde des Souverains de l'Empire Ottoman, qui confierent à ces troupes d'élite leur Sceptre & leur Personne. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner combien cette institution primitive a dégénéré ; j'observerai seulement, que le nombre des Janissaires s'étant considérablement augmenté, le Sultan en a choisi la fleur & l'élite, dont il a formé sa Garde à pied ; on les appelle *Solacs* : il sont au nombre de cinq cens.

Trois mille Janissaires composent sa Garde à cheval. Ceux-ci sont logés en divers quartiers de Constantinople. En tems de guerre, ils marchent & campent à la droite du Prince. Rien n'est plus superbe, que leurs chevaux & leurs habits ; on les appelle *Caripis*. Ils n'ont point été élevés au Serrail, & ne sont point Esclaves, mais la plûpart Maures ou Chrétiens renégats, qui ont fait le métier d'Avanturiers, & qui par leur valeur sont parvenus au rang de Gardes à Cheval du Grand-Seigneur.

Du Palais du Grand-Seigneur, ou du Serrail.

Idée générale du Serrail.

Serrail est un mot Persan, dont les Turcs se servent pour signifier tous les Palais de conséquence ; ils y ajoûtent le nom du Maître, pour les distinguer de ceux du Grand-Seigneur, qu'ils appellent *Serrails* sans addition. Si l'on ajoûtoit foi à quelques descriptions fabuleuses, que divers Voyageurs ont publiées, on se figureroit le Serrail des Empereurs Turcs comme un Palais enchanté, que la nature & l'art ont pris peine à enrichir de tout ce qui peut remplir l'ima-

gination d'idées grandes ou agréables : on ſe repréſenteroit des bâtimens ſuperbes, avec des façades d'une architécture admirable ; des galleries & des ſallons, qui renferment tout ce que l'antiquité & l'univers ont de plus rare & de plus riche ; des jardins ornés de parterres, émaillés de fleurs de toutes les ſaiſons ; des allées à perte de vûe dreſſées au cordeau, & tondues réguliérement ; des boſquets toujours verds, où l'eau ſe répand en abondance ſous des figures diflérentes dans des baſſins de marbre, environnés de colonnes & de pilaſtres de même matiére, & diverſifiés de vaſes & de figures de jaſpe & de porphyre.

Ce ne ſont point ces magnificences, qui rendent les Serrails du Grand-Seigneur ſi renommés. Ce ſont de grands Palais, clos comme nos Monaſtéres de hautes murailles ; c'eſt-là que le Sultan, les Bachas & autres Grands de l'Empire font leur réſidence, avec leur Cour & leur Famille. Il y en a quatre principaux ; deux à Conſtantinople, le vieux & le nouveau ; celui d'Andrinople, & celui de Burſe, autrefois Siége des Rois de Bithynie.

Situation du Serrail.

Les bâtimens du nouveau Serrail de Conſtantinople ſont ſolides, ſans régularité ni aucun ordre d'architécture : les meubles en ſont riches ſans ajuſtemens, les jardins ſpacieux ; ſa beauté principale conſiſte dans la diſcipline qu'on y obſerve. Il eſt ſitué à la tête de Conſtantinople ſur la pointe du Promontoire de Saint Dimitre, dans l'endroit le plus agréable & le plus avantageux. En face eſt la ville de Chalcédoine. Il eſt borné au Septentrion par le

le port ; au midi on a en vûe la mer de Marmara & l'isle des Princes ; à l'Orient on découvre les deux plus belles parties du monde, l'Europe & l'Asie, séparées par le Détroit de Constantinople ; & au Couchant le Temple de sainte Sophie & la Ville. Ainsi sa situation est la même que celle de l'ancienne Bysance, sur le Détroit, à la jonction de l'Archipel & de la mer Noire, qui, comme je l'ai déja dit ailleurs, fournissent abondamment tout ce qui est nécessaire à la subsistance des habitans. Quelque vent qui régne, le Serrail reçoit à toute heure des rafraîchissemens de l'une ou de l'autre mer.

Devenu le maître de Constantinople, Mahomet II. fit d'abord bâtir un Serrail dans l'endroit le plus élevé de la Ville ; mais sur la fin de sa vie, il jetta les yeux sur ce Cap agréable, où Constantin Dragozes, dernier Empereur Grec, avoit voulu élever un Palais : il en rétablit les murailles ruinées pendant le siége, & fit construire un cabinet sur la porte, pour prendre le frais, & pour jouir de la beauté de cette vûe enchantée. Son fils Bajazet y ajoûta un beau corps de logis au milieu : ses successeurs continuerent; chacun d'eux en fit une partie, & ce tout forma une masse irréguliére, que le feu consuma en 1664. Mahomet IV. releva l'édifice sur les mêmes fondemens, & se contenta de le rendre plus solide. Les corps de logis sont entourés de galeries & de cabinets en saillie, surmontés de petits dômes, le tout couvert de plomb, avec de grands toits au-dessous qui débordent comme des haut-vents, pour garantir les fenêtres du soleil & de la pluie. Les extrémités pyra-

midales des cheminées ſont auſſi couvertes de plomb & dorées ; la fumée en ſort par des crénaux pratiqués aux côtés.

Les murailles de l'enceinte extérieure du Serrail ont environ quatre milles de circuit ; elles ſont crénelées & flanquées de petites tours, dans leſquelles on tient la nuit des Azamoglans, pour veiller à ce que perſonne n'approche, ni par mer, ni par terre : quatre portes communiquent à la Ville, cinq à la mer de Marmara, deux au Port, & une au Canal de la mer Noire. Du terrein qui régne depuis le pied des murailles juſqu'à la mer, on pourroit faire un quai ſpacieux, avec un parapet crénelé pour placer l'artillerie ; au lieu que ce n'eſt qu'un amas de pierres entaſſées les unes ſur les autres, pour empêcher ſeulement que la rapidité du courant ne mange le terrein. La largeur de ce terrein eſt inégale ; pluſieurs cabinets qui en occupent une partie, le rétréciſſent en beaucoup d'endroits.

Le plus beau de ces cabinets eſt celui qu'on nomme *Sultan Kioſt*. Il eſt bâti en face du port, & conſiſte en un grand ſalon quarré, doré, incruſté & pavé de porcelaine ; il eſt ouvert de toutes parts, & ſurmonté d'un dôme couvert de plomb avec une pointe dorée. Pluſieurs galleries couvertes auſſi de plomb régnent autour, entourées elles-mêmes d'autres galleries ouvertes, ſoutenues de pilaſtres avec des baluſtres de bois peint. Le Grand-Seigneur va dans ce Kioſt pour prendre le frais, & pour recevoir les hommages de ſon armée navale, à ſon départ & à ſon retour. Quelquefois il affecte par vanité d'y

donner audience aux Ambaſſadeurs des Puiſſances étrangéres.

Le côté Oriental eſt défendu par neuf piéces de canon placées entre deux tours, ſous des appentis couverts de tuiles. Quatre-vingt autres piéces de fonte & de fer de différens calibres, la plûpart ſans affuts, ſont rangées autour de la pointe du Serrail, & ſervent à défendre l'entrée du port.

Artillerie de Serrail.

La porte d'entrée de ce Palais eſt auſſi ſimple, que ſes noms ſont relevés. On l'appelle *Porte unique, refuge des affligés, nid du bonheur, le fondement inébranlable de la force & de la puiſſance.* Ces termes allégoriques font alluſion à l'uſage préſent de l'appartement de Mahomet II. où ſe tient le bureau des Fnances; ils ſont écrits en lettres d'or ſur le frontiſpice de la porte, au-deſſus de laquelle s'éleve un petit appartement, qui lui ſert de couverture. Les Gardes n'ont point d'autre retraite que le deſſous de cette porte, où il y a des faiſceaux de bâtons au lieu d'armes; ces faiſceaux ſont la marque du pouvoir deſpotique de l'Empereur Ottoman ſur ſes ſujets comme ſur ſes eſclaves, dont le bâton eſt le châtiment.

Noms de la premiére porte.

De cette porte on paſſe dans une premiére cour, qui eſt auſſi brute que ſon entrée. A droite il y a une gallerie, où les Eunuques blancs ſe rangent les jours de Divan, pour ſaluer le Grand Viſir, les Bachas & les principaux Officiers du Conſeil. Elle conduit à une ſale aſſez grande, où le Chef de ces Eunuques, Sur-intendant général des revenus des Moſquées Impériales, tient ſon bureau, & donne

audience pour les affaires qui le concernent. L'infirmerie, la boulangerie & les fours continuent les bâtimens de ce côté-là. On voit à gauche les magaſins de toutes les proviſions de bouche, les écuries particuliéres des chevaux de Sa Hauteſſe, & un gros dôme qu'on dit avoir ſervi autrefois de ſacriſtie à l'Egliſe de ſainte Sophie : c'eſt à préſent le magaſin des armes ; on y garde quelques petits canons pour la défenſe du Serrail en cas d'émotion populaire, & les étendards à queue. Tous ces bâtimens aboutiſſent au bureau de l'Intendant du papier du Conſeil, qui ſe diſtribue aux Greffiers & aux écrivains pour les expéditions.

Noms de la ſeconde porte.

La ſeconde porte du Serrail s'appelle communément la porte d'entre deux. Les Turcs la nomment *Paſſage de la Juſtice*, parce qu'elle conduit à la ſeconde cour où ſe tient le Divan ; ou *Seuil de l'obéiſſance & du martyre*, parce que c'eſt dans cette ſeconde cour, qu'on fait mourir les perſonnes diſtinguées. Cette porte eſt flanquée de deux tours ; celle qui eſt à droite ſert de priſon aux victimes du deſpotiſme des Princes Ottomans.

La ſeconde Cour n'eſt pas plus ornée que la premiére, excepté qu'elle eſt en partie plantée de Ciprès. A droite ſont ſous des galleries couvertes les cuiſines & les offices de la bouche du Grand-Seigneur & des Sultanes. Au bout eſt la chambre du tréſor des écuries, où ſe conſervent les brides, ſelles, houſſes, mords, croupiéres & étriers des chevaux du Sultan ; tous ces harnois ſont d'un prix ineſtimable, par la quantité de pierreries qui les enri-

chiſſent. On voit encore du même côté la chambre du tréſor des Finances, celle des Chartres & Archives de l'Empire, & un grand ſalon ouvert attaché à la tour de la porte ; on y rendoit autrefois la juſtice. Le Divan & les bureaux des Controlleurs, des Greffiers, Commis & Ecrivains ſont placés à gauche, ainſi que les petites écuries des chevaux d'élite, que le Grand-Seigneur deſtine pour ſes exercices avec ſes Favoris. Des deux côtés de cette cour régnent d'aſſez beaux portiques, ſoutenus par des colonnes de marbre ; c'eſt ſous ces galleries que viennent ſe ranger en bataille les Compagnies des Janiſſaires, quand on tient le grand Divan, ou lorſque le Grand-Seigneur donne audience à quelque Ambaſſadeur. C'eſt auſſi dans cette Cour, comme je l'ai déja dit, que ſe font les exécutions de conſéquence ; le Grand-Seigneur ſeul y entre à cheval.

Nom de la troiſiéme porte.

La troiſiéme porte eſt appellée *Porte de félicité & de bonheur*, parce qu'on y tenoit autrefois le Divan, & qu'une fois l'année, à la fête du Bairam, l'Empereur y reçoit les hommages des Grands de la Porte. La Moſquée du Sultan & des Sultanes, les bains des Pages de la grande & petite chambre & le tréſor du Sultan ſont dans cette derniére Cour, des deux côtés de laquelle il y a des volliéres remplies de toutes ſortes d'oiſeaux de chaſſe ſous la direction du *Dogangi-Bachi*, ou grand Fauconnier. L'intérieur eſt compoſé d'une maſſe de bâtimens, précédés d'un grand veſtibule ſervant de paſſage à trois ſalons, où ſont les portes des appartemens du Grand-Seigneur, des Sultanes, & des Pages. Un veſtibule

doré & ouvert de tous côtés communique aux Jardins.

Des appartemens du Grand-Seigneur.

L'appartement du Sultan offre d'abord une assez grande sale incrustée de marbre de diverses couleurs, dont le plancher est couvert de grands tapis de Perse. Tout autour de la sale sont rangés de riches coussins, de quatre pieds de long & de deux ou trois de large, sur des couvertures de soie à fond blanc, piquées & brodées. D'une porte de cette sale qui donne entrée au jardin des fleurs, on passe à main droite dans une gallerie d'environ cinquante pas de long & de douze pieds de largeur, pavée de marbre blanc & noir; elle aboutit à un grand bâtiment, où le marbre seul est employé. De-là on découvre une porte de moyenne grandeur, dont le dessus est une espéce de voûte plate, ornée comme la porte de fleurs en relief & de devises taillées dans le marbre. De cette porte on passe à une autre, qui ne lui céde point en beauté; c'est celle de la Chambre d'été du Grand-Seigneur, qui va y prendre le frais pendant les chaleurs de la canicule. La voûte de cette chambre est soutenue par de riches colonnes de marbre; & à chaque coin on voit de grosses boules de cristal de roche taillé à facettes, avec quelques pierres de diverses couleurs, qui par leur mélange font un spectacle agréable: on prendroit ce lieu enchanté pour le séjour ordinaire des plaisirs. Les fenêtres donnent sur un petit lac quarré, fait avec un art admirable; trente fontaines comparties sur une plate-forme de marbre qui l'environne, forment ce lac, & troublent agréablement le

ſilence de ces lieux par leur murmure continuel. Le Sultan s'y proméne ſouvent dans un brigantin, ſuivi des muets & de quelques bouffons ; ils l'amuſent par leurs reparties plaiſantes ou par leurs grimaces ridicules, quelquefois en ſe culbutant dans l'eau; lui-même ſe plaît à leur dreſſer des embûches.

La voûte de la Chambre d'hiver eſt une confuſion de petites voûtes triangulaires, diſtinguées par deux filets d'or avec une raye verte au milieu. Quoique les murailles en ſoient revêtues de marbre blanc, un bel ouvrage de menuiſerie à hauteur d'appui régne tout autour, & de riches tapis cachent de grands carreaux de marbre de diverſes couleurs. Pluſieurs couſſins ſont rangés le long des murailles, les uns en broderie de perles & de pierreries pour la parade ſeulement, les autres pour l'uſage de brocard d'or & d'argent & d'autres riches étoffes. A l'un des coins de la Chambre on voit un petit lit de camp élevé de terre de deux pieds, dont les quenouilles ſont de pur argent à longues canelures, ſurmontées de quatre lions de criſtal de roche. La couverture, les couſſins & les matelats du lit ſont de drap d'or à fond verd, brodés de perles, de rubis & d'émeraudes. Ces couvertures & ces couſſins ne ſont que pour l'ornement ; lorſque le Grand-Seigneur y couche, on en met d'autres de velours ou de ſatin piqué. Que le Sultan couche ailleurs que dans cette chambre, on étend à terre une couverture de nattes, & un tapis de Turquie pardeſſus. Sur ce tapis eſt un matelat, & ſur le matelat un lit de plumes, avec des draps de toile très-fins, & de beaux tapis en

Chambre d'hiver du Sultan.

été, ou des peaux de loups cerviers & de martres zibelines en hiver. On tend enſuite pluſieurs petites cordes de ſoie, qui ſoutiennent des draps de toile d'or ou de riches tapis, pour ſervir de ciel & de pentes. Un valet de chambre eſt toujours à côté du lit, pour recouvrir Sa Hauteſſe en cas de beſoin : un autre garde la porte de la chambre, où de groſſes bougies ambrées brûlent la nuit ſur deux grands chandeliers d'or. Ainſi repoſe, dit un Auteur ancien, celui qui ſouvent trouble toute l'Europe, donne des inquiétudes à l'Aſie, & tourmente l'Afrique & les rivages de la Méditerranée.

Sa Bibliothéque particuliére.

Deux armoires poſées contre le mur, laiſſent voir à travers leurs portes de criſtal quelques livres richement couverts ; le Sultan les lit quelquefois pour tromper l'ennui, cet ennemi cruel qui attaque les Souverains mêmes au plus haut point de leur gloire. Audeſſus de ces armoires on remarque une petite caſſette, dans laquelle le Tréſorier met tous les Mercredis trois bourſes pleines, une de monnoie d'or, & deux de monnoie d'argent ; c'eſt la caſſette du Sultan, qui emploie cet argent à faire des gratifications aux eſclaves qui le ſervent, & qui ſont ſa compagnie ordinaire.

De la chambre d'hiver on paſſe dans une grande ſale, où ſe rendent les Pages qui approchent de la perſonne du Grand-Seigneur. Tout proche eſt le bain où ils vont ſe laver avant la priére. Quelques dégrés ménent delà à un petit cabinet qui n'eſt que de bois, mais peint & bien doré ; il eſt ouvert de tous côtés, avec de belles fenêtres où le *Talc*

tient

tient lieu de verre. La vûe de ce cabinet eſt preſque la même, que celle du Belveder d'Amurat.

De deux portes qui ſont dans le grand ſalon du Sultan, l'une communique à l'appartement des femmes; il conſiſte en quatre chambres. La premiére eſt appellée *Buyuk-Oda*, *grande chambre;* on y met toutes les filles à leur arrivée au Serrail pour les inſtruire. La ſeconde nommé *Chukchuk - Oda*, *chambre ſuprême*, eſt deſtinée à loger celles qui ſont déja capables d'amuſer & de divertir Sa Hauteſſe. Ces deux chambres ſont longues, avec des eſtrades des deux côtés, où chaque fille a ſon petit canton particulier, ſéparé pendant la nuit par un rideau. Au-deſſus régnent des galleries de même longueur & largeur que les eſtrades; là ſont les coffres de ces filles, marqués de leurs noms. Elles font elles-mêmes leur lit, qui ne conſiſte qu'en un matelat, une couverture d'étoffe riche, & un couſſin de même parure: elles rangent tout cela en ſe levant, de ſorte qu'il ne paroît dans ces ſalles que de longs ſophas, ſur leſquels elles s'occupent à leurs ouvrages. La troiſiéme chambre paralléle aux deux autres eſt celle où elles s'aſſemblent, pour travailler & pour blanchir leur linge. Enfin dans la quatriéme elles apprennent la muſique & la danſe.

Des appartemens des femmes.

La Sultane Validé & les Aſekis ont des appartemens particuliers dans des cours ſéparées. Il eſt impoſſible de bien connoître le quartier des femmes, & de ſçavoir exactement ni comment il eſt diſpoſé, ni de quelle maniére on s'y gouverne. Il n'y a point parmi nous de Monaſtére de filles, quelque régulier

qu'il puiſſe être, dont l'entrée ſoit plus exactement défendue aux hommes. Les portes en ſont gardées nuit & jour par des Eunuques noirs; & hors le Grand-Seigneur & le Médecin, qu'on n'y appelle que dans une grande néceſſité, perſonne n'y entre, pas même les femmes étrangéres.

Idée générale de tous les appartemens du Serrail.

Il y a lieu de croire, que dans ces appartemens il ſe trouve des infirmeries, des bains & toutes les autres commodités, puiſque le Sultan va ſouvent y paſſer ſes momens les plus doux. En général tous les appartemens du Serrail ſont pavés de marbre ou de porcelaine, avec des baluſtrades peintes en or & en verd, & couvertes de riches tapis de ſoie. Les lambris ſont dorés, plafonnés d'or battu, ornés d'excellente moſaïque, de petites piéces de criſtal de toutes ſortes de couleurs rapportées en maniére de marquéterie à feuillages moreſques.

Les murailles de certaines chambres ſont dorées en entier, d'autres ſont incruſtées de porcelaines ou de lames d'or & d'argent; mais on n'y voit aucunes peintures ni figures d'animaux, parce qu'il n'eſt pas permis aux Mahométans de rien contrefaire de tout ce qui a vie. Le peuple groſſier s'imagine que les Anges ne peuvent entrer dans une maiſon, où il y a des chiens, ou la reſſemblance d'un homme. Auſſi ne gardent-ils aucuns portraits, excepté ceux des Sultans, qu'on a eu ſoin de conſerver depuis pluſieurs ſiécles. Ils ſont actuellement dans la Bibliothéque du Grand-Seigneur. Il en eſt des ſtatues comme des tableaux. Les Turcs ont l'imbécilité de croire, qu'une ſtatue demandera une ame dans l'autre monde

à celui qui l'aura faite ; c'eſt ſans doute cette erreur groſſiére, qui les a portés à détruire tous les morceaux antiques, qu'ils ont trouvés dans la Gréce & ailleurs. Mahomet IV. oſa ſe mocquer de ce ridicule uſage, & y contrevenir ; mais ſes ſucceſſeurs l'ont rétabli. Il ne reſte plus à préſent qu'une petite maiſon d'Amurat IV. bâtie ſur le Détroit, près du village Biſcoſi, où l'on voit pluſieurs chaſſeurs peints par ſon ordre, tirant ſur le loup & le cerf, & des gens à table.

La broderie en or, en argent & en pierreries éclate ſur les ſophas, ſur les couſſins, ſur les matelats & ſur les couvertures des lits ; les plus ſuperbes étoffes, les tapis des Indes & de Perſe les plus précieux n'y ſont pas épargnés. Telle eſt l'idée qu'on doit ſe former en gros de tous les appartemens du Grand-Seigneur, des Princes, des Sultanes, & des Officiers de l'Empereur & de l'Empire. Leur irrégularité fait un tort conſidérable à la magnificene des emmeublemens ; ils ne ſont la plûpart que fort peu éclairés, & n'ont point cet air riant de nos Palais & de ceux d'Italie.

Le Sultan, les Sultanes & les principaux Officiers ou Miniſtres ont des jardins particuliers, outre le grand jardin du Serrail, dont le *Boſtangi-Bachi* eſt Sur-intendant, ainſi que de tous ceux qui appartiennent au Grand-Seigneur aux environs de Conſtantinople. Tous ces jardins ſont vaſtes & ſuperbes, & en terraſſe, entremêlés de beaux arbres, de bocages, de berceaux & de pluſieurs fontaines, avec des baſſins revêtus de marbre de differentes couleurs ; les femmes prennent quelquefois plai-

Des jardins du Serrail.

ſir à y jetter les Eunuques noirs tout vêtus, pour ſe venger de la rigueur avec laquelle ils les gardent, & pour divertir Sa Hauteſſe, qui voit ce badinage d'une baluſtrade ornée de carreaux & de tapis de brocard. Les eaux jailliſſantes pouſſent des jets à perte de vûe, les uns en gerbe, d'autres en pyramide, ceux-ci en croiſſant, ceux-là en fléche, quelques-uns en forme de Turban. Ces jardins ſont auſſi plantés d'arbres fruitiers, de ciprès, de buis, de lauriers & de mirthes : mais on les néglige ſi fort, qu'on laiſſe croître des broſſailles dans les allées, que la nature a formées d'elle-même ; on ſe contente de nettoyer celles par où le Grand-Seigneur doit paſſer. Les eſpaces compris entre ces allées ſont autant de jardins fruitiers & potagers, où l'on trouve des fraiſes, des framboiſes, des melons, des concombres, des choux, des épinars & toutes ſortes d'herbes, de fruits & de légumes ſelon les ſaiſons ; ils y croiſſent en ſi grande abondance, qu'un Auteur en fait monter les revenus à plus de trois cens mille écus (*a*). Tous les ans, à la fête du Bairam, le Boſtangi-Bachi fait préſent à Sa Hauteſſe d'une veſte de zibelines avec des agrafes de diamans de la valeur de vingt bourſes, pour redevance de ſes jardins qu'il ſous-ferme.

Pluſieurs Empereurs ont fait bâtir dans ces jardins des pavillons & des cabinets qui portent leurs

(*a*) A quatre lieues de Conſtantinople & ſur cette côte de l'Aſie, où étoit autrefois la ville de Chalcédoine, il y a les plus beaux jardinages qui ſoient en Orient. Les fruits qui s'y recueillent abondamment, ſont vendus à Conſtantinople en ſi grande quantité, qu'ils fourniſſent tout le pays.

noms. L'aſpect en eſt admirable pour ceux qui abordent du côté de la mer : delà on découvre ſur tout cette merveilleuſe terraſſe, qu'Achmet fit élever pour la promenade des Sultanes ; elle eſt magnifique, & offre un ſpectacle dont les yeux ſont enchantés.

De la Diſcipline du Serrail.

L'ordre & la régle du Serrail en font toute la ſûreté. On peut dire avec juſtice, que jamais les révolutions arrivées dans l'Empire n'ont été les ſuites du peu de diſcipline qui s'obſerve dans ce Palais. L'ambition des Sultanes, leurs intrigues heureuſement ménagées, & conduites par les premiers Viſirs ou autres Miniſtres, ont ſoufflé ces étincelles, qui ont dégénéré en grands incendies. Preſque toujours l'humeur inquiéte & remuante des Janiſſaires irrités du Gouvernement trop dur des Miniſtres, ou ennuyés d'un trop long régne, animés d'ailleurs par les pillages & autres avantages, que leurs mains avides autant que meurtriéres ſçavent tirer de la nouveauté, fait un tombeau de ce ſéjour, qui devroit être à jamais inacceſſible aux viciſſitudes, ſi par la loi générale, toutes les choſes d'ici-bas n'étoient pas ſujettes à l'inſtabilité & au changement.

Le Serrail peut être conſidéré comme une forteresse remplie d'Eſclaves, où les uns ſont employés à garder les autres. De tous les enfans qu'on levoit autrefois par forme de tribut, & qu'on achette aujourd'hui, les plus beaux, les mieux faits, ceux qui

paroiſſent avoir plus d'adreſſe & plus d'eſprit ſont deſtinés à ſervir de Pages à Sa Hauteſſe ; on occupe les plus robuſtes aux vils emplois du Serrail. Avant que de parvenir aux Charges de l'Empire, les premiers occupent les différens poſtes du Serrail, c'eſt-à-dire, qu'ils commandent aux derniers ; ceux-ci ſe ſubdiviſent en autant d'emplois qu'il s'en trouve dans ce Palais, & en prennent les noms. Ainſi le Boſtangi-Bachi, auparavant Page de la Chambre ſuprême, commande à tous les Boſtangis, ou Jardiniers ; le Capigi-Bachi à tous les Capigis. Les Boſtangis, les Capigis, les Baltagis ont un nom générique ; c'eſt celui d'*Azamoglans*, qui comprend en général tous les Eſclaves occupés dans le Serrail aux jardins, aux cuiſines, à l'infirmerie, &c.

En attendant que les Itchoglans parviennent aux grandes Charges de l'Empire, ils ſervent dans le Serrail en qualité de Pages, & ſe nomment Pages du Serrail. On les diſtingue ſuivant les différentes Chambres dans leſquelles ils ſont diſtribués, & les divers emplois auſquels on les emploie ; ainſi on dit, les Pages de la premiére Chambre, de la ſeconde, du Kilar, les Pages du Tréſor, &c. Tous ſont gouvernés par des Eunuques blancs ou baſanés, comme les femmes le ſont par des Eunuques noirs.

Des Eunuques.

Depuis plus de quatre mille ans on parle d'Eunuques dans le monde. L'Hiſtoire Sainte & Profane fait mention d'une infinité de perſonnes de cette ſorte qu'on ne peut mettre ni au rang des hommes, ni au rang des femmes, & qu'on pourroit appeller une troiſiéme eſpéce d'hommes.

La plûpart des Sçavans croyent que Sémiramis Reine des Affyriens, femme de Ninus & mére de Ninias, a été la premiére à imaginer de faire des Eunuques. Ils fondent leur opinion fur les témoignages d'Ammien-Marcellin (*a*) & de Claudien (*b*); mais Diodore de Sicile, qui dans fa Bibliothéque a compofé l'hiftoire de Sémiramis d'une maniére plus exacte qu'aucun autre, ne dit rien de cette particularité, qui cependant méritoit bien d'être remarquée, fi elle eût été certaine & véritable. Il rapporte feulement, que cette Reine élevée d'une condition baffe au faîte de la grandeur, fe plongea dans toutes fortes de délices; qu'elle fit choifir les hommes les mieux faits & les plus beaux de fon armée pour s'en fervir; mais qu'elle fit mourir tous ceux qu'elle avoit reçus dans fon lit. Peut-être fe contenta-t-elle de les faire Eunuques, par un efprit de jaloufie affez ordinaire, de peur qu'après avoir obtenu d'elle les plus grandes faveurs, ils ne s'attachaffent dans la fuite à quelqu'autre femme. Voffius de fon côté prétend (*c*) que les Perfes font les inventeurs de

(*a*) *Poftrema multitudo fpadonum, à fenibus in pueros definens, obluridi, diftortâque lineamentorum compage deformes, ut quaquà, inceſſerit quifquam, cernens mutilorum hominum agmina, deteftetur memoriam Semiramidis Reginæ illius veteris, quæ teneros mares caftravit omnium prima.*

(*b*) . . . . . . *Seu prima Semiramis aftu*
Affyriis mentita virum, ne vocis acutæ
Mollities levefque genæ fe prodere poffent,
Hos fibi conjunxit fimiles; feu Perfica ferro
Luxuries vetuit nafci lanuginis umbram.

(*c*) Dans fon *Ethimologicon Linguæ Latinæ.*

cette déteſtable coutume, & que le mot Latin *ſpado*, qui comprend diverſes ſortes d'Eunuques, tire ſon nom d'un village de Perſe nommé *Spada*, où il croit que ſe fit la premiére exécution de cette nature. Mais ce ſentiment ſemble peu fondé, puiſqu'on parloit d'Eunuques avant qu'il fût mention des Perſes. En effet Cyrus, qui peut être regardé comme le premier Monarque de ces Peuples, ne commença à régner ſur eux que l'an du monde 3421. Or dès l'an du monde 2276. c'eſt-à-dire, mil ſept cens ſoixante & dix-huit ans avant Jéſus-Chriſt, Joſeph fut acheté par Putiphar, le premier Eunuque dont l'Ecriture Sainte faſſe mention; encore ce nom d'Eunuque n'étoit-il pas nouveau alors, puiſque déja il étoit devenu un nom de Charge & de dignité.

Il paroît par l'Hiſtoire Sainte & Profane, que les Eunuques ont poſſédé autrefois les premiéres & principales Charges dans les Cours de l'Orient, & qu'ils ont eu la confiance & la faveur des plus grands Princes. Nous voyons dans le Livre d'Eſther, que ſept Eunuques étoient les Officiers ordinaires du Roi Aſſuérus, & qu'en particulier l'Eunuque Egée étoit prépoſé à la garde des femmes de ce Roi. Il y en avoit deux autres, nommés Bagathan & Tharès, qui commandoient à la premiére entrée du Palais. L'Hiſtoire de Judith nous apprend encore, que les premiers Huiſſiers de la Chambre d'Holopherne étoient des Eunuques, & que Vagar, ou Bagoas, en étoit le Chef; c'étoit lui qui avoit ſoin de la perſonne du Maître, & de ce qui concernoit ſa

garde-robe

garde-robe & ſon lit. L'Eunuque de la Reine de Candace, qui fut baptiſé par ſaint Philippe, étoit de même un des premiers Officiers de cette Princeſſe, & Sur-intendant de ſes Finances. C'étoit auſſi un Eunuque, qui commandoit les troupes de Sédécias Roi des Juifs. Enfin Cyrus vainqueur de ſes ennemis ayant établi ſa demeure dans le Palais Royal de la plus grande ville de l'Univers, & conſidérant qu'on ne lui vouloit pas de bien, ne prit que des Eunuques pour ſa garde, & pour Officiers de ſa maiſon.

On donnoit les enfans en garde aux Eunuques, & ils étoient chargés du ſoin de les élever & de les inſtruire. Ces différens emplois les rendirent conſidérables dans le monde. Les Rois & les Princes, ſoit qu'ils euſſent été leurs éléves, ſoit qu'ils ne l'euſſent point été, les eſtimoient & les honoroient particuliérement : ils avoient en eux beaucoup de confiance ; & ces Eunuques profitant de leurs avantages, ſe rendoient inſenſiblement maîtres du Gouvernement, & abuſoient ſouvent de leur crédit.

Parmi une foule de traits que me fournit l'Hiſtoire ſur le mauvais gouvernement des Eunuques, je choiſis particuliérement ce qu'en rapporte l'Hiſtoire de Thamas-Koulikan nouveau Roi de Perſe. Schah-Haſſein, ce Prince infortuné que le Chef des Aghuans précipita du haut du Trône, avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur Mirza-Zefi, l'aîné de ſes trois fils, Prince grand, bien fait, d'un caractére aimable, d'un eſprit vif & pénétrant, capable enfin de réparer par ſa conduite les déſordres du Gouverne-

ment; les Eunuques allarmés de la nouvelle autorité qu'ils jugeoient devoir être funeste à leur puissance, s'unirent tous pour hâter la perte d'un maître trop éclairé, qui commençoit à prendre connoissance des affaires de l'Etat, qui en connoissoit déja tous les abus, & qui songeoit à y remédier, en remontant à la source du mal. Maîtres de l'esprit du Roi, qu'ils sçavoient manier à leur gré, ils lui firent entendre que le Prince se croyant déja indépendant, vouloit commander avec une autorité absolue, sans consulter même les personnes les plus expérimentées du Conseil, & que dévoré de la soif de régner, il y avoit tout lieu de craindre qu'il ne cherchât à s'abréger le chemin du Trône par une indépendance réelle, peut-être même par un parricide. Sur ce soupçon, qui n'avoit pas le moindre fondement, mais que le foible Hassein ne se donna pas seulement la peine d'examiner, on lui fit signer un ordre de renfermer le Prince dans le Haram, d'où il étoit sorti il n'y avoit pas deux mois. Non contens de cette vengeance, les Eunuques qui craignoient toujours de l'avoir pour Maître, résolurent de lui ôter toute espérance de parvenir à la Couronne; dans ce dessein ils extorquerent un second ordre pour lui faire perdre la vûe.

Thamas-Koulikan devenu Roi de Perse eut une attention particuliére, qu'aucun Eunuque ne fût admis dans les Conseils, qu'il établit pour les différentes parties du Gouvernement. Il se souvint que l'autorité excessive des Eunuques sous les Régnes précédens avoit causé tous les malheurs du Royau-

me. Pour les réduire à l'état d'humiliation qui leur convient, & les faire rentrer dans l'esclavage pour lequel ils sont nés, il fit une Loi, qui leur défendoit sous peine de mort de s'immiscer jamais dans aucune affaire relative au Gouvernement, & qui ne leur laissant d'autre emploi à exercer que celui des ministéres les plus vils, & des travaux les plus rudes du Haram, les condamnoit encore à garder un silence perpétuel dans le Palais, tandis qu'ils y exerceroient leurs fonctions.

Comme les Eunuques avoient originairement différens emplois dans les Cours des Princes, ceux qui leur succéderent dans ces places furent de même appellés Eunuques, nom général qui se donnoit à tous les Officiers des Princes & des Rois, de quelque qualité & de quelque ordre qu'ils fussent. Ces Eunuques n'étoient ainsi nommés, que parce qu'ils représentoient dans leurs emplois les vrais Eunuques qui les y avoient précédés. Les premiers étoient Eunuques *ratione impotentiæ & ademptæ virilitatis*; les autres ne l'étoient que *ratione Officii*. Putiphar, par exemple, n'étoit Eunuque que parce qu'il possédoit une Charge, qui avoit été occupée par des Eunuques; il n'est pas permis d'en douter, puisqu'il avoit une femme, & une fille nommée Asenech, que l'on a cru avoir été mariée à Joseph.

De tous les Peuples, les Perses, les Médes & les Assyriens ont été ceux qui se sont le plus servis d'Eunuques; on remarque même que Nabuchodonosor faisoit Eunuques tous les Juifs & tous les autres prisonniers de guerre, afin de n'avoir que des Eunuques pour le servir.

Les Eunuques ne ſont pas partout également odieux & mépriſés ; leur ſort & leur conſidération ont dépendu & dépendent encore de la différence des tems & des mœurs des Nations. Grace à la bizarrerie des Peuples de la terre, dont les génies ſont ſi differens, ſi leur nom eſt une injure en Europe, & un ſujet de honte & de confuſion, ils ont exercé, & exercent encore aujourd'hui les premiers emplois dans tous les pays du Levant, dans la Perſe, dans l'Egypte, dans la Méſopotamie ; ils ont eu, & pourroient encore avoir en Turquie une autorité preſque ſouveraine. Leur gouvernement eſt ordinairement dur & cruel, & ils ſont preſque toujours haïs de tous les Sujets, tandis qu'ils ne ſont aimés que du Souverain qui leur confie ſa puiſſance. Les beautés ſoumiſes à leur domination les déteſtent toutes dans le fond du cœur ; quand ils ne les contraindroient en aucune façon, ils ne pourroient manquer d'être toujours pour elles des objets de mépris & de haine. Les Romains avoient de l'horreur pour ces demi-hommes ; être Eunuque, ſelon Céſar, eſt un ſupplice pire que la mort.

Tous ces Eunuques ſont ſévéres, biſarres, ombrageux, & traitent cruellement ceux qui ſont ſous leur direction. A Conſtantinople, dans tout l'Empire, & généralement dans tout l'Orient, le moindre particulier, pour peu de bien qu'il ait, entretient un Eunuque ou deux à la garde de ſes femmes. Pour en fournir toute la Turquie, toute la Perſe, toutes les Indes, & toutes les Provinces de l'Afrique, il eſt aiſé de juger qu'il faut qu'il en vienne

par milliers de divers endroits. Les Royaumes d'Assan, de Roucan, d'Aracan au-delà du Gange, en fournissent un nombre prodigieux. En 1659. au rapport de Tavernier, on en fit vingt-deux mille dans le pays de Golconde. Dès qu'il survient la moindre cherté, les péres & les méres qui sont pauvres vendent leurs enfans à des Marchands, qui leur font faire l'opération, quelquefois même telle que Soliman l'a ordonnée; mais on a remarqué qu'il en réchappe peu de ces derniers, & c'est pour cette raison qu'ils sont plus chers que les autres : en Perse & en Turquie on les vend jusqu'à six cens écus; cent ou cent cinquante écus sont le prix des Eunuques ordinaires. Les noirs qui viennent d'Afrique en bien plus petit nombre, sont encore plus chers : les plus difformes sont ceux qui coutent le plus; leur extrême laideur tient lieu de beauté dans leur espéce : un nez plat, un regard affreux, une grande bouche, de grosses lévres, des dents noires & écartées, sont des avantages pour les Marchands qui les vendent.

Du Capi-Aga, ou Grand-Maître du Serrail.

Il y a dans le Serrail environ cinquante Eunuques blancs, nourris & entretenus par le Sultan, qui leur donne des appointemens proportionnés à leurs fonctions. Le Capi-Aga, grand-Maître du Serrail, est le Chef de ces Eunuques; il est entr'eux le premier en dignité & en crédit, ayant toujours sa place auprès de la personne du Grand-Seigneur, en quelque lieu qu'il aille, même jusqu'à la porte du quartier des femmes. C'est lui qui introduit les Ambassadeurs à l'Audience, & qui remet à Sa Hautesse tous les

préſens qu'elle reçoit ; de ſorte que pour faire agréer ſon préſent, un Bacha ne manque point d'en ajoûter un particulier pour le Capi-Aga. Perſonne ne peut entrer dans l'appartement de l'Empereur, ni en ſortir ſans ſon ordre, pas même le Grand Viſir. S'il ſurvient quelque affaire preſſée, que ce Miniſtre veuille communiquer par écrit au Sultan, c'eſt cet Eunuque qui le reçoit, & qui rapporte la réponſe. Il va partout le Serrail à cheval, & le turban en tête, par un privilége attaché ſpécialement à ſa Charge. Sa table eſt ſervie aux dépens du Prince. Il s'eſt trouvé des Capi-Agas, qui ſont morts riches de deux millions.

Cet Officier a un Lieutenant qui commande en ſon abſence, & qui a l'Intendance générale de toutes les chambres du quartier du Grand-Seigneur, pour ce qui regarde la propreté & les réparations ; c'eſt le *Saraï-Aga.* Il a l'œil particuliérement ſur la chambre des Pages qui ſont chargés du linge de Sa Hauteſſe, & qui l'accompagnent dans ſes voyages ; c'eſt à lui qu'ils s'adreſſent pour ce qui concerne leurs habits, & toutes les autres choſes néceſſaires.

Le *Séraſket-Odaſi* eſt le Sous-Lieutenant du Capi-Aga. Ses fonctions conſiſtent à faire changer tous les ſix mois les tapis, qui ſont étendus à terre dans les ſales & dans les chambres du Serrail.

Les Eunuques blancs ont inſpection ſur les Itchoglans, comme je l'ai dit plus haut. L'avantage de pouvoir parvenir aux grands emplois ſoutient la patience & le courage de ces jeunes gens, dans la dure diſcipline que les quatre premiers Eunuques

leur font obſerver, par le moyen des Officiers ſubalternes prépoſés pour veiller ſur leurs actions.

Il y a quatre chambres appellées *Oda*, dans leſquelles ſont diſtribués ſix cens Itchoglans ſelon les ordres du Capi-Aga, qui avec les principaux Eunuques juge de la capacité de chacun. Ces chambres ſont diſpoſées comme celles des femmes, avec de pareilles eſtrades; chaque Page n'y occupe que quatre pieds, & n'a pas un plus grand équipage. Les Eunuques qui les gardent ont leurs appartemens aux extrémités, & ſe proménent jour & nuit entre les deux eſtrades. Ces chambres ont une porte à chaque bout : celle qui donne ſur le veſtibule, s'ouvre à la pointe du jour, & ſe ferme à une heure de nuit après la priére; l'autre qui regarde les jardins, eſt fermée de jour, & ouverte toute la nuit. C'eſt le Capi - Aga qui fait paſſer les Itchoglans d'un Oda à l'autre. Lorſqu'il fait ſa viſite générale & celle de promotion, il exclud du Serrail ceux qu'il reconnoît incapables de bien ſervir le Prince, & qui lui témoignent du dégoût pour une vie ſi auſtére.

Des Chambres des Pages, ou Itchoglans.

La premiére Chambre où les Itchoglans ſont diſtribués eſt la plus nombreuſe, parce qu'on les y met encore tous jeunes; c'eſt là qu'ils apprennent à lire, à écrire, & les premiers principes de la Loi Mahométane.

Après ſix ans d'épreuve, ils paſſent à la ſeconde chambre, qu'on appelle *Kilar-Oda*, où devenus plus robuſtes, on les dreſſe aux exercices du corps; là on leur enſeigne encore à parler parfaitement le Turc, l'Arabe & le Perſan : ces deux derniéres Langues

leur ſont utiles dans les Gouvernemens où ils peuvent être envoyés.

Quatre ans ſe paſſent de la ſorte, au bout deſquels ils montent au troiſiéme Oda, qu'on nomme *Chanaſdar-Oda*, ou la chambre du Tréſor. C'eſt-là qu'ils commencent à rendre quelque ſervice au Grand-Seigneur; on les employe alors à la garde-robe, aux bains, & au *Kilar* ou Echanſonnerie.

Pendant le tems qu'ils devroient employer dans ces trois chambres, on les en tire quelquefois, pour les faire paſſer dans d'autres chambres particuliéres. Par exemple, il y en a quatre-vingt ſous la direction du Blanchiſſeur du Grand-Seigneur, qui lavent ſon linge en Campagne : car dans le Serrail les femmes en ſont chargées; il n'y a que le Turban, que le Chef des Séferlis, ce même blanchiſſeur dont je viens de parler, blanchit tous les Mardis avec beaucoup de cérémonie. Le grand Fauconnier en employe auſſi quatre-vingts.

Chacune de ces trois Chambres a pour Chef un Eunuque blanc, qu'ils appellent *Oda-Bachi*, ou Maître de la Chambre. Le Saraï-Aga a la direction de la premiére; le Chef de l'Echanſonnerie commande dans la ſeconde, & le Chef du Tréſor dans la troiſiéme.

Tous les Itchoglans ſe lévent une heure avant le jour au bruit d'un réveil-matin, plient leurs lits, rangent leurs couſſins & vont ſe laver, pendant que ceux qui ſont de jour au ſervice des chambres, les balayent. Ils retournent enſuite à leur place, & liſent à haute voix un paſſage de l'Alcoran, en

Leur maniére de vivre.

attendant

attendant que le *Murgim* les appelle à la Mosquée ; ils s'y rendent deux à deux, les yeux baissés & les mains croisées sur l'estomac. Au retour chacun ayant repris sa place, l'Oda-Bachi prend la sienne, & tient sa Justice. Il envoye appeller par le Gardien de jour ceux qu'il veut châtier ; ceux-ci obéissent au signal qu'il leur fait de la main, & vont recevoir de ce Correcteur la punition de leurs fautes : par exemple, s'ils ont commis la moindre irrévérence en allant à la Mosquée ou dans le retour, s'ils ont ri ou parlé, s'ils se sont mal rangés en file, le Gardien les châtie par de longs jeûnes, des veilles, & des coups de poing sur le cou, ou des coups de bâton sous la plante des pieds. Ils en reçoivent quelquefois un si grand nombre, que les ongles leur sautent des doigts.

Ces jeunes gens ne mangent que deux fois le jour, à neuf heures du matin & à trois heures après midi, & si frugalement, qu'ils se lévent toujours de table avec la faim. On leur apporte à manger des cuisines du Grand-Seigneur dans de grandes chaudiéres, au bruit desquelles ceux qui ont soin des plats se rendent au lieu de la distribution, & reçoivent les portions de mouton bouilli ou fricassé, & de potages de ris, de lentilles ou de bled. Ils mangent dix ensemble ; mais aucun n'oseroit mettre la main au plat, que le plus ancien qui tient une cuillier plus longue que celle des autres, n'ait mangé deux bouchées, en disant *au nom de Dieu*. Après cette cérémonie préliminaire, cette jeunesse affamée dévore la viande, & se remplit du potage, qui ne se mange

que le dernier. Si cet ancien voit rire quelqu'un, il lui donne de sa cuillier sur le front.

Tous les Serrails sont autant de Séminaires pour les Itchoglans. On les instruit à Burse, à Péra & au Serrail d'Ibrahim-Pacha; cette premiére éducation est nécessaire, pour pouvoir être admis dans le grand Serrail, à moins qu'on n'en soit dispensé par une grace spéciale du Grand-Seigneur (*a*).

Leurs exercices.

Leurs exercices sont distribués avec ordre. Depuis le matin jusqu'à midi on leur enseigne à chanter, & à jouer des instrumens qui accompagnent la voix: ce sont une espéce de violon, la guitarre, le psaltérium, le siflet & la flute douce. Après midi on leur montre la musique de guerre, à jouer de la trompette, du haut-bois & autres instrumens éclatans. On leur apprend aussi à se tenir à cheval de bonne grace, à le manier adroitement, à tirer de l'arc sans quitter les arçons, en avant, en arriére, à droite, à gauche & de tous côtés. Ils apprennent encore à coudre, à faire des fléches, à broder des carquois & des selles, & à faire généralement toutes sortes d'équipages pour les chevaux. Les uns s'appliquent à plier un turban, d'autres à nettoyer & plier des vestes, quelques-uns à frotter & à nettoyer dans le bain, plusieurs enfin à dresser des chiens & des oiseaux. Ils s'occupent plusieurs heures chaque jour à ces sortes d'exercices, soit qu'ils s'appliquent à tous en général, ou à quelques-uns seulement.

(*a*) C'est ce que Ricaut n'explique point dans son Ouvrage, où il ne parle pas même du Serrail d'Ibrahim bâti dans la grande place de l'Hippodrôme.

Les Eunuques les puniſſent avec ſévérité, s'ils remarquent qu'ils ſe relâchent, ou qu'ils les négligent. Le Grand-Seigneur ſouvent témoin oculaire de leurs travaux, récompenſe ceux qui montrent plus de force ou d'adreſſe; exceller dans un métier, eſt quelquefois un bon titre pour obtenir une Charge ou un Emploi.

Tous les ſoirs après la cinquiéme priére on fait la revûe dans chaque chambre, & on appelle les Pages chacun par leur nom. L'Oda-Bachi frappe du bout de ſa canne ſur le plancher, & auſſitôt chacun étend ſon lit ſans bruit. Toute la nuit il y a deux ſentinelles dans chaque Oda pour moucher les bougies, pour recouvrir ceux qui ſe découvrent en dormant, & pour empêcher qu'ils ne ſe parlent & ne s'approchent; en quoi les Eunuques ne réuſſiſſent pas toujours, malgré les ſévéres châtimens dont on punit ceux qui ſe trouvent coupables. La forte inclination de ces jeunes gens les uns pour les autres a ſouvent cauſé de grands déſordres dans leurs chambres, par les jalouſies qu'elle fait naître. Pour rétablir le bon ordre, on eſt quelquefois contraint de chaſſer les uns du Serrail avec leurs veſtes déchirées comme des infâmes, d'en envoyer d'autres dans les iſles, ou de les battre juſqu'à la mort; ces punitions les contiennent à peine. Ils ont inventé un langage muet; par le mouvement des yeux, par certains geſtes & avec les doigts, ils ſe communiquent leurs penſées ſecrettes, & trompent la vigilance des Eunuques qui veillent ſur leur conduite.

Chaque chambre a ſon jour fixe pour le bain : les

Eunuques y vont le Lundi, les Séferlis le Mardi, les Pages de l'Echanſonnerie le Mercredi, la grande chambre le Jeudi matin, la petite l'après-dîner du même jour; le Vendredi eſt réſervé pour l'Aſ-Oda, le Samedi pour les Pages de la Fauconnerie, & le Dimanche pour ceux du Tréſor. On leur raſe chaque fois la tête & la barbe; une fois le mois ils s'épilent, & l'on rafraîchit leurs cadenettes, qui ne doivent jamais paſſer les joues. Pendant qu'ils ſont dans le bain, l'*Hamangi-Bachi*, qui en eſt le Directeur, viſite leurs habits & leur linge; s'il y trouve quelque vermine, il la fait mettre ſur leur bonnet, & au ſortir du bain il leur fait donner la baſtonnade ſous la plante des pieds, ſans s'embarraſſer ſi la chaleur a rendu la peau plus tendre.

Leur récréation.

Lorſque le Grand-Seigneur eſt abſent, les Pages prennent leur récréation dans le veſtibule, obſervant cependant de ne jouer qu'avec leurs camarades de chambre, ſans pouvoir parler à leurs amis autrement que par ſignes; encore moins oſent-ils avoir quelque relation avec les Pages de la Chambre ſuprême, ou avec quelqu'un du dehors, à moins qu'ils n'en ayent obtenu la permiſſion du Capi-Aga, qui veut toujours qu'en ce cas un Eunuque ſoit préſent à leur entretien. La fête du Bairam ou quelque réjouiſſance publique les diſpenſe de cette exacte régularité; alors ils ſe viſitent, & ſe régalent les uns les autres, chantent, jouent aux échecs, aux oſſelets, au trictrac, aux Dames, & font des maſcarades dans toutes les chambres dont l'entrée leur eſt permiſe, à condition pourtant qu'ils

ne cauſeront aucun déſordre. S'il ſurvient la moindre querelle, les Auteurs de la diſpute, ſoit qu'ils ayent tort ou raiſon, ſont punis également; & ſi l'affaire eſt de conſéquence, toute la chambre ſe ſent des coups de bâton : s'il arrive un meurtre, l'aſſaſſin a la tête coupée à l'entrée de la chambre, tous ſes camarades ſont réduits au pain & à l'eau pendant quelque tems, & on les oblige de marcher une fois pieds nuds ſur du verre pilé. Lorſqu'il ſe perd quelque choſe de prix, on donne tous les jours la baſtonnade à tous les Pages de la chambre où la perte a été faite, juſqu'à ce que le Voleur ſoit découvert, ou le vol retrouvé.

Leur coëffure, & leur habillement.

Les Itchoglans ſont coëffés d'un bonnet de feûtre aſſez haut, bordé d'or à l'entrée, avec deux cadenettes de chaque côté. Ils ſont tous vêtus de gros drap; mais les douze premiers de chaque chambre, quand ils ont de petits emplois, peuvent porter des veſtes de ſoie pour ſe diſtinguer : ils mangent alors en particulier dans leurs Offices, & montent par dégrés aux principales dignités de leur chambre, d'où ils paſſent à une autre juſqu'à l'Aſ-Oda.

Ils y ſont conduits par un Eunuque de celle d'où ils ſortent, qui à la porte de leur nouvelle chambre leur donne un coup de poing; l'Eunuque de celle-ci les prend, les introduit & les emploie d'abord aux fonctions les plus viles.

Des quarante Pages de l'Aſ-Oda.

Enfin après avoir fait pendant tant d'années un rude noviciat dans les trois premiéres chambres, les Itchoglans parviennent à l'Aſ-Oda ou Chambre ſuprême, où ils commencent à reſpirer & à jouir

de quelque liberté. Il leur eſt permis alors de s'entretenir avec tous ceux du Serrail, & ils ont l'avantage d'approcher ſouvent de la perſonne du Prince, à qui ils ſe font connoître, & de qui ils reçoivent des faveurs de tems en tems. Quoique pluſieurs d'entre eux ſoient diſtingués par leurs Charges, & qu'ils ayent dans l'enclos du Serrail des chambres particuliéres attachées à leur emploi, ils ſont tous égaux dans l'Aſ-Oda : il n'y en a que quarante, qui n'occupent pas plus de place les uns que les autres ; ce ſont là proprement les Pages du Sultan, dont j'ai parlé plus haut.

L'Aſ-Oda eſt un appartement ſéparé, bâti en face de la troiſiéme cour du Serrail. C'eſt là cette fameuſe Porte, qui a donné ſon nom à la Cour Ottomane, & que les Bachas baiſent avec reſpect, quand ils partent pour leurs Gouvernemens. Des piliers de marbre ſoutiennent le riche plat-fond de cette ſale ; & pluſieurs globes dorés, & parſemés de pierres précieuſes, y ſont ſuſpendus comme autant de luſtres par des chaînes de perles. Aux quatre coins on lit les noms des quatre compagnons de Mahomet ; & l'on voit à droite pluſieurs paſſages de l'Alcoran enchaſſés dans des cadres dorés. Enfin il y a au milieu un jet d'eau ſortant d'un baſſin de marbre granite, autour duquel les bouffons danſent, chantent & font des farces. Quelquefois le Sultan y fait jetter des ſéquins, pour ſe donner le divertiſſement de voir mouiller les nains & les muets, qui s'y précipitent pour courir après cet argent.

C'eſt dans le fond de cette ſale qu'on place le

Trône de Sa Hauteſſe, lorſqu'elle doit donner audience aux Ambaſſadeurs, ou que le nouveau Kam de la petite Tartarie vient recevoir l'inveſtiture de ſon Royaume, & prêter le ſerment accoutumé. Ce Trône eſt une eſpéce d'autel d'argent mat, orné de couvertures de brocard ou de velours de différentes couleurs, quelques-unes brodées de groſſes perles, de rubis, d'émeraudes ou de turquoiſes, plus ou moins riches en un mot, ſelon que le Grand-Seigneur veut honorer plus ou moins le Prince dont il reçoit le Miniſtre.

Diſcipline des femmes du Serrail.

La jalouſe ſévérité des Sultans tient toutes les femmes du Serrail dans une priſon perpétuelle. Lorſqu'une Sultane ſort pour la promenade, quatre Eunuques noirs portent une eſpéce de pavillon ſous lequel elle eſt voilée, montée ſur un cheval qui ne montre que la tête; enſorte que la Sultane & celles qui l'accompagnent ne peuvent ni voir, ni être vûes de perſonne : on envoye cependant à la ronde annoncer le *Courouc ;* & tous les hommes avertis du paſſage de ces femmes éloignent d'elles leurs regards profanes. Si dans une néceſſité preſſante le Médecin entre dans l'appartement des femmes, il ne peut ni voir celle pour laquelle il eſt appellé, ni en être vû; toutes les autres femmes ſe retirent à ſon arrivée, & des Eunuques noirs prennent leur place, tandis qu'il tâte le pouls de la malade, ce qu'il fait au travers d'une gaze.

Des Eunuques noirs.

Ces Eunuques noirs ſont prépoſés à la garde de toutes les femmes du Serrail; ils ſont chargés de veiller ſur leur conduite : ce ſont eux qui leur por-

tent les ordres de Sa Hauteſſe, & qui font toutes leurs commiſſions. Ils les conduiſent aux bains, les ſuivent aux Jardins & juſqu'aux lieux les plus ſecrets, de peur qu'elles ne tombent dans certains excès auſquels elles ſont aſſez ſujettes.

S'il entre quelque Juive dans leur quartier, ces Eunuques la viſitent ſcrupuleuſement, de peur que ce ne ſoit quelque homme traveſti en femme; ce qui lui coûteroit la vie ſur le champ. Ces Juives n'ont pas même la liberté de pénétrer bien avant dans les appartemens des femmes; il y a une chambre deſtinée pour leur commerce, & ſouvent ce que les Princeſſes veulent acheter paſſe par les mains des Eunuque noirs, qui trompent également les acheteuſes & les vendeuſes. Quelquefois même il eſt arrivé, qu'ils ont fait étrangler ces pauvres étrangéres, particuliérement lorſqu'elles avoient beaucoup de bijoux; c'eſt pour cette raiſon qu'à préſent peu de perſonnes veulent entrer dans les appartemens des femmes du Serrail, ſans avoir pris leurs précautions, de peur qu'il ne leur arrive pareil accident.

Du Kiſlar-Aga.

Tous les Eunuques noirs ſont ſoumis au Kiſlar-Aga, qui eſt le Sur-intendant de l'appartement des femmes. Cet Officier va de pair en autorité & en crédit avec le Capigi-Bachi, ou Grand Maître du Serrail: les Bachas qui ont beſoin de faveur, ne font aucun préſent au Sultan, ſans l'accompagner d'un particulier pour ce chef des Eunuques noirs; ce qui le rend un des plus riches perſonnages de la Porte. Le Viſir ne jouit quelquefois que de l'extérieur de

ſa

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

ſa puiſſance, tandis que le Kiſlar-Aga l'exerce en effet ; à moins que liés enſemble par les nœuds de l'intérêt, ils n'agiſſent de concert, & ne partagent entr'eux à l'amiable la dépouille du Prince indolent. Mais cette bonne intelligence eſt rare. L'ambition, la plus vive des paſſions, ne ſouffre preſque jamais ni paix ni tréve dans les cœurs qu'elle anime. Le Viſir, s'il eſt homme d'eſprit & d'une politique rafinée, met toute ſon application à ſe rendre maître du Kiſlar-Aga, ou à le perdre, s'il refuſe de le reconnoître pour ſon ſupérieur ; ſi au contraire ce Miniſtre eſt moins prudent, moins actif, moins intrigant, le Kiſlar-Aga s'empare de l'eſprit du Sultan, & ſupplante le Viſir, ou le force à lui abandonner la principale autorité. L'Hiſtoire fournit des exemples de l'un & de l'autre cas ; cependant le premier arrive plus ſouvent que le ſecond, que l'on peut mettre au nombre de ces événemens qui ſingulariſent un régne. L'Eunuque Narſès ſe rendit célébre ſous l'Empereur Juſtinien. Sinan commandoit en chef l'armée des Turcs ſous Sélim I. quand ce Prince défit le Soudan du Caire ; par où l'on voit que le Kiſlar-Aga peut ſortir du Serrail, & conduire les expéditions militaires. Cet Eunuque a un Secrétaire, qui tient les regiſtres de tous les revenus des Jamis bâtis par les Sultans, qui paye les appointemens des Baltagis, des femmes employées au ſervice du Serrail, & de tous les Officiers qui dépendent de lui.

Les Eunuques noirs ne ſont pas les ſeuls Gardiens des femmes du Serrail ; de vieilles duégnes veillent

Des Kaduns, & de leur établissement.

jour & nuit sur leurs actions : on les appelle *Kaduns*. Cet établissement a le même principe, que l'incision totale des Eunuques noirs. Soliman n'ayant plus de Favori qui partageât son affection depuis la mort de son Visir-Azem Ibrahim-Pacha, que la Sultane avoit perdu par un caprice bisarre, devint jaloux des beautés enfermées dans son Serrail, quoiqu'il dédaignât de les voir, & qu'il les méprisât même, tant étoit grand son attachement pour Roxelane ; une avanture redoubla ses allarmes.

Une jeune fille de Constantinople devint, dit-on, amoureuse d'une autre fille, dont la beauté avoit peu de pareilles. L'inquiétude, l'impatience & les désirs entrerent dans son cœur à la suite de l'amour, qui s'en étoit rendu maître ; elle sentit que sa passion augmentoit, à mesure qu'elle réfléchissoit sur les obstacles qui s'opposoient à ses vûes. Le difficile accès des femmes de l'Orient, même à l'égard des personnes de leur sexe, ne la rebuta point : résolue de se satisfaire, & de tout entreprendre pour y réussir, elle se déguisa en homme, acheta une Charge de *Chiaoux*, & se présenta au pére de sa Maîtresse pour la lui demander en mariage. Le pére qui n'étoit pas riche, ayant donné son consentement à cette alliance, elle se célébra à l'ordinaire ; & comme les femmes ne voyent leurs maris qu'après la nôce, rien jusques-là n'avoit déconcerté l'intrigue. Aussitôt que la cérémonie fut achevée, le pére de l'épouse la remit entre les mains du mari prétendu : celui-ci se fit connoître, dans l'espérance qu'il obtiendroit grace ; mais la nouvelle mariée autant

irritée qu'étonnée de cet artifice indigne, se refusa à sa brutalité, & apprit son avanture à tous ses parens. Ils dénoncerent l'amante aux Magistrats, qui la condamnerent à être précipitée dans la mer.

Informé de cette histoire, Soliman craignit que quelques-unes des Sultanes ne ressentissent les mêmes feux ; & pour prévenir ce désordre, il établit ces Kaduns, ou Matrônes, qui incapables par leur âge de brûler de l'amoureuse ardeur, ne seroient occupées qu'à épier leur conduite, & à déconcerter leurs entreprises. Mais en Turquie, ainsi qu'en Espagne, ces Duégnes succombent souvent à la tentation, & vendent à prix d'argent la fidélité qu'elles doivent au Souverain qui les paye.

Malgré leur sévérité naturelle, les Eunuques noirs ne sont pas eux-mêmes incorruptibles ; ils ont été souvent les ministres des plus noires perfidies, & des funestes intrigues qui ont coûté la vie à tant de Princes Ottomans, fils des Sultans morts, déposés, ou régnans. La Sultane Favorite, si c'est une femme impérieuse, leur commande à son gré ; & ils n'oseroient lui désobéir. Dépositaires secrets des plus chéres confidences des Asekis, ils sont contraints de se prêter au meurtre & au sacrifice des victimes innocentes, qu'elles immolent par jalousie ou par envie à la conservation de leur faveur. Quelquefois le Sultan lui-même les charge de ces sortes d'exécutions, lorsqu'enfin poussé à bout par la hauteur d'une Favorite, il cherche à retrouver dans son sang sa liberté perdue, ou lorsqu'il soupçonne une de ses Esclaves de lui être infidèle.

Des Pages de la Fauconnerie, des Séferlis, & des Pages du Trésor.

Des Pages de la Fauconnerie.

Les *Dogangis*, ou Pages de la Fauconnerie, ont leur quartier entre l'appartement des Pages du Trésor, & celui des Pages de la Chambre ; ce sont eux qui accompagnent le Grand-Seigneur à la chasse, qui portent l'oiseau, qui lui donnent à manger, & qui l'exercent dans les jardins.

Ils portent les mêmes étoffes que les Pages du Trésor ; les manches de leur veste, qui s'étrécissent vers le poignet où elles se boutonnent, les distinguent des autres Itchoglans, dont les manches sont ouvertes, & également larges en bas comme en haut.

Le grand Fauconnier, ou *Dogangi-Bachi*, est leur Chef. Cet Officier a sa table entretenue aux dépens du Sultan, & dix ou douze mille écus d'appointement ; il ne sort jamais de Charge, que pour posséder un des grands Gouvernemens, tel que celui du Caire ou de Babylone. Il a sous lui non-seulement les Dogangis, mais encore environ huit cens personnes répandues dans Constantinople & au voisinage, incessamment occupées à dresser toutes sortes d'oiseaux pour la chasse : il n'en entre point au Serrail, qui ne soit dressé.

Des Pages de Séferlis.

On appelle Pages de *Séferlis*, ou Pages d'armée, ceux qui lavent le linge du Grand-Seigneur quand il est à la tête de ses Troupes. Ils sont au nombre de quatre-vingt, sous la direction du *Tcha-Mahir-Bachi*, Blanchisseur du Grand-Seigneur.

Les Pages du Trésor sont ceux qu'on emploie à inscrire & à porter tout ce qui entre dans le Trésor du Sultan, & dans celui de l'Empire, & tout ce qui en sort. Ils occupent un quartier particulier, qui offre d'abord une gallerie carrelée de marbre de différentes couleurs, avec un plat-fond peint de toutes sortes de fleurs en or & en azur : cette gallerie est ouverte d'un côté, de l'autre est la porte de la chambre où demeurent jour & nuit les six plus anciens Pages. De cette porte on passe à une autre, qui donne entrée dans une longue sale, garnie d'une espéce d'estrade élevée de terre d'un pied & demi, & large de sept à huit, distribuée à tous les Pages du Trésor à raison de quatre pieds de largeur pour chacun. Leur lit est composé d'une couverture de laine en quatre doubles, qui sert de matelat, parce que la plûpart ont pour mettre sur eux une autre couverture de brocard d'or & d'argent, ou de quelque belle étoffe de soie. Au dessus des lits, & autour de la sale régne une galerie soutenue de piliers de bois peint d'un vernis, où ils tiennent les coffres destinés à serrer leurs hardes ; on n'ouvre ordinairement ces coffres qu'une fois la semaine. Ces jeunes gens sont tous sous la direction du *Chasnadar-Bachi*, Chef ou Gardien du Trésor ; mais son substitut a en effet toute l'autorité, ce premier Officier en ayant été privé par Amurat IV. à la sollicitation des Pages, qui se plaignirent de sa conduite. Le même Amurat ordonna que le Capi-Aga ne pourroit plus être fait Bacha ; ce qui s'est toujours observé depuis, les Princes Mahométans, Turcs, Persans ou Indiens,

Des Pages du Trésor.

de quelque Secte qu'ils puissent être, ne révoquant jamais ce qui a été une fois établi par leurs Prédécesseurs.

Des Sourds & des Muets.

Leur emploi.

Outre les Pages, il y a un grand nombre de sourds & de muets dans le Palais du Sultan; ils y sont distribués dans des chambres particuliéres, où ils vivent avec la même régularité que les Itchoglans. Ils y apprennent à bien lier un turban, ce qui exige plus de façon qu'on ne pense, principalement à l'égard de celui du Grand-Seigneur, quand il va au Divan; à raser & à couper les ongles : car ces deux offices sont inséparables dans tout l'Orient; le Barbier rase, lie le turban qui se défait fort souvent, coupe les ongles des pieds & des mains, & ôte la saleté des oreilles. Tout l'emploi de ces muets est de tenir la portiére de la chambre fermée, lorsque le Sultan s'entretient en particulier avec le Grand Visir, le Kislar-Aga ou quelqu'autre Grand, & d'empêcher que personne n'approche.

La plûpart de nos Ecrivains, dans les Descriptions qu'ils nous ont données de la Cour Ottomane, assûrent comme une vérité, que ces muets sont souvent employés à mettre secrétement à mort les sujets rebelles, & ceux qui ont déplû au Souverain. On ne peut douter en effet, que ce ne soit-là une de leurs principales fonctions dans le Serrail, où ils servent encore à divertir le Sultan. Du reste, selon Démétrius Cantimir, c'est une chose inouie à Constantinople que les Muets ayent la moindre part à

une affaire ſérieuſe ; ils ſont tous tenus ſur le pied de ſervir de jouets dans le Serrail. Il faut avoir envie de rire, ajoûte cet Auteur, pour les charger de quelque meſſage.

La nature qui n'eſt jamais marâtre à tous égards, les dédommage de la parole & de l'ouïe par une compréhenſion ſi vive, qu'au mouvement des lévres & au geſte des perſonnes, ils peuvent deviner ce qui fait le ſujet de leur entretien. Ce fut par-là que Kioprili, Grand Viſir d'Achmet II. fut informé de la conſpiration que le Kiſlar-Aga avoit tramée contre lui, & qu'en refuſant d'obéir à l'ordre qui l'appelloit au Serrail, il évita ſa mort, que cet Eunuque avoit adroitement obtenue du Monarque.

Leur pénétration.

Les Muets peuvent s'entretenir librement dans le Serrail, parce qu'ils ont un langage qui ne bleſſe point le reſpect dû à la majeſté du lieu. Ce langage conſiſte en geſtes & en ſignes, par le moyen deſquels ils ſe font parfaitement entendre, non-ſeulement s'il s'agit de choſes ordinaires & familiéres, mais même lorſqu'il eſt queſtion de raconter ou une Hiſtoire ſuivie avec toutes ſes circonſtances, ou ce qu'ils ſçavent des fables de leur Religion, & des rêveries de l'Alcoran ; en général tout ce que les autres hommes ſont capables d'exprimer avec la langue, ceux-ci le rendent intelligible par leurs geſtes. Cette façon de parler & d'entendre fait partie de la ſcience des Courtiſans, ſurtout de ceux qui ſont obligés d'être ſouvent auprès de Sa Hauteſſe. Le Sultan lui-même ſe ſert ſouvent de ce langage muet

Leur langage muet.

pour leur donner ſes ordres, ou pour entamer par plaiſir quelque propos bizarre.

Des Azamoglans.

Leurs emplois dans le Serrail.

Les Azamoglans ſont le ſecond ordre de la jeuneſſe du Serrail. Ils n'ont ni gages, ni profits, à moins qu'ils ne ſoient avancés à quelque petite Charge ; mais ils ne peuvent y parvenir, qu'après pluſieurs années de ſervice, & alors même leurs appointemens ne montent qu'à ſept aſpres & demi par jour. Ils ſont employés, ainſi que je l'ai dit, aux bains, aux cuiſines, au Kilar, à l'Infirmerie, aux jardins, aux portes, &c. ſous les noms différens de Boſtangis ou Jardiniers, de Capigis ou Portiers, d'Attagis ou Cuiſiniers, d'Halvagis, &c. Chacun d'eux a dans ſon emploi des ſupérieurs particuliers ; & ceux-ci ont des ſubſtituts, qui par leur aſſiduité, leur vigilance & la réunion de leur pouvoir, maintiennent le bon ordre & préviennent les querelles.

A main droite, & derriére cette gallerie où les Janiſſaires ſe rangent les jours de Divan, ſont les cuiſines du Serrail ſéparées les unes des autres, & ſervies chacune par leurs Officiers particuliers. Le nombre en eſt actuellement réduit à ſept. La premiére eſt deſtinée pour la bouche du Grand-Seigneur ; la ſeconde pour les Sultanes Validé & Aſekis, pour les ſœurs & les filles de Sa Hauteſſe ; la troiſiéme eſt celle du Kiſlar-Aga ; la quatriéme eſt pour le Capi-Aga ; la cinquiéme pour le Chaſnadar-Bachi ;

dac-Bachi; la sixiéme pour le grand Echanson, & pour ceux qui dépendent de lui; la septiéme enfin est celle du Saraï-Aga, & de tous les Officiers qu'il a sous sa Charge. Les Bostangis, ou Azamoglans destinés à la garde des jardins, font leur cuisine eux-mêmes; quelques-uns d'entr'eux sont préposés pour apprêter à manger aux autres.

Des Attagis, ou Cuisiniers.

Les *Attagis* sont les cuisiniers du Serrail soumis, ainsi que les Halvagis, à l'autorité du Kilargi-Bachi, dont je parlerai plus bas. Chaque cuisine a son Chef, ou Attagi-Bachi, qui commande à quatre cens Cuisiniers. Un Intendant général fournit les cuisines de tout ce qui leur est nécessaire, & a soin de la table des Ambassadeurs, selon les ordres qu'il reçoit pour cela du Grand Visir. Ses provisions doivent être immenses, puisque les cuisines du Serrail consomment ordinairement chaque jour, tant pour les bouches du dedans que pour celles du dehors, jusqu'à cinq cens moutons, & autant d'agneaux & de chevreaux: on peut juger à proportion de la quantité de poules, de poulets, de pigeons & de beurre qui entre dans le Pilau. Le beurre vient de Moldavie & des environs; on tire les huiles de Gréce, le sucre & les épiceries d'Aléxandrie.

Du Kilar, ou Echansonnerie.

L'Echansonnerie, ou le *Kilar*, est au-dessus des cuisines. Quatre cens *Halvagis* établis par Soliman le Magnifique, qui régla toutes les fonctions des Officiers du Serrail, y travaillent continuellement à toutes sortes de confitures séches & liquides, à différens sirops, & à plusieurs sortes de *Turchis;* on appelle ainsi des fruits conservés dans le vinaigre & le sel

avec des herbes fortes, telles que le romarin, la marjolaine & la ſauge.

C'eſt-là auſſi que ſe prépare le ſorbet ; il y en a de pluſieurs eſpéces. Le plus commun approche beaucoup de notre limonade, excepté qu'il y entre fort peu d'eau ; il eſt preſque tout compoſé de jus de limons ou de citrons, avec du ſucre, de l'ambre & du muſc. Un autre qu'on eſtime fort, ſe fait avec une eau diſtilée de la fleur d'une plante, qui croît dans les étangs & dans les riviéres, & qui a la figure d'un fer à cheval. Mais le ſorbet le plus recherché, & celui dont uſent le Grand-Seigneur, les Bachas & autres Grands de la Porte, eſt fait avec la violette & le ſucre ; il y entre fort peu de jus de citrons.

Il s'y trouve encore un certain breuvage appellé *Mangion*, compoſé de pluſieurs drogues qui échauffent. On en prépare un particulier pour le Grand-Seigneur : celui-ci ſe nomme *Muſcari* ; & Sa Hauteſſe ne manque point d'en prendre une doſe, lorſqu'elle va rendre viſite aux Sultanes. Les Grands de la Porte en envoyent demander ſecrétement au Chef du Kilar, qui ne leur en refuſe point, & qui y trouve ſon compte, parce qu'il en eſt très-bien payé. J'ai parlé ailleurs du *Tiriak-Farik*, ou reméde univerſel des Turcs.

Du Kilargi-Bachi, ou Grand Echanſon.

Ce Chef de l'Echanſonnerie s'appelle *Kilargi-Bachi* ; il eſt fait Bacha, lorſqu'il ſort de Charge. Le *Kilarquet-Odaſi*, ſon ſubſtitut, a en garde toute la vaiſſelle d'or & d'argent du Serrail, les baſſins, les aiguiéres, les coupes, les ſous-coupes & les chandeliers, la plûpart garnis de diamans, de rubis, d'é-

meraudes & autres pierres de prix. Il y a des plats & des chandeliers d'or ſans pierreries ſi grands & ſi maſſifs, qu'il faut deux hommes pour les porter. Ces chandeliers ſont hauts ordinairement de deux à trois pieds, ſur une baſe de plus d'un pied de diamétre ; le deſſus eſt fait en forme de boëte, ou de lampe avec ſon bucon, où il peut entrer plus d'une livre de ſuif : la largeur du pied empêche qu'il n'en tombe ſur les tapis.

Les malades du Serrail ſont traités avec ſoin dans des corps de logis ſéparés, qu'on appelle communément l'infirmerie. Là on leur donne ſelon leur qualité des appartemens convenables, où ils ſont mieux ſoignés, qu'ils ne pourroient être dans ceux que leur indiſpoſition les oblige de quitter. Pluſieurs Eunuques ſubordonnés à un Chef qu'on appelle *Haſteler-Agaſi*, ou Chef de l'infirmerie, ont inſpection ſur les Azamoglans diſtribués dans les différens emplois qui concernent la nourriture, la propreté & les remédes néceſſaires aux malades. Les deux premiers Médecins (*a*) & les deux premiers Chirurgiens y font chaque jour leurs viſites à des heures réglées ; le Grand-Seigneur lui-même s'y tranſporte quelquefois, pour s'informer de l'état des malades, & pour voir ſi chaque Officier s'acquitte exactement de ſon devoir.

Des Infirmeries du Serrail.

(*a*) A Conſtantinople le même Docteur ordonne, prépare & donne les remédes. Ces Médecins ſont les mêmes, que le Grand-Seigneur entretient à ſon ſervice, comme des plus ſçavans de l'Orient ; le premier d'entr'eux eſt en grande vénération dans le Serrail, où il eſt logé, ainſi que les autres, quand le Sultan eſt dangéreuſement malade.

Abus qui s'y commettent.

Il n'eſt pas néceſſaire d'être dangéreuſement malade, pour être admis à l'infirmerie ; la plus légére indiſpoſition ſuffit : auſſi n'y a-t-il preſque jamais de place vuide ; l'un n'eſt pas plutôt ſorti, qu'il en entre un autre, auquel un troiſiéme ſuccéde : ceux qui ſe portent bien s'y rendent volontiers ſous prétexte de quelque imcommodité ſuppoſée, afin de ſe donner du bon tems, ou pour diſſiper quelque chagrin cuiſant au bruit d'une muſique de voix & d'inſtrumens, qui y commence le matin & ne finit que le ſoir.

La permiſſion qu'ont les malades d'y boire du vin, & qu'ils n'ont jamais ailleurs, les y attire encore plus que la muſique ; il eſt vrai que cette permiſſion, que la ſuperſtition des Turcs n'oſe rendre publique, eſt accompagnée de mille difficultés. Si celui qui entre chargé de vin peut paſſer adroitement, ſans être arrêté à la porte par l'Eunuque qui y eſt de garde, il peut en boire impunément, même en préſence du Grand-Seigneur ; mais s'il eſt pris ſur le fait par ce vigilant Argus, il ne peut éviter le ſupplice de trois cens coups de bâton, & ceux qui ont vendu le vin payent l'amende de trois cens aſpres. Le peu de vin qu'on peut faire entrer de cette maniére dans ces appartemens, ne ſuffiroit pas ſans doute pour tant de gens qui s'y rencontrent, s'il n'y avoit d'autres voies moins difficiles pour leur en fournir. Comme l'infirmerie n'eſt ſéparée des jardins que par un ſimple mur qui n'eſt pas fort haut, les Boſtangis, malgré la rigueur de leur Chef qui fait ſa ronde toutes les nuits, introduiſent par-deſſus cette muraille des

outres pleins de vin, qui tiennent chacun environ quarante ou cinquante pintes de Paris : ils le vendent fort cher ; mais dans le Serrail on ne ſçait que faire de ſon argent.

Ce n'eſt pas ſeulement l'envie de boire du vin, qui détermine ces faux malades à chercher des prétextes, pour aller paſſer quelques jours à l'infirmerie. Une paſſion déteſtable qui leur eſt comme naturelle, quoiqu'elle ſoit contraire à la nature, les fait recourir à tous les moyens imaginables pour la ſatisfaire. Ils tâchent de voir les Pages à la fenêtre de leurs chambres, ou quand ils vont à la Moſquée, ou encore lorſqu'ils ſont au bain : dans ces entrevûes ils leur offrent leur crédit, leur font des préſens ; & aſſez ſouvent la libéralité leur réuſſit. Les Halvagis (*a*) qui ſervent les Officiers du Serrail, & qui pour cette raiſon ont la liberté d'en ſortir & d'y rentrer à toute heure, conduiſent à leurs maîtres de jeunes garçons de Conſtantinople, qu'ils introduiſent adroitement dans l'infirmerie, en les habillant à leur maniére. Le Haſteler-Agaſi, & les cinq ou ſix Eunuques de garde, diſtinguent rarement ces jeunes étrangers des véritables Halvagis, parce qu'ils ſont accoutumés à en voir de nouveaux, à meſure qu'ils ſe font Janiſſaires, & que les anciens avancent en Charge. Pour plus grande ſûreté, les Halvagis corrompent les Eunuques à force de préſens, & les enivrent avec du vin ou d'autres breuvages. Si malgré ces précautions le Chef de

(*a*) Il y en a ordinairement ſix cens dans le Serrail ; ils n'ont que le vêtement.

l'infirmerie reconnoît les coupables, on l'appaiſe auſſitôt avec une veſte d'étoffe de ſoie, de l'argent ou d'autres préſens ; ce ſont là ſes plus grands profits. Sûrs de ce ſtratagême, qui lorſqu'il eſt bien conduit réuſſit toujours, les Pages & les Officiers du Serrail ſe donnent mutuellement des rendez-vous à l'infirmerie ; ſouvent pour y être admis, ils ſçavent avec un certain ſecret ſe donner une fiévre paſſagére.

Les Sultans eux-mêmes ne ſont pas quelquefois exemts de cette paſſion déteſtable. Amurat IV. qui d'ailleurs étoit un grand Prince, fit pluſieurs extravagances pour un garçon Arménien nommé *Muſa*. Mahomet IV. n'étoit jamais content, s'il n'avoit avec lui ſon favori Kulogli : il le faiſoit habiller comme lui, & marcher à ſes côtés lorſqu'il alloit à cheval ; il vouloit qu'on lui fît des préſens, & que chacun lui rendît autant d'honneur, que s'il l'eût aſſocié à l'Empire. Ce favori étoit né à Cogni, autrefois *Iconium*, ville de la Natolie. Il étoit Confiturier dans l'Apoticairerie du Serrail, lorſque le Grand-Seigneur l'en tira, le trouvant beau & bien fait ; & il lui conſerva toujours depuis ſon affection, parce qu'il étoit bon homme de cheval, & qu'il ſupportoit aiſément la fatigue de la Chaſſe, paſſion dominante du Sultan. Il l'éleva à la dignité de premier Viſir en 1667. après que ſon prédéceſſeur dans le Viſiriat eut paſſé dans l'Iſle de Créte.

Des Baltagis.

A la gauche de la premiére cour du Serrail, un grand logement répond aux Infirmeries ; c'eſt la demeure des Porte-faix & Fendeurs de bois appellés *Baltagis*, ou hommes de travail, de *Balta*,

qui ſignifie *coignée.* Ce bâtiment enferme une grande cour, où ſont rangés tout autour & au milieu les buchers du Serrail. Comme la proviſion eſt de quarante mille charetées (*a*), & qu'on la fait réguliérement tous les ans, il y a toujours du bois de reſte, ſurtout lorſque le Grand-Seigneur ne paſſe pas l'hiver à Conſtantinople. Les Chefs des Azamoglans envoyent ce reſte dans les Maiſons de la Ville où ils ont leurs habitudes; ce qu'ils peuvent faire avec d'autant plus de ſûreté, qu'on ne prend pas garde à eux, & qu'ils ſont cenſés avoir ſatisfait à leur devoir, quand les Buchers ſont remplis dans la ſaiſon où l'on a coutume de faire les proviſions. Le bois qu'ils détournent par cette manœuvre leur eſt payé; & la ſomme qu'ils en tirent eſt conſidérable pour des gens de cette ſorte.

Les Baltagis portent le bois par tout le Serrail, & juſqu'aux portes de l'appartement des femmes, où les Eunuques noirs viennent le prendre, parce qu'ils ont ſeuls droit d'y entrer, ainſi que je l'ai déja dit. Le Viſir Méhémet avoit été Baltagi dans ſa jeuneſſe; il en retint le nom, ſuivant la coutume des Turcs, qui portent ſans rougir le nom de leur premiére profeſſion.

Les bains deſtinés pour la perſonne du Grand-Seigneur & pour ſes principaux Officiers, occupent un grand terrein dans le quartier des Eunuques. Quinze Itchoglans des plus robuſtes y ſont employés à entretenir le feu dans les fourneaux appellés *Kulcans*, d'où ils ſont eux-mêmes nommés *Kulcangis*; Des Bains.

(*a*) On appelle charetée ce que deux bœufs peuvent traîner.

vingt-cinq autres appellés *Dellak* ſont occupés à raſer, à frotter, & à appliquer des ventouſes à ceux qui en ont beſoin. Le plus ancien des Kulcangis dans le ſervice eſt le Chef des autres, qu'il fait ſouvent exercer à la lutte, & à lever d'une main une maſſue de fer (*a*); lui-même eſt ſubordonné au Hamangi-Bachi, Chef général de tous les bains du Serrail.

Le lieu des bains où l'on ſe déshabille, eſt un Dôme de pierres de taille carrelé de marbre, ayant au milieu une fontaine, qui laiſſe tomber ſes eaux dans deux baſſins de marbre. Le premier plus élevé & plus petit eſt percé en ſix endroits, pour recevoir autant de tuyaux de cuivre jaune par où s'écoule l'eau, qui va tomber dans l'autre baſſin inférieur. Autour de ce Dôme régnent pluſieurs perches, ſupportées par des bras de fer qui ſortent du mur; elles ſervent à ſécher les linges, qui ont ſervi dans le bain. Ces linges ſont couſus de la ceinture en bas, comme une jupe de femme : en ſortant du bain, on trouve pour s'eſſuyer deux autres linges grands comme des napes, dont l'un eſt rouge, avec une bordure de ſoie large de trois doigts; on s'en couvre d'abord depuis la ceinture juſqu'à mi-jambe : l'autre eſt blanc, & ſert à ſe frotter.

Les bains ſont ordinairement carrelés & revêtus de marbre; la voûte en eſt percée de pluſieurs trous ronds d'environ demi pied de diamétre, fermés de

(*a*) Il y a ſur la porte des bains trois de ces maſſues attachées avec de gros crampons : celle du milieu péſe, dit-on, cent Okkas; ce qui revient à trois cens cinquante livres poids de Paris, un Okka peſant trois livres & demie ou environ.

glaces de Venise faites en cloche, afin que si la curiosité portoit quelqu'un à monter sur la voûte, il ne pût découvrir ce qui se passe dans le bain. Le lieu ne reçoit la lumiére que par ces trous. Tandis qu'on est au bain, surtout lorsqu'on en sort, la porte est toujours fermée, tant pour entretenir la chaleur, que pour empêcher qu'on ne soit vû; ce qui pourroit arriver, si la porte étoit ouverte, ou si au lieu de ces trous qui sont en haut, il y eût en bas des fenêtres à notre mode.

Trois chambres composent les bains du Grand-Seigneur; l'une est pavée d'une marqueterie de petites pierres, enchassées de façon que le pied n'y peut glisser quand on l'a mouillé: elle est aussi revêtue de petits carreaux, d'où sortent des fleurs de relief au naturel couvertes d'or & d'azur. Le Grand-Seigneur sortant du bain, y entre seul, pour se raser lui-même dans les endroits, que la pudeur défend de montrer (*a*).

A côté de ces bains est une grande place carrelée de marbre de diverses couleurs, où les Pages se font raser: ils s'y rendent nuds de la ceinture en haut; un linge les couvre seulement jusqu'à mi-jambe. Cette place est élevée vers le milieu, & va en pente de tous côtés, afin que l'eau puisse s'écouler aisément, & que le lieu soit toujours net. Deux gros robinets à deux clefs donnent par la même bouche de l'eau chaude & de l'eau froide, qui tombe dans un bassin,

(*a*) Mahomet prononce malédiction contre ceux qui les laissent voir, & contre tous ceux qui les regardent. Pour vivre selon la Loi, les hommes & les femmes doivent se raser dans ces endroits de leurs propres mains, sans se servir de celles d'autrui.

où trois ou quatre hommes peuvent ſe laver enſemble ſans s'incommoder.

Du Tréſor particulier du Grand-Seigneur.

Dans la quatriéme chambre du Tréſor général de l'Empire, on voit une porte garnie de lames & de barres de fer; elle ouvre le paſſage au Tréſor ſecret du Grand-Seigneur, qui n'y entre que lorſque le Grand Viſir l'avertit qu'il y a une ſomme conſidérable à y porter. D'abord à la clarté des flambeaux on deſcend dix à douze dégrés, au bas deſquels, après avoir avancé ſept à huit pas, on trouve une ſeconde porte auſſi forte que la premiére, mais ſi petite, qu'elle oblige à ſe baiſſer, pour pénétrer ſous une grande voûte. Pluſieurs coffres d'égale grandeur y ſont rangés l'un contre l'autre, & renferment les eſpéces d'or des Monarques Ottomans, dans des ſacs de cuir ſcellés au nom de l'Empereur régnant. Après la mort d'Amurat IV. Ibrahim en trouva quatre mille dans ce Tréſor, contenant chacun quinze mille ducats d'or, ou trente mille écus; ce qui fait trois cens ſoixante millions de notre monnoie.

Situation de ce Tréſor.

Tout l'or & l'argent qui entre dans le Serrail, eſt d'abord remis à la chambre du Tréſor général, juſqu'à ce que la ſomme monte à dix-huit millions; alors le Sultan les fait porter à ſon Tréſor ſecret. Les revenus de l'Empire, qui ſont l'objet & la matiére des Finances ne ſont pas les ſeules ſources, d'où découlent les richeſſes de ce Tréſor particulier. Le Grand-Seigneur a des revenus ca-

Sources des richeſſes qui y entrent.

ſuels, qui ne ſe meſurent que ſur ſon avidité. Tous les Bachas à qui ce Prince donne des Gouvernemens, & généralement tous ceux qui ſortent du Serrail pour poſſéder des Charges, avant que d'en prendre poſſeſſion, ſont obligés de lui faire des préſens proportionnés à la qualité du bienfait qu'ils reçoivent. Le Bacha du Caire, par exemple, dès qu'il eſt nommé au Gouvernement d'Egypte, n'eſt pas quitte pour deux millions de livres des préſens qu'il doit faire, tant au Grand-Seigneur, qu'aux principales Sultanes, au Muphti, au Grand Viſir, au Kaïmacan, & aux autres perſonnes de crédit, auſquelles il eſt redevable de ſa Charge, ou qui peuvent dans la ſuite lui rendre d'autres ſervices.

Les riches préſens que les Sultans font de tems en tems aux Miniſtres, aux grands Officiers & aux Gouverneurs des Provinces, ſemblent d'abord démentir les ſoins qu'ils prennent de remplir leur tréſor ſecret, & donnent à penſer que ce qu'ils reçoivent par le droit de leur Couronne, ils le rendent par leur bonté; on diroit que par ces libéralités, ils n'ont en vûe que de rendre ces Chefs du Gouvernement auſſi reſpectables que leur propre perſonne aux peuples qu'ils leur ont confiés, ou que contens de leur conduite, ils ne penſent qu'à les exciter à perſévérer dans leur fidélité & dans leur devoir, par ces marques réitérées de leur affection & de leur bienveillance. Tel eſt le prétexte de ces riches veſtes doublées de martres Zibelines, qu'ils envoyent aux Bachas. Mais depuis long-tems l'expérience a prouvé, que ces préſens ſont moins une

marque de leur générosité, qu'une ruse de leur avarice insatiable, qui par ces largesses de peu de valeur se prépare une reconnoissance infiniment plus considérable. Les présens du Souverain impriment plus fortement dans l'esprit des sujets la vénération, qu'ils doivent avoir pour ses Ministres : la faveur du Maître soutient & augmente la puissance du Bacha ; & par reconnoissance celui-ci ne manque point de son côté d'envoyer au Monarque un présent beaucoup plus considérable, que celui qu'il a reçu. Que ne fait-il pas, quand au lieu d'une simple veste doublée de martres, il se voit honoré d'un sabre & d'un poignard garni de pierreries, preuve la plus éclatante qu'il puisse espérer de la faveur de l'Empereur ? Peut-il alors mettre des bornes à sa reconnoissance ? Peut-il jamais faire un meilleur usage des richesses qu'il a amassées ?

Les Gouverneurs des Provinces de l'Empire, selon qu'ils connoissent le Sultan plus ou moins amateur de l'argent, lui envoyent donc à leur tour de riches présens ; & le premier usage qu'ils font de leur autorité, dont la bienveillance du Monarque semble être un renouvellement, c'est d'accabler les peuples d'éxactions & d'impôts : car c'est là leur moyen le plus ordinaire, pour réparer la brêche qu'ils ont été obligés de faire à leurs finances, afin de détourner de dessus leur tête la foudre qui les écraseroit tôt ou tard, si contens d'amasser des richesses, ils n'en prodiguoient la moitié, pour contenter l'avarice d'un Maître trop prévenu de leur opulence, & des vexations qui la soutiennent. Les

Ministres gagnés par les libéralités des Bachas, opposent leur faction & leur crédit aux efforts de leurs ennemis ; on met aisément une Sultane dans son parti avec de l'argent, parce qu'elle espére s'en servir pour satisfaire son ambition. Enfin le Grand-Seigneur fût-il le plus mécontent du monde d'un Gouverneur, dès qu'il lui fait part de ses trésors, son front se déride, sa colére passe (*a*).

Souvent l'Empereur, soit qu'il ait lieu d'être mécontent d'un Bacha, ou qu'il veuille s'emparer d'un seul coup de tout ce qu'il posséde, lui envoye exprès un nouveau présent ; non pour affermir dans l'obéissance les peuples qui lui sont soumis, mais pour avoir un prétexte, s'il ne reçoit pas de ce Ministre un autre présent tel qu'il le souhaite, de lui envoyer bientôt après demander sa tête. Alors ce présent n'est plus une veste doublée de martres Zibelines, un sabre ou un poignard, signes de la bienveillance du maître, mais une épée ou une masse d'armes, marques de mauvais augure, qui avertissent le Bacha qu'il n'est pas bien dans l'esprit du Prince. Pour détourner l'orage, pour conjurer la tempête, le Gouverneur double & triple ses présens.

Ce que le Grand-Seigneur reçoit des Bachas & des autres Officiers de son Empire pendant qu'ils sont en place, n'est rien en comparaison de ce qui lui revient à leur mort. Par une loi fondamentale de l'Etat, il est héritier né de tout ce que laissent

(*a*) *Munera, crede mihi, placant hominesque Deosque :*
Placatur donis Jupiter ipse datis. Ovid.

ceux qui meurent ſans enfans. Combien la mort n'en enléve-t-elle pas, ſouvent chaque jour, dans un Empire auſſi étendu que celui des Ottomans ? ſans compter ceux dont le Souverain, ſoit par avarice, par ſoupçon, ou pour de bonnes raiſons avance en ſa faveur la derniére heure. Tout ce qui leur appartient eſt alors envoyé au Serrail, & porté dans des coffres par les Baltagis à l'entrée du Tréſor : le Chaſnadar-Bachi qui les fait vuider en ſa préſence, profite le premier de ces riches dépouilles ; il eſt le maître de choiſir. Si un Page peut cacher adroitement un porte-aigrette, il l'ajoûte au petit fond qu'il amaſſe, pour s'en ſervir lorſqu'il ſortira du Serrail pour paſſer à quelque Gouvernement ; le Chaſnadar-Bachi qui eſt le premier à donner l'exemple, ferme les yeux ſur ces tours de ſoupleſſe. La vente de tout ce qui n'eſt pas propre au ſervice du Sultan, & dont il permet qu'on ſe défaſſe, avant que l'humidité ou la pouſſiére le gâte, rapporte auſſi à ce Chef du Tréſor & aux Pages des profits conſidérables ; le *Bazarcan-Bachi*, ou chef des Marchands, qui s'entend avec eux, ne paye pas ces effets la moitié de leur valeur.

L'argent monnoyé, les bijoux de prix & toutes les pierreries demeurent au Tréſor. Telle eſt la ſource de cette magnificence, qui éclate ſur les harnois des chevaux du Grand-Seigneur : ainſi retournent à leur centre les préſens des Sultans aux Bachas. Les Sultanes meurent, & leurs richeſſes reviennent à l'Empereur ; les favoris périſſent, & leurs Tréſors ſervent à groſſir celui de Sa Hauteſſe.

On eſt bien puiſſant avec de l'argent & des hommes ; avec ces deux ſecours on eſt aſſûré d'agrandir ſon Empire, & de ſoutenir ſa domination (*a*). Suivant ce principe, les Monarques Ottomans toujours sûrs d'avoir autant d'hommes qu'il leur en faudra, ſemblent tourner toute leur application à ſe former des Tréſors inépuiſables. On imagineroit à peine juſqu'à quel point la ſordide avarice les a preſque tous dominés. Tantôt ils viſitent leurs principaux Officiers, pour en recevoir des préſens ; tantôt ils leur envoyent demander des ſommes conſidérables, pour des chevaux ou pour quelques curioſités. Achmet III. ſaiſiſſoit toutes les occaſions d'amaſſer de l'argent, qu'il aimoit uniquement, peu curieux d'ailleurs des raretés & des autres bijoux. Un jour le Grand Viſir voulant lui faire préſent d'un très-beau cheval richement paré, Achmet lui demanda combien de bourſes valoit ce cheval, & ayant ſçu du Viſir qu'il en valoit ſoixante, *Reprens ton cheval*, lui dit-il, *& donne-moi ſoixante bourſes.* Quelques jours après, avant que de lui faire préſent d'un beau diamant, ce même Miniſtre alla chez le Kiſlar-Aga Favori de ce Prince, pour convenir avec lui de l'eſtimation qu'on en feroit. *Tu te connois fort en bijoux*, lui dit-il ; *il faut que tu te trouves avec moi, lorſque je ferai préſent de celui-ci au Grand-Seigneur : il ne manquera pas de te demander ce qu'il vaut.* La choſe arriva comme le Viſir l'avoit prévûe : Achmet ne manqua pas de demander au Kiſlar-Aga de quel prix étoit le

(*a*) *Potentia*, diſoit Jules Céſar, *duabus rebus, pecuniâ ſcilicet & militibus, paratur, conſervatur, augetur.*

diamant; l'Eunuque ayant répondu qu'il valoit vingt bourſes, *Garde ton diamant*, dit le Sultan au Viſir, *& me donne les vingt bourſes.*

Aux approches de la Circonciſion de leurs fils, les Empereurs Ottomans envoyent des exprès à tous les Viſirs, Bachas & autres Officiers de l'Empire, pour leur donner avis du jour de cette cérémonie, & pour leur ſignifier qu'elle doit ſurtout être célébrée par leurs préſens. Ceux qui ſont occupés à la garde des frontiéres, & qui ne peuvent y aſſiſter en perſonne, ne ſont pas diſpenſés de cette eſpéce de ſolennité; il en eſt de même des Ambaſſadeurs étrangers, qui n'oſeroient y paroître les mains vuides : ce ſeroit compromettre l'honneur de leurs Maîtres.

Ces Princes fiancent leurs filles ordinairement dès l'âge de quatre ou cinq ans, afin que du jour de ces fiançailles le Bacha, Béglerbeg ou autre Seigneur que Sa Hauteſſe a honoré de ſon alliance, prenne ſoin de l'éducation de ſa future épouſe, & l'entretienne à ſes dépens avec l'éclat & la ſplendeur convenable à ſa qualité. Si cet Officier meurt, un autre lui ſuccéde, qui flatté des mêmes eſpérances ſe charge à ſon tour de l'entretien de la Princeſſe, & fournit à ſa dépenſe. Ce credule mari attend avec patience le terme que l'âge preſcrit à ſes déſirs; mais ſouvent un crime ſuppoſé lui fait donner lamort, & tous ſes biens vont encore augmenter la dot de ſon épouſe, qui n'a véritablement cette qualité qu'avec un troiſiéme mari par qui ce dernier eſt remplacé. Par ces moyens indignes, les Sultans établiſſent leurs

leurs sœurs ou leurs filles sans qu'il leur en coûte rien. Ibrahim en maria trois des siennes dès l'âge de quatre ou cinq ans ; l'une après avoir eu cinq maris, étoit encore vierge. La sœur d'Amurat en eut quatre, & n'en épousa aucun.

Le Grand-Seigneur industrieux, & toujours avare, a trouvé le secret de se montrer généreux sans rien débourser. S'il veut faire quelque libéralité à un Officier de son Serrail, il le charge d'un présent pour un Bacha de Province, qui, selon que son Gouvernement est considérable, ne manque jamais de marquer sa reconnoissance au porteur de ce présent du Prince par un autre, qu'il lui fait en particulier ; quelquefois le Sultan lui-même prescrit à celui à qui le présent s'adresse la somme qu'il veut être donnée à son Envoyé. Arrivé au lieu où le Bacha fait son séjour, l'Officier de Sa Hautesse lui en fait donner avis. Le Bacha va au devant de lui à la tête de tout son peuple, dont une partie monte à cheval ; le reste suit à pied, avec les courtisanes du lieu, qui sont obligées d'assister à cette cérémonie, en dansant au son des tambours, des trompettes & des haut-bois, & faisant mille postures badines à la mode du pays. Le porteur du présent attend cette cavalcade dans un jardin voisin de la ville, ou dans un champ, sous une tente qu'il a fait dresser exprès. Là il reçoit le compliment du Bacha ; après quoi il lui met la veste sur les épaules, le sabre au côté, & le poignard dans sa ceinture, en lui disant que l'Empereur leur Maître l'honore de ce présent, parce qu'il ne tyrannise point son peuple, & qu'il rend bonne justice, sans

qu'il y ait contre lui aucune plainte ; le Bacha accompagné de l'Envoyé du Grand-Seigneur reprend le chemin de ſon logis, où il le régale ſplendidement, & ne le renvoye qu'avec un préſent conſidérable.

Pour récompenſer ſes Favoris ſans rien débourſer, Mahomet IV. qui étoit grand chaſſeur, les avertiſſoit de ſe trouver à certain endroit ; là il tuoit quelque piéce de gibier, qu'il les chargeoit de porter de ſa part à un Grand de la Porte : inſtruit ſecrétement des intentions de ſon Maître, le Miniſtre ou Officier payoit graſſement le gibier Impérial ; chaque morceau lui coûtoit cher, par le préſent forcé qu'il étoit obligé de faire.

Les grands Officiers de l'Empire, ceux des Finances, tous ceux qui manient les deniers Royaux, les particuliers même ſont ſi perſuadés que rien n'arrête le Sultan, quand il eſt queſtion d'augmenter ſon Tréſor, qu'ils ne ſongent qu'aux moyens de cacher les biens qu'ils ont amaſſés. Pour l'ordinaire ils les donnent en propre à quelque Moſquée, & s'en réſervent l'uſu-fruit pour eux & leurs deſcendans, juſqu'à l'extinction de leur race. Cela s'appelle rendre ſes biens *Vacoufs* : ils ſont dès-lors réputés ſacrés ; & perſonne, pas même le Sultan, ne peut s'en emparer pour quelque cauſe que ce ſoit. Après la mort du dernier uſu-fruitier, les Tréſoriers de la Moſquée entrent en jouiſſance effective de ces biens.

CHAPITRE II.

Des Officiers de l'Empire.

LE Grand-Seigneur a deux ſortes de Cours ; l'une extérieure, compoſée de tous les Officiers de l'Empire ; l'autre renfermée dans l'intérieur de ſon Serrail, qui comprend les ſeuls Officiers attachés à ſa perſonne. On donne à ces Cours le nom général de *Porte*, qui convient fort à la qualité d'Eſclaves, que prennent tous les Sujets du Sultan. Ce nom aureſte n'eſt point particulier aux Princes Ottomans ; tous les Orientaux & les Hébreux s'en ſont ſervis avant eux.

La grandeur de la Porte Ottomane ne conſiſte point dans un flux & reflux continuel de Princes, d'Officiers & de Peuple, mais dans la difficulté d'en approcher, & dans le reſpect & la frayeur qu'elle inſpire. Elle n'eſt nombreuſe que lorſqu'elle s'aſſemble dans quelque action publique, au grand Baïram, par exemple, parce qu'alors les principaux Officiers qui la compoſent, réuniſſent leurs Maiſons.

Avant que d'entrer dans le détail de ce qui regarde ces Officiers différens, il n'eſt pas hors de propos de donner ici la ſignification de tous les termes généraux uſités chez les Turcs, pour exprimer les dignités & les places éminentes de l'Empire.

Viſir veut dire *Miniſtre*, & *Viſir-Azem*, *premier*

Miniſtre. Ce terme ſignifie proprement Porte-faix, parce qu'un Miniſtre doit porter le fardeau des affaires de l'Etat. Aboumoſſemah fut le premier honoré de ce titre ſous le Caliphat d'Aboutabas-Safa. La qualité de Viſir ſe donne à ſix Conſeillers d'Etat, & aux Béglerbegs.

Ce mot de *Beg* ſignifie *Prince*, ou *Seigneur*, & s'ajoûte à la ſuite du nom ; ainſi on dit *Méhémetbeg*, *Scanderbeg*, *Beglerbeg*, &c. Ce dernier nom ſignifie *Prince des Princes*, ou *Vice-Roi.*

Le *Séraſkier*, plus communément appellé *Bach-bog*, eſt un Général d'armée.

Bacha, ou *Pacha*, ſignifie en général *Gouverneur de Province ;* on donne ſouvent ce titre à des perſonnes diſtinguées, quoiqu'elles n'occupent point les places déſignées par ce nom. Il ſe met après le nom propre ; c'eſt notre *Monſeigneur*, *ſon excellence*, &c.

Effendi ſignifie *noble*, *diſtingué*, & plus proprement *Docteur*, *Homme de Loi ;* il ſe place de même après la dignité du ſujet, *Itambol Effendi*, *Muphti Effendi*, &c. Ce titre d'Effendi a été ſubſtitué à celui de *Chélébi*, qui ſe donnoit autrefois aux fils des Empereurs, du vivant de leur pére : rien aujourd'hui n'eſt plus commun ; tous les marchands & les bourgeois de Conſtantinople ſe l'attribuent.

Bachi ſe dit des Officiers d'un rang inférieur, tels que le *Capigi-Bachi*, le *Chiaoux-Bachi*, le *Kilargi-Bachi*, &c.

Aga veut dire *Chef*, ou *Capitaine.* C'eſt le titre de preſque tous les Officiers, tant militaires, que

F. Boucher inv.

Cl. Duflos Sculp.

ceux qui ſont attachés à la perſonne du Grand-Seigneur ; on dit *Rékiabdar-Aga*, *Silhadar-Aga*, &c. Quelquefois par honneur, & par reſpect pour la dignité, on employe le mot d'*Agarat*, terme pluriel, au lieu de celui d'*Aga*, qui eſt ſingulier : ainſi parmi nous au lieu de *Vous*, nous diſons en certaines occaſions, *Votre Grandeur* ; au lieu de *Je*, un Miniſtre ou un Officier général écrit *Nous.* Ce titre d'Aga déſigne auſſi ſpécialement certains Officiers de l'Empire, & veut dire *Chef*, *Commandant*, ou *Général :* le *Spahilar-Aga*, eſt Général des Spahis, ou de la Cavalerie ; le *Silahdar-Aga*, Général de l'Infanterie ; le *Janizer-Aga*, Général ou Commandant des Janiſſaires.

Du Grand Viſir.

Pluſieurs Auteurs cherchent l'origine de l'autorité des Grands Viſirs dans la molleſſe des Princes Ottomans, qui pour jouir des plaiſirs avec plus de tranquillité, créerent cette Charge dès le commencement de l'Empire, & ſe repoſerent ſur ces Officiers des ſoins du Gouvernement. D'autres croyent que cette dignité fut d'abord établie, pour éviter l'oppoſition qui ſe rencontre ordinairement entre pluſieurs Miniſtres d'un égal pouvoir, qui gouvernent le même Etat.

Origine de ſa Charge.

Viſir-Azem ſignifie, comme je l'ai dit, premier Miniſtre ou Chef du Conſeil. Les Sarraſins honoroient de ce titre leur premier Conſeiller d'Etat ; Amurat I. le donna à Chalin-Pacha ſon Gouverneur, en le faiſant Chef de ſes Conſeils & de ſes armées.

Son autorité.

Sous les premiers ſucceſſeurs d'Amurat, le pouvoir du premier Viſir fut fort borné ; il n'agiſſoit qu'avec ſubordination aux ordres du Sultan, & n'avoit que vingt mille écus de revenu. Mais depuis que Soliman III. commença à ſe repoſer du ſoin de ſon Empire ſur ſes Grands Viſirs Ibrahim & Ruſtan-Pacha, & qu'il leur eut fait épouſer ſa ſœur & ſa fille, la puiſſance des Empereurs Ottomans paſſa toute entiére dans la perſonne du premier Miniſtre. Il eſt aujourd'hui l'arbitre ſouverain des affaires, & le diſpenſateur de l'autorité Impériale, qu'il éxerce à ſa volonté, pour lever les obſtacles qui pourroient s'oppoſer à ſon adminiſtration. Cette autorité ſans bornes, qui dans d'autres Etats auroit les plus dangéreuſes conſéquences, eſt en quelque façon le ſoutien de l'Empire Ottoman. Quelque grand que ſoit le pouvoir du Viſir, il arrive rarement qu'il aſpire à la ſuprême indépendance. Le reſpect & l'affection des Turcs pour la race régnante ne lui permettent pas d'oſer ſe flatter, de pouvoir mettre ſur ſa tête un diadême ſi ſacré ; content de ſa fortune, il n'en tente point une plus haute : il travaille avec zéle à la ſûreté du Trône dont il eſt l'appui ; & la vie du Monarque qui le laiſſe gouverner à ſon gré, lui eſt auſſi précieuſe que la ſienne propre. Que gagneroit-il dans une révolution ? Quel Prince donneroit ſa confiance à un Miniſtre, qui auroit trahi ſon prédéceſſeur ?

Ce premier Officier n'eût-il pas un ſoû dans ſes coffres, auſſitôt après ſa nomination, ils ſont remplis de mille bourſes avant qu'il ſoit arrivé à ſon

Serrail. Ses amis, & ceux qui penſent à s'élever aux Charges, prennent ce ſoin là, bien sûrs d'en être récompenſés, ſuivant la qualité & la date de leur préſent ; un Intendant en tient un régiſtre fidèle.

Dès le lendemain de ſon inſtallation, le Grand Viſir donne le matin audience au Serrail, & l'après-dinée dans ſon Palais, pour faire connoître ſon équité au Peüple. Lorſque le Grand-Seigneur le nomme Généraliſſime de ſes armées, ſi c'eſt dans la ville, les Janiſſaires bordent les rues qui ſont ſur ſon paſſage & les cours du Serrail. Le Muphti, les autres Viſirs, les Cadileſkers, les Bachas & autres principaux Officiers de la Porte l'accompagnent à l'audience du Monarque, qui lui fait préſent d'une veſte de Brocard fourrée de Zibelines, ſur laquelle on le ceint d'un ſabre, avec un carquois & un arc enrichi de pierreries ; on détache deux aigrettes du Turban Impérial, pour en orner le ſien, & Sa Hauteſſe lui met l'étendart de la Loi entre les mains, en lui recommandant la défenſe & la propagation du Mahométiſme. Le Viſir ſort de l'audience avec ſon cortége, & porte l'Etendart de Mahomet juſqu'au lieu deſtiné à monter à cheval ; de là il part précédé de ſix grands & de ſix petits valets de pied du Sultan en habits de cérémonie, qui ne le quittent point pendant toute la Campagne : quelques Emirs, Dervis & Santons ſuivent la banniére de la Loi, en récitant des paſſages de l'Alcoran. Si cette cérémonie ſe fait au Camp, l'armée eſt rangée en bataille, les Janiſſaires & les Spahis bordent le paſſage depuis les tentes du Grand-Sei-

gneur juſqu'à celles du Grand Viſir, où tous les Officiers vont lui rendre leurs hommages.

Ses Officiers. La Maiſon du premier Miniſtre eſt preſque auſſi nombreuſe que celle du Grand-Seigneur. Elle eſt compoſée des mêmes Officiers du dedans & du dehors, ſous la direction générale d'un *Kéaja*, ou Surintendant. Ce mot ſignifie proprement *un député*, qui fait les affaires d'autrui. Les Janiſſaires & les Spahis ont le leur, qui reçoit leur paye & la leur diſtribue; c'eſt leur Syndic. Les Bachas ont auſſi leurs Kéajas pour leurs affaires propres; ils font leurs proviſions pour la Campagne. Le Muphti a ſon Kéaja; le Viſir a le ſien particulier, ſans compter le Kéaja d'office, dont il s'agit ici. Cet Officier n'eſt pas ſeulement chargé des affaires particuliéres de ſon maître, mais encore des affaires publiques de l'Empire; elles paſſent toutes par ſon canal. Quoi qu'il n'ait pas ſeulement la prérogative d'une queue de cheval, & qu'il faſſe la fonction de conduire ſous les bras avec le Chauſch-Bachi les Bachas à trois queues, lorſqu'ils vont à l'audience du Grand Viſir, c'eſt cependant un perſonnage de très-grande conſidération: les Interprétes des Ambaſſadeurs n'oſeroient rien propoſer au premier Miniſtre, ſans en avoir fait part à ſon Kéaja; & les Miniſtres étrangers lui rendent viſite comme aux principaux Officiers de la Porte. En un mot, on eſt tellement perſuadé de ſon crédit, qu'on dit de lui communément: *Le Kéaja eſt pour moi le Grand Viſir; le Grand Viſir eſt mon Sultan; & le Sultan n'eſt pas plus pour moi, que le reſte des Muſulmans.* Un poſte

poste de cette importance n'est pas à la disposition du Ministre : c'est le Grand-Seigneur qui y pourvoit ; mais presque toujours il y nomme sans le sçavoir une des créatures du Visir. Le Kéaja a une maison en ville, & un domestique aussi nombreux qu'un Bacha. Quand il est remercié de ses services, l'usage veut qu'il soit honoré des trois queues ; si on ne lui en accordoit que deux, ce seroit une marque de disgrace & de bannissement.

Indépendamment de ce Kéaja par excellence, le Grand Visir & les Bachas ont, comme je viens de le dire, un autre Kéaja d'un rang inférieur, qui a la Sur-intendance de leur Cour particuliére.

Les Officiers du dehors sont chez le Visir le Maître des Cérémonies, le Chef des Huissiers, le grand Ecuyer, le Sécretaire du Cabinet, quarante Gentils-hommes ordinaires, deux cens Courtisans, vingt Gentils-hommes servans, un Porte-étendart, trois Porte-étendarts à queue, un Intendant de Musique guerriére, un Capitaine des tentes, deux Porte-Arquebuses, deux Porte-bouteilles, (ces bouteilles sont de cuir bouilli) un Maître-d'hôtel, un Controlleur des Ecuries, & plusieurs autres sortes d'Officiers, qui tous ont une étape pour eux, leurs valets & leurs chevaux, & des appointemens proportionnés à leur qualité.

Sa Cour intérieure est composée de deux cens Pages qui sont soumis au Trésorier, & de plusieurs autres Pages distingués par la diversité de leurs emplois : l'un est Porte-épée, l'autre Porte-aiguiére, un autre Chef de l'Echansonnerie ; il y a des Valets de

chambre, des Coëffeurs, un Garde-cachet, un Porte-écritoire, des Valets de Garde-robe, un Bibliothécaire, un Rogneur d'ongles, un Porte-table, un Baigneur, un Linger, & des Pages du Kilar pour les boissons. Chacun de ces Pages monte à ces dégrés d'honneur par droit d'ancienneté, sans qu'il soit fait aucune injustice à cet égard ; ils reçoivent tous également cinq cens écus par an, & sont entretenus avec un cheval de Maître pour leurs exercices, & pour suivre le Ministre quand il l'ordonne.

Le Trésorier, & l'Intendant chargé de tenir le Régistre des présens qui se font aux Officiers de la maison, ne sont pas les plus accrédités auprès du Grand Visir ; le *Muzar-Aga* est son homme de confiance : c'est son député pour tout ce qui concerne le Corps des Janissaires. Il porte, comme tous les autres Officiers du premier Ministre, un gros turban, & une veste doublée d'hermines avec de longues manches.

Le Visir-Azem entretient en tems de paix trois Régimens, un d'Infanterie, un de Cavalerie & un de Dragons : ces trois Corps ont leur étape réglée, & trois écus par mois ; cette paye double en tems de guerre.

Ses Ecuries.

Ses Ecuries sont immenses. On y compte plus de cent chevaux de bataille, entiers & hongres, beaucoup de jumens pour la personne du Visir, & cent autres pour sa suite, huit attelages de carosse, deux brancards, cinq cens chameaux, autant de mulets pour les tentes & pour le gros bagage, & quantité de chariots. Vingt-quatre grands Palefreniers,

cent petits, trente Porte-fallots sont à la suite de l'Ecurie, & sont commandés par un Ecuyer.

Pour soutenir cette dépense énorme, outre les appointemens de sa Charge & son Appanage qui monte environ à cent mille écus, le Grand Visir se fait un revenu immense de tous les postes de l'Empire. Il n'y a point de Bacha qui ne lui fasse de grands présens, pour obtenir, ou pour conserver un Gouvernement ou un Emploi. Ceux qui résident loin de la Cour y entretiennent des Agens, qui ont soin de gagner les bonnes graces du Ministre par leurs libéralités; elles sont toujours proportionnées à la valeur de ce qu'ils demandent. Ses richesses.

Informés de ce trafic, les Sultans ont imaginé plusieurs moyens de diminuer les sommes prodigieuses, qui entrent dans les coffres de leur Ministre. D'abord on lui fait payer une grosse somme, lorsqu'il entre en Charge : ensuite sous prétexte d'amitié & de faveur, le Grand-Seigneur lui rend de fréquentes visites, d'où il ne revient jamais sans rapporter quelque présent, en reconnoissance de l'honneur qu'il a fait au Visir; assez souvent il lui envoye demander cent mille écus pour des pierreries ou pour des chevaux. Mahomet IV. envoyoit quelquefois prendre dans les cuisines du premier Ministre tout ce qui se servoit sur sa table. Malgré ces fréquentes saignées, les Visirs ne retranchent rien de leur train ordinaire; ils n'en font pas moins des dépenses prodigieuses, tant leur avarice a de ressources inconnues.

Ce second Maître de l'Empire, que tant d'éclat

environne, n'eſt cependant en effet qu'un Eſclave diſtingué, à qui un Catiſchérif fera dans un moment couper la tête; qui, en attendant ce dernier moment, cache ſous les dehors pompeux d'une grandeur fragile les ſoins les plus pénibles, les chagrins les plus cuiſans; qui tous les jours eſt tourmenté par l'ambition, par le déſir d'accroître ſon autorité, & par la crainte de perdre la faveur de ſon Maître (*a*). Fût-il conſommé dans la plus fine politique, verſé dans la connoiſſance de tous les intérêts des vaſtes Etats confiés à ſes ſoins, prompt, actif, vigilant, juſte, exact obſervateur des Loix; eût-il les intentions les plus pures & les plus droites (*b*), il eſt toujours reſponſable au peuple des difficultés & des mauvais ſuccès de l'exécution. Qu'un Sultan peu verſé dans le Gouvernement veuille par caprice changer un projet qu'il avoit approuvé, que cette innovation cauſe la ruine de l'Etat, on s'en prend au Viſir, on le taxe d'ignorance, de peu d'habileté dans l'art de la guerre, ou dans le cahos de la Finance & du Commerce.

Dangers du Viſiriat.

Qui pourroit fixer tout ce qui peut occaſionner une révolte? Ne ſçait-on pas qu'une étincelle à la-

(*a*) Ci gît un homme très-âgé, & qui n'a pourtant vêcu que ſept ans, dit en mourant un Miniſtre de l'Empereur Adrien, qui vêcut ſept ans après s'être retiré de la Cour.

(*b*) Tel étoit, dit-on, Topal-Oſman, tué à la fameuſe bataille qui ſe donna le 26 Septembre 1733. qui coûta aux Turcs la perte de toutes leurs conquêtes ſur la Perſe, & qui valut à Thamas-Kouli-kam une des plus belles Couronnes du monde. L'Auteur de la Relation de cette action met Topal-Oſman au nombre des plus grands Capitaines, des plus habiles Miniſtres, & des plus honnêtes hommes que l'Empire Ottoman ait produits.

quelle on n'a pas daigné d'abord faire attention, a produit ſouvent dans la ſuite un grand incendie? Une continuité de mauvais ſuccès dans la guerre, une cruauté exceſſive dans les Sultans, qui ne l'ont que trop ſouvent pouſſée au dernier période, trop d'arrogance dans une Validé ou dans une Aſéki, une débauche outrée, de nouveaux ennemis qui ſe déclarent; chacun de ces motifs peut ſeul donner lieu à une révolution. Comme ſi d'abord ils faiſoient ſcrupule de porter leurs mains criminelles ſur la perſonne ſacrée de leur Empereur, les rebelles commencent par attaquer ſes Miniſtres, & ſes Favoris; ils demandent la tête d'un Viſir ou de ſon Kéaja, du Muphti, ou de l'Amiral. Le Grand-Seigneur la refuſe dans ces premiers momens; cependant lors même de ſon refus, il a grand ſoin d'empêcher que ces Officiers ne ſortent du Serrail. Ce ſont des victimes qu'il voudroit épargner; mais ſi le mal augmente, leur zéle, leur fidélité, leurs ſervices paſſés, tout diſparoît à la vûe du péril qui menace le Trône même: ce ſont les premiers alimens qu'il livre à la fureur des révoltés, dans l'eſpérance que leur haine & leur vengeance étant aſſouvies par ce ſacrifice de quelques Miniſtres, les mutins conſentiront enfin à l'épargner. On croit que Mahomet IV. n'eût point été dépoſé, après un régne ſi long & ſignalé par pluſieurs victoires, s'il ne ſe fût obſtiné à ſoutenir ſon Viſir *Ainegi-Soliman-Pacha*, qui ſelon la maxime des Turcs, avoit mérité de perdre la tête, pour n'avoir pas empêché la priſe de Bude par les Impériaux en 1686. &

pour s'être laiſſé battre par eux auprès de Siclos. Mahomet conſentit enfin à la perte de ce Miniſtre; mais les affaires étoient parvenues à un point déſeſpéré, qui coûta le Trône au Sultan. Muſtapha ſon ſucceſſeur eût évité le même ſort, s'il eût voulu mettre entre les mains des rebelles *Rami-Méhémet-Pacha* & le Muphti, avec leurs fils. Que n'en coûta-t-il pas à Charle le ſimple, Roi de France, pour avoir perſiſté dans ſon aveugle bonté pour un jeune Gentil-homme nommé Aganon, qui mépriſoit & maltraitoit tous les Seigneurs de la Cour ? Ce fut la ſource d'une guerre qui dura ſoixante-dix ans, & qui ne finit qu'au couronnement de Hugues Capet. Charle VII. plus prudent éloigna en 1424. le Préſident Louvet qui conduiſoit toutes ſes affaires, avec l'Evêque de Clermont & Tannegui du Châtel. Dom Jean II. Roi de Caſtille, congédia de même en 1441. Aloure de Luna ſon favori & Connétable, que les Grands du Royaume haïſſoient, parce qu'il fomentoit les troubles.

Cette fin déplorable des premiers Miniſtres ſeroit moins odieuſe, ſi par la dureté, l'injuſtice & la violence de leur gouvernement, ils s'étoient attiré ce châtiment : alors du moins on ne plaindroit que ceux, qui pour leur avoir été attachés, ſe voyent quelquefois immolés avec eux à la haine publique, ſans avoir trempé en rien qui pût la mériter. Mais quelquefois le Viſir eſt innocent ; il meurt, par cette ſeule raiſon qu'il approche de près la perſonne du Prince, parce qu'il lui a été fidèle, parce qu'il a fait exécuter ſes ordres, peut-être

pour avoir eu trop de complaisance pour les excès de son Maître. L'Histoire Ottomane fournit à la vérité plus d'exemples de Visirs punis comme coupables, que de Visirs innocens immolés à la haine des Janissaires contre le Sultan ; mais il faut convenir, qu'elle en offre aussi de Ministres sacrifiés, qui méritoient un meilleur sort.

La puissance du Visir est aussi fragile qu'elle est grande. Exposée à la jalousie des Courtisans envieux, sa brillante fortune finit pour l'ordinaire aussi brusquement qu'elle a commencé. Plusieurs Visirs ne l'ont été que peu d'années, d'autres peu de mois, & souvent peu de jours. La plûpart ont perdu leur autorité avec leur vie ; c'est leur sort ordinaire (*a*). Heureux le sage & habile Ministre, qui arrive doucement au terme de cette éminente carriére, remplie de tant d'écueils, célébre par mille naufrages, & dans laquelle tant de causes concourent à la même fatalité ! Car pour ne rien omettre de tout ce qui peut faire connoître la fragilité & l'instabilité du Visiriat, j'ajoûte qu'un premier Ministre qui n'a pas été immolé dans quelque emeute populaire, le sera peut-être bientôt par les cabales secrétes, qui se font contre lui dans le Serrail. C'est là le grand théâtre de l'Empire, où se passent les scènes qui changent la face du Gouvernement ; c'est là, où pour parler le langage des Turcs, la fortune des Ministres, des Officiers, des Sultanes, & des Empereurs mêmes fait parade de

(*a*) ...... *Tolluntur in altum,*
Ut lapsu graviore ruant. Claud.

ſes caprices & de ſon inconſtance ; c'eſt là qu'elle éleve ceux qu'elle avoit dédaignés juſqu'alors, & qu'elle précipite ces mêmes hommes qu'elle avoit élevés peu auparavant.

La paſſion de Mahomet IV. pour la chaſſe n'eut pas plutôt laiſſé toute l'autorité de ce Prince entre les mains d'Achmet-Kioprili Viſir-Azem, que la Validé outrée de ce que par la même raiſon ſon crédit diminuoit, réſolut de perdre ce Miniſtre. Elle s'unit au Kiſlar-Aga, pour élever un nouveau Viſir ſur les ruines d'Achmet : on chagrina toutes les créatures de ce dernier ; on inſinua au Sultan, qu'il étoit dangéreux de confier toute l'autorité à un ſeul homme ; enfin on rendit Kioprili ſuſpect à ſon Maître : mais il ſurmonta toutes les attaques de ſes ennemis par ſa conſtance ; Mahomet revint bientôt à lui.

Les Sultanes par leurs manœuvres font les Viſirs & les défont. Baltagi-Méhémet, ſous Achmet III. fut élevé à cette Charge par les intrigues de ſa femme : une autre cabale le déplaça ; une troiſiéme le rétablit. Orcan ayant déplu à la Sultane Kioſem, fut étranglé par les ordres de cette Princeſſe ; Cara-Muſtapha périt par les ſollicitations de la Validé ; Ibrahim qui lui ſuccéda fut dépoſé, pour avoir refuſé les ſelams que cette Sultane lui avoit envoyés. Frappés de tels exemples, ceux qui occupent aujourd'hui ce poſte important du Viſiriat, s'aſſûrent en bons politiques de l'amitié des Eunuques & de la protection des Sultanes ; c'eſt le ſeul moyen de prévenir un ſort funeſte, moyen qui cependant

pendant ne réussit pas toujours : une Aséki intrigante trahit la prévoyance du Ministre, & cause sa ruine, en accélérant celle du Sultan, pour jouir à son tour du privilége de Validé, en faisant monter son fils sur le Trône.

Il n'arrive cependant pas toujours, que le premier Visir perde la vie en perdant sa Charge ; souvent il descend doucement de sa gloire, pour posséder en paix quelque petit Gouvernement. Sous Achmet III. Silahdar-Azan-Pacha fit place à Baltagi-Méhémet-Pacha, & accepta le Gouvernement de Canise, le moindre de tous. Le Visir Chorluli fut relégué à Mételin ; Méhémet-Baltagi qui lui succéda, comme il l'avoit précédé, fut banni à Lemnos, uniquement parce que le vieux Chorluli & Osman l'avoient choisi, sans lui en faire part, pour être l'instrument d'un dessein odieux. Ils vouloient, suivant la Motraye, détrôner Achmet III. pour faire passer l'Empire à Ibrahim, fils unique de Soliman oncle d'Achmet & de Mustapha ; ce même Auteur prétend encore, que le Visir Baltagi-Méhémet demanda sa démission, à cause de son grand âge. C'est ce même Méhémet-Baltagi, qui se détermina enfin à déclarer la guerre au Czar de Moscovie, ce que n'avoient voulu faire ni Kioprili-Ogly, ni Chorluli, malgré les pressantes sollicitations du Roi de Suéde, qui pendant leur Ministére s'étoit retiré à Constantinople, dans l'espérance de recevoir du secours d'Achmet.

Mais si le Visir déposé est d'humeur à se venger de sa disgrace, & capable d'exciter une sédition,

ſa mort eſt inévitable ; le ſeul Topal-Oſman peut être excepté de cette régle générale. S'il n'eût eu d'auſſi bonnes intentions, il étoit aſſez habile pour ſe venger avec éclat ; cependant jamais dépoſition de Viſir n'eut moins l'air d'une diſgrace. Il n'avoit point perdu les bonnes graces de ſon Maître ; & peu de jours après ſon départ, il reçut ordre de ſe rendre ſur la frontiére de Perſe, & d'y prendre le Commandement général des Armées Ottomanes : ce fut là qu'il ſuccomba enfin à la bonne fortune de Kouli-Kam. La vertu qui nous rend ſupérieurs à la fortune, ne nous met pas à l'abri de ſes coups.

Du Caïmacan.

Son autorité.

Le Caïmacan eſt proprement le Gouverneur de la ville de Conſtantinople ; il a rang après les Viſirs, & ſon pouvoir égale celui des Bachas dans leurs Gouvernemens. Cependant il ne peut rien ſtatuer par rapport à l'adminiſtration de la Juſtice ou le réglement civil, ſans un mandement du Grand Viſir.

Si ce Miniſtre eſt engagé dans quelque expédition militaire, & que le Grand-Seigneur ſoit reſté au Serrail, ce Prince nomme toujours un des Viſirs du Kubbe ou un Bacha à trois queues *Rëkiaf-Caïmacan ;* c'eſt-à-dire, *député pour tenir l'étrier.* Le Viſir-Azem ne fait donner cette Charge qu'à une de ſes créatures, de peur qu'un autre uſant du privilége de ſa place, qui veut qu'en l'abſence du premier Miniſtre, le Caïmacan ne quitte jamais Sa Hau-

teſſe, ne profite de la conjoncture pour le ſupplanter.

Cet Officier eſt chargé dans l'abſence du Viſir de toutes les affaires qui regardent le Gouvernement, & que le Grand Viſir décideroit, s'il étoit préſent; mais il ne peut pas créer de nouveaux Bachas, ni dégrader ceux qui le ſont, ou en mettre aucun à mort. Dès que le premier Miniſtre eſt de retour, le pouvoir du Caïmacan ceſſe. Il n'a nulle autorité dans les villes de Conſtantinople ou d'Andrinople, tant que l'Empereur y eſt préſent; mais ſi le Sultan s'en abſente ſeulement huit heures, ſon autorité commence, & va preſque de pair avec celle du Souverain.

Du Capitan-Bacha, ou Amiral.

Le Capitan-Bacha eſt le Grand Amiral des Mers. Il poſſéde la troiſiéme Charge de l'Empire, & a autant de pouvoir ſur mer, que le Viſir en a ſur terre. Ce Commandant n'avoit point autrefois le titre de Capitan-Bacha, ou d'Amiral; il n'étoit que Beg de Gallipoli: ce fut ſous Soliman III. qu'il prit le nom de Capitan. Ce Sultan inſtitua cette Charge en faveur de Cairadin, plus connu ſous le nom de Barberouſſe, lorſqu'il lui fit quitter le Gouvernement d'Alger, pour lui donner le Commandement de ſa Flotte, à cauſe de ſon expérience & de ſa bravoure. Soliman annexa à ce Généralat une autorité abſolue ſur tous les Officiers de la Marine & de l'Arſenal, que le Capitan-Bacha peut punir, caſſer

Son pouvoir.

& faire mourir, dès qu'il eſt hors du détroit des Dardanelles. Il commande dans toutes les terres, Iſles, Villes, Châteaux & Fortereſſes maritimes; viſite les Places, les Fortifications & les Magaſins; fait la revue des Garniſons; ordonne des réparations, des munitions de guerre & de bouche; change les Milices, & tient Conſeil pour recevoir les plaintes des Officiers.

Lorſque cet Officier eſt à Conſtantinople, il a droit de Police dans les villages de la côte, du Port & du Canal de la mer Noire. Ce privilége lui fut diſputé ſous Amurat IV. qui décida le différend en ſa faveur; mais comme cette fonction eſt au-deſſous de ſa dignité, il l'abandonne au Boſtangi-Bachi, ſans préjudice de ſon droit, pour la conſervation duquel ſon Kéaja fait quelquefois la ronde dans les lieux de ſa juriſdiction.

Ses droits, & ſes priviléges.

La marque de l'autorité de l'Amiral eſt une grande canne d'Inde, qu'il porte dans l'Arſenal & à l'armée. Son Canot, par un privilége réſervé ſeulement au Grand-Seigneur, eſt couvert d'un tendelet, & garni d'un éperon à la proue. Si pendant la Campagne il meurt un Beg ou Gouverneur de Place maritime, qui laiſſe un héritier préſent en âge de remplir ſa place, le Capitan-Bacha met celui-ci en poſſeſſion de ſon autorité: ſi l'héritier eſt abſent, l'Amiral nomme, en attendant, un Capitaine à Pavillon; & ſi le mort n'a point laiſſé d'enfant mâle, le Capitan confiſque ſa Galére au profit du Grand-Seigneur, & en diſpoſe en faveur de tel Capitaine que bon lui ſemble, à la charge de

l'agrément de la Porte ; ce qui ne ſe fait que par cérémonie : car le Grand-Seigneur approuve toujours ſon choix.

Cet Officier a une copie de l'état des troupes de terre & de mer, & des fonds deſtinés au payement de l'armée Navale, qui ſe fait dans le même tems que l'on paye celle de terre. Trois Compagnies de Janiſſaires compoſent ſa Garde ; elles débarquent par tout où la flotte ſéjourne, & campent devant la Galére du Général. Sa maiſon, ſans être auſſi nombreuſe que celle du Grand Viſir, eſt compoſée des mêmes Officiers ; quand la flotte mouille dans un Port, il tient, comme le premier Miniſtre, un Divan auſſi ſolennel & auſſi nombreux que celui du Serrail.

Ses revenus.

Le Capitan-Bacha jouit de deux ſortes de revenus ; les uns ſont fixes, les autres caſuels. Les premiers proviennent de la Capitation des Iſles de l'Archipel, de certains Gouvernemens & Baillages de la Natolie & de Romélie, entre autres de Gallipoli, que le Grand-Seigneur lui donne en apanage, avec la même étape que celle du Grand Viſir. Ses revenus caſuels conſiſtent en ce qu'il tire de la paye des bénévoles, & de la demie paye de ceux qui meurent pendant la Campagne, qu'il partage avec le *Terſana-Emini.* Il a encore le cinquiéme des priſes que font les Begs, & loue ſes Eſclaves pour mariniers & pour rameurs ſur les Galéres du Grand-Seigneur, à raiſon de cinquante écus par tête, ſans qu'ils lui coûtent rien à nourrir ni à entretenir, parce qu'au retour de la flotte il les fait enfermer

avec ceux de Sa Hauteſſe. Les contributions qu'il éxige dans tous les lieux où il paſſe, augmentent conſidérablement ſes revenus caſuels.

Du Defterdar.

La quatriéme Charge de l'Empire eſt remplie par le *Defterdar*, ou Surintendant des finances. Autrefois cet Officier n'étoit point du nombre des Grands de la Porte; il ne prenoit que le titre d'Effendi. Mais depuis que quelques Defterdars ſe ſont diſtingués par leur habileté dans le maniement des Finances, & ſe ſont rendus néceſſaires à l'Etat & au Grand-Seigneur, on a illuſtré cet Officier de la qualité de Bacha.

Le Defterdar aſſiſte au Divan, & en tient un particulier dans ſon Serrail pour les Finances. Il eſt inſéparable du Grand Viſir; c'eſt ſa créature.

De l'Aga des Janiſſaires.

L'Aga des Janiſſaires étoit autrefois plus puiſſant qu'il ne l'eſt aujourd'hui, à cauſe des grands priviléges de ſa milice. Il n'eſt point tiré du Corps des Janiſſaires, comme les autres Officiers qui commandent ſous lui; le Grand-Seigneur récompenſe de cette belle place un des quarante Pages de l'Aſ-Oda.

Ce Général, s'il ſert ſon Souverain avec affection, peut par ſa prudence retenir dans l'obéiſſance les principaux Officiers du Corps qu'il comman-

F. Boucher inv.

Cl. Duflos Sculp.

de ; mais avec des ſentimens oppoſés il peut de même ébranler le Trône de ſon bienfaiteur. Souvent il perd la vie par l'inſolence de ſes ſoldats, en voulant s'oppoſer à leurs révoltes.

Du Spahilar-Aga.

Le Spahilar-Aga, ou Général de la Cavalerie, étoit autrefois redoutable à l'Empereur même ; mais ſon autorité eſt tombée avec la puiſſance des Spahis. Ils furent tellement abaiſſés par Kioprili le pére, leur ennemi mortel, qu'ils ne ſont plus que l'ombre de ce qu'ils étoient dans leur origine.

Du Boſtangi-Bachi.

Attentifs à former des ſoldats capables de ſupporter les fatigues de la guerre, les premiers Empereurs Turcs inſtituerent les Boſtangis, afin que les travaux pénibles des jardins, où ils ſont expoſés ſans ceſſe à toutes les injures de l'air, les rendiſſent plus propres à ceux de la milice. Ce Corps fut longtems en effet la pépiniére des meilleurs ſoldats : on en tira d'abord les Azapes, ou furieux, & l'on en fit des Janiſſaires ; mais depuis que ceux-ci ſont aiſés à completter, ſoit des enfans des morts, ſoit de ceux qui s'enrollent volontairement, on a renoncé aux Boſtangis, qui ne ſont plus employés qu'à la garde des Palais du Sultan, à la culture de ſes jardins, & à ramer ſur ſa gondole. Une ſeule fois on s'aviſa ſous Muſtapha II. de les employer ſur le pied

de Soldats, pour ſoutenir l'attaque des Allemans, & repouſſer l'aſſaut qu'ils donnerent au Camp. Leur nombre ne paſſe guéres celui de vingt mille.

Son autorité.

Leur Chef, ou Commandant, eſt le *Boſtangi-Bachi*, Surintendant des jardins; de ſimple Jardinier il parvient à cette dignité, qu'il ne quitte que pour être fait Bacha à trois queues. Son autorité n'eſt point renfermée dans les jardins; elle s'étend depuis le fond du Port Kaſſumpacha, Galata, Tophana & le détroit de Conſtantinople, juſqu'à la ville de Varne ſur la mer Noire. Jour & nuit il fait la ronde dans tous ces lieux avec une gondole montée de trente Boſtangis, pour veiller au feu, ſurprendre les ivrognes & les femmes de mauvaiſe vie, qu'il coule quelquefois à fond, lorſqu'il les rencontre avec des hommes dans des batteaux. Il eſt encore grand Maître des Eaux & Forêts, & Capitaine des Chaſſes des plaiſirs du Grand-Seigneur. On ne peut faire entrer une ſeule piéce de vin dans le Port de Conſtantinople ſans ſa permiſſion; ce qui lui donne une juriſdiction de Police ſur tous les Cabarets. Il contrôle les vins des Ambaſſadeurs, & fait arrêter leurs Domeſtiques à la chaſſe, s'ils n'ont pas ſon agrément.

Ses fonctions.

Mais ſa fonction la plus honorable eſt de ſoutenir Sa Hauteſſe, lorſqu'elle ſe promene dans ſes jardins, de lui donner la main quand elle entre dans ſa gondole, d'être alors aſſis derriére elle, de lui parler à l'oreille en tenant le timon, & de lui ſervir de marche-pié le jour de ſon Couronnement.

Quelquefois auſſi il prend les devans avec ſon batteau,

batteau, pour écarter tous ceux qui se trouvent sur la route de l'Empereur. Il doit être comme une carte Topographique vivante, & connoître non seulement toutes les variations que la mer cause sur le rivage, mais encore tous les différens édifices qui ornent ses bords, avec le nom de leurs propriétaires, afin d'être en état de satisfaire le Sultan sur toutes les questions qu'il pourroit lui faire à ce sujet. Le nombre de ces édifices est si grand, qu'il faut avoir long-tems couru les bords de la mer en qualité de simple Bostangi, pour pouvoir exercer l'office de Bostangi en Chef.

Comme les Empereurs Ottomans honorent quelquefois de leur présence la ville d'Andrinople, ancienne Capitale de la Monarchie Turque, il y a aussi un Bostangi-Bachi dans cette Ville comme à Constantinople. Leur rang est égal; mais leur Jurisdiction & leur revenu sont différens: celui d'Andrinople n'est chargé que du Palais Impérial, quand Sa Hautesse y fait sa résidence, & de la garde de ses fils.

Du Bostangi-Bachi d'Andrinople.

Du grand & petit Ecuyer.

Quoique le *Buyuk-Imbrohor*, & le *Kiutchuk-Imbrohor*, c'est-à-dire le grand & le petit Ecuyer, ne soient point des Officiers d'Etat ni de guerre, non plus que le Bostangi-Bachi, ils ne laissent pas d'être regardés comme des Officiers de la premiére classe, parce que leur place leur donne un grand crédit auprès du Grand-Seigneur, qu'ils approchent de fort près.

Le Visir-Azem fait toujours grand Ecuyer une de ses créatures, parce que cet Officier suivant partout le Grand-Seigneur, & pouvant lui parler familiérement, est à portée de rendre à ce Ministre de bons ou de mauvais offices. Il a la garde du Trésor de l'Ecurie, des housses, selles, brides, étriers d'or & d'argent, des sabres, des caparaçons; & de tous les harnois des chevaux de Sa Hautesse, enrichis de toutes sortes de pierreries, & estimés plus de cent cinquante millions. La dépense de toutes les Ecuries, grandes & petites, ne se fait que par ses ordres.

Son Lieutenant fait ses fonctions en son absence, & lui rend ses comptes. Les profits que ce second Ecuyer retire de sa Charge, lui fournissent le moyen de s'élever aux places les plus éminentes de l'Empire. Il devient grand Ecuyer; à l'égard du grand Ecuyer, il est souvent fait premier Visir.

Du Muphti.

Pour ne pas interrompre la suite des Officiers qui ont des commandemens extérieurs à la Porte, j'ai renvoyé ici ce qui me reste à dire du Muphti, Souverain Pontife des Mahométans, ne le considérant que comme un Ministre du Grand-Seigneur, à qui on rend des honneurs extérieurs, & qui a du pouvoir auprès du Souverain.

Respect qu'on a pour lui. Le respect infini que les Turcs ont pour le Chef de leur Loi, engage le Sultan à avoir le Muphti presque toujours à sa Cour, afin que son suffrage

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

canonisant, pour ainsi dire, toutes ses résolutions, entraîne l'entiére soumission de ses Sujets, qui lui donnent les noms de *Faiseur de Loix*, *Oracle des Jugemens*, *Prélat de l'Orthodoxie*. Pour lui conserver dans l'esprit des Peuples cette idée de prétendue sainteté & d'infaillibilité, l'Empereur le consultoit autrefois sur toutes sortes d'affaires Ecclésiastiques ou Civiles, surtout s'il s'agissoit de faire la guerre ou la paix; à son abord il se levoit par respect, & avançoit quelques pas vers lui.

Aujourd'hui les Sultans ne sont plus si exacts à consulter le Muphti, soit qu'ils veuillent condamner à la mort quelque personne éminente, faire la guerre ou la paix, soit qu'il s'agisse de bannir un premier Visir, ou d'ôter le Gouvernement à un Bacha. Le Visir-Azem agit souvent de même sans sa participation, & se contente de lui demander ensuite son approbation, selon le sens de la Loi, qui ne manque jamais de se trouver conforme aux intentions du Ministre, parce qu'elle reçoit des explications différentes suivant la diversité des tems. On peut, selon le Muphti, l'accommoder à l'état présent de l'Empire, toutes les fois qu'il en revient quelque avantage, parce qu'elle n'a été donnée, dit-il, que pour procurer la propagation de la foi Musulmane, & non point pour y mettre obstacle (*a*). Avec des sentimens si doux & si accommodans, les Muphtis amassent des biens considérables, & conservent plus long-tems leur dignité &

Sa Politique.

(*a*) Ainsi pensoit ce Magistrat, qui disoit qu'il y avoit une conscience pour les affaires d'Etat, & une pour les affaires particuliéres.

leur vie. Leur déférence aveugle à la volonté du Souverain leur attire la confiance du Monarque, qui ſoutenu par cet accord mutuel, leur prodigue ſans peine les titres les plus honorables. » O toi, » Eſad, dit-il au Muphti, qui es le plus ſage des ſages, » imbu de toutes connoiſſances, le plus excellent » des excellens, qui t'abſtiens de tout ce qui eſt dé- » fendu, ſource de vertu & de vraie ſcience, héri- » tier de la doctrine prophétique & apoſtolique, » qui peux réſoudre les problêmes appartenans à la » Foi, & révéler les articles orthodoxes, clef des » tréſors de la vérité, lumiére des doutes & des » allégories, fortifié par la grace du ſuprême Légiſ- » lateur & Conſervateur du genre humain ; que le » Dieu Très-Haut veuille combler à jamais tes » vertus «. A ces titres flatteurs le Prince ajoûte celui de *Lala*, qui veut dire *Tuteur*. Le Grand-Seigneur le donne à tous les Officiers de la premiére claſſe. Le Grand Viſir d'Amurat I. fut le premier honoré de ce titre. Depuis ce tems-là les Empereurs Ottomans, ſoit de bouche ou par écrit, ont coutume d'en faire part aux Viſirs inférieurs, auſſi bien qu'au Viſir-Azem ; *Lala-Ali-Pacha*, par exemple, veut dire, Ali-Pacha, Tuteur des jeunes Princes. Il n'y a pas juſqu'au Boſtangi-Bachi & aux Capigis-Bachis, qui ſont gratifiés de cette diſtinction. Le Grand Viſir & les Viſirs inférieurs en jouiſſent de droit, puiſque par le devoir de leur Charge ils ſont obligés de veiller à la conſervation des enfans du Prince, contre les attentats de leurs oncles ou de leurs fréres.

Ainsi les Muphtis, plus politiques que religieux, guidés par leur avarice & par leur ambition, sacrifient la Religion à la faveur; mais leur trop grand crédit, fruit indigne de leur lâcheté & de leur servile complaisance, est souvent la cause & la source de leur ruine. Favoris du Sultan, ils en fomentent plus aisément l'indocilité d'un Ministre, ou la révolte de quelques Sujets mécontens & séditieux: quand on trahit sa Loi, on peut bien trahir son Maître. La puissance spirituelle, dont ils sont revêtus, donne à leurs entreprises d'autant plus de crédit, que les Peuples superstitieux les regardent comme l'oracle de la vérité & de la Justice. Le Monarque dissipe la conspiration, & le Muphti, qui en est l'auteur, en devient aussi la premiére victime, ou bien il périt par les coups du rival qu'il vouloit perdre. En 1703. Achmet III. fit étrangler le Muphti Omar-Albouki & son fils; Amurat IV. avoit déja fait broyer vif un des prédécesseurs d'Albouki, convaincu de trahison & de crimes énormes, dans un mortier destiné à cet usage, qui se conserve dans la prison des sept Tours.

Dangers ausquels il est exposé.

Au contraire si vraiment pénetré de sa Religion, le Muphti interpréte la Loi contre le gré du Sultan & de son Ministre, ce qui est fort rare: car qui peut résister à la corruption de la Cour? il est déposé sur le champ, & devient quelquefois le martyr de la probité, comme le célébre Papinien. Que si sa déposition n'a d'autre cause que la volonté absolue de l'Empereur, ce Prince lui accorde le pou-

voir de disposer de quelques emplois de Judicature en certaines Provinces.

Maniére de le consulter.

Tous les particuliers ont droit de consulter le Muphti, & de lui demander son sentiment dans toutes les occurrences, surtout dans les affaires criminelles. Voici de quelle maniére se fait cette consultation. On remet à ce Chef de la Loi un écrit, dans lequel le cas est exposé sous des noms empruntés; par exemple, *si l'on peut convaincre Gluglu par bons témoins qu'il a contrevenu aux commandemens du Sultan, ou qu'il n'a pas obéi avec soumission à ses ordres, doit-il être puni ou non?* Après avoir examiné la question, le Muphti écrit au bas du papier, *Olul, il doit l'être*, ou bien *Olimaz, il ne le sera pas.* Mais si le châtiment est laissé à la disposition du Muphti, le style change à peu près en cette maniére; *supposé qu'un homme sçache que son cheval est déferré, & qu'ayant le tems ou le moyen & la commodité de le remettre en bon état, il manque de compassion pour sa bête, & la fasse ainsi marcher sans fer jusqu'au soirs au travers des champs pierreux & raboteux, qu'elle punition mérite un maître si dépourvu de pitié?* Le Muphti écrit au bas de la Consultation, *qu'il reçoive la bastonnade.* C'est en effet la peine, que la Loi ordonne pour une semblable faute.

Des Officiers de la seconde & troisiéme Classe.

La seconde Classe des Officiers extérieurs du

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

Grand-Seigneur eſt compoſée du Kapigilar-Kéajaſſi, du Chiaoux-Bachi, des Capigis-Bachis, des Salaors & des Mutaféracas.

Le *Kapigilar-Kéajaſſi*, ou Général des Gardes, eſt à la Porte le Maître des Cérémonies, & l'Introducteur de tous ceux qui vont à l'audience du Sultan. Cet emploi eſt fort lucratif, à cauſe des commiſſions dont le Prince charge cet Officier, & des préſens qu'il reçoit. Il porte dans ſa fonction une veſte de Brocard à fleurs d'or fourrée de Zibelines, le gros turban comme les Viſirs, & une canne à pomme d'argent. C'eſt lui qui remet au Viſir-Azem les ordres de Sa Hauteſſe. Du Colonel des Gardes.

Le *Chiaoux-Bachi*, Capitaine des Chiaoux, ou Huiſſiers de la Porte, fait chez le Grand-Seigneur la fonction de grand Prevôt; il arrête les Bachas & autres Officiers de marque, ſuit le Grand Viſir, porte au Sultan les Arrêts de ce premier Miniſtre pour les viſer, & eſt chargé de leur exécution, qu'il fait faire par les Huiſſiers qui ſont ſous ſes ordres (*a*). Il a la garde des Priſonniers de conſidération, & retire cinq pour cent des amendes que l'on paye, ce qui, joint aux préſens, lui fait un profit des plus conſidérables. Cet Officier eſt habillé dans ſes fonctions comme le Kapigilar-Kéajaſſi, de qui il ſe diſtingue par une plume d'Autruche à ſon turban, & par un bec de Corbin à ſa canne. Du Chiaoux-Bachi.

On compte douze *Capigis-Bachis*, ou Capitaines

(*a*) Ils ſont ce qu'étoient les Fécialiens chez les Romains, ce que ſont les Hérauts chez nous, ou une eſpéce d'Exemts des Gardes.

Des Capigis-Bachis.

des portes, qui font la garde deux à deux à la troiſiéme porte du Serrail, avec une brigade de Capigis, ou Portiers. Lorſque le Grand-Seigneur eſt à la tête de ſon armée ou en voyage, il en marche toujours ſix devant lui, pour reconnoître les ponts; ils y mettent pied à terre, attendent Sa Hauteſſe, & lui font une grande révérence à ſon arrivée, pour marquer la ſûreté du paſſage. A l'entrée des tentes, ou du Serrail, ils ſe mettent en haye à la tête de leur brigade.

Ces poſtes qui paroiſſent peu importans, ſont toujours occupés par ceux qui ſeuls peuvent ſe vanter de nobleſſe dans l'Empire, étant iſſus du ſang Ottoman par leurs méres, ſœurs, parentes ou filles du Sultan; le Prince par politique ne les éléve point à de plus grandes Charges, de peur qu'ils ne ſe prévalent de leur naiſſance pour brouiller l'Etat.

L'habillement, la coëffure & le bâton de commandement des Capigis-Bachis ſont les mêmes, que ceux du Kapigilar-Kéajaſſi leur Général. Leurs appointemens & leur étape ne ſuffiroient pas pour ſoutenir leur rang, ſans les gratifications de l'Empereur, & les commiſſions qu'il leur donne; ce ſont eux qu'on charge de porter les préſens au Kam des Tartares & aux Bachas, d'arrêter & de faire mourir ces derniers, & de ſe ſaiſir de leurs biens.

Des Salaors.

Le nombre des *Salaors*, ou Ecuyers Cavalcadours, eſt auſſi de douze. Ils dreſſent les chevaux & les jumens du Grand-Seigneur, & les montent avant

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

lui pour les dresser. Il y en a toujours deux à l'ordre, & deux aux Ecuries.

Six cens *Mutaféracas*, ou Gentils-hommes ordinaires, ont rang après les Capigis-Bachis ; ils ont les mêmes habits de cérémonie, & portent une masse d'armes. Leur Charge les engage seulement à assister aux Cérémonies publiques en tems de paix, & à conduire à l'armée le Grand-Seigneur dans les tentes. Des Mutaféracas.

Il y a des Commanderies affectées à cet Office, & ces Mutaféracas y arrivent par droit d'ancienneté : on leur donne de tems en tems des commissions lucratives, qui supléent à la modicité de leur paye, sans les empêcher de s'attacher à quelque Visir ou Bacha ; ce service les dispense de celui de Sa Hautesse, & leur est plus avantageux.

L'*Arpa-Emini*, ou Pourvoyeur des Ecuries, est du Corps des Mutaféracas. A la ville, il reçoit l'orge, le foin & la paille d'imposition ; mais à l'armée, ils lui sont fournis par le Defterdar, qui a soin des magasins. Cet Officier en fait la distribution aux Ecuries du Sultan, & à ceux qui en ont d'étape : ses Commis les délivrent, & lui rendent compte du bénéfice. L'exercice de cette Charge pendant trois ans seulement le met en état de devenir Bacha. De l'Arpa-Emini.

L'Intendant & le Controlleur des bâtimens, le Boucher en chef, & l'Intendant des Cuisines & de la fourniture du bois jouissent aussi de la même qualité de Mutaféracas : ils ont des appointemens fort

médiocres ; mais leur ſçavoir-faire les enrichit en peu de tems.

Des Chiaoux.

Les *Chiaoux*, ou Huiſſiers du Divan, & grand nombre d'autres bas Officiers ou Commenſaux de Sa Hauteſſe, forment la troiſiéme Claſſe des Officiers de l'Empire. Ces Chiaoux ſuivent la Cour en tous lieux ; ils ſont diſtribués en brigades, & ſervent chez le Grand-Seigneur, & chez le Viſir-Azem. Ils les précédent dans leur marche, pour leur ouvrir le paſſage. Dans les Cavalcades publiques, ils mettent les Officiers en ordre, & courent dans les rangs, pour hâter ou pour retarder la marche. Ils portent un bâton cannelé d'argent à bec de Corbin, & une plume à leur turban.

Quelques-uns d'entre eux ſont deſtinés pour le ſalut, *Selam-Chiaoux* ; lorſque le Sultan ou le Viſir paroiſſent en quelque endroit, ils font des cris d'acclamation, en leur ſouhaitant le ſalut, les graces & les bénédictions de Dieu, avec une longue vie. Ils ont bouche à Cour lorſqu'ils ſervent, ajournent au Divan, mettent les Arrêts à exécution, vendent les meubles, empriſonnent, & ſont les Maréchaux des logis des Ambaſſadeurs pendant leurs voyages dans l'Empire. Il arrive auſſi quelquefois, qu'on les envoye eux-mêmes avec le titre d'Ambaſſadeurs ; on en a vû un de cette eſpéce en France, en Angleterre & en Hollande.

Le Palais du Grand Viſir eſt le lieu où ils s'aſſemblent, pour recevoir ſes ordres, & porter ſes dépêches dans les différentes Provinces de l'Empire. On

remplit ordinairement ces Charges de Chrétiens renégats, tant pour leur donner le moyen de subsister, que pour en exciter d'autres à changer de Religion ; ils sont aussi plus propres à voyager, que les Turcs naturels, parce qu'ils sçavent les Langues étrangéres.

Je traiterai dans les Livres suivans des autres Officiers de considération, que le Sultan employe au Gouvernement de ses Etats en qualité de Vice-Rois, ou Béglerbegs, & de Gouverneurs, ou Bachas.

F. Boucher inv. | Cl. Duflos Sc.

MOEURS ET USAGES DES TURCS,

LIVRE CINQUIEME.

Du Gouvernement des Turcs.

APrès s'être élevé par la force, l'Empire Ottoman s'est augmenté par la violence, & se soutient par une obéissance aveugle à un Prince, dont les commandemens absolus sont réputés autant de Loix, qu'on ne peut violer sans péché. C'est là comme le pivot, sur lequel roule l'économie de la Monarchie Turque; tel est le nœud, qui en unit toutes les parties. Incapable de soutenir par lui même tout le poids d'une administration aussi étendue, le Grand-Seigneur la partage avec son premier Mi-

niſtre, avec les Cubé-Viſirs ou Conſeillers du Divan, avec le Boſtangi-Bachi pour les affaires civiles & pour la Police, avec le Muphti pour ce qui a rapport à la Religion, avec le grand Amiral pour tout ce qui concerne la Marine; mais aucun de ces Officiers dans ſon département n'oſe rien faire ni décider, ſans la participation & le conſentement du Viſir-Azem: dans le Civil & dans le Militaire, comme dans les affaires de Religion & de Police, il fait également ſentir le poids ou le ſecours de ſa puiſſance.

Les Béglerbegs, ou Gouverneurs généraux, ſont autant de Vice-Rois, qui commandent à tout un Royaume; leur autorité s'étend également ſur la Guerre, ſur la Juſtice & ſur la Police. Ils ont au-deſſous d'eux d'autres Gouverneurs particuliers, appellés *Sanjacs;* ceux-ci n'ont ſous leur gouvernement qu'une Province, & quelquefois une groſſe ville ſeulement. Ainſi avant que la Maiſon de Bourbon poſſédât le Royaume de Naples, l'Empereur y envoyoit un Vice-Roi, qui gouvernoit tout le Royaume en général; ce Vice-Roi ſeroit le Béglerbeg de Naples: on pourroit regarder les Gouverneurs particuliers de la Pouille & de la Calabre, comme ſes Sanjacs.

Après le Viſir-Azem, les Béglerbegs ſeuls ont le pouvoir de publier dans leurs départemens les Ordonnances Impériales, & d'y tenir la main. Partout l'Empire, hors l'enceinte de Conſtantinople, ils peuvent ſelon leur bon plaiſir faire décapiter, ou punir de quelque autre châtiment ou genre de mort les coupables qu'on leur améne, ſans que le

Bacha du lieu puiſſe y former oppoſition ; il a ſeulement la liberté de ſe plaindre à la Porte, s'ils abuſent de leur autorité. Ainſi qu'ils aillent de leur Capitale dans toute l'étendue de la Province qui en dépend, ou que par commiſſion ils paſſent d'une Province à une autre, partout ils ſont reçus avec la même terreur ; & dans leurs voyages, ils jouiſſent des mêmes droits que le Grand Viſir ſur les inférieurs de quelque Province que ce ſoit, c'eſt-à-dire qu'ils ſont ſupérieurs aux Bachas.

Autrefois il n'y avoit que deux Béglerbegs dans l'Empire, celui d'Europe ou de Romélie, & celui de Natolie en Aſie. Depuis l'Empire s'étant accru, le nombre des Béglerbegs s'eſt augmenté en Aſie ; mais celui de Romélie eſt reſté ſeul en Europe, & ſemble repréſenter l'Empereur Grec.

Quoique tous les Viſirs à trois queues jouiſſent du titre de Béglerbegs, il ſert cependant à caractériſer trois Viſirs plus particuliérement que les autres ; tels ſont le Béglerbeg de Romélie, celui de Natolie & celui de Damas, qui réſide dans la ville de ce nom. Entre ces trois le plus éminent en dignité eſt le Béglerbeg de Romélie, parce que par ce mot de Romélie les Turcs entendent non ſeulement la Gréce, mais toute l'Europe en général ; c'eſt-à-dire, toutes les Provinces Européennes dépendantes du Grand-Seigneur : ainſi *Ruméli Béglerbegi*, Béglerbeg de Romélie, veut dire Prince des Princes, Vice-Roi de Gréce & des contrées Européennes. Le Béglerbeg de Romélie eſt auſſi Bacha de Cutaja, ces deux dignités étant toujours

unies. Le Gouverneur de Bude & celui de l'Arabie-Pétrée portoient autrefois le titre de Béglerbegs ; mais aujourd'hui pour l'ordinaire les Bachas n'en ſont honorés, que par la flatterie de leurs Courtiſans : à la Cour on ne les qualifie que de Plénipotentiaires.

Le Grand-Seigneur, comme la ſource de toute l'autorité, envoye ſes ordres aux Vice-Rois ; ceux-ci les communiquent aux Sanjacs, qui les font exécuter. Les uns & les autres ont des Officiers ſubalternes ; & tous dépendent abſolument du bon plaiſir du Prince, qu'ils ſervent comme des Eſclaves ſervent leur maître. Mahomet III. ayant appris la perte d'Albe Royale en Hongrie, & jugeant que cette Place lui étoit très-importante, y envoye une armée ſous la conduite de ſon Grand Viſir, & écrit en ces termes au Bacha, ſon Vice-Roi en Hongrie : *Albe Royale eſt priſe par les Chrétiens ; recouvre-là en peu de jours, ou te réſous à mourir honteuſement.* Soliman ayant été informé, que les victoires des Chrétiens ſe multiplioient en Hongrie, ſe met à la tête de ſon armée, & paſſe le Danube. On lui rapporte que la Drave eſt débordée ; auſſitôt il détache Aſſembeg avec vingt-cinq mille hommes, pour travailler en diligence à la conſtruction d'un pont. Cet Officier voyant le fleuve ſi enflé, qu'il étoit plutôt l'image d'une mer inondant un pays, qu'une riviére qui a ſon lit & ſon courant réglés, s'arrête & écrit au Sultan, que de penſer à faire un pont, ce ſeroit vouloir noyer des hommes à plaiſir, & ſans ſuccès. Le Monarque renvoye le mê-

me Courrier, avec cette réponse : *L'Empereur Soliman te mande par le même Courrier que tu lui as envoyé, que tu fasses un pont sur la Drave, quelque obstacle qui s'y rencontre ; que si tu ne l'as pas achevé avant son arrivée, il te fera étrangler.* Assembeg obéit ; mais pour n'avoir pas voulu différer de quelques jours le siége de Sighet, Soliman causa la mort à plusieurs milliers d'hommes.

Premiére division de l'Empire.

A considérer le vaste Empire Ottoman par rapport au Gouvernement, on le divise en vingt-cinq grands Gouvernemens, ou Vice-Royautés en Europe, dix-huit en Asie, & un en Egypte. On compte sous eux deux cens seize Sanjacas, ou Gouvernemens particuliers, deux mille six cens soixante Ziamets, trente-deux mille deux cens quatre-vingt quinze Timars, qu'on peut comparer à nos Baronies ou Fiefs, & sept cens cinquante Cadilics, ou présidiaux, qui ne ressortissent qu'au Divan Impérial, ou Conseil de l'Empereur ; c'est là que se décident toutes les affaires Civiles & Militaires.

Seconde division.

On peut encore diviser l'Empire Ottoman en deux Ordres, le Militaire & le Civil. L'ordre Militaire est puissant ; il posséde les Charges, & jouit des honneurs & des priviléges. L'ordre Civil est opprimé, abatu, pauvre, & supporte toutes les Charges de l'Etat. Il comprend l'Ulema, les gens de Loi, les Marchands & le peuple. Ainsi l'Empire des Turcs a deux faces : l'une ne présente que grandeur, qu'éclat & majesté ; la puissance Impériale en est le fondement : l'autre est difforme & languissante, à cause de la misére du peuple.

Le

Le Gouvernement Militaire ſera la matiére des deux Livres ſuivans. Je rapporterai à quatre Chefs principaux ce que j'ai à dire dans celui-ci du Gouvernement Civil ; la Juſtice, la Police, les Finances & la Monnoie.

CHAPITRE PREMIER.

De la Juſtice.

MAhomet fut tout à la fois Chef de la Religion qu'il inventa, & Prince de ceux qui s'y ſoumirent. A ſon imitation, & à l'exemple des Caliphes qui lui ſuccéderent, les Monarques Ottomans réuniſſent en leur perſonne l'autorité ſpirituelle & temporelle ; & l'Alcoran eſt également la régle de la Politique & de la Religion. On étudie la Religion & les Loix dans les Académies jointes aux Moſquées & aux Jamis ; de-là les Etudians ſont diſperſés dans les Villes & les Bourgs de l'Empire, où en qualité de Juges & de Cadis ils rendent la juſtice diſtributive.

Subordination des Magiſtrats de l'Empire.

Tous ces Juges ſont ſubordonnés aux deux Cadileſkers ; ceux d'Europe, au Cadileſker d'Europe, ceux d'Aſie, au Cadileſker d'Aſie : ces deux Chefs des Loix ſont eux-mêmes ſoumis au *Reis-Effendi*, qu'on peut regarder comme le grand Chancellier de l'Empire. Le Clergé de Conſtantinople reléve d'un Juge Eccléſiaſtique particulier, qui n'eſt que d'un dégré inférieur aux deux Cadileſkers ; il ſe nomme *Iſtambol-Effendi.*

Le deſpotiſme du Souverain met partout une uniformité, qui abrége les diſcuſſions. Point de Coutumier général, où l'on aille chercher, & où l'on trouve que les habitans d'un canton ont des uſages précisément oppoſés à ceux d'un autre canton voiſin. Les textes de l'Alcoran diverſement interprétés ſont la régle des déciſions : le droit des Gens, le droit Romain, voilà les Loix fondamentales de la Juriſprudence des Turcs ; on les ſçait toutes, quand on ſçait obéir au Maître, ſa volonté abſolue dicte les Arrêts par le Miniſtére de ſes Officiers.

Au lieu de témoins un créancier produit la promeſſe de ſon débiteur, qui à la vûe de ce billet eſt condamné à payer ce qui y eſt porté, & eſt mis en priſon, s'il manque à ſa parole au délai marqué par la Sentence. Ce billet eſt une preuve juridique de la dette ; il n'eſt point, ainſi que parmi nous, ſigné du débiteur, mais atteſté véritable par l'empreinte de ſon cachet & de celui du Cadi.

En cas de diſcuſſion, & lorſqu'il s'agit de promeſſe verbale, les Parties plaident elles-mêmes leur cauſe, dans les ſales d'Audience bâties dans toutes les Villes & tous les Bourgs des Provinces, où des Juges ſubalternes ſont établis, pour entendre & décider ſur les lieux les différends des Particuliers. Si ceux-ci ne ſont pas contens de la déciſion des Juges, ils peuvent en appeller au Tribunal du Grand Viſir ; mais ils ôſent rarement avoir recours à cette Juriſdiction ſuprême, ſoit qu'ils n'y ſoient pas ordinairement écoutés plus favorablement, ſoit qu'ils

ſe ſentent retenus par la crainte des Bachas, qui ſont puiſſans & abſolus dans leurs Gouvernemens: ce ſeroit encore taxer de négligence les deux Cadileſkers.

Du Divan.

Dans le Palais du Grand Viſir eſt une grande ſale garnie ſeulement d'un lambris de bois de la hauteur de deux ou trois pieds, & de bancs matelaſſés & couverts de drap avec un marche-pié, parce qu'on ne s'y aſſied point à la Turque : cette ſale n'a point de porte qui ferme, pour faire voir que l'entrée de la Juſtice eſt ouverte à tout le monde; que le riche, le pauvre, la veuve & l'orphelin peuvent également y aborder ſans crainte, & que l'on y juge ſans prévention. Vis-à-vis l'entrée, on voit ſur la muraille une moulure formant une arcade, au haut de laquelle eſt écrite en lettres d'or la confeſſion de foi de Mahomet; au-deſſous eſt le ſiége du Juge, qui tient ſes ſéances aſſis à la maniére des Européens. Sur la muraille, du côté du midi, eſt peinte une lampe qui tient lieu de mirol, ou d'Autel; les Parties attentives à l'iſſue de leur Cauſe ſe tournent vers cette lampe, en ſatisfaiſant à leurs priéres, au ſignal que le Crieur en donne. Tel eſt le Divan du Grand Viſir, qu'on peut regarder comme le Grand-Conſeil, ou le premier Parlement de l'Empire Ottoman.

La ſale d'Audience.

Le premier Miniſtre eſt obligé de rendre la juſtice au peuple quatre fois la ſemaine; le Lundi, le Mercredi, le Vendredi & le Samedi. Le Cadileſker

Jours d'Audience.

de Natolie eſt aſſis à ſa gauche dans le Divan, celui de Romélie à ſa droite : le premier n'eſt là qu'auditeur ; le ſecond y aſſiſte comme Juge. Lorſque quelque affaire de grande importance occupe le Miniſtre, le Chauſch-Bachi tient ſa place.

Diſpoſition des particuliers dans le Divan.

Avant que le Grand Viſir paroiſſe, le Chauſch-Bachi range les Parties en deux files, & place un Chauſch de chaque côté, pour tenir chaque rang en reſpect. Auſſitôt que le Miniſtre eſt entré, & qu'on a déployé ſur la table le tapis d'or ſur lequel il écrit, le premier plaideur, qui eſt à la gauche (*a*), donne ſa Requête au Chauſch placé de ſon côté : celui-ci la préſente au Chauſch-Bachi, ou à quelqu'un de ſes Officiers ; de-là elle paſſe entre les mains du *Buijuk-Teskiéregi*, qui ſe tient debout à la gauche du Viſir, auprès duquel il fait alors l'office de Sécretaire. Cette Requête ou Placet, que les Turcs nomment *Arzuhal*, contient en peu de mots le ſommaire de la Cauſe. Comme tout Turc n'eſt pas en état de dreſſer un Arzuhal, quelque capacité qu'il ait d'ailleurs, il y a des *Arzuhalchis*, qui font profeſſion de ſervir le Public en ce genre d'écriture, à tant la Cauſe. A Conſtantinople ils ſe tiennent dans les Offices dreſſés exprès pour eux proche de la Cour du Viſir. Ils ſont devenus ſi néceſſaires, que malgré ſa capacité en fait de procédure, le Reis-Effendi même n'oſe prendre ſur lui de dreſſer un Arzuhal ; il ſe ſert, comme les autres, des Arzuhalchis. Le Buijuk-Teſkiéregi lit à haute voix l'Arzu-

(*a*) Le côté gauche eſt en Turquie le plus honorable entre les Légiſtes ; parmi les gens d'épée, c'eſt la main droite.

hal, ou Requête, ſur laquelle les deux Parties ſont entendues contradictoirement. La ſale ne retentit point en ces occaſions des voix confuſes des Avocats plaidans pour leurs Cliens ; & l'harmonieuſe éloquence de leurs diſcours n'y attire point des auditeurs oiſifs & déſintéreſſés : ceux à qui la nature a refuſé le talent de la parole, ou qui, pour l'avoir trop fait valoir, ne peuvent plus étaler dans le Barreau le fruit de leurs veilles, n'ont point là, comme parmi nous, la reſſource ou la conſolation d'aider de leurs lumiéres ceux qui commencent, ou qui ſont encore peu avancés dans la carriére ; l'avidité du gain n'y multiplie ni les longs plaidoyers, ni les conſultations. Là point de Procureur, qui faſſe acheter le payement d'une créance plus chérement, que la créance même : le ſeing d'un Notaire n'y fait point la ſolidité des promeſſes, & l'Acte qui devoit terminer un différend, n'y devient point la ſource de mille autres procès qu'il enfante ; les préliminaires de la Juſtice n'épuiſent point la bourſe & la patience des plaideurs, & l'innocence dénuée du ſecours de l'argent n'y gémit point dans l'oppreſſion. La Juſtice s'y rend promptement ; ſes oracles ſont déciſifs : il n'y a ni *Arrêts interlocutoires*, ni de *plus amplement informé*, ni d'*Arrêts ſur Requête*, ni d'*Arrêts par proviſion*, ni de *Comparant*, ni de *Reſcindant*, ni de *Réciſoire*, ni de *Lettres Royaux ;* le Jugement eſt ſans appel : on puniroit de la baſtonnade celui qui par ſes conſeils, par obſtination ou par intérêt voudroit embrouiller une affaire. Pour rendre à chacun ce qui lui appartient, les Juges n'ont pas beſoin

qu'on leur cite ni Code, ni Digeſte, ni Gloze, ni l'autorité des Commentateurs, ni Décrétales, ni Droit Coutumier, ni Ordonnances, ni Arrêts, ni Réglemens; ils ne s'arrêtent qu'au fait, à ſes circonſtances, à ſes motifs.

Forme des déciſions qui s'y rendent.

Après que les raiſons ont été ſuffiſamment peſées de part & d'autre, les Aſſeſſeurs, quels qu'ils ſoient, ſe levent, & comme nos Avocats Généraux, reprennent ſommairement les chefs de la Cauſe; ils expoſent enſuite leur opinion, & concluent à la Sentence ſelon leurs lumiéres, & conformément à l'équité naturelle. Si le Viſir l'approuve, le Teſkiéregi l'écrit au haut de la page de l'Arzuhal, & le Miniſtre la confirme par le mot *Sah*, c'eſt-à-dire *Certain*, qu'il ſouſcrit au bas. Si au contraire il n'eſt pas ſatisfait de la déciſion des Aſſeſſeurs, il fait recommencer le plaidoyer; & en cas qu'il trouve le Jugement injuſte, il prononce lui-même ſelon ſon avis, & fait donner aux parties un *Hujet*, ou copie de la Sentence. En pareille circonſtance, on voit les Aſſeſſeurs ſoutenir leur ſentiment avec ardeur: ils ont droit; ils ſont même obligés d'en agir de la ſorte, par cette raiſon que chez les Turcs, un Juge qui a été trouvé capable d'injuſtice dans un Tribunal, perd non ſeulement ſa place, mais eſt exclu de toute autre pour toujours.

Tandis qu'on procéde ainſi à la main gauche, celui qui eſt aſſis le premier à droite fait paſſer ſon Arzuhal des mains du Chauſch entre celles du Kiutchuk-Teſkéregi, autre Sécretaire du Viſir, qui le parcourt, afin de pouvoir le lire ſans héſiter;

il le fait à haute voix, auſſitôt que la premiére Cauſe eſt expédiée. Ainſi ſe continue l'Audience, juſqu'à ce que toutes les affaires ayent été décidées.

Le Divan ne peut lever le Siége avant la nuit, à moins qu'il n'y ait point de Cauſes à juger. On ſert le dîner dans la même ſale ſans beaucoup de cérémonie ; tout eſt expédié en une demi-heure. Le Grand Viſir mange ordinairement ſeul ; quelquefois ſeulement il appelle un Bacha ou deux, pour lui tenir compagnie.

Les Officiers qui compoſent le Divan ſont le Grand Viſir, ſix autres Viſirs ou Conſeillers d'Etat, le Chancellier & les Sécretaires d'Etat. Le Chiaoux-Bachi ſe tient à la porte avec une troupe de Chiaoux, pour exécuter les ordres du premier Miniſtre.

Officiers qui le compoſent.

Du Galibé-Divan.

Les Cauſes importantes qui intéreſſent les Officiers de Sa Hauteſſe, tant ceux qui ſont attachés à ſa perſonne, que ceux qui occupent les grandes Charges de l'Empire, les délibérations politiques, les affaires de mer & de terre, font la matiére du Conſeil-Privé du Grand-Seigneur. On l'appelle *Galibé-Divan*. Il ſe tient tous les Dimanches & tous les Mardis. Le Grand Viſir y préſide, ayant à ſa droite le Cadileſker de Romélie, & à ſa gauche celui de Natolie. Tous les Conſeillers d'Etat y ont ſéance, au-deſſous du Defterdar & du Reiſ-Effendi : l'Aga des Janiſſaires, le Spahilar-Aga, le

Département de ce Tribunal.

Officiers qui y ont ſéance.

Silahdar-Aga & autres Officiers militaires ſont aſſis à la porte ; le Muphti y aſſiſte, lorſqu'il eſt mandé par un ordre exprès. Le Teſkéregi ouvre l'Aſſemblée par la lecture des Requêtes des Particuliers : le Viſir-Azem expoſe enſuite l'affaire importante, qui doit faire la matiére de la délibération préſente ; & après que les Membres du Galibé-Divan ont donné leur avis, ce Miniſtre entre ſeul dans une chambre particuliére, où il fait ſon rapport au Grand-Seigneur. Tout le Conſeil ſuit bientôt le Miniſtre, & paroît en préſence de Sa Hauteſſe.

Lorſque le Sultan le juge à propos, il convoque un Conſeil général, qui ne différe du Galibé-Divan, que par le plus grand nombre des membres qui le compoſent ; tous les Grands de la Porte y ſont appellés, l'Ulema, les Officiers des Milices & des différens ordres, même les vieux ſoldats & les plus expérimentés. Ce Divan s'appelle *Oja-Divani, le Divan des pieds*, peut-être parce que toute l'aſſemblée s'y tient de bout ; ou bien parce que chacun s'y tient ferme ſur ſes pieds, c'eſt-à-dire, qu'il peut défendre fortement ſa propre opinion. Ce Tribunal a quelque rapport à nos anciennes aſſemblées des Etats ; comme le Galibé-Divan reſſemble au Conſeil privé du Roi, & le Divan au premier Parlement de l'Empire.

Du Teſkéregi-Bachi.

Deux Sécretaires d'Etat de fort grande autorité à la Porte ſont chargés de toutes les affaires d'importance, qui ſe décident, ſoit au Galibé-Divan, ou par le Prince en ſon particulier ; l'un eſt le Teſkéregi-Bachi, ou Sécretaire majeur, l'autre, le Naſſangi-Bachi.

N. Hallé inv. *Cl. Duflos Sculp.*

ſangi-Bachi. Le *Teskéregi-Bachi* expédie toutes les Lettres Patentes & miſſives, les paſſe-ports, les ſauf-conduits, & autres mandemens. Tous les autres Sécretaires, tant du Prince, que des Bachas & des Tréſoriers de l'Epargne, en un mot tous ceux généralement qui manient la plume pour les affaires de l'Etat, de la Guerre & des Finances, ſont ſoumis à ce Sécretaire majeur, qui eſt leur Chef.

Fonctions du Naſſangi-Bachi.

Le *Naſſangi-Bachi* doit par ſa Charge ſceller tout ce que le TeſKéregi-Bachi a expédié, ſoit que les ordres émanent des délibérations du Divan, ſoit que les réſolutions partent immédiatement du Grand Viſir & de Sa Hauteſſe. Si cet Officier n'eſt que Bacha à deux queues, ou Effendi, c'eſt-à-dire, homme de Loi, il n'entre point au Conſeil; il applique ſeulement ſon Sceau qui eſt de cire Vierge, dans une petite demi-pomme d'or creuſe, ſi l'ordre s'adreſſe à des Souverains, & ſur le papier pour les autres. Il ſe tient les jours de Divan dans une petite chambre, qui n'en eſt pas éloignée, où il cachette les dépêches, & les ſacs d'aſpres & de ſultanins qui doivent être remis au Tréſor. Mais ſi la place de Naſſangi-Bachi eſt remplie par un Bacha à trois queues, elle lui donne rang parmi les Cubé-Viſirs; alors il eſt aſſis dans le Galibé-Divan à côté du Grand Viſir, ſous la petite fenêtre où le Grand-Seigneur ſe rend quelquefois, pour être témoin des délibérations du Conſeil.

De la fenêtre dangéreuſe.

Cette petite fenêtre eſt appellée *la fenêtre dangéreuſe*, parce qu'étant fermée d'un rideau de taffetas, on ne peut ſçavoir ſi le Sultan eſt préſent,

ou s'il n'y eſt point. Le Grand-Seigneur trompe ainſi les Miniſtres, & les tient en haleine ; par là auſſi il en impoſe aux ſéditieux & aux mal-intentionnés, & empêche beaucoup d'injuſtices. Achmet I. ſe trouvoit ſouvent à cette fenêtre, dans le tems même qu'on le croyoit plongé dans les plaiſirs. Il y étoit un jour, lorſqu'un Spahi furieux, de ce que le Viſir qui préſidoit avoit rebuté ſon Arzuhal ſans daigner y répondre, tira ſon cimeterre, & l'enfonça dans le cœur du Miniſtre : chacun ſe diſpoſoit à ſe jetter ſur l'aſſaſſin pour le mettre en piéces, lorſque le Sultan perſuadé qu'une action ſi noire ne pouvoit être cauſée que par une injuſtice des plus criantes, tira promptement le rideau de taffetas, & d'un ton de maître ordonna que l'on ſe contentât d'arrêter le coupable. Il examina lui-même le Placet du Spahi ; il vit que le Viſir avoit ôté à ce ſoldat par la loi du plus fort un Timar, que ſes ſervices lui avoient acquis, & qu'il lui avoit envain préſenté trois Placets conſécutifs, pour être rétabli dans ſon bien. Quoiqu'il ne ſoit jamais permis de ſe rendre juſtice à ſoi-même, Achmet approuva la mort du premier Miniſtre toute ſanglante qu'elle étoit ; il renvoya le Spahi abſous, & lui fit rendre ſon Timar.

Tous les ordres du Grand-Seigneur qui émanent de la Chancellerie du Grand Viſir pour les Provinces, de même que ceux qui ſortent du Bureau du Defterdar, doivent être lus au Naſſangi-Bachi par ſon Sécretaire, appellé Naſſangi-Kaſſédar-Effendi ; il en tire une copie, qu'il remet dans une caſſette,

Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Constantinople, ne se portent point au Nassangi-Bachi ; il suffit qu'ils soient signés du Grand-Visir, pour qu'ils ayent force de Loi.

Ce Sécretaire doit toujours être près de la personne du Prince, & ne peut en être éloigné, que son emploi ne soit donné à un autre. Lorsque le Grand Visir marche à quelque expédition sans le Grand-Seigneur, le Nassangi-Bachi le fait accompagner par un Nassangi-Effendi, qui est comme son substitut.

Autrefois les Sultans se donnoient la peine d'écrire leurs mandemens de leur propre main, & de les signer en caractéres ordinaires ; mais Sa Hautesse ne s'abaisse pas aujourd'hui jusqu'à signer son nom, ou écrire un ordre. Le Nassangi-Bachi applique lui-même le *Tura*, ou l'empreinte du nom du Monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela se pratique chez les autres Nations, mais au haut de la page avant la premiére ligne, comme les Romains en usoient dans leurs Lettres. Les lettres du nom de l'Empereur régnant sont Arabes, & entrelassées en forme de chiffre.

Cependant il y a des cas, où pour donner plus de poids à ses ordres, le Grand-Seigneur prend la peine d'écrire lui-même de sa propre main au haut du Tura : *Qu'il soit fait comme il est ici ordonné.* Alors les Ordonnances changent de nom : on les appelle des *Catischerifs*, ou sublimes Lettres ; ce sont nos Lettres de cachet. Un Turc n'oseroit les ouvrir, sans les porter d'abord à son front, & sans les baiser res-

Des Catisché-rifs.

péctueusement, après en avoir essuyé la poussiére, en les passant sur ses joues.

Les Lettres que le Grand-Seigneur adresse à l'Empereur, au Roi de France, aux Vénitiens & autres Puissances, sont écrites en Arabe de droite à gauche, comme l'Hébreu, sur du papier lissé de couleur convenable, & sur un côté seulement. On met ces Lettres dans deux petits sachets, l'un de drap d'or, l'autre de velours vert, dont les lacets noués sur l'ouverture passent en deux endroits à travers une demi-pomme d'or de ducat, ornée de quelques rubis ou diamans; elle contient le Sceau de Sa Hautesse. Entre les deux sachets est l'interprétation de la dépêche en Italien; elle commence ordinairement en ces termes, ou autres semblables : *Sultan Mahomet*, par exemple, *grand Empereur des Musulmans, la puissance de Dieu en terre, le bras droit du Prophéte, le maintien de la pure doctrine, la terreur des méchans, l'aide & la protection des gens de bien, l'ombrage de la terre & des mers*. Ces expressions sont suivies de plusieurs autres conformes à tous les vains titres, dont j'ai parlé ailleurs. Tel est encore le style des Lettres, que le nouveau Sultan adresse aux Bachas, & aux Princes voisins avec lesquels il est en paix, pour leur notifier son avénement au Trône; elles s'appellent *Lettres de la très-sublime & nouvelle Souveraineté*.

Si les ordres que donne le Grand-Seigneur dans son Conseil sont de moindre importance, les Chausch-Bachis ont soin de les inscrire dans un petit livre; & le Grand-Visir y met seulement de sa main le mot *Sah*, qui sert de confirmation.

On datte certaines Ordonnances du nom du mois sans distinction du jour : quelquefois aussi on divise le mois en trois décades, ou dixaines, & l'on datte *dans les dix premiers jours*, ou *dans les dix seconds*, &c. mais le plus souvent on exprime dans les Ordonnances le jour de la Lune & l'année de l'Egire : on écrira, par exemple, *de Constantinople le premier de la Lune de Scheval* (*a*), 1121. *de l'Egire.*

De la datte des Ordonnances.

Le Cachet du Grand-Seigneur s'applique sur de l'or moulu & lissé ; celui des Bachas, Beglerbegs, Cadilsekers, & autres personnes d'autorité, s'applique simplement avec de l'encre, & à la marge, plus ou moins haut, selon la qualité de ceux ausquels la dépêche s'adresse. Les Particuliers mettent le leur au bas de la page.

Du Sceau.

Les Lettres que le Grand Visir envoye à Sa Hautesse, écrites de la main d'un Reis-Effendi pendant ses expéditions militaires, pour l'informer de l'état des affaires publiques, sont enveloppées dans une fine gaze appellée *Tulbend*, autour de laquelle on met un fil de soie cacheté du Sceau du Sultan, que le Grand Visir porte toujours sur lui comme un gage de son autorité. Le paquet se délivre d'abord au *Talchischki*, Officier ainsi nommé du mot *Talschich*, qui exprime spécialement les Lettres dont il s'agit ; il les porte au Serrail, aussitôt qu'il les a reçues, les tenant toujours à la main, sans jamais les serrer dans sa veste, ni ailleurs, à moins que la crainte de les mouiller ne l'y oblige. Le Kislar-Aga reçoit le paquet, & rend la réponse.

(*a*) Scheval est le dixiéme mois des Mahométans.

Le Sultan charge aussi quelquefois de sa réponse & de ses autres dépêches le Baltagilar-Kéaja. Ce n'est pas que les Turcs n'ayent des Courriers ; mais l'Empereur & ses Ministres s'en servent peu. Pour faire plus de diligence, ces Courriers prennent le cheval du premier passant qu'ils rencontrent, & lui remettent le leur ; ils relayent ainsi de main en main, comme si les postes étoient fixées à une distance réglée. Un de ces Courriers a fait autrefois en cinq jours le voyage de la Morée à Andrinople, ce qu'à peine un homme de cheval pourroit exécuter en quinze ; mais nos Courriers qui vont en six jours de Paris à Rome, font une diligence deux fois plus grande.

Habillemens des Ministres & autres Officiers du Divan.

Toutes les fois que le Grand Visir & les autres Ministres assistent au Divan ou au Galibé-Divan, ils y paroissent avec un habillement particulier. Le Grand Visir porte alors une Robe de soie unie, doublée d'hermine, avec de longues manches attachées par derriére ; son turban est triangulaire, d'une demi-coudée de hauteur, plissé tout autour, & orné sur le devant d'un bord de trois doigts de large tissu d'or, ou broché en forme de cercle. Les Cadileskers, le Defterdar, le Reis-Effendi & autres Officiers du *Calemigi*, c'est-à-dire, de plume ou de robe, portent de gros Turbans ronds appellés *Mugerézes*, & une robe brune doublée d'hermine : cel-

le des Officiers Militaires est de brocard d'or ; celle des Cadileskers n'est que de laine très-fine & légére, parce qu'il ne leur est pas permis de porter de la soie.

Les Turcs appellent cette espéce de robe *Chylaat*, & plus communément *Castan*. Le Grand-Seigneur la donne comme une marque de distinction aux Ministres, aux Bachas, & aux autres Officiers de la Porte, lorsqu'ils entrent en Charge, pour récompense de quelque service extraordinaire, ou même pour quelque agréable nouvelle. Les Courtisans distinguent trois sortes de Chylaat. Le premier est le Chylaat Fagire, qui ne se donne qu'aux Visirs, & aux Bachas à trois queues : on l'a cependant accordé à quelques Ambassadeurs extraordinaires de l'Empereur, entr'autres au Comte Attingen, qui fut envoyé à Constantinople après la paix de Carlowitz. Pierre Tolstoi, Ambassadeur du Czar de Moscovie, quoiqu'il eût fait de grands progrès dans la faveur du Grand Visir Chorluli-Ali-Pacha, ne put l'obtenir. Le second Chylaat se nomme *Ala*; c'est la Robe qui se donne aux Bachas du commun, aux Princes Mahométans & Chrétiens, & aux Ambassadeurs des Puissances Chrétiennes. Le troisiéme s'appelle *Cusath*, c'est-à-dire, *moyen*, ou *Edua*, *moindre*. On l'accorde aux Officiers & autres personnes d'un rang inférieur, tels que le Capigilar-Kéajassi & le Chausch-Bachi.

Des Castans.

Le Chylaat plus ou moins riche n'est pas la seule marque de distinction, dont le Grand-Seigneur honore ceux qu'il veut favoriser ; le Turban & ses ornemens

Du Cucca & des Sorguis.

ſont encore des gratifications dignes de l'ambition des Miniſtres & des Officiers de Sa Hauteſſe. Le Turban eſt gros & rond, & s'appelle Mugeréze, comme je l'ai dit plus haut; ſes ornemens ſont le *Cucca*, & les *Sorguis* ou *Sorguges*. Les Turcs appellent Cucca des plumes d'Autruche, dont ils parent leur tête; entre les Etrangers, les Princes de Moldavie & de Valachie ont ſeuls permiſſion de le porter. Les Sorguis ſont des eſpéces de petits étuis en façon de tulipes, qui ſoutiennent l'aigrette qu'on attache au Turban. Tous les Officiers du Divan font gloire de porter un Sorgui; il n'y a pas juſqu'au Chauſch-Bachi, qui aime à s'en parer. Ceux des Bachas à deux & trois queues ſont enrichis de pierreries; mais les plus précieux ſont ceux du Sultan, lorſqu'il paroît en cérémonie dans les rues de Conſtantinople: il en porte ordinairement trois, l'un au-devant de ſon Turban, les deux autres à chaque côté; ce ſont autant de marques de ſon ſouverain pouvoir ſur les trois Royaumes de Gréce, d'Egypte & de Babylone.

Des Supplices.

Les Grands de la Porte, les Officiers du Grand-Seigneur ou de l'Empire ſont ordinairement poignardés; quelquefois on les étrangle avec un cordon de ſoie, ou avec la corde d'un arc; ſouvent on coupe la tête, ou l'on étrangle indifféremment. Avoir la tête tranchée eſt une mort infâme, mais la plus commune; elle n'eſt en uſage que pour les gens de néant & les Eſclaves. Le Roi de Maroc

ſe

N. Hallé inv. Cl. Duflos Sculp.

ſe fait un jeu de cette ſorte d'exécution ; on diroit qu'il aime à couper des têtes, pour montrer ſa dextérité.

Les différens crimes ſont punis en Turquie par des ſupplices différens. Le vol conduit à la potence, ainſi que parmi nous ; quelquefois les voleurs en ſont quittes pour un bras coupé. Le ſupplice du feu & de la roue devenu ſi fréquent en Europe, eſt inconnu dans tout l'Orient.

On empale les Aſſaſſins, & ceux qui ſont coupables de crimes plus énormes. Un Criminel qui doit être empalé, eſt conduit ſur un chariot à une des places de Conſtantinople ; là on le met ſur une eſpéce de pieu pointu, ayant un poids attaché à chacune de ſes jambes, de façon que la pointe entrant par le fondement, perce juſqu'aux entrailles, & ſort par le haut du dos. Si le pieu va de travers, le Criminel languit plus long-tems : on en voit aſſez communément qui ſouffrent pluſieurs jours, avant que d'expirer ; en attendant ce dernier moment, les Muſulmans charitables vont les conſoler, & leur portent des rafraîchiſſemens. Du Pal.

A Maroc, & en quelques autres pays barbares, on met un Criminel dans un trou fait exprès ; on comble le trou, enſorte que le coupable y eſt enfoui juſqu'au col, la tête ſeule paroiſſant à découvert : dans cette ſituation on lui donne à boire & à manger. Ses excrémens & la terre corrompent bientôt le corps de ce malheureux, qui ſe ſent pourrir tout vif. Un Voyageur digne de foi m'a aſſûré, qu'il

en a vû un vivre quatorze jours entiers dans cet horrible tourment.

Des Crampons.

Le ſupplice des crampons eſt encore plus affreux. On fait monter le Criminel ſur un lieu très-élevé, d'où on le précipite tout nud le long d'une muraille, où ſont attachés pluſieurs crampons de fer. Il demeure accroché à quelqu'un de ces crampons, & y ſouffre quelquefois cinq à ſix jours des tourmens, qui ne peuvent s'exprimer.

De la Baſtonnade.

La baſtonnade eſt une peine peu connue des Princes Chrétiens. On étend le coupable ſur une planche, les pieds & les mains liés; en cet état le Bourreau lui donne cinquante, deux cens, trois cens, quatre cens, cinq cens coups de bâton ſous la plante des pieds, aſſez lentement pour pouvoir compter les coups, & n'en donner que le nombre ordonné. Ce ſupplice eſt une eſpéce d'amende; celui qui reçoit la baſtonnade, paye tant pour chaque coup de bâton à celui qui eſt chargé de les donner, & tant à celui qui les compte: cette ſorte de punition eſt très-commune dans le Civil, comme dans le Militaire.

Des différentes ſortes de Queſtions.

Avant que de condamner les Criminels, les Turcs les appliquent à la Queſtion. Pour cela ils paſſent ſous les ongles de l'Accuſé des éclats de cannes ou de roſeaux, qu'ils enfoncent le long des doigts comme des lardoires, juſqu'à l'extrémité de la main: ou bien ils lui mettent les pieds dans une groſſe piéce de bois entaillée, ce qui l'oblige de reſter toujours dans une même poſture, pour éviter la douleur; à moins qu'il ne veuille s'appuyer

ſur le dos de la jambe, ce qu'il ne peut faire, ſans ſouffrir en même tems un mal très-cuiſant : ainſi il ſe tourne, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ſans pouvoir trouver de repos.

Quelquefois on frotte le ventre du Patient avec de l'huile, & on l'étend ainſi ſur le feu, juſqu'à ce que la douleur arrache de lui l'aveu qu'on en attend.

Mais la plus cruelle de toutes les Queſtions uſitées en Turquie, & dont on reſte incommodé juſqu'à la mort, c'eſt de faire manger aux Criminels des paſtegnes, ou melons d'eau, & de leur ôter enſuite la facilité d'uriner; ils demeurent dans cet état violent, juſqu'à ce qu'ils avouent les crimes dont ils ſont accuſés.

CHAPITRE II.

Des Finances.

SI l'argent a été conſidéré de tout tems comme le nerf de la guerre, le ſoutien de l'Etat & le principe qui fait mouvoir les différens reſſorts de la Politique, la Finance doit être regardée comme la ſource, d'où ce nerf tire ſa force; par-là elle devient un des principaux articles du Gouvernement. Heureux le Monarque, qui trouve dans la fécondité de ſes Provinces un fond intarriſſable de nouveaux ſubſides! Plus heureux celui qui ne doit cette facilité qu'à l'amour de ſes Sujets, & qui ſçait que cet amour eſt le fruit précieux de ſes vertus!

Le Gouvernement des Princes Ottomans n'offre rien de ſemblable ; on n'y voit régner que l'injuſtice, la violence & la tyrannie. L'affection des Sujets y eſt comptée pour rien ; on n'y reconnoît d'autre mobile de leur obéiſſance, que la volonté abſolue du Prince. Ses Miniſtres animés du même eſprit qui conduit leur Maître, arrachent aux Peuples les tributs qu'ils en exigent ; une dureté criante accompagne toujours un recouvrement forcé. La façon de le faire eſt plus mortifiante encore, que l'impoſition même. Le deſpotiſme ſe fait ſentir preſqu'à chaque inſtant aux Sujets malheureux ; la force & la crainte agiſſent, & preſque jamais l'amour n'anime les Sujets trop mépriſés pour être ménagés.

Ce deſpotiſme tyrannique eſt un moyen odieux, mais toujours favorable aux Miniſtres des Finances ; la dureté, la violence, l'orgueil font tout leur mérite : ils n'ont beſoin ni de lumiéres, ni de prudence ; la volonté du Souverain ſuffit. Ici en payant un tribut, on croit rendre un hommage volontaire ; là le ſubſide le plus raiſonnable paroît une nouvelle injuſtice.

Objet des Finances.

Le domaine, les tributs, les droits de Douane, tous les revenus enfin de l'Empire ſont à la Porte l'objet des Finances. Elles ſont régies par un Officier Général appellé Defterdar, nom dérivé du mot Perſan *Defter*, qui veut dire Compte & Livre de compte, & de *Dar*, qui ſignifie garder, tenir. Cet Officier a la diſpoſition de tous les revenus du dehors ; s'il eſt Bacha à trois queues, il ſe ſert du

Tura, ſans être obligé d'en rien communiquer au Grand Viſir, & publie en ſon nom le *Ferman*, qu'on peut comparer à nos ordres du Roi : s'il n'a pas l'expérience & la capacité néceſſaire pour remplir dignement ſa Charge, ce qui arrive rarement, le Grand-Seigneur choiſit ſous lui un homme de confiance, ſur lequel il ſe repoſe du maniement des Finances; mais il ne peut rien faire ſans le conſentement du premier Miniſtre.

Des Bureaux des Finances.

Le Defterdar a dans ſon département douze Bureaux pour les Finances, & pour le payement des Troupes. Il eſt lui-même à la tête du premier, où l'on expédie tous les ordres qui concernent le réglement des autres Bureaux, ou Chancelleries; on y régle la taxe générale des tributs, & des autres droits qui ſe lévent dans tout l'Empire. Dans les autres Bureaux on examine les Livres de compte de tous les revenus de l'Etat; on expédie les Lettres Patentes des Bachas, celles des Principaux Officiers, ainſi que les différentes Commiſſions; on tient le Journal des gages, qui ſe payent partout l'Empire; on connoît des impôts ou tributs qui ſe lévent ſur les Juifs & ſur les Chrétiens; on fixe la dépenſe de l'argent deſtiné à des uſages pieux; on tient une liſte exacte de toutes les Troupes, afin de ſçavoir ceux qui ſont morts ou devenus incapables de ſervir, & on prend garde que la paye correſponde exactement au nombre effectif des Soldats; on régle enfin ce qui concerne les Ecuries de Sa Hauteſſe, & les revenus fixes : tels ſont les produits des mines, & des tributs établis dans certaines Provinces payables annuellement.

Chaque Bureau a ſon Directeur & ſon département, & chaque Directeur ſon Sécretaire. Tous les ordres ou mandemens qui s'y expédient, ſont écrits en langage Turc, & les Comptes en Perſan, d'un caractére rompu appellé *Kirma*, qu'il eſt impoſſible de lire à qui n'y eſt pas ſtylé ; tout y eſt rédigé en une méthode ſi conciſe & ſi abrégée, que les revenus & les dépêches annuelles de tout l'Empire, qui doivent être préſentées au Grand-Seigneur, ne tiennent pas plus de vingt-quatre pages.

Outre les Officiers des Chancelleries, il y en a d'autres appellés *Emanuels*, comme qui diroit Concréditeurs ; leurs comptes ne peuvent être rendus avec exactitude, il faut s'en rapporter à leur bonne foi. Quoiqu'ils ſoient obligés de compter au Bureau du Defterdar, il ne peut leur adreſſer aucun ordre en ſon nom. Tels ſont le grand Douanier, le Chef des Cuiſines du Grand-Seigneur, celui qui fournit l'orge pour les Ecuries Impériales, le Pourvoyeur général, l'Intendant des Fortereſſes, le Maître de la Monnoie, l'Inſpecteur des Mines, l'Intendant des Bâtimens & des réparations des Vaiſſeaux, & de tout ce qui a raport à la Marine.

Des Financiers Turcs.

La grande étendue de l'Empire Ottoman peut donner au Lecteur une juſte idée du nombre des perſonnes employées à la recette du Domaine, à la levée de toutes les impoſitions & Droits Royaux. Trois *Defter-Emini*, ou Tréſoriers Généraux, ont la Sur-intendance du Domaine ; ce ſont nos anciens Tréſoriers de France. Ils connoiſſent de tout ce qui dépend du Timar, & en tiennent des Régiſtres,

ayant ſous eux autant de Commis qu'il y a de Sanjacats. A ces Commis ſont ſubordonnés autant de Clercs, ou ſou-Commis, chargés de faire les Rôles des Timariots de leur reſſort, des terres dont ils jouiſſent, & du nombre de chevaux qu'ils ſont tenus de mener à la guerre.

Deux *Defterdéris*, ou ſur-Intendans des Finances, ſont prépoſés pour faire venir au Tréſor de l'Empire tous les deniers provenans des Impoſitions & Subſides. On diſtingue le Defterdéri d'Europe & celui d'Aſie. Le premier a ſous lui deux Commis Généraux, l'un pour la Hongrie, la Tranſylvanie, la Vallachie, la Croatie, la Servie, la Bulgarie & les Contrées adjacentes; l'autre pour la Gréce, la Morée & les Iſles voiſines. Chacun de ces deux Commis a ſous ſa direction plus de quatre mille ſous-Commis. Le Defterdéri d'Aſie a également deux Commis Généraux, qui en ont mille ſous eux; l'un eſt pour la Natolie, l'autre pour la Syrie, l'Arabie & l'Egypte. Les ſou-Commis vont & viennent pour le recouvrement des deniers, s'informent des malverſations des Employés aux Douanes, & font mettre en priſon, quelquefois même exécuter les coupables.

Tous les Financiers occupés en Turquie à la levée des impôts & ſubſides, s'enrichiſſent ordinairement en très-peu de tems. Quelqu'un les a définis en général, *Alieni appetens, ſui profuſus*, avides du bien d'autrui & prodigues du leur; cette ſeconde partie ne convient nullement aux Financiers Turcs, qui joignent également l'avarice à l'avidité

du gain. Prévenus de leur habileté à s'enrichir, les Sultans reprennent souvent d'un seul coup ce qui est resté entre leurs mains par les *errata* de leurs comptes.

Des Revenus de l'Empire.

Des Tributs.

Les tributs & les impôts composent la masse des revenus de l'Empire. Après avoir dépeuplé Constantinople par le long Siége qu'il fit de cette Ville, Mahomet II. voulant lui redonner des habitans, envoya dans toutes les Terres de son obéissance enlever les plus considérables familles Gréques, qu'il établit dans cette Capitale, & auxquelles il accorda de grands priviléges & des franchises. En même tems il fit publier, que celles qui viendroient y demeurer, jouiroient des mêmes immunités; ce qui en attira plusieurs de Trébizonde, de la Natolie, de Chio, de la Morée, de Candie, de Rhôdes & de Chipre. Il y en a présentement plus de vingt-mille; sans compter les Grecs passagers de Romélie, de Bulgarie, d'Albanie, d'Esclavonie & des Isles, qui n'y viennent que pour travailler, & retourner dans leur pays, après avoir fait quelque petite fortune par leur industrie.

Du Carache.

Pour adoucir l'esclavage de ces nouveaux habitans, & les accoutumer au joug, Mahomet leur permit l'éxercice public de leurs cérémonies, & leur assigna pour demeure tous les dehors de Constantinople, depuis les sept tours jusqu'au fanal, sous le tribut de neuf dragmes d'argent par tête, c'est-à-dire d'un écu de notre monnoie. Ce tribut personnel,

nel, appellé *Carache*, monte présentement à trois écus & demi par tête, qui se lévent très-rigoureusement sur tous les mâles depuis quinze à seize ans.

Du Harai.

Les Chrétiens, les Juifs, & tous ceux qui ne sont pas Mahométans payent au Grand-Seigneur un autre tribut réglé, qu'on nomme *Harai*. Cette Capitation est fondée sur l'Alcoran, qui ordonne que chaque personne parvenue à l'âge de maturité payera chaque année treize drachmes d'argent pur, si en demeurant sujette de l'Empire, elle veut conserver sa Religion, sans être forcée d'embrasser la Foi Musulmane. Dans la suite cette somme parut trop modique; on la porta jusqu'à trois richdales par tête. Sous les premiers Empereurs de Constantinople, Mahomet II. Bajazet II. Sélim I. Soliman III. le bon plaisir du Sultan fut la seule régle de cette taxe, que l'on diminuoit, ou que l'on augmentoit tour à tour, jusqu'à ce que le Grand Visir Kiopri-li-Mustapha-Pacha régla le Harai en trois classes. Il fit une Ordonnance portant, que la Capitation des Riches seroit de dix léonins; que les personnes de fortune médiocre en payeroient six, & les plus pauvres trois. Ces exactions portées si haut par l'Ordonnance de Kioprili que l'on suit aujourd'hui, sont une contravention formelle au texte de l'Alcoran; mais pour l'éluder aux yeux des peuples naturellement superstitieux, on a trouvé des subterfuges, au moyen desquels on paroît concilier le précepte du Prophéte avec les innovations de la Cour Ottomane. On leur fait entendre, que le prix des den-

rées & autres choſes néceſſaires à la vie étoit au tems de Mahomet beaucoup plus bas que depuis, & au-contraire celui de l'or & de l'argent beaucoup plus haut ; qu'ainſi par compenſation réciproque, il eſt juſte que tous ceux qui ne profeſſent point la Religion du Prophéte, payent la même ſomme, qui aujourd'hui ſeroit néceſſaire pour acheter ce qui alors n'auroit coûté que treize drachmes d'argent pur ; que la Loi n'ayant été faite que pour l'avantage de l'Empire, elle doit être interprétée en ce ſens, qui eſt le plus naturel. Outre cela, pour couper pied à tout débat, on a diſtingué dans l'Alcoran les préceptes divins, ou les choſes commandées comme une émanation de la volonté divine, deſquelles il n'eſt pas permis aux Magiſtrats de s'écarter, & celles que pour le bien de l'Etat ce même Livre a laiſſées à la diſpoſition du Souverain. Ainſi qu'un Chrétien ou un Juif aille demander un Fétra au Muphti, pour ſçavoir quel tribut il eſt obligé de payer chaque année, ce Chef de la Loi répondra, que ſelon la lettre, il ne doit payer que treize drachmes d'argent pur ; mais ſi fondé ſur ce Fétra, le Juif ou le Chrétien fait difficulté de payer le ſurplus auquel il eſt taxé, il ſera arrêté, & le même Muphti donnera un autre Fétra, qui le condamnera à mort pour ſa déſobéiſſance aux ordres du Grand-Seigneur.

Le Harai n'eſt pas à préſent porté directement au Tréſor, comme il l'étoit autrefois ; on l'afferme à des Particuliers dans les Provinces : ces Particuliers doivent payer au Tréſor un certain nombre de cé-

dules (*a*) ; c'eſt à eux à avoir ſoin de faire circuler ces cédules à Conſtantinople, ainſi que dans les Places voiſines, comme Andrinople.

Du Harai-Bachi, Collecteur du Harai.

Le *Harai-Bachi* eſt prépoſé à cette recette. Au lieu d'appointemens, ce Collecteur retire un certain nombre d'aſpres par chaque cédule qu'il négocie. Elles contiennent le ſignalement de la perſonne, à laquelle elles ſont délivrées : on y ſpécifie ſon nom, ſa Religion, ſa taille, ſa hauteur, ſon poil, ſes yeux, ſon âge, & les marques qu'elle peut avoir ſur le corps ; par-là on prévient les ſurpriſes auxquelles les Collecteurs du Harai ſeroient expoſés : au moyen de ces précautions, il n'y a que le porteur légitime de ces cédules, qui puiſſe en faire uſage.

De l'âge ſoumis au Harai.

Si quelqu'un prétend s'exempter du tribut, ſous prétexte qu'il n'eſt pas encore en âge de le payer, on lui meſure le tour du col avec un fil, qu'on lui porte enſuite ſur le viſage : ſi le fil ne couvre pas l'eſpace compris entre le bas du menton & le ſommet de la tête, c'eſt ſigne qu'il n'a pas encore atteint l'âge compétent ; on le diſpenſe du tribut pour l'année : ſi aucontraire le fil répond exactement à la meſure du viſage, ou même l'excéde en longueur, il faut payer ſans rémiſſion.

Des autres Tributs.

Le Harai n'eſt pas le ſeul tribut, que le Grand-Seigneur exige des Chrétiens, des Juifs, & de tous ceux en général qui ne ſont pas Muſulmans ; on y en a joint pluſieurs autres, qu'on fait payer à ces différentes Nations avec la derniére rigueur. Il y a

(*a*) On appelle ces cédules *Harai-Kichadi*.

un droit pour l'entretien des Galéres, un autre pour la ſubſiſtance de la maiſon du Prince, lorſqu'il fait la guerre ; le premier ſe nomme *Kurek*, le ſecond *Surſac*. L'*Avariz* eſt pour la fourniture de l'orge, du foin, de la paille & du bois, que les Grecs de la campagne ſont obligés de conduire aux Serrails du Grand-Seigneur, des Viſirs & autres Officiers de la Porte. L'*Ave-Accheſi* eſt un droit, qui ſe léve pour les menus plaiſirs de Sa Hauteſſe, & pour l'entretien de ſes équipages de chaſſe.

Des Privi-léges, ou exemptions de Tribut.

Ces différens tributs ne ſont pas exactement payés par tous les Chrétiens & les Juifs. Le Grand-Seigneur accorde des priviléges à ceux d'entre eux qui fourniſſent à prix fait les proviſions du Serrail, qui entretiennent les aquéducs, qui livrent le ſuif pour eſpalmer les Galliotes de Sa Hauteſſe, & aux garde-magaſins de l'artillerie & des poudres : ces priviléges ſont héréditaires dans les familles ; ce qui rend ces emplois rares & recherchés, & en augmente de beaucoup le prix.

Le Grand Viſir, le Muphti, le Capitan-Bacha, le Boſtangi-Bachi donnent auſſi des exemptions à leurs Médecins, Chirurgiens, Apoticaires, Marchands & Ouvriers ; l'Aga des Janiſſaires exempte de même le Pourvoyeur de la viande des Janiſſaires, & de l'huile qu'on brûle toutes les nuits dans leurs Odas, & à la porte de ce Colonel. Les Bachas & autres Officiers accordent les mêmes exemptions dans leurs Gouvernemens ; de ſorte que ces impoſitions ne ſont ſupportées, que de ceux qui n'ont pas le moyen de s'en délivrer à force d'argent.

Les Ambaſſadeurs, & autres Miniſtres des Princes alliés de la Porte, ont encore le pouvoir de faire des privilégiés ſous le titre d'Interprétes: le Grand-Seigneur les confirme par un brévet; & toute leur maiſon & leurs domeſtiques participent à cette grace. Comme le nombre de ces Interprétes s'étoit infiniment multiplié, Hamet-Kioprili les réduiſit à quatre pour chaque Repréſentant; ſouvent la faveur en fait obtenir davantage. Ces privilégiés ont la permiſſion de porter les mêmes habillemens, la même chauſſûre & la même couleur que les Turcs.

Les Rois d'Alger, de Tunis, de Tripoli, de Fez & de Maroc; la Valachie, la Tranſylvanie, certains endroits de la Hongrie, la République de Raguze, Chio & les autres Iſles de l'Archipel payent encore à Sa Hauteſſe des tributs différens, qui augmentent les revenus de l'Empire.

Des Impôts.

Dans tous les Etats du Grand-Seigneur, perſonne ne poſſéde des terres en propre. Tout le Domaine, comme je le dirai plus au long dans la ſuite, eſt partagé entre les uns & les autres par forme d'uſu-fruit ſeulement, non pas à vie, mais tant qu'il plaît à Sa Hauteſſe d'en continuer la poſſeſſion. Les Particuliers jouiſſent de ces terres, à la charge de ſervir à la guerre en propre perſonne; ils payent le dixiéme du revenu, qui vient net au Tréſor de l'Empire.

Il y a cependant certaines terres annexées aux Jamis, qui ne payent rien au Grand-Seigneur. Autrefois d'autres terres, ſans être annexées à un Ja-

mi, étoient réputées libres, en payant au Trésor un certain tribut ; on les appelloit *Malikianes*. Cet impôt étoit un fond, qui se vendoit publiquement au marché appellé *Mezade* : celui qui en offroit le plus étoit envoyé en possession de ces terres malikianes sa vie durant ; après sa mort si ses enfans offroient de s'en tenir au Contrat, on leur en continuoit la jouissance, autrement elle passoit à quelque autre. Cette sorte de possession a été long-tems hors d'usage. Mustapha II. songeant aux moyens de remplir les coffres de l'Empire, fit revivre les anciennes terres malikianes, & les remit en vigueur à certaines conditions. Cependant certains cantons, quoique libres, payent toujours chaque année au mois de Mars une redevance fixe.

Les Turcs sont exempts du Haraï ; mais ils sont soumis de même que les Chrétiens & les Juifs à un autre impôt, qu'on appelle *pour la dépense*. Chaque Chef de bétail, quel qu'il soit, est taxé à tant. Les Mines des métaux, des sels, de l'alun, du soufre, de la terre sigillée, l'azur & autres couleurs doivent aussi une certaine somme à Sa Hautesse.

Autres sources des revenus de l'Empire.

Les denrées, les décimes des ouvrages, & des Manufactures que Mahomet rendit communes aux Turcs & aux Etrangers ; les Haras de jumens, de chameaux & de mulets, dispersés par tout l'Empire, dans les lieux propres à les élever & à les nourrir ; la Monnoie, les Maisons Royales, les Lettres-Patentes ; les Graces, Priviléges, Sauf-conduits, Passe-ports & autres expéditions ; les aubaines & confiscations, & les deniers revenans bons par la mort

ou la démiſſion des Officiers & des Timariots, font encore partie des revenus de l'Etat. Les droits des Foires, Marchés, Etapes, Ports, Péages & Paſſages des Riviéres, les augmentent conſidérablement. Le péage ſeul du paſſage de Conſtantinople, & du fanal ou lanterne du Port, monte à deux cens mille écus.

La plus grande partie de ces revenus fixes ſe conſomme ſur les lieux au payement des Gouverneurs & des Officiers de Juſtice, & à l'entretien des Places ; ce qui en entre dans les coffres du Grand-Seigneur ſert à payer les Janiſſaires, les Spahis, les Officiers de la Porte, ceux des Arſenaux, de l'Artillerie, de la Marine, & les dépenſes de la bouche.

Du Tréſor de l'Empire.

Les revenus de l'Etat ſont dépoſés d'abord en différens lieux, d'où on les tranſporte au Tréſor de l'Empire ; c'eſt-là que ſe conſervent les Chartres, les Régiſtres du Divan, les Matricules des Janiſſaires & des Spahis, les Rôles tant des Troupes de terre & de mer, que des Officiers de l'Empire & du Serrail. Le Defterdar qui a la direction de ce Tréſor, ne peut y entrer qu'en préſence du Grand Viſir, qui en ſortant appoſe le Sceau Impérial ſur la ſerrure ; elle ne s'ouvre guéres qu'aux jours de Divan, ſoit pour y mettre de l'argent, ou pour en tirer. Ce Tréſor eſt regardé comme un dépôt ſacré : tout ce qu'il renferme eſt auſſi précieux, que s'il étoit conſacré à la Divinité ; ſoit erreur, ſoit flatte-

rie, on ne croit pas qu'on puiſſe l'employer à autre choſe, qu'au ſervice de l'Etat. Hors le cas d'une néceſſité preſſante, le Sultan lui-même n'oſeroit y toucher.

Première Chambre du Tréſor.

Pluſieurs chambres compoſent le Tréſor. La premiére contient quantité d'arcs, de fléches, d'arbalêtres, de mouſquets, de fuſils & de ſabres; autant de chefs-d'œuvres, qui ont été donnés en préſent aux Empereurs Turcs.

Seconde Chambre.

La ſeconde eſt un grand Dôme, de même hauteur & Architécture que celui du bain, mais ſans ouverture par haut. C'eſt-là que ſe conſervent dans des coffres les riches habits du Grand-Seigneur, les fourrures, les Turbans magnifiques, les couvertures, couſſins & carreaux en broderie de perles, les piéces d'écarlate & de velours, les draps d'Hollande & d'Angleterre, & les brocards d'or & d'argent.

Troiſiéme Chambre.

Les couvertures du Trône ſont dépoſées dans une troiſiéme ſale, avec les houſſes & les ſelles, les brides, les poitrails, les croupiéres & les étriers enrichis de diamans, de rubis, d'émeraudes, de turquoiſes & de perles, qui ſervent dans les jours de cérémonie. Il y a dans la même chambre pluſieurs coffres de différentes grandeurs, qui enferment quantité de choſes très-précieuſes. Les uns ſont pleins d'épées & de ſabres garnis de pierreries, d'ambre gris, de muſc, de bois d'aloës, d'aromates, de pierres de Bézoart, & de ce maſtic de Chio ſi recherché, que les Sultanes machent preſque ſans ceſſe; il rend l'haleine douce, & les dents propres.

propres. D'autres coffres ſont remplis de vaiſſelle d'or & d'argent garnie de pierreries, d'horloges, de montres, de couteaux, d'écritoires des plus habiles Maîtres, & de ces bougies précieuſes qu'on allume ſur deux grands chandeliers d'or ornés de pierreries, lorſque le Grand-Seigneur va viſiter les Sultanes. Ces bougies ſont hautes de deux pieds, & faites d'une certaine compoſition de couleur griſâtre, qui reſſemble à de la cire, & qui ſe tire de l'Ethiopie. Chaque bougie revient à près de cent écus. Auſſitôt qu'elles ſont un peu plus qu'à demi-brûlées, les Eunuques noirs en allument d'autres, & préſentent les bouts qui reſtent aux principales femmes employées au ſervice des Sultanes.

Mais ce qu'on trouve de plus précieux dans cette troiſiéme chambre, c'eſt un coffre de fer, qui en contient un autre d'environ un pied & demi en quarré. Quand ce coffre eſt ouvert, on voit une eſpéce de baguier d'Orfévre, où ſont rangées toutes ſortes de bagues de très-grand prix, des diamans, des rubis, des émeraudes, grand nombre de belles topazes, & quatre yeux de chat d'un prix ineſtimable. Ce premier fond levé laiſſe appercevoir des bijoux de toute eſpéce, des roſes de diamans, des boucles d'oreille, d'autres roſes de rubis & d'émeraudes, des tours de perles & des bracelets. Telle eſt la ſource de la magnificence des harnois des chevaux du Monarque; c'eſt de-là que ſe tirent tous les préſens qu'il fait de tems en tems aux Sultanes, à ſes Officiers & aux Miniſtres étrangers. Les Sorguis ou Porte-aigrettes qu'on attache

au Turban du Grand-Seigneur, ſont dans une caſſette particuliére.

Quatriéme Chambre.

La quatriéme Chambre du Tréſor eſt fort obſcure, & n'a de jour que celui qu'elle reçoit d'une petite lucarne qui donne ſur la cour, & qui eſt fermée de trois fortes grilles l'une ſur l'autre. Elle eſt remplie de coffres de deux pieds de long, hauts à proportion, renforcés de bandes de fer, & fermés chacun de deux cadenats. Le nombre n'en eſt pas toujours égal, parce que l'argent circule dans cette Chambre, & que ces coffres ſe tranſportent ſelon le beſoin pour le payement des Janiſſaires & pour l'entretien des armées. La plûpart des eſpéces y ſont en argent. Pour l'or qui entre dans cette Chambre, il vient du commerce des François, des Anglois, des Hollandois, des Italiens, des Moſcovites & des Polonois, qui apportent aux Turcs des ducats de leurs différens pays; il ſe tire encore du tribut annuel que le Kam de la petite Tartarie, les Princes de Tranſylvanie, de Moldavie & de Vallachie, la République de Raguze, une partie de la Mingrelie & l'Egypte doivent payer au Grand-Seigneur en eſpéces d'or.

Ordre & diſcipline qui s'y obſerve.

Le *Ruſnamedgi-Effendi*, ou Receveur général du Tréſor, préſide à la recette générale des Finances; elle ſe fait le Dimanche, le Lundi, le Mardi & le Samedi, jours du Grand Divan, depuis la fin de l'Audience à neuf heures, juſqu'à trois heures après midi. Cet Officier a ſous lui pluſieurs Commis qui reçoivent, examinent, péſent les monnoies, ſéparent les eſpéces, & compoſent les bourſes que le

Receveur cachette ; d'autres Commis payent les Ordonnances de Sa Hauteſſe, du Viſir-Azem & du Sur-intendant.

Si le Sultan veut tirer du Tréſor quelques bijoux ou piéces rares, le Chaſnadar-Bachi le fait ſçavoir au Gardien des clefs, qui les lui remet : s'il eſt peu fidèle, il ſuppoſe que le Grand-Seigneur a demandé pluſieurs piéces à la fois, & ne remet cependant au Prince que ce qu'il lui a ordonné d'apporter. La mort des Bachas eſt encore pour ce Chef du Tréſor une occaſion favorable de s'enrichir, en retenant quelque partie de leur dépouille, qui, comme je l'ai dit plus haut, eſt apportée au Tréſor. Ce n'eſt pas que tout ce qui y entre & tout ce qui en ſort, ne ſoit exactement inſcrit & contrôlé par le *Hanaquirib*, ou Ecrivain du Tréſor ; & que la friponnerie du Chaſnadar-Bachi ne pût être découverte, lorſqu'il rend ſes comptes à ſon ſucceſſeur ; mais il arrive toujours qu'ils ſont amis. Le Chaſnadar-Bachi qui ne ſort de ſa Charge, que pour paſſer à celle de Capi-Aga, pour monter à une plus haute dignité, ou pour être fait Gouverneur de Province, propoſe au Grand-Seigneur pour lui ſuccéder celui des Pages qu'il aime le plus : c'eſt ſon confident ; il ſiéroit mal à ce dernier de faire le difficile. L'Ecrivain du Tréſor qui pourroit trahir le ſecret, ferme les yeux, & ſe laiſſe adoucir par les préſens qu'il reçoit également de celui qui entre en Charge & de celui qui en ſort. Ces larcins ne ſont cependant pas fréquens, & ne s'étendent point juſqu'au coffre des pierreries, qui ne s'ouvre jamais qu'en la préſence du Sultan

& des quarante Pages de la Chambre : ils reçoivent alors ordinairement des marques de la libéralité de Sa Hauteſſe ; elle leur fait donner dix ou douze bourſes, qu'ils partagent entr'eux.

CHAPITRE III.

De la Police.

LEs Gouverneurs particuliers des Villes & des Provinces ont dans tous les Etats du Grand-Seigneur inſpection ſur les Gens de guerre, ſur la Juſtice & ſur la Police ; c'eſt à eux qu'il appartient de retenir les Peuples dans l'obéiſſance, de donner main forte à l'exécution des Ordres du Prince, de faciliter la levée des tributs & des impôts, & d'empêcher les ſéditions & les révoltes.

Des Officiers de Police.

Trois Officiers principaux réglent la Police de Conſtantinople ; l'Aga des Janiſſaires, le Boſtangi-Bachi & le Caïmacan. Le premier fait tous les jours ſa ronde, accompagné d'un cortége nombreux, & de plus de quarante Soldats armés de bâtons ; ce Colonel eſt ſi redouté, que tout le monde fuit & ferme ſa porte lorſqu'il paſſe. Le Boſtangi-Bachi eſt comme le Subſtitut du Gouverneur de la Ville ; il parcourt avec ſes Boſtangis les Fauxbourgs, les jardins & les environs, y maintient le bon ordre, & ſouvent fait juſtice ſur le champ. Le Vaivode de Galata réunit auſſi par ſa Charge les fonctions de Gouverneur & de Lieutenant de Police dans ſon

Fauxbourg, & tout le long de la côte d'Europe jusqu'à la mer Noire. De ces principaux Officiers dépendent plusieurs autres Officiers subalternes, qui tiennent leurs séances dans les places publiques; ce sont des espéces d'assises.

Réglemens de Police.

A certaine heure tous les Marchands doivent fermer leurs boutiques & leurs magasins. Il n'est pas permis à un Artisan de laisser du feu dans sa forge pendant la nuit: la moindre négligence à cet égard est punie d'une amende pécuniaire; & s'il en arrive un dommage considérable, il coûte la vie à celui chez qui le feu a pris.

Si dans une émotion populaire que les plus justes mesures ne peuvent quelquefois prévenir ni calmer, il se commet un assassinat dans la Ville, on en recherche soigneusement l'auteur, & on le punit sévérement; si la recherche est inutile, soit que le meurtrier n'ait été apperçu de personne, soit que ses complices refusent de le déclarer, les innocens payent pour le coupable. Les Albanois ayant tué & volé un Marchand Chrétien, dont ils avoient forcé la maison, Soliman III. ordonna que tous les Albanois qui se trouveroient à Constantinople, fussent mis à mort. Sous le Caïmacan Mustapha, onze Janissaires ivres furent exécutés, pour n'avoir pas voulu nommer celui d'entr'eux qui avoit assassiné un Chrétien, & que des Turcs qui passoient dans le moment avoient dénoncé. Ces ordres de Mustapha & de Soliman paroîtront sans doute trop cruels; mais la Loi est positive sur cet article. *Si mille & un*, dit-elle, *tumultuairement assemblés, tuent une seule personne, & refusent*

de déclarer celui qui a porté le premier coup , tous les mille & un , comme également coupables , doivent être punis de mort. Ce cas n'arrive cependant pas ſouvent ; on arrache preſque toujours l'aveu du crime & du coupable de la bouche des ſpectateurs ou des complices. La croyance des Turcs ſur ce point tient lieu de la torture ; ils penſent que ſi Dieu récompenſe ceux qui rendent volontairement témoignage contre les malfaiteurs , il traite auſſi rigoureuſement que les auteurs même du crime , ceux qui refuſent contre leur conſcience de dépoſer la vérité.

Par un autre réglement de Police , tous les Bourgeois d'une rue ſont reſponſables du mal qui s'y fait. Si un homme y eſt tué , celui à qui appartient la maiſon devant laquelle le mort tombe , eſt condamné d'en payer le ſang. Cette Police eſt excellente par elle-même : car auſſitôt qu'il arrive du bruit dans une rue , tout le monde y accourt ; les coupables ſont pris auſſitôt , menés devant le Juge , & punis ſur le champ ſuivant la nature du fait. Dans les Villes de Province ce réglement dégénére en un abus des plus criminels , comme je le dirai dans la ſuite.

Tous les jours de la ſemaine , ſurtout le Mercredi , le Jeudi & le Vendredi , le marché public ſe tient en quelqu'une des places deſtinées pour la commodité des habitans ; les Turcs les appellent *Séhibazars* , c'eſt-à-dire , marchés des choſes néceſſaires. Autour de la place ſont dreſſées plus de deux mille boutiques de fripiers , qui vendent de quoi fournir à la néceſſité de ceux qui veulent réparer à

vil prix les défauts de leur mauvaiſe mine. Plus de quarante-huit mille boutiques de Marchands différens ſont diſperſées dans le marché, ſelon la diverſité de leurs profeſſions; mais chaque métier occupe un quartier ſéparé. Celui des Orfévres Joailliers & des Marchands de drap d'or, s'appelle *Rézeſtan.* Quatre colonnes ſoutiennent la voûte de cette hale, qui eſt environnée de murailles larges de ſix pieds, ayant quatre portes aux quatre côtés oppoſés; les boutiques reſſemblent à autant d'armoires. Il y a le marché des toiles & des ſoies, & le marché des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe. Là les femmes, ſi elles ſont belles, ſont chérement achetées, ſouvent pour ſervir aux paſſions lubriques de quelque Maure hideux & épouvantable; tandis que celles que la nature a diſgraciées, ſont vendues à aſſez vil prix, pour ſervir aux emplois les plus bas: là un nombre infini de Chrétiens chargés de chaînes ſont expoſés, pour paſſer d'un eſclavage à un autre.

Le pain & toutes les choſes néceſſaires à la vie ont un prix réglé par la Police. Le *Caſab-Bachi*, Chef ou Inſpecteur des Boucheries, ne ſouffre que de la viande fraîche & ſaine; perſonne ne peut tuer un bœuf ou un mouton ſans ſa permiſſion, excepté pour faire des ſacrifices à la Turque: les Juifs achétent de lui la liberté de ſe fournir eux-mêmes, ſelon leur Loi. Cet Officier a des Emiſſaires, qui veillent à l'exécution de ſes Ordonnances.

Sévérité de la Police.

La fraude eſt punie là avec tant de rigueur, qu'il eſt rare que quelqu'un s'émancipe à tromper, ſoit dans les Marchandiſes de prix, ſoit dans les moin-

dres denrées. Si un Turc a la hardieſſe d'en diminuer le poids ou la meſure (*a*), non ſeulement tout ce qu'il poſſéde eſt confiſqué ; on le condamne encore à une rude baſtonnade, & quelquefois à la mort. Le Caſab-Bachi lui-même, ſi par avarice il renchérit le prix des viandes, eſt démembré tout vif, & mis en quatre quartiers, qu'on fait porter ſur les boucheries, pour ſervir d'exemple aux autres. Ceci me rappelle un trait, que m'a raconté un homme digne de foi, & témoin oculaire. M. l'Abbé de B** étant à Conſtantinople, fut un jour curieux d'aſſiſter aux Jugemens de Police, qui ſe rendoient dans la place publique par un Juge ſubalterne. On amena un Boulanger accuſé de vendre ſon pain à faux poids : le Juge ayant examiné le fait, & trouvant le Boulanger atteint & convaincu de fraude, condamna *ce Chien* (ce fut ſon expreſſion) à être brûlé vif dans ſon four. Surpris de cette rigueur, M. l'Abbé de B** ne put s'empêcher d'en marquer ſon étonnement, & de traiter les Turcs de barbares & de cruels. Le Juge s'en apperçut, & lui ayant demandé comment en France on auroit puni un tel crime, l'Abbé de B** lui répondit, que le Boulanger en eût été quitte à Paris pour une amende. *Ah que l'on eſt cruel chez vous*, répliqua le Turc ! *ce Chien a peut-être fait mourir de faim cent familles, & je ne le condamnerois qu'à une amende ?*

Les déciſions des Juges de Police ne ſont pas toujours auſſi rigoureuſes ; le plus ſouvent les coupables

(*a*) Les Turcs vendent tout à la livre & au poids, ſans égard à la qualité ; on péſe la farine, le pain, le vin, l'eau-de-vie, l'huile, la chair, le poiſſon, le bois & le charbon.

ſont

ſont ſeulement mis à l'amende, & condamnés à la baſtonnade. Un Cadi de Smirne m'en fournira un exemple curieux, en la perſonne de ſon propre pére, Marchand de la même Ville. Il vendoit à faux poids, & croyoit que ſa qualité de pére le mettroit à couvert de la viſite, ou de la punition dûe à ſa fraude. Un jour le Juge l'ayant pris ſur le fait, ſe jetta à ſes pieds, & lui repréſenta que la place dont Sa Hauteſſe l'avoit honoré, lui impoſoit la néceſſité de punir ſa contravention aux Loix de la Police; que la Juſtice étant le plus bel attribut de la Divinité, il étoit principalement établi pour la faire obſerver, & que la nature devoit céder en lui aux ordres ſacrés de Dieu & du Sultan. Après ce peu de paroles, il fit étendre un tapis dans la boutique, prit humblement le turban de ſon pére qu'il baiſa avec reſpect, & l'ayant poſé proprement ſur le tapis, le fit couvrir d'un mouchoir; enſuite il ôta lui-même au Marchand ſa robe & ſa chauſſure, & lui fit donner cinquante coups de bâton ſous la plante des pieds. Auſſitôt après cette expédition, il lui remit ſa robe & ſon turban, & après l'avoir baiſé humblement, ainſi qu'il avoit fait d'abord, il remonta à cheval, & continua ſa viſite.

Du Mimar-Aga.

Il y a à Conſtantinople des Inſpecteurs de Police pour les rues & pour les bâtimens. Que le Grand-Seigneur veuille faire préſent d'une maiſon à un Particulier, le don ſera d'abord notifié au Grand Viſir par un Catiſchérif. Si la maiſon doit être ſituée dans le milieu de la Ville, le Miniſtre mandera le *Mimar-Aga*, ou Inſpecteur des bâtimens; il lui or-

donnera d'aller prendre les meſures & les allignemens de l'édifice, & de faire une expoſition exacte du terrein de la cour & de tous les appartemens. Si au contraire la maiſon devoit être bâtie proche des murailles, ce ſeroit le *Sécher-Emini*, autre Inſpecteur de Police, qui ſeroit chargé de cet Office. L'un ou l'autre ayant reçu l'ordre du Miniſtre, appelle de ſon côté le *Naïb*, ou député du Juge de Conſtantinople, ou bien celui de Péra, ſi le terrein appartient à cet endroit. Enfin la poſſeſſion étant reconnue légitime en conſéquence de la donation du Sultan, les Lettres du Prince, la procédure de l'Architecte & le viſa du Juge ſont remis dans les Archives, que les Turcs appellent *Sigill.*

Ses fonctions. Le principal emploi du Mimar-Aga conſiſte à avoir l'œil ſur tous les nouveaux bâtimens, qui ſe font à Conſtantinople & dans les Fauxbourgs, & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux réglemens. Il a auſſi une eſpéce de Juriſdiction ſur les Maçons du commun, appellés *Calfas* ou *Chalifes.* Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende, ſi en bâtiſſant ils anticipent ſur la rue, ne fût-ce que de l'épaiſſeur d'un doigt, s'ils font un angle de travers, ou s'ils ne donnent pas aſſez de corps & de profondeur à leurs murailles, quand même le Propriétaire ne s'en plaindroit pas.

Ses profits. La meſure des bâtimens eſt fixée par les Ordonnances. Une maiſon de Chrétien ne peut avoir plus de treize verges de hauteur : celle d'un Turc en aura quinze ; mais comme la ville de Conſtantinople eſt en grande partie bâtie ſur des hauteurs, le Mi-

mar-Aga gagné par les présens qu'on lui fait, pour pouvoir se loger à son gré, peut donner permission d'élever le bâtiment au-delà des bornes prescrites : c'est là le produit le plus considérable de sa Charge. Il suffit pour cela qu'il prenne ses dimensions du dos que fait la montagne : avec cette précaution, une maison pourra paroître sur le derriére conforme aux Ordonnances de Police, tandis que par-devant elle s'élevera jusqu'à trente verges & plus. Cet Officier favorise de même les Chrétiens, qui rebâtissent leurs vieilles Eglises ; ce qu'on ne leur permet qu'avec des restrictions si sévéres, qu'ils n'oseroient ajoûter au nouvel édifice une pierre ou une piéce de bois de charpente, au-delà de ce qui formoit le vieux bâtiment. Moyennant une somme d'argent, le Mimar-Aga grossit le compte des pierres & des piéces de bois ; & les nouveaux matériaux passent dans le nombre à la faveur de ce faux calcul.

Son ignorance.

Le Visir-Azem dispose de la place de Mimar-Aga, & ne prend guéres pour la remplir, celui qui en effet est le plus habile Architecte ; son choix tombe ordinairement sur celui qui a sçu gagner ses bonnes graces : souvent il arrive que cet Inspecteur de nouvelle création n'a pas même la plus légére connoissance de l'Architecture, & seroit fort embarrassé de dire ce que c'est qu'une coudée. Aussi n'est-il point employé, lorsqu'il est question de construire un Jami, ou quelque Palais de conséquence ; on se sert alors d'Architectes Grecs ou Arméniens, qui excellent communément dans ces sortes d'ouvrages.

Les Ordonnances de Police se publient chez les

Turcs, comme parmi nous. La ſageſſe de ces réglemens, & l'amour du bien public qui en eſt l'unique principe, les fait obſerver avec exactitude. Soumis aux ordres du Souverain, le plus grand nombre voit avec plaiſir la peine qu'on inflige à ceux qui les tranſgreſſent. Chaque Nation a ſon député à Conſtantinople, obligé de repréſenter ceux de ſon pays toutes les fois qu'il en eſt requis par les Officiers de Police & de Juſtice; c'eſt lui que regarde la recherche de l'Accuſé, qu'il doit faire conduire au Tribunal.

De la Police en général.

Si des Emiſſaires vigilans & actifs ſont employés à la manutention des Ordonnances de Police, s'ils en recherchent avec ſoin les réfractaires, s'ils ſont exacts à traduire les coupables devant les Magiſtrats, ſi l'intérêt anime le zéle de ces ſatellites, ſi enfin l'autorité des Magiſtrats eſt mutipliée dans cent perſonnes diverſes, & ſe fait reſpécter dans pluſieurs des membres qui leur ſont ſubordonnés, c'eſt ce que le Lecteur judicieux aura peu de peine à comprendre. Je me garderai bien cependant de comparer la Police des Turcs, à celle qui maintient la commodité, la ſûreté & la tranquillité parmi les nombreux citoyens de nos Villes. Je me contente ſeulement d'obſerver, que le bon ordre qui régne à Conſtantinople & dans toutes les Places de l'Empire Ottoman, prouve à n'en pas douter, que les Turcs ſont plus civiliſés que jamais, & qu'il ne leur reſte preſque plus rien de cette barbarie, qu'on leur a ſi long-tems & ſi juſtement reprochée.

CHAPITRE IV.

De la Monnoie.

ON ne connoît que deux ſortes d'eſpéces d'or dans tout l'Empire Ottoman, l'une du pays, l'autre étrangére. Des eſpéces d'or.

Les *Schérifs*, appellés autrement *Séquins* ou *Sultanins*, ſont de la premiére eſpéce : ils ont valu d'abord quatre à cinq livres de notre monnoie ; actuellement ils peuvent en valoir ſix. Les Schérifs viennent d'Egypte. Auſſitôt que le commerce eſt libre, & que les pluies n'inondent plus les campagnes d'Abyſſinie, on voit arriver au Caire, & même à Alexandrie pluſieurs Abyſſins qui apportent, l'un deux livres de poudre d'or, l'autre quatre, plus ou moins, chacun ſelon ſon pouvoir. Quelques-uns de ces Marchands ſortent des terres poſſédées autrefois par la Reine de Saba ; c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui le Royaume de Sannar : d'autres viennent de plus loin, & font quatorze journées de marche ſans pouvoir trouver que de très-mauvaiſe eau. Ces pauvres gens courent mille hazards dans leur voyage ; c'eſt un prodige qu'ils puiſſent le faire ſans accident.

Les eſpéces d'or étrangéres qui ont cours en Turquie, ſont les Ducats d'Allemagne, de Hollande, de Hongrie & de Veniſe ; ils y ſont fort recherchés, , & on en paye juſqu'à ſix livres dix & quinze ſols, pour les porter aux Indes, où l'on en fait un fort grand commerce.

Des eſpéces d'argent.

Il en eſt des eſpéces d'argent, comme des eſpéces d'or. Il y en a que l'on frappe dans le pays, telles que l'Aſpre & le Paraſi ; c'eſt la plus petite monnoie : il y en a auſſi d'étrangéres, comme les réales d'Eſpagne & les Richedales d'Allemagne. Les premiéres ſont connues en Turquie ſous le nom de *Groches*, appellées autrement *Piéces de huit.* Les Richedales marquées au Lion de Hollande, ſe nomment par les Turcs *Azélani.*

Le *Dollar* vaut à peu près une once d'argent, valeur intrinſéque. Il y a d'autres piéces, qui doublent & triplent la valeur des Réales ; ce ſont les piéces de quatre réales & de deux réales, & les piéces de cinq ſols, qui ci-devant ont eu cours en Europe : il s'en eſt fait un grand commerce en Turquie

L'*Aſpre* eſt une petite monnoie, qui valoit ci-devant huit deniers, lorſqu'elle étoit de bon argent ; ſelon la taxe, il en falloit quatre-vingt pour l'écu. Mais dans les Provinces éloignées les Bachas en font fabriquer une ſi grande quantité de fauſſes, qu'à préſent on en donne juſqu'à cent vingt pour une Richedale, ou un écu. Aidés des Juifs, les Bachas contrefont & altérent dans leurs Gouvernemens toutes les eſpéces étrangéres. L'Aſpre vaut aujourd'hui environ ſix deniers de notre monnoie.

Un *Paraſi* vaut quatre aſpres. Cinq aſpres, font un *Beſlik ;* dix aſpres, un *Olik* ; vingt-quatre aſpres, un florin ; & deux cens ſoixante aſpres, un ducat de Hongrie.

La monnoie de cuivre n'eſt point en uſage dans tout l'Empire Ottoman ; les ſeules eſpéces d'or &

d'argent y ont cours. On en fabrique d'argent d'un fort bas prix; tels ſont les *Roups*, ou quarts de réale, que l'on bat en Pologne. Les *Mangirs* & les *Yhédiks* ſont aux Turcs à peu près ce que ſont les liards pour nous; quatre font une aſpre.

Comme nous diſtinguons notre argent par ſacs de mille ou de douze cens livres, de mille & deux mille Louis, les Turcs ſéparent leurs eſpéces par Bourſes & par Kirés. Des Bourſes, & Kirés.

Le *Kiré* eſt un ſac de quinze mille ducats de Hongrie.

Une *Bourſe* commune eſt une ſomme de cinq cens écus; le Grand-Seigneur en fait ſes préſens ordinaires. La Bourſe d'or eſt de quinze mille ſéquins, ou de trois mille écus; telles ſont celles que les Sultans généreux diſtribuent à leurs Favoris & aux Sultanes.

Le Grand-Seigneur ſeul peut faire battre monnoie dans ſes Etats; il n'y a que le Kam des petits Tartares, à qui il ſoit permis d'en faire frapper à ſon nom. La monnoie ne porte point en Turquie, comme chez nous, l'effigie du Prince, mais ſeulement l'empreinte de ſon nom gravée d'un côté en beaux caractéres, & de l'autre quelques-uns de ſes Titres, avec le nom de la Ville où la Monnoie a été fabriquée. Du tems d'Achmet III. la Monnoie portoit cette Inſcription. SULTAN AHMET, IBN SULTAN MAHOMED, EL SULTAN, IBN EL SULTAN; c'eſt-à-dire, *Sultan Achmet, fils de Sultan Mahomet, lui-même Sultan, & fils de Sultan.* Sur le revers on liſoit ces mots: SULTAN ALBERIN VEHACA

NUL BAHRIN SARB. FI CONSTANTAME' ; qui veulent dire, *Empereur Conquérant du monde, Souverain des mers. Frappé à Conſtantinople.* La Monnoie de Mahomet V. aujourd'hui régnant ne différe de celle-ci, que dans le changement du nom.

Dans tout l'Empire il n'y a que quatre Villes, qui ayent le privilége de battre monnoie; ce ſont Conſtantinople, Andrinople, Smirne & le Caire : cette derniére eſt la ſeule, où l'on frappe des eſpéces d'or. On y fait auſſi beaucoup de paraſis.

Le Directeur de chaque Monnoie n'eſt pas en Turquie, comme chez nous, ſujet à rendre compte du reçu & du débourſé; il peut fabriquer à ſon profit autant d'eſpéces qu'il lui plaît, pourvû que chaque jour il remette au Tréſor le nombre de bourſes, auquel il s'eſt obligé en affermant le Coin & le Billon. L'Inſpecteur des mines les afferme de même à un certain prix payable chaque année, & fait ſon profit du ſurplus.

LIVRE VI.

N. Hallé inv. Cl. Duflos Sculp.

MOEURS ET USAGES DES TURCS,

LIVRE SIXIEME.

Du Gouvernement Militaire des Turcs.

LE Monarque des Ottomans ſe vit à peine le maître & le propriétaire de toutes les terres conquiſes, qu'il les diſtribua entre ſes Gens de guerre, à cette condition, qu'ils entretiendroient à ſon ſervice un certain nombre d'hommes & de chevaux, toujours prêts à le ſuivre & à exécuter ſes ordres.

Dans la ſuite les riches dépouilles des ennemis vaincus, la fécondité des mines des pays conquis,

& les divers expédiens des Sultans pour s'approprier les biens de leurs Sujets, leur ayant accumulé des trésors immenses, ils acheterent de nouvelles troupes, si j'ose me servir de cette expression; c'est-à-dire, que dans l'assemblage de tant de Peuples differens soumis à leur domination, ils se formerent un nouveau Corps de troupes de tous ceux que la misére, l'oisiveté, ou le peu de capacité pour les emplois divers de la vie civile, rendoient inutiles à l'Etat, & qui n'embrassoient que par nécessité ou par libertinage le parti des armes.

Ainsi s'établirent dans l'Empire deux espéces de milices : l'une qui ne subsiste que de la paye du Grand-Seigneur; tels sont les Janissaires, les Spahis, les Canoniers, les Armuriers, les Soldats de marine, &c. l'autre qui jouit de certaines terres cédées par les premiers Empereurs Ottomans; celle-ci est composée des Zaïms & des Timariots. Je parlerai d'abord des derniers, & je ferai voir en quoi ils se ressemblent, ou en quoi ils different.

CHAPITRE PREMIER.

Des Milices qui ne sont point à la solde du Grand-Seigneur.

Subordination entre ces Milices.

TOus les Sujets de l'Empire reconnoissent le Grand-Seigneur pour leur Souverain, & lui obéissent sous la conduite de differens Officiers, qui en qualité de Gouverneurs, commandent à un

certain eſpace de terre diviſé en pluſieurs Provinces ou Royaumes. Un certain nombre de Provinces réunies ſous un ſeul Gouvernement forme la Juriſdiction d'un Beglerbeg ; une ſeule de ces Provinces reléve d'un Sanjac ; une portion de cette même Province forme le diſtrict d'un Sanjacbeg ; & cette portion ſubdiviſée donne à ſes Maîtres la qualité de *Zaïms* ou de *Timariots*, c'eſt-à-dire, que ſelon le produit de la ſubdiviſion, la portion qui réſulte de cette ſubdiviſion s'appelle *Ziamet* ou *Timar*. Si la portion rapporte moins de vingt mille aſpres à ſon Maître, ce Maître n'eſt qu'un Timariot : ſi le revenu excéde la ſomme de vingt mille aſpres, le Maître prend le titre de Zaïm, & il conſerve cette qualité, tant que ſon revenu ne monte pas juſqu'à cent mille aſpres ; car en ce cas il devient Sanjacbeg, Seigneur de Baniére, ou petit Bacha avec Etendart à queue. De cette ſorte chaque Particulier dépend d'un Timariot ou d'un Zaïm, ſelon l'étendue des terres qu'il habite, & la qualité de ſes revenus ; les Timariots & les Zaïms relevent d'un Sanjacbeg, les Sanjacbegs des Begs ou Sanjacs, les Sanjacs des Béglerbegs, & les Béglerbegs de Sa Hauteſſe.

Des Zaïms & des Timariots.

Les Zaïms & les Timariots ſont une eſpéce de Chevaliers, qui veulent paſſer pour la Nobleſſe du pays, & qui pour ſe diſtinguer des ſimples Sujets de l'Empire, vantent leur bravoure à tout propos. Ils ſont obligés de ſervir en tems de guerre avec un équipage proportionné à leur revenu, & d'entretenir à leurs dépens autant de Cavaliers, qu'ils ont de fois cinq mille livres de rente de notre

monnoie. Le Miniſtére les appelle *Kulis*. Dans le compte des troupes qu'un Béglerbeg peut mettre en Campagne pour le ſervice du Grand-Seigneur, on n'a égard qu'au nombre des Zaïms & des Timariots ; c'eſt-à-dire, que tant de Ziamets & de Timars fourniſſent tant d'épées, ſans faire entrer dans ce calcul les hommes que ces Chevaliers ménent avec eux.

Leur différence. Les Timariots ſont obligés de ſe ſervir à l'armée de tentes plus petites que celles des Zaïms ; ils doivent auſſi porter avec eux trois ou quatre panniers pour chaque homme qui les accompagne, parce que non ſeulement ils ſont là pour combattre, comme les Zaïms, mais qu'on les emploie encore à porter de la terre & des pierres, pour faire les tranchées ou les batteries, pendant que les Janiſſaires ſont aux mains avec l'ennemi.

Les uns & les autres étoient autrefois forcés de ſervir ſur terre en perſonne. Nulle excuſe n'étoit recevable : les infirmités d'une vieilleſſe avancée, la maladie même ne les diſpenſoit pas du ſervice ; on les portoit à la guerre dans des litiéres, & les jeunes enfans qui par la mort de leurs péres jouiſſoient du Ziamet ou du Timar, étoient eux-mêmes voiturés dans des panniers ſur des chevaux, pour les accoutumer de bonne heure à la fatigue, aux dangers & à la diſcipline militaire. Aujourd'hui moyennant une taxe que payent les Zaïms, ils peuvent obtenir une exemption qu'on n'oſoit pas même demander anciennement, & qui ſe refuſe encore aux Timariots. Les Zaïms de la Natolie ſont

ſeulement obligés d'envoyer des Soldats, à proportion du produit des terres qu'ils poſſédent ; s'ils y manquent, on confiſque les revenus de l'année au profit du Grand-Seigneur.

Les Zaïms & les Timariots ſont diſtribués par Régimens & par Compagnies. Ils ſe diſtinguent par la couleur de leurs Etendarts, & par celle des couvertures de leurs Timballes. Chaque Ziamet ou Timar forme une Compagnie ; & pluſieurs Compagnies compoſent un Régiment, qui a pour Colonel le Sanjacbeg. Les Sanjacbegs s'aſſemblent ſous leur Sanjac ; & ceux-ci exécutent à la tête de ces troupes les ordres du Béglerbeg, qui agit ſous le commandement de la Porte ou du Général.

Premiére deſtination de cette Milice.

Lorſque Soliman fit faire la diviſion des Ziamets & des Timars, il préparoit pour l'avenir des récompenſes aux généreux & braves Soldats, qui combattroient avec zéle pour la gloire & pour l'honneur du Croiſſant, tandis que la crainte des châtimens retiendroit les Sujets indociles dans l'ordre & dans la ſubordination. Ces terres promiſes devoient ſervir également à animer le courage de ceux qui en jouiſſoient, dans la vûe de les conſerver, & de ceux qui ne poſſédoient encore rien, dans l'eſpérance de mériter par leur valeur l'héritage de ceux qui mouroient dans le ſervice.

Mais comme la corruption infecte avec le tems les meilleurs établiſſemens & les plus ſages, au lieu de partager aux Soldats, ſelon leurs ſervices, les revenus des Ziamets & des Timars vacans par la mort de ceux qui les poſſédoient, les Bachas,

les Tréſoriers & les autres Officiers de la Porte en gratifient leurs Domeſtiques & leurs Pages, qu'ils obligent en cette conſidération de leur être utiles dans les occaſions. Ceux, par exemple, qui demeurent à Conſtantinople ou dans quelque Place maritime, chargent un Timariot d'entretenir à leur ſervice des batteaux, qu'ils emploient à voiturer les proviſions néceſſaires à leurs familles. Ceux qui vivent à la campagne, s'accommodent avec les Tréſoriers des Gens de guerre, & vendent ces revenus au plus offrant. Cet abus n'a cependant pas lieu dans la Natolie, où les fils héritent des terres poſſédées par leurs péres. Dans la Romanie on les partage en autant de portions égales qu'il y a d'enfans, à moins qu'il ne s'agiſſe d'un Timar, qui n'ait que trois mille aſpres de revenu; car alors il revient en total au fils aîné (*a*).

(*a*) Les Zaïms & les Timariots ont beaucoup de rapport aux Barons de certains pays, & à ceux que les Romains appelloient *Decumani*. Par la même raiſon, les Ziamets & les Timars reſſemblent à nos anciens Fiefs, de l'origine deſquels nous ne ſçavons rien de plus certain, ſinon que nos premiers Rois abandonnoient à leurs Capitaines une partie des terres, qu'ils avoient conquiſes par la force des armes, à la charge du ſervice militaire. Nos Rois ne les donnoient d'abord qu'à vie; enſorte qu'après la mort du Vaſſal, ſoit qu'il laiſſât des enfans ou non, le Prince pouvoit en gratifier telle autre perſonne que bon lui ſembloit. Ce fut ſur la fin de la ſeconde Race, ou vers le commencement de la troiſiéme, que ces Fiefs commencerent à devenir héréditaires. Ils paſſerent d'abord aux enfans mâles, enſuite aux collatéraux, puis aux filles; enfin les Seigneurs permirent de les vendre, moyennant un certain droit qu'on leur payoit, pour obtenir leur conſentement. Ces permiſſions devinrent ſi ordinaires, qu'elles paſſerent en droit commun, & que dans la plûpart des Coutumes les Vaſſaux vendirent les Fiefs de leur chef, & ſans la permiſſion de leur Seigneur, en payant le droit qu'on avoit accoutumé d'exiger pour accorder cette permiſſion. Les Seigneurs mêmes

Suivant la defcription de Soliman II. le nombre des Ziamets & des Timars étoit fous ce Prince de cent mille épées, pour parler le langage des Turcs, c'eft-à-dire, de cent mille Maîtres, fans y comprendre leurs Cavaliers; & parce qu'un Zaïm ne pouvoit pas en avoir moins de quatre, & un Timariot au moins un, il ne faut pas s'étonner, fi les armées Ottomanes montoient anciennement à quatre ou cinq cens mille hommes. Elles font beaucoup diminuées, depuis que d'intelligence avec les Commiffaires, les Bachas donnent ces revenus, comme je viens de le dire, à leurs Domeftiques, qui paffent en revûe & ne fervent point; mais il n'eft pas tems d'entrer dans ces fortes de réflexions, qui trouveront leur place dans la fuite.

Des autres Milices non foudoyées.

Les Milices des Provinces de Dobridge, de Kifilgé & du Tchirmen font auffi des Troupes volontaires, qu'on appelle *Ogiaks*, ou *Cheminées*. De trente hommes, cinq feulement marchent en tems de guerre, les vingt-cinq qui reftent pouvant relever les autres d'année en année. Cependant il leur eft permis de faire faire leur fervice par autant de Sol-

aufquels les Rois avoient fait ces conceffions, en firent part à des Gentilshommes inférieurs, ceux-ci à d'autres, toujours à la charge du fervice militaire; c'eft la premiére différence, qui fe trouve entre nos Fiefs & les Ziamets & Timars des Turcs: outre cela les Ziamets & Timars fubfiftent encore à peu près comme dans le tems de leur inftitution, au lieu que la charge du fervice militaire ne fubfifte plus à l'égard de nos Fiefs. Nos Rois ont empêché leurs Sujets de fe faire la guerre les uns aux autres, auffitôt qu'ils en ont eu le pouvoir; & les troupes attachées aux Fiefs des Seigneurs ont ceffé d'avoir lieu, dès que ces Princes ont entretenu des troupes réglées.

dats, qu'ils ont de cinq mille aſpres de revenu provenantes des terres du Grand-Seigneur.

Ces Volontaires ſe joignent aux Tartares, pour faire dans l'occaſion des courſes en Ruſſie, en Pologne & ailleurs ; mais leur principal emploi eſt de ſervir l'artillerie, d'avoir ſoin du bagage & des munitions, de tenir les chemins nets, & de préparer les ponts pour le paſſage de l'armée. Quelques familles de Bulgarie ſont obligées de fournir la Cavalerie de fourages, ſelon la ſaiſon.

Les Bachas fourniſſent auſſi au Grand-Seigneur leurs troupes de Cavalerie, qu'on appelle *Segbans ;* ce ſont des Dragons, qui ne cédent en rien aux autres troupes Ottomanes. Leurs Soldats d'Infanterie ſont connus ſous le nom de *Sérigiais ;* ils en ménent à l'armée un nombre proportionné à l'étendue de leur Gouvernement.

CHAPITRE II.

Des Troupes que le Grand-Seigneur entretient à ſa Solde.

De l'Infanterie Turque.

LEs troupes que le Grand-Seigneur entretient aux dépens de ſon Tréſor, ſe diviſent en Cavalerie & en Infanterie. Peut-être ſeroit-il plus naturel de parler d'abord de la Cavalerie; mais le Lecteur qui ſans doute a entendu parler confuſément des Janiſſaires, me ſçauroit mauvais gré, ſi je différois plus long-tems à ſatisfaire ſa curioſité ſur cet article.

Je

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

Je commence donc par ce qui regarde l'Infanterie Turque, & remets à traiter enſuite de ce qui concerne la Cavalerie.

Des Janiſſaires.

Les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur l'inſtitution des Janiſſaires. Les uns croyent qu'ils furent créés par Amurat II. d'autres en attribuent l'établiſſement à Ottoman, premier Empereur des Turcs. Ils prétendent que ce dernier ayant transféré le Siége de l'Empire à Burſe, compoſa de l'élite de ſes troupes une Garde à pied pour ſa perſonne, ce qui donna commencement au Corps des Janiſſaires. Le Prince Démétrius Cantimir dans ſon Hiſtoire, raconte ainſi leur origine. Leur Origine.

Après avoir pris Ipſala & Malgara, Ornus Béglerbeg de Romélie mettant tout à feu & à ſang, traînoit après lui un nombre infini de Captifs. Cara-Halil-Bacha Grand Viſir en fut ſurpris Toutes les dépouilles, dit ce Miniſtre, paſſent parmi nous pour appartenir au Grand-Seigneur ; mais je vois que tout va aux particuliers : qu'on faſſe tant de Captifs qu'on voudra, jamais il n'en revient aucun à l'Empereur. Il me ſemble, continua-t-il, qu'il ſeroit à propos d'établir au Détroit de Gallipoli quelque fidèle Agarat, qui retînt le cinquiéme de tous les Priſonniers de guerre & de tous les Eſclaves, pour le ſervice de Sa Hauteſſe.

Amurat goûta l'avis du Viſir, & le chargea lui-même de l'exécution. En peu de tems ces Captifs formerent un Corps nombreux. C'étoient tous

gens qui avoient porté les armes, braves par état, & aufquels il ne manquoit plus qu'un nom, pour figurer dans une armée. Amurat les envoya à Haji-Bektach, fameux alors par de prétendus miracles, & par quelques prophéties dont on lui faifoit honneur, le priant de leur donner une banniére & un nom.

Bektach informé des intentions du Sultan, mit fur la tête d'un d'entr'eux la manche de fa robe, & prononça gravement ces mots : Que leur nom foit Janiffaires ; que leur contenance foit vive & fiére ; que leurs mains foient victorieufes, leurs épées tranchantes, leurs lances toujours prêtes à fraper la tête de leurs ennemis ; & que quelque part qu'ils aillent, ils puiffent retourner avec un vifage de fanté. Ce nom leur eft refté, & leur bonnet conferve encore aujourd'hui la forme d'une manche.

Amurat en fixa le nombre à dix mille, & deftina la cinquiéme partie des Prifonniers Chrétiens à l'entretien de cette Milice. On les diftribuoit d'abord dans les Villages d'Afie, pour leur faire apprendre la Langue, & les inftruire de la Religion ; enfuite on les envoyoit à Gallipoli, où ils étoient employés pendant fept ans à cultiver la terre, à ramer, à fendre du bois, à porter des fardeaux, & à plufieurs autres exercices rudes & pénibles, afin d'endurcir leur corps au travail : on les retiroit enfin de ce de noviciat, & on les faifoit Janiffaires avec une folde deux ou trois afpres par jour, outre la nourriture.

Mahomet II. connoiffant le mérite de cette Milice, & le fecours qu'il en tiroit dans l'exécution

de ſes grands projets, en augmenta le nombre juſqu'à quarante mille, & ordonna que tous les ſept ans on feroit en Europe une levée du premier mâle de chaque famille Chrétienne, pour multiplier les Azamoglans, qu'il deſtinoit à recruter les Janiſſaires.

Quoique Sélim I. fils de Bajazet II. eût obligation à ce Corps de la Couronne qu'il portoit, il les réduiſit à douze mille, & fit maſſacrer ou noyer les autres, de peur qu'ils ne le dépoſaſſent, comme ils avoient dépoſé ſon pére. Les ſucceſſeurs de Sélim les remirent au nombre de quarante mille, qui ſubſiſte préſentement.

Ethimologie du nom de Janiſſaire.

Le nom de Janiſſaire eſt compoſé de deux mots; l'un Turc, *Yegny*, qui ſignifie *Nouveau*, l'autre Perſan, *Ser*, qui veut dire *Tête*. Leur nom ſignifie donc *Nouvelles têtes*, ou *Troupes nouvelles*.

Leur réception.

Ceux qui ſe préſentent pour être reçus dans ce Corps, ſe tiennent tous par la main, & paſſent devant le Général, qui donne un ſouflet à ceux qu'il reçoit, en leur diſant de ne jamais ſouffrir cet affront. On les diſtribue enſuite dans les Compagnies, que les Turcs appellent *Odas*, ou Chambres: il y en a cent onze; & c'eſt la onziéme qui a le pas ſur toutes les autres. Quand ils entrent dans la Chambre, l'Oda-Bachi les frappe ſur le cou, & leur fait baiſſer la tête, pour premiére preuve de l'obéiſſance à laquelle ils ſe ſont engagés.

Maniére de completter ce Corps.

On complette cette milice, non ſeulement en recevant de nouveaux Soldats, mais en y incorporant des Sujets des autres Corps. On a ordinaire-

ment recours à cet expédient , lorſqu'il eſt néceſſaire de pourvoir à la garniſon d'une Ville conquiſe. Ainſi en ſuppoſant qu'en pareil cas on ait beſoin de ſix mille hommes, on n'en tirera pas plus de trois mille du Corps des Janiſſaires; le reſte eſt pris d'entre les autres Troupes.

Ces nouvelles recrues ne reçoivent la paye qu'après la premiére Campagne, pendant laquelle on les nomme ſimplement *gens de guerre*. Ils portent alors pour habillement une capote de bure brune, avec des paremens de pluſieurs couleurs en ramage, le collet doublé de verd, & un bonnet rouge. Cet habit ſemble leur promettre l'impunité de toutes ſortes de crimes; ils courent les rues, inſultent indifféremment les Muſulmans & les Etrangers, volent & aſſaſſinent ſans crainte & ſans diſtinction : on en a vû pouſſer l'inſolence juſqu'à forcer des femmes en plein marché, pendant que le poignard à la main, leurs Compagnons s'oppoſoient à la fureur du Peuple. Ils commettent de ſi grands déſordres, que lorſqu'il y en a à Conſtantinople, les hommes comme les femmes n'oſent paroître qu'avec crainte. Au retour de la Campagne, on les enrégiſtre ſur le rôle des Janiſſaires; ils reçoivent alors la petite ſolde de trois aſpres, & l'habit ordinaire.

Habillement des Janiſſaires.

C'eſt une longue veſte de drap verd de Salonique, fort chaude & fort commode. Les manches larges des épaules aux coudes s'étréciſſent au poignet, & ſe boutonnent comme une camiſolle, avec des ganſes & des boutons noirs : un petit parement rond, de ſatin de même couleur, ſe ren-

verſe ſur le poignet ; le collet de la veſte eſt noir, rabattu ſur le col, & a deux longues pointes par-devant.

Leur coëffure ordinaire eſt un bonnet de laine rouge, avec un turban de groſſe mouſſeline blanche, que le Grand-Seigneur leur donne. Leur bonnet de cérémonie eſt de feûtre, bordé de drap verd, avec une bande de cuivre doré ſur le front, & un chaperon pendant par-derriére d'un pied & demi de long ſur un de large ; c'eſt la figure de la manche d'Haji-Bektach. Leur Coëffure.

Ils portent des caleçons ſéparés des bas, qui s'agraffent du mollet à la cheville, avec un ſoulier fermé & ferré. Ils ont tous des mouſtaches ; mais il ne leur eſt permis de laiſſer croître leur barbe, que lorſqu'ils ont neuf aſpres de paye, ou quelque Charge dans le Corps. Les Soldats mariés ſont exclus de ces Charges ; les autres les obtiennent par droit d'ancienneté, ſans qu'il ſe faſſe d'injuſtice à cet égard.

Les chambres des Janiſſaires ſont des habitations communes, ſituées au milieu de Conſtantinople, où ils vivent enſemble du ris, de la viande & du pain que le Grand-Seigneur leur fait diſtribuer. La régularité & le ſilence qui s'obſervent dans ces Chambres, ou Odas, eſt une circonſtance digne de remarque. S'ils s'en abſentent ſans la permiſſion de l'Oda-Bachi, cet Officier ordonne au Cuiſinier de la Chambre de leur donner des coups de baguette ſur les feſſes, & non pas ſous la plante des pieds, pour ne pas priver ces Fantaſſins de la facilité de marcher, ce qui les rendroit incapables de ſervir. Leur Diſcipline.

Si le crime des coupables eſt grave, & qu'ils méritent la mort, ils ont le privilége de n'être point ſoumis à la Juſtice ordinaire; l'Oda-Bachi les fait étrangler ſecrétement, & jetter leurs corps dans la mer. S'il eſt forcé de rendre leur punition publique, on doit auparavant les dégrader de leur qualité de Janiſſaires; ce qui ſe fait, en mettant en piéces le collet de leur habit. Dans la ſédition qui ſuivit de près l'élévation du Grand-Seigneur régnant, les rebelles ſe plaignoient ſurtout, de ce qu'on avoit violé leurs priviléges en la perſonne de Patrone & de ſes Compagnons, auteurs de la dépoſition d'Achmet III. qui avoient été maſſacrés publiquement dans le Divan, ſans avoir été dégradés auparavant.

Au milieu de ces Odas qui ſervent d'habitation aux Janiſſaires, eſt une eſpéce de Chapelle appellée *Orta-Jami*, où ils s'aſſemblent pour faire leurs priéres, & pour délibérer ſur leurs affaires communes; par exemple, lorſqu'il eſt queſtion de préſenter une Requête au Sultan. Ce lieu eſt auſſi quelquefois le rendez-vous, où ils trament leurs noirs complots. Si le Grand-Seigneur appréhende quelque ſoulévement de leur part, il fait épier ce qui ſe paſſe à l'Orta-Jami, & prend ſes meſures, ſelon ce qu'il découvre de leurs manœuvres.

Officiers de cette Milice.

Les grands Officiers de cette Milice ſont l'*Aga*, ou Colonel, dont j'ai parlé ailleurs. Il hérite de tous les Soldats du Corps qui meurent ſans enfans, & reçoit quatre bourſes à chaque réception de Capitaine.

L'*Yengichéri-Effendi* eſt le Contrôleur Général, &

tient lieu de Commiſſaire. Sa fonction eſt de tenir le Régiſtre de tous les Janiſſaires, d'en faire l'appel nom par nom les jours de paye, & de leur donner des atteſtations dans les occaſions néceſſaires. Toutes les tranſactions du Corps doivent paſſer par ſes mains; il les ratifie en les ſignant. Cet Officier eſt à portée d'amaſſer des richeſſes immenſes : car outre ſes appointemens qui ſont conſidérables, il reçoit des préſens ſans nombre à chaque promotion d'Officiers; & elles ſont fréquentes & nombreuſes, l'Aga même changeant ſouvent : or en Turquie on ne paroît jamais les mains vuides devant un homme, qui ſert de ſa plume.

Le *Kulkéaja*, ou Lieutenant Général, a beaucoup plus de crédit que le Colonel même, parce qu'il n'eſt élevé à ce poſte que pour ſon mérite, & qu'il y parvient de ſimple Soldat qu'il étoit auparavant. C'eſt lui qui tient les rôles des Janiſſaires, ainſi que du reſte de l'Infanterie, & délivre l'ordre aux Compagnies qu'on envoye en garniſon. Les affaires qui concernent le Corps en général, ſe terminent entre lui & l'Aga. Son Caftan eſt doublé de peau de Linx, & ſon turban orné, comme celui de tous les Colonels, d'un Cucca & d'un Sorguit.

Le *Muhzur-Aga*, ou Grand-Prevôt, eſt Capitaine des *Muhzuris*, mot formé du verbe *Izar*, qui ſignifie *Amener*. Leur emploi eſt de monter la Garde au Palais du Grand Viſir, d'y conduire les Criminels, & en cas qu'ils ſoient envoyés en priſon, de les garder juſqu'au prochain Divan. Cet emploi n'eſt attaché à aucun Oda en particulier; mais ſi

un Capitaine des Janiſſaires devient Muhzur-Aga, c'eſt à l'Oda qu'il commande à faire l'office de Muhzuris : que ſi cet Officier eſt fait Caïmacan de Conſtantinople en l'abſence du Grand-Seigneur, l'emploi paſſe à un autre Oda. Pluſieurs Muhzuris choiſis entre tous forment un Corps ſéparé, chargé de l'exécution des malfaiteurs ; on les appelle *Falangis*, de *Falanga*, inſtrument qui ſert à couper la tête.

Les Capitaines des Janiſſaires, excepté ſix ou ſept, n'ont point d'autre nom, que celui du quantiéme de leur Compagnie. Dans chacune de ces Compagnies il y a une eſpéce de Major, qui eſt au rang des bas Officiers. Les autres ſont le Maître des chariots qui portent le bagage, le Maître des grands Chiens du Sultan, le Capitaine des Archers, c'eſt-à-dire des Janiſſaires armés d'arcs & de fléches, celui qui commande aux Peics, & celui qui garde les grues de l'Empereur. Le Pourvoyeur, le Cuiſinier, le Sous-Cuiſinier, le Porteur d'eau, &c. ſont autant de petits Officiers, diſtingués ſeulement du commun des Soldats par la différence de leur paye.

De la paye des Janiſſaires.

La paye des Janiſſaires n'eſt d'abord que d'une aſpre par jour : quelques-uns en ont quatre ou cinq, d'autres ſept & demi, ſelon la faveur ; mais un Soldat qui en auroit douze, ne doit eſpérer rien de plus, ſi la bonne fortune ne l'éléve à la Charge de Lieutenant Général, ou à quelqu'autre emploi conſidérable, ou ſi pour le récompenſer de quelque belle action, le Grand-Seigneur ne lui accorde quelque Terre.

La paye ſe diſtribue ordinairement un jour de céremonie

cérémonie dans une des cours du Serrail, avec beaucoup d'ordre & de diſcipline. La Porte croit par cet air d'oſtentation, inſpirer de la crainte aux Puiſſances étrangéres. Chaque Soldat préſente ſon *Pulula*, ou petit papier qui porte ſon nom. Cependant la vigilance du Yengi-Cheri n'empêche pas toujours qu'il ne ſe gliſſe quelques abus dans cette diſtribution; le Payeur fait gliſſer les notes de ceux qui ſont morts, & s'approprie ainſi leur paye.

Leur Inſolence.

Dès le commencement de ſon inſtitution, cette Milice fut la terreur des ennemis de l'Empire Ottoman; Amurat leur dut la plûpart de ſes conquêtes. Jaloux d'agrandir leurs Etats, & ne pouvant y réuſſir que par la force des armes, les premiers Empereurs ſe virent contraints d'accorder de grands priviléges aux Gens de guerre, & de réveiller de tems en tems leur courage par des récompenſes & par des marques d'honneur; leurs vûes ambitieuſes exigerent même de leur part une indulgence aveugle pour toutes les fautes de leurs Soldats. Telle eſt la ſource & la cauſe de l'inſolence des Janiſſaires. L'Aga monté ſur un cheval ſuperbe parcourt ſouvent les rues de Conſtantinople, pour remédier aux déſordres qu'ils pourroient y cauſer; s'il en trouve qu'on puiſſe convaincre de quelque excès, il les fait conduire à ſon Tribunal, où après avoir mûrement examiné le fait & les preuves, il condamne les uns à la baſtonnade, d'autres à être étranglés, ou couſus dans un ſac & précipités dans la mer; cette derniére exécution ne ſe fait jamais qu'en ſecret, depeur de ſédition.

Mais les châtimens ont été de foibles barriéres contre l'insolence de cette Milice audacieuse, qui s'est arrogé une espéce de supériorité sur le Sultan même, & par une suite nécessaire, sur le Visir-Azem & sur les autres Officiers de l'Empire. Ce Corps peut en se mutinant précipiter son Souverain dans le tombeau, ou le confiner dans une prison perpétuelle; tandis que par un effet de la même arrogance, il en tire un Prince captif, pour l'élever sur le Trône, sans se mettre en peine s'il est fils, frére, oncle ou neveu du Monarque déposé: il suffit qu'il soit de la famille Ottomane, à laquelle ces troupes sont inviolablement attachées (*a*). Bajazet II. éprouva le premier un de ces funestes revers. Les Janissaires s'atrouperent la nuit, allerent séditieusement au Serrail, & se mirent en devoir d'en enfoncer les portes. Bajazet leur ayant demandé ce qu'ils désiroient: Tu le verras, lui répondirent ces furieux, tu le verras tout maintenant, ivrogne de Philosophe, digne du bâton & du fouet; nous t'apprendrons à être sobre. Est-ce ainsi que tu abuses de la dignité Impériale dont tu es revêtu? Où est Achmet? Où est-il? Dépêche; fais-nous-le voir tout maintenant, autrement tu éprouveras ce que nous sçavons faire. Après ces cris séditieux, Bajajet II. fut déposé, & son fils Sélim élevé à sa place. Sous Achmet III. ces mêmes Janissaires mirent le feu à Constantinople, pour piller plus à leur aise.

(*a*) Les descendans d'Ottoman ont rempli le Trône sans interruption depuis la fondation de la Monarchie; mais la ligne directe n'a pas toujours été suivie avec la même exactitude.

Ils ſe mutinerent une autre fois, & commirent de grands déſordes, parce que l'argent de leur paye étoit faux. Au bout d'un régne auſſi long que glorieux, Mahomet IV. fut encore la victime de leur inſolence, & ſon frére Muſtapha II. ſubit depuis le même ſort.

Ces horribles excès ont enfin fait comprendre à la Porte la néceſſité de hâter la ruine d'une Milice ſi redoutable : elle étoit d'abord d'autant plus inſolente, que ſes principaux Officiers poſſédoient des terres conſidérables dans la Natolie, & que dans le Tréſor commun elle avoit des richeſſes immenſes, que la ſucceſſion des Agas avoit accumulées depuis long-tems. Car à la mort de l'Aga des Janiſſaires, le Sultan n'hérite pas de ſes biens, comme de ceux des autres Officiers ; ils ſont tous dépoſés dans le Tréſor particulier du Corps. Convaincus donc par une funeſte expérience, combien il eſt dangéreux de tenir ces mutins raſſemblés dans la Capitale, le Grand-Seigneur & les Miniſtres y en laiſſent le moins qu'ils peuvent, dix ou douze cens au plus. En tems de paix on les diſperſe dans les garniſons de Bude, de Kaniſe, de Temeſwar, de Rhodes, de la Canée, & dans les principales Villes de l'Empire, où celui qui les commande prend la qualité d'Aga, s'ils n'ont point de Commandant ſupérieur. On en tient quelques-uns dans des Corps-de-garde placés aux portes & aux avenues de Conſtantinople, pour arrêter les violences, que leurs Camarades pourroient faire aux Chrétiens, aux Juifs & à d'autres Etrangers.

Politique des Miniſtres pour énerver ce Corps.

La Politique a fait périr de même les vieux Soldats de ce Corps, témoins ou auteurs des révoltes précédentes. On croit que le Visir Kioprili n'entreprit avant sa mort la guerre d'Allemagne, qu'il conseilla à son fils de continuer, que dans le dessein d'achever de ruiner entiérement les anciens Spahis & les anciens Janissaires; c'étoit, selon lui, le plus grand bien qui pût arriver à l'Empire, parce que cette ruine donneroit lieu à une nouvelle Milice plus soumise & plus aisée à gouverner.

Outre cela au lieu des enfans de tribut, qu'on élevoit autrefois avec soin avant que de les recevoir Janissaires, on enrôle aujourd'hui indifféremment parmi eux toutes sortes de gens, sans autre épreuve qu'une Campagne; encore cette épreuve ne s'observe-t-elle pas toujours exactement. Après l'élévation de Mahomet V. les Janissaires se souleverent, parce que le Grand Visir & l'Aga vouloient les obliger à servir une Campagne sans recevoir de paye. On prend pour recruter ce Corps, des vagabonds d'Asie, qui presque tous s'offrent d'eux-mêmes : ceux qui par leur valeur de simples Soldats étoient devenus Officiers, ont été mis à mort; on a rempli leurs postes d'enfans de Constantinople, élevés dans la mollesse & dans la fainéantise.

L'ancienne obligation qu'on leur imposoit autrefois, de demeurer assiduement dans leurs communs Odas, étoit un levain de sédition; on les dispense aujourd'hui de cette assiduité, sous prétexte que leur paye ne suffit pas pour entretenir & pour faire subsister leur famille : ils sont seulement obli-

gés de se présenter tous les Vendredis à l'Oda-Bachi.

Pour amollir aussi leur courage, & pour les détourner des caballes qu'engendre l'oisiveté, on les employe à toutes sortes de services bas & humilians; on leur laisse faire quelque négoce; on leur permet de travailler à toutes sortes de métiers, afin que ces différentes occupations leur fassent oublier celle des armes, & qu'elles grossissent à leurs yeux les peines & les fatigues d'une Campagne. Delà il arrive qu'ils haïssent ce qu'ils auroient aimé passionément, si la Politique n'eût eu soin d'étouffer leur valeur naturelle.

Par ces sages précautions, les Ministres ont énervé les Sujets de ce Corps autrefois si formidable. Leur valeur n'étant plus soutenue par les principes d'une éducation mâle & guerriére, & par un exercice continuel de batailles & de combats, ils sont moins en état de faire la loi au Ministére; à peine aujourd'hui une longue suite d'événemens malheureux suffit, pour occasionner une légére émeute. Au commencement de la guerre de Candie plusieurs Janissaires offrirent des présens considérables, pour se dispenser du service; le seul bruit de cette guerre causa un mécontentement si général à Constantinople, que si on n'y eût remédié de bonne heure, il auroit eu infailliblement des suites funestes.

Il y a donc lieu de croire que la déposition des Sultans deviendra de jour en jour plus rare & plus difficile. Déja on a remarqué, que les derniers qu'on

a arrachés du Trône, l'ont moins été par les entreprises des Janissaires, que par les intrigues du Serrail & des Grands de la Porte, ausquels ces troupes servent d'instrument dans l'occasion.

Des Azapes.

Les Azapes sont tous des Turcs naturels, qu'on léve extraordinairement dans la Natolie en tel nombre que le besoin le demande, pour servir sur terre & sur mer. Ils font le service des toiles, & ont la garde de l'Arcenal, quand l'armée est à Constantinople. Ils sont aussi employés à la garde des Villes conquises, tandis que les Janissaires gardent les Citadelles.

Leur emploi

Les Généraux Turcs font si peu d'estime de cette Milice, qu'ils ne s'en servent que pour les approches & pour les assauts des Places, pour les passages des riviéres & des détroits : ils ne sont presque regardés que comme autant de fascines ou de gabions, que l'on jetteroit dans un fossé, afin que le reste de l'armée passe par-dessus ; par-là on ménage les braves Soldats, qu'on réserve pour les occasions décisives. Ce n'est pas que la valeur ne soit de tous les pays, & qu'il ne se rencontre dans quelque Corps que ce soit des Sujets, qui de tems en tems donnent des preuves éclatantes de leur courage. L'armée Turque étoit en présence des Hongrois dans la Bosnie, lorsqu'un Capitaine Azape sortant des rangs, appella en duel le plus hardi des Chrétiens; le parti fut accepté. Ce rare & nouveau combat

commença à la vûe des deux armées, qui en attendoient la ſuite avec une eſpéce de compaſſion pour l'Azape; mais le ſuccès en décida autrement, & fit voir tout à la fois deux événemens extraordinaires, un Chrétien vaincu, & un Azape victorieux. La tête du Chrétien fut coupée: il eût coupé celle de ſon ennemi, s'il l'eût défait; c'étoit leur convention.

Leur coëffure, & leurs armes.

Les Azapes, comme les Acangis, dont je parlerai plus bas, portent un haut bonnet de laine rouge à la marineſque; les oreilles de ce bonnet refendues de côté & d'autre pendent en pointe juſques ſur les épaules. Ils ont pour armes l'arc & le cimeterre, & une eſpéce de javeline ou pertuiſane. Leur paye eſt de trois ou cinq aſpres par jour. Ces troupes ſont plus propres ſur les vaiſſeaux & pour les combats de mer, que pour les batailles en terre ferme.

Des Canonniers, & des Armuriers.

Des Topchis, ou Canonniers.

Les Canonniers & les Armuriers forment un Corps de troupes de ſix mille hommes, deſtinés au ſervice de l'artillerie: deux mille ont ſoin du Canon, & ſe nomment *Topchis*, du mot *Top*, qui en Langue Turque ſignifie *un Canon.* Ils ſont diſtribués par chambrées dans une place, qui a pris d'eux le nom qu'elle porte de *Top-hana.* L'Officier prépoſé à la garde du Canon s'appelle *Topchi-Bachi*: il a inſpection ſur tous les Canonniers, & ſur les Soldats employés dans l'artillerie; ſon autorité ne s'étend pas plus loin. Il reçoit la même paye que l'Aga des Janiſ-

ſaires, hérite de ceux de ſes Soldats qui meurent ſans enfans, & diſpoſe des Charges de la Fonderie & de l'Arcenal, où il fait ſa ronde en qualité d'Officier de Police. Cet Officier a auſſi ſous ſa direction la poudre à canon, les balles & tout le reſte des munitions de guerre. On fait fort peu de poudre à canon aux environs de Conſtantinople; celle de Damas eſt eſtimée la meilleure.

Des Yebegis, ou Armuriers.

Les *Yebegis*, ou Armuriers, commandés par le *Yebegi-Bachi*, ont ſoin des armes, des outils, des inſtrumens & des munitions de guerre: ils logent par chambrées, comme les Topchis, dans le quartier de ſainte Sophie, & ſont nourris & entretenus comme eux; mais leur paye eſt plus forte, à cauſe du riſque & du travail continuel attachés à leur emploi. Pour ſe diſtinguer, ils portent un bonnet de drap d'or verd à quatre coins, dont deux battent ſur les épaules; les jours de montre & de cérémonie, ils attachent à ce bonnet une plume de coq.

De la Cavalerie Turque.

De l'Infanterie Turque, je paſſe à ce qui concerne la Cavalerie. Sa principale force conſiſte dans le Corps des Spahis; ils tiennent dans les troupes à cheval le même rang, que les Janiſſaires dans l'Infanterie. Je commence donc par ce qui les regarde; après quoi je parlerai des autres Corps, dont la Cavalerie du Grand-Seigneur eſt compoſée.

Des Spahis, & des Sélictarlis.

Leur Origine.

Les Zaïms & les Timariots qui, comme je l'ai dit, doivent fournir en tems de guerre un certain nombre

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

nombre de chevaux, à proportion de leurs revenus, composent la plus grande partie de la Cavalerie Turque. Les Cavaliers que le Sultan paye de son Trésor sont appellés *Spahis*, c'est-à-dire simples Cavaliers, sans Ziamet ni Timar. Si on veut en croire la fable, leur institution est plus ancienne que l'Empire Ottoman, puisqu'elle est l'ouvrage d'Ali, quatriéme Caliphe des Musulmans; mais il est plus vrai-semblable, que les Empereurs Ottomans les ont établis pour en former leurs Gardes à cheval: ils les nommerent d'abord *Sélictarlis*, ou hommes d'épée.

L'estime des Turcs pour les Sélictarlis dura jusqu'à Mahomet III. qu'ils abandonnerent lâchement par une terreur panique, sans qu'il lui fût possible de les rallier; c'est ce qui obligea ce Prince de se mettre à la tête de leurs valets, qui tinrent ferme, & repousserent l'ennemi. Pour récompenser une si belle action, Mahomet en forma un nouveau Corps de Cavalerie; il les appella Spahis, & leur donna le rang sur leurs anciens Maîtres avec leur étendart rouge. Les Sélictarlis commencerent alors à en prendre un jaune, qu'ils portent présentement. Ce fut ainsi que par leur lâcheté ils perdirent leur prééminence & leur réputation.

Maniére de les completter.

On complettoit autrefois ces deux Corps de Cavalerie de jeunes gens qu'on tiroit des Serrails de Constantinople, de Galata & d'Andrinople; mais parce qu'en sortant de ces Palais, ces nouveaux Cavaliers se battoient contre les Janissaires, & causoient du tumulte dans la Ville, Mahomet IV. or-

donna que dans la ſuite on les tireroit d'entre les Baltagis, valets extérieurs du Serrail, de la grande & de la petite chambre des Itchoglans, de celles du Tréſor & de la Fauconnerie, & de quelque autres Offices.

De leur ſolde.

On leur donne une ſolde proportionnée au rang de la chambre dont ils ſortent. Les Baltagis, par exemple, n'ont que douze aſpres par jour; ceux de la grande & de la petite chambre en ont dix-neuf, & les autres trente. Lorſque le Grand-Seigneur eſt à la tête de l'armée, il leur fait préſent de cinq mille aſpres par tête; chaque Campagne qu'ils font, leur paye augmente auſſi de cinq aſpres. Autrefois ceux qui étoient éloignés s'accommodoient avec les Tréſoriers, & en recevoient leur argent moyennant une remiſe. Kioprili le pére remédia à cet abus, & les obligea de paroître au moins une fois l'année à la montre du Divan, où on leur diſtribue leur paye en préſence du Grand Viſir.

De leurs armes.

Les Spahis & les Sélictarlis ſe ſervent de l'arc, de la lance, & des armes blanches plus communément que des piſtolets & des fuſils, parce que, diſent-ils, dans une bataille les armes à feu ne frappent ſouvent que l'air, au lieu qu'un coup de ſabre terraſſe l'ennemi. Quelques-uns portent à la main un *Girit*, eſpéce de dard de deux pieds de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adreſſe; quelquefois ils le jettent devant eux en courant à toute bride, & le ramaſſent ſans ſortir de ſelle, & ſans s'arrêter.

Autrefois les Spahis d'Aſie ne paroiſſoient jamais

à l'armée, que ſuivis de trente ou quarante hommes chacun, ſans compter leurs chevaux de main, leurs tentes & leur bagage. Kioprili qu'ils vouloient perdre, réprima tellement leur fierté, en faiſant mourir leurs Chefs l'un aprés l'autre, qu'ils ſont préſentement pauvres & ſoumis. On leur donne des coups de bâton ſous la plante des pieds, & non pas ſur les feſſes comme aux Janiſſaires, pour ne pas les rendre incapables de monter à cheval. Si le crime eſt capital, le Grand Viſir les envoye prendre par un Chiaoux, & les fait étrangler ſous les murailles du Serrail; on jette enſuite le cadavre dans la mer, ſans autre cérémonie que de tirer trois coups de canon, qui ſervent d'avertiſſement à leurs camarades.

Abaiſſement de ce Corps.

A la guerre le Corps des Spahis n'eſt qu'une multitude confuſe d'hommes ſans conduite; ils ne ſont diſtribués ni en Compagnies, ni en Régimens: ils marchent par pelotons, combattent ſans ordre, & ſe mettent peu en peine d'être ou de n'être pas au camp. Ceux qui ne ſe trouvent pas préſens à la paye du mois de Novembre, ſont rayés des Régiſtres de Sa Hauteſſe.

Avant qu'ils euſſent fait mourir l'Empereur Oſman, le Grand-Seigneur ſe confioit à eux; ils marchoient & campoient à ſa droite, les Sélictarlis à ſa gauche. Amurat ſucceſſeur d'Oſman changea cet uſage; il ordonna que de deux jours l'un ils monteroient à la tranchée, & aux piquets des tentes Impériales & de celles du Grand Viſir.

Tant qu'il ne s'eſt point introduit d'abus dans

la Cavalerie Turque, & que l'on n'a point souffert que les Domestiques des Bachas entrassent dans le Corps des Spahis, elle a passé pour la meilleure de l'Europe. Mais depuis cette introduction elle est devenue molle, vile & libertine. J'ai parlé du Spahilar-Aga leur Général, dans le Chapitre des grands Officiers de la Porte : leurs Capitaines s'appellent Ogas; ils reçoivent la paye des Capigis-Bachis, qui est de cent cinquante aspres par jour, & une étape suffisante pour leurs équipages.

Des petits Cavaliers.

Deux mille petits Cavaliers distribués en Régimens marchent & combattent sur les deux aîles des Spahis & des Sélictarlis : ils reçoivent la même paye, & jouissent des mêmes priviléges ; mais ils ont plus de fatigue, & sont employés à toutes sortes de services.

Des Gionulis.

En tems de guerre, on mêle aux troupes des Zaïms & des Timariots certains Volontaires, ou Avanturiers, que les Turcs appellent *Gionulis.* Autrefois ils s'entretenoient à leurs dépens, dans l'espérance d'obtenir par quelque action signalée la place d'un Zaïm ou d'un Timariot mort à l'armée. Il est arrivé en effet, qu'en un seul jour la terre du même Timariot a passé successivement à huit différens Gionulis : sept furent tués l'un après l'autre à un assaut, que les Turcs donnerent à Serinwar, ou

au nouveau fort du Comte de Sérin ; la terre demeura enfin au huitiéme qui échappa. Aujourd'hui les Gionulis forment un Corps de Cavalerie ſoumis aux ordres des Viſirs. Dans les jours de pompe & de cérémonie , ils portent un habit à la Hongroiſe ou à la Boſnienne. Leur Colonel s'appelle *Gionuli - Agaſi*.

Des Acangis, ou Houſſarts Turcs.

Lorſque l'armée eſt en Campagne , des Houſſarts Turcs ſe répandent ſous leur Cornette à quatre & cinq journées du Camp ; ils découvrent le pays , examinent s'il y a des embuſcades , attaquent les convois , inquiettent les Ennemis. Les Turcs les appellent *Acangis*, c'eſt-à-dire Gâteurs , Avanturiers cherchant fortune.

Des Délilers.

Les *Délilers* ſont une autre eſpéce de Houſſarts Turcs, qu'on tire de la Servie, de la Bulgarie & de la Croatie ; ils ſont plus braves & plus hardis que les Acangis. Vieux Soldats , robuſtes & expérimentés , ils tâchent toujours d'attaquer à découvert : ils mépriſent les cimeterres courbés des Turcs , & n'employent que la targue & la lance creuſe & ſerrée , beaucoup plus groſſe & plus longue que la nôtre ; leur cimeterre pend à l'arçon de la ſelle. Quoique lourds & groſſiers , ils ont quelques tours d'eſcrime , qui ſouvent les rendent victorieux de leurs ennemis ; ils ſont obligés de les attaquer ſous peine d'être déshonorés.

Comme les Turcs en général, ils mettent toute leur confiance dans la fortune. Leur croyance ſur la prédeſtination les rend comme furieux & hors du ſens; c'eſt de-là ſans doute qu'ils ont été nommés *Délilers*, c'eſt-à-dire fous, inſenſés. Autrefois ils fondoient ſur l'ennemi ſans ordre ni diſcipline, & réuſſiſſoient. Depuis qu'on les a obligés à obſerver une marche réglée, de leur premiére valeur il ne leur eſt reſté que leur nom.

Si ceux qu'ils attaquent étoient ſuſceptibles de peur, la figure ſeule de ces troupes les glaceroit d'effroi. Une peau de léopard mouchetée leur ſert de bonnet, dont les aîles battent ſur leurs épaules; un grand vol d'Aigle avec la queue en fait l'ornement, le tout tendu & ſupporté d'un fil de fer. De loin on les prendroit pour ces anciens enchanteurs, dont nous trouvons des deſcriptions dans nos Romans de Chevalerie. Ils portent de longues chauſſes de peau d'ours ou de loup, le poil en dehors, & par-deſſus une veſte de peau de lion, avec des éperons à la Hongroiſe, longs d'un grand pied. Leurs chevaux ſont de même caparaçonnés de fourrures.

Quoique la folle & extravagante valeur de ces Délilers ſoit généralement condamnée des ſages Officiers de l'armée, tous les Bachas, les Béglerbegs mêmes ſe font un plaiſir d'en avoir à leur ſolde, quand ils vont à la guerre. Ainſi la parade les rend néceſſaires.

CHAPITRE III.

Des Troupes auxiliaires des Turcs.

LEs petits Tartares, les Tranſylvains, les Valaques, les Moldaves & les Egyptiens compoſent les troupes auxiliaires du Grand-Seigneur. Celles que les Princes ou Vaivodes de Tranſylvanie, de Vallachie & de Moldavie doivent fournir & commander en perſonne, montent à ſept ou huit mille hommes chacune; mais ce contingent réduit à ſa juſte valeur, ne peut être compté que pour la moitié de ce nombre.

Des Troupes d'Egypte.

Toute l'Egypte eſt partagée entre douze Begs, dont quelques-uns deſcendent des anciens Mammélus, que Sélim conſerva lorſqu'il prit le Caire. Ils ont le Commandement abſolu de toute la Milice du pays; ce qui les a rendus fiers & mutins, au point de ſe ſoulever pour le moindre mécontentement. Souvent ils ſe brouillent avec le Bacha; & le Grand-Seigneur diſſimule leurs querelles, perſuadé que les remédes violens, qu'il faudroit employer pour couper pied à leurs révoltes fréquentes, l'expoſeroient à perdre ce Royaume.

Ces douze Begs commandent à vingt mille Cavaliers entretenus aux dépens du pays. Ces troupes *En quoi elles conſiſtent.*

ſont obligées d'eſcorter tour à tour les Pélerins qui vont à la Méque, & de conduire à la Porte le tribut que le Bacha du Caire y envoye tous les ans, enfin d'arrêter les invaſions des Africains qui habitent dans les montagnes, & qui ſouvent ſortent de leurs rochers ſecs & arides, pour faire des courſes dans les terres graſſes & fertiles de l'Egypte.

Outre cette Milice on compte en Egypte dix-huit mille Timariots ; ce ſont là les troupes auxiliaires que ce pays fournit au Grand-Seigneur. Ces Milices ne font pas moins de bruit, que les troupes des autres Tributaires de la Porte, mais avec auſſi peu de fondement. Car comment un prudent Général pourroit-il compter ſur des hommes preſque tous indiſciplinables, nourris dans la molleſſe, & accoutumés au climat chaud qu'ils habitent ? Auſſi ne les envoye-t-on guéres en des lieux éloignés, comme en Hongrie & ailleurs.

Des petits Tartares.

Lorſque le Sultan commande ſon armée en perſonne, le Kam des Tartares ſuit le plan de ſa Campagne à la tête de cent mille hommes ; mais ſi l'armée Ottomane n'a pour Général que le Grand Viſir, le nombre de ces troupes Tartares eſt réduit à la moitié, quelquefois à moins : en ce cas là même, au lieu de ſe mettre à la tête de ſes Sujets, le Kam envoye à ſa place ſon fils ou ſon premier Miniſtre. Ces troupes ſont ſeulement nourries par le Grand-Seigneur ; le butin qu'elles font leur tient lieu de paye.

Les

Les Tartares dont il s'agit, sont ceux que nous connoissons sous le nom de petits Tartares; c'est-à-dire, les Tartares Précopes établis dans la Chersonése Taurique, appellée aujourd'hui la presqu'isle de Crimée (*a*), & ceux qui habitent le Nogai, le Boudgiac, une partie de la Circassie, & la mer de Zabache, ou les Palus Méotides entre le Volga & le Don. A l'égard des Tartares Asiatiques & des Yusbecs, quoiqu'ils soient Mahométans, qu'ils portent le turban vert & se disent descendus de Mahomet, ils ne sont point soumis au Grand-Seigneur; au contraire ils ont conquis & possédent l'Empire de la Chine, plus grand que celui des Turcs. Tous les Tartares de l'Europe ne sont pas non plus sujets du Sultan. Ceux de Kalmuk, de Citrahan, gens barbares & d'un aspect terrible; quoiqu'ils professent le Mahométisme, ne laissent pas d'être fidèles & obéissans au Czar de Moscovie, leur Prince légitime. Théodorie, aujourd'hui Caffa, est la Capitale des petits Tartares: c'est la seule de leurs Villes qui soit en la possession de Sa Hautesse; elle la tient sans doute comme un gage de leur obéissance & de leur fidélité à son service.

Du pays qu'ils habitent.

Les Kams des Tartares se regardent comme les héritiers présomptifs du Trône des Ottomans; c'est-à-dire, comme ceux ausquels l'Empire doit retourner

Du Kam des petits Tartares.

(*a*) Les Grecs y établirent autrefois leur commerce; ils en firent leur Arsenal, & y fonderent de puissantes Villes. Les Génois y pénétrerent depuis, lorsqu'ils se furent rendus maîtres du commerce de l'Europe. On voit en ce pays-là des ruines de ces anciennes Villes Grecques, & quelques monumens des Génois qui subsistent encore au milieu de la désolation & de la barbarie.

par un Traité fait avec eux, en cas que les mâles viennent à manquer dans la famille régnante. Cette espérance éloignée, & presque imaginaire, ne laisse pas de les retenir dans une aussi grande complaisance pour la Porte, qu'un jeune homme pourroit en avoir pour un vieillard fort riche qui l'auroit adopté, quoique assûré de ne manquer jamais d'héritiers. Les Lettres du Grand-Seigneur n'ont pas moins de force dans la petite Tartarie, que les Edits de Sa Hautesse dans tous les pays de son obéissance.

Les Turcs de leur côté ne contestent point à ces Princes leur droit à l'Empire : il rend leur famille respectable aux Ottomans, & le Grand-Seigneur n'ose en détruire la race; mais il ne laisse presque jamais vieillir ces Kams sur le Trône. Leur conduite est toujours éclairée par les Bachas voisins, leurs Etats investis de Janissaires, leur volonté traversée par les Grands Visirs, leurs desseins toujours suspects : avec le grand nom d'Empereur dont ils se parent, ils n'en sont pas moins esclaves de la Porte. Si les Tartares se plaignent de leur Souverain, s'il en est trop aimé, s'il ne met pas sur le champ en Campagne les troupes auxiliaires qu'il est obligé de fournir, ou s'il n'a pas pour Sa Hautesse le même respect que ses ancêtres, elle le dépouille de ses Etats, & en donne l'investiture à son fils, ou à son plus proche parent; ce qui lui est d'autant plus aisé, que pour gage de sa fidélité le Kam envoye au Grand-Seigneur ses enfans ou ses fréres. Le Sultan les fait élever à Jamboli, ville de Thrace, ou dans

l'isle de Rhôdes. Ainsi presque tous ces Princes passent de la Souveraineté à l'exil, & finissent leurs jours à Rhôdes, qui est ordinairement leur prison & leur tombeau.

Courses des petits Tartares.

On peut regarder les petits Tartares comme les chasseurs des Turcs, qui profitent & se nourrissent de leur proie. Ces Peuples s'avancent jusqu'à dix ou douze journées dans le pays ennemi, sans commettre aucun désordre; mais dans leur retour ils pillent, ils brûlent, ils entraînent tous les habitans, de quelque âge & de quelque sexe qu'ils soient, chargeant leur butin sur trois ou quatre chevaux, qu'ils ménent chacun en main. Ils sont si prompts dans leur retraite, & marchent jour & nuit avec tant de diligence, qu'il n'y a point d'armée réglée qui puisse les joindre; ils tuent ceux de leurs prisonniers qui ne sont pas en état de les suivre, & vendent les autres, comme la meilleure marchandise de la Tartarie. Ricaut prétend dans son Histoire, que les Tartares qu'on regarde comme de francs voleurs, & qui font argent de tout ce qu'ils peuvent attrapper, sont obligés de prendre des attestations enrégistrées du nom, du pays & de l'âge de leurs prisonniers, de peur qu'ils ne trompent les Turcs, qu'ils ne pillent leurs terres, & qu'ils ne leur vendent leurs propres Sujets & leurs Esclaves. Il dit que ces certificats se nomment *Pengiks*. Mais ce mot signifie seulement le droit d'un pour cinq, qu'Amurat fils d'Orchan établit sur les Esclaves: de cinq on devoit en donner un au Grand-Seigneur; & si le nombre de cinq n'étoit pas complet,

on payoit par tête d'Eſclave vingt-ſix aſpres, dont on délivroit un certificat, où étoit dépeinte la perſonne & les traits de ſon viſage, afin qu'on ſçût qu'elle avoit acquitté ce droit. C'eſt une des erreurs de l'Hiſtorien Anglois.

Ceux qui marchandent ces Eſclaves des Tartares les viſitent auſſi curieuſement, que l'on viſiteroit un animal qu'on voudroit acheter. Les filles les plus belles, & les mieux inſtruites à danſer, à chanter & à jouer des inſtrumens, ſont vêtues magnifiquement, & ſe vendent en particulier; elles font ce qu'elles peuvent, pour donner de l'amour à ceux qui les marchandent. Les jeunes garçons ſont fort recherchés; mais lorſque les filles ſe trouvent belles, ſi l'on en croit les marchands, ce ſont des bijoux qui n'ont point de prix, des fleurs qui n'ont point été fanées. On ſçait néanmoins qu'il y en a peu, qui échappent à la brutalité de leurs raviſſeurs, à moins que la trop grande délicateſſe de leur âge ne les ait conſervées.

Leur maniére de vivre.

L'Hiſtoire nous apprend, que les Tartares ſoutiennent mieux qu'aucune autre Nation les longues & grandes fatigues; qu'ils vivent groſſiérement, & ſe nourriſſent de racines, des fruits de la terre tous cruds, & de la chair de ceux de leur chevaux qui meurent en voyage, ſe contentant de la faire mortifier ſous la ſelle de ceux qu'ils montent. Les chevaux, comme leurs maîtres, ſouffrent patiemment la faim & le froid, & pendant les rigueurs de l'hiver qui ſont extrêmes, ils vivent de l'écorce des arbres, & des herbes qu'ils peuvent trouver ſous la neige.

Ce qui eſt inconcevable, c'eſt que ces Peuples barbares & les plus grands brigands de la terre, ſont en même tems les plus hoſpitaliers. Ils vont à cinquante lieues de leur pays attaquer une caravane, détruire des villages; mais qu'un Etranger, quel qu'il ſoit, paſſe ſur leurs terres, non ſeulement il eſt reçu partout, logé & défrayé, mais dans quelque lieu qu'il paſſe, les habitans ſe diſputent l'honneur de l'avoir pour hôte: le maître de la maiſon, ſa femme, ſes filles le ſervent à l'envi. Les Scythes leurs ancêtres leur ont tranſmis ce reſpect inviolable pour l'hoſpitalité; & ils l'ont conſervé, parce que le peu d'Etrangers qui voyagent chez eux, & le bas prix de leurs denrées ne leur rendent point cette vertu trop onéreuſe.

Leur hoſpitalité.

Leurs Villes & leurs Villages ſont moins compoſés de maiſons, que de huttes, faites de bâtons & de claies couvertes d'un gros drap de crin; on les nomme *Hordes*. On compte dans la petite Tartarie deux cens mille de ces Villages; de ſorte que ne levant qu'un homme par Village, comme c'eſt la coutume, ces Peuples mettent ſur pied en très-peu de tems une armée de deux cens mille hommes.

Leurs vêtemens en général ſont conformes à leur nourriture & à leur façon de vivre; mais depuis qu'ils ont enlevé de grandes richeſſes de Pologne, & qu'ils ont gagné du bien par la vente de leurs Eſclaves, quelques-uns d'entr'eux portent des fourrures précieuſes, d'autres font bâtir des maiſons; les débauchés employent leur argent en eau-de-vie.

CHAPITRE IV.

De la Marine des Turcs.

LEs Etats les plus célébres dans l'Hiſtoire n'ont établi & étendu leur domination, que par leur puiſſance ſur mer ; comme ſi la vertu fiére & intrépide, dit l'Auteur qui me fournit cette réflexion, eût voulu faire combattre, & ſurmonter l'aveugle fortune ſon ennemie juſques dans le ſein de ſon Empire. Les Romains ne donnerent des loix à l'Univers, qu'après avoir forcé les mers à les recevoir & à les reconnoître pour maîtres. S'ils n'euſſent point armé de flottes, jamais ils n'auroient rempli leurs glorieux deſſeins ; ils n'auroient jamais étendu leurs frontiéres au-delà de l'Italie, ils n'auroient point abattu l'orgueil de Carthage, ni triomphé de toutes les Couronnes du monde. Les Egyptiens, les Perſes & les Grecs ont conſidéré les mers comme le principal appui de leur puiſſance.

Il paroît que les Turcs en ont jugé de même. Dans les premiers tems de leur Monarchie, ils habitoient des pays éloignés de la mer ; auſſi n'ont-ils connu la marine que fort tard. Avec le tems les Sultans s'appliquerent à la navigation, qui pouvoit ſeule leur ouvrir le paſſage ſur les terres de l'Empire Grec & de tous les Peuples qu'ils avoient deſſein de ſubjuguer. La plûpart des Corſaires fameux s'étant attachés à eux dans la ſuite, ils en reçurent des inſ-

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

tructions plus utiles. Enfin après la priſe de Conſtantinople & de Trébizonde, après avoir étendu depuis leurs conquêtes dans la Morée, & dans les autres contrées maritimes voiſines des côtes de la Gréce, ils devinrent auſſi redoutables ſur mer, qu'ils l'étoient déja ſur terre.

Rien ne manque aux Turcs de ce qui eſt néceſſaire, pour conſtruire & pour équiper toutes ſortes de vaiſſeaux. Les forêts ſituées tout le long de la Natolie, près du Golfe de Nicomédie & dans la Caramanie, leur fourniſſent les bois de ſciage & de traverſe, & une quantité prodigieuſe de mâts hauts, droits & ſans nœuds, que les habitans ſont obligés d'abattre, de façonner & de conduire au port le plus voiſin, ou de contribuer aux frais.

La Province de Séliſtrée abonde en fer; la Capadoce & la Paphlagonie, aux environs de Synope & de Caſtamone, en mines de cuivre; les côtes de la mer Noire en ſuifs, en réſine, en poix; & la Syrie en toutes ſortes de gommes.

On trouve de même en pluſieurs endroits de l'Empire des terres bitumineuſes, ſulphurées & très-propres au ſalpêtre, qui entretiennent les martinets à poudre établis en Egypte & à Theſſalonique. Il y en avoit autrefois à Conſtantinople, que l'on a détruits à cauſe des incendies. Les toiles de cotton pour les voiles ſe fabriquent en Aſie, à Smirne, à Mennemin, à Edge & à Livadia. Le lin & le chanvre viennent d'Egypte, & des côtes de la mer Noire. Le Caire fournit l'étoupe, & deux mille piéces de toile rayée pour les tentes des Galéres,

avec quarante quintaux de fil de voile. Les Chiourmes qui sont l'ame des Galéres, ne manquent point aux Sultans ; il vient un si grand nombre d'Esclaves de Tartarie par la mer Noire, que les Turcs en achetent, non seulement pour leur service, mais même pour les louer sur les Galéres.

Ce détail prouve la facilité avec laquelle le Grand-Seigneur peut mettre sur pied une armée navale, & réparer en peu de tems, & avec avantage, les plus grands échecs qu'il aura reçus sur mer. Six mois après la fameuse bataille de Lépante, une nouvelle flotte plus considérable que la précédente parut sur la Méditerranée. L'Histoire me fournit à ce sujet un trait, qui prouve que les Turcs eux-mêmes ne sont que trop persuadés de la facilité qu'ils ont d'équiper des flottes nouvelles & puissantes.

Le Baile de Venise, qui avoit été arrêté à Constantinople quelque tems avant la bataille de Lépante, ayant appris la nouvelle de cette grande victoire, fit demander aussitôt audience au Grand Visir, qui la lui accorda. Le Ministre Turc pénétrant l'intention du Vénitien, lui dit en l'abordant : Seigneur Ambassadeur, je comprens à quel dessein vous m'avez fait demander audience : vous avez voulu sans doute étaler ici l'ostentation naturelle à ceux de votre pays, & jouir du plaisir flatteur de nous voir abattus par la perte que nous venons de faire ; mais croyez-moi : plutôt que de faire parade en public de votre folie, songez à quitter ces airs de vanité. Il est vrai que vous nous avez fait la barbe de bien près ; cependant nous vous avons scié les bras :

bras : la barbe peut recroître en trois ou quatre mois, & pour avoir été coupée, elle n'en devient que plus épaiſſe ; il en ſera de même de notre flotte. Tant qu'il nous reſtera des bois, nous ſerons en état de faire ſur mer plus belle figure que jamais. Pour vous, malgré toutes vos bravoures, vous n'oſeriez former ſeulement le deſſein de ratraper vos bras ; c'eſt ainſi que je nomme le beau & le fameux Royaume de Chipre, que nous vous avons enlevé.

Ce Miniſtre étoit certainement bien inſtruit de toutes les forces de ſon Maître. En effet ces mêmes Turcs, qui d'abord ne s'étoient ſervis que de Corſaires, parce que par eux-mêmes ils avoient peu d'uſage de la navigation, avoient atteint alors en fait de marine un haut dégré de puiſſance, d'adreſſe & de facilité (*a*). Trébizonde, Chipre, Rhôdes, Tunis, les côtes de Barbarie, celles de la Morée, une grande partie de la Méditerranée, toutes ces régions devoient être ſubjuguées par des Monarques, qui poſſédoient dans le ſein de leurs Etats une ſource intariſſable de forces maritimes. Que ne pouvoient-ils pas, quand avec ces avantages naturels, ils étoient ſervis fidélement par de grands Amiraux, tels qu'un Balon-Oglon, un Acomat, un Barberouſſe, un Piali ? Que n'euſſent-ils pas pû, ſi à cette puiſſance qui les rendoit redoutables ſur mer, ils avoient joint une ſcience égale de l'art de la navigation ? Car il faut convenir que les Turcs,

(*a*) Ils en étoient principalement redevables à André Doria, qu'ils redoutoient plus qu'aucun autre Amiral Chrétien.

quoique formidables par leurs flottes nombreuſes, ont fait d'ailleurs aſſez peu de progrès dans la Marine. Non ſeulement ils ne ſont en rien comparables ſur cet article aux Anglois ni aux Hollandois ; ils ont même ignoré juſqu'ici juſqu'à l'art de louvoyer. A l'égard de ces Corſaires fameux, qui firent trembler les mers voiſines de la Turquie, tout terribles qu'ils ſe ſont rendus dans leur tems, il n'étoient après tout ni des Blaks, ni des Tromps, des Ruiters ou des Duqueſnes ; d'ailleurs on doit faire attention au peu de comparaiſon qu'il y a entre la navigation de l'Océan & celle de la Méditerranée.

De l'Arſenal de Conſtantinople.

Mahomet II. s'étant rendu maître de Conſtantinople, ſon fils Bajazet fortifia l'Empire Ottoman d'un grand nombre de vaiſſeaux, dont Sélim profita habilement pour ſoumettre l'Egypte, l'Arabie, la Syrie, la Paleſtine & la Phénicie. Ces conquêtes que Sélim devoit à la marine, l'engagerent à en perpétuer l'uſage, & à la perfectionner de plus en plus. Dans cette vûe il fit bâtir l'Arſenal de Péra, où des Cordonniers, des Charpentiers, des Féronniers & autres Ouvriers travaillent ſans ceſſe à la conſtruction des Galéres, Galiottes, Flutes, Mahomes, Brigantins, & autres bâtimens de toute eſpéce. En cas de beſoin, on y aſſemble les Ouvriers de Conſtantinople & ceux des iſles voiſines.

Cet Arſenal eſt grand, ſpacieux, & renferme dans une enceinte fermée de hautes murailles plu-

ſieurs loges, ou magaſins, qui ſervent de retraite aux Eſclaves, & où l'on conſerve tout ce qui eſt néceſſaire à la conſtruction des vaiſſeaux, & au déſarmement des Galéres. Les Gardiens, les Boulangers & autres bas Officiers y ont auſſi leur logement, & les Eſclaves leurs Chapelles (*a*), où les Jéſuites vont les nuits des jours de fête leur lire l'Evangile, les inſtruire, les conſoler & les aſſiſter avec une charité & un zéle, qu'on ne peut trop louer.

Des Officiers de l'Arſenal.

Pluſieurs Officiers ſont prépoſés au maintien du bon ordre dans l'Arſenal. Le Gouverneur a un Sécretaire, qui lui rend compte de tout ce qui entre au port & dans les magaſins, & de tout ce qui en ſort; ce Gouverneur en fait enſuite ſon rapport au Capitan-Bacha.

Le Terſana-Emini, Commiſſaire Général, a la recette de l'argent néceſſaire, tant pour le payement des Officiers des Galéres & autres bâtimens, que pour toutes les autres dépenſes. Il rend ſes comptes directement au Tréſor, & peut ſe diſpenſer de ſervir en perſonne à l'armée, par un privilége qu'Amurat IV. accorda à Ibrahim-Effendi ſon Favori, & à tous ſes ſucceſſeurs.

Le Garde des rôles garde les états des Inſpecteurs des Ouvriers des Galéres.

(*a*) Il y a dans chaque Bagne un peu conſidérable une Chapelle entretenue & décorée par les Eſclaves Chrétiens; ils ſe cotiſent pour payer au Patron du Prêtre captif qui la deſſert une petite penſion, qui l'exempte de tout travail. L'Eſclave qui tient le Cabaret du Bagne, eſt obligé de fournir à ce Prêtre tous ſes beſoins, moyennant une aſpre qu'on lui donne de ſurplus par chaque écot. Les Proteſtans en uſent de même à l'égard de leurs Miniſtres.

Le Gardien Général des Esclaves tient un régistre de tous ceux qui entrent, qui sortent & qui meurent. Il assiste deux fois le jour à l'appel, fait châtier ceux qui manquent de s'y rendre, donne la permission de faire quelque négoce, & quelquefois, de concert avec l'Ecrivain, il dispense du service de la Galére, sous prétexte de maladie, ou de quelqu'autre indisposition; enfin il accorde la liberté d'aller par la Ville sous caution, ce qui rend son emploi fort lucratif. Cet Officier a un Commis, ou Sécretaire, qui tient le régistre des Esclaves, & qui a la direction des fours & de la distribution du pain & des habits.

Deux cens Calfas, ou Ouvriers de rames, ont leurs Officiers & leurs chambres dans l'Arsenal, où ils sont nourris & entretenus comme les Janissaires. Leur emploi est d'avoir soin des galiottes du Grand-Seigneur, pour le service desquelles on en détache tous les jours une vingtaine. Lorsqu'ils se sont rendus habiles, on leur donne l'inspection de la construction des Galéres; ils ont depuis trois jusqu'à sept aspres par jour, & leurs Officiers soixante.

Ces Inspecteurs sont cause assez souvent par leur négligence de la perte des ouvrages qu'ils doivent conduire. Les Esclaves sur lesquels ils se reposent de ce soin, bâtissent le plus légérement qu'ils peuvent, afin de profiter des matériaux, & dans l'espérance de se sauver par un naufrage, ou de se reposer dans les ports par la nécessité de radouber; ces Galéres faites ainsi avec précipitation ne sont souvent calfatées qu'à demi : tant il est essentiel de ne

s'en fier qu'à soi-même dans ces sortes de travaux, qui demandent une exactitude & une fidélité extrême dans l'emploi des matériaux, puisqu'un clou de moins, une cheville, un peu d'étoupes oubliés ou mal mis, un rien en un mot peut occasionner la perte d'un vaisseau.

Des Galéres Turques.

Les Turcs distinguent deux sortes de Galéres. Les unes appartiennent au Grand-Seigneur, & se bâtissent dans l'Arsenal de Constantinople aux dépens de Sa Hautesse; on les appelle *Béglies*: d'autres sont fournies par les Begs, Officiers qui jouissent de certains Gouvernemens maritimes & de tous leurs droits, à condition qu'ils en entretiendront un nombre proportionné à leurs revenus; celles-ci se nomment *Bégléres*.

Différentes sortes de Galéres Turques.

Les Galéres Béglies sont distribuées en trois classes. La premiére contient *la Bâtarde*, montée par le Capitan-Bacha; *la Matelote*, commandée par l'Intendant de cet Amiral; celle de l'Intendant de l'Arsenal, & celle du Tersana-Emini. La seconde classe comprend les *Saltambegs*, que le Grand-Seigneur fait construire, & qu'il donne à des Capitaines toutes équipées, avec douze mille écus par an, pour les entretenir de Chiourme, d'Officiers, de Mariniers & de Soldats. La troisiéme classe est composée de onze *Tchacales* en tems de paix, & d'un plus grand nombre pendant la guerre. Elles sont construites, équipées & entretenues par le Sultan:

les Capitaines de ces derniéres ne reçoivent que cent trente piaſtres d'appointement, & quinze ſols par jour de ſubſiſtance ; ils ont outre cela les profits, qu'ils peuvent faire ſur les proviſions de la Galére de concert avec l'Ecrivain.

Le nombre des Galéres Bégléres ſe meſure ſur celui des Places ou contrées maritimes, que le Grand-Seigneur donne à des Gouverneurs particuliers, & ſelon la force & l'étendue de ces contrées. Rhôdes, par exemple, en fournit trois, l'iſle de Chipre autant, celle de Négrepont quatre, Smirne une, Candie une, & ainſi des autres ; dans un plus grand beſoin chaque canton fait un plus grand effort.

En général on ne peut fixer le nombre des Galéres Turques ; il augmente ou diminue ſelon les conjonctures & les différentes néceſſités de l'Etat. En tems de paix ce nombre ne monte guéres à plus de trente-quatre ; quatre du Grand-Seigneur, ſix Saltambegs, onze Tchacales, & treize Galéres Bégléres : elles ſervent alors à tranſporter des troupes & des munitions dans les Places maritimes, à courir l'Archipel pour recueillir les droits du Capitan-Bacha, à intimider les Corſaires, & quelquefois à ſurprendre leurs petits bâtimens dans les ports.

Leur légéreté.

Les Galéres Turques ſont fort légéres, parce qu'elles ne ſont point chargées d'œuvres mortes, & qu'elles n'ont à la poupe aucun de ces ornemens inutiles, qui retardent leur courſe & fatiguent les Chiourmes. La Bâtarde n'a ordinairement que trente

bancs (*a*) : elle porte trois fanaux à la poupe, & un pavillon quarré à chaque mât ; ſon grand mât eſt ſurmonté d'une girouette de cuivre doré appellée *Alem*, pour marque de ſa ſupériorité. La ſentinelle de mer qui y fait la garde, ſe place dans une hotte dorée.

L'artillerie de cette Galére conſiſte en vingt-cinq piéces ; ſept de trente livres de balle, deux canons de quatorze, quatre coulevrines de douze, & douze démi-canons. La matelote & celles de l'Intendant de l'Arſenal & du Commiſſaire ſont montées de cinq piéces d'artillerie ; les Saltambegs & les Tchacales n'en ont que trois. Leur Artillerie.

Les Galéres de Rhôdes & de Chipre ſont auſſi grandes que la Bâtarde, & armées de même ; elles portent les trois fanaux en ſon abſence. L'armement des autres Galéres Bégléres eſt ſemblable à celui de la Matelote.

La Chiourme eſt proportionnée à leur armement. Les bancs de la Bâtarde ſont garnis de huit Rameurs ; ſix Chrétiens & deux Bénévoles Turcs ; celle de l'Intendant de l'Arſenal, qui étant la *Serre-File* de l'armée, eſt employée à remorquer les Galéres qui ne peuvent ſuivre, a ſix Forçats dans les bancs de la poupe juſqu'au grand mât, & cinq à ceux de la proue. La Matelote & la Galére du Terſana-Emini en ont cinq partout. Leur Chiourme.

(*a*) Soliman IV. & le Grand Viſir Hamet - Kioprili en firent conſtruire chacun une de trente-quatre, & Kuſci - Ali Capitan-Bacha une de trente - deux.

Ces malheureux Efclaves ont pour toute nourriture du bifcuit, avec des féves & des pois bouillis dans l'eau, que le Grand-Seigneur leur fait diftribuer; mais ils fe privent volontiers de ce potage & de ces légumes, pour obtenir de leur Gardien général la permiffion d'embarquer du vin & de l'eau-de-vie, & de faire quelqu'autre petit commerce.

Nourriture des Forçats.

Le Capitan-Bacha imite la cruelle avidité du Gardien des Efclaves: il fait donner à fes Domeftiques le bœuf & le vin, que les Places où l'armée navale aborde, font obligées de fournir pour la nourriture des Chiourmes; on ne laiffe aux Efclaves que les extrémités & le plus mauvais de la bête.

Chaque Capitaine de Galére a fous lui un Lieutenant, qui porte le fifflet, fait la fonction de premier Comite & de Pilote, & commande la Chiourme & la manœuvre. Les autres Officiers de la Galére dépendent de lui, ainfi que les Canonniers, & l'Ecrivain qui tient le rôle des Efclaves & des Forçats.

Equipage des Galéres.

La Bâtarde eft montée de quatre Comites; de foixante bénévoles Turcs, depeur que s'ils étoient Chrétiens, ils ne liaffent des intelligences avec la Chiourme pour emmener le bâtiment; de trente Mariniers, & de foixante foldats feulement, parce que dans l'occafion les Domeftiques du Capitan-Bacha occupent les poftes, & prennent les armes. Les autres Galéres n'ont que la moitié de cet équipage, avec des Azapes & cent Léventis.

En

En cas de guerre avec les Vénitiens, ou dans quelqu'autre besoin pressant, le Grand-Seigneur fait telle levée pour la marine qu'il juge à propos ; on enrôle les nouveaux Matelots pour six mois, à vingt-cinq Dolars chacun. Les Grecs & tous les autres Chrétiens sont reçus indifféremment dans ces recrues, & sans distinction de Religion, quoiqu'ils soient exclus des autres Corps de Milice. Des troupes de mer.

Les Azapes qui en tems de paix sont préposés à la garde de l'Arsenal de Constantinople, se distribuent sur les Galéres pendant la guerre. On embarque aussi plusieurs Compagnies de Janissaires, sous le commandement d'un Officier, qui prend alors la qualité de Janissaire Aga de l'armée navale. Ces Janissaires ne servent que dans les descentes, & pour les actions de vigueur ; ils ne font aucun service sur la Galére : cependant ils n'aiment point cette sorte de Campagne, qui n'augmente point leur solde.

Les Léventis sont proprement chez les Turcs les Soldats des Galéres ; leur nom se donne ordinairement & indifféremment à toutes les troupes de mer. Ils ont été long-tems peu dociles aux ordres des Commandans, sans discipline & sans expérience pour le service ; mais depuis les réglemens faits par Mezzo-Morto, ils semblent avoir perdu une partie de leur férocité, & avoir acquis plus de disposition à obéir. On les loue ordinairement dans le besoin ; on leur donne pour leur voyage une certaine

ſomme, cinq ou ſix mille aſpres, par exemple, & à leur retour on les congédie.

Diſcipline de l'Armée navale des Turcs.

Son départ de Conſtantinople.

Lorſque la flotte Ottomane ſort de l'Arſenal de Conſtantinople, toutes les Galéres ornées de pluſieurs grands pavillons à la poupe, de petites banniéres & banderolles le long des avant-bandes, & au bout des vergues de longues flâmes de toutes ſortes de couleurs, dont la diverſité forme un agréable mêlange, défilent à leur rang après la Bâtarde, qui s'arrête devant le cabinet du Grand-Seigneur ſitué au bord de la mer. Là elles lévent toutes leurs rames, & font une décharge de canons & de mouſquets en deux tems, mais avec tant de juſteſſe & de préciſion, qu'on croiroit n'entendre que deux coups.

Pendant le ſalut des Galéres, le Capitan-Bacha & les principaux Officiers de l'Arſenal mettent pied à terre à ce cabinet, pour faire la révérence à Sa Hauteſſe, qui les régale de veſtes, de liqueurs & de parfums La flotte étant enſuite arrivée au Château des Dardanelles, le Grand Amiral de l'Empire fait la revûe générale des Galéres, examine ſi tous les bancs ſont remplis d'Eſclaves, de Forçats & de Bénévoles, & ſi les Capitaines auſquels on donne la paye des Bénévoles, ne ſubſtituent point à leur place des paſſe-volans. On les examine chacun en particulier; & ſi quelqu'un eſt trouvé en fraude, il eſt condamné à la baſtonnade, & chaſſé.

Si la flotte mouille dans un port habité, le Grand Amiral de qui dépendent comme de leur Chef toutes les troupes de mer, tous les Officiers de l'Arſenal, & tous les Ouvriers qui y travaillent, tient dans la Bâtarde un Divan auſſi ſolennel que celui du Serrail. Alors toutes les Galéres lévent leurs tentes, la Milice ſe met ſous les armes, la Chiourme ſe tient debout, & tous les Officiers forment une double haie, depuis le milieu de la poupe où eſt le Tribunal du Capitan-Bacha juſqu'aux échelles. Les principaux Officiers de ſa Maiſon ſont debout derriére lui en demi cercle. Divan du Capitan-Bacha.

Après que les tambours, les trompettes, les timballes & les hauts-bois ont annoncé l'ouverture de l'Audience, on tire le rideau de poupe, les Chiaoux font leur cri ordinaire d'acclamation, le Chiaou-Bachi en habit de cérémonie impoſe ſilence, & ordonne à tous ceux qui ont des affaires de s'avancer à la file; ce qui ſe fait ſans bruit, & dure deux heures: s'il reſte quelques cauſes à décider, on les remet au lendemain. Il eſt permis de citer à ce Tribunal tous les Officiers de marine; les Commandans & les Habitans des Villes, Places & Côtes maritimes y ſont jugés ſans appel, & même à mort: on les exécute à l'antenne de la Matelote, s'ils ſont de la marine; s'ils n'en ſont point, l'exécution ſe fait à terre devant la poupe de la Bâtarde.

Le Capitan-Bacha eſt aſſiſté dans ſon Divan de deux Officiers établis & payés par le Grand-Seigneur; l'un nommé *Ourdou-Kadiſi*, l'autre appellé *Reis-* Officiers, ou Juges qui y aſſiſtent.

Effendi. L'Ourdou-Kadiſi, ou Juge de l'armée navale, connoît de toutes les Cauſes civiles, & l'Amiral lui en renvoye grand nombre, qu'il décide ſouverainement : ſes Arrêts ſont reçus & exécutés dans tout l'Empire. S'il s'agit d'affaires criminelles, les Juges des lieux où l'armée a mouillé, inſtruiſent le procès, & ſignent l'Arrêt avec le Reis-Effendi, qui le ſcelle.

Le Reis-Effendi eſt le Chancellier de l'Amirauté ; il entre dans tous les Conſeils de la Marine, dont il expédie les Actes, & en garde les Régiſtres dans une caſſette, qu'il ne peut ouvrir qu'en préſence de l'Amiral. Outre l'appointement qu'il reçoit de la Porte, cet Officier tire une certaine rétribution de toutes les expéditions qu'il délivre aux Officiers de la Marine, qui lui font des préſens conſidérables. Il a, comme l'Ourdou-Kadiſi, la table de l'Amiral, & ſon logement au-deſſus de la proue de la Bâtarde. C'eſt à lui que chaque Ecrivain de Galére rend compte du rôle des Eſclaves & des Forcats.

Ces Ecrivains ſont preſque tous Chrétiens ; on ſe confie à eux pour cet emploi plutôt qu'aux Turcs, quoiqu'ils ne ſoient pas toujours fidèles, & qu'ils ne faſſent point de difficulté de rogner la portion de leurs infortunés confréres, qui eſt très-petite. L'Ecrivain de la Bâtarde eſt preſque toujours François de nation. Chaque Ecrivain n'eſt chargé des Eſclaves & des Forçats, que pendant qu'ils ſont à l'Arſenal ou à terre.

La Muſique guerriére annonce la manœuvre à

trois repriſes différentes : la premiére marque le moment de lever l'ancre ; la ſeconde recommence quand elle a quitté le fond, & la troiſiéme à l'inſtant du départ. Cette même muſique ſe fait entendre trois fois le jour, le matin, à midi & au ſoir, pour annoncer les heures de la priére.

C'eſt la Bâtarde qui marque tous les mouvemens de la flotte ; elle fait toujours voile la premiére, & mouille de même. Les Galéres qui font la découverte à l'avant-garde s'arrêtent en approchant du port, pour lui laiſſer le paſſage libre.

Du payement de la Flotte.

Les troupes, les Officiers & les équipages ſont payés réguliérement tous les trois mois comme ſur terre, & avec autant de cérémonie. Le jour du payement, le bruit des tambours, des trompettes & autres inſtrumens précéde l'aurore ; on orne les Galéres, & tous ceux pour qui ſe fait la fête, couverts de leurs habits de cérémonie ſe tranſportent ſur la Bâtarde, où on leur diſtribue leur montre en préſence de l'Amiral dans un Divan ſolennel. Après l'aſſemblée, le Capitan-Bacha met pied à terre, ſuivi des Begs & autres Officiers principaux des Galéres, auſquels il donne un grand repas. Il fait auſſi diſtribuer du ris & du mouton aux Janiſſaires, aux troupes particuliéres, & aux bas Officiers de ſon armée, comme cela ſe pratique dans le Serrail.

Les Officiers de la flotte qu'un ſervice actuel n'attache point à la perſonne du Capitan-Bacha, ſont diſtribués ſur les autres Galéres, où ils reçoivent une étape journaliére pour eux & pour qua-

tre valets chacun. Lorſque l'armée mouille, ou qu'il fait bonnace, ils ſont obligés d'aller faire leur Cour, c'eſt-à-dire, de demeurer aſſez long-tems debout dans une poſture reſpectueuſe, les mains croiſées ſur l'eſtomac & la vûe baiſſée, en attendant un regard favorable ou une commiſſion (*a*). S'il arrive quelques Officiers de conſidération, de terre ou de mer, ce ſont eux qui les reçoivent, & qui les conduiſent à l'audience de l'Amiral.

(*a*) Le métier de Courtiſan eſt preſque le même dans tous les pays; partout même viciſſitude dans les plaiſirs & dans les peines. L'ambition des Grands abbat leur orgueil, en même tems qu'elle ſemble les élever.

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sculp.

MOEURS ET USAGES DES TURCS,

LIVRE SEPTIEME.

Suite du Gouvernement Militaire des Turcs.

J'Ai traité dans le Livre précédent des troupes de terre & de mer, que le Grand-Seigneur peut mettre ſur pied, de leur nombre, de leur force ou de leur foibleſſe, & de la diſcipline qu'elles obſervent. Je parlerai dans celui-ci de l'Artillerie des Turcs & de leurs armes, des inſtrumens guerriers & des chevaux dont ils ſe ſervent, de leurs ſentimens ſur la guerre, de leur maniére d'aſſembler une armée, de leurs marches, de leurs cam-

pemens & de leurs provisions, de leur façon de combattre, & de leur intelligence dans le métier de la guerre. Ces détails également amusans & instructifs acheveront de mettre le Lecteur au fait de leur Gouvernement Militaire.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Artillerie & des Armes.

ANciennement, & de tout tems, la nécessité d'attaquer & de se défendre a fait imaginer aux Nations diverses inventions meurtriéres, capables de porter la mort parmi leurs ennemis, de rompre ou d'écraser leurs bataillons, & de renverser leurs murailles & leurs remparts. La malice & l'injustice des hommes perfectionnerent dans la suite ces premiéres découvertes d'abord assez imparfaites, & leur firent trouver l'art de porter des coups plus terribles & plus sûrs. Telle fut l'origine des armes, & des machines de guerre devenues inutiles depuis l'invention de la poudre. Les Turcs ne différent presque en rien sur ce point des autres Peuples de l'Europe; cependant pour ne rien omettre, j'ai cru devoir faire cet article particulier, où je dirai deux mots de leur Artillerie & de leurs Armes.

De l'Artillerie.

Les Turcs se servirent d'abord du Bellier, & des autres machines de guerre propres à abattre des murailles,

railles, ou à lancer des pierres. Le Sur-intendant de ces machines étoit appellé *Zemberek-Chi-Bachi*, c'est-à-dire, Chef, Commandant ou Président. Cette Charge ne subsiste plus, depuis qu'en 1420. ils commencerent à faire usage de la poudre à canon, presque dans le même tems que le Comte de Salisbury s'en servit devant la ville du Mans.

Origine de l'Artillerie chez les Turcs.

Quoique dès-lors la poudre & l'effet du canon, des fusils & autres armes à feu ne fussent plus un mystére pour ces Peuples, non plus que pour les autres Nations, ils ignoroient encore absolument ce qui concerne la fonte des piéces & des boulets, les affuts des canons, & les équipages propres pour les traîner & pour s'en servir utilement. Les fréquentes guerres qu'ils ont eues depuis avec les Princes Chrétiens, les victoires qu'ils ont remportées sur eux, les ont mis en possession de quantité de piéces d'artillerie, dont ils ont fait à leur tour un aussi pernicieux usage pour leurs voisins, qu'il leur avoit été funeste à eux-mêmes. Arrivé devant Constantinople, Amurat II. se servit utilement de son canon, pour faire brêche à la muraille. Pour brider cette Ville, Mahomet II. bâtit la forteresse de Lémocopie sur le bord de la mer de Marmara, & il y établit une batterie si terrible, que deux de ses piéces portoient la balle d'environ deux cens livres. Sélim dut à son artillerie la victoire qu'il remporta en Egypte sur les Mammelus. Mahomet n'en fit pas un usage moins avantageux contre la ville de Négrepont. Au siége de Scutari, où les femmes combattoient également comme les hommes pour la défense de

Comment elle s'est perfectionnée parmi eux.

leur Ville, les Turcs avoient deux mortiers dont les boulets étoient d'une telle compoſition, que lorſque le feu y avoit pris, on avoit peine à l'éteindre : un de ces mortiers fut planté au pied de la colline, vers le Septentrion, au-deſſus de l'Egliſe de ſaint Blaiſe ; de-là jailliſſoit une pierre péſant douze quintaux, qui s'élançoit en l'air d'une telle vîteſſe, & avec un bruit & un ſifflement ſi étrange, qu'on l'eût pris pour un coup de tonnerre. Ces Peuples ont auſſi un double canon, qu'ils appellent le Canon du Prince. Enfin par ſucceſſion de tems tous les ſecrets mortels de l'artillerie leur ont été dévoilés ; l'uſage des canons, des fuſils, des piſtolets, des bombes, des grenades leur eſt devenu familier. Tous leurs vaiſſeaux ſont munis d'artillerie : leurs armées de terre ne marchent jamais ſans ces ſecours meurtriers ; ils ne peuvent plus s'en paſſer, & ne différent de nos uſages à cet égard, qu'en ce qu'ils font porter le métail ſur des chameaux, & fondent les piéces ſur les lieux. Les tentes, la poudre, les ponts, les batteaux, les munitions enfin qui accompagnent les armées, ſont auſſi portées par des chameaux, qui ont des Conducteurs ſubalternes ſoumis à un Inſpecteur général. Cet animal eſt d'autant plus propre à cet uſage, que dans un beſoin preſſant il paſſe cinq à ſix jours ſans boire. Sélim qui défit le Soudan du Caire, avoit à ſa ſuite plus de vingt mille chameaux, quand il combattit le Sophi Iſmaël aux champs Calderins, près le mont Taurus. Soliman ſon fils en avoit davantage.

On peut juger combien cette artillerie eſt nom-

breuſe, par les pertes conſidérables que les Turcs ont faites en ce genre dans ces derniers tems. Après la bataille de Zeuta, que le Prince Eugéne gagna ſur eux ſous Muſtapha II. les Impériaux trouverent dans leur camp ſoixante-douze piéces de canon, vingt-cinq mille quatre cens boulets, cinq cens cinquante-trois bombes, & cinq cens cinq barils de poudre. La victoire que le même Prince remporta ſur ces Infidèles dans les plaines de Peter-Waradin, valut aux ſiens cent ſoixante-quatre piéces de canon, & une quantité prodigieuſe de bombes, de boulets, de grenades & de poudre. Celle enfin qui le rendit maître de Bellegrade le 16 Août 1717. le mit en poſſeſſion de cent trente-un canons de bronze, de trente mortiers, de vingt mille boulets, de trois mille bombes, trois mille grenades, ſix cens barils de poudre, & trois cens barils de plomb : on trouva dans la Ville conquiſe cent ſoixante-quinze canons de bronze, vingt-cinq de fer, & cinquante mortiers; il y avoit outre cela ſur les frégates & ſur les Saïques Turques cent deux canons de bronze, & quatre-vingt-quatre de fer.

Lorſque les troupes font un long trajet, les Turcs ne gardent que quelques piéces de canon toujours prêtes à tirer, pour défendre le quartier du Grand-Seigneur. Les piéces deſtinées au ſervice de terre ſont ordinairement à Conſtantinople; l'artillerie des vaiſſeaux eſt à Péra ſur le bord de l'eau.

Des Armes.

Les armes des Turcs ſont le piſtolet, l'épée, le

cimeterre & le *Girit*. Cette derniére eſpéce eſt une courte javeline aiſée à lancer : ceux qui ſçavent la manier en portent ordinairement trois, pendues dans un étui au côté droit de leur cheval ; ils ſont ſi adroits à toucher au but avec cette arme, qu'ils le diſputeroient au fuſil même. Méhémet-Aga, grand Ecuyer ſous le dernier Achmet, eſt un de ceux qui ont le plus excellé à lancer le Girit.

Du Girit.

On ne parvient pas d'abord à ce dégré de perfection. Les Turcs commencent par un Girit de fer, qu'ils lancent de la main droite vers un monceau de terre molle, ayant le pouce gauche appuyé ſur leur ceinture, & les pieds placés ſur une même ligne. Après cette premiére épreuve, ils ſe ſervent d'un Girit de bois, deux fois auſſi gros que les communs ; il faut qu'ils réuſſiſſent à le lancer deux mille fois de ſuite, toujours de maniére qu'il entre dans le monceau de terre. Enfin ils en viennent à la javeline ordinaire, qui en comparaiſon de celle de fer, leur ſemble auſſi légére qu'une plume. Il y a dans le Serrail une grande place deſtinée pour l'exercice du Girit ; là les Grands de la Porte ſe rendent le plus ſouvent les Vendredis, en ſortant de la Moſquée : ceux qui s'exercent ſont quelquefois au nombre de mille. Lorſqu'il y en a d'eſtropiés, ſi le Grand-Seigneur a été de la partie, il fait diſtribuer à chacun une bourſe de cinq cens écus ; ſon Tréſorier qui le ſuit partout, eſt toujours prompt à exécuter ces ſortes de libéralités, qui ſont plus ou moins grandes, ſelon que le Sultan eſt de bonne ou de mauvaiſe humeur.

Exercice de cette ſorte d'arme.

CHAPITRE II.

Des Etendarts, des Instrumens de guerre & des Chevaux.

CHaque Nation, chaque Corps de troupes d'une même Nation se distingue à la guerre par la forme, ou par les couleurs différentes de ses Enseignes. Les armées sont de même toujours accompagnées d'une musique guerriére, propre à animer l'ardeur des Soldats, & à réveiller leur courage. Les Turcs n'ont point à cet égard d'usages différens de tous les autres Peuples, comme on le verra par ce que je vais dire.

Des Etendarts Turcs.

Les Etendarts de toutes les Nations sont longs & larges, attachés à une lance, dont l'extrémité passe au-dessus de l'étendart même. Les couleurs, les figures ou devises en font la différence.

Les Etendarts des Turcs sont d'une étoffe de soie de diverses couleurs, chargée d'une épée flamboyante environnée de caractéres Arabes en broderie : une grosse pomme dorée attachée au bout de la lance, & surmontée d'un Croissant d'argent, termine l'étendart ; ce qui, selon eux, représente le Soleil & la Lune. Si au-dessous de la pomme dorée & autour de la lance il n'y a que de gros flocs de queue de cheval à longs crins teints de diverses couleurs, on

appelle les étendarts *Tougs*. L'étendue du commandement régle le nombre de ces queues ; plus on en a, plus on eſt grand : on dit Bacha à deux queues, Bacha à trois queues ; celui qui en a trois eſt ſupérieur à celui qui n'en a que deux.

Origine des Etendarts à queue.

Quelques-uns font remonter l'origine de ces queues juſqu'à Alexandre le Grand, qui, dit-on, en portoit une au timbre de ſon caſque ; mais les Turcs en rapportent l'hiſtoire d'une autre maniére. Ils diſent qu'un jour ayant livré bataille aux Chrétiens, leur étendart fut pris dans la mêlée ; que voyant ſes Soldats découragés par cette perte, d'un coup de ſabre leur Général abattit la queue d'un cheval, & l'attacha au bout d'une demi-pique, en s'écriant : Voici le grand Etendart, qui m'aime me ſuive. Ils ajoûtent, que les troupes s'étant ralliées à ce ſignal, gagnerent la bataille.

De l'Etendart de Mahomet.

Le premier & le principal étendart des Turcs, eſt celui qu'ils appellent l'étendart du Prophéte. Il ſeroit aſſez inutile d'examiner, ſi c'eſt effectivement l'étendart même de Mahomet, ou quelqu'autre fait ſur le modèle du premier. Quoiqu'il en ſoit, celui qu'ils appellent de ce nom eſt verd. Si l'on en croit la tradition, il faut ſuppoſer que le Salavat, ou la Confeſſion de Foi Mahométane, y étoit autrefois écrit en lettres noires ; mais il y a long-tems que cette écriture eſt effacée : pour toute inſcription, on y voit le mot *Alem* au bout de la lance. Il paroît déchiré en beaucoup d'endroits ; auſſi ne le déploye-t-on jamais, depeur que le vent n'achéve de le mettre en lambeaux. On le porte

roulé autour d'une lance devant le Grand-Seigneur; & il demeure ainsi exposé, jusqu'à ce que les troupes se mettent en marche. Aussitôt que l'armée est arrivée à son premier campement, on met l'étendart dans une caisse dorée, où se conservent aussi l'Alcoran & la robe de Mahomet; tout cet équipage est chargé sur un chameau, qui précéde le Sultan ou le Grand Visir.

Autrefois cet étendart étoit en si grande vénération, que lorsqu'il arrivoit quelque sédition à Constantinople ou dans les armées, le plus sûr & le plus prompt reméde pour l'appaiser, étoit de l'exposer à la vûe des rebelles. Cet artifice a souvent tiré d'embarras les Monarques Ottomans.

Sept grands étendarts précédent le Grand-Seigneur lorsqu'il va à la guerre. Tous les Gouverneurs de Province ont aussi leurs étendarts particuliers; ce sont les symboles du pouvoir qui leur a été confié. Ces marques d'honneur les accompagnent solennellement partout où ils paroissent en cérémonie; ils les tiennent au lieu le plus remarquable de leur logis, à l'imitation des Romains, qui révéroient comme choses sacrées leurs Aigles & leurs autres Enseignes militaires.

S'il est question de lever une armée, tous les particuliers se rendent sous l'étendart du Sanjac; chaque Sanjac se range sous celui du Bacha, & chaque Bacha sous celui du Béglerbeg. L'Accompagnement militaire de ce dernier marque le rendez-vous.

Tabulchana est le nom, que les Turcs donnent à cet accompagnement militaire, que l'Empereur

accorde aux grands Officiers qui ſont à ſon ſervice ; & qu'ils entretiennent à leurs dépens. Le Tabulchana d'un Viſir conſiſte en neuf tambours ; neuf Zurnezems, ou joueurs de *Zurnazer*, ſorte d'inſtrument ſemblable au fifre ; ſept trompettes ; quatre Zillerans qui portent le *Zill*, eſpéce de baſſins de cuivre, qui frappés l'un contre l'autre rendent un ſon perçant & clair ; trois *Tougs* ou étendarts à queue, un *Alem* verd, étendart proprement dit ; & deux autres étendarts très-larges. Les Bachas qui ne ſont pas d'un rang inférieur aux Viſirs, quoiqu'ils ne ſoient point honorés de ce titre, ont deux queues de cheval, & tout le reſte de l'accompagnement attaché aux Viſirs. Les Princes de Moldavie & de Vallachie jouiſſent du même privilége. Un Beg, ou Sanjac, a les mêmes étendarts, mais il n'eſt précédé que d'une ſeule queue. Les Sanjacbegs qui ſont inférieurs aux Begs, n'ont qu'une queue de cheval, & le Grand-Seigneur ne leur accorde qu'un Sanjac. Cet emploi étoit autrefois le plus honorable de l'Empire ; mais depuis Soliman III. & les divers réglemens qu'il fit dans le militaire comme dans le civil, il eſt devenu le moindre de tous : les Bachas, aujourd'hui ſupérieurs, ſont de nouvelle création.

De l'accompagnement militaire des Officiers.

Les étendarts ou drapeaux des Janiſſaires ſont fort petits, & mi-partis de rouge & de jaune, ſurchargés d'une épée flamboyante en forme d'un éclat de foudre vis-à-vis un Croiſſant. Ceux des Spahis ſont rouges ; ceux des Sélictarlis ſont jaunes.

Tous les étendarts des Provinces ſont à la garde d'un

d'un Officier appellé *Emir-Alem.* Cette Charge eſt une des plus diſtinguées, & lui donne rang après les Bachas, les Béglerbegs, les Cadileſkers, & l'Aga des Janiſſaires. L'Emir-Alem a auſſi la garde des étendarts particuliers du Sultan, qu'il précéde immédiatement à l'armée, faiſant porter devant lui une Cornette mi-partie de blanc & de verd, pour marque de ſa dignité. Si quelque Sanjacat vaque par mort ou autrement, il en tient les régiſtres, & en avertit les Bachas; ceux-ci en conférent avec Sa Hauteſſe qui en diſpoſe à ſon gré. L'Emir-Alem conduit d'abord le nouveau Sanjac chez les Bachas, d'où il va prêter le ſerment accoutumé, & recevoir enſuite la marque de ſa Dignité de la main de l'Emir-Alem; celui-ci reçoit à ſon tour du nouvel élû un préſent proportionné à la valeur de la promotion.

Des Inſtrumens de guerre.

Les Turcs, comme les autres Militaires, ont dans leurs armées des trompettes, des fifres, des hautbois, des clairons, le zill & des tambours; ces Inſtrumens guerriers dépendent tous du Garde-étendart, & non pas de l'écurie, comme parmi nous.

Leurs trompettes & clairons ſont preſque ſemblables aux nôtres; mais leurs tambours ſont différens, & ils en ont de pluſieurs ſortes. Les uns ſont compoſés de deux petits boucliers garnis d'anſes en-dehors, qui frappés l'un contre l'autre rendent un ſon aigu & éclatant. D'autres ſont deux chaudrons auſſi d'airain, pendus à l'arçon de la ſelle, & dont l'un eſt

Des Tambours.

plus petit que l'autre, pour former une eſpéce d'accord ; ils ſont en tout ſemblables aux attabales des Maures, & aux tambourins des Reîtres. Quelques-uns enfin ſont faits de groſſes caiſſes de tambour, ſans timbre ni cordes, parce qu'on en bat des deux côtés, par-devant, de la main droite, avec un bâton fort & recourbé, & par-derriére, de la gauche, avec une baguette fine & déliée qui double les coups. Les Turcs ſçavent ſi bien s'accompagner, quand ils les battent de compagnie, qu'on diroit que deux ou trois cens ne forment qu'un ſon.

Des Fifres. Au lieu de fifres, ils ſont accompagnés de haut-bois qui s'accordent à leur cadence ; ces haut-bois ſont plus courts que les nôtres, & plus larges par la patte, ce qui rend leur ſon plus aigu & plus perçant.

Cette muſique guerriére qui ſuit tous les mouvemens de l'armée, ſe tient pendant le combat à côté du Viſir, & ne ceſſe de jouer tant qu'il dure, pour ſoutenir l'ardeur des troupes. Si les Janiſſaires ne l'entendoient plus, ils augureroient mal du ſuccès de la bataille, & prendroient peut-être la fuite.

Des Chevaux des Turcs.

Les Turcs en général aiment les chevaux, & ſe plaiſent à les parer magnifiquement. La Macédoine, la Theſſalie (*a*) & l'Arabie (*b*) leur en fourniſſent

(*a*) Philonicus reçut d'Alexandre le Grand douze talens, c'eſt-à-dire douze mille écus, pour le prix d'un cheval Theſſalien ; c'étoit le fameux Bucéphale.

(*b*) Il faut que les chevaux

de propres à contenter leur goût & leur délicatesse à cet égard. Les chevaux Vallaques & les Transylvains sont également beaux & utiles pour le Corps des troupes; mais, selon Hérodote & Strabon, les chevaux Caramans ou de Cilicie, ceux de Syrie, d'Arménie & de Médie, sont les meilleurs & de plus gros corsage. Quelques-uns leur préférent ceux de Barbarie, parce qu'ils sont plus vifs & de plus longue haleine.

Le goût des Turcs en fait de chevaux n'est pas absolument conforme au nôtre. Ils les aiment haut-montés sur des jambes déliées, qui, selon eux, sont une preuve de leur vîtesse; ils veulent encore qu'ils ayent la corne longue & noire, parce qu'elle indique la force & la vigueur : il faut enfin pour leur plaire, que leurs yeux soient gros & ardens, le col long sans être trop mince, la tête petite, les oreilles courtes, aigues & dures, la bouche large & bien fendue, & la queue longue. Ils ne leur mettent en été qu'une légére esclavine sur le dos pardessus leur caparaçon de toile ; en hiver ils les couvrent d'un gros feûtre, qui traîne jusqu'aux pâturons. De leur fiente séchée au Soleil, réduite en poudre & détrempée d'eau, ils forment une haire ferme & solide, qui leur sert de litiére. Au camp ou en voyage, ils aiment mieux les laisser sur la terre nue, que de leur faire une litiére avec de la paille.

Arabes soient d'une grande beauté & bien bons, s'il est vrai, comme Tavernier le rapporte, qu'il y en a qu'on estime & qu'on vend cent mille écus.

Les Maréchaux Turcs applatiſſent la corne des chevaux, & font leurs fers la moitié plus légers que les nôtres ; leurs ſelles ſont auſſi plus légéres, & leurs étriers plus larges d'aſſiette.

CHAPITRE III.

Sentimens des Turcs ſur la Guerre.

LEs Turcs, pour peu qu'ils ayent eu d'éducation, ſont communément fiers & braves; les armes leur ſont familiéres, & jamais le combat ſingulier ne leur fit peur. Témoin ce Bacha, qui ayant fait appeller ſon Chirurgien pour le ſaigner, tenoit d'une main ſon cimeterre tout nud, ſous prétexte qu'il devoit être armé de ſon ſabre, puiſque le Chirurgien l'étoit de ſa lancette. Cependant ils ne vont jamais à la guerre de ſi bon cœur, que lorſque le Grand-Seigneur marche à leur tête : on a vû rarement qu'ils ayent fait de grandes conquêtes ſans leur Souverain. Les inſultes, les progrès de leurs voiſins, s'ils ſont Mahométans, ne font, pour ainſi dire, qu'effleurer leur vengeance; toute guerre leur paroît injuſte, dès qu'elle ne tend qu'à augmenter les revenus de l'Empire.

Mais s'il s'agit d'attaquer nos Provinces, tout s'enflâme chez eux pour nous combattre & pour vaincre. Perſuadés que la divine Providence, qu'ils regardent avec raiſon comme la diſpenſatrice des heureux ſuccès, ne les favoriſe jamais davantage

que contre nous, ils marchent avec l'ardeur la plus grande. Le nombre des ennemis, leur valeur, l'habileté de leurs Généraux, rien ne les effraye, lorsqu'ils ont pour but de leur entreprise notre abaissement, & par une conséquence nécessaire, la propagation du Mahométisme; c'est là leur guerre la plus légitime. Massacrer des Chrétiens, selon eux, c'est mériter des couronnes dans le Ciel; rien n'obtient si efficacement la rémission de leurs crimes, rien n'est plus propre à les sanctifier. Pénétrée de ces idées, une Sultane envoya au siége de Scutari assez de métail, pour en fondre un canon extraordinaire; elle espéroit pour le salut de son ame, que l'effet de cette machine meurtriére immoleroit presque autant de Chrétiens, que toutes les troupes ensemble pourroient en faire périr avec leurs armes. Kioprili-Mustapha-Pacha, Grand Visir sous le régne de Soliman oncle d'Achmet III. persuada à ce Prince de faire publier, que la guerre d'Allemagne n'avoit d'autre cause que le désir d'étendre la Foi Musulmane; ce motif ranima les Soldats rebutés par les mauvais succès de cette entreprise.

Jamais un Empereur Ottoman n'est si respecté, que lorsqu'il a augmenté ses Etats de quelques-unes de nos Provinces; il ne peut bâtir de Mosquée, qu'il n'ait fait prêcher l'Alcoran dans une Eglise Chrétienne de ses conquêtes. C'est pour cette raison qu'on appelle l'*Incrédule* la Mosquée d'Achmet III. parce que lorsqu'il la fit bâtir, ce Sultan n'avoit encore rien conquis sur les ennemis du Musulmanisme.

Animés de ce zéle de Religion, autrefois les Turcs marchoient à l'ennemi avec aſſûrance, & s'expoſoient hardiment dans les occaſions les plus déſeſpérées, ſans daigner prendre ni caſque ni cuiraſſe, ni aucune autre précaution pour la conſervation de leur vie. Tel étoit l'effet de leur ſentiment ſur la prédeſtination, qu'ils admettent ſans aucune modification, & de la maniére la plus outrée. Ils ne craignent point, par exemple, de dire que Dieu eſt auteur du mal, ſans uſer d'aucune diſtinction, ni d'aucun adouciſſement. Ils penſent auſſi qu'il eſt l'auteur de tous les ſuccès heureux; le bonheur, ſelon eux, eſt une manifeſtation non équivoque de ſa volonté. Ce fut pour cette raiſon, qu'ils ne firent point mourir les enfans de Bajazet II. du tems qu'il étoit en guerre avec Zizime ſon frére; ils attendoient, diſoient-ils, comme une marque infaillible de la volonté de Dieu, quelle ſeroit la fortune du pére. Ils croyent qu'un homme, fût-il auſſi dur que le diamant même, ne peut échapper à la Loi du deſtin; que chacun porte ſur ſon front le moment de ſa mort, gravé par le doigt de Dieu même en caractéres inviſibles aux yeux des hommes; qu'on ne peut éviter cette mort, ni par la prudence, ni par quelques efforts que l'on faſſe. De-là ces expreſſions qui leur ſont familiéres: *Ce qui eſt écrit ſur le front, ne peut manquer d'arriver; le ſang qui doit ſortir ne ſçauroit reſter dans les veines: Dieu a compté nos jours, il a prédeſtiné ce que nous devons devenir.*

Pénétrés de cette fauſſe perſuaſion, dont Mahomet ſçut ſi bien faire uſage, les Turcs craignent

auſſi peu la peſte, que les coups de leurs ennemis. Ils viſitent auſſi familiérement des peſtiférés, que nous viſitons nos amis qui ont la goute, la pierre ou la fiévre ; ils couchent avec eux (*a*), dépouillent ceux qui meurent, & mettent leurs habits ſur le champ : auſſi périt-il ſouvent pluſieurs familles entiéres, ſans qu'il reſte perſonne pour recueillir leur ſucceſſion.

Quelques Turcs plus éclairés commencent cependant à ne plus tant compter ſur le précepte du Prophéte. Dans le tems d'une peſte extraordinaire, ils ſe retirent ſous divers prétextes dans des villages éloignés, particuliérement dans les endroits les plus élevés, l'expérience leur ayant appris que le bon air conſerve la vie, & que le mauvais la détruit ; ce changement regarde ſurtout les Gens de Loi, qui ſe piquent de ſe diſtinguer du commun par des lumiéres plus étendues.

La prédeſtination ne fait plus de même qu'une légére impreſſion ſur les gens de guerre ; s'ils s'expoſent encore aujourd'hui au danger, c'eſt moins en conſéquence de ce ſentiment, que par la perſuaſion où ils ſont, que s'ils ſont tués, ils deviendront Martyrs de la Foi Muſulmane, & que s'ils tuent beaucoup d'ennemis, ils ſeront Champions de la Loi, conformément à ces mots de Mahomet : *Si tu meurs, tu ſeras Martyr ; ſi tu tues, tu ſeras Champion de la Loi.* On peut dire que cette opinion

(*a*) C'eſt la coutume parmi les Gens de conſidération, de faire coucher pluſieurs Domeſtiques dans une même chambre, ceux qui ſe portent bien avec ceux qui ſont malades, de quelque maladie que ce ſoit.

a autant contribué à l'agrandiſſement de l'Empire Ottoman, qu'aucune autre maxime politique. C'eſt au ſujet de la guerre qu'elle doit avoir ſa principale application; c'eſt auſſi la raiſon qui m'a déterminé à placer ici un ſentiment, qui ſemble d'abord appartenir au Livre de la Religion.

CHAPITRE IV.

Maniére d'aſſembler une Armée Turque; ſa Marche, ſes Campemens, ſes Proviſions.

IL ne ſuffit pas pour faire la guerre, d'avoir des Officiers & des Soldats, des armes & des munitions, en général, tout ce qui a été inventé dans l'art militaire pour ſe mettre à couvert des efforts de l'ennemi, & pour l'attaquer. Quelque bien pourvûes qu'on ſuppoſe ces troupes, ce n'eſt qu'un corps ſans ame, ſi on ne ſçait les mettre enſemble, & leur donner le mouvement. Chaque Nation a ſur cela ſes uſages : les Turcs de même ont les leurs, dont je parlerai dans ce Chapitre.

Aſſemblée des Armées Turques,

Le Toug, ou la queue de cheval, eſt chez les Turcs le grand étendart de la guerre. Lorſqu'il eſt arboré à la porte du Serrail, c'eſt un ſignal pour toutes les milices de l'Empire de ſe préparer à marcher

cher au premier ordre. Les Turcs portent leurs armes ou en Europe, ou en Asie. Si c'est en Europe, le Béglerbeg de Romélie est chargé de faire assembler en certain tems & en certain lieu les forces qui sont sous sa domination. Si la guerre doit se faire en Asie, le Béglerbeg de Natolie a le même emploi. Les Sanjacs avertissent les Sanjacbegs, qui se rangent sous leur banniére; & tous instruits du rendez-vous, ne manquent point de s'y rendre sous le commandement de leurs Béglerbegs. Ceux-ci, chacun dans leur département, font les fonctions de nos anciens Connétables: entr'eux ils sont d'égale autorité; & les enfans du Sultan, qui pendant sa vie ne parviennent qu'à des Sanjacats, leur obéissent avec soumission.

Lorsque la guerre est déclarée, & que les troupes prêtes à marcher sont assemblées aux environs d'Andrinople, le Grand-Seigneur en fait la revûe, & ôte une aigrette de son turban, qu'il attache sur celui du Grand-Visir avec les cérémonies accoutumées, pour marquer qu'il lui remet toute son autorité. Le Ministre reçoit aussi de lui le bâton de Commandement de la maniére suivante. Le Grand-Seigneur est assis, tenant un bâton qu'il met entre les mains du Muphti: le Muphti bénit le bâton selon le rit Mahométan, en prononçant quelques oraisons, & l'ayant rendu à Sa Hautesse, elle fait signe au Chef des Itchoglans de faire approcher le Visir: ce Ministre s'avance; baise le bas de la robe du Sultan, reçoit le bâton, le met entre les mains du Reis-Effendi, & s'étant prosterné jusqu'à terre, sort du Serrail.

Le Visir-Azem n'est pas le seul, à qui le Grand-Seigneur puisse confier le Commandement de ses armées : tous les Bachas, selon leur mérite ou leur faveur, peuvent être gratifiés de cet honorable emploi, ainsi que nos Maréchaux de France ou nos Lieutenans Généraux; alors ils prennent le titre de Sérasкiers. On peut choisir un Sérasкier parmi les Bachas à deux ou à trois queues; mais on ne souffre jamais dans la même armée deux Bachas qui en ayent trois, si le Sérasкier n'en a que deux, ou dans ce cas le Grand-Visir envoye une troisiéme queue au premier Commandant.

Tout Bacha, dès qu'il est nommé Sérasкier, n'est obligé qu'à communiquer ses desseins au reste des Officiers; du reste il demeure le maître de l'exécution. Si le Grand-Visir a le titre de Sérasкier, il peut apporter au plan d'une Campagne tel changement qu'il lui plaît, en dépit des Bachas, dont l'avis n'est d'aucun poids, lorsqu'il se trouve contraire au sien. L'expédition étant finie, le titre & le pouvoir du Sérasкier cesse en même tems, jusqu'à une nouvelle occasion; il n'y a que le Bacha de Silistrée qui porte toujours le titre de Sérasкier, parce qu'il est obligé d'être sans cesse sur pied, pour courir les frontiéres de Pologne.

Marche de l'Armée.

Malgré le grand nombre & l'embarras des équipages, l'armée des Turcs ne laisse pas de faire par jour une marche de cinq ou six heures. On ne voit

point les habitans des lieux par où elle passe, se plaindre qu'on les a pillés, qu'on a insulté leurs femmes ou leurs filles, qu'on leur a fait le moindre déplaisir. Les Soldats, comme autant de voyageurs, payent argent comptant ce qu'ils dépensent dans les hôtelleries. On appréhende si fort les désordres, que deux ou trois jours avant le départ de l'armée, on détache des Officiers, pour faire sceller toutes les caves qui sont sur la route, & pour défendre sous peine de la vie de vendre du vin aux Soldats.

Si la marche se fait en été, on charge le bagage à sept heures du soir : les Bachas partent après minuit, précédés, suivis & entourés d'une foule d'Arabes d'Alep & de Damas, qui portent des espéces de réchauds de fer attachés au bout d'un bâton ; on allume dans ces réchauds une sorte de bois gras & bitumineux, dont la flâme rend une clarté presque égale à celle du jour.

Campemens des Turcs.

Les Turcs descendans des Tartares campent magnifiquement. Comme ils ne connoissent guéres d'autre occupation que la guerre, ils dépensent plus en tentes & en équipages, que pour leurs bâtimens particuliers. Au rapport de Ricaut, les pavillons du Grand-Visir & des autres Officiers de marque méritent mieux le nom de Palais, que celui de Tentes. Elles sont d'une étendue prodigieuse, ornées en dedans de tapisseries de brocard d'or & d'argent, & de meubles précieux. Selon cet Auteur, elles

ſurpaſſent de beaucoup toute la magnificence de leurs plus beaux bâtimens ; & comme elles ne durent que peu d'années, la dépenſe en eſt plus grande que celle des Palais de marbre, qui peuvent ſubſiſter pendant pluſieurs ſiécles.

Lorſque le Grand-Seigneur eſt en perſonne à la tête de ſon armée, ſon quartier occupe un grand eſpace en forme de parquet quarré ; auprès de lui ſont le premier Miniſtre, ou deux autres Bachas, avec les deux Cadileſkers. C'eſt à ces deux derniers qu'il a coutume de s'adreſſer, lorſqu'il eſt queſtion de ſiége ou de bataille, pour ſçavoir s'il ne fait rien contre ſa conſcience & contre la Loi. Les Solacs l'environnent avec quelques Chiaoux, pour porter ſes ordres, & pour empêcher qu'aucun homme n'approche s'il n'eſt mandé. A quelque diſtance des Solacs campent les Capigis avec leur Commandant ; & douze mille Janiſſaires, ayant leur Aga, à leur tête, enferment le tout en une ovale. Dans cette troupe d'élite ſont encore les Arquebuſiers, & vingt mille chevaux, munis de piéces de campagne & de paliſſades portatives, afin qu'en cas d'accident on puiſſe ſauver le Maître & ſon Tréſor. Le tout eſt flanqué de ſept ou huit mille Spahis à la droite, d'autant de Sélictarlis à la gauche ; les Ulufagis ſont poſtés derriére.

Entre les Janiſſaires & la Cavalerie, on laiſſe dans le camp un grand intervalle occupé par l'équipage du Sultan & de ſa maiſon ; c'eſt là que ſe place la caiſſe militaire, gardée par un détachement de Spahis, qu'on reléve de tems en tems.

Quelquefois les coffres ſont vuides ; mais on ne laiſſe pas de les expoſer aux yeux des Soldats, bien garnis de leurs cadenats, & gardés ſelon la coutume, depeur que le Prince ne parût ſans argent, & que ce ſoupçon ne rallentît l'ardeur des troupes lorſqu'il faudroit combattre. Sous le régne de Mahomet IV. l'ennemi ayant percé juſqu'à la tente où ſe gardoit le Tréſor, les Soldats y accoururent pour le ſauver : leur fureur à la vûe de cette caiſſe précieuſe, déja preſque au pouvoir des ennemis, & leur acharnement à défendre leur bien, arracha la victoire des mains du parti qui triomphoit ; les vainqueurs devinrent les vaincus.

Le camp eſt ordinairement couvert par l'artillerie, & par un détachement des Janiſſaires ; il eſt flanqué de la Cavalerie, & les équipages occupent les derriéres. De larges planches ferrées, & plantées en terre, forment une haye portative.

Proviſions des Armées Turques.

Les armées Turques ſont peu accoutumées à manquer de vivres. Il n'y a rien à quoi le miniſtére ait plus d'attention, qu'à entretenir l'abondance parmi les troupes. Après la bataille de Zeuta, on trouva dans le camp des Infidèles ſix mille chariots chargés de proviſions de bouche, & douze mille bœufs ou bufles.

Au terme de l'expédition on aſſemble par ordre du Sultan grand nombre de chameaux, de chevaux & de bœufs, pour voiturer des vivres ſur les

frontiéres, où il n'eſt pas poſſible d'établir des magaſins. Le Mulbacgi, ou Pourvoyeur général, ne manque jamais de proportionner ſes proviſions au tems que l'armée doit reſter ſur les frontiéres, & de prendre ſes meſures ſi juſtes, que les troupes ne manquent de rien. Peut-être ſeroit-ce ici le lieu, de faire remarquer en paſſant l'attention de notre Gouvernement ſur cette partie de la guerre, ſi eſſentielle pour l'exécution des grands deſſeins de notre auguſte Monarque; mais en publiant par toute la terre ſes exploits éclatans, la renommée n'oubliera pas le bon ordre qui s'obſerve dans ſes armées au ſujet des vivres: l'activité infatigable de ceux à qui le Maître en confie le ſoin, prouve ſa prudence & ſon diſcernement.

Indépendamment des amas du Pourvoyeur, le Sultan léve encore des dixmes par tout l'Empire, ſans parler d'une certaine contribution annuelle, que les Provinces éloignées lui payent en argent, & les plus voiſines en denrées, comme en froment & en orge.

Le Grand-Seigneur qui n'eſt tenu que de l'entretien du Corps des Janiſſaires, vend les proviſions qu'on lui fournit à titre d'Impôts, aux troupes des Béglerbegs & des Bachas, parce que, excepté les voitures, elles ſont obligées de s'entretenir de tout le reſte à leurs dépens. Sa Hauteſſe y met le prix; & quoique ce prix ſoit proportionné à la ſolde du Soldat, on gagne toujours beaucoup, quand on vend ce qui n'a rien couté: ainſi on peut dire que loin d'épuiſer ſes finances, la guerre lui rapporte au

contraire des profits considérables, par les nouvelles impositions qu'elle autorise. Si les Bachas sont amis du Mulbacgi, une lettre de civilité qu'ils lui écrivent suffit pour l'engager à leur rendre service, & ils se trouvent aisément pourvûs avec les autres. Chacun d'eux tient pour cela une espéce de Facteur à Constantinople, appellé Capukéaja.

CHAPITRE V.

Façon de combattre des Turcs.

QUelque allarme qui survienne au camp, jamais les Turcs ne quittent leurs postes pendant la nuit ; mais dans le jour ils sont impatiens, & craignent d'être attaqués les premiers : au contraire s'ils commencent l'attaque, & donnent les premiers coups, ils se persuadent que la victoire se déclarera pour eux. *Celui*, dit un de leurs proverbes, *qui touche le premier, est le bon & parfait Archer.* Les guerres qu'ils ont soutenues contre les Allemans, ont donné d'autres idées à leurs Généraux ; ils consultent aujourd'hui les régles de la prudence plutôt que les préjugés du vulgaire.

Aussitôt que les Turcs ont découvert l'ennemi, à peine leurs Chiaoux peuvent-ils les retenir. On n'entend que ces mots : *Allah, Allah, Mahomet ;* mais au bout de deux ou trois jours cette grande ardeur se rallentit, & pour peu que l'on prolonge l'engagement, elle s'amortit pour ainsi dire : alors

il faut les forcer d'aller à la charge. De-là il s'ensuit, qu'il y a plus d'avantage à attendre ces Infidèles, qu'à les attaquer. Outre le danger d'essuyer le feu de leur canon, qu'ils placent toujours à la tête de leur armée, & qui ne peut manquer d'emporter beaucoup de monde, il est sûr que dans une attaque ils conservent leurs rangs serrés, & se soutiennent mieux l'un l'autre pour résister aux assaillans: au contraire en les attendant de pied ferme, on rend inutile leur premier effort, qui quelque vif qu'il soit, est bientôt passé; alors on profite du désordre qui suit leur premiére charge, pour faire jouer sur eux à bout portant le feu de la mousquéterie: par-là on évite d'en venir aux mains homme à homme, en quoi ils sont terribles, le trenchant de leurs cimeterres faisant plus d'exécution que nos épées.

Repoussés par l'artillerie, les Turcs lâchent le pied, & l'ennemi s'avance. Tels sont les premiers pas, qui ménent à la victoire; mais elle n'est pas encore absolument déclarée. Un Général Chrétien ne doit point négliger alors de les poursuivre avec vigueur, parce que si commençant eux-mêmes à fuir, ils ne voyent personne à leur suite, ils ne se tiennent plus pour vaincus; au contraire se regardant déja comme vainqueurs, ils poussent des cris insultans de *Giaur Caucar*, c'est-à-dire, l'*Infidèle a peur*. Animés par leurs Officiers, les Janissaires attaquent de nouveau avec plus de furie. Combien de fois n'ont-ils pas par-là arraché la victoire des mains des Chrétiens! Dans ces circonstances, s'ils avancent, ils doivent être repoussés par un feu continuel,

continuel, ſans qu'on leur permette d'approcher. Si l'on peut réuſſir à les tenir ainſi éloignés, il ſera impoſſible à leurs Officiers de les faire revenir à la charge ; alors le vainqueur aura le plaiſir de leur voir tourner le dos. C'eſt dans ce moment, qu'il peut avancer lui-même à petit pas, ſûr que cette multitude effrayée abandonnera canons & bagages, & portera le déſordre d'un bout du camp à l'autre ; alors chacun ſe précipitera en criant : *Giaur Gildy*, c'eſt-à-dire, *les Infidèles ſont à nos talons*. Dans cette épouvante les Janiſſaires ne ſongent qu'à démonter le premier venu, pour ſe mettre en ſûreté par la fuite ; & la Cavalerie qui connoît leur méthode, ſe regardant comme entre deux ennemis également à craindre, ſe tient ſerrée, ou même prend la fuite à toute bride, depeur d'être enveloppée.

Autant les Turcs ſont lâches & timides quand ils ſont vaincus, autant ils ſont fiers & cruels dans la victoire. Après avoir pris la ville de Négrepont, Mahomet II. fit paſſer au fil de l'épée quarante mille de ſes habitans ; les autres furent empalés, quelques-uns ſciés, pluſieurs écraſés contre des pierres : Henrici de Négrepont fut fendu par le milieu du corps. Omar ſuivi de vingt mille hommes ayant pris d'aſſaut une petite Ville, cinq cens des habitans furent conduits à Conſtantinople devant Mahomet, qui les fit couper vifs en deux moitiés.

Ce trait d'Hiſtoire me fournit l'occaſion de diſtraire le Lecteur par un autre plus ſingulier. On raconte que dans ce maſſacre, à la place même où l'exécution avoit été faite, il ſurvint un bœuf, qui ſe

prit à meugler hideuſement, & qui avec ſes cornes ſouleva de terre la moitié d'un de ces miſérables, qu'il emporta aſſez loin delà; qu'il revint enſuite prendre l'autre moitié, & les raſſembla; qu'inſtruit de cette avanture, Mahomet commanda que l'on reportât le cadavre où il étoit d'abord, & que le bœuf ſuivant ceux qui le portoient, le retrouva parmi les autres, & l'emporta de nouveau au même lieu; qu'enfin touché d'un ſentiment de compaſſion bien humiliant pour l'humanité, le Sultan fit donner la ſépulture au cadavre, & ordonna que le bœuf fût conduit à ſon Serrail.

Aujourd'hui les Turcs traitent les Peuples conquis avec plus de douceur, & ſe contentent de convertir les Egliſes des Chrétiens en Moſquées. Ce n'eſt que lorſqu'une Ville aſſiégée refuſe de ſe rendre par capitulation, qu'ils en permettent le pillage aux Soldats. Les Priſonniers de guerre ne ſouffrent de même aucun mauvais traitement, quand ils ſe rendent à diſcrétion: les tems des Mahomet II. & des Amurat IV. ſont paſſés. A préſent quiconque s'enveloppe la tête, pour marquer qu'il ſe reconnoît Sujet de l'Empire, ne peut plus être puni, ſuivant cette Sentence: *On ne doit point abattre une tête, qui paroît couverte d'un bandeau.* Cette maxime ne ſouffre d'exception, que lorſque le nombre des Priſonniers eſt ſi grand, qu'il ſeroit dangéreux de les garder, ou quand l'ennemi eſt ſi proche, qu'il n'eſt pas poſſible de détacher une eſcorte ſuffiſante pour les conduire en lieu ſûr; dans ces deux cas ils ſeront tués légitimement, & leur mort diminuera le nombre

des Chrétiens ennemis de l'Alcoran. Ce dernier avantage eſt ſi précieux aux Muſulmans, qu'un Mahométan qui aura pris pour femme une Chrétienne captive, ne doit point la toucher hors des limites de l'Empire, parce qu'il peut arriver que cette femme trouve le moyen de s'échapper étant déja enceinte, & que dans ce cas l'enfant qui naîtroit d'elle ſeroit élevé dans la Foi de Jeſus-Chriſt.

Ce que je viens de dire de la façon de combattre & de ſe défendre contre les Ottomans, prouve qu'en général ils ſont aſſez bons Soldats. Les Albanois ſurtout vont à l'ennemi avec autant de réſolution que les Janiſſaires, & avec plus de flegme. Ils ne ſont point rangés par bataillons réglés; mais ils ont un certain ordre d'attaque & de défenſe, dont ils ſont convenus entr'eux, ſe tenant toujours enſemble, & ſçachant ſe rallier dans la mêlée : il faut que l'armée entiére ſoit miſe en déroute, pour qu'ils ſe rompent & ſe diſperſent. Après la mort de Scanderbeg, ces Peuples étant forcés de rentrer ſous l'obéiſſance des Turcs, furent ſoumis à la Religion Mahométane par Amurat II. Soit eſtime, ſoit politique, ſes Succeſſeurs en ont toujours entretenu depuis pluſieurs milliers à leur ſolde. Leur adreſſe ne les diſtingue pas moins que leur courage; un Albanois ſe fait un jeu, d'enlever d'un coup de fuſil à deux cens pas de diſtance une pomme, ou un œuf, de deſſus la tête de ſa mere ou de ſa femme.

Si le ſuccès ne répond pas toujours aux entrepriſes des Turcs, au moins eſt-il certain qu'ils ont été très-ſouvent vainqueurs; l'étendue de leur domi-

nation eſt une preuve de leurs conquêtes. Ce fut par les armes que leur Légiſlateur ſe forma d'abord une eſpéce de Principauté, & qu'il réuſſit enfin à donner naiſſance au vaſte Empire, qui le reconnoît pour ſon Fondateur. Les Caliphes n'en étendirent les limites, que par des guerres & des victoires continuelles. Les Monarques Ottomans ſont leurs Succeſſeurs; par quel autre droit que par celui du plus fort, ont-ils envahi les Etats de leurs Voiſins, & établi ſur la ruine des Grecs cette puiſſance énorme qui ſe ſoutient encore aujourd'hui?

CHAPITRE VI.

Intelligence des Turcs dans le métier de la Guerre.

L'Attention de chaque Timariot à ſe rendre ſous l'étendart de ſon Sanjacbeg, & de celui-ci à ſe ranger ſous l'étendart du Sanjac; l'exactitude avec laquelle les Gouverneurs de Provinces ſe rendent au lieu marqué par la Porte pour le rendez-vous de l'armée, ſous les ordres de leur Béglerbeg, n'indique point une multitude ſans ordre, ſans ſubordination & ſans diſcipline.

Chaque Officier a ſa place fixée dans l'armée. Le Béglerbeg de Romélie commande à la gauche, celui de Natolie à la droite; le Grand-Seigneur placé au centre donne delà le mouvement à tout ce vaſte Corps. La marche des Troupes n'eſt point

arbitraire ; il y a un ſignal pour l'attaque, une méthode pour les décharges. La voix des Officiers rallie les eſcadrons rompus : la plus grande déroute ne ſçauroit expoſer la perſonne du Prince trop bien eſcortée. Attentif au ſuccès de la bataille, le *Nakibul-Eſchrel* prend la fuite en cas d'accident, pour ſauver l'étendart de Mahomet ; & la caiſſe militaire expoſée aux yeux des Soldats, les anime à défendre avec vigueur un Souverain qui les paye avec bonté.

Des détachemens nombreux vont à la découverte, conſidérent, examinent, cherchent les embuſcades pour les faire éviter. Le Viſir lui-même auſſi ſoumis aux ordres de ſon Maître, que les Soldats & les Officiers ſubalternes le ſont aux ſiens, ne décide rien qu'après une mûre délibération : il paye de ſa tête la moindre négligence ; ſa valeur même le rend coupable, quand elle a trop expoſé les Sujets de l'Empire.

Des Aides-de-Camp portent dans une bataille les ordres du Sultan ou du Viſir aux différens Bachas, qui commandent des Corps ſéparés, tiennent la Cavalerie ſur une ligne en poſture droite & uniforme, donnent le ſignal du combat, & ſonnent la retraite. Ces Aides-de-Camp ſont appellés *Chauſchis*, comme les Officiers qui dans le Divan du Grand-Viſir reçoivent les Requêtes des Supplians, portent aux Juges les ordres de ce Miniſtre, & veillent à l'exécution de la Sentence. Les premiers peuvent être appellés les Chauſchis guerriers ; les derniers ſont les Chauſchis pacifiques.

Après une victoire, les Turcs font des réjouiſſan-

ces dans le Camp & dans Constantinople ; le succès de l'action fût-il même douteux, ils ne laissent pas par politique de célébrer des Fêtes publiques, pour ne pas allarmer le peuple. En 1738. on chanta deux fois le *Te Deum* à Vienne, en action de grace des avantages qu'on prétendoit avoir remportés sur les Turcs, tandis que ceux-ci faisoient de leur côté de grandes réjouissances à Constantinople ; on y tira le canon, pour annoncer au peuple la victoire remportée, disoit-on, sur les Impériaux, & la nouvelle en fut communiquée de la part du Grand-Seigneur aux Ministres des Puissances étrangéres par le premier Drogman ou Interpréte de la Porte.

Les Chrétiens par leurs défaites & par leurs victoires ont donné aux Turcs pendant plusieurs siécles d'utiles leçons sur la guerre ; mais toujours attachés à leur premiére maniére de se défendre & d'attaquer, ces peuples ont long-tems ignoré l'art de combattre à l'Européenne : le Prince Eugéne de Savoye en a fait souvent l'expérience à l'avantage de l'Empereur.

La nouvelle discipline militaire qu'observent ces Infidèles, est dûe à Osman-Pacha, qui se vante d'avoir appris aux Fusiliers, aux Bombardiers, aux Mineurs, aux Pionniers & aux Dragons à se servir de leurs armes plus utilement, qu'on n'avoit fait auparavant dans les armées Ottomanes. La défaite du Prince de Saxe-Hildbourghausen en Bosnie près de Bagnaluk, dont il avoit formé le siége, fut attribuée à ce Comte ; on lui imputa de même la perte d'Orsowa, si sensible à la Cour de Vienne, qui regrettoit

ſur tout la belle artillerie que les Turcs trouverent dans ce Fort, & dont tous les projets furent dérangés par ce coup. En effet Orſowa ouvroit le Danube aux Turcs; rien ne les empêchoit plus alors de faire remonter ſur ce Fleuve leurs barques & autres bâtimens juſqu'à Belgrade. En 1739. à l'action de Crotzka qui fut ſi meurtriére & ſi vive des deux côtés, les Turcs combattirent avec beaucoup d'ordre, en corps bien ſerrés, & ſans jamais ſe laiſſer rompre; il parut qu'ils étoient alors inſtruits de la maniére de combattre des Allemans, tant pour le maniment des armes, que pour la conduite d'une action, changement que l'on attribua encore au reſſentiment du même Bacha contre le Conſeil Aulique.

Les guerres fréquentes que les Turcs ont eu à ſoutenir contre les Chrétiens, n'ont pas été la ſeule école où ils ont appris ce qu'ils ſçavent du métier de la guerre. Dès le commencement de la Monarchie ils ont eu des Chefs expérimentés, qui ſe conduiſoient ſelon les régles de la prudence. Il eſt parlé d'ordre de bataille dans la vie de Mahomet I. contre l'Empereur Moïſe. Les ruſes de la guerre, ſurtout pour les ſiéges, étoient connues de même des premiers Empereurs. Soliman I. prit la ville d'Andrinople, en faiſant entrer ſon armée par une ouverture de la muraille, dont un jeune homme s'étoit utilement ſervi pour aller cueillir du bled dans la campagne. Tous les reſſorts cachés de la Politique étoient dès-lors mis en uſage. Informé que les ennemis étoient campés en Myſie, Amurat II. marcha droit

à eux ; & parce que c'étoit aux plus grandes chaleurs de l'été, lorſque les vents Etéſiens ont coutume de ſouffler avec impétuoſité, il gagna le deſſus du vent, pour mettre la poudre aux yeux de ſes ennemis lorſqu'il en viendroit aux mains. Les Turcs en Hongrie avoient fermé les chemins de pas en pas, avec des arbres coupés & jettés en travers le long des forêts, par où devoit paſſer la Cavalerie des Chrétiens qui les pourſuivoit. Des Ingénieurs déguiſés furent envoyés à Malthe, pour en examiner la ſituation & les forces. Sur la nouvelle que l'Empereur Maximilien, Uladiſlas Roi de Hongrie, Sigiſmond Roi de Pologne, & pluſieurs autres puiſſans Princes du Nord s'étoient ligués pour lui déclarer la guerre, Sélim envoya des Eſpions dans leurs Cours, pour être informé de tout ce qui s'y paſſoit. Le même Prince marcha contre les Egyptiens, en feignant d'en vouloir aux Perſans. Un Eſpion Turc envoyé à Tripoli cauſa la perte de ce Château.

Amurat n'ignoroit pas même quelle eſt la force & l'utilité de l'éloquence dans une armée, lorſqu'il harangua ainſi ſes Soldats, avant que de les mener contre ceux de ſes Sujets qui s'étoient révoltés contre lui. » Chers & bien aimés enfans, leur dit-il, » mes très-fidèles Compagnons, ne vous remettez-» vous point maintenant en mémoire les périls, auſ-» quels vous vous êtes ſi ſouvent trouvés expoſés en » tant d'endroits de l'Europe, contre les plus belli-» queuſes Nations que le Ciel éclaire ? Quels tra-» vaux n'avez-vous pas eſſuyés juſqu'ici, pour élever » la

» la dignité des Ottomans au point de gloire & » d'honneur où elle eſt, & par ce moyen vous ac- » quérir un nom immortel ? Qu'attendez-vous donc, » que du premier effort vous n'allez paſſer ſur le » ventre à ces traîtres ? Votre Empereur ſera le » premier à vous faire bréche «. Attaqué par ſon frere Mahomet, Moïſe en fit autant avant la bataille, qui lui coûta la vie & l'Empire. Le même Amurat harangua ſes Capitaines, avant que de livrer bataille aux Hongrois ; & Sélim I. ſuivit ſon exemple à la bataille de Zaldérame, qu'il gagna contre le Sophi.

Il eſt évident que tout l'art de l'éloquence n'étoit point employé dans ces diſcours militaires : l'étude n'entroit pour rien dans l'arrangement des phraſes ; encore moins ces Princes s'arrêtoient-ils à choiſir leurs termes. Cependant au travers de cette ruſticité apparente, on apperçoit l'art de la nature, ce patétique qui naît avec nous. Dans la harangue que je viens de rapporter, Amurat cherche à ſe concilier l'afféction de ſes Soldats : la vûe des rebelles lui fait craindre quelque funeſte cataſtrophe ; il ſent qu'il eſt perdu, ſi cet odieux exemple corrompt la fidélité de ſon armée. Ce ſont des camarades, peut-être des amis ou des parens, qui ſuivent deux partis oppoſés : la fidélité des uns ne ſçauroit inſpirer aux autres un repentir ſincére, parce qu'un Sujet rebelle à ſon Prince n'a plus d'autre parti à prendre, que l'obſtination dans le crime ; ſon exemple au contraire peut entraîner dans la révolte celui qui eſt encore retenu dans les bornes

de ſon devoir : à la vûe d'un camarade chéri, la nature & l'amitié ſe réveillent, & l'emportent ſouvent ſur la fidélité. Sans avoir peut-être fait de ſa vie aucune de ces réflexions, Amurat en ſent dans l'occaſion toute la juſteſſe ; il s'efforce d'affermir, de redoubler la fidélité des Sujets qui lui reſtent. Sans avoir étudié les régles de l'éloquence, on ſent que ce Prince poſſédoit d'ailleurs les premiers principes de la Rhétorique naturelle.

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sc.

MOEURS ET USAGES DES TURCS,

LIVRE HUITIEME.

Du Faste Ottoman.

QUand je parle du Faste Ottoman, on doit entendre par ce terme cette vaine pompe, dont les Turcs font parade dans certaines occasions publiques & solennelles; le brillant & l'éclat dont ces peuples ont coutume de paroître alors environnés, ne le céde en rien à tout ce que les richesses de l'Orient offrent de surprenant en ce genre. Le départ du Grand-Seigneur pour la guerre, la fête du Bairam, celle de la Circoncision des Princes, les nôces des Princesses, la réception des Am-

baſſadeurs ſont autant de ces cérémonies publiques, où brille le faſte & la ſplendeur de l'Empire Ottoman : elles vont faire la matiére de ce Livre.

CHAPITRE PREMIER.

De la ſortie du Grand-Seigneur pour la Guerre.

LOrſque le Grand-Seigneur a réſolu de paroître en perſonne à la tête de ſon armée, on commence par arborer les Tougs, ou étendarts à queue. Le Grand-Viſir accompagné de l'Aga des Janiſſaires, & des principaux Officiers de la Porte, les fait planter aux deux côtés de l'entrée du Serrail au ſon des tambours, des trompettes, des haut-bois & autres inſtrumens. Là ils ſont gardés par les Janiſſaires & par les Spahis, juſqu'au départ de Sa Hauteſſe.

Le premier Miniſtre fait enſuite marquer un Camp à une lieue de la Ville ou environ : on y conduit les tentes Impériales ; on les y dreſſe avec la même cérémonie, & elles y ſont viſitées avec reſpect par les maſcarades des Marchands & des Artiſans, habillés comme je l'ai dit au premier volume de cet Ouvrage.

Marche des Janiſſaires.

Les Janiſſaires s'aſſemblent dans leurs chambres, d'où leurs Capitaines les conduiſent chez l'Aga, pour continuer leur marche vers le Camp ; ils ſont

halte devant la porte du Serrail, pour donner le tems aux Officiers de mettre pied à terre, & de recevoir du Grand-Visir les vestes dont Sa Hautesse leur fait présent. Les Porteurs d'eau du Corps marchent les premiers, & se rangent aux avenues du Camp, vêtus de camisolles & de culotes de cuir noir bordées de drap vert, avec des bonnets de même étoffe & de même couleur. Les chevaux de bât sur lesquels ils sont montés, portent de chaque côté un cuir de bufle passé en huile, cousu en sac & rempli d'eau.

Toutes les Compagnies marchent selon leur rang d'ancienneté, conduites par l'Oda-Bachi & le Cuisinier, qui en cette occasion fait la fonction de Sergent. Pour marque de distinction, le premier porte une écharpe de brocard d'or & d'argent large d'un demi pied; la bordure de son bonnet est de même. Sous son habit de Janissaire le Cuisinier a une grande capote de cuir noir à manches longues, avec des paremens & une bordure de drap vert: sa ceinture est garnie de grelôts, de longues chaînes d'argent,& de deux grands couteaux de cuisine passés dans une gaine d'argent damasquinée; il tient à la main une hache d'armes.

Les drapeaux continuent la marche, & sont portés par des Officiers à cheval. Cinquante Chiaoux, habillés comme les Oda-Bachis, armés d'arcs & de carquois en broderie, & bien montés, précédent les Capitaines de cette milice. Ceux-ci sont armés de cottes de mailles sous des vestes de velours fourrées de Zibelines, & portent des bonnets sans chape-

ron, ſurmontés d'aigrettes blanches fort hautes, qui forment une crête de coq. Le Juge des Janiſſaires les ſuit, avec l'Iman du Colonel, le Chiaoux-Bachi & ſon Lieutenant.

Six Chevaux de main, deux Enſeignes, un Toug, & la Compagnie du Muhzar-Aga revêtue de peaux de tigres, & armée de demies-piques noires canelées d'argent, précédent le Lieutenant Colonel, qui ſe diſtingue des Capitaines par une touffe de plumes de héron noir, & quelques aigrettes attachées au derriére de ſon turban; il ſe fait encore mieux remarquer par la beauté de ſon cheval, par la richeſſe du harnois, & par un groupe de deux cens Soldats qui l'accompagnent. Après cet Officier marchent les Confréres d'Hagi-Bectas, eſcortant ſon drapeau de toile rouge, & faiſant des vœux pour la proſpérité de la Milice. Les chevaux & les Chateirs les ſuivent de près.

L'Aga des Janiſſaires paroît enſuite revêtu de brocard d'or, avec un grand turban, monté ſur un cheval magnifique, entouré de pluſieurs Capitaines à pied, & ſuivi de pluſieurs Itchoglans à cheval, armés de carabines, de lances & de cottes de mailles d'acier poli garnies de roſettes dorées, ſur leſquelles ils portent des veſtes de ſatin de couleur paſſées en écharpe. La cavalcade eſt terminée par le drapeau de l'Aga, broché d'or, par les tambours, les trompettes, timbales & haut-bois, & par ſes Officiers ſuperbement montés.

Marche des Spahis.

Les Spahis commencent à défiler avec leur équipage dès la pointe du jour. Ce n'eſt point le bel ordre de leur marche qui les fait admirer, mais la beauté des chevaux, des harnois & des houſſes ; la diverſité des flâmes, rouges, vertes & jaunes, qui flottent au haut des lances, forme une variété agréable.

Maiſons des Viſirs.

Aux Spahis ſuccédent les Troupes & les Maiſons des Viſirs. Les plus nombreuſes ſont celles du Viſir-Azem, du Caïmacan & du Defterdar ; elles conſiſtent en trois Compagnies d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons, dont le nombre eſt proportionné à leur pouvoir.

L'Infanterie eſt habillée à la barbareſque, d'un corſet de drap rouge lacé par le côté, avec des demi-manches d'où ſortent celles des chemiſes larges & ouvertes, qui laiſſent voir le bras nud juſqu'au coude. Ces Fantaſſins portent un caleçon de ſerge de même couleur lié au jarret, un demi-bas de drap agraffé depuis le mollet juſqu'à la cheville du pied, & un ſoulier de maroquin rouge à oreilles fermé de cordons de ſoie bleue. Leur coëffure conſiſte en un petit bonnet d'écarlate très-fine, ſurmonté d'une houpe de ſoie jaune. Leurs armes ſont le ſabre & la carabine. De leur Infanterie.

Par deſſus une longue capotte rouge les Dragons

portent une peau de léopard, dont les pieds de devant s'attachent ſur l'eſtomac, ceux de derriére avec la queue pendant ſur la croupe du cheval, qui a pour houſſe une peau de tigre. Ils ſont coëffés d'un bonnet de drap vert à quatre coins, qui battent ſur les épaules. Chaque Soldat tient une lance, au bout de laquelle eſt attachée une flâme de taffetas, qui tombe ſur l'oreille du cheval. L'habillement de leurs Officiers a quelque choſe d'extraordinaire. Il eſt composé d'une veſte de peau de martre commune le poil en dehors, & d'un bonnet à l'Eſclavonne de Zibelines, orné de pluſieurs plumes d'aigles. Leurs chevaux ſont caparaçonnés de peaux de léoparts. Les Porte-étendarts ont des aîles aux épaules & aux talons, pour exprimer la diligence avec laquelle ils doivent ſauver les Enſeignes militaires.

De leurs Dragons.

La Cavalerie eſt montée à l'ordinaire, armée à la légére de ſabres & de carabines.

On porte les étendarts à queue immédiatement devant les Itchoglans, qui ſont habillés de ſatin, ou de brocard à fleurs d'or & d'argent. Leurs chevaux ſont caparaçonnés comme ceux des anciens Romains, & leurs carabines ornées d'argent, de nacre de perles & de corail.

Des Chevaux de main.

Les chevaux de main paroiſſent enſuite, & ſemblent par leur fierté vouloir faire remarquer aux ſpéctateurs la richeſſe de leurs harnois : les têtiéres des brides ſont d'argent doré, émaillé & enrichi de pierreries ; des chaînons d'argent ſervent de gourmettes ; les rênes ſont de ſoie. Du milieu du crin ſort un ſoleil de pierr eries qui tombe ſur le col, ſous

ſous lequel pend un gros flocon de crin blanc, attaché à une boule d'argent doré, qui bat le long du gras de la jambe droite, & ſe retrouſſe à la ſelle qui eſt de velours brodé. Ces riches harnois ſont à demi couverts de peaux de tigres ſi bien retrouſſées, qu'elles ne dérobent point à la vûe la beauté des chevaux & de leur parure.

Chaque Viſir a huit Chateirs, ou Valets de pied, qui forment une file devant lui. Ils ſont vêtus de velours cizelé, de damas, de ſatin ou de drap, avec des caleçons de ſatin, un petit turban de ſoie de couleur, des bottines jaunes, & deux ceintures d'or maſſif; l'une ſerre le corps, l'autre paſſée en baudrier ſur l'épaule droite, ſe boucle ſous le bras gauche, & porte un demi ſabre. Ils tiennent de la main gauche une hache d'armes dorée.

Des Chateirs.

Les Viſirs marchent deux à deux immédiatement après leurs Valets de pied. Leur habillement répond à la magnificence de leur équipage. La marche de chaque maiſon eſt fermée par les tambours, les trompettes, les haut-bois, & les timballes.

Maiſon du Grand-Seigneur.

La marche de la maiſon du Grand-Seigneur eſt ouverte par cent Janiſſaires, conduiſant avec des longes de ſoie des lévriers couverts de houſſes de brocard, attachées avec des ceintures tiſſues d'or. D'autres Janiſſaires les ſuivent, menant toutes ſortes de chiens ſans couvertures, pour ne pas cacher la beauté de leur manteau. Après ceux-ci trente

Cavaliers bien montés portent en croupe des Chapars, qui ont des housses semblables à celles des Lévriers. Ces Chapars sont des espéces de Tigres aprivoisés, & dressés pour la chasse du chevreuil, du daim, & du liévre. Ils sont si fiers, que s'ils manquent leur proie, ils reviennent tout honteux à leurs gardiens, qui les caressent pour dissiper leur chagrin. Plusieurs Fauconniers équipés comme les conducteurs des Chapars paroissent ensuite, portant sur le poing des oiseaux de proie de toute espéce. Les chiens destinés pour cette chasse passent entre deux files, menés par des Valets de pied.

Deux cens Solacs en habit de cérémonie (*a*) continuent la marche, avec trois-cens Peics, ou petits Valets de pied, en vestes de brocard à fleurs d'or, dont les bouts retroussés à une ceinture d'argent doré, laissent voir un parement en broderie d'or, & un devant de chemise de même étoffe, mais de couleur différente, avec des franges d'argent. Ils sont coëffés d'un long bonnet d'argent battu, doré, & orné par devant de plumes de héron. Leur chaussure est un demi-bas de soie, & un brodequin de maroquin jaune.

A la suite de cette troupe, pareil nombre de Chateirs habillés & armés comme ceux des Visirs, dont ils se distinguent seulement par une aigrette noire à leur turban, & par une veste de velours plein cramoisi, forment une double haie aux che-

(*a*) Il est semblable à celui des Capitaines des Janissaires, à la réserve que leurs vestes sont de drap, & leurs aigrettes plus communes.

vaux de main du Grand-Seigneur, conduits par des Chiaoux à cheval ; le Grand-Ecuyer les ſuit en habit de Bacha. Ces chevaux, les plus beaux & les plus parfaits que l'Arabie produiſe, portent une aigrette attachée à la têtiére par un tuyau de pierreries ; leurs harnois ſont ſi chargés de diamans, de rubis, d'émeraudes, de perles, de turquoiſes, & autres pierres précieuſes, que l'on n'en apperçoit pas le fond.

Les Tougs, les drapeaux mêlés de rouge, de vert & de jaune, ornés d'épées flamboyantes, & des noms de Dieu, du Prophête & de l'Empereur en broderie, les tambours, les timballes, les trompettes & les haut-bois précédent les deux Chameaux, qui portent les Reliques du Mahométiſme, couvertes d'un drap rouge avec des franges bleues. Les deux Chameaux ſont environnés de Santons, de Dervis, & d'Emirs en turban vert avec leur Chef. Enfin paroît le Muphti entre les deux Cadileſkers habillés de violet & de ſatin blanc. L'équipage de leurs chevaux conſiſte ſimplement en des têtiéres de cuir violet bouclées d'acier, & des houſſes traînantes de drap rouge à franges bleues. Leurs domeſtiques portent des veſtes de drap uni.

Marche du Grand-Seigneur en habit de guerre.

Cette ſimplicité fait un brillant contraſte avec la magnificence du Sultan qui les ſuit, précédé d'une Compagnie de Peics, de quatre Porte-arquebuſes à pied, & de ſes Gardes à cheval qui l'envi-

ronnent. Il eſt armé de pied en cap d'une jaque de mailles, dont le collet eſt chargé de groſſes perles: tout le devant eſt garni de roſettes de diamans ; il y en a de même ſur les épaulettes, au milieu du dos, ſur les braſſarts & ſur la calotte : les mailles dorées ſont terminées par d'autres groſſes perles, & ſe relévent dans un turban de ſoie verte orné d'aigrettes de diamans. Sa veſte de drap d'or, fourrée de martres-zibelines noires & paſſée en écharpe, eſt ſi chargée de pierreries, que les deux Officiers qui en ſoutiennent les coins, ſemblent plûtôt le ſoulager de ce peſant fardeau, que contribuer à la ſplendeur de ſa marche. La richeſſe de ſes armes répond à la ſomptuoſité de ſon habillement.

Trois Officiers portent après lui chacun un turban, dont les aigrettes brillent à travers la gaze qui les couvre. A leur ſuite marchent les Itchoglans conduits par les Eunuques, & ſuivis du Grand-Maître du Serrail & de ſon Lieutenant en habit de guerre, tous deux ſuperbement montés.

Quatre caroſſes attelés de ſix chevaux & deux de quatre ſuivent les Domeſtiques intérieurs du Serrail. Ces caroſſes ſont garnis de brocard d'or, avec des matelats & des couſſins de même étoffe, & couverts d'une étoffe couleur de feu. On remarque ſur-tout un brancard porté par quatre mulets, auſſi richement paré que les Caroſſes, ouvert de tous côtés, & orné d'une baluſtrade dorée.

Enfin un gros de Spahis, de Chiaoux & de Mutaféracas eſcorte le Tréſor porté par des Chameaux couverts de houſſes rouges. Ainſi finit cette Caval-

cade, qui attire l'admiration des Spéctateurs, par les richesses immenses qu'elle étale à leurs yeux.

CHAPITRE II.

De la Fête du Bairam.

CE que j'ai rapporté de la Fête du Bairam, en parlant de la Religion des Turcs, a pû donner au Lecteur quelque idée du faste qui brille dans cette cérémonie. Ce que j'ajouterai ici sur le même sujet en achevera le portrait.

Ce jour-là les Grands du Serrail s'assemblent dans le Divan avant la pointe du jour; & si-tôt qu'il paroît, le Sultan monte sur son Trône, pour y recevoir les hommages de ses Esclaves, auxquels on ouvre la *porte de Félicité.* Ils vont chacun à leur rang s'acquitter de ce devoir avec tant de circonspection, qu'en cette occasion l'on observe même le moindre mouvement du corps.

Les Princes de Tartarie entrent les premiers, se prosternent, & baisent la main de Sa Hautesse, en disant: *Que ce jour te soit heureux.* Le Grand-Visir les suit à la tête des Beglerbegs, des Visirs & des Bachas, qui comme lui s'acquittent du même hommage, & se rangent ensuite derriére ce Ministre. Le Muphti paroît après eux, suivi des Cadileskers, du Chef des Emirs, des Molas & des Chefs d'Ordres Religieux, portant tous une mine mortifiée, marchant les yeux baissés, & les mains dans leur

ceinture. Le Sultan ſe léve à la vûe du Chef de la Loi Mahométane, ſort de ſon Trône, & avance un pas pour le recevoir ; le Muphti lui baiſe l'épaule, & ſe place à la gauche du Trône, pendant que ceux qui l'accompagnent vont faire leurs adorations.

La Cérémonie du Baiſe-main étant finie, la Cour ſe met en marche pour ſe rendre à la Moſquée, vers laquelle tous les Officiers défilent dans le même rang qu'ils ont été admis à l'hommage. Les ruës nettoyées & ſablées ſont bordées de Janiſſaires ſans armes, portant ſeulement leur bonnet de cérémonie, & une canne à la main, & gardant un profond ſilence. Les Chiaoux & les Mutaféracas en habit de cérémonie précédent le Capi-Aga monté ſur un cheval richement paré, environné des Baltagis vêtus de rouge, & coëffés de bonnets à la dragonne de même couleur.

Les Officiers des Janiſſaires précédent immédiatement leur Colonel, qui paroît dans un gros de ſa milice montant un cheval d'une rare beauté, dont le harnois éblouit les yeux. Il eſt ſuivi des Capigis-Bachis & des Viſirs, qui marchent deux à deux précédés de leurs Chateirs en veſtes de cérémonie.

Les grands & petits Valets-de-pied de Sa Hauteſſe, ſes chevaux de main & ſes Gardes à cheval annoncent ſa venuë. Les diamans, les rubis, les émeraudes, les hongroiſes, les perles & autres pierres précieuſes d'un prix ineſtimable qui ornent ſon habit, ſon turban, ſa ceinture, ſes bottines & le harnois de ſon cheval, effacent par leur brillant éclat tout le faſte de ſon cortége.

Le Selictar, le Choadar & le Dalben-Oglani ferment la marche ; elle eſt la même au retour de la Moſquée, excepté que le Muphti & les Princes de Tartarie ne retournent point au Serrail. Le Grand-Seigneur y régale les Viſirs & les Officiers des Janiſſaires de veſtes & d'un ſuperbe repas, & la milice de quantité de ris, de ragoûts de poules & de mouton, &c.

CHAPITRE III.

De la Circonciſion des Princes Ottomans, & des Nôces des Princeſſes.

DEux exemples me fourniront une deſcription exacte de ces cérémonies, capable de ſatisfaire la curioſité du Lecteur. Je tirerai le premier de la Circonciſion des Enfans de Mahomet IV. qui ſe fit à Andrinople, & le ſecond du Mariage de la Sœur d'Achmet III.

Cérémonies de la Circonciſion des Princes Ottomans.

Le 21 Mai 1675. Hamet-Kioprili-Pacha Viſir-Azem ſe tranſporta en cérémonie dans la grande place du Serrail d'Andrinople, où il fit dreſſer les Tentes Impériales en forme de croiſſant, au ſon de la ſimphonie guerriére. Ces Palais ambulans conſiſtent en pluſieurs pavillons ronds, ou quarrés-

Circonciſion des Fils de Mahomet IV.

longs, ſoutenus par des piliers ſurmontés de groſſes boules dorées, & couverts de drap couleur de feu & vert, ſous une toile cirée deſtinée à les garantir de la pluie : l'intérieur eſt garni de brocard, de velours ou de ſatin découpé en portiques, ſurchargés de vaſes & de ciprès en broderie d'or & d'argent ; au-deſſus on voit des Cartouches chargés de vers Perſans & de ſentences de l'Alcoran de même travail.

Les Tentes de Sa Hauteſſe, celles du Grand-Viſir, du Caïmacan, du Defterdar, de l'Aga des Janiſſaires, des autres Officiers de Cavalerie & d'Infanterie, & des Enfans qui devoient être circoncis le même jour que les Princes, formoient un Camp de plus de 500 pas de tour, enfermé dans des toiles peintes par bandes de rouge & de vert. Audevant de ces Tentes on avoit dreſſé des amphithéâtres ouverts, deſtinés à voir commodément les jeux & les ſpectacles. Les Sultanes devoient prendre part aux divertiſſemens, d'un grand cabinet bâti entre la Tente du Kiſlar-Aga & celle du Grand-Seigneur.

Le jour de l'ouverture de cette Fête, les Janiſſaires avertis par le canon du Serrail coururent en foule ſe ſaiſir des avenuës du Camp ; ils ſe rangerent en face des tentes ſur un autre demi cercle, & formerent une place ronde d'un mille de circonférence. Les Peics & les Chateirs du Sultan, habillés comme le jour du Bairam, occuperent les deux côtés de la porte du Serrail. Ces deux haies étoient continuées par les Itchoglans, & terminées par

par les Capigis rangés jusqu'à l'entrée des tentes ; les Capigis-Bachis & les Mutaféracas occupoient le premier pavillon rond. Les Solacs bordoient les dehors du Camp des deux côtés de l'entrée.

Une heure après le lever du Soleil, le Grand-Visir & tous les autres Grands de la Porte accompagnés de leur cortége se rendirent à leurs tentes en cérémonie, défilant à leur rang par devant celle du Grand-Seigneur, & saluant par des inclinations de tête la milice, qui leur répondoit par de profondes révérences. Le Muphti, suivi seulement des deux Cadileskers & du Prédicateur de Sa Hautesse, s'arrêta à la tente du Sultan pour lui faire la révérence.

Lorsque tous les Ministres furent passés, on dressa sur trois lignes paralléles trois cens tables de douze couverts chacune, où les Janissaires furent régalés de ris, de moutons fricassés, de canards bouillis & rôtis, de poules, de petits pâtés, de gâteaux & d'agneaux qu'on leur fit servir.

Le Grand-Seigneur arriva bien-tôt lui-même avec l'aîné des Princes qui devoient être circoncis, au bruit du canon, des instrumens de guerre, & aux acclamations de tous les Officiers, de la milice & du peuple. Il s'assit sur son Trône, & le jeune Prince sur celui qu'on avoit dressé pour lui. Tous les Grands de la Porte leur offrirent en présent des pierreries, des piéces d'argenterie, des étoffes précieuses, des esclaves de l'un & de l'autre sexe, des chevaux de prix nuds ou équippés, & tout ce que les Indes & la Perse peuvent fournir de plus rare

& de plus riche. Après les complimens ordinaires, le canon & les tambours ayant donné le ſignal, les Janiſſaires enleverent les tables avec une diligence incroyable, & reprirent leurs poſtes.

La veille du jour de la Circonciſion, l'aîné des Princes qui devoient être circoncis, partit du vieux Serrail où il avoit couché, & ſe rendit au grand Serrail. Il portoit ce jour-là une veſte de toile d'argent couleur de roſe chargée de diamans, avec un petit turban garni de trois aigrettes ; & montoit une jument griſe Arabe, dont le harnois de velours verd étoit tout couvert de pierreries. L'Aſſaki-Aga tenoit la bride du cheval : le Kiſlar-Aga étoit à la droite du Prince, ſuivi des autres Eunuques qui jettoient de l'argent au peuple ; le Sélictar marchoit à la gauche, & au lieu du ſabre Impérial, portoit un grand éventail de plumes d'aigles garni de rubis & d'émeraudes, pour ſervir de paraſol au jeune Sultan.

La Cavalcade étant arrivée au Serrail, on diſtribua des veſtes de martres aux Viſirs & aux principaux Officiers, des caffetans ſimples aux médiocres, & des liqueurs au reſte de la troupe. Le même jour à quatre heures du ſoir le Defterdar ſuivi de ſon cortége, & le Mimar-Aga avec l'Intendant de la fête conduiſirent au Serrail les confitures deſtinées pour le régal des Femmes & des Pages de Sa Hauteſſe ; elles étoient eſcortées par cinquante Janiſſaires, autant de Chiaoux & de Mutaféracas, & dix Capigis-Bachis.

Le lendemain, jour de la Circonciſion, le Grand-

Seigneur alla avec les Princes faire la priére à la Mosquée (*a*) publique, d'où il revint dans l'As-Oda, suivi du Grand-Visir, & des autres Ministres & Officiers de sa Cour. Aussi-tôt après les jeunes Princes s'étant placés dans des lits de repos en broderie d'or, qui étoient dressés sur une estrade ornée de riches tapis, le Kislar-Aga prit sur ses genoux celui par qui devoit commencer la cérémonie; le Grand-Visir lui tint le bras droit, le Caïmacan le gauche, & les autres Officiers environnerent le Chirurgien pendant qu'il fit son opération: la même chose s'observa pour les autres Princes. Ensuite le Sultan avec toute sa Cour abandonna l'As-Oda aux Dames, qui tinrent compagnie aux nouveaux circoncis pendant les dix jours qu'ils occuperent cet appartement. La Circoncision des Princes fut suivie, selon la coutume, de celle de plusieurs pauvres enfans, qui se fit sous la tente du Defterdar; Sa Hautesse donna à chacun d'eux une veste & six sequins.

Pendant la quinzaine que dure cette fête, on fait chaque jour dans la tente du Defterdar des festins magnifiques aux Visirs, au Muphti, aux Cadileskers, aux Chefs d'Ordres Religieux, aux Imans, aux Généraux & autres Officiers de Cavalerie & d'Infanterie, au Bostangi-Bachi, aux principaux Officiers des Bostangis, aux grand & petit Ecuyer, aux Cavalcadours, au Reis-Effendi, aux

(*a*) Le Grand-Seigneur choisit pour le jour de la Circoncision des Princes, celui où l'on célébre la fête de la naissance de Mahomet.

Officiers du Divan, aux Kéajas des Sultanes, à ceux des Viſirs, aux Capigis-Bachis, aux Mutaféracas, au Capitan-Bacha & autres Officiers d'Artillerie, à tous ceux du Serrail, & aux principaux Habitans de Conſtantinople, ou d'Andrinople, ſelon que la cérémonie ſe fait dans l'une ou l'autre de ces deux Villes; enfin à tout le peuple Mahométan & Chrétien, par quartiers. On régale trois fois les Spahis, les Janiſſaires, les Canoniers, les Bombardiers & les Grenadiers. Dans ces feſtins publics les napes & les ſerviettes ſont brodées d'or & d'argent, & les cuilliers ſont de bois d'aloës, ou du bec d'un oiſeau des Indes très-rare; on en change à chaque ſervice. A la fin du repas on ſert des liqueurs, des eaux de ſenteur & des parfums; on diſtribue auſſi des mouchoirs en broderie pleins de confitures ſéches.

Les ſpectacles ſuccédent à la table; & ceux-ci font place aux Maſcarades des différens Corps de Marchands & Artiſans, qui vont à la tente du Grand-Seigneur offrir des préſens proportionnés à leur état.

Des Nôces des Princeſſes Ottomanes.

La Cérémonie des Nôces des Princeſſes Ottomanes commence par le tranſport ſolennel des préſens, que le futur Epoux fait au Grand-Seigneur, aux Sultanes, aux Princes, & à la Princeſſe qui lui eſt deſtinée. La fête dure quinze jours, comme celle de la Circonciſion des Princes; & pendant

ce tems-là l'Epoux régale les mêmes perſonnes, qui ont été régalées à la premiére.

Le dernier jour des nôces, on fait une magnifique Cavalcade, pour conduire la Princeſſe au Serrail de ſon nouveau mari. Elle commence par un détachement de Janiſſaires, ayant à leur tête leurs Capitaines & leurs Officiers Généraux : les Spahis les ſuivent conduits par leurs Chefs ; enfin paroît le trouſſeau de la mariée porté par des mulets chargés de valiſes & de coffres remplis de linge, de couvertures, de garnitures de lits, de ſophas, de couſſins, de tapis, d'étoffes d'or brodées & ſemées de pierreries, & de pluſieurs autres richeſſes. En arrivant au Serrail de ſon époux, la Princeſſe eſt conduite dans ſon appartement. La cérémonie finit par des Feux d'artifice, & par d'autres ſpectacles.

Le nouvel époux eſt introduit par les Eunuques dans l'appartement de la Sultane, qui ſe léve lorſqu'elle l'aperçoit : il fait trois profondes révérences en s'avançant vers elle, & s'arrête au milieu de la chambre les mains croiſées ſur l'eſtomac, juſqu'à ce qu'elle lui demande de l'eau ; il la lui préſente à genoux dans une coupe d'or enrichie de pierreries. Cependant les femmes apportent un baſſin d'or, ſur lequel il y a dans deux aſſiettes de porcelaine verte une paire de pigeons rôtis, & du ſucre candi rapé. L'Epoux préſente le ſucre à la Princeſſe, qui fait la dédaigneuſe ; mais à la vûe des nouveaux préſens que les Eunuques lui apportent, elle s'adoucit, mange, & met à la bouche de ſon ma-

ri une pincée de ſucre candi. Le repas eſt de peu de durée ; on léve la table, & les mariés demeurent en liberté de s'entretenir tête à tête.

Alors le Bacha ſe réjouit ou s'attriſte d'un choix, auquel il n'a eu aucune part. Si la Princeſſe n'eſt pas telle qu'il ſe l'étoit figurée, il diſſimule, & paroît content ; mais ſi elle étale à ſes yeux tous les charmes d'une beauté parfaite, elle le flatte tout à la fois par les deux endroits les plus ſenſibles : l'amour & l'ambition ſe réuniſſent pour lui dicter la plus tendre déclaration. Si la Sultane a de l'eſprit, elle interrompt ſes tranſports, pour lui faire eſpérer de plus douces faveurs. Mais leur entretien eſt troublé par leurs amis communs : le ſon des inſtrumens qui les accompagnent, eſt le ſignal de la ſortie de l'Epoux, & du retour des Dames pour divertir la Princeſſe par des jeux & par des chanſons, qui durent juſqu'au jour ; alors elle ſe met au lit, où l'Epoux averti par un Eunuque ne tarde pas à ſe rendre.

Le lendemain les conviés reviennent de bonne heure à la même porte ; la Muſique éveille la Sultane, & la conduit au bain. Là elle trouve une toilette garnie d'une chemiſe, d'une camiſolle, d'un caleçon, d'un mouchoir & d'un turban blanc & parfumé, que l'époux met en ſortant du bain. On appelle ce jour *le jour des pieds*, parce que le premier ragoût qui ſe ſert à table, eſt de pieds de mouton : ce mets eſt eſſentiel à la cérémonie du lendemain.

La veille du mariage de la ſœur d'Achmet III.

avec Méhémet, Capitan-Bacha, on porta du Serrail au logis de l'époux les meubles & les pierreries de la Princeſſe dans l'ordre qu'on va voir. Mariage de la Sœur d'Achmet III.

Cinq cens Janiſſaires à pied ouvroient la marche, ſuivis du Grand-Prévôt de Conſtantinople, & du Mimar-Aga, tous deux à cheval, vêtus de toile d'or. L'Aga des Janiſſaires marchoit ſeul à cheval, eſcorté de quelques ſoldats de ſa Milice. Après lui ſuivoient à petit pas deux cens hommes bien montés, couverts d'étoffes précieuſes, & pluſieurs Imans & Emirs. Une muſique Turque compoſée de hautbois & de tambours précédoit les meubles, que conduiſoit le Defterdar, comme Parrain de l'Epouſe, environné de douze Eſtaffiers vêtus de longues robes de drap d'or. Les préſens ſuivoient les meubles; c'étoient un chapeau d'or tout couvert de pierreries; des pianelles, ou ſouliers de femme à la Turque de pur or, enrichis de Turquoiſes & de rubis; un Livre de la Loi de Mahomet couvert d'or maſſif tout ſemé de diamans; pluſieurs bracelets & autres bijoux d'or ornés de pierreries; un petit coffre de criſtal de roche rempli de diamans & de groſſes perles; pluſieurs chemiſes brodées d'or & de perles; des bandeaux pour le front, & grand nombre de robes de drap d'or.

Quelques Eunuques noirs à cheval, & ſuperbement habillés, conduiſoient enſuite de jeunes filles eſclaves vêtues de drap d'or dans onze chariots fermés. Deux cens quarante-deux mulets portoient des tentures de tapiſſeries de brocard, de ſatin & de velours à fond d'or, & pluſieurs carreaux & ſophas auſſi riches.

Le jour des nôces, la Princesse fut conduite en pompe au logis de son mari. Les Janissaires marchoient les premiers, suivis des Imans, & de plusieurs de ceux qui se disposent à le devenir. Les deux Cadileskers, le Visir Azem & le Muphti précédoient la musique, composée de trente hommes à cheval avec des tambours & des haut-bois, de sept Egyptiens qui portoient des tambourins de basque & faisoient mille singeries, & de quarante autres Musiciens marchant deux à deux, & jouant de la harpe & du luth autour d'un fou, qui chantoit & dansoit au son des instrumens.

Trente hommes munis de marteaux & d'autres outils de fer étoient préposés, pour rompre ce qui pouvoit empêcher le passage libre de deux grands arbres d'une hauteur démesurée, chargés de diverses sortes d'excellens fruits, portés par plusieurs hommes, & soutenus avec des cordages par le haut & par le milieu. Après ces arbres venoient les Officiers de l'Arsénal & ceux du Defterdar, qui marchoit seul devant trois flambeaux allumés, portés par des Esclaves; ces flambeaux étoient tout couverts de lames d'or & de pierreries. Cinquante Officiers de la Princesse suivoient ces lumiéres.

Immédiatement après eux paroissoit un grand dais de velours cramoisi semé de plaques d'or, dont les rideaux fermés de tous côtés traînoient jusqu'à terre. Sous ce dais étoit la Princesse à cheval, avec quelques-uns de ses Eunuques noirs : on voyoit à sa suite son carosse couvert de toile d'or, & attelé de quatre chevaux blancs, & huit autres carosses,

qui

qui portoient ſes femmes & ſes eſclaves. Vingt-cinq filles choiſies parmi les plus belles, toutes à cheval, ayant leurs cheveux confuſément épars ſur leurs épaules, terminoient la marche.

CHAPITRE IV.

Des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers à la Porte.

MOn deſſein eſt de traiter dans toute ſon étendue cette importante matiére dans un troiſiéme volume, que je donnerai au Public inceſſamment. En attendant, je place ici quelques réflexions ſur ce ſujet, propres à donner une idée aux Lecteurs du faſte Ottoman en ce qui regarde les Ambaſſades Etrangéres.

Des Ambaſſadeurs en général.

Les Ambaſſadeurs ſont des Miniſtres éclairés, qu'un Souverain envoye dans une Cour Etrangére, pour y veiller à ſes intérêts. Cette charge eſt ſi importante à un Etat, que ſelon la parole du Sage, le fidèle Ambaſſadeur eſt le vent frais des moiſſons, la neige qui rafraîchit l'été, & qui tempére les ſoins du Maître. Hommes de confiance de celui qui les députe, ils ſont les dépoſitaires de ſes plus importans ſecrets, de ſes vûës, de ſes eſpérances, de ſes craintes. Dévoués à ſon ſervice, ils travaillent à colorer ſes démarches, s'il s'agit de tenir caché encore pour quelque tems le but d'une entrepriſe, dont

on ne veut pas que le myſtére éclatte ; ou bien ils en expliquent le véritable objet, au cas qu'elle ait fait une impreſſion préjudiciable aux intérêts de ceux qui les font agir. Des Politiques habiles ajoûtent, que véritables eſpions de leurs Maîtres, ils ſervent à pénétrer les intentions des Miniſtres, & à éclairer les démarches des Cours où ils réſident, pour en tirer avantage. Dépoſitaires diſcrets de ce qui leur eſt confié, & ſages examinateurs des viciſſitudes politiques, ils ſont également utiles au Prince qui les envoye, & à celui vers lequel ils ſont envoyés. Leurs lumiéres, leur pénétration, leur vigilance, leur zéle entretiennent la bonne intelligence entre les Couronnes (*a*). Cette admirable harmonie ſi déſirée entre les Puiſſances qui gouvernent la terre y régneroit ſans contredit, ſi avec beaucoup de ſageſſe, d'habileté & d'induſtrie, il étoit poſſible de concilier tant d'intérêts differens que des événemens imprévus font naître, lors même qu'on s'y attend le moins.

Les Turcs n'envoyoient point autrefois d'Ambaſſadeurs aux Puiſſances Chrétiennes.

Enflés de leur grandeur, & des ſerviles adorations de tant de milliers de ſujets ſoumis à leur Sceptre, les Monarques Ottomans ont long-tems dédaigné ce moyen facile d'entretenir la paix avec les Princes de l'Europe. La Loi qui leur en interdit l'alliance, leurs généreux efforts contre les attentats du Croiſſant, cette barriere enfin qu'ils ont oppoſée à ſes progrès,

(a) . . . . *Vox Regum, lingua ſalutis,*
Fœderis orator, Pacis via, terminus iræ,
Semen amicitiæ, Belli fuga, litibus hoſtis.

telles ont été ſans doute les véritables cauſes du peu de ſoin que ces Princes infidèles ont pris pendant les premiers ſiécles de leur établiſſement, de rendre aux Puiſſances Chrétiennes ce tribut réciproque qui leur eſt dû. Leurs anciennes conquêtes toujours préſentes à leur eſprit, & aiguillonnant ſans ceſſe leur ambition, n'ont pû leur permettre de ſonger à ménager des Souverains, ſur les Etats deſquels le Muſulmaniſme dès ſon origine avoit jetté un dévolu auſſi ridicule qu'injuſte. A quoi bon en effet chercher à cimenter une union, qu'on a réſolu de rompre à la premiere occaſion favorable ?

Cauſes du changement de leur politique à cet égard.

Les Héros que le Ciel a accordés par intervalle à la Chrétienté affligée, ont enfin fait tomber le voile qui aveugloit ces ſuperbes Ottomans; ils les ont forcés de reconnoître, qu'il eſt en Europe des Monarques qu'ils doivent redouter. La diminution de leur propre Empire a donné lieu à de plus ſages réflexions. Ils ont compris, que rien n'eſt ſi ſolidement établi qui ne puiſſe être ébranlé, rien de ſi grand qu'on ne puiſſe abaiſſer, rien de ſi puiſſant dont la force & le tems ne viennent à bout. Leurs propres conquêtes ont pû fournir matiére à leur défiance ſur l'avenir. Leur domination ne s'étoit-elle pas formée du débris de tant de Provinces & de Royaumes, que le ſort journalier des armes avoit ravis à leurs Souverains légitimes ? Qui pouvoit les aſſûrer qu'ils n'auroient pas le même ſort, & qu'une nouvelle Puiſſance ne s'établiroit pas ſur leurs ruines ? La fortune qui les avoit favoriſés juſqu'alors, leur avoit-elle promis d'être toujours conſtante ?

Avoient-ils fait un pact éternel & durable avec le destin ? Etoient-ils plus puissans que les anciens Romains, plus éclairés que les Grecs ? Que ne devoient-ils pas appréhender, en voyant qu'aujourd'hui il ne reste plus rien à ces anciens Maîtres de l'Univers, des vastes Etats qu'ils posséderent ? Enfin la Providence qui dispose à son gré des Trônes & des Empires, s'étoit-elle engagée à ne jamais cesser de favoriser leurs entreprises ? N'étoit-il pas plus vraisemblable, qu'après être montés au faîte de la gloire, ils feroient enfin place à quelque nouvel Empire moins cruel dans ses maximes ?

Le Grand-Seigneur, disent ses Ministres, ressemble au lion ; les Princes Chrétiens à des petits chiens, qui peuvent bien aboyer & troubler son repos, mais qui n'oseroient le mordre, sans s'exposer à en être étranglés. La France est puissante, ajoûtent-ils ; mais elle est éloignée de nous. Les Vaisseaux de l'Angleterre la rendent frontiére de tous les pays, où touche l'Océan ; mais les Anglois ont besoin de nous pour leur commerce. Les forces des Princes d'Allemagne réunies avec celles de l'Empereur sont redoutables, mais ils s'accordent peu ensemble ; la différence de Religion & la pluralité des Chefs ne leur permettront jamais de demeurer long-tems unis. Le Pape est plus propre à souffler le feu, qu'à exécuter par lui-même. L'Espagne n'est plus que l'ombre de ce qu'elle étoit autrefois. Les Etats de Venise sont frontiére de l'Empire ; il nous est aisé de les envahir. La Cavalerie de Pologne est à craindre ; mais nous la vaincrons : est-elle plus redou-

table que ne l'étoient les Grecs ? Par-là nous tiendrons en bride les Moſcovites.

Ces réflexions des Miniſtres de la Porte ſur ce qu'ils ont à craindre des Puiſſances de l'Europe, me donnent occaſion de relever ici en paſſant quelques fautes d'un Auteur, dont l'autorité a été juſqu'ici fort grande dans la matiére que je traite. C'eſt Ricaut dont il eſt queſtion. En parlant de la mauvaiſe idée que les Turcs ont des forces d'Eſpagne, cet Ecrivain dit qu'ils ſongent à ſe rendre maîtres de quelque port dans la Dalmatie, pour ſe faire de-là un paſſage commode en Sicile & au Royaume de Naples. Ignoroit-il donc que ces Infidèles poſſédent depuis long-tems la Vallone en Albanie, dans le plus étroit du golphe de Veniſe vis-à-vis d'Otrante ? Ils s'en rendirent maîtres ſous Mahomet II. qui l'année même de ſa mort ſe propoſoit de faire par-là la conquête de l'Italie; la crainte qu'en avoit le Pape Sixte IV. lui faiſoit tenir des Galéres toutes prêtes, pour ſe retirer à Avignon.

Selon le même Auteur, les Turcs conſidérent à peine les Hollandois comme une nation particuliére; ils ne les regardent que comme des peuples dépendans des Anglois. Mais c'eſt encore une erreur de Ricaut, & une vanité digne de la fierté Angloiſe, puiſque les Hollandois ſont connus des Turcs ſous le nom de Flamans, formant un corps à part dans les Etats du Grand-Seigneur, & y faiſant autant ou plus d'affaires que les Anglois. Il eſt vrai que ces derniers affectent à la Porte une grande ſupériorité ſur les Hollandois. En 1666. l'Ambaſſadeur d'An-

gleterre ayant fait part aux Miniſtres de la Porte de la bataille navale que ſa nation venoit de gagner contre les Hollandois, les traitoit de révoltés & de rebelles.

Quoiqu'il en ſoit, le Grand-Seigneur moins fier & plus ſage qu'il ne fut par le paſſé, envoye aujourd'hui des Ambaſſadeurs extraordinaires dans les Cours de pluſieurs des Princes Chrétiens. Tel a été en France Méhémet-Effendi; & tel fut cet Ibrahim, qui en 1713. fut député à Vienne, pour perſuader à l'Empereur de ne point ſe mêler de la guerre que le Sultan venoit de déclarer à la République de Veniſe, afin de faciliter la conquête de la Morée. L'Allemagne, la France, l'Angleterre, la Pologne & le Royaume des deux Siciles ont vû enfin le ſuperbe Croiſſant venir rendre à leurs Souverains l'hommage dû à leur dignité.

Les Etats Chrétiens envoyent à leur tour des Ambaſſadeurs, des Réſidens, des Agens à la Porte, les uns comme limitrophes, les autres en qualité de tributaires, quelques-uns enfin à cauſe du commerce. Les limitrophes ſont les Allemans, les Polonois, les Vénitiens & les Moſcovites. Les tributaires ſont les Tranſilvains, les Vallaques, les Moldaves & la République de Raguze. Ceux que le commerce & la protection de la Religion Chrétienne y attire, ſont les François, les Anglois & les Hollandois.

Le Roi de France eſt le ſeul entre les Princes Chrétiens, à qui les Turcs accordent le titre ſuperbe de *Padiſchah*, ou d'Empereur. Ce qui donna

lieu à cette diſtinction, au rapport de ces Infidèles, mérite d'être raconté ici. La petite fille d'un Roi de France, diſent-ils, ayant fait vœu d'aller en pélerinage à Jéruſalem, fut priſe par des Corſaires Turcs près de l'Iſle de Chipre, & préſentée à Soliman. Sa naiſſance, ſa beauté & ſes talens lui méritérent une place diſtinguée parmi les plus chéres Concubines de ce Sultan; bien-tôt elle devint maîtreſſe des affaires, ainſi que de l'eſprit du Prince. Quelque-tems après des Ambaſſadeurs de France arriverent pour redemander cette Princeſſe, & déſeſpérant de pouvoir jamais la tirer du Serrail, ils expoſerent à Soliman, que le Roi leur maître s'eſtimoit heureux, que la providence eût deſtiné ſa fille à partager le lit d'un ſi puiſſant Monarque; qu'il eſpéroit que cette union ſerviroit à former une alliance étroite entre les deux plus grands Princes du monde. En effet, ajoûtent-ils, à la requête de la Sultane, Soliman accorda le titre de *Padiſchah* au Roi de France, & ordonna que dans la ſuite ſon Ambaſſadeur auprès de Sa Hauteſſe auroit le pas avant tous les autres.

Le Prince Démétrius Cantimir, qui rapporte cette Hiſtoire, ne balance point à la traiter de fable; & il a raiſon, puiſqu'il ne s'en trouve aucune trace, ni dans les Hiſtoriens Chrétiens, ni chez les Généalogiſtes. Ricaut n'a pas oublié non plus de l'obſerver. Il a ajoûté, que ce titre de *Padiſchah*, & non pas *Podeshair*, comme il l'écrit, fut obtenu par ſurpriſe. Mais on voit d'abord, que cette remarque n'a été faite que pour conſoler les Anglois, de

ce qu'après plusieurs tentatives, de grandes sommes d'argent distribuées, & de plus considérables encore offertes par le Comte de Winchelsey, ils n'ont pû réussir à obtenir de la Porte ce titre pour leur Roi.

Quoiqu'il en soit de ce qui a donné lieu à cette préférence, il est certain qu'elle empêche l'Empereur d'avoir un Ambassadeur ordinaire à Constantinople : il n'y tient qu'un Résident ; & s'il survient quelque affaire d'importance, telle qu'une confirmation de paix, ou une prolongation de tréve, il envoye un Plénipotentiaire, qui de droit a le pas sur tous les autres Ministres.

Louis XII. Roi de France, rechercha l'amitié de Bajazet II. en faveur des Vénitiens. François I. son successeur eut aussi recours à la Porte, pour se soutenir contre la puissance formidable de Charles-Quint ; & il engagea Soliman à envoyer contre les Espagnols son grand Amiral Barberousse à la tête d'une flotte nombreuse. Ce même Prince obtint de ce Sultan la protection spéciale du Christianisme, avec le droit de Banniére à l'exclusion de toutes les autres Puissances, dont les Sujets, si l'on en excepte les Vénitiens, n'ont pû pendant long-tems négocier dans l'Empire Ottoman, que sous le pavillon François. Ce ne fut qu'en 1579. & en 1614. que les riches présens de la Reine Elizabeth & du Comte Maurice Administrateur des Etats de Hollande, obtinrent la révocation de ce privilége. Cependant depuis même cette révocation, les Successeurs de François I. n'ont pas été moins soigneux que

que ce Prince, de ménager l'amitié du Grand-Seigneur, non-ſeulement pour l'avantage du commerce de la Nation, mais principalement pour être toujours à portée de protéger la Religion contre les entrepriſes des Infidèles. C'eſt ſurtout pour cette derniére raiſon, que le Roi tient toujours un Ambaſſadeur ordinaire à Conſtantinople.

Il n'y a point de moyens, que les Nations voiſines de la France, jalouſes d'une préférence ſi marquée, n'ayent mis en œuvre, pour ruiner les François à la Porte. On ſçait que pour rendre odieuſe la noble fierté d'un Ambaſſadeur de France de la Maiſon de Noailles, qui refuſoit de ſe laiſſer tenir ſous les bras, & de ſe proſterner devant le Sultan, les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande s'abaiſſerent comme des Eſclaves juſqu'à baiſer le tapis de pied de la ſale d'Audience. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre ont toujours demeuré dans les termes d'amis pacifiques de la Porte, & de Marchands utiles, tant à cauſe de leur étain, que de leur drap & de leur londrine d'écarlate, dont les Turcs ſont très-curieux ; & c'eſt-là ſans doute la première raiſon, qui ſemble autoriſer ce que dit Ricaut à l'occaſion des mauvais traitemens faits à M. de la Haye Ambaſſadeur de France, que jamais les Ambaſſadeurs d'Angleterre à la Porte n'ont ſouffert des violences, qui ayent paſſé les menaces & les paroles injurieuſes. Mais une ſeconde raiſon beaucoup plus forte de cette différence, eſt que les Anglois ne ſe ſont jamais mêlés au Divan des affaires de la guerre, & n'ont jamais fait le

moindre effort, pour s'oppoſer à l'agrandiſſement de l'Ennemi commun de la Chrétienté. J'excuſe l'Auteur Anglois de n'avoir pas voulu révéler la honte de ſa Nation ; pour lui en épargner la peine, je marquerai ici ſommairement & avec ſincérité quelques-unes des avanies, qu'ont eu à eſſuyer les Miniſtres d'Angleterre à la Porte depuis leurs trois derniéres Ambaſſades. Ce ſont autant de traits hiſtoriques, qui ſerviront d'éclairciſſement à la matiére de ce Chapitre.

En 1652. les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, avec le Réſident de Hollande, ayant été mandés à l'Arſenal par le Capitan-Bacha Giourgi-Méhémet, alors Grand Viſir, M. Thomas Bendie Ambaſſadeur d'Angleterre ſe rendit le premier au Divan, & y prit la premiére place. M. de la Haye qui n'arriva qu'enſuite, en ayant été averti avant que d'entrer dans la ſale d'audience, crut devoir éviter l'éclat ; il paſſa dans une autre ſale, où il attendit le Viſir, pour ſe plaindre à lui de l'entrepriſe de l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Il lui repréſenta la témérité de ce Miniſtre, d'oſer uſurper la place d'honneur au Divan, & lui dit que ſa conſidération ſeule & le lieu l'avoient retenu, juſqu'à ce qu'il lui eût fait raiſon de cette inſulte. Le Viſir lui répondit ſans s'émouvoir, qu'il connoiſſoit la place d'un chacun, & qu'il ſçauroit bien lui faire rendre la ſienne. Ainſi l'Ambaſſadeur de France n'entra au Divan qu'avec le Grand Viſir ; & pendant que M. Bendie s'avança quelques pas au-devant du Miniſtre pour le ſaluer, M. de la Haye prit ſa place,

en disant qu'elle lui appartenoit. L'Ambassadeur Anglois voulut contester, & prétendit le déplacer ; mais le Visir se levant aussi-tôt, le prit au collet, & lui appuyant un coup de poing, le fit sortir de la sale en l'appellant traître. Comme ce Ministre parloit un peu la Langue Franque, on remarqua qu'il lui dit en le poussant vers la porte, *Proditor del ton Rei*, pour lui reprocher la mort de Charles I. Roi d'Angleterre ; injure qui devoit être d'autant plus sensible à l'Ambassadeur, qu'il étoit envoyé par le Parlement rebelle. Cette affaire coûta à M. Bendie des sommes immenses, pour se raccommoder avec les Ministres de la Porte.

Avant lui le Comte de Winchelsey avoit reçu à Constantinople un affront public & éclatant, pour avoir débauché une fille Turque. C'étoit une Circassienne, qu'un Polonois renégat & fort habile dans les Langues, nommé Alibé, dont il est fait mention dans la Préface & dans plusieurs autres endroits de l'Ouvrage de Ricaut, avoit achetée. Comme il étoit ami & pensionnaire du Comte, il lui avoit revendu cette esclave ; mais ce trafic étant contraire aux Loix de l'Empire, la fille fut enlevée d'autorité à l'Ambassadeur : le Renégat qui avoit la paye de Spahi, & qui étoit Drogman, ou Interpréte de la Porte, fut cassé & banni ; & il en coûta 2000 écus à l'Ambassadeur, pour accommoder cette affaire.

Comme Ricaut étoit Secrétaire du Comte de Winchelsey, on ne peut pas le blâmer d'avoir passé sous silence cette historiette. On ne doit pas même

lui ſçavoir mauvais gré d'avoir diſſimulé les différentes avanies, qui firent quitter le commerce du Caire à ceux de ſa nation juſqu'au tems de M. Bendie, qu'un de ſes parens, de même nom que lui, y fut renvoyé Conſul, & par la continuation des mauvais traitemens qui en avoient chaſſé ſes prédéceſſeurs, ſe vit contraint avec les autres Anglois de renoncer abſolument au commerce de cette Echelle. Ricaut, qui prudemment n'a point parlé de tout cela, a bien ſçu marquer les cauſes de l'empriſonnement de M. de la Haye, pour n'avoir pas voulu répondre de quelques proviſions que les Turcs avoient chargées à Alexandrie, & que deux Capitaines Marſeillois qui s'en rendirent maîtres, avoient venduës à Livourne; ne devoit-il pas, du moins par équité, ne pas omettre une pareille friponnerie faite dans le même tems par un Capitaine Anglois, qui de complot avec les nôtres, fit vendre la cargaiſon des Turcs au même Port de Livourne? Ce qu'il y a de conſtant, eſt que l'Ambaſſadeur d'Angleterre fut auſſi reſponſable de cette violence, & qu'il ne la répara, qu'en faiſant payer le prix de la charge aux Marchands de cette nation.

En un mot Ricaut n'a parlé qu'avec peine des avantages des François dans l'Orient; on diroit qu'il s'eſt fait une étude, ſinon de les rendre douteux, au moins de les diminuer & de les affoiblir en grande partie. M. de la Haye, dit-il, ayant fait ſçavoir au Grand Viſir Kioprili, que le Roi ſon maître avoit pris la Ville d'Arras ſur les Eſpagnols, & gagné quelques batailles en Flandres, ce Miniſtre répon-

dit fiérement à l'envoyé de ce Miniſtre : *Je me ſoucie bien que le Chien mange le Pourceau, ou que le Pourceau mange le Chien, pourvû que les affaires de mon maître aillent bien.* Mais ce rapport eſt une impoſture manifeſte, & ſe détruit de lui-même, puiſque Kioprili ne fut fait Viſir qu'en 1653. ou 1654. treize ou quatorze ans après la priſe d'Arras, qui arriva en 1640. tems auquel M. de la Haye ne faiſoit que d'arriver à Conſtantinople, où il étoit en très-grande conſidération auprès de Cara-Muſtapha alors Grand Viſir. Auſſi ce premier Miniſtre le fit aſſûrer, qu'il prenoit toute la part poſſible aux avantages de la France ; il donna même 40. ou 50. piaſtres en aſpres neuves du Caire aux ſieurs Lempereur & de Maiſon-Blanche, Sécretaires de l'Ambaſſadeur, qui lui porterent la premiére nouvelle de cette conquête.

En 1645. lors de la priſe de Gravelines, Saleik, premier Viſir, prevint lui-même M. de la Haye : il manda le ſieur de la Borde, premier Interpréte de l'Ambaſſadeur, pour ſçavoir s'il avoit reçu depuis peu des nouvelles de France ; & l'Interpréte lui ayant répondu, qu'il n'en avoit point eu depuis que les armées étoient entrées en Campagne : J'en ſçais, moi, repliqua le Miniſtre ; & tu diras à ton maître, que l'Empereur de France a enlevé Gravelines aux Eſpagnols. En même-tems il en marqua ſa joie par deux poignées d'aſpres & d'autre monnoie d'argent, qu'il donna au ſieur de la Borde.

Lorſqu'en 1666. l'Ambaſſadeur d'Angleterre donna avis aux Miniſtres de la Porte de la bataille

navale, que ſa nation venoit de gagner contre les Hollandois, il eut la vanité d'ajoûter, que la flotte de France avoit été battue en allant à leur ſecours. M. de la Haye en ayant été informé par un de ſes Drogmans qu'il avoit à la Cour, qui étoit alors à Métoka, Ville de Thrace diſtante de 60. lieues de Conſtantinople, il lui dépêcha un de ſes gens chargé du récit traduit en Turc de la rencontre des deux flottes d'Angleterre & de Hollande, du combat & de la retraite des Hollandois dans leurs Ports; il y joignoit l'aventure d'un Vaiſſeau François, qui pendant la nuit s'étant écarté de la flotte de France, s'étoit trouvé le matin au milieu de la flotte Angloiſe, avoit combattu tout le jour contre trois Vaiſſeaux qui l'attaquerent, avoit démâté le premier, emporté le pont du ſecond, & ſe voyant auſſi ſans mât, criblé de coups & hors d'état de gagner terre, s'étoit fait donner bon quartier par le troiſiéme. Cet écrit ayant été préſenté de la part de l'Ambaſſadeur au Caïmacan, il le lut, le retint pour le faire voir au Grand-Seigneur, & dit au Drogman, qu'il étoit bien aiſe que l'armée navale de France n'eût pas été défaite, & qu'il remercioit M. l'Ambaſſadeur de lui avoir envoyé la relation de cette bataille.

Si ces obſervations ne ſuffiſent pas, pour prouver que les François ſont plus conſidérés des Turcs que l'Auteur Anglois ne veut le faire entendre, que même ils l'emportent à cet égard ſur tous les autres Francs, j'ajoûterai un fait qui ne lui étoit pas moins connu, qu'à toutes les différentes nations établies à Conſtantinople. M. de la Haye ayant donné avis

au Caïmacan & au Boſtangi des conquêtes que Louis XIV. avoit faites en Flandres en 1667. les deux premiers Miniſtres, l'un du dedans de la Ville, l'autre des dehors & du Port, lui accorderent ſans difficulté la permiſſion de faire des réjouiſſances publiques dans le Palais de France à Péra, & de faire tirer le canon des Vaiſſeaux François qui mouilloient alors dans le Port. L'un & l'autre chargea ſes Drogmans de l'aſſûrer, qu'ils prenoient part à ſa joie, & qu'ils en auroient toujours une très-ſenſible des victoires que l'Empereur de France remporteroit ſur ſes Ennemis, & leur firent de plus beaux préſens qu'à l'ordinaire (*a*). En conſéquence de cette permiſſion, pendant un jour entier il fut tiré des boëtes au Palais de l'Ambaſſadeur, & deux mille coups de canon des Vaiſſeaux, avec une telle ſurpriſe de la part des Turcs & des autres nations qui en ignoroient le ſujet, qu'ils crurent que c'étoit pour la priſe de Candie.

Il eſt à propos d'obſerver, que peu de tems après les Anglois & les Hollandois ayant voulu faire de ſemblables réjouiſſances pour la paix conclue à Breda, & les Hollandois étant allés les premiers avec de grands préſens prier le Caïmacan de leur permettre de faire tirer le canon de leurs Vaiſſeaux, elle leur fut refuſée tout net : ils ne purent pas même obtenir la liberté de faire tirer des boëtes dans l'Hôtel

(*a*) Ce ſont ordinairement des mouchoirs de toile de coton, ou de ſoie de différentes couleurs, ouvragés & en broderie, dont les Turcs ont coutume de faire préſent aux Officiers, que des perſonnes de conſidération leur envoyent. Ces préſens ſont des marques de leur joie & de leur ſatisfaction.

de leur Résident ; ce qui empêcha les Anglois de s'exposer à un pareil refus.

La considération que le Grand-Seigneur a pour le Roi d'Angleterre, dit encore l'Auteur que je viens de citer, a paru en plusieurs rencontres, surtout dans la liberté qu'ont les Marchands Anglois de trafiquer sûrement dans ses Etats, & dans la promptitude avec laquelle il accorde aux Ambassadeurs de cette Nation toutes les choses raisonnables qu'ils lui demandent. Sans entrer dans la discussion de ces avantages, il faut reconnoître de bonne foi, que les François, les Anglois, en un mot tous les Francs établis dans les Etats du Grand-Seigneur sont également exposés aux caprices & à l'avarice des Infidèles ; mais il y a cette remarque importante à faire, que si les Anglois avoient fait la guerre sur terre & sur mer contre le Croissant, comme les François, si comme eux, ils s'étoient trouvés en Hongrie & à Candie les armes à la main combattans pour les intérêts des ennemis de Sa Hautesse, peut-être les Turcs n'auroient-ils pas eu pour eux autant de ménagement qu'ils en ont pour les François.

Du reste, malgré ces avantages prétendus, que Ricaut fait sonner si haut, les Anglois n'ont pas laissé de recevoir de tems en tems de la part des Turcs des mortifications très-rudes ; ils ont été forcés, comme je l'ai fait observer, de renoncer au commerce du Caire, pour les éviter. Le jeune Comte de Winchelsey, fils de l'Ambassadeur, voyageant avec permission & passeport du Grand-Seigneur dans la Terre-Sainte, ne laissa pas d'être retenu prisonnier,

nier, & fut obligé de payer deux cens piaſtres pour des choux, que ſes gens avoient pris, quatre cens piaſtres en veſtes & autres préſens, qu'exigea l'Aga de Jéruſalem, & une pareille ſomme à des Arabes retournant de Jéruſalem à Alep. Son paſſe-port qu'il montra après avoir payé, lui attira beaucoup d'excuſes; mais on ne lui rendit pas ſon argent : on lui fit ſeulement préſent d'un méchant cheval, pour lequel on tira encore de lui deux cens piaſtres. Au mois d'Août 1669. le ſieur Hidges fameux négociant, & Tréſorier de la nation Angloiſe à Conſtantinople, revenant de voir le Chevalier Harrey, Ambaſſadeur d'Angleterre, qui étoit alors à ſa maiſon de campagne, reçut au milieu de ſa ſuite dans la grande rue de Péra, pluſieurs coups de bâton de la main d'un Eunuque noir du Serrail, ſans que l'Ambaſſadeur pût tirer raiſon de cette violence; on lui promit pour toute ſatisfaction, que les coups de bâton ayant été donnés par un Eunuque noir de la Validé, cet Eunuque iroit dîner chez le Tréſorier, & le prieroit de les oublier & d'être ſon ami. Ce qui avoit fâché l'Eunuque, c'eſt que le Tréſorier ne s'étant point détourné du chemin à ſa rencontre, il avoit été contraint de paſſer avec ſon cheval ſur des pavés ſecs & gliſſans; ce qui l'avoit fait tomber.

En un mot quelques diſcours que tiennent les Ecrivains des autres Nations, quelque jalouſie que ces Nations faſſent paroître contre la France, malgré les efforts réitérés qu'elles ont pu faire pour décréditer l'Ambaſſadeur du Roi à la Porte, ce Miniſtre y a toujours conſervé ſa prééminence : ſa

maiſon eſt toujours un azile aſſûré, où l'on jouit d'une liberté entiére, dès qu'on peut arriver au ſeuil de ſon Palais. Ce titre de *Padiſchah*, tant ambitionné du Roi d'Angleterre, & qui lui a toujours été conſtamment refuſé, n'eſt pas la ſeule marque de diſtinction, que les Turcs accordent à la France. Ses vaiſſeaux de guerre entrent dans le port de Conſtantinople, ſans ſaluer le Serrail ni le Pavillon du Grand-Seigneur; leurs tambours & leurs canons interrompent ſans ſcrupule le repos des Sultanes dès la pointe du jour, tandis que les autres Nations n'oſeroient ſonner la moindre cloche, & ſouffrent des viſites honteuſes ſur le moindre ſoupçon.

Entrée d'un Ambaſſadeur à la Porte.

Lorſqu'un Ambaſſadeur doit faire ſon entrée dans la Ville où eſt la Cour, on lui envoye certain nombre de chevaux de l'écurie du Grand-Seigneur; quelques Compagnies de Janiſſaires & de Chiaoux vont recevoir ce Miniſtre à une lieue de la Ville, ſi c'eſt à Andrinople, ou au bord de la Mer, ſi l'entrée ſe fait à Conſtantinople.

Audience du Grand-Viſir.

La premiére audience de l'Ambaſſadeur eſt celle du Grand-Viſir; il s'y rend ſuivi de tout ſon Cortége. Le Kéaja accompagné du Maître des Cérémonies & de l'Interpréte le reçoit au pied de l'eſcalier, & le conduit dans la Chambre d'Audience, où il y a non pas des ſiéges, comme le dit Ricaut, mais deux tabourets égaux pour l'Ambaſſadeur & le premier Miniſtre. Ce dernier par orgueil ſe fait quelquefois attendre long-tems. Cette premiére viſite ſe paſſe en cérémonies & en complimens; on pourroit auſſi la nommer *la viſite des préſens*. Ceux de

l'Ambaſſadeur au Grand-Viſir conſiſtent en veſtes de brocard d'or, de velours ou de ſatin, en ouvrages d'horlogerie & autres curioſités ſemblables. Le Miniſtre fait diſtribuer à ſon tour à l'Ambaſſadeur & aux principaux Officiers de ſa ſuite des Caftans de brocard de Burſe, à ramages d'or & d'argent; enfin on ſert des liqueurs, des parfums & des eaux de ſenteur : c'eſt par-là ordinairement, que ſe terminent toutes les Audiences.

Le jour de celle du Grand-Seigneur, l'Ambaſſadeur part de ſon Palais avec toute ſa maiſon, précédé des Janiſſaires & des Chiaoux, & accompagné du Chiaoux-Bachi. Le Kéaja le conduit dans la ſale du Divan entre deux files de Janiſſaires, de Spahis & de Capigis. Là il rencontre le Grand-Viſir au milieu de la ſale, & ils marchent enſemble juſques aux deux places qui leur ſont deſtinées. De-là après une courte converſation, l'Ambaſſadeur voit la cérémonie de la paye des Janiſſaires, qui commence par l'arrangement des ſacs en face de la fenêtre Impériale & aux pieds du Grand-Viſir. Auſſi-tôt après cette diſtribution, & dès que les Officiers de la Milice ont baiſé la veſte du Miniſtre, on prépare une table dans le Divan même, où ordinairement l'Ambaſſadeur mange ſeul avec le Viſir. Au dîner que le Grand-Viſir donna à M. de la Haye, il y eut ſept tables, & trois perſonnes à chaque table. Le premier Miniſtre eſt ſur un ſopha, & l'Ambaſſadeur dans un fauteuil. Il en eſt de même chez les autres Miniſtres. A l'Audience de M. de Nointel il n'y eut que des tabourets.

Audience du Grand-Seigneur.

Après le repas, on conduit l'Ambaſſadeur ſous une galerie, où on lui préſente les Caftans, avec leſquels il doit paroître à l'Audience. Le Grand-Seigneur diſtingue la qualité des Princes, & l'eſtime qu'il fait d'eux, par le nombre de veſtes qu'il fait diſtribuer à leurs Miniſtres quand ils vont à ſon audience : l'Ambaſſadeur de France en a vingt-quatre ; celui d'Angleterre, ſeize ; le Baile de Veniſe, douze, & l'Ambaſſadeur de Hollande, autant.

Les principaux Eunuques blancs, vêtus de drap d'or, les mains croiſées ſur l'eſtomac & la vûe baiſſée, ſont rangés en haye juſqu'à la porte de la ſale d'audience, qui eſt gardée par le Capi-Aga. A l'extrémité de cette ſale eſt placé le Trône ambulant de l'As-Oda, ſous un dôme d'or qui tient lieu de dais ; tout au-tour pendent pluſieurs petits globes ou feſtons de diamans, de rubis, d'émeraudes & de perles. L'enfoncement, la couverture, le ſoubaſſement, le tapis du gradin du Trône, ceux de la ſale & la tapiſſerie ſont de drap d'or rehauſſé de pierreries.

Le Grand-Seigneur eſt aſſis ſur ce Trône entre deux piles de carreaux, les jambes pendantes, & les pieds appuyés ſur le haut du gradin. Il eſt vêtu ce jour-là de drap d'or fourré de martres, & ſi éclatant des pierreries dont le devant de ſa veſte, ſon turban & ſa chauſſure ſont ornés, qu'il éblouit les yeux des ſpectateurs. Ce Monarque affecte en cette occaſion tant de gravité, qu'à peine lui voit-on remuer les yeux & les lévres ; on diroit que le faſte & la vanité en ont fait une idole.

Auſſi-tôt que les Grands de l'Empire ont baiſé la veſte de Sa Hauteſſe, deux Capigis-Bachis prennent l'Ambaſſadeur ſous les bras, & deux Viſirs le conduiſent juſqu'au lieu où il doit s'incliner, pour baiſer à ſon tour la robe du Sultan. Après cette premiére cérémonie, l'Ambaſſadeur prononce ſon compliment, & préſente au Viſir la Lettre de ſon Souverain enfermée dans un petit ſac de drap d'or; après quoi il ſe retire à reculons juſqu'au veſtibule, faiſant de diſtance en diſtance trois révérences.

Cette coutume de conduire à l'audience par deſſous les bras les Ambaſſadeurs des Princes Etrangers, nous paroît indigne, & l'eſt en effet dans nos mœurs : cependant elle eſt très-ancienne en Orient, où on l'a toujours regardée comme une cérémonie honorable pour ceux qui approchoient du trône des Princes. Les Turcs lui donnent une origine plus récente, & qui ſemble juſtifier l'idée que nous nous en faiſons. Un jour, diſent-ils, Bajazet II. rencontra en ſon chemin un Dervis, qui l'ayant abordé en lui demandant l'aumône, tira de deſſous ſa robe un cimeterre pour le tuer; le cheval du Sultan ſe cabra, & reçut le coup : le Dervis alloit redoubler, lorſqu'il fut prévenu par un Bacha. Bajazet bleſſé ordonna, ajoûtent-ils, que dans la ſuite quiconque viendroit à l'audience du Grand-Seigneur, y ſeroit conduit par deſſous les bras par des Capigis; & depuis cette loi a été ſoigneuſement obſervée. En ce ſens, cette cérémonie ſeroit humiliante pour ceux qui s'y trouvent expoſés, puiſqu'elle ne ſeroit fondée que ſur la défiance qu'on a de leur perſonne. Mais que l'hiſ-

toire ſoit vraie, ou non, ne ſeroit-il point à ſouhaiter pour pluſieurs Etats de l'Europe, que cette coutume s'y fût toujours obſervée comme en Turquie? Si elle eût été en uſage en France, le Roi Henri III. n'eût pas péri par un parricide.

Après l'audience du Grand-Seigneur & du premier Miniſtre, l'Ambaſſadeur rend une viſite de cérémonie au Muphti, au Kaïmacan, au Capitan-Bacha; il voit *incognito* le Boſtangi-Bachi & tous ceux qui ont quelque crédit à la Cour, ou qui paroiſſent devoir y en avoir bien-tôt. Cette attention fait partie des devoirs de ſon Ambaſſade; car les Turcs ſe piquent d'obliger dans leur élévation, ceux qui les ont cultivés de bonne heure, & qui ont ſuivi le commencement & les progrès de leur fortune.

Inſtructions particuliéres pour l'Ambaſſade de Conſtantinople.

Cette derniére réflexion ſemble n'intéreſſer que les particuliers; cependant elle ne laiſſe pas d'avoir ſon application aux Ambaſſadeurs des Puiſſances Etrangeres. Un Miniſtre toujours attentif aux intérêts de ceux qui le font agir, leur ménage de loin l'eſtime & le reſpect des principaux Officiers de la Porte; & tandis qu'il ſçait ſe faire aimer de ceux qui déja occupent les premiéres places, il tâche de prévenir d'avance en ſa faveur ceux qui ſont prêts à être mis ſur le Chandelier. Sa prévoyance s'étend juſqu'à ceux, qui pour être trop jeunes, ne doivent être initiés au maniment des affaires que long-tems après. Si un contre-tems fâcheux dérange ſes vûes, ſi pluſieurs de ceux qu'on a cultivés de loin ne parviennent pas aux premiers poſtes de l'Etat, on peut s'en conſoler; dans cette Cour tout eſt gliſſant, &

ſujet au changement. Ceux qui y parviendront en effet agiront du moins conformément aux impreſſions qu'on leur aura données.

Cette prévoyance eſt d'autant plus eſſentielle à un Ambaſſadeur à la Porte, que toutes ſes négociations s'y font avec les Miniſtres (*a*); il ne voit le Sultan, qu'en arrivant & en partant. Auſſi les Princes Chrétiens ne manquent jamais de choiſir pour cette fonction importante des hommes ſages & fidéles, qui par la pénétration de leur eſprit & par leurs talens répondent du ſuccès de l'ambaſſade ; qui en ſe faiſant aimer de tous, ne lient d'ailleurs d'amitié particuliére avec aucun, pour éviter la jalouſie ; qui ménagent avec adreſſe le petit nombre de perſonnes puiſſantes, ſur leſquelles roulent toutes les affaires ; qui diſtribuent leurs préſens avec prudence, & confondent leur propre patrimoine avec les générosités du Prince.

Jamais pareil ſacrifice ne fut plus néceſſaire, qu'à un Ambaſſadeur qui réſide à Conſtantinople, où les préſens circulent preſque ſans interruption ; telle eſt la maniére des Courtiſans Turcs. Du moindre Officier ces préſens paſſent de main en main

(*a*) Ricaut dit, que le Comte de Céſi avoit la vanité & l'ambition de faire la Cour aux Maîtreſſes du Grand-Seigneur, ce qu'il ne pouvoit faire, qu'en donnant des ſommes immenſes aux Eunuques ; de ſorte qu'en peu de tems il ſe trouva ſi expoſé aux importunités de ſes créanciers, qu'il perdit entiérement l'autorité & le crédit que lui donnoit ſon caractére. Mais ces négociations prétendues ſont des contes faits à plaiſir, propres à en impoſer ſeulement à ceux qui ignorent de quelle maniére on ſe gouverne au Serrail, où il eſt également inoui & preſque impoſſible, qu'un Franc puiſſe avoir de commerce avec les Maîtreſſes du Grand-Seigneur. On ſçait d'où eſt venu le malheur & la ruine du Comte de Céſi.

jusqu'au premier Ministre : celui-ci les répand ensuite dans le Serrail, pour soutenir son crédit ; & du Serrail ils découlent de nouveau sur les particuliers. Ainsi ces richesses sont comme une espéce de flux, semblable aux sources que produit la mer, qui forment des Fleuves, & rentrent ensuite dans l'Océan. Qu'un Ambassadeur est éloquent & persuasif, quand ses générosités chaque jour renouvelées annoncent aux Ministres les visites particuliéres qu'il leur rend, ou les audiences secrétes qu'il leur a fait demander !

La coutume d'envoyer des présens par Ambassadeurs est très-ancienne ; c'est même une espéce de justice, que les Souverains se rendent les uns aux autres. Virgile n'introduit jamais d'Ambassadeur, sans le charger de quelque présent destiné à ceux auxquels il s'adresse. L'or & l'argent ne sont pas toujours à la vérité la matiére de ces présens ; des étoffes précieuses, des animaux singuliers, des raretés naturelles, ou autres curiosités semblables les rendent plus nobles. Artaban, Roi des Parthes, fit présent à Tibére d'un homme sauvage de sept coudées de haut. Dom Emanuel, Roi de Portugal, envoya au Pape le premier Rhinoceros qui vint des Indes, des Lions, des Tigres & autres animaux de chasse. Le Roi d'Ormus fit présenter au même Emanuel, Roi de Portugal, une Panthére privée, montée sur la croupe d'un cheval Persan richement équippé, & gouvernée par un Persan excellent chasseur ; cette bête couroit les cerfs & les sangliers.

Ce n'est pas seulement aux Monarques, que s'adressent

dreſſent les préſens ; on en fait encore à leurs Miniſtres & aux Grands de leur Cour. Un Ambaſſadeur habile doit proportionner ſes généroſités au caractére des Courtiſans : une noble fierté plait aux uns ; la prodigalité n'offenſe pas les autres : emportés par leur avarice, ils n'aiment que qui donne ſouvent ; tels ſont les Turcs. Jamais un Miniſtre étranger ne ſera expoſé, à recevoir de ces Courtiſans eſclaves de l'or une réponſe ſemblable à celle de M. Curius aux Députés des Samnites, de Tubéron aux Ambaſſadeurs des Etoliens, & de Phocion à l'Envoyé d'Alexandre. *Impertinent Samnite*, dit le premier, *rapporte à ta République que M. Curius aime mieux commander à des gens riches, que de l'être lui-même. Ambaſſadeur*, répondit le ſecond, *dis aux Etoliens, que la continence ne doit pas ſe traiter de même que la pauvreté. Pourquoi*, dit Phocion à l'Ambaſſadeur d'Alexandre, *ton Prince s'adreſſe-t-il à moi entre tous ceux du Sénat, pour me faire ce préſent ?* L'Ambaſſadeur lui ayant répondu, que c'étoit parce qu'il l'eſtimoit plus homme de bien que tous les autres : *Dis lui donc*, répliqua Phocion, *que je le prie d'agréer, que je me conſerve tel.*

Le Grand-Seigneur envoye à ſon tour des préſens aux Puiſſances, qui l'ont prévenu. Méhémet-Effendi dernier Ambaſſadeur Turc en France préſenta au Roi de la part de ſon Maître des chevaux ſuperbes, & pluſieurs autres raretés précieuſes, dont on a donné l'énumération au Public. En 1601. un renégat Provençal Ambaſſadeur de la Porte auprès d'Henri IV. lui fit préſent de la part de Sa Hauteſſe

d'un poignard & d'un cimeterre, dont la garde & le fourreau étoient d'or garni de rubis, & d'un pannache de plumes de héron enchaſſé dans un tuyau d'or couvert de turquoiſes.

Des préſens ſi riches marquent ſans doute beaucoup de magnificence ; mais n'y auroit-il pas dans ces fiers Ottomans plus de générosité à imiter les Princes de l'Europe, dans leur façon de recevoir les Ambaſſadeurs? Une grandeur noble reléve l'éclat des Puiſſances Chrétiennes : plus elles méritent de reſpects, moins elles éxigent ces baſſes humiliations preſcrites par le cérémonial du Serrail, & qui coûtent tant aux Miniſtres étrangers. Quel déſagrément pour eux, lorſque pour paroître devant le Monarque de l'Orient, on leur ôte leur épée, on s'empare de leur perſonne, on la déguiſe, pour ainſi dire, ſous un habit Turc! Que n'ont-ils pas à ſouffrir dans ces momens ſenſibles, où les regards d'un Divan orgueilleux ſemble inſulter à la Majeſté des Rois de la terre, lors même qu'ils viennent bien moins lui demander ſa protection, que l'aſſûrer de leur bienveillance!

L'Hiſtoire nous à conſervé les noms de deux Ambaſſadeurs François, qui refuſerent courageuſement de ſe conformer aux uſages impérieux de la Porte. M. de Noailles Evêque d'Acqs, Ambaſſadeur de Charles IX. vers Sélim II. auprès duquel il étoit chargé de ménager un accommodement en faveur des Vénitiens, fit dire par ſon truchement aux deux Capigis-Bachis, qui vouloient le ſaiſir par la manche & le prendre par le poignet, *que la dignité d'un*

Evêque François ne pouvoit ſouffrir, qu'on le menât comme un forçat. Il alla ſeul ſans aucune crainte baiſer la main & la veſte de Sélim. Ce Seigneur étoit encore le premier Miniſtre étranger arrivé à Conſtantinople ſans y apporter de préſens. Sur les reproches que lui en fit le Grand-Viſir, il répondit, *que l'Empereur ſon Maître, le plus grand Prince de la Chrétienté, ſçachant que Sélim demandoit des préſens comme choſe duë & comme un tribut, lui avoit défendu d'en offrir.*

Le ſecond exemple regarde M. de Fériole, qui ſuccéda à M. de Château-neuf dans l'Ambaſſade de Conſtantinople. Mauro-Cordato lui ayant repréſenté, qu'il n'étoit permis à perſonne de paroître armé en préſence du Grand-Seigneur; que dans le Serrail perſonne n'avoit ni ſabre, ni épée; que le Boſtangi-Bachi n'y portoit qu'un bâton, & les Janiſſaires une canne; que le ſabre du Sultan ſeul étoit à côté de lui ſur un carreau: *L'Empereur mon Maître*, répondit M. de Fériole, *m'a donné mon épée; je ne la quitterai pour qui que ce ſoit.* Le même Ambaſſadeur fit faire une gondole pareille à celle du Sultan; & malgré ſes amis, qui lui remontrerent que le Grand-Seigneur le trouveroit mauvais, il jura qu'il n'iroit jamais à Conſtantinople dans une autre gondole, parce qu'il repréſentoit le Roi de France, & qu'en cette qualité il ne devoit pas céder au Monarque Turc. Il tint parole; & chaque fois que des affaires preſſantes l'obligeoient à ſortir de Galata où il demeuroit, il aimoit mieux prendre un grand tour, que d'abréger ſon chemin,

en traverſant le port ſur une gondole moins magnifique que la ſienne.

CHAPITRE V.

Derniéres Réflexions ſur le Faſte Ottoman.

SUr tout ce que j'ai dit juſqu'ici, il eſt aiſé de ſe former une idée juſte du faſte de l'Empire Ottoman, qui a fait la matiére de ce Livre. J'ajoûterai, en finiſſant, quelques réflexions ſur la grandeur des Miniſtres de la Porte & des Bachas, dont un ancien Auteur a fait un Chapitre particulier dans un Livre, qu'il a publié ſur ce ſujet, & qui ne m'a pas été d'un grand ſecours. Ce n'eſt pas ſeulement à cauſe de ſon peu de clarté, & de ſes expreſſions gothiques ; c'eſt ſurtout à cauſe de la confuſion avec laquelle cet Auteur traite tant de matiéres différentes : elle eſt telle, que pour les entendre, il eſt néceſſaire de les ranger dans un certain ordre, comme j'ai tâché de le faire juſqu'à préſent pour la commodité des Lecteurs.

L'Océan doit être grand, s'écrie cet Auteur ancien, puiſqu'il nourrit des poiſſons auſſi gros que les baleines ; de-là il conclut que la Cour Ottomane doit être bien magnifique, puiſque les Miniſtres & les Officiers qui la compoſent poſſédent chacun ſéparément des richeſſes immenſes. L'éclat & la magnificence des Rois brille moins dans leur propre

perſonne, que dans l'opulence des Grands de leur Cour, puiſqu'ils ſont le principe & la ſource de cette opulence. Machmut-Pacha, Béglerbeg de Romélie ſous Mahomet II. poſſédoit de ſi grands tréſors, que de ſes ſeuls revenus il eût pû fournir à l'entretien d'une puiſſante armée ; le préſent qu'il fit à l'aîné des Fils de Mahomet lorſqu'il fut circoncis, montoit à près de quatre cens mille livres de notre monnoie. Naſſuf-Pacha Grand-Viſir en 1614. avoit tant de richeſſes, qu'à ſa mort on trouva dans ſes coffres un million de ſequins, huit cens mille écus, trois boiſſeaux de pierres précieuſes non miſes en œuvre, un boiſſeau de diamans, & deux boiſſeaux de groſſes perles d'un prix ineſtimable. Son équipage étoit ſuperbe ; il avoit dans ſes écuries mille chevaux, quatre cens jumens d'Arabie & d'Egypte, & pluſieurs milliers de chameaux & de mulets. Le Cabinet de ſes armes étoit rempli des plus belles épées, qu'on puiſſe trouver au Levant & ailleurs, la plûpart enrichies de diamans. Le grand nombre, le prix & la rareté de ſes meubles ſurpaſſoit tout ce que l'imagination peut ſe figurer de plus brillant & de plus riche.

De tels Courtiſans ne marchent jamais à petit train, ſoit qu'ils aillent en Campagne, ou qu'ils voyagent pour des affaires particuliéres ; pluſieurs Souverains de l'Europe n'ont pas des ſuites ſi nombreuſes. Leurs tentes ſont autant de palais ambulans, qui renferment des richeſſes immenſes ; leurs logemens ſont des Serrails ſuperbes, qu'ils ont fait bâtir avec des dépenſes incroyables : c'eſt ce qu'on

peut voir dans l'Hippodrôme de Constantinople, & au Serrail d'Ibrahim-Pacha. Le Comte de Bonneval, qui servoit sous le Prince Eugéne contre les Turcs, eut pour partage après une victoire, la tente de l'Aga des Janissaires. Je n'éxagere point, dit ce Bacha, en assûrant qu'il y avoit des millions dans cette tente.

F. Boucher inv. Cl. Duflos Sc.

MOEURS ET USAGES DES TURCS,

LIVRE NEUVIEME.

De la Politique des Turcs.

CHAPITRE PREMIER.

Réflexions ſur la Politique en général.

LA Politique a été de tout tems l'ame & le ſoutien des Etats : c'eſt l'art des arts ; c'eſt la premiére & principale ſcience des Princes & des Miniſtres ; c'eſt le Livre des Rois, dont parloit la Reine Elizabeth (*a*). C'eſt-là qu'on apprend à faire agir les intérêts mêmes de ſes voiſins, com-

(*a*) L'Archevêque de Cantorbéry repréſentant à cette Princeſſe,

me autant de resſorts, pour favoriſer les ſiens ; à exciter l'ambition des uns, pour ternir la gloire trop éclatante des autres ; à relever le courage abatu de ceux-ci par une alliance ineſpérée, pour mieux allumer leur haine & leur vengeance contre l'ennemi commun ; à faire naître à propos des prétentions nouvelles, ou à en reſſuſciter d'anciennes déja enſévelies dans l'oubli, afin qu'occupé à les détruire, un voiſin obſtiné, incapable de ſe défendre tout à la fois en des lieux différens & éloignés, ſe déſiſte par force d'un projet, qui ne lui auroit que trop réuſſi, ſi on lui eût laiſſé le tems d'en preſſer l'exécution.

Heureux le peuple gouverné par un Prince ſage & éclairé, qui héritier de la puiſſance de ſes ancêtres, a ſucé avec le lait non-ſeulement la bonté, la clémence, la juſtice, toutes ces vertus qui les rendirent chers & précieux à leurs ſujets, mais encore cette valeur, qui ne ſçait jamais ſe démentir ; ce courage, que rien n'étonne ; cette grandeur d'ame, cette fermeté d'eſprit, qu'aucun événement ne peut ébranler ; cette maturité de jugement, qui eſt la pierre de touche de la félicité des peuples ; cette ſageſſe d'examen, qui ſçait ſe fixer à propos, & prendre toujours le meilleur parti ; cette fécondité d'imagination, qui fournit dans le beſoin des expédiens utiles ; cette pénétration, qui découvre les

qu'une grande Reine comme elle devoit faire gloire de pardonner à un Seigneur d'une auſſi grande conſidération que le Comte d'Eſſex : *M. l'Archevêque*, lui répondit-elle, *vous avez bien lû l'Ecriture Sainte ; mais vous ne ſçavez pas le Livre des Rois.*

vûes

vûes les plus cachées d'un Ennemi ou d'un Allié; cette prudence consommée, qui prenant des mesures pour le succès, sçait en même-tems se ménager à propos plusieurs ressources pour rétablir sa gloire, & la rétablir promptement, au cas que la victoire qui se joue souvent des plus sages précautions, se range du côté d'un rival téméraire, ou d'un concurrent furieux.

On a dit que Pompée n'eût pas été entiérement défait à Pharsale, que peût-être même il l'eût emporté sur son rival, s'il eût pris autant de mesures pour rétablir son parti au cas qu'il perdît la bataille, qu'il en prit pour la gagner. Il ne songea qu'à vaincre, & oublia le soin de ce qu'il faudroit faire, s'il venoit à être vaincu.

La Politique ne consiste pas seulement à bien connoître ses voisins & ses ennemis: il faut encore qu'un Prince se connoisse parfaitement lui-même; je veux dire, qu'il connoisse la force ou la foiblesse de ses Etats, le caractére de ses Sujets, celui sur-tout de ses Ministres & de ses Généraux. L'étude des maximes que ses Prédécesseurs lui ont transmises comme le fruit de leurs réflexions appuyées sur l'expérience, doit faire sa principale occupation. Aidé d'un secours si utile, il sçait mettre à profit les bonnes qualités, les défauts même de ceux qui lui sont soûmis. Dirigé par les exemples des Rois ses ayeux, il approche de sa personne, & introduit dans le secret de ses Conseils les Ministres fidèles, les Politiques consommés, afin qu'éclairé de leurs lu-

miéres, & ſoutenu de leur approbation, il prenne toujours les meſures les plus juſtes. Il ne met à la tête de ſes armées que des Généraux expérimentés, qui familiariſés dès l'enfance avec le fer & le feu, réuſſiſſent également ou à fixer la victoire de leur côté, ou à la rappeller, lorſqu'elle ſemble vouloir s'éloigner. Il ne confie l'intérêt de ſes négociations qu'à des perſonnes ſincérement attachées à ſon ſervice, plus amis que ſujets, qui au milieu des Cours étrangéres ſçavent faire aimer le Maître qui les envoye, le faire reſpécter, le faire craindre; & qui dans les conjonctures épineuſes pénétrent les deſſeins d'un Miniſtre diſſimulé, découvrent un concurrent trop obſtiné, & par l'habileté & la prudence de leurs conſeils ménagent la paix entre des Puiſſances ennemies.

Il ſçait ſe ſervir à propos des vices & des vertus de ſes peuples; leurs bonnes qualités, leurs défauts même contribuent à ſa gloire. Si leur valeur eſt impétueuſe, des Généraux d'une prudence fortifiée par les ans réglent tous leurs pas, & retiennent avec ſageſſe l'ardeur bouillante d'une jeuneſſe impatiente. Des hommes nés pour les coups de main, hardis, entreprenans, excitent au contraire le courage des Sujets trop précautionnés, preſque timides; ils animent leur bravoure tardive, & les tirent par leur exemple d'une léthargie qui pourroit devenir funeſte au bien de l'Etat. Il n'eſt pas juſqu'aux bonnes ou mauvaiſes qualités de ſes ennemis & de ſes voiſins, dont il ſçait faire ſon profit; & par une

habileté qui lui eſt propre, tout le conduit à une gloire immortelle.

Ainſi le Trône éxige dans celui qui l'occupe, un fond inépuiſable de lumiéres & de connoiſſances. L'ignorance d'un Prince eſt d'une ſi dangéreuſe conſéquence, qu'elle devient ſouvent la ſource de preſque tous les maux & les déſordres, dont un Etat eſt affligé; comme ſes grandes lumiéres ſont ordinairement le principe de ſa grandeur & de ſa proſpérité. Il *n'y a perſonne*, dit Végece dans ſa Préface adreſſée à l'Empereur Valentinien (*a*), *à qui il convienne mieux de ſçavoir beaucoup de bonnes choſes, qu'à un Prince, dont le ſçavoir peut être utile à tous ſes Sujets.*

S'il s'agit du premier Roi d'une nation encore peu connue, & qui ſort à peine de l'oubli, il ſe rend digne de ſon bonheur par les qualités du cœur & de l'eſprit, qui lui ont acquis la prééminence ſur ſes égaux: il cherche à s'en faire aimer, pour augmenter ſa puiſſance; il l'augmente, pour ſe faire craindre; il ſe fait craindre, de peur qu'une révolution contraire à celle qui l'a élevé, ne le précipite du haut de ce Trône ſur lequel il ſe voit à peine établi. Il fait mieux; pour s'y maintenir, il travaille uniquement à ſe faire aimer: cet amour eſt le prix naturel de ſa clémence (*b*); c'eſt auſſi l'appui

(*a*) *Nullum decet plura, vel meliora ſcire, quàm Principem, cujus doctrina poteſt prodeſſe ſubjectis.*

(*b*) *Sit piger ad pœnas Princeps, ad præmia velox;*
Et doleat quotiès cogitur eſſe ferox.
Marc-Auréle avoit pour deviſe: *Regni clementia cuſtos.*

de ſa Couronne, le ſoutien de ſon autorité, le principe de ſa véritable gloire, & du bonheur de ſon Etat. Douceur, careſſes, familiarité, récompenſes, honneurs, exemples, promeſſes, il met tout en œuvre pour le mériter. Guerrier, ſi ſes peuples ſont nés guerriers, pacifique, s'ils ont plus de penchant pour la paix, il contente les uns & les autres, en prenant à leurs yeux des figures convenables avec leurs idées, avec leurs inclinations; c'eſt là le vrai moyen de gagner le cœur des peuples. Diſſimulant à propos, il ſouffre avec patience les écarts d'une nation encore peu accoutumée au joug; affermi par le tems & par ſes exploits, il dompte ceux que la douceur n'a pû gagner, par une rigueur à laquelle ils n'ont pas crû devoir s'attendre. Ses ſucceſſeurs marchent à la gloire par les mêmes ſentiers; le caractére, les inclinations de leurs Sujets deviennent la baſe de leur Gouvernement.

C'eſt cette différence de caractére, de mœurs & d'inclinations dans les peuples, qui change la politique des Princes, qui partagent entr'eux l'Empire de l'Univers. Delà les Gouvernemens Monarchiques, Ariſtocratiques, Démocratiques, Ariſto-démocratiques.

Comme la ſoumiſſion ſincére des ſujets dociles attire ordinairement ſur eux la bonté du Prince, la rigueur ſeule eſt capable de contenir dans le devoir ceux qui nés avec des mœurs dures, nourris dans des pays peu policés, ne reconnoiſſent point de loix, & qui ſemblables à des bêtes farouches s'achar-

nent les uns contre les autres, lorſque faute d'occaſion ils ne peuvent pas exercer contre leurs ennemis leur férocité naturelle : telle eſt la domination des Turcs.

Quelquefois un peuple oubliant ſon humanité naturelle, entraîné par l'exemple, ſe précipite dans les horreurs de la barbarie. Un autre devenu ſenſible aux douceurs de la paix, inſtruit par le tems du bonheur des nations civiliſées, prête enfin l'oreille à la voix de la nature, & s'accoûtume à vivre conformément à la droite raiſon : tels commencent à devenir les Ottomans. Le Gouvernement du Prince doit changer alors, à proportion du changement qui arrive dans les mœurs de ſes ſujets.

Ainſi la Politique a des faces différentes, & des principes oppoſés. Celui-là la poſſéde parfaitement, qui ſçait ſelon le beſoin être bon, clément, généreux ou ſévére ; qui ſuivant le différent caractére des peuples qui lui ſont ſoumis, ſçait également les charmer en leur faiſant goûter les doux fruits de la paix, ou les tenir en haleine par les travaux de la guerre.

Mahomet, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, fut un Politique habile, qui ſçut convertir en autant d'inſtrumens de ſa gloire les obſtacles, qui ſembloient y être le plus oppoſés. Humble, doux & patient dans l'adverſité, haut & fier pour le peu que les circonſtances lui fuſſent favorables, tantôt il s'inſinua dans les eſprits ſous l'apparence flatteuſe d'une amitié ſincére, tantôt il parla en maître, &

fit trembler ſes égaux. Il employa tour à tour l'adreſſe & la force, la douceur & les armes, pour parvenir au but qui ſe montroit de loin à ſon ame ambitieuſe ; mais toujours attentif à l'humeur avare & guerriére de ſes ſectateurs, il multiplia toute ſa vie les guerres, & par les guerres les récompenſes & le moyen de s'enrichir. Le butin étoit la fin unique qu'il leur propoſoit, dans les entrepriſes militaires auxquelles il les conduiſoit. Bientôt après il les traita en eſclaves ; & ſouverain maître de leurs biens comme de leur vie, il voulut que proſternés à ſes pieds, ils reconnuſſent qu'ils ne vivoient que par ſa bonté.

Les premiers Empereurs Turcs non moins habiles que leur Légiſlateur, ne manquerent pas d'adopter des maximes, qui lui avoient réuſſi au-delà même de ſes eſpérances. Ils puiſerent dans leurs réflexions les moyens les plus ſûrs & les plus propres à porter la gloire du Croiſſant à ſon plus haut point ; ils établirent le pouvoir abſolu & arbitraire, comme la baſe des loix fondamentales de leur Etat. Ces loix compoſent ce que j'appelle ici la Politique des Turcs, Politique en tout point fort inférieure à celle de la plûpart des Etats policés de l'Europe, mais bien conforme au caractére, aux mœurs & aux inclinations des Orientaux. Le détail de ces maximes va faire la matiére des Chapitres ſuivans.

CHAPITRE II.

Des deux premiéres Maximes de la Politique des Turcs. Différence entre les Romains & ces Peuples, au sujet du Gouvernement.

PREMIERE MAXIME.

La dissimulation & l'infidélité.

LEs Chrétiens dispersés dans l'Arabie pouvoient, s'ils se fussent réunis, s'opposer aux desseins de Mahomet trop foible pour les vaincre à force ouverte. Il les ménagea, il les caressa, & s'accommoda avec eux, en attendant qu'il fût en état de gagner des batailles & de prendre des villes. Dans tous les lieux où il étoit le maître, il publioit que J. C. étoit un Prophéte plus grand que Moïse; qu'il étoit né d'une Vierge exemte de toutes les tentations de l'Esprit malin, & qu'elle l'avoit conçu en sentant une rose; qu'il avoit guéri des malades, ressuscité des morts, fait plusieurs autres miracles, & que ses Disciples avoient après lui opéré les mêmes merveilles par sa puissance. Pour mieux séduire les Chrétiens, il fit avec eux un traité trouvé, dit-on, en original dans un Couvent des Religieux du Mont-Carmel, voisin du Mont-Liban, où les Pélerins vont offrir des sacrifices. En voici quelques extraits.

» Mahomet meſſager de Dieu, envoyé pour en-
» ſeigner les hommes.... a écrit les choſes ſuivan-
» tes ; c'eſt à ſçavoir, que la cauſe de la Religion
» Chrétienne ordonnée de Dieu puiſſe demeurer li-
» bre dans toutes les parties de l'Orient & de l'Oc-
» cident..... Je laiſſe à tous ces peuples-là le pré-
» ſent écrit, comme un traité inviolable, & com-
» me une déciſion parfaite de toutes les conteſta-
» tions & différends à venir.... C'eſt pourquoi tout
» homme faiſant profeſſion de la Foi des Muſul-
» mans..... qui violera ou rompra cet accord à la
» maniére des Infidèles, & tranſgreſſera les choſes
» que j'y commande, rompt l'alliance de Dieu, ré-
» ſiſte à ſa volonté, & mépriſe ſon Teſtament, ſoit
» qu'il ſoit Roi, Prince, ou autre Fidèle. Par cet
» écrit, où je me ſuis engagé moi-même à la priére
» des Chrétiens, tant en mon nom, qu'au nom de
» mes diſciples, d'entrer avec eux dans l'alliance de
» Dieu, & dans la paix des Prophétes, des Apôtres
» choiſis, des Saints fidèles, & des Bienheureux du
» tems paſſé & de celui qui eſt à venir, par cette
» mienne alliance donc, que je veux être exécutée
» auſſi religieuſement, qu'un Prophéte envoyé de
» Dieu, ou qu'un Ange qui approche de la Majeſ-
» té divine eſt éxact & régulier dans l'obéiſſance
» qu'il doit à ſa loi & à ſes commandemens, je pro-
» mets de protéger leurs Magiſtrats dans mes Pro-
» vinces avec mon Infanterie & ma Cavalerie....
» Je promets auſſi de les défendre contre leurs en-
» nemis, ſoit qu'ils ſoient proche ou éloignés, de
» les aſſûrer en paix & en guerre, & de conſerver
» leurs

» leurs Eglises, leurs Temples, leurs Oratoires, » leurs Couvens, & les lieux où ils font des péle- » rinages... de la même maniére que je conserve » moi & mon sceptre. Je promets aussi de les pren- » dre en ma protection, & de les garantir de tou- » tes les violences & de toutes les vexations qu'on » pourroit leur faire..... Je promets en outre de » les exemter de toutes les charges, que sont obli- » gés de porter les confédérés; de sorte qu'ils ne » seront obligés de payer que ce qu'il leur plaira, » sans qu'on puisse leur faire aucun trouble ni au- » cune peine pour cela. Un Evêque ne sera point » ôté de son Diocèse, ni aucun Chrétien contraint » de renoncer sa Foi, ni aucun Moine sa profes- » sion.... & on ne pourra non plus ruiner leurs » Temples, ni les convertir en Mosquées.... Les » Confédérés ne seront point obligés d'aller à la » guerre avec les Musulmans contre leurs enne- » mis.... Aucun Musulman ne tourmentera les » Chrétiens.... Que s'il arrive qu'une femme Chré- » tienne se joigne à un Musulman, il doit lui laisser » la liberté de conscience.... C'est pourquoi je con- » jure mon peuple, au nom de Dieu & par son » Prophéte, d'entretenir fidèlement toutes ces cho- » ses, & de les accomplir en quelque lieu de la » terre qu'ils soient. Le dernier jour de la Lune » du quatriéme mois, la quatriéme année de l'Egi- » re, à Médine. Dieu veuille récompenser ceux qui » sont témoins de cet écrit. Gloire soit à Dieu, Sei- » gneur de toutes créatures. »

Malgré les Turcs ce Traité passe pour constant,

& eſt rapporté comme tel par pluſieurs Auteurs dignes de foi. Ils diſent, que Mahomet le fit & le confirma dans un tems, où ſa puiſſance étoit encore foible, & lorſqu'il faiſoit la guerre aux Arabes, afin de n'être pas attaqué par deux ennemis à la fois. Quoiqu'il en ſoit, cet impoſteur le démentit bien-tôt dans ſon Chapitre *de l'Epée*, appellé peut-être ainſi, parce que les premiéres paroles de ce Chapitre ſont ſouvent gravées ſur les Cimeterres des Turcs que l'on fait à Damas, & ſur leurs autres armes ; il s'en dédit auſſi dans un autre Chapitre de l'Alcoran, appellé le Chapitre *des Batailles*, que les Turcs liſent toujours avant que d'aller au combat. Dans ces deux Chapitres, au lieu de ces termes du Traité de Médine : *Si vous n'adorez pas ce que j'adore, que votre Religion ſoit pour vous, & la mienne pour moi ;* au lieu de ces flatteuſes promeſſes faites aux Chrétiens, & qu'on vient de lire, on trouve ces paroles : *Quand vous vous rencontrerez avec des Infidèles, coupez leurs têtes, tuez-les, prenez-les priſonniers, liez-les, enchaînez-les, juſqu'à ce que vous jugiez à propos de leur donner la liberté, ou de leur faire payer rançon ; ne ceſſez point de les perſécuter, juſqu'à ce qu'ils ayent mis les armes bas, & qu'ils ſe ſoient ſoumis à vous.* C'eſt ſur ce pied là, que les Turcs ſouffrent aujourd'hui parmi eux la Religion Chrétienne (*a*). Depuis qu'ils ſont devenus plus puiſſans,

(*a*) La protection ſeule des Puiſſances Chrétiennes ſuſpend en faveur des Chrétiens de l'Orient la haine & la cruauté des Empereurs Ottomans, dont les prédéceſſeurs ont fait tant de maux à leurs ancêtres.

l'Hiſtoire fournit pluſieurs exemples de leur perfidie envers ceux qui la profeſſent. Ce fut au milieu d'une profonde paix, qu'ils ſurprirent Didimotiche du tems d'Amurat III. par la trahiſon des ouvriers Turcs, que les Habitans avoient fait venir d'Aſie, pour bâtir leurs murailles & leurs fortifications. Curenoſés attaqua Rhodeſto en tems de paix, & s'en rendit maître par ſtratagême. Andrinople fut priſe de même ſous Amurat, dans un tems où ce Prince venoit de faire la paix pour la ſeconde fois avec les Habitans de cette Ville.

La Loi défend à ces Infidèles de faire la guerre, ſans auparavant avertir l'Ennemi, afin qu'il ait le tems de ſe convertir à la Foi Mahométane, ou que ſur ſon refus, ils ſoient eux-mêmes innocens de tout le ſang qui ſera répandu dans la ſuite. Cependant avec leurs reſtrictions mentales & toutes les interprétations qu'ils ſçavent donner au précepte, toujours accommodées à leur intérêt & à leur paſſion, ſouvent leur épée a percé l'Ennemi, avant qu'ils lui ayent déclaré la guerre en forme. C'eſt ainſi qu'ils en uſerent avec les Vénitiens, lorſqu'ils s'emparerent de la Morée. La volonté d'Achmet leur tint lieu de Loi; & ſon Général Ali-Pacha fut le Héraut, qui au lieu de la proclamer, commença par la mettre en exécution.

Si au ſiége d'une Ville ils trouvent une réſiſtance à laquelle ils ne s'étoient pas attendus, ils promettent libéralement aux Aſſiégés toutes les immunités & tous les priviléges qu'ils leur demandent, la liberté de conſcience ſurtout, & la conſervation

de leurs Eglises ; mais à peine ils en sont les maîtres, qu'ils les font tous esclaves, après leur avoir ravi leurs biens & leurs enfans. Telle a été leur conduite à la prise de Candie, de Caminiek, & de plusieurs autres Places.

On sçait leur peu de fidélité à garder le Traité de 1664. commencé par Mahomet III. & rompu par Achmet son successeur. André Griti, Ambassadeur de Venise, se méfioit si fort de la probité des Turcs, qu'il voulut que les Capitulations entre la République & la Porte fussent écrites en Langue Turque, & non pas en Latin, ainsi que le Bacha les avoit fait dresser, protestant qu'autrement il ne les signeroit point. Il avoit remarqué que ces Infidèles ne se croyent obligés à observer aucun Traité, lorsqu'il n'est pas écrit en leur Langue (*a*).

Que dirai-je de leur façon d'agir avec les Ministres des Puissances étrangéres. Aussi-tôt que le Grand-Seigneur a déclaré la guerre à quelque Puissance, il fait arrêter son Ambassadeur ; & on le garde aussi étroitement, que s'il étoit en prison. Sorenzo, Ambassadeur de la République de Venise, souffrit une rude & longue prison dans la plus petite chambre d'un Château situé sur le Bosphore.

(*a*) Quel odieux contraste entre cette mauvaise foi & la droiture du Roi Saint Louis, qui contre l'avis de ses Courtisans, fit payer aux Sarrasins les deux cens mille livres qu'il leur avoit promises pour la rançon du Comte de Poitiers son frere ! Louis XI. l'un de ses Successeurs, quoiqu'il manquât peu de profiter de toutes les occasions favorables à ses intérêts, ne voulut point retenir le Comte de Charolois qu'il étoit en pouvoir d'arrêter, lorsqu'il vint imprudemment conférer avec lui pour appaiser la guerre du bien public, d'où s'ensuivit le Traité de Conflans.

Konifpolfki Général Polonois, pris dans un combat, & renfermé dans la plus haute tour du même Château, s'étant fauvé pendant la nuit, après avoir enivré fes Gardes, & fcié les barreaux des fenêtres, d'où il defcendit à la faveur d'une corde qu'on lui avoit envoyée dans un pâté, on attribua fon évafion à M. de Sancy Ambaffadeur de France à la Porte ; & quoiqu'on n'en eût aucune preuve, on fit garder ce Miniftre dans fon Hôtel par un Chiaoux-Bachi (*a*). M. de la Haye effuya de même plufieurs mauvais traitemens de la part du Grand-Vifir, à caufe de quelques lettres écrites en chiffres, que les Turcs intercépterent, & qui étoient adreffées à cet Ambaffadeur, en qualité de médiateur d'un traité projetté entre Sa Hauteffe & la République de Venife.

Ricaut parle de cet événement d'une maniére fi contraire à la vérité, que je me crois obligé d'en inférer ici une Rélation tirée des écrits même de M. de la Haye. Ce Miniftre ne fut point maltraité, comme le dit Ricaut, pour une Lettre qu'il eût écrite contre l'Etat, & qui eût été interceptée par les Turcs ; mais pour deux Lettres du Sénat de Venife, l'une adreffée à lui-même, l'autre à fon Sécretaire de chiffres, nommé Demeaux, confiées avec plufieurs autres par M. le Chevalier de Gremonville qui étoit en Candie, au nommé Vertomont, qui les rendit au Grand-Vifir. Comme elles étoient écrites en chiffres, & que fur ce qu'elles

(*a*) Et non pas dans le Château des fept Tours pendant quatre mois, comme le dit Ricaut.

contenoient on avoit fait croire à ce premier Miniſtre tout ce qu'on avoit voulu, il manda à Andrinople le Sécretaire des Chiffres de l'Ambaſſadeur, afin de s'en éclaircir; mais parce qu'on ignoroit le contenu de ces Lettres, on fit abſenter le Sécretaire Demeaux, & l'on envoya à ſa place le Sieur Lempereur, premier Sécretaire de l'Ambaſſade, qui dit de trop bonne foi, que n'entendant rien à ces Lettres, il n'y avoit que M. l'Ambaſſadeur ſon maître ou M. ſon Fils qui puſſent en donner l'intelligence. Sur cette réponſe M. de la Haye le fils fut mandé, & ſe défendit de pouvoir déchifrer ces Lettres, ſur ce qu'il n'en avoit pas la clef. Le Viſir irrité en vint avec lui aux termes injurieux, ſtile aſſez ordinaire aux Turcs; le jeune M. de la Haye las de les eſſuyer, repartit d'une maniére forte & vigoureuſe, qu'il étoit né Gentilhomme, & Sujet d'un Prince qui ne ſouffroit pas qu'on fit inſulte à ſes Miniſtres. Le Viſir plus irrité s'emporta en menaces, & le fit ſortir du Divan, mais ſans le faire battre par le Chiaoux-Bachi, que Ricaut dit lui avoir fait ſauter deux dents; ce qui eſt abſolument faux, ces deux dents lui manquant dès ſa jeuneſſe. Il eſt vrai qu'on le renferma dans un lieu ſale & obſcur, où il demeura près de vingt-quatre heures, avec le Sieur Lempereur & Fontaine Sou-ſécretaire. M. de la Haye le pére ne fut point mandé, comme le dit encore Ricaut; mais ayant appris que ſon fils avoit été maltraité & retenu avec ſes Sécretaires, il partit de ſon propre mouvement, accompagné de toute la Nation Fran-

çoiſe, pour tirer raiſon de ce procédé. Après avoir fait demander audience à Kioprili, le 28 Juin 1658. l'Ambaſſadeur ſe rendit à Andrinople, & alla deſcendre au logis que le Viſir lui avoit fait marquer; il eut audience le lendemain. M. de la Haye s'y rendit, & y fut reçu avec les cérémonies accoutumées. Il repréſenta au Viſir, que la correſpondance qu'il entretenoit avec le Sénat de Veniſe, ne tendoit qu'à le réconcilier avec la Porte, & que s'il s'y étoit prêté, c'étoit non-ſeulement par ordre de l'Empereur de France, mais encore de l'aveu des premiers Miniſtres ſes prédéceſſeurs & du ſien même; en même tems il le fit reſſouvenir, qu'il n'y avoit pas un an qu'ils s'en étoient entretenus. Kioprili, qui ne vouloit pas que cette affaire éclatât, fut fâché que l'Ambaſſadeur lui en eût parlé en pleine audience, parce que c'étoit lui reprocher le tort qu'il avoit eû de maltraiter M. ſon Fils & ſes Sécretaires; il changea de diſcours, & s'étant fait apporter toutes les Lettres que Vertomont lui avoit remiſes, il demanda à M. de la Haye s'il ſçavoit ce que c'étoit. Celui-ci ayant répondu que non, parcourut les inſcriptions des Lettres, rejetta celles qui s'adreſſoient aux Marchands François, Vénitiens ou Hollandois, & mit la ſienne à part. A l'égard de celle de M. Demeaux, il dit que c'étoit un de ſes Sécretaires, qui depuis ſix mois avoit quitté ſon ſervice, & étoit repaſſé en France. Le Viſir le preſſant de lui apprendre ce que contenoit ſa Lettre, l'Ambaſſadeur répondit que cela lui étoit impoſſible ſur le champ, & demanda du tems. *O bon vieillard*,

dit alors Kioprili, *tu es trop fin & trop habile pour n'y pas donner le ſens que tu voudras : tu me tromperois aiſément, & tu ne dirois pas la vérité ; mais je la ſçais.* L'Ambaſſadeur repartit, qu'il ſouhaitoit qu'on ne lui en eût point impoſé ; en même-tems il obtint que les deux Renégats qui avoient expliqué ces Lettres ſans s'y connoître beaucoup, fuſſent enfermés ſéparément pour en faire une ſeconde interprétation, afin qu'on vît ſi elle ſeroit conforme à la premiére qu'ils avoient donnée. Il s'étoit paſſé plus de deux mois depuis qu'ils avoient interprété ces deux Lettres ; auſſi à cette ſeconde fois ils les défigurerent abſolument, & en changerent tout l'ordre, faute de mémoire, mettant au commencement ce qui étoit d'abord au milieu, & au milieu ce qui ſe trouvoit à la fin. Le Viſir en fut ſi piqué, qu'il leur fit donner cinq cens coups de bâton. Quant à Vertomont, qui par cette lâche trahiſon, & en prenant le turban auſſi-tôt qu'il arriva à Smirne, croyoit devenir un grand perſonnage, il ſe trouva fort éloigné de ſes eſpérances : ſous prétexte de lui apprendre la Langue de la Religion, on l'enferma dans le Serrail de Péra, où la ſévérité de la diſcipline n'étant pas de ſon goût, non plus que les coups de bâton, il devint frénétique, fut chaſſé quelque tems après, & eut depuis plus de peine à ſubſiſter en Turquie, qu'il n'en avoit éprouvé dans les autres parties du monde, où il avoit paſſé pour un grand fripon. Après l'audience M. de la Haye fut reconduit à ſon logis ; mais pour faire voir qu'il n'étoit pas encore éclairci de la vérité, le

le Visir fit mettre des Gardes à sa porte, avec ordre cependant de ne le contraindre en aucune maniére, & de laisser à un chacun la liberté de l'aller voir à l'ordinaire.

Ricaut continuë d'en imposer, lorsqu'il parle du retour de l'Ambassadeur à Constantinople, & delà en France. Il ne partit d'Andrinople, qu'après que le Visir y fut revenu de Transylvanie, c'est-a-dire, vers le milieu du mois d'Octobre; & ce Ministre sçut très-mauvais gré à son Kaïmacan de ne l'avoir pas déja renvoyé. Enfin l'Ambassadeur arriva à Constantinople vers la fin du même mois. Quinze jours après Kioprili lui fit dire, qu'oubliant tout ce qui s'étoit passé, il lui donneroit la veste, s'il vouloit venir à son audience; mais M. de la Haye répondit, qu'ayant rendu compte à l'Empereur de France de tout ce qui s'étoit passé, il en avoit reçu un commandement de s'en retourner, & qu'il le prioit de lui en accorder la permission. Cette réponse ayant été portée au Visir par le Capitan-Bacha, qui négocioit cette affaire, ce Ministre différa pendant deux ans d'accorder la permission que l'Ambassadeur demandoit; bien plus, au bout de ce terme il s'avisa de prendre M. de la Haye à partie, & de l'inquiéter pour deux vaisseaux Marchands François, qui avoient chargé pour les Turcs à Alexandrie des provisions destinées pour Constantinople, & qui allerent les vendre à Livourne, où ensuite ils se firent Pirates. L'Ambassadeur ayant refusé d'entrer pour rien dans cette affaire, après plusieurs menaces de la prison, le Visir l'envoya aux

ſept Tours, où il demeura juſqu'à ce que les Marchands François ſe fuſſent obligés de payer la valeur de ces proviſions. Depuis ſon élargiſſement, il refuſa conſtamment de voir le Viſir, & de traiter d'aucune affaire avec lui; enfin il obtint la liberté de repaſſer en France.

L'Hiſtoire fournit beaucoup d'autres exemples, qui prouvent que plus d'une fois les Turcs n'ont pas fait ſcrupule de violer le droit des gens, en la perſonne ſacrée des Ambaſſadeurs.

Jérôme Laſque, Ambaſſadeur de l'Empereur auprès de Soliman le Magnifique, pour négocier la paix entre ce Prince & Ferdinand, qui prétendoit alors à la Couronne de Hongrie, repréſenta avec force au Sultan la puiſſance & la généroſité de Charle-quint. Soliman ſe crut inſulté de cet éloge d'un Prince étranger fait en ſa préſence; il fit mettre l'Ambaſſadeur en priſon, où il ſouffrit beaucoup, juſqu'à ce que par un article particulier du Traité, il fut remis en liberté.

Après avoir rompu la Tréve faite avec l'Empereur Rodolphe II. Amurat, ſucceſſeur de Soliman, s'empara de quelques Villes de la Croatie, & fit enfermer dans une tour Fréderic Krecovier, Ambaſſadeur de Rodolphe. La victoire de Siſleg, où les Turcs perdirent douze mille hommes, & la trop grande réſiſtance des Impériaux dans la Croatie, couterent enfin la vie à ce Miniſtre.

Dans les guerres du ſiécle dernier, le Réſident de l'Empereur à la Porte étoit promené de lieu en lieu, ſelon la marche de l'armée; c'eſt un moyen

toujours présent dont les Turcs se servent pour accommoder les affaires, lorsque quelque revers les force à traiter.

Le respect de toute l'Antiquité pour la personne des Ambassadeurs, est une condamnation bien formelle de la conduite de ces Infidèles. Le droit des gens à l'égard des Ministres chargés de quelque mission publique étoit si sacré chez les Anciens, que l'Oracle d'Apollon consulté par la République de Lacédémone déclara, qu'elle ne pouvoit éviter la punition qui la menaçoit, pour avoir tué un Trompette du Roi Xerxès, si elle ne réparoit cette faute par la mort des plus nobles de Sparte. Ce n'est pas que dans tous les tems il ne se soit trouvé des Ambassadeurs, qui ont donné de justes sujets d'avoir peu d'égard à leurs priviléges : cependant jamais on ne les a violés ; on a toujours accordé à leur caractére ce qu'on eût pû refuser légitimement à leur personne. Néron ne laissa pas d'honorer les Envoyés de Vologèses Roi des Parthes, quoiqu'ils fussent assez téméraires, pour lui demander l'Arménie avec menaces. Les Lacédémoniens répondirent de même avec douceur & modération aux Ambassadeurs d'Artaxerxès, qui les menaçoient fiérement que leur Maître viendroit saccager leur pays, & réduire en cendres toutes leurs Villes. Les Romains avoient un Officier public chargé uniquement d'avoir soin du logement des Ministres étrangers : ils tirerent une vengeance exemplaire des Fidénates, qui avoient tué leurs Ambassadeurs, & ruinerent Corinthe, selon le témoi-

gnage de Cicéron, ſeulement pour les avoir maltraités.

Mais doit-on s'étonner, que les Diſciples ſuivent l'exemple de leur maître? Obligé de lever le ſiége de la Méque, Mahomet fit la paix avec les habitans, & promit de l'obſerver de bonne foi; mais cette promeſſe empêcha-t-elle que l'été ſuivant, après avoir ramaſſé ſes forces, il ne ſe rendît maître de cette Ville? Cependant parce qu'une perfidie auſſi marquée pouvoit être une tache à ſa mémoire, & deshonorer ſa prétendue miſſion, il pourvût à cet inconvénient, en permettant à tous ſes Séctateurs, de n'avoir égard dans des rencontres pareilles, où ils auroient affaire à des gens d'une autre Religion que la ſienne, ni à la foi donnée, ni aux promeſſes, ni aux traités. Cette Loi ſe trouve dans le Livre appellé *Kitab-Hadaja.*

Si les Turcs ſont en droit de ſoutenir, qu'il y a peu de nations, à qui on ne puiſſe reprocher quelque trait de perfidie; au moins ne la trouveront-ils nulle part ailleurs que chez eux autoriſée par un acte public. Mahomet ſeul a oſé faire du parjure une maxime de Religion. Cette mauvaiſe foi canoniſée, pour ainſi dire, par le Prophéte, eſt devenue un des vices de ſa nation. Elle tient ſa parole autant que ſon intérêt n'en ſouffre point. Se préſente-t-il le plus léger avantage? a-t-elle la force en main? ne trouve-t-elle d'autre digue à ſa cupidité que ſon engagement? auſſitôt l'obſtacle eſt levé, le traité diſparoît, la violence l'emporte. Toujours également infidèles, ces peuples viennent à

bout par ruſe & par adreſſe de ce qu'ils ne peuvent obtenir ouvertement. Si par amour pour la paix un ennemi vaincu s'engage à leur payer quelque ſomme, bientôt ils trouveront des prétextes pour l'augmenter, & pour la réduire aux termes d'un véritable Tribut ; par-là des Provinces qui d'abord n'avoient eu d'autre vûe, que de ſe procurer la protection des Ottomans, ſe trouvent réduites inſenſiblement à une entiére dépendance. Je n'en veux d'autre preuve, que ce qui eſt arrivé au Kam de la Tartarie Crimée ; quoique Mahométan, il eſt aujourd'hui dépouillé de tous les priviléges, que les Sultans aſſûrerent à ſes Ancêtres, lorſqu'ils ſe ſoumirent à leur domination.

Il faut pourtant convenir, que cette mauvaiſe foi ſemble plûtôt être chez les Turcs le vice des particuliers, que celui du Gouvernement ; ſi ce reproche peut par quelque endroit retomber ſur le Miniſtére, du moins paroît-il depuis pluſieurs années vouloir ſe piquer d'un peu plus de fidélité.

SECONDE MAXIME.

Le déſir de la propagation du Mahométiſme.

Dès le commencement de leur Monarchie, les Turcs furent perſuadés que l'éclat & la grandeur de leurs conquêtes ſeroient peu ſolides, s'ils ne ſongeoient de bonne-heure à ſubſtituer dans les pays conquis de nouveaux habitans à ceux, que la fureur de la guerre avoit détruits. C'eſt à quoi ils s'ap-

pliquerent dès l'origine de leur Empire. Jamais nation ne fut plus féconde en artifices, pour augmenter le nombre de ſes ſujets. Cet avantage purement temporel, que les Romains accordoient à ceux qui ſe retiroient chez eux, qu'ils appelloient *droit de Citoyen Romain*, & qu'on nomme en France & en Angleterre *droit de Naturalité*, en Turquie, par un rafinement de Politique, on en a fait un point de Religion.

Devenir Croyant (c'eſt ainſi que les Turcs appellent ce privilége dont je parle) c'eſt ſe rendre digne de participer au bonheur des Ottomans en ce monde, & à la félicité éternelle que le Prophéte a promiſe dans l'autre aux fidèles ſectateurs de ſa Loi. Ces prétendus avantages, qui regardent également le préſent & l'avenir, ne rendent les exhortations des Turcs que trop efficaces. De tous les endroits du monde il leur vient des libertins, des ſcélérats, des hommes perdus, abandonnés à toutes ſortes de vices, qui embraſſent leur Religion, & ſe font membres de l'Etat; de ſorte qu'aujourd'hui le ſang des Turcs eſt tellement mêlé & confondu avec celui des autres nations, ſur-tout avec celui de ce nombre prodigieux d'eſclaves, que les Tartares envoyent à Conſtantinople par la mer Noire, qu'il n'y en a pas un qui puiſſe juſtifier qu'il deſcende de l'ancienne race des Sarraſins, & qu'il ſoit né de pere & de mere libres: les Viſirs ne le ſont pas ſouvent; les Sultans eux-mêmes viennent de femmes eſclaves: la mére de Mahomet IV. étoit une Circaſſienne, priſe ſans doute par les Tartares dans une de leurs courſes.

Les Chrétiens ſeuls ont de tout tems paru les moins empreſſés à devenir *Croyans ;* auſſi eſt-ce contre eux principalement, que les Turcs ont tourné toute leur rage : en vain voudroient-ils qu'on crût qu'en les perſécutant ils n'ont en vûe que de faire des proſélytes à Mahomet ; on ſçait qu'en effet ils n'ont en cela uniquement pour but que d'augmenter le nombre des Sujets de l'Empire. Tel eſt l'eſprit du Gouvernement. Ceux d'entre les Chrétiens qui ont aſſez de force, pour réſiſter à leurs ſollicitations, ſont opprimés en toutes maniéres ; ce qu'ils peuvent gagner par leur travail & par leur induſtrie, eſt expoſé tous les jours à l'avarice, à la violence & aux avanies de ces Infidèles : on ne ſouffre pas qu'ils ayent des armes, on ne ſe ſert jamais d'eux à la guerre, afin de les rendre lâches & timides (*a*). Que ſi quelque Chrétien eſt aſſez imprudent pour parler déſavantageuſement du Prophéte ou de ſa Loi, il court auſſi-tôt riſque de la vie. Une pauvre fille idiote de Diarbekir ayant maudit Mahomet, & proféré pluſieurs paroles injurieuſes à ſa Religion, pour ſe venger de quelques enfans qui ſe mocquoient d'elle, fut traînée ſur le champ devant le Cadi, & condamnée à être pendue.

Autrefois toujours animés par le même zèle de Proſélytiſme, les Turcs enlevoient tous les cinq ans les enfans des Chrétiens par forme de tribut, &

(*a*) De tous les Chrétiens il n'y à que ceux de Tranſylvanie, de Moldavie, & de Vallachie, qui ſervent le Grand-Seigneur à la guerre, ſous la conduite de leurs Princes ou Vaivodes, qui leur ſont donnés par la Porte.

les élevoient dans leur Loi ; la force donnoit alors des disciples à Mahomet. Aujourd'hui ce moyen violent est devenu inutile ; la séduction suffit, depuis que la domination des Ottomans s'est étendue sur les Grecs, sur les Arméniens, les Juifs & autres nations. Ils gagnent les avares par l'appas des richesses, les ambitieux par l'éclat des honneurs, les foibles & les lâches par la crainte de la mort. L'habit Turc est un hameçon, auquel vont se prendre les Arméniens & les Grecs. Ordinairement ils ne portent qu'une veste de drap simple, sans fourrure, un caleçon couleur de rose séche, un bonnet rouge non bordé, & des pabouches ou souliers rouges; mais plusieurs prennent le turban, afin d'avoir la liberté de se vêtir comme les Turcs : sans en venir jusqu'à l'apostasie, la plûpart en achétent le privilége & la permission. Alors ils s'habillent des plus belles étoffes, qu'ils doublent de peaux de martres zibelines ; ils bordent leurs bonnets, portent des caleçons de drap rouge, & des pabouches de maroquin jaune. Ces priviléges leur occasionnent ainsi des dépenses qui les ruinent : leur vanité les tient dans une basse & servile dépendance; & les Turcs en profitent habilement pour le bien de l'Etat. Devenus déja Musulmans par l'habit, les Grecs s'ennuyent également de leur humiliation & de la dépense; ils arborent enfin le Turban, pour ne pas se voir obligés de quitter une parure qui favorise leur orgueil, & aiment mieux renoncer à leur foi, que d'acheter chérement des prérogatives incertaines & fragiles. Fiers & glorieux, ils sont sensiblement

ment flatté, quand en vertu de quelque privilége particulier ils peuvent paroître en public sans la marque humiliante que les Chrétiens sont obligés de porter. Ces honneurs extraordinaires & ces distinctions, que les Turcs accordent à ceux qu'ils ont séduits, sont le plus puissant attrait qu'ils employent pour augmenter le nombre de leurs Sujets. Entre ces marques distinctives des Vrais-Croyans, le Turban blanc tient le premier rang. Est-il étonnant que des Chrétiens ignorans & peu éclairés, sans secours pour s'affermir dans leur foi, nourris & élevés au milieu de ses ennemis, succombent à la tentation, & ambitionnent un habillement qui sent la Cour & qui est plus agréable aux yeux du monde? Les anciens Bretons n'en userent-ils pas ainsi autrefois, après avoir été subjugués par les Romains? Ils commencerent d'abord à se faire honneur de parler la Langue, & de porter l'habit de leurs vainqueurs; ensuite ils les imiterent dans le luxe de leurs festins & de leurs bâtimens, regardant comme politesse & civilité, ce qui, dit Tacite, faisoit partie de leur servitude. Au contraire il est surprenant, que malgré la persécution, il se trouve au milieu des Turcs des sociétés, qui fassent profession de la Foi de JESUS-CHRIST. Si l'on considére l'ignorance extrême des Arméniens & des Grecs, on ne peut attribuer leur persévérance dans le Christianisme, qu'à l'observation exacte de leurs Fêtes & de leurs Jeûnes. Ces cérémonies extérieures supléent en quelque sorte aux Catéchismes qui leur manquent, & aux instructions qu'on ne peut leur donner

que difficilement & rarement; elles conſervent parmi eux une teinture de la Religion dans laquelle ils ſont nés.

Ce zèle pour la propagation du Muſulmaniſme n'eſt point particulier aux Sultans & à leurs Miniſtres: chaque Mahométan n'eſt pas moins ardent à augmenter le nombre des proſélytes du Prophéte, qu'à venger les injures que lui font ſes ennemis; il croit par-là attirer ſur lui la bénédiction de Dieu & de Mahomet. Tout homme riche en état d'avoir un eſclave en veut un jeune, ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions, & qu'il puiſſe appeller ſon *Converti*. Les Turcs ſe croyent heureux, quand ils peuvent tirer parole d'un Chrétien ou d'un Juif qu'il ſe fera Mahométan; une promeſſe en ce cas eſt un engagement inviolable.

Un Grec de Chio ayant renié ſa foi dans l'ivreſſe, & promis d'arborer le Turban, voulut le lendemain rétracter ſa parole en préſence du Cadi: il offroit le peu de bien qu'il avoit, pourvû qu'il lui laiſsât la liberté de ſuivre les mouvemens de ſa conſcience. Toutes ſes priéres & ſes raiſons furent inutiles: le Cadi le condamna à tenir ſa promeſſe; & le Grec ayant refuſé d'obéir, il fut pendu par ordre du Juge. Ses enfans n'échaperent à la Circonciſion que par ordre du Capitan-Bacha, qui heureuſement arriva à Chio & qui accorda cette grace à la femme de ce malheureux; ſans les larmes de cette pieuſe mere, ces pauvres enfans devenoient Mahométans, la coutume voulant en Turquie que tout ce qui appartient à un nouveau Converti ſuive ſon exem-

ple de gré ou de force. Cette coutume au reste ne regarde que les enfans au dessous de douze ans ; ceux qui passent cet âge sont seulement obligés de se représenter devant le Cadi, pour prendre de lui une attestation qu'ils sont Chrétiens, & qu'ils ne veulent point imiter l'exemple de leur pere, de leur mere, ou de leur frere.

Dans la Ville Capitale de la Mésopotamie, un Arménien fut condamné à être brûlé vif, & exécuté en place publique, pour avoir refusé de tenir la parole qu'il avoit donnée à un Boulanger, de se faire Turc. Il n'avoit fait cette promesse qu'en plaisantant, persuadé que le Boulanger plaisantoit de même.

Quelques particuliers ayant trouvé seul un enfant de neuf à dix ans, lui demanderent s'il sçavoit lire : l'enfant ayant répondu qu'oui, il lui présenterent un billet qui contenoit leur profession de foi, & dès que l'enfant en eut fait la lecture, ils s'écrierent tous, comme s'ils eussent remporté une grande victoire : *Il est Turc, il est Turc ; il n'en faut pas davantage : il a proféré les paroles de la vérité ; il faut qu'il les professe, ou qu'il meure.* Surpris de ces exclamations, l'enfant protesta, qu'il n'avoit lû ces paroles, que pour faire voir seulement qu'il sçavoit lire, & non dans l'intention de se faire Turc ; qu'il n'en avoit jamais eu la volonté ; & qu'il perdroit plûtôt mille vies, que de renoncer à la foi qu'il avoit professée jusqu'alors. Bien-loin d'être touchés d'une si belle résolution dans un enfant de cet âge, ces fanatiques le conduisirent devant le Juge, & le firent

condamner à être précipité dans la mer; ce qui fut exécuté ſur le champ. Ces exemples, & beaucoup d'autres qu'on pourroit citer, ſont une nouvelle preuve de la mauvaiſe foi des Muſulmans.

Ceux d'entre les Chrétiens qui par la ſituation de leurs pays ſe trouvent les plus expoſés aux courſes de ces Infidèles, ont imaginé pluſieurs expédiens, pour ſe ſoûtenir dans leur foi. En Mingrelie ils font une croix dans la main de leurs enfans, quand ils les baptiſent; en Servie ils la leur font au front avec le jus d'une certaine herbe, dont l'impreſſion ne s'efface jamais: cette invention en a retenu pluſieurs. La crainte de ces déſertions odieuſes eſt d'autant mieux fondée, qu'elles ſont preſque irréparables. De tous ceux qui embraſſent le Mahométiſme, il n'y en a preſque aucun qui puiſſe le quitter, ſans qu'il lui en coûte la vie: la plûpart meurent dans leur apoſtaſie, quoique touchés ſouvent des juſtes remords qu'elle leur inſpire. Les autres en plus grand nombre cédant à la néceſſité, peut-être auſſi à l'intérêt, parviennent enfin à ſe perſuader que la Loi de Mahomet eſt bonne; & comme s'ils vouloient détruire tous les témoins de leur infidélité, ils ſont plus ennemis des Chrétiens que les Turcs mêmes. C'eſt ce qui paroît évidemment, en ce que les plus grandes expéditions dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire Ottomane, ont toutes été conduites par des Chrétiens apoſtats; tels que Gigal, Ogli, & pluſieurs autres.

Les Tartares toujours occupés des courſes qu'ils font chez leurs voiſins, & enlevant les hommes,

les femmes & les enfans de tous les pays qu'ils ravagent, ſecondent le zéle des Turcs pour la multiplication des *Vrais-Croyans*. Séduits par les belles promeſſes qu'on leur fait, ou intimidés par les menaces, & par le peu d'eſpérance qui leur reſte de pouvoir jamais recouvrer leur liberté, ces eſclaves ſe transforment aiſément en Turcs naturels. Ces Eſclaves renégats, dont deſcendent preſque tous les Turcs d'aujourd'hui, ſoutiennent l'Empire par leur grand nombre. A l'égard des autres Chrétiens, les Turcs reſpectent & honorent ceux d'entr'eux qui embraſſent leur Religion, lorſqu'ils ſe comportent ſagement, & qu'ils paroiſſent zélés obſervateurs de ſes préceptes; mais comme juſqu'ici il ne s'en eſt trouvé qu'un très-petit nombre de cette eſpèce, & qu'au contraire ils ont éprouvé qu'il n'y a point ordinairement de gens plus corrompus & plus pervers que ceux qui renoncent au Chriſtianiſme, ils les regardent généralement avec mépris. Auſſi ce zéle de proſélytiſme eſt-il aujourd'hui beaucoup refroidi parmi eux; il eſt rare qu'à préſent ils forcent perſonne ſur l'article de la religion: il eſt ſeulement de hautes dignités, auxquelles il eſt impoſſible de parvenir ſans faire profeſſion du Mahométiſme. Ils ne ſont plus de même ſi difficiles à relâcher les Captifs pour de l'argent; l'avarice l'emporte ſur la Religion. Si un eſclave n'a pas ſuffiſamment de quoi payer ſa rançon, on fait quelquefois la quête pour lui chez les Turcs mêmes, qui par charité contribuent de leurs aumônes à ſon rachat. On a vû des Sultanes avoir la liberté de profeſſer la Religion

Chrétienne, dans laquelle elles avoient été élevées. Un Page du Serrail avoit permiſſion de ſortir tous les mois, pour aller faire ſes dévotions dans le Palais de M. le Marquis de Bonnac Ambaſſadeur de France à la Porte.

Différence entre les Turcs & les Romains, au ſujet du Gouvernement.

Les Romains accordoient des immunités & des priviléges à des villes mal peuplées, pour engager les étrangers à aller les habiter; ils s'efforçoient de faire valoir par le labourage les terres abandonnées, & de rendre les villes maritimes floriſſantes par le commerce. Souvent ils répandoient ſur leurs nouveaux ſujets plus de graces, qu'ils n'auroient pû en eſpérer de leurs Princes naturels.

Les Turcs ont une politique toute oppoſée. Ils dépeuplent toutes les Provinces éloignées, & tranſportent les Habitans des villes & des villages du lieu de leur naiſſance dans le voiſinage de la Capitale de l'Empire. La rigueur eſt une des maximes fondamentales de leur Gouvernement.

Cette différence de politique dans les deux plus grands Empires du monde naît de la différence de l'une & de l'autre Puiſſance. Les Romains fonderent leur Empire au milieu de la paix : ils firent des Loix propres à réprimer l'ambition & à modérer le pouvoir arbitraire; & les peuples qu'ils ſoumirent étoient tels, que par leur douceur, par leur équité & par leurs vertus, les vainqueurs n'eurent

pas de peine à s'en faire admirer, & à les convaincre qu'ils devoient aimer les chaînes, qui les attachoient à la République.

Au contraire, barbares dans leur origine les Turcs n'avoient que leur ſabre pour ſe faire de nouveaux ſujets ; ils ne pouvoient conſerver leurs conquêtes, que par la même force à laquelle ils en étoient redevables. Ces doux & puiſſans reſſorts partiqués par les Romains, pour gagner l'affection des peuples ſubjugués, étoient inconnus à ces Infidèles, & n'auroient pû d'ailleurs leur attacher les Nations qu'ils avoient vaincues. Non moins indociles que leurs propres vainqueurs, toujours prêtes à ſecouer le joug, & à trahir leurs nouveaux Maîtres à la premiére occaſion, elles ne pouvoient être retenues dans le devoir, que par la tyrannie. Il fut donc néceſſaire pour les tenir en bride, d'employer des moyens convenables à leur caractére. Les Provinces déſolées ne peuvent plus fournir à ſubſiſter à des ſujets rebelles, ainſi qu'aux Ennemis de l'Etat, dans les fortifications naturelles formées par les hautes montagnes & par les forêts épaiſſes qui les défendent ; les Habitans des villes & des villages tranſplantés du lieu de leur origine dans les pays voiſins de la Capitale de l'Empire, obéiſſent malgré eux au Maître impérieux qui y réſide. La terreur marche devant lui, & la ſervitude ſuit ſes pas.

Mais ſi ces peuples croyent qu'il eſt de leur ſûreté, de ruiner une partie de leur Empire, ils ſont fort ſoigneux d'ailleurs de fortifier les Places de

leurs nouvelles conquêtes, & de s'en assûrer, en y établissant des Colonies de leurs propres Sujets. A peine ont-ils soumis quelque Province, ou pris quelque Ville considérable, qu'ils cherchent à faire la paix, afin d'avoir le tems de les mettre en défense & de les conserver. Ils disent que les pays que l'on assujettit à la hâte, ressemblent aux orages & aux tempêtes, qui durent d'autant moins qu'elles sont plus violentes. Ils convertissent en Mosquées les Eglises des Chrétiens, parce qu'il n'est plus permis de rendre une Place, où la Loi de Mahomet a été pratiquée & enseignée.

CHAPITRE III.

Le pouvoir absolu du Grand-Seigneur est la base du Gouvernement des Turcs : le Sultan est le maître de la vie & des biens de tous ses Sujets.

LEs Turcs étoient encore sans maître & sans loix, lorsqu'ils sortirent en armes de la Scythie. Le premier d'entr'eux qu'ils mirent à leur tête, comprit que de prétendre séparer de son Gouvernement la sévérité, la rigueur & la violence, seroit une folie aussi grande, que de vouloir exercer un pouvoir tyrannique sur la vie & sur les biens de ceux qui sont nés libres. Il conçut qu'une Nation vagabonde, décidée par goût & par nécessité pour le métier de la guerre, avoit besoin de loix, mais de loix sévéres, capables de la retenir par la crainte dans

dans les bornes du devoir. Il prévit enfin, que si dans la suite cette même Nation venoit à former un vaste Empire, qui étendît sa domination sur des peuples éloignés, les ordres du Chef s'exécuteroient avec lenteur, le repos de l'Etat seroit continuellement altéré par des séditions qui se succéderoient les unes aux autres, ou qui quelquefois éclateroient tout à coup en divers lieux, si le Prince n'étoit maître absolu, Souverain & despotique des biens de ses Sujets, pour en disposer à sa volonté & sans forme de justice, toutes les fois que l'occasion l'éxigeroit.

Ceux qui succéderent à ce premier Chef, héritiers de ses maximes, comme de son pouvoir, ne songerent qu'à affermir chez ces peuples cette forme de Gouvernement. Dans la suite, jaloux d'une autorité sans bornes qui avoit sa source dans les principes de leurs prédécesseurs, les Sultans scellerent leur indépendance par leurs exploits éclatans. Leurs Sujets oublierent qu'ils pouvoient être libres, & ne sçurent plus que se soumettre & obéir; tout ce qu'ils gagnoient à la pointe de l'épée, ils se firent un devoir de l'appliquer à l'usage & au profit de leur Maître.

C'est ainsi que les agréables campagnes de l'Asie, les délicieuses plaines de Tempé & de Thrace, la fertilité du Nil, le luxe de Corinthe, la graisse du Péloponèse, Athenes, Chio, Lemnos, Mételin, & les autres Isles de l'Archipel, les parfums de l'Arabie, les richesses d'une grande partie de la Perse, toute l'Arménie, les Provinces de Pont, & tant

d'autres Etats dont j'ai parlé ailleurs, concourent aujourd'hui par une ſuite de cette coutume primitive à ſatisfaire l'avidité & les déſirs d'une ſeule perſonne. Toutes les Terres, tous les Châteaux, toutes les Places fortes, toutes les armes & les munitions appartiennent en propre au Grand-Seigneur. Il peut, diſent les Turcs, faire mourir chaque jour quatorze de ſes Sujets, parce que ce ſont ſouvent, ſelon eux, des mouvemens ſecrets, des inſpirations divines qui le font agir, & qu'il ne leur eſt pas permis d'approfondir. Ils ſont perſuadés, que ceux qui ont le bonheur de ſouffrir ce glorieux martyre, ſont portés tout droit en Paradis : pour en obtenir la gloire, il n'eſt pas même toujours néceſſaire de mourir de la propre main du Sultan ; il ſuffit de perdre la vie par ſon ordre. Tels ſont les principes & les maximes, qu'on inſpire avec ſoin à toute la jeuneſſe du Serrail. Cara-Muſtapha, Grand-Viſir de Mahomet IV. étant un jour félicité par ſes amis ſur les victoires qu'il avoit remportées en diverſes rencontres, ſur les ſervices importans qu'il avoit rendus à ſon Prince, ſur les grandes choſes qu'il avoit exécutées pendant ſon miniſtére, demeura d'accord qu'il avoit lieu d'être content de ſa fortune, & des faveurs qu'il recevoit du Grand-Seigneur ; il dit, que c'étoit là véritablement le comble du bonheur & de la gloire, auxquels il pouvoit prétendre en cette vie : mais il ajoûta, que pour la conſommation de tous ces honneurs, & pour la juſte récompenſe de ſa fidélité, il lui manquoit encore le Saint Martyre, & le bonheur de mourir par les ordres de Sa Hauteſſe.

Perſonne n'ignore, combien les préjugés de l'enfance ont de force : ils jettent dans nos tendres cerveaux des racines ſi profondes, que rien n'eſt capable de les en arracher. Le vœu d'obéiſſance qu'on fait dans nos Cloîtres eſt moins religieuſement obſervé, que cette ſoumiſſion aveugle des Turcs pour leur Maître. Ils ſe regardent entre ſes mains comme de l'argile, qu'il pêtrit comme il veut, & ne ſont nullement ſurpris de voir des gens de néant croître en un moment, & s'élever par la faveur du Prince aux plus hautes dignités. Telle eſt leur diſpoſition naturelle à la ſervitude. Accoutumés au joug dont ils font leurs délices, que deviendroient-ils, ſi venant à ouvrir les yeux, ils commençoient à en ſentir la peſanteur ? Egalement indignes de la liberté, & incapables d'en goûter les douceurs, ce bien précieux ſi cher aux autres Nations ſeroit pour eux un don funeſte : ſemblables à des chevaux indomtés, qui emportés par leur férocité naturelle vont ſe précipiter par leur courſe dans des abîmes, abandonnés à eux mêmes & à la fougue de leur premiére barbarie, ces furieux tomberoient d'écueil en écueil. Après mille rudes ſecouſſes, l'Etat ſemblable à un vaiſſeau ſans pilote ſe briſeroit par ſon propre poids contre le premier rocher ; une Anarchie ſans fin en formeroit un horrible cahos.

La Tyrannie, ſi l'on doit cependant appeller de ce nom la ſeule forme de Gouvernement capable de contenir un peuple qui n'en peut ſouffrir aucune

autre (*a*), eſt donc un mal néceſſaire aux Turcs. Chez eux, le Souverain autant pénétré de ſagrandeur, que les Sujets le ſont de leur baſſeſſe, diſpoſe en maître abſolu des Charges & des Emplois. Si l'on en excepte les biens deſtinés aux uſages pieux, perſonne ne poſſéde rien, qu'il ne tienne de ſa pure libéralité; les enfans ne jouiſſent des biens de leur pere, que comme uſu-fruitiers, & pour autant de tems qu'il plaît au Grand-Seigneur: ſouvent même il les ôte aux anciens poſſeſſeurs, pour en gratifier un Etranger. Témoin ce Sultan, qui pour reconnoître le plaiſir qu'un miſérable payſan lui avoit fait, en lui donnant un verre d'eau à la Chaſſe, le mit en poſſeſſion de toutes les terres qu'il tenoit de ſon Seigneur, ſans que ce dernier pût ſe plaindre qu'on lui eût fait aucune injuſtice, puiſqu'il ne les poſſédoit qu'à condition de les ren-

(*a*) Mahomet II. en parle ainſi dans une piéce que j'ai déja citée.

Quels ſujets, juſte Ciel, m'a ſoumis ta colére !
Tel eſt des Muſulmans l'effrayant caractére.
Dans le ſang le plus pur ardens à ſe plonger,
Montrez-leur la victime, ils courent l'égorger;
Admirateurs outrés d'une valeur farouche,
La vertu, la pitié, l'amour, rien ne les touche:
S'il ne craignent leur maître, ils le feront trembler;
Et pour leur commander, il faut leur reſſembler.
Eh bien, Cruels, eh bien, il faut vous ſatisfaire:
Il faut être parjure, impie & ſanguinaire;
Déteſter l'innocence, abjurer la vertu.....
Ah! le Ciel t'a donné le Prince qui t'eſt dû,
Peuple ingrat! j'ai voulu régner en juſte maître:
Il te faut un Tyran; ſois content, je vais l'être.

dre, quand Sa Hauteſſe les redemanderoit.

Ce trait d'Hiſtoire m'en rappelle un autre, qui n'eſt pas moins ſingulier. Il arriva une telle diſette de viande à Conſtantinople, ſoit qu'en effet elle fût rare, ou que ce défaut ne procédât que de la malice des Bouchers, & de la négligence des Officiers de Police, que ceux qui n'alloient pas de très-grand matin à la boucherie, ne pouvoient en avoir pour leur proviſion. Le haſard voulut qu'un jour un Cuiſinier d'un Oda des Janiſſaires fut malheureuſement du nombre des pareſſeux; de ſorte qu'il n'avoit pas de quoi préparer à dîner à ſes Maîtres. La connoiſſance qu'il avoit du rude traitement que ſon peu de vigilance devoit lui attirer, l'avoit tranſporté & mis hors de ſens. Il couroit les ruës déplorant ſon malheur, & ſe plaignant hautement des premiers Officiers, qui n'avoient pas ſoin de remédier à ce déſordre. Tandis qu'il déclamoit ainſi avec chaleur contre le Gouvernement, le Grand-Seigneur déguiſé paſſa dans la même rue. Ce Monarque voyant un homme furieux & hors de lui même, lui demanda civilement en s'approchant, quelle raiſon il avoit de ſe tourmenter de la ſorte. Le Cuiſinier répondit en ſoupirant: *Il vous eſt auſſi inutile de me demander, qu'à moi de vous dire une choſe, à laquelle il n'y a que le Grand-Seigneur qui puiſſe remédier, & qui ait aſſez de pouvoir, pour corriger l'abus qui me donne tant d'inquiétude.* Cette réponſe piqua la curioſité du Sultan; & le Cuiſinier preſſé par ſes ſollicitations lui avoua enfin, qu'il ne ſe trouvoit point de viande à la Boucherie; qu'il n'a-

voit par conséquent aucune provision pour la Chambre des Janissaires ; & qu'il seroit brisé de coups pour être arrivé au marché un moment trop tard. Il ajoûta, que le premier Visir & les principaux Officiers négligeoient le bien public, & ne songeoient qu'à s'enrichir ; que s'il étoit à leur place, il n'y auroit pas seulement abondance de viandes dans la Ville, mais que l'on en trouveroit au marché à toutes les heures du jour. De retour au Serrail, le Grand-Seigneur envoya chercher ce Cuisinier, qui le reconnoissant alors pour son Maître, tremblant de peur, se jetta à ses pieds, persuadé que ce qu'il avoit dit du Visir & du Gouvernement, lui alloit coûter la vie ; il en arriva tout autrement. Le Grand-Seigneur lui dit qu'il vouloit le faire premier Visir, afin d'éprouver s'il étoit assez habile homme, pour remédier aux abus contre lesquels il avoit déclamé ; & afin qu'il passât par les dégrés ordinaires, il le fit sur le champ premier Gentilhomme de sa Chambre, bientôt après Capitaine, le jour suivant Aga des Janissaires, enfin Grand-Visir. Revêtu de cette premiére Charge de l'Empire, ce Cuisinier n'accomplit pas seulement ce qu'il avoit promis au sujet des boucheries & des autres marchés de la Ville ; il devint encore en peu de tems un excellent Ministre d'Etat.

Les divers changemens qui arrivent en Turquie dans les honneurs, dans la fortune & dans l'autorité, sont un portrait fidèle de l'inconstance des choses du monde. La fortune, dit Ricaut, se joue de ces peuples au point, qu'une Comédie, ou une

Tragédie repréſentée ſur le Theâtre avec ſes circonſtances, dure quelquefois plus long-tems, que la faveur de la plûpart des Courtiſans de la Porte. On en voit s'élever le matin comme des vapeurs juſqu'au faîte des honneurs, & diſparoître avant la nuit. Quelques-uns ne poſſédent leurs Charges que peu de mois, pluſieurs que quelques jours. Un Bacha eſt-il nommé Grand-Viſir ? Tous ſes parens & ſes amis ont part à ſon élévation. Le Miniſtre meurt ; toutes ſes Créatures ſont déplacées : le nouveau Viſir donne ou vend tous les emplois. Tire-t-on un Bacha de ſa Province, pour l'envoyer comblé de faveurs & de careſſes dans un Gouvernement plus honorable ou plus lucratif ? A peine quelquefois a t'il été trois jours en chemin, qu'un ordre ſecret de le faire mourir l'atteint au milieu d'une foule nombreuſe de ſerviteurs, & lorſqu'il ſe flatte des plus belles eſpérances.

Le Grand-Seigneur multiplie à ſon gré les places honorables ; il les rend vacantes par mort ou par dépoſition, lorſque la nature elle même ne ſe charge pas de ce ſoin, ſoit qu'en multipliant ſes faveurs, il croye faire éclater davantage ſa grandeur, ſoit que ceux qui ont long-tems poſſédé des charges, lui donnent de l'ombrage par cela même, qu'ils n'ont plus rien à eſpérer. En élevant les uns, le Souverain donne des marques de ſa bonté ; en ruinant les autres, il prouve ſa puiſſance : l'une & l'autre ne brillent jamais avec plus d'éclat, que dans la diſtribution des graces dont il récompenſe, & des peines dont il châtie. La Politique s'intéreſſe à

l'alternative de toutes les deux. Car ſi un Prince n'étoit le maître d'abattre les uns pour élever les autres, comment pourroit-il ſatisfaire tant de Courtiſans avides, qui aſpirent aux Charges & aux Emplois, qui ne vivent que dans l'eſpérance de les obtenir, & qui ſeroient bien-tôt tentés de devenir infidèles, s'ils ceſſoient d'eſpérer, ou ſi l'on faiſoit languir trop long-tems leur eſpérance? Un Prince qui n'a plus de graces à accorder, laſſe inſenſiblement le zèle & l'amour de ſes Sujets : il ne ſe les attache que par ſa générosité; en gagnant leur affection, ſes faveurs affermiſſent ſa puiſſance (*a*). C'eſt ainſi que l'inſtabilité des Charges & des honneurs favoriſe les propres intérêts du Sultan.

Pour acheter ces Charges, les Itchoglans empruntent l'argent néceſſaire à quarante ou cinquante pour cent, & en payent quelquefois le double, lorſqu'ils ſont contraints de paſſer par les mains des Eunuques. Ainſi on peut dire, que quand ils entrent dans leurs Gouvernemens, ils ſe regardent comme des perſonnes accablées de dettes, & ne ſongent qu'à amaſſer de quoi s'acquitter & s'enrichir; ce qu'ils font en peu de tems, de peur que quelque ordre imprévû ne les révoque.

Ce ſont les Juifs qui prêtent ordinairement aux nouveaux Bachas; & de peur que leur régne ne ſoit court, pour être promtement payés, ils leur enſeignent mille moyens de ſuccer le ſang des peuples, particuliérement des Chrétiens. Si un Bacha jouit

(*a*) Comme c'eſt l'office de l'Orateur de perſuader par le diſcours: c'eſt l'office des Rois, dit Strabon, de perſuader par les bienfaits.

ſix mois ou un an de ſon Gouvernement, les Juifs ſe tirent d'affaire; mais ils perdent tout, ſi, comme il arrive aſſez ſouvent, le Grand-Seigneur envoye demander la tête du nouveau Gouverneur, avant qu'il ait eu le tems de ſe bien reconnoître. Delà il eſt aiſé de conclure, que la plus grande partie de l'argent de tout l'Empire Ottoman eſt entre les mains du Grand-Seigneur & des Juifs de Conſtantinople; pour ceux des Provinces, ils ſont plus miſérables que les Chrétiens mêmes, ne travaillant point à la terre, & n'ayant de génie que pour le négoce & les douanes, où il ne peut y avoir de l'emploi pour tous.

Je remarquerai en paſſant, que par une Politique toute oppoſée, Soliman I. ne donnoit les principales dignités de l'Etat qu'à des perſonnes riches, afin qu'elles fuſſent moins à charge aux peuples, & reſſemblaſſent plûtôt à des fleuves qui engraiſſent les terres par où ils paſſent, qu'à des torrens qui entraînent tout ce qu'ils rencontrent ſur leur paſſage. Tibére penſoit de même, lorſqu'il dit aux députés d'une Province qui demandoit un autre Gouverneur, parce que le lèur étoit fort avide: *Gardez cette Sangſue remplie, & n'en prenez pas une affamée.* Caſſiodore, premier Miniſtre de Théodoric, prétendoit au contraire, que la libéralité d'un Souverain ne devoit s'étendre que ſur les pauvres, parce que, diſoit-il, c'eſt répandre une liqueur, que de la verſer dans un vaſe déja plein, au lieu que le ſeul moyen de la conſerver, eſt de la mettre dans un autre vaſe vuide.

Quoiqu'il en ſoit, il n'y a point de moyens que les nouveaux Bachas ne mettent en œuvre, pour rem-

plir promtement leurs coffres, & ſatisfaire leurs Créanciers. Peu contens du revenu certain de leur Gouvernement, des confiſcations pour crime de félonie, & de la vente des Charges vacantes par mort ou autrement, ces avares Gouverneurs inventent à plaiſir mille fauſſes accuſations, pour s'emparer impunément du bien des particuliers : par le miniſtére de leurs eſclaves, ils exercent un brigandage public, tant ſur ceux de leur nation, que ſur les Etrangers, pillent les innocens ſous prétexte de punir les criminels, faiſant mourir ſouvent des miſérables injuſtement accuſés, pour mettre leurs violences à couvert: l'intérêt enfin tient lieu chez eux de droit & de juſtice ; la confiſcation des biens ſuit toujours de près le ſupplice des malheureuſes victimes de leur avarice.

C'eſt ainſi que la tyrannie Mahométane tient dans l'obéiſſance les peuples ſoumis au même Monarque ; elle avilit leurs courages, & les met hors d'état de ſe révolter, quelques maux qu'ils ſouffrent. Car, comme l'a judicieuſement remarqué le Chancelier Bacon dans un de ſes eſſais, il eſt impoſſible que des peuples malheureux, accablés de taxes & d'impoſitions, ſoient jamais vaillans & courageux, ni qu'une nation ſoit en même tems un lion & un âne courbé ſous le faix.

Ce n'eſt pas que pouſſé à bout par l'excès des véxations, ce peuple ne fût quelquefois capable de ſe porter aux derniéres extrémités. Pour remédier à un tel accident, le Grand-Seigneur tient toute prête la victime qu'il doit immoler au reſſentiment des mu-

tins; c'eſt ce même Miniſtre, ce même Bacha, qui a ſucé le plus pur ſang des Citoyens. Tandis que le Sultan profite du fruit de ſes injuſtices & de ſes violences, il le livre à la haine de ſes ennemis, & le fait mourir ſous le beau & ſpécieux prétexte du bien public. Semblable en cela au fameux Duc de Valentinois, qui pour mieux aſſervir la Romagne qu'il avoit nouvellement conquiſe, en fit Gouverneur un certain *Meſſer Romiro d'Oro*, homme cruel & impitoyable. Celui-ci par la force & par la violence mit en peu de tems les affaires de ſon Maître au point où il les ſouhaitoit; ce qui fut à peine exécuté, que Céſar Borgia voulant ôter au peuple mécontent la mauvaiſe opinion qu'il avoit conçûe de ſa perſonne & de ſa conduite, & lui faire croire que ſon Miniſtre étoit ſeul coupable de tant de véxations, fit mettre ſon corps en piéces, & l'expoſa en public, avec un morceau de bois & un couteau ſanglant auprès de lui.

Le deſpotiſme, tel que je viens de le dépeindre, n'arrête pas ſeulement les révoltes du peuple; il prévient encore les deſſeins ambitieux des Gouverneurs de Provinces perpétuellement tentés de ſe rendre indépendans, à la faveur de leur éloignement & de leurs richeſſes. La mort prématurée des Bachas, l'attention du Souverain à ne jamais ſouffrir que les grandes charges & les grands biens ſe perpétuent par ſucceſſion dans les familles des particuliers, ſont les deux moyens les plus efficaces que la Politique Ottomane employe, pour couper pied à ces malheurs.

Si un Gouverneur ambitieux forme le projet de partager l'Empire, auſſi-tôt le Grand-Seigneur lui envoye une Lettre par un Capigi, ou par un des principaux Boſtangis. Le Bacha la reçoit dans ſon Divan, accompagné de ſon Lieutenant, du Chef de la Loi, du Cadi, de l'Aga des Janiſſaires, & des Officiers de Juſtice les plus conſidérables de la Province; il la porte juſqu'à trois fois à ſon front, la lit, & voit que le Prince demande ſa tête. Cette demande ſe fait à peu près en ces termes : *Tu as mérité la mort pour telle & telle cauſe ; & notre volonté eſt, qu'àprès avoir accompli l'abdeſt*, c'eſt-à-dire, l'ablution de la tête, des mains & des pieds, *& fait le Namaz, ſelon la coutume, tu réſignes ta tête à ce Meſſager, que nous t'envoyons à cet effet.* A cet ordre le Bacha ne répond qu'en peu de paroles : *La volonté de mon Empereur ſoit faite*, dit-il ; *laiſſe-moi ſeulement faire ma priére.* La priére achevée, les Capigis le ſaiſiſſent par les bras ; & leur Chef lui jette au cou un cordon de ſoie garni de nœuds aux deux bouts, que deux de la compagnie tirent auſſi-tôt chacun de leur côté. A moins que le Grand-Seigneur ne marque expreſſément, qu'il veut avoir la tête du Bacha, on ne la coupe point : s'il l'éxige, elle lui eſt apportée ; & ſi c'eſt de loin, on en tire auparavant la cervelle, & on la remplit de foin. Lorſqu'il n'y a pas ordre d'apporter la tête, on enterre le corps ſans aucune cérémonie. Je remarquerai en paſſant, qu'en Turquie on ne coupe jamais la tête à un homme qu'après l'avoir étranglé, & lorſque tout le ſang eſt froid, la Loi ne permettant pas, que hors de la guerre on

répande le ſang d'un Muſulman.

L'exécution faite, l'Envoyé du Grand-Seigneur va auſſi-tôt ſe ſaiſir de tout le bien du Bacha. Il met d'abord à part ce qu'il trouve de plus propre pour ſon uſage en or ou en bijoux; enſuite il fait l'inventaire du reſte, & les Aſſiſtans le ſignent, parce qu'ils appréhendent que, s'ils en uſoient autrement, cet Officier du Serrail qui ſans doute eſt en faveur, ne fit quelque faux rapport à Sa Hauteſſe capable de leur cauſer la perte de leurs Charges, peut-être même de leur vie : dans cette crainte ils ajoûtent même des préſens à leur diſſimulation, pour engager l'Envoyé à parler d'eux en bons termes. De retour à Conſtantinople, le Meſſager reçoit de nouvelles preuves de la libéralité du Prince, qui par des préſens lui marque ſa ſatisfaction de ce qu'il a ſi bien exécuté ſes ordres, & qui dans le fond ne l'avoit chargé de cette commiſſion, que pour l'enrichir. Admirons encore ce trait de Politique; le ſujet s'enrichit, ſans que ſa fortune coûte rien à ſon maître.

Ce n'eſt pas au reſte, que ſouvent il ne ſoit au pouvoir du Bacha de faire réſiſtance; mais il obéit, de peur que ſa tranſgreſſion, & ſon mépris pour le commandement du Grand-Seigneur ne le faſſe regarder comme un infidèle. Ceux qui par la fuite ou par la force des armes ſe mettent à couvert du danger qui menace leur tête, ſont qualifiés par dériſion du nom de *Firari.* Leur ignominie ſe perpétue en la perſonne de leurs enfans, auxquels on conſerve ce nom infâme de *Firari Ogulari*, *Enfans de fugitifs.*

Si un Miniſtre par la trop grande puiſſance qu'il uſurpe, ſi quelqu'autre Officier de l'Empire par ſes heureux exploits cauſe trop d'ombrage au Grand-Seigneur, ſon arrêt eſt prononcé (*a*). Le jour d'une audience ſolennelle eſt choiſi pour être le dernier de ſa vie. Ce jour-là le Sultan lui fait préſenter une robe de velours noir : les Chiaoux l'arrêtent ; & les *Gelleth*, jeunes hommes robuſtes, l'étranglent dans le Palais même : ils le mettent enſuite ſur un cheval couvert d'un drap noir ; & ſa famille vient le recevoir à la porte du Serrail, où la tête du mort eſt quelquefois attachée, pour donner la terreur aux ſujets rebelles. Lorſque l'exécution doit ſe faire dans Conſtantinople, c'eſt ordinairement le Boſtangi-Bachi, que Sa Hauteſſe charge de cette commiſſion délicate.

Cette façon aiſée d'exécuter l'ordre du Sultan n'eſt pas toujours praticable ; il faut ſouvent uſer de ruſe & de ſtratagême. Le Prince diſſimulant ſa crainte, & cachant ſa jalouſie, ſa haine, ſes ſoupçons & ſa réſolution ſous les dehors trompeurs d'une bienveillance affectée, attend le moment favorable, où le ſujet peu attentif ſur des précautions qui le gênent, dément par ſon imprudence toutes ſes meſures précédentes. L'heure venue, le cordon l'étrangle, &

(*a*) Ainſi ſous l'Empereur Commode, Ulpius Marcellus fut dépouillé de ſon Gouvernement, & évita à peine la mort, malgré ſes ſervices paſſés, que ce Prince oublia. Sa diſgrace fut cauſée ſur-tout par l'habileté avec laquelle il avoit mis fin à la révolte des Calédoniens, qui avoient taillé en piéces l'armée Romaine, & ravagé toute l'Angleterre, & par ſa grande dextérité à rétablir la diſcipline dans les Troupes de l'Empire.

délivre le Monarque des inquiétudes qui l'agitent.

Quelquefois le Grand-Seigneur mande au Serrail un Grand de la Porte, & lui donne un festin, sous le spécieux prétexte de conférer ensuite plus particuliérement avec lui sur des affaires importantes : le repas finit; & le convié reçoit du Prince la robe noire, triste ornement, & malheureux présage de la mort violente qui l'attend. Sous Bajazet II. Achomat-Bacha n'évita un pareil sort, que par la tendresse & l'habileté de son fils. Ce jeune homme ne voyant point revenir son pere après le repas où il avoit assisté avec les autres Officiers, souleva les Janissaires, qui par leurs cris & par leurs murmures forcerent le Sultan de remettre la victime, qu'il étoit prêt d'immoler. Achomat pâle & défiguré parut devant eux la corde au coû, & embrassa son fils, dont la tendresse impatiente avoit suspendu & détourné le coup fatal, qui alloit lui ravir le jour.

Cette façon de se défaire des personnes odieuses ou suspectes a beaucoup de rapport à la fine Polique de Tibére, qui souvent donnoit des commissions pour le Gouvernement des Provinces à des gens, qu'il avoit bien résolu de ne point laisser sortir de Rome. Cette maxime ne ressembleroit-elle point aussi à celle de ces oiseaux dont parle Plutarque, qui battent le coucou, parce qu'ils craignent qu'avec le tems il ne devienne faucon?

Un Bacha qui a levé l'étendart de la révolte, se tient encore plus sur ses gardes : l'armée qui l'environne rend sa perte plus difficile. Le Bacha-Assan ayant pris les armes contre Mahomet IV. ce Prince per-

ſuadé qu'à force ouverte il viendroit difficilement à bout de ce ſujet rebelle, chargea Cara-Muſtapha d'uſer d'adreſſe, & de lui apporter ſa tête. Cara-Muſtapha part de Conſtantinople, ſe rend au Camp d'Aſſan; & pour colorer ſa retraite, il feint beaucoup de mécontentement du Grand-Seigneur. Trompé par ces dehors, le Bacha lui donne de l'emploi, & cherche toutes les occaſions de l'obliger. De ſon côté Muſtapha n'oublie rien, pour ſe concilier les bonnes graces de ſon Général: phiſionomie ouverte propre à en impoſer, maniéres flatteuſes & careſſantes, œconomie prudente de malice & de ſincérité capable d'inſpirer de la confiance, tout eſt mis en œuvre pour en impoſer à celui qu'il veut perdre; bientôt ils deviennent amis: Muſtapha irrité en apparence contre l'ingratitude de la Porte, aide Aſſan de ſes conſeils, pour pouſſer à bout ſon entrepriſe; & par reconnoiſſance Aſſan ne lui cache aucun de ſes deſſeins. Ce dernier comptoit ſur le ſecours de ſon Confident, quand fatigué d'une trop longue contrainte, & craignant qu'une plus longue abſence ne fît une impreſſion déſavantageuſe dans l'eſprit du Sultan, Muſtapha préſenta enfin le funeſte Catiſchérif à ſon trop crédule bienfaiteur, auquel il ne laiſſa pas le loiſir de ſe reprocher ſon imprudence; il lui coupa la tête, ſans qu'aucun des aſſiſtans ſe mît en devoir de s'y oppoſer. Cet exemple apprend, que quelquefois le porteur de l'arrêt de mort ſe contente de le montrer au Seigneur proſcrit, & l'étrangle, ſans lui donner le tems de la réfléxion.

Il en arriva autant au Bacha d'Alep ſous le même Mahomet IV. Il ſe préparoit à partir d'Alep pour ſe rendre à Conſtantinople, lorſque les ennemis publierent qu'il ne reviendroit plus ; & le peuple irrité, que la crainte ſeule de ſon retour avoit auparavant retenu dans le ſilence, porta contre lui des plaintes ſi fortes, que dès le commencement de la lecture du procès, ſans vouloir entrer dans un plus grand détail, le Sultan lui envoya un Chiaoux chargé d'un Catiſchérif pour le faire mourir. Le Bacha s'attendoit d'autant moins à ce revers, qu'en le choiſiſſant pour ſon beau-frere, Mahomet venoit de lui donner de nouvelles aſſûrances de la durée de ſa faveur. Il fit conduire l'Envoyé de Sa Hauteſſe dans un appartement magnifique qu'il avoit fait préparer pour la Princeſſe avec des dépenſes infinies : il lui donna le tems d'examiner toutes ſes richeſſes, perſuadé qu'il en feroit ſon rapport au Grand-Seigneur ; enfin il alla le joindre, pour apprendre de lui ce qui l'amenoit. Le Chiaoux avoit eu tout le loiſir de ſe préparer à ſon exécution : à peine le Bacha fut entré, qu'il lui préſenta l'ordre du Sultan ; & lui ayant jetté un cordon de ſoie au cou, il l'étrangla avec tant de promptitude, que l'infortuné Gouverneur n'eut pas même le tems d'être ſurpris.

Les entrepriſes des Bachas ne ſçauroient donc avoir des ſuites. Le Grand-Seigneur qui ſe met rarement au hazard de diſputer l'autorité ſouveraine avec ſes eſclaves à force ouverte & l'épée à la main, réuſſit toujours à faire périr par adreſſe le Chef & l'Auteur de la révolte : ſa chute entraîne celle de

l'armée des rebelles ; & chacun cherche à éviter par la fuite la colére du Monarque. Qui s'intéresseroit en effet à la fortune d'un Bacha infidèle ? Etranger dans son Gouvernement, où il semble ne faire que passer, sans terres, sans naissance, sans parens, sans amis, quel soutien peut-il espérer ? Les peuples indignés de ses exactions criantes se réjouissent de sa mort, loin de songer à venger sa défaite.

En général le Catischérif du Grand-Seigneur portant arrêt de mort est presque toujours reçu avec respect par la victime qui va être immolée. Lorsque par les intrigues & les sollicitations de Roxelane le grand Soliman eut décidé la mort du Prince Amurat, fils de Mustapha qui avoit été étranglé peu de tems auparavant, l'Eunuque Ibrahim se transporta à Burse, & ayant habilement pris le moment où il se trouva seul avec ce jeune Prince, il lui présenta l'ordre funeste. *Cet ordre*, dit Amurat avec fermeté, *m'est aussi sacré, que si c'étoit celui de Dieu même ;* il ne demanda que le tems de faire une courte priére, & présenta sa tête. Le Visir que le Comte de Bonneval eut ordre d'arrêter & de conduire au Château des sept Tours, baisa l'ordre sacré, & le porta à son front pour preuve de sa soumission.

Ce respect pour l'ordre du Prince a son principe dans l'éducation, ainsi que je l'ai remarqué d'abord. Cet arrêt de mort prononcé par le commandement du Grand-Seigneur, ne porte point l'effroi dans l'ame de celui qui le reçoit, & qui en y lisant sa condamnation, sçait qu'elle doit être aussi-tôt exécu-

tée; au moins n'en fait il paroître aucune altération : car en général la nature craint ſa deſtruction; en ce point elle eſt par tout la même. Ce même Viſir qu'arrêta le Comte de Bonneval, après avoir reproché à ce Bacha qu'il n'avoit reçu de ſa part aucun ſujet de mécontentement, pour s'être chargé d'une commiſſion auſſi odieuſe, vomit mille injures contre Sa Hauteſſe & contre le Caïmacan; les larmes & les ſanglots purent à peine arrêter ſes tranſports furieux. Peut-être auſſi un Bacha voyant que peu de ſes égaux échappent au fatal cordon, s'eſt diſpoſé à une pareille fin, en prenant poſſeſſion de ſa Charge : les ſentimens que ſa Religion lui inſpire ſur la prédeſtination, lui ſont alors d'un grand ſecours. La crainte ou, ſi l'on veut, la certitude morale d'une fin tragique ne trouble point les plaiſirs d'un Bacha, & ne diminue point à ſon égard les charmes de la volupté dans laquelle il ſe plonge. *Dérobons encore quelques plaiſirs à la fatalité qui hâte notre perte*, dit Encolpe dans Pétrone : ainſi penſe un Bacha.

Mais ſi déſabuſé des premiéres impreſſions de l'enfance, un Grand vouloit éviter par la fuite la mort tragique qui le menace, quel moyen auroit-il d'y réuſſir ? Tous ceux qui l'environnent ſont autant de traîtres, qui éclairent ſa conduite, & qui s'ils pénétroient ſes deſſeins, s'en feroient un mérite auprès du Sultan. Tous les paſſages ſont fermés; quand en marchant de nuit, il pourroit gagner quelque Etat voiſin, la Turquie n'étant preſque par tout environnée que de peuples ennemis

de la domination Ottomane, il ne manqueroit pas d'être pris pour Eſpion chez des gens, qui ne lui feroient point de quartier. La voie de la mer a les mêmes difficultés. Tous les vaiſſeaux Chrétiens ſont exactement viſités, avant qu'ils levent l'ancre; & la défenſe rigoureuſe qui leur eſt faite d'embarquer aucun Turc ni Eſclave, ferme les ports à tous ceux du pays qui voudroient tenter d'en ſortir.

Ce ne ſont pas toujours des crimes réels qui coûtent la vie aux Grands de la Porte. La jalouſie, l'envie, la perfidie qui anime le cœur des adulateurs du Sultan, immole de tems en tems des victimes ſans tache. L'ambition ſe ſert habilement pour arriver à ſon but de la deſpoticité du Souverain; & la promte exécution des Catiſchérifs enhardit la langue des traîtres, en n'accordant à l'accuſé aucun délai pour ſe juſtifier. Ibrahim perſonellement inſulté par les Malthois, qui avoient pris une Sultane & la nourrice de ſon fils, étoit prêt de faire retomber ſa colére ſur ſes Miniſtres: tout trembloit dans le Serrail; le Viſir Azem lui-même eût craint pour ſes jours, s'il n'avoit ſçu adroitement faire éclater la tempête ſur la tête du Capitan-Bacha, qu'il accuſa d'intelligence avec ces inſulaires: pour apprendre à ſes ſucceſſeurs à mieux garder les mers, on lui envoya le fatal cordon.

Iſaac Onis, ce Rabbin ſuppoſé dont il eſt parlé dans les Lettres Juives, dit qu'il regarde l'Empire Ottoman comme une Boucherie, dont les Sultans ou les Viſirs ſont les Bouchers. » Tout, dit-il, inſ-
» pire dans le Serrail la crainte & la terreur; il ſem-

» ble que la mort ſuive partout ceux qui approchent » des Sultans, & que ces Princes ne les élévent, » que pour les faire périr avec plus d'éclat. . . . . Les » portes n'offrent à la vûe que des têtes coupées » qu'on y a clouées. . . . C'eſt-là qu'on peut dire, » qu'on ignore le matin en ſe levant ſi l'on verra la » fin de la journée. . . . Conſtantinople eſt une Ber- » gerie, où l'on engraiſſe des troupeaux, dont on » égorge de tems en tems les plus gras & les meil- » leurs. »

CHAPITRE IV.

Il n'y a point de Nobleſſe en Turquie.

C'eſt une maxime de Machiavel, que pour réprimer l'inſolence d'un particulier, il n'y a point de moyen plus ſûr & qui faſſe moins de bruit, que de lui fermer le chemin par lequel il peut arriver à la Puiſſance. Suivant ce principe, le Grand-Seigneur ſe dit le frere aîné de tous les Grands de ſon Empire, & en cette qualité ſe ſaiſit de tous les biens des Bachas qui meurent. Un homme, quelqu'il ſoit, n'eſt conſidéré chez les Turcs que par rapport à la Charge qu'il poſſéde, aux emplois dont le Prince l'honore, & aux richeſſes dont il jouit. Mais un inſtant voit naître ces charges, ces richeſſes & ces emplois ; un inſtant voit détruire tous ces biens & ces honneurs. En un mot il n'y a point de Nobleſſe en Turquie (*a*) ; & les mêmes emplois

(*a*) Par tout ailleurs elle fait l'ornement & le ſoutien des Etats.

ne se perpétuent point par succession dans les familles. Telle est la politique des Princes Ottomans. La noblesse d'extraction seroit un obstacle à l'obéissance servile des Sujets ; les charges sembleroient moins des graces & des faveurs du Sultan, qu'un appanage dû à la naissance. Les Nobles s'efforceroient peut-être d'en soutenir l'éclat par leur mérite ; peut-être aussi abusant de leurs droits, troubleroient-ils la tranquilité de l'Etat par leurs divisions, & en causeroient la ruine totale. Les gens du commun, bons soldats d'ailleurs, ou excellens génies pour la Politique, pour les Loix, pour les Finances & pour les Négociations, rebutés par l'obstacle de cette barriére, qui les exclueroit des honneurs, négligeroient leurs talens, & seroient peu soigneux de les cultiver, puisqu'ils ne pourroient leur procurer aucune de ces récompenses, qui encouragent toujours avec succès. On aime rarement ce qu'on désespére d'obtenir : au contraire les plus hautes dignités proposées comme en perspective à tous les Sujets sans préférence ni distinction, sont un puissant aiguillon qui redouble leur courage, soutient leur patience, anime leur valeur & leur ambition (*a*).

Que deviendroit la France, sans sa Noblesse généreuse, pleine de valeur, & si fidèlement attachée à son Roi ? Qui la deffendroit contre ceux qui ne la haïssent, que parce qu'ils sont jaloux de sa gloire ?

(*a*) Caton disoit, que personne ne seroit vertueux, si on séparoit la gloire de la vertu.

Nul mortel ne chérit la vertu sans salaire ;
Et qui s'en voit frustré, se repent de bien faire.

L'éclat des Grands leur inspire du respect, sans les éblouir ni les désespérer ; la Majesté du Trône leur semble un dépôt sacré, qu'ils se croyent obligés, chacun selon son pouvoir, de conserver & de défendre : rien ne leur coûte ; ils sacrifient tout pour en affermir les fondemens, parce qu'ils le regardent comme la source des graces, qu'il leur est permis de mériter & d'attendre. Si la soumission leur est naturelle, la valeur est regardée parmi eux comme un devoir prescrit par leur propre ambition. Ils sont persuadés, qu'en donnant à leur maître des preuves signalées de leur respectueux attachement, ils auront un jour l'honneur de l'approcher de près, décorés des titres les plus pompeux, & environnés de cette gloire extérieure, qui suit comme l'ombre quiconque paroît avoir l'oreille du Prince. Ceux qui sont élevés aux grands emplois, mettent tout en usage pour se maintenir en place. Chaque Sujet qui a d'heureuses dispositions, leur paroît un rival propre à les supplanter. Convaincus que la gloire de leurs peres ne réjaillira sur eux, qu'autant qu'ils s'efforceront de les imiter, leurs fils tâchent d'obtenir à leur tour ces récompenses flatteuses, qu'ils semblent toucher du bout du doigt, & qu'on n'accorde qu'au mérite personnel.

Ovide a dit aussi :

Non facilè invenias multis è millibus unum,
Virtutem pretium qui putet esse sui.
Ipse decor rectè facti, si præmia desint,
Non movet, & gratis pœnitet esse probum.

Ces motifs ont donné lieu ſans doute à la maxime, qui fait la matiére de ce Chapitre. Toujours attentif à prévenir les ſuites dangéreuſes d'une nobleſſe ancienne, le Grand-Seigneur éléve & détruit ſes favoris avec une égale facilité, comme ſi ſon deſſein fût d'empêcher que ſes bienfaits ne priſſent racine. L'hérédité des Charges rendroit les familles trop puiſſantes : elle les établiroit dans des Provinces riches, & pourroit inſpirer aux ambitieux le déſir de ſe rendre indépendans. La diſtribution des emplois devenant plus rare, les revenus de Sa Hauteſſe ſeroient diminués ; & après s'être indemniſés des ſommes que leur élévation leur auroit coûté, les Bachas ceſſeroient enfin de tyranniſer les peuples : parlà ils ſe feroient des créatures capables de les ſoutenir, s'ils formoient des deſſeins de rebellion.

Les Turcs au reſte n'ont pas été les ſeuls, qui ayent évité de continuer par ſucceſſion les charges dans les familles, & de laiſſer long-tems la même perſonne dans les grands emplois. Les Romains changeoient au bout d'un certain tems leurs Magiſtrats & leurs Gouverneurs de Provinces. Le Roi d'Eſpagne ſuit aujourd'hui le même ſyſtême dans les Indes, où les Gouverneurs ne reſtent ordinairement que trois ans, à la différence des Turcs, chez qui le tems n'eſt pas limité. Un Bacha ne jouit de ſon Gouvernement, qu'autant qu'il plaît au Grand-Seigneur, qui le continue, ou qui le transfére dans une autre Province, ſelon qu'il le juge à propos.

Si un jeune homme donne de belles eſpérances, on

on le qualifie d'Effendi, & le Grand-Seigneur lui permet de jouir des biens de ſon pere ; ce qu'il n'accorde que difficilement au fils d'un Viſir, d'un Bacha, ou de tout autre Officier qui ait eu quelque adminiſtration publique : tant il appréhende de voir s'établir dans une même famille une fortune permanente & durable. Le Sultan colore ſon avarice ou ſa crainte du prétexte de concuſſion, de dettes au Tréſor. Auſſi les peres ſages & prudens ont-ils autant qu'ils peuvent, toutes leurs richeſſes en argent comptant & en pierreries ; & ils les cachent ſoigneuſement, affectant de paroître pauvres, afin de ne point laiſſer leurs enfans miſérables : ou bien ils rendent toutes leurs terres *Vaccoufs*, ainſi que je l'ai dit ailleurs.

Ce pouvoir ſans bornes ſur les biens de tous les Sujets de l'Empire ne ſe fait guéres ſentir qu'aux Miniſtres, aux Bachas & aux autres Officiers de conſidération : rarement les particuliers ſont expoſés à en éprouver les effets, quand peu connus de la Cour, ils ſe contentent de jouir en paix & avec modeſtie du fruit de leur négoce, ou des héritages que leurs peres leur ont laiſſés en ſecret.

Au reſte les Turcs ſemblent ſeconder la politique du Prince qui les opprime. Ils n'attachent point la nobleſſe à une longue ſuite d'ayeux : un Bourgeois vertueux, un Payſan rempli de candeur & de bonne foi eſt plus conſidéré chez eux, que ne le ſeroit un homme d'une famille ancienne, n'ayant pour titres qui puiſſent le diſtinguer du commun, que le bonheur d'être né de parens, qui peut-être

ne durent eux-mêmes leur mérite; qu'à quelques ancêtres qui se trouvoient dans le même cas. Tous esclaves devant le Monarque, ils se croyent entre eux également nobles, quand la vertu brille dans leur ame ; ils aspirent tous aux mêmes honneurs, & les regardent comme la récompense du mérite, plûtôt que comme l'appanage de la naissance.

Qu'un Turc épouse la fille d'un Grand, ensuite celle d'un Marchand ou d'un Artisan, l'une & l'autre tiennent le même rang, & jouissent des mêmes honneurs dans la maison de l'Epoux commun. Le fils d'un Gouverneur de Province n'est pas plus respecté en Turquie, qu'un jeune homme sorti d'une famille obscure (*a*), pourvû qu'on trouve entr'eux

(*a*) Sur ce pied-là l'Ode de la Mothe sur le mérite personnel ne frappera point un Bourgeois de Constantinople : ce n'est qu'à ceux qui sont infatués d'une haute naissance, ou désolés d'une naissance obscure, qu'on peut débiter les maximes suivantes :

On ne se choisit point son pere :
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abatu ;
Et quoique le vulgaire en pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vertu.

N'envions que l'humble sagesse :
Elle fait seule la noblesse ;
Le vice notre indignité :
Par-là se distinguent les hommes.
Et que fait à ce que nous sommes
Ce que nos peres ont été ?

quelque égalité du côté du mérite, ou du moins quelque compenſation entre les qualités du corps & celles de l'eſprit.

Le premier homme dont nous ſommes tous deſcendus, dit un Auteur, étoit fils de la Terre, & petit-fils de Rien. Cette maxime eſt adoptée & pratiquée parmi les Turcs, mieux que chez aucun autre peuple de la terre.

La ſeule famille des Kuproli, ou Kioprili-Ogli, s'eſt ſoutenue juſqu'ici dans une eſpéce de prééminence, par l'eſtime & par le reſpect que le peuple a conçus pour eux. Quatre Grands-Viſirs qu'ils ont donnés à l'Etat, tous quatre recommandables par leurs belles actions, par l'étendue de leur génie, par leur rare intégrité, ſont des titres de nobleſſe, qui ſemblent les rendre ſupérieurs au reſte de la Nation: à peine trouve-t-on une ville un peu conſidérable dans tous les pays ſoumis à la domination Ottomane au tems du premier Ibrahim Kioprili, qui ne ſe glorifie de l'avoir eu pour fondateur de ſon Jami, tant pour les revenus, que pour le bâtiment.

Les Kioprilis eux-mêmes, comme s'ils dédaignoient de mêler un ſang étranger avec le leur, ne perpétuent leur race que par leurs concubines, & ne prennent jamais de femmes à titre d'épouſes.

Que j'aime à voir le ſage Horace
Satisfait, content de ſa race,
Quoique du ſang des Affranchis!
Mais je ne vois qu'avec colére
Le fils tremblant au nom d'un Pére,
Qui n'a de tache que ce fils.

L'ambition ne corrompt point cette noble & belle fierté. Contens de l'inſpection des Jamis de leur fondation ou de celle de leurs péres, ils fuyent les honneurs & les dignités ; ſurtout ils redoutent la place de Viſir, qu'ils voyent être l'objet des caprices du Souverain : le Grand-Seigneur lui-même ne peut les forcer à remplir aucun emploi, depuis qu'Amurat II. les en a exemtés.

Le même Amurat honora Ibrahim Kioprili du titre de Kam, qu'on n'accorde qu'aux Princes de Perſe & de Tartarie, pour avoir tenu cachée pendant dix jours la mort de ſon pere, ſans que rien en tranſpirât au-dehors. Cet habile Miniſtre agit à ſon ordinaire, comme ſi les affaires euſſent toujours été ſur le même pied, & donna ainſi le tems à Amurat de s'emparer du ſceptre, ſans être forcé de le diſputer à quelque compétiteur, que ſon éloignement auroit enhardi.

Dans les beſoins de l'Etat cette famille léve des troupes à ſes dépens ; ce qui porte le Grand-Seigneur à avoir pour elle des égards particuliers.

CHAPITRE V.

Précaution de la Politique contre la trop grande élévation des parens du Grand-Seigneur.

LA Politique n'eſt pas ſeulement en garde contre la trop grande élévation des Miniſtres & des autres Grands de la Porte ; elle uſe de la même

ſévérité à l'égard de la famille même des Princes Ottomans. La plus haute charge à laquelle les enfans des Sultanes, ſœurs ou filles du Grand-Seigneur mariées à des Bachas, puiſſent aſpirer, eſt celle de Capigi-Bachi. Une Loi fondamentale de l'Empire les exclut des grands emplois, de peur que s'ils étoient en place d'amaſſer des richeſſes, ils ne portaſſent leurs regards juſqu'à la Puiſſance ſouveraine, & ne ſongeaſſent à troubler le Gouvernement.

Elle n'eſt pas moins attentive à prévenir la jalouſie, que les fils du Grand-Seigneur peuvent prendre les uns des autres pendant la vie de leur pere. L'exemple de Sélim & de Bajazet, tous deux fils de Soliman le Magnifique, eſt pour les Turcs une image des maux, que la haine de ces Princes peut cauſer à l'Empire, quand voulant tous régner, & ne pouvant tous monter en même-tems ſur un Trône qui n'admet point de compagnon, ils cherchent par leur mort réciproque à s'aſſûrer le pouvoir ſuprême.

On éleve donc ces Princes dans des Serrails différens, où chacun d'eux tient ſa Cour ſéparément, auſſi-tôt qu'il a atteint l'âge de raiſon. C'eſt l'uſage qu'ils n'ayent alors auprès d'eux que des femmes hors d'état de leur donner des enfans. Autrefois une Loi ancienne leur défendoit d'approcher de Conſtantinople pendant la vie de leur pere, de peur que le ſéjour de la Ville Impériale ne leur inſpirât le déſir de régner avant le tems; mais Roxelane fit abroger cette Loi par Soliman le Magnifique: les Princes ſes fils eurent la permiſſion de venir lui faire leur cour une fois l'année.

A la mort du Grand-Seigneur autrefois ſon ſucceſſeur ne manquoit jamais de s'aſſûrer la poſſeſſion du Trône par le ſacrifice de ſes freres. Cette cruelle maxime, d'immoler à la ſûreté d'un ſeul homme tant de Princes innocens, fut introduite par Amurat II. tant ce Prince étoit perſuadé de la vérité de ce paſſage : *Un Dieu au Ciel, un Empereur en terre ;* on dit auſſi, qu'il prononçoit ſouvent ce Proverbe : *Le Royaume & l'amour ne ſouffrent point de compagnon* (*a*). Cette coutume a duré juſqu'à Achmet, qui changea la mort violente des Princes en une priſon perpétuelle. On croit que ce fut le Viſir Kioprili, qui conſeilla à la Sultane Validé de conſerver les deux freres d'Achmet. Le but du Viſir n'étoit pas ſeulement de prévenir par-là l'extinction de la famille Ottomane, mais encore de ſe faire de l'un & de l'autre de ces deux Princes un rempart contre la jalouſie, les caprices & la mauvaiſe humeur du Sultan, auquel par ce moyen il ſeroit toujours en état de cauſer de l'inquiétude, ſi par quelque intrigue de Serrail il prenoit fantaiſie à ce Prince de lui ôter le Miniſtére. Cet uſage de conſerver la vie aux freres de l'héritier du Trône des Ottomans, eſt devenu depuis une régle de Politique.

Si le Grand-Seigneur meurt ſans enfans, ou ſi à ſa mort ou à ſa dépoſition ſes fils ſont encore trop jeunes, le peuple, & plus ſouvent les intrigues des Grands & des Officiers de l'armée portent ſur le Trône celui d'entre ces Princes priſonniers, qui leur eſt le plus agréable ; ſoit que par une ſtupidité naturelle,

(*a*) *Nec Regna ſocium ferre, nec tœdæ ſciunt.* Senec. Tragéd.

ou par un goût décidé pour la vie voluptueuſe du Serrail, ce Prince imbécile ou indolent faſſe eſpérer à l'auteur de ſon élévation de lui laiſſer gouverner à ſon gré un Empire, dont les ſoins ſurpaſſent ſa capacité; ſoit que par lui-même, par ſes menées ſecrétes, il ſe ſoit fait ſous main des partiſans zélés, qui en le choiſiſſant pour Maître, s'aſſûrent leurs Charges & leurs Dignités; ſoit qu'enfin la Sultane ſa mere, ambitieuſe & hardie, lui mette elle-même la Couronne ſur la tête ſans le conſulter, pour jouir du doux plaiſir de régner, tandis qu'enfoncé dans ſon Serrail, le Monarque s'abîmera dans les plaiſirs qu'elle lui fournira chaque jour, pour l'éloigner du Gouvernement.

Elevé de la priſon à la ſouveraine Puiſſance, le nouveau Sultan goûte à longs traits les douceurs du Sceptre; cependant moins il avoit eſpéré d'y arriver, plus il craint de la perdre. Soupçonneux, défiant, bizarre, tout lui fait ombrage. Les exemples de ſes prédéceſſeurs dépoſés le font trembler dans le ſein de la volupté: il en perd le repos, il ſe trouble, il s'agite. S'il n'eſt parvenu au Trône que par la voie de la rebellion, qui l'aſſûrera qu'une nouvelle ſédition ne le précipitera point du haut de ce Trône, pour y élever un des Compagnons de ſon ancienne captivité? Il y en a peut-être qui déja ſollicitent ſa dépoſition, ou qui plus propres à gouverner, ſont chaque jour pour les mécontens une occaſion plauſible de lui arracher le Sceptre. Tant que les Princes ſes freres verront le jour, ſon autorité ſera chancelante; leur mort ſeule peut l'affermir ſur le Trône.

La prison seule ne fait donc pas toute l'infortune des Princes Ottomans : ils vivent dans de perpétuelles allarmes ; chaque jour, chaque instant peut leur être funeste. On diroit qu'ils ne sont délivrés des embarras du Gouvernement, que pour mieux envisager toute l'horreur de la mort qui les environne. Doit-on s'étonner si quelques-uns d'entre eux ont crû marcher au dernier supplice, quand ils ont fait le premier pas vers le Trône, & si dans les premiers momens de leur élévation ils ont éprouvé ces mouvemens convulsifs, suite assez ordinaire d'une sentence de mort ? Ils sont en effet perpétuellement exposés à deux événemens opposés : la mort du Grand-Seigneur, ou sa déposition peut les couronner ; mais le moindre soupçon subit & imprévû peut en un instant leur coûter la vie. Une victoire remportée, la prise d'une Ville, quelque autre événement heureux peut hâter leur perte ; le Monarque toujours inquiet profite alors de l'occasion : ce qu'il n'a pas osé exécuter jusques-là, il le fait hardiment dans les jours de Fête, où la joie publique semble applaudir à tous ses caprices, & les autoriser.

Amurat IV. avoit épargné d'abord les jours de son frere Bajazet ; la Politique ne lui permettoit pas en effet de faire périr dès ses premiers pas vers le Trône un Prince de bonne mine, chéri du peuple, & qui promettoit beaucoup, selon le Comte de Cezi alors Ambassadeur à la Porte. Mais à peine le jaloux Sultan se fut rendu maître de Babylone en 1638. qu'il envoya un ordre à Constantinople de faire mourir ce Prince, ainsi qu'il avoit déja fait périr Orcan.

Il négligea Ibrahim, comme un Prince ſtupide, qui ne lui donnoit point d'ombrage (*a*).

Mahomet IV. ne ſe vit pas plûtôt un ſucceſſeur, qu'il réſolut de mettre fin aux inquiétudes continuelles, que lui cauſoit l'humeur ſéditieuſe des Janiſſaires, en faiſant mourir les Princes ſes freres; il n'en excepta pas même Soliman, qu'il avoit aimé au point, que celui-ci étant dangéreuſement malade, Mahomet avoit menacé les Médecins de les faire mourir, s'ils ne lui conſervoient ſon frere. Malgré ce témoignage d'attachement & de tendreſſe, en 1666. la Validé ayant conduit les Princes à Andrinople, Mahomet eût tué Soliman, ſans la Sultane qui ſe mit entre deux, & qui cependant ne put empêcher que le malheureux Prince ne reçût au bras un coup de poignard. Pour colorer cette violence, le Sultan prétextoit, que ſon frere aîné l'avoit regardé de travers, & l'avoit ſalué avec mépris; mais le véritable principe de ſon emportement étoit la jalouſie de l'Aſeki, qui demandoit la mort des Princes, pour aſſûrer à ſon fils l'Empire, qu'ils pouvoient lui diſputer, ſi le Grand-Seigneur venoit à mourir. Pour diſſiper ſes craintes, Mahomet conſulta le Muphti, & voulut ſçavoir de lui, ſi le

(*a*) Le Viſir Acomat parle ainſi de cet Ibrahim dans Racine:

> L'imbécile Ibrahim, ſans craindre ſa naiſſance,
> Traîne exemt de périls une éternelle enfance;
> Indigne également de vivre & de mourir,
> On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir,

Trône ſe trouvant ſuffiſamment appuyé par la naiſſance d'un héritier de la véritable tige des Princes Ottomans, il n'étoit pas permis d'en retrancher les branches ſuperflues capables de mettre la ſouche en danger. Le Muphti eut ordre de rendre un Fétra affirmatif de cette propoſition; mais ce Miniſtre de la Religion expoſant ſa vie pour conſerver celle des Princes, oſa repréſenter au Grand-Seigneur que Sa Hauteſſe n'avoit encore qu'un fils au berceau, dont la ſanté étoit foible, & la vie incertaine; qu'il lui plût donc ſuſpendre ſa réſolution juſques à un tems, où la maiſon Ottomane ſeroit mieux affermie. Cette remontrance fit impreſſion ſur l'eſprit de Mahomet. D'un autre côté la Milice ne jugeant pas l'Empire aſſez affermi dans la ſeule perſonne du Sultan & de ſon fils âgé ſeulement de huit ans, confia la garde des Princes à la Sultane Validé, qu'elle chargea d'en répondre, ainſi que le Muphti & l'Aga des Janiſſaires. Peu de tems après Mahomet s'imagina, que le mauvais ſuccès de ſes armes alloit le rendre mépriſable à tous ſes Sujets, & que la Milice n'attendoit que l'événement du ſiége de Candie pour le dépoſer. Pour prévenir ce malheur, il fit partir des montagnes de la Theſſalie un Officier d'une fidélité reconnue, avec un ordre pour la Validé de faire mourir les Princes captifs. Les difficultés de l'entrepriſe effrayerent d'abord cette Sultane; elle fut auſſi retenue par l'engagement qu'elle avoit contracté avec les Janiſſaires, de conſerver la vie des Princes: enfin après bien des réflexions, elle

ſe perſuada que l'intention du Sultan étoit de ſe défaire d'eux & d'elle en même-tems ; que ſi elle exécutoit un ordre ſi dénaturé, non-ſeulement ſa vie ne ſeroit pas en sûreté, mais que l'Empire de ſon fils, attaqué puiſſamment au dehors, ſouffriroit encore au dedans une révolution funeſte au Monarque même. Sur ce principe, elle jura de déſobéir à Mahomet ; & pour ſe mettre hors d'état de s'en dédire, elle donna auſſi-tôt avis à l'Aga des Janiſſaires de l'ordre qu'elle avoit reçu : alors toute la Ville de Conſtantinople fut émue, les boutiques furent fermées, on prit les armes ; & après avoir remercié la Validé de ſa générosité & de ſa droiture, les Janiſſaires donnerent des Gardes aux fréres de Sa Hauteſſe, qui furent ainſi arrachés à la mort. Si l'Envoyé du Grand-Seigneur ne ſe fût retiré par mer, il auroit couru riſque de la vie.

Enfin fier du ſuccès de la guerre de Candie, Mahomet fut à peine arrivé à Andrinople, qu'il prononça l'arrêt de mort d'Orcan l'aîné de ſes fréres, Prince bien fait, d'un temperamment robuſte, & qui s'étant appliqué à la lecture, poſſédoit à fond toutes les Loix de l'Empire. Les peuples qui l'aimoient, avoient ſouvent déploré ſa captivité ; ils diſoient hautement, qu'un Prince ſi juſte, ſi religieux, méritoit d'être leur Muphti. Ces diſcours ſans doute furent la cauſe de ſa perte ; il mourut, parce qu'il méritoit trop de vivre & de régner. Cependant Mahomet n'oſa le faire périr publiquement, ni de la mort uſitée dans la Maiſon Ottomane ; on l'empoiſonna en ſecret.

La crainte d'être dépoſé, qui agitoit ce Prince à tous les inſtans, lui fit prendre depuis la barbare réſolution de faire mourir, non ſeulement ſes fréres, mais même ſes propres fils, pour ôter aux Mécontens tout moyen de lui chercher un ſucceſſeur dans la Maiſon Ottomane. Mais parce que dans l'exécution de ſon deſſein, il appréhenda de trouver de l'oppoſition & de la réſiſtance dans les Eunuques de la Garde des Princes, pour en aſſûrer le ſuccès, il fit prendre les armes aux Capigis & aux autres Eunuques, & marcha à leur tête. Le Boſtangi-Bachi qui avoit pénétré ſa réſolution, quelque inconcevable qu'elle fût, lui fit refuſer l'entrée de l'appartement; Mahomet, cruel autant qu'ambitieux, poignarda un des Eunuques, & en bleſſa dangéreuſement deux autres. Au bruit le Capi-Aga accourut, ſuivi d'un grand nombre d'Eunuques; & il ſe commença entre lui & la ſuite du Sultan un combat d'autant plus déſavantageux pour cet Officier, que Mahomet étoit agité d'une eſpéce de fureur, & qu'on étoit obligé d'épargner ſa perſonne ſacrée. Le Capi-Aga alloit être forcé, lorſque le Boſtangi-Bachi ſurvint avec tous ſes Boſtangis : il repouſſa aiſément les Eunuques du Prince, qui lui-même fut contraint de céder au nombre.

Si Mahomet eût été le plus fort, ſa victoire n'alloit-elle pas être ſuivie de l'extinction de toute la famille Ottomane? Que devenoient les Princes priſonniers, ſi le Muphti eût été moins juſte, moins généreux, moins hardi? Avant l'avis donné par la

Validé à l'Aga des Janiſſaires, à quoi tenoit la conſervation de leur vie ? Une réflexion de moins, moins de tendreſſe, moins de politique ou de générosité pouvoit trancher en un inſtant le fil de leurs jours. Dans ces momens critiques, des engagemens pris auparavant ſans deſſein font pencher la balance en leur faveur. Princes infortunés! votre ſort ſe décide dans le Conſeil ſecret d'une ſeule femme, dans le cœur de laquelle tant de paſſions peuvent à la fois étouffer la voix de la nature.

Les efforts redoublés de Mahomet IV. pour faire périr ſes fréres & même ſes fils, ne ſont pas les ſeules preuves que fourniſſe l'Hiſtoire, du danger que courent dans leur priſon les malheureux Princes du ſang Ottoman, expoſés ſans ceſſe à ſe voir la victime de la jalouſie, de la défiance ou de l'ambition d'un pere, d'un frére, d'un oncle, d'un neveu qui eſt ſur le Trône. Corchut frere de Sélim s'enfuit en vain dans les déſerts, où il vécut long-tems de racines & de miel ſauvage, pour éviter la mort violente qui le menaçoit. Réduit à la condition des bêtes, quel mal pouvoit-il faire au Sultan ? Sans appui dans ces ſolitudes, étoit-il en état de cauſer des ſoupçons & de donner de l'ombrage ? Il vivoit ; c'étoit ſon crime. Sélim informé de ſa retraite par un eſclave qui trahit ſon maître, ordonna ſa mort ; & le même ſupplice fut le prix de l'obéiſſance de ſes meurtriers, trop aveuglément ſoumis aux ordres d'un frére barbare.

Achmet I. ſe mit en tête que la vie de Muſtapha

animoit l'audace des Janiſſaires. On raconte de ce Sultan, que voulant ſe délivrer enfin de ſes ſoupçons & de ſes craintes, un jour montant avec ſes Favorites dans ſa Galiotte, pour ſe promener ſur le Canal qui arroſe le Serrail, il commanda au Boſtangi-Bachi d'aller étrangler Muſtapha. C'eſt le ſort déplorable des Rois de la terre d'être ſervis par des eſclaves qui prennent leurs caprices pour des ordres abſolus, qui ſe font une loi du moindre ſigne de leur volonté, & qui cherchent même à prévenir leurs déſirs, toujours attentifs à pénétrer leur penſée au travers des nuages dont l'éclat de leur majeſté eſt ſouvent couvert par les paſſions qui les agitent. Achmet étoit encore dans l'émotion que lui cauſoit l'ordre qu'il avoit donné, & quittoit à peine le rivage, lorſqu'il s'éleva un vent ſi furieux & ſi peu connu ſur ces bords, que la Galiotte Impériale fut en danger. Achmet tremblant ſe reprocha dans cet inſtant la mort de ſon frere, qu'il avoit tant de fois aſſuré de ſon amitié; on regagna la terre avec peine, & il envoya ſur le champ un contre-ordre au Boſtangi-Bachi. Cette fois Muſtapha en fut quitte pour la peur; mais peu de jours après il courut un nouveau péril : les ſoupçons du Monarque défiant ſe renouvellerent, & il commanda bruſquement à un Eunuque, d'aller faire mourir celui qui les cauſoit. A peine l'Eunuque étoit ſorti, qu'il prit au Sultan une colique ſi violente, qu'il crut expirer ſur l'heure : un promt remord accompagna ſon mal; il ne douta point que ce ne fût un

avertiſſement du Ciel en faveur de ſon frére. *Le Prophéte a pris ſous ſa protection Sultan Muſtapha*, s'écria-t-il : auſſi-tôt il envoya un Itchoglan, qui prévint le cordon fatal ; & la colique d'Achmet s'appaiſa. Cette nouvelle s'étant répandue dans le Serrail, Fateima l'apprenant, dit plaiſamment aux Odaliques qui lui en parloient : *ce n'eſt plus au ventre de ſa mére que Muſtapha doit la vie ; c'eſt à celui de ſon frére.*

Les Turcs eux-mêmes ſemblent ſe reprocher la cruauté de la maxime Politique dont je parle. Ceux des Princes Ottomans qui dans les premiers ſiécles de la Monarchie ont été ſacrifiés à cette coutume barbare, ſont regardés parmi eux comme des victimes injuſtement ſacrifiées, à moins qu'une révolte ouverte n'ait forcé à ſigner l'arrêt de leur mort. Soliman, ce Sultan célébre pour avoir échoué devant Vienne, fit une Loi pour aſſûrer les jours des parens du Grand-Seigneur ; mais en même-tems il abolit les Sanjacats, où ces Princes formoient des partis, & pour prévenir leurs conſpirations, il voulut qu'ils fuſſent enfermés, & gardés hors de la vûe du peuple. Pendant long-tems une mort violente, effet des ſoupçons du Monarque, a été le terme de cette priſon ordonnée par la Politique. Mais depuis quelques années la perte de la liberté eſt le ſeul malheur, auquel ces Princes ſoient expoſés ; ils ſont même reſſerrés plus ou moins, ſelon l'humeur du Sultan. Soliman & Achmet II. furent étroitement gardés ; Achmet III. le fut moins ſous Muſtapha.

Cet adouciſſement n'eſt cependant pas encore capable de calmer leurs allarmes, ni de procurer du repos à ces Princes captifs, toujours expoſés à devenir les triſtes victimes des paſſions, qui agitent le Sultan, les Sultanes ou les Odaliques. Ce qui s'eſt obſervé pendant ſi long-tems, peut ſe renouveller chaque jour : la Politique eſt aujourd'hui moins ſanguinaire, il eſt vrai ; mais une coutume nouvelle fait-elle une Loi pour un Souverain, qui n'en connoît point d'autres que ſon autorité ſans bornes ? Comment ſe raſſûrer contre une incertitude fondée ſur les paſſions des hommes, toujours les mêmes, toujours également outrées ?

CHAPITRE VI.

Suite de la Politique des Turcs.

LE Lecteur impatient me reproche ſans doute de ne lui avoir encore rien dit des intérêts de l'Empire Ottoman par rapport à ſes voiſins, de la puiſſance de ceux-ci, de leurs maximes, des entrepriſes qu'ils ont formées & qu'ils pourroient former encore chaque jour contre la gloire du Croiſſant : il eſt ſurpris qu'en parlant de la Politique des Turcs, je paſſe ſous ſilence la ſource des différens démêlés qu'ils ont avec la Perſe, avec l'Empereur, avec la Pologne, avec les Tartares, & les reſſorts ſecrets qu'ils font agir ſuivant les circonſtances contre

contre les Monarques voiſins de la Porte ; comment dans l'occaſion ils ſçavent, ou ſe défendre contre les entrepriſes & les uſurpations d'un Ennemi puiſſant, ou attaquer à leur tour des Alliés chancelans ou infidèles.

J'avoue que ces différens objets ſemblent d'abord devoir faire le ſujet de ce neuviéme Livre ; quelques réfléxions que j'ai haſardées, paroiſſoient même promettre au Lecteur un détail circonſtancié, ſoutenu par des exemples, des divers reſſorts propres à la Politique. Je le prie cependant d'obſerver, que le but de mon ouvrage étant de faire connoître les Mœurs & les Uſages des Turcs, j'ai dû ne m'attacher qu'à ce qui concerne préciſément le caractére des Habitans de leur Empire, & la conſtitution de leur Gouvernement. Les Loix fondamentales, ſoutien de la Monarchie Ottomane, ont été la partie de la Politique, que j'ai crû devoir entrer ſeule dans le plan de mon Ouvrage ; ſes intrigues, ſes deſſeins & ſes négociations avec les Puiſſances voiſines m'auroient paru comme hors d'œuvre. Tant d'Auteurs ont traité des intérêts des Princes, que je n'ai pas jugé à propos de rien ajoûter à ce qu'ils ont écrit ſur cette matiére.

D'ailleurs, à éxaminer la queſtion à la rigueur, il me ſemble que preſque toute la Politique de la puiſſance Ottomane conſiſte dans la Deſpoticité du Monarque, & dans l'aveugle ſoumiſſion des Sujets. Sur ces deux pivots roule tout l'édifice de la Domination Turque. Le Grand-Seigneur abſolu, tous

ſes Sujets ſoumis comme des eſclaves à leur maître, un goût décidé pour la guerre ; voila ce qui a porté le Croiſſant à ce haut point de puiſſance, qui a étonné l'Univers. La difficulté conſiſte ſeulement à maintenir cette ſubordination & cette autorité deſpotique ; c'eſt donc expliquer ſuffiſamment la partie principale de la Politique Ottomane, que d'expoſer par quels moyens ces deux Loix fondamentales ont ſubſiſté depuis le commencement de la Monarchie, & ſe ſoutiennent encore aujourd'hui. Avant que de finir, j'ajoûterai aux Maximes contenues dans les Chapitres précédens deux points, qui n'ont pas peu contribué à l'agrandiſſement de l'Empire Ottoman.

La liberté de conſcience accordée à titre de privilége.

Dès le commencement de la ruine de l'Empire Grec, les Princes Ottomans accorderent aux Chrétiens le libre exercice de leur Religion. Cette permiſſion retint dans le pays ceux-mêmes qui étoient le plus affligés de la chute des Cantacuzènes & des Paléologues ; mais les plus clair-voyans ne la conſidérerent que comme une ruſe dictée par la Politique, puiſque n'étant accordée qu'à titre de privilége, & ce privilége ne s'obtenant qu'à force d'argent, elle augmentoit les revenus de l'Empire, & multiplioit le nombre de ſes Sujets. A la faveur de ces tributs, le Muſulmaniſme faiſoit cependant des progrès extraordinaires. Les Chrétiens attirés par la liberté de conſcience venoient habiter les pays ſoumis au Monarque Turc ; accablés enſuite ſous le faix des impôts, & rebutés de mille autres avanies

que leur foi leur attiroit, ils y renoncerent enfin, pour jouir de quelque tranquillité.

La Polygamie permise.

Mahomet adopta la Polygamie : connoisseur habile du tempérament des Arabes, il vit d'un coup d'œil toutes les heureuses suites qu'auroit cette licence autorisée par l'Alcoran. C'est dans la même vûe que les Turcs ont maintenu avec zéle cet article de leur croyance ; c'est aussi parmi eux une Maxime politique de l'Etat. Ils n'ont pas fait un usage moins favorable de toutes les superstitions ridicules introduites par leur Prophéte : je l'ai déja dit ; la Prédestination, telle qu'elle est reçue par ces peuples, n'a pas peu contribué à l'agrandissement de leur Empire.

La Religion des Turcs flatte les sens. La molesse, le luxe, la dissolution, tout est sanctifié par la Loi ; la Politique se mêle à la Loi, & se confond avec elle. Les fables les plus ridicules de l'Alcoran & des dévots du Mahométisme sont employées si à propos, qu'elles produisent un avantage considérable à l'Etat.

Le secret du Ministére seroit encore chez les Turcs une maxime de la Politique, si les divisions du Serrail & les révolutions fréquentes à la Porte ne faisoient transpirer souvent à contre-tems des délibérations de la derniére importance. Ceux qui ont demeuré quelque tems à Constantinople, dit M. de la Haye dans ses notes manuscrites, & qui ont fréquenté la Cour, ont reconnu de tout tems, que ceux qui sont dans les Charges ou employés

dans les grandes affaires, ne parlent que rarement & avec beaucoup de réſerve des affaires d'Etat; de ſorte que dans la plus intime familiarité qu'un Franc puiſſe avoir avec les Officiers du Serrail, il n'en ſçauroit apprendre que des nouvelles publiques.

F. Boucher inv. C. Duflos Sc.

MOEURS ET USAGES DES TURCS,

LIVRE DIXIEME.

Réflexions ſur la Puiſſance des Turcs, & ſur l'affoibliſſement de leur Empire.

CHAPITRE PREMIER.

Puiſſance de l'Empire Ottoman.

L'Ardent déſir de vaincre & de conquérir fut la paſſion favorite des Monarques Ottomans dès la naiſſance de leur autorité. Les diviſions des Grecs ayant engagé ceux-ci à faire alliance avec eux, ils profiterent de leurs démêlés pour s'emparer de leurs villes & de leurs for-

tereſſes, & porterent la déſolation dans tout l'Empire d'Orient (*a*) : ſemblables à un feu dévorant, qui s'étend à meſure qu'il trouve un aliment propre à l'entretenir, les Sultans enhardis par leurs victoires paſſées formerent de plus grands projets. Ils étoient dans des tems, où les plus grands obſtacles, loin d'obſcurcir leur gloire, concouroient au contraire à la faire briller avec plus d'éclat. Leur valeur leur aſſûroit chaque jour de nouvelles conquêtes ; la Providence l'avoit ainſi réglé. Sur les débris des Puiſſances redoutables qui avoient autrefois gouverné la terre, les Ottomans devoient fonder un Empire puiſſant par le nombre infini des Sujets qui le compoſent, charmant & délicieux par

(*a*) Lanoue fait parler ainſi l'Aga des Janiſſaires à Mahomet II.

. . . . Les imprudens Chrétiens
S'empreſſent de briguer l'honneur de tes liens.
Sur le triſte Occident daigne jetter la vûe ;
Vois régner ſur ſes Rois la diſcorde abſolue :
Vois ſes foibles tyrans détruire avec fureur
Les remparts qui pourroient arrêter ta valeur.
Chrétiens contre Chrétiens, quel Démon les anime ?
Ardens à s'entraîner dans un commun abîme,
Le vaincu, le vainqueur l'un par l'autre preſſé,
Sous leurs coups mutuels y tombe renverſé.
Aveuglés par la haine, aucun d'eux n'examine
Qu'en perdant ſon rival il hâte ſa ruine,
Que chaque combattant qu'il ôſe terraſſer,
Sont autant d'ennemis qu'il te faudroit percer ;
Et que de quelque part que penche la victoire,
Tout eſt perte pour eux, tout conſpire à ta gloire.

la fertilité, les richesses & la beauté de ses Provinces.

Vouloir fixer le nombre des Troupes Ottomanes, seroit entreprendre un ouvrage aussi pénible que peu satisfaisant. On sçait en général, qu'il y a dans l'Empire tant de Gouvernemens, & dans chaque Gouvernement tant de Ziamets & de Timars; que chaque Zaïm & chaque Timariot est obligé de fournir en tems de guerre tant de Cavaliers. On peut s'assûrer de même du nombre des troupes tributaires, de celles des Bachas, & de celles que le Grand-Seigneur tient à sa solde. Delà il ne seroit pas impossible de se faire une idée des forces de terre & de mer de tout l'Empire. Mais est-on certain que les Princes tributaires, que les Bachas, que les Zaïms & les Timariots fournissent en effet le nombre de soldats qu'on leur suppose? N'est-il pas au contraire de notoriété publique, qu'ils se servent de passe-volans aux jours de montre pour se faire honneur, & que les Commissaires nommés par Sa Hautesse ne sont presque jamais fidèles dans les Etats qu'ils dressent sur les registres de l'Empire?

Je m'en tiens donc en général à ce Proverbe si commun parmi les Turcs: la vaste étendue de l'Empire Ottoman fournit à son Maître un si grand nombre de Sujets, & par conséquent des armées si nombreuses, qu'il ne croît point d'herbe partout où la Cavalerie Turque a passé. On pourroit en dire autant de l'Infanterie; & l'expérience n'a que trop prouvé la vérité du Proverbe. Sélim occupé à la

conſervation de ſes Provinces, les défendit contre tous ſes ennemis, équippa une puiſſante flotte contre les Chrétiens dont il avoit juré la ruine, & mena de nombreuſes armées contre le Sophi; ce qui paroît d'autant plus ſurprenant, qu'on ne ſçauroit conduire une armée en Perſe, qu'elle ne ſoit preſque quatre mois en chemin: auſſi pour rafraîchir l'une, il faut en tenir une autre toute prête à partir l'année ſuivante; d'ailleurs les armées deſtinées pour la Perſe ſont ordinairement de cent, cent-vingt, & deux cens mille hommes.

Tant de forces aſſemblées en même tems ſurpaſſoient ſans contredit celles de la République Romaine, puiſque les plus grandes levées des Romains n'ont jamais monté à plus de quarante Légions, dont quelques-unes étoient deſtinées à la défenſe des Places, tandis que les autres tenoient la Campagne; au lieu que les levées dont je parle, ne regardoient que les armées, ſans parler des Troupes employées aux garniſons ou à la garde des Princes. Ni Craſſus, ni Antoine, ni les autres Généraux Romains qui firent la guerre contre les Perſes & contre les peuples de la Grande Arménie, ne purent jamais ſubſiſter dans leurs pays: la longueur & la difficulté des chemins les dégoûta; pluſieurs y périrent avec leurs armées, les autres n'y remporterent que de très-légers avantages. Les Turcs au contraire ont battu ces Nations, ont ruiné leurs Villes, & bâti des Forts au milieu de leurs Provinces, ſans que leurs troupes ayent beaucoup ſouffert dans ces

expéditions

expéditions, ſi ce n'eſt quelquefois de la difficulté des chemins, ou de la ſtérilité des déſerts.

Telles ſont les reſſources de l'Empire Ottoman. Il renferme dans ſon ſein de quoi fournir ſuffiſamment, non-ſeulement aux beſoins de la guerre, mais encore aux prodigieuſes dépenſes des voluptueux Sultans. Après les longues guerres de Perſe & de Hongrie, Amurat & Mahomet ne retranchérent rien de leurs plaiſirs; & leurs ſucceſſeurs trouverent encore après eux de quoi faire des largeſſes aux Troupes. La guerre de Candie donna de rudes attaques aux Finances; Ibrahim fit une bréche conſidérable à ſon Tréſor ſecret : mais l'Empire n'en fut point affoibli. La guerre de Candie eût-elle été malheureuſe, elle n'auroit point entraîné ſa chûte; & quand un plus grand nombre de Turcs y eût péri, cette perte eût été aiſément réparée par de nouvelles levées plus conſidérables. Remarquez, que bien loin de diminuer les Finances du Monarque, ces nouvelles levées les augmentent au contraire en quelque façon, les nouveaux ſoldats ne recevant qu'un aſpre & demi ou deux aſpres au plus par jour, au lieu que les vieux qui ont péri en recevoient ſept ou huit, quelquefois même davantage. Par un principe de Politique, la paye des troupes augmente avec le tems, ſelon les ſervices & le bon plaiſir du Prince.

C'eſt à cette fécondité de Forces toujours prêtes à ſe ſuccéder dans le beſoin, & à cette facilité de lever des troupes, qu'il faut attribuer en partie la conſervation de la Monarchie Ottomane & de tou-

tes ſes conquêtes. L'énumération que j'en ai faite dans le premier Livre de cet Ouvrage, tiendra lieu de tout ce que je pourrois dire de plus d'une Puiſſance, qui ne s'eſt accrue que de nos débris, & enrichie de nos dépouilles.

CHAPITRE II.

Affoibliſſement de l'Empire Ottoman; ſes Cauſes.

QUelles que ſoient les forces & les reſſources de l'Empire Ottoman, on ne peut s'empêcher d'être ſurpris de ſa longue durée. Ricaut (*a*) qui a pris tant de ſoin de s'inſtruire à fond de la conſtitution du Gouvernement des Turcs, s'en étonne lui-même, & l'attribue à une cauſe ſurnaturelle. En effet, pour me ſervir ici des réfléxions de cet Auteur, que peut-on penſer, quand on voit un pouvoir abſolu dans un Empereur, dont les commandemens, quelques injuſtes qu'ils ſoient, ſont des loix, dont les actions, quoiqu'irréguliéres, ſont des exemples, & les jugemens dans les affaires d'Etat des réſolutions auxquelles on n'oſe s'oppoſer: quand on conſidére, que dans ces vaſtes Etats il ſe trouve ſi peu de récompenſes pour la vertu, tant d'impunité pour les vices qui tournent au profit du Prin-

(*a*) Ricaut fut Sécretaire du Comte de Winchelſey, Ambaſſadeur extraordinaire de Charles II. Roi d'Angleterre auprès de Mahomet IV.

ce (*a*); comment les hommes y ſont élevés tout à coup par la flatterie, par le hazard, par la ſeule faveur ou par le caprice du Maître, aux premiéres Charges de l'Empire, ſans avoir ni naiſſance, ni mérite, ni preſque aucune expérience des affaires; avec quelle facilité le Prince détruit ſon propre ouvrage, & fait diſparoître d'un clin d'œil ces Miniſtres puiſſans, qui ont amaſſé de ſi grandes richeſſes? Quel ſujet d'étonnement, qu'un Etat gouverné de la ſorte, non-ſeulement ait pû conſerver ſes conquêtes; mais qu'il les ait encore portées à ce haut point de gloire, que nous repréſente l'hiſtoire des Sélims & des Solimans? Par quel enchantement, par quel ſecret, ces puiſſans Monarques ont-ils opéré ce que nous ſommes tentés de regarder comme une merveille? Ce ſecret conſiſtoit ſans doute dans le bon ordre des Finances, & dans la ſévérité & l'exactitude de la diſcipline. Mais ces Finances ſont-elles toujours fidélement adminiſtrées? L'ancienne diſcipline s'eſt-elle toujours maintenue dans l'Empire? Les Turcs eux-mêmes n'oſeroient le ſoutenir. Si les Mahomets, ſi les Bajazets, les Sélims, les Solimans revenoient au monde, ils ne verroient qu'avec douleur le ſenſible & pernicieux changement arrivé

(*a*) Un Auteur moderne a dit :

Dans ces lieux infectés le crime a des Autels :
Par l'aviliſſement la faveur s'y diſpenſe ;
A côté du forfait marche la récompenſe :
Mille voiles brillans couvrent le déshonneur ;
Et toujours la baſſeſſe y mene à la Grandeur.

dans les Etats qu'ils ont gouvernés : ils avoueroient que les Forces de terre ſont ſenſiblement diminuées ; que celles de mer ont été réduites en un pitoyable état par les mauvais ſuccès, ſuite de l'ignorance des Marins ; que les Provinces ſont dépeuplées, les Arſenaux preſque épuiſés, les munitions de guerre à peu près conſumées & diſſipées; qu'on a négligé l'obſervation des Loix ; qu'on ne conſidére plus aujourd'hui les gens de guerre, que le tems à rendu mols & efféminés ; que la Cour Ottomane ne récompenſe plus comme autrefois les ſervices & les grandes actions, d'où il arrive que les particuliers cherchent le repos, & que les Miniſtres évitent la guerre autant que les conjonctures peuvent le leur permettre. Telles ſont les vraies cauſes de l'affoibliſſement de l'Empire Ottoman : on en conviendra par le détail dans lequel je vais entrer.

Abus dans le Militaire.

Ceux qui dans les Etats du Grand-Seigneur poſſédent les Charges Militaires, y ont introduit tant d'abus & tant de licence, que tout ce qui ſe pratique aujourd'hui dans les armées Turques n'eſt plus que l'ombre de l'ancienne diſcipline, qui s'y obſervoit autrefois. Les Officiers font des *Oſtoracks*, c'eſt-à-dire des gens qui jouiſſent de la paye & des priviléges de ſoldats, ſans être obligés d'aller à la guerre. Une ſomme légére, une bleſſure peu conſidérable ſuffit pour obtenir une prérogative, qui par ſa premiére inſtitution étoit la récompenſe des

ſoldats eſtropiés & hors d'état de ſervir. On voit par-là qu'il y a aujourd'hui en Turquie un nombre prodigieux de ſoldats ſains & vigoureux ſous le nom de mortes-payes, qui ne ſervent qu'à épuiſer les Finances du Grand-Seigneur, ſans augmenter ſes forces.

L'avarice a encore introduit parmi les Troupes une autre eſpéce de corruption fort dangereuſe. On reçoit au nombre des Spahis & des Janiſſaires des perſonnes, qui ne ſont point enrollées ſur le Regiſtre des autres Soldats, & qui en effet ne marchent jamais; en ſorte qu'une infinité de vagabonds & de ſcélérats ſont protégés, comme s'ils étoient actuellement dans le ſervice.

Monſieur le Febvre ajoûte, que les Sultanes, les premiers Eunuques du Serrail & les autres Grands de la Porte jouiſſent des Timars ſous le nom de leurs domeſtiques, qui ne reçoivent qu'une très-petite partie des revenus; d'où il arrive que ces Officiers imaginaires ne peuvent fournir au Grand-Seigneur le nombre de ſoldats auquel ils ſont obligés. Si l'on en fait des plaintes, les Sultanes & les Eunuques qui les protégent perſuadent à Sa Hauteſſe que ces terres ſont ruinées. Qui oſeroit entreprendre de la détromper?

La vénalité des Charges militaires, la déſolation des Provinces, l'animoſité entre l'ancienne Milice & la nouvelle, le peu d'exercice qu'on fait faire aux Troupes, le peu de récompenſe qu'on accorde aux belles actions, & le grand nombre de bouches inutiles, ſont autant d'abus, qui concourent à l'af-

foibliſſement de la Monarchie.

Les enfans, les valets, les revendeurs affamment les Troupes, & en diminuent tellement les forces, que de cent vingt mille hommes qui compoſent les armées, on ne peut compter que ſur trente mille combattans. Le peu de courage & de diſcipline des Janiſſaires mariés & occupés de leur trafic, le peu d'ordre dans une action, le peu de ſecours qu'on donne aux bleſſés, ſeroient ſuivis ſans doute de la chûte de l'Etat, ſans le deſpotiſme du Gouvernement & la conſtance des ſoldats, qui lorſqu'une fois ils ſont enrollés, ne ſe rebutent preſque jamais des fatigues & des incommodités de la guerre.

Foibleſſe de la Marine.

L'expérience ſemble avoir perſuadé aux Turcs, que la Mer n'eſt pas du reſſort de leur domination. Pendant long-tems ils n'ont pas eu un ſeul vaiſſeau de haut-bord; toutes leurs Forces de mer conſiſtoient en quarante-deux galéres foibles & mal entretenues, à peine capables de réſiſter à vingt vaiſſeaux ordinaires de France, & que les ſept galeaſſes de Veniſe ont toujours battues.

Leur ignorance en fait de marine étoit autrefois ſi grande, que pour ſe procurer la liberté, quatre ou cinq eſclaves Chrétiens ayant troué le vaiſſeau qui les portoit, ils tournerent auſſi-tôt la proue vers un écueil, & débarquerent en confuſion. Reſtés preſque ſeuls, les eſclaves après avoir retiré la planche qui avoit ſervi au débarquement, prirent le

large, boucherent l'ouverture qu'ils avoient pratiquée eux-mêmes, & prirent en diligence le chemin de Candie, d'où ils avertirent les Vénitiens de leur ruſe, & leur firent préſent des Turcs qu'ils avoient laiſſés ſur l'écueil.

Le Chevalier de Berenville, & Monſieur de Témericour ſon frere, avec le Comte de Vérue, furent ſurpris dans le Port de Nion, où ils eſparmoient leurs deux vaiſſeaux, par cinquante-deux galéres Turques, que commandoit le Capitan-Bacha, qui portoit des troupes en Candie. Ils combattirent ſi vigoureuſement, firent un ſi grand feu, & ſi à propos, que non-ſeulement les Turcs n'oſerent jamais les aborder, mais furent encore obligés de ſe retirer honteuſement après une grande perte.

Monſieur le Febvre qui rapporte ce fait, en ajoûte un autre de la même eſpèce. Le Chevalier d'Aukincourt commandant un vaiſſeau de quarante-quatre piéces de canon, ayant été rencontré par trente galéres Turques, les contraignit de prendre la fuite après un long & furieux combat, ſe rendit maître à leur vûe près de Chio d'une Saïque chargée de raiſins, & ſe retira à l'Iſle de Sira, où il radouba ſon vaiſſeau tout percé de coups, & couvert des fléches des Infidèles.

Sept vaiſſeaux Anglois ayant mouillé devant le Château de Smirne pendant la guerre de Candie, la garniſon Turque, qui dans cette eſcadre crut voir toute l'armée des Vénitiens, abandonna la place, en ſorte que les Anglois ayant mis pied à terre,

pour prendre quelques rafraîchiſſemens dans le village voiſin du Fort, trouverent les portes de la Fortereſſe ouvertes & les maiſons déſertes; perſonne n'y étoit reſté qu'un pauvre vieillard, de qui ils apprirent la terreur de ſes Compatriotes. L'Auteur dont je tire ce fait, dit l'avoir appris d'un Pilote Anglois, qui avoit été préſent à cet événement.

La garniſon de Larneca en Chipre a été pluſieurs fois ſaiſie de la même épouvante, à la vûe de quelques vaiſſeaux Corſaires qui ſembloient s'en approcher de trop près. Celle de Famagouſte, qui eſt l'unique fortereſſe de l'Iſle capable de ſoutenir un ſiége, n'a jamais oſé entreprendre de chaſſer les Corſaires Chrétiens qui couroient impunément toute l'Iſle, & qui y commettoient les plus grandes hoſtilités, enlevant les Turcs juſques dans leur lit, faiſant battre le bled, & emmenant avec eux tous les troupeaux. Souvent les Turcs n'ont oſé défendre ceux de nos vaiſſeaux qui étoient à l'ancre dans leurs ports, contre les Corſaires de Barbarie: la trahiſon & la haine avoient ſans doute beaucoup de part à cette lâcheté. Quoiqu'il en ſoit, & quelques progrès qu'ils ayent faits dans la Marine, il eſt certain qu'ils ſont beaucoup moins puiſſans ſur mer que ſur terre; nos flottes réunies pourroient donner de rudes atteintes à la ſtabilité du Croiſſant.

Corruption dans l'Adminiſtration de la Juſtice.

Que dirai-je de l'iniquité des Juges de toutes les Provinces de l'Empire? Ne ſçait-on pas que la Juſtice s'y

s'y vend à l'encan, que les Parties marchandent l'arrêt, que la meilleure cause est toujours celle de celui qui a le plus à donner, ou qui sçait faire les présens les plus agréables ? Il semble que le régne des Turcs soit précisément ce siécle de fer, qui comme le dit Ovide au commencement de ses Métamorphoses, bannit d'ici-bas toutes les vertus, & contraignit la Justice d'abandonner la terre, pour se retirer dans le Ciel. Les malversations des Cadis sont infinies. Jentrerai dans quelque détail sur ce sujet, à l'exemple d'un Auteur ancien qui seroit plus croyable, s'il n'avoit affecté trop de partialité dans ses réflexions sur les défauts du Gouvernement des Turcs (*a*).

Si un Cadi, par exemple, manque de pratique, il mande quelque particulier, & lui reproche qu'en négligeant de poursuivre le payement de ce qui lui est dû, il se soustrait à la Justice, cherche à le priver de ses droits, ou le prend pour un mauvais Juge. Il lui nomme le débiteur, & lui fait proposer sous main de partager avec lui la dette supposée, s'il veut soutenir qu'elle est véritable. Si le Particulier est assez honnête homme, pour s'obstiner à dire qu'il ne lui est rien dû, le Cadi fait venir le prétendu débiteur, & les oblige l'un & l'autre à passer en sa présence un acte judiciaire, par lequel ils se tiennent quittes, afin, dit-il, qu'à l'avenir il n'y ait point de procès entr'eux.

(*a*) M. Le Febvre dans tout son ouvrage n'a rien trouvé chez les Turcs qui méritât son approbation ; tout est, selon lui, désordre & injustice dans l'Empire Ottoman.

Quelquefois un Juge tire de l'argent des deux Parties. Une autre fois il mandera celui qui a gagné sa cause, & prétendra qu'il doit lui donner la moitié de ce qu'il lui a fait payer, parce que, quoiqu'il ait gagné son procès, dira-t'il, il n'est pas lui-même absolument innocent : il faut en passer par-là ; tout ce qu'on peut faire en pareil cas, est de tâcher que le Cadi se contente d'une somme médiocre, en lui représentant avec douceur & avec respect qu'on est dans la pauvreté (*a*). Tantôt il donne une seconde sentence contraire à la premiére, sous prétexte que d'abord on ne l'avoit pas bien informé du fait. Par un autre abus non moins condamnable que les précédens, les Juges informent des anciens crimes déja punis par leurs prédécesseurs. Un Arménien nommé Bairam ayant été accusé d'avoir eu commerce avec la femme d'un Yézide, étoit assûré d'être entrepris tous les ans pour le même crime par les Juges d'Alep, c'est-à dire, par le nouveau Cadi qui entroit en charge ; il n'y eut que la misére qui le mit à l'abri de ces vexations. On exigea une grosse somme des Maronites, pour avoir fait ouvrir une fenêtre dans leur Eglise, quoique pour ce sujet ils eussent déja payé la même somme.

Souvent il arrive que pour n'être pas condamné à payer ses dettes, sur une obligation qu'on lui produit écrite de sa main avec des témoins, un homme corrompra le Cadi à force d'argent, afin qu'il ne reçoive pour valables ni l'obligation, ni les té-

(*a*) Une chose aussi rare (que la justice) ne doit point se donner pour rien, dit un pére à son fils dans une des Epigrammes de Boursault.

moins, ou qu'il trouve d'autres moyens de le délivrer de ſes Créanciers, & du rembourſement qu'ils exigent de lui. Si ce malheur arrive, on n'a plus de juſtice à attendre, eût-on dix mille obligations, à moins qu'on n'offre au Juge plus qu'il n'a reçu du débiteur, ou qu'on ne lui faſſe tranſport de la moitié de la dette pour avoir le reſte.

Lorſqu'un Juge corrompu veut délivrer un criminel qu'il aura déja condamné, il oblige tous les témoins qui ont dépoſé contre lui, à ſe dédire de ce qu'ils ont avancé, ou à convenir qu'ils étoient ivres & hors de leur bon ſens, lorſqu'ils l'ont chargé. Dans la crainte de ſe compromettre, & d'encourir quelque diſgrace, en ſe ſoumettant à l'examen que le Juge leur dit qu'il va faire de leurs vie & mœurs, les témoins ſe retirent ſouvent au lieu de comparoître; ainſi l'affaire demeure indéciſe, & on ne peut avoir juſtice, ſi l'on ne donne plus que la Partie adverſe.

Un Cadi habile remet toujours au lendemain le jugement d'une affaire, afin que les Parties ayent le tems d'entrer en compoſition avec lui ou avec ſes confidens; il décide enfin en faveur du dernier enchériſſeur, pourvû que la cauſe ſoit ſuſceptible du moindre doute. Si celui qu'il veut favoriſer a évidemment tort, il ſuſpend le Jugement, & rend inutiles toutes les pourſuites de celui qui a le droit de ſon côté.

Un Patriarche de Conſtantinople ayant été cité devant le Cadi par un Juif ſon créancier, pour le rembourſement d'une ſomme devenue conſidérable

par les intérêts, la décision en fut remise au lendemain, selon la coutume, pour donner aux Parties le tems de prendre leurs mesures, & de capituler avec le Juge. Le Patriarche sçavant dans les usages du pays, & prévoyant qu'il seroit condamné, traita avec le Cadi, & assûra son droit en donnant cent sequins de Venise. Ainsi lorsque le Juif parut, le Juge lui demanda combien il avoit de témoins; & sur la réponse qu'il lui fit qu'ils étoient six : » Voilà » bien de quoi, dit le Cadi, en comparaison du Pa- » pas, qui m'en a amené une centaine, qui avoient » tous de grandes barbes & des croix en main. « (Il parloit de l'Image de S. Marc, qui est gravée sur les sequins.) » Ce sont bien d'autres témoins que les » tiens. Il faut que tu sois un fourbe, & que tu ayes » corrompu ceux-là à force d'argent, pour les faire » déposer en ta faveur. Retire-toi, ou je te ferai » ressentir les effets de ma colére, pour t'apprendre » à demander ce qui ne t'est pas dû, & à suborner » ainsi les gens au préjudice de la justice. » Il le chassa ainsi honteusement, sans vouloir même lui permettre de dire une seule parole pour sa défense.

Un marchand Italien établi à Smirne ayant reçu quatre balles marquées de ces deux lettres G S, un Arménien dont le nom commençoit par les mêmes lettres, l'accusa devant le Cadi de lui avoir ravi son bien. Ce Juge inique à qui l'Arménien avoit promis deux balles des quatre dont il s'agissoit, étoit sur le point de condamner l'Italien, lorsque celui-ci fut forcé de donner 1500 écus, pour l'engager à décider en sa faveur.

Qu'un Chirurgien entreprenne quelque opération difficile, d'accoucher, par exemple, une femme d'un enfant mort, de couper un membre gangréné, de tirer la pierre, &c. s'il n'en a obtenu la permiſſion du Cadi, & que le malade meure, ce Juge fait payer l'amende au Chirurgien & à ceux qui l'ont mis en œuvre, comme s'ils avoient commis un meurtre.

L'Auteur qui me guide, rapporte pluſieurs ſources de ces affreux déſordres dans l'adminiſtration de la Juſtice.

Sources de cette corruption.

La premiére eſt le changement trop fréquent des Cadis, qui pendant l'année qu'ils ſont en Charge, cherchent à s'enrichir aux dépens du Public.

La ſeconde, que le Cadi juge ſeul.

La troiſiéme, qu'il juge en dernier reſſort & ſans appel, au moins dans les cauſes qui ne ſont pas de la derniére importance; en ſorte qu'il n'appréhende point que ſon injuſtice ſoit connue, ni ſa ſentence infirmée.

La quatriéme eſt qu'on ne peut faire mourir les Juges, quelque injuſtice qu'ils commettent, s'ils ne ſont trouvés coupables de Léze-Majeſté; pour tout autre crime, on ſe contente de les bannir du pays, & de confiſquer une partie de leurs biens au profit du Grand-Seigneur. L'ardente paſſion qu'ils ont de s'enrichir, l'emporte ſur la crainte du banniſſement. D'ailleurs comme ils ont la force en main, & ſe ſoutiennent les uns les autres, peu de particuliers oſent porter des plaintes contre eux. Vint-on à bout de les faire bannir, ce qui n'arrive pas deux fois en

dix ans dans toute la Turquie, ils ont toujours de l'argent caché ; par-là ils détournent l'orage, ou obtiennent tôt ou tard d'être rappellés.

On peut ajoûter une cinquiéme ſource des déſordres de la Juſtice ; c'eſt que ſouvent elle eſt adminiſtrée par deux Juges tous deux ſouverains dans une même Ville, le Bacha & le Cadi. Ce dernier voyant que le Gouverneur lui enleve ſes pratiques, fait ſon poſſible pour ſe dédommager d'ailleurs ; il arrive quelquefois que l'un annulle la ſentence de l'autre, & donne gain de cauſe à celui que ſon antagoniſte à condamné.

La ſixiéme ſource de ces déſordres, eſt que les Janiſſaires, les Spahis, & les autres Milices ont des Juges particuliers, qui ne manquent jamais de prendre leurs intérêts contre ceux qui ont quelque affaire à démêler avec eux.

Enfin le Muphti lui-même n'eſt pas toujours irréprochable : il décide tantôt pour, tantôt contre, ſuivant qu'on lui donne plus ou moins, ſans crainte de tomber en contradiction, & d'en être repris. En ce cas même il ne manqueroit pas de raiſons pour ſe juſtifier, & pour faire voir que la choſe ayant changé de face depuis ſes premiéres concluſions, il a dû dans la ſuite en donner de toutes oppoſées.

Je remarquerai en paſſant, que ſi en Turquie les Juges commettent tant d'injuſtices à l'égard des Mahométans mêmes, ils épargnent encore beaucoup moins les Chrétiens & les Juifs. Indigné de cette corruption, Bajazet IV. avoit d'abord voulu deſtiner tous ces mauvais Juges au ſupplice ; il ne chan-

gea de résolution, qu'après s'être laissé persuader que la pauvreté enfantoit ce désordre. Aujourd'hui les Magistrats Turcs mériteroient à bien plus juste titre cette ancienne sévérité, puisque par la libéralité de ce Sultan, la pauvreté ne peut plus servir de prétexte à leurs injustices.

Abus dans le Gouvernement des Provinces.

Lorsque les Bachas se rendent à leurs Gouvernemens, les gens de leur suite ruinent la campagne, pillent & désolent les villages par où ils passent. C'est ce qui oblige les paysans à éloigner leurs habitations du grand chemin: aussi trouve-t-on rarement des Bourgs sur la route; il faut s'écarter dans les terres, pour les chercher.

Quelles tyrannies n'exercent-ils pas, aussi-tôt qu'ils sont arrivés! Si l'on trouve à la campagne le sang répandu de quelque animal, ç'en est assez pour autoriser le Bacha à supposer qu'on a tué un homme, & à exiger trois mille écus pour le prix de son sang; ce qui s'exécute sans délai, parce qu'il est Juge & partie. S'il arrive un meurtre réel, & que l'auteur n'en soit pas connu, le Gouverneur condamne tous les habitans du voisinage à deux ou trois mille écus d'amende applicables à son profit: lorsque l'homicide est découvert, il paye lui seul cette amende, au cas qu'il en ait le moyen; mais s'il est pauvre, le Bacha le fait sauver secrétement, au lieu de le punir, pour ne pas perdre l'amende, dont le peuple demeure chargé.

Si quelqu'un ſe donne la mort par déſeſpoir, ou meurt par accident, ſoit qu'il ſe noye en ſe baignant, ſoit qu'il tombe du haut d'un dégré ou d'une terraſſe, toute mort enfin qui n'eſt pas naturelle, eſt un meurtre, ſelon le Bacha; il en tire ſon droit, comme ſi le mort avoit été aſſaſſiné. Il en agit de même, ſi en s'écroulant une maiſon enſévelit quelques perſonnes ſous ſes ruines.

Lorſque ces ſortes d'événemens ſont trop rares, on en fait naître, & on en ſuppoſe de faux. Il y a eu des Gouverneurs, qui après avoir fait diſparoître un enfant, ont fait payer l'amende au Public, comme ſi cet enfant eût été tué ou ravi à ſes pere & mere.

Si une fille devient groſſe, & que le ſéducteur ſoit inconnu, l'amende eſt répartie indifféremment ſur tous les habitans du lieu, même ſur les veuves, & ſur ceux qui ſont abſens depuis deux ans : on n'entend alors que cris & que murmures.

Qui oſéroit ſe plaindre d'avoir été volé, tandis qu'on oblige l'indice d'un vol à trouver les voleurs & à les repréſenter, faute de quoi on le condamne à l'amende comme un impoſteur?

Les Gouverneurs changent quelquefois les poids & les meſures, & contraignent tous les Marchands de ſe conformer à ce changement; ce qu'ils ne peuvent faire, qu'en payant un certain droit. D'autres fois pour avoir un nouveau prétexte d'amaſſer de l'argent, ils défendent le cours de certaines petites monnoies : ils font faire enſuite la viſite dans les maiſons, & leurs ſatellites fouillent les particuliers

juſques

jusques dans les rues. Un Arménien ayant déplu au Bacha ou à ses Officiers, fut arrêté par l'un d'eux, qui sous prétexte de fouiller dans ses poches, y porta la main pleine de la monnoie prohibée; il la retira aussi-tôt, en criant que l'Arménien avoit désobéi au Gouverneur. Ce pauvre homme fut ignominieusement attaché par l'oreille à la porte d'un Caravanserrail, de façon qu'il ne pouvoit se soutenir sur ses talons sans la déchirer; & il demeura dans cet état violent, jusqu'à ce que l'on eût obtenu du Bacha à force d'argent la permission de le retirer.

Il arrivera que ces Ministres de l'avarice des Bachas jetteront un corps sans tête devant la boutique d'un riche Marchand, & l'accuseront d'en être le meurtrier. Le pere d'un Arménien ayant été trouvé mort de froid & de vieillesse proche de la maison d'un Juif nommé Selto un des plus riches de la Ville d'Alep, le Bacha fit offre de cent écus au fils du mort, s'il vouloit attester que son pere avoit été tué par le Juif.

Les Gouverneurs aussi avides que les Cadis, examinent de nouveau les crimes punis par ceux auxquels ils succédent, alléguant pour raison, qu'ils ne sont pas de pire condition que leurs prédécesseurs, & que pour les mêmes crimes ils doivent être payés comme eux. Le Bacha du Caire manquant un jour d'argent, fit venir un Juif qui connoissoit le pays depuis long-tems, & lui ordonna de lui dresser une liste de tous les crimes qui s'étoient commis dans cette grande Ville depuis trente ans, & que la négligence ou l'avarice de ses prédécesseurs avoient

laiſſés impunis. Tous les accuſés furent cités à comparoître devant le Gouverneur, pour être éxaminés de nouveau. Les plus habiles porterent de bonne grace au Bacha une ſomme proportionnée à leurs facultés, proteſtant que s'ils étoient plus riches, ils ne croiroient pouvoir diſpoſer plus agréablement de leurs biens, que de les employer à ſon ſervice : ceux qui murmurerent du procédé du Gouverneur, furent mis en priſon, cruellement battus, & payerent le double.

Les Miſſionnaires Chrétiens ſont encore une reſſource féconde & toujours prête pour les Bachas, animés contre eux par les Schiſmatiques. L'hiſtoire des Miſſions de l'Orient fournit mille exemples des vexations, que ces Religieux ſouffrent de tems en tems, & dont ils ne s'exemptent qu'à force d'argent. Ces vexations ſont moins fréquentes dans les lieux où il y a des Conſuls, comme dans tous les ports de la Turquie, dans la Morée, dans la Syrie, & dans les Iſles de l'Archipel. Les peuples des Indes, de la Géorgie, de la Perſe & du Congo ſont auſſi plus traitables à cet égard & moins cruels que les Turcs.

Les Juifs de Smirne ayant dans une de leurs Fêtes repréſenté ſur un théâtre la mort d'Aman, les Magiſtrats Turcs qui en furent informés, firent arrêter dès le lendemain les principaux de la nation Juive; ils leur demanderent qui les avoit conſtitués Rois & Juges, pour condamner les gens à la mort, & voulurent ſçavoir ce qu'ils avoient fait du corps de cet homme, qu'ils avoient pendu le jour pré-

cédent. Envain les Juifs remontrerent, que ce n'étoit qu'un jeu & une image dont ils s'étoient amusés entr'eux, en mémoire de leur délivrance procurée autrefois par la Reine Esther. Leurs raisons n'étoient bonnes que pour des gens, qui eussent voulu se payer de bonnes raisons; aussi furent-elles inutiles : on les menaça de leur faire payer sang pour sang, & de pendre les Juges de la Tragédie, avec celui qui avoit été le bourreau d'Aman. Pour éviter une scéne plus sanglante que celle qu'ils avoient représentée, les Juifs payerent aux Turcs trois cens écus pour les frais de leur amusement.

Il semble que les excès abominables auxquels les Turcs sont si sujets, ne soient défendus, que pour fournir aux Magistrats un nouveau prétexte de tirer de l'argent des particuliers. Les Soubachis qui ont l'intendance des lieux infâmes, donnent à qui veut la permission de les fréquenter, moyennant tant par an ou par mois : cette permission est signée de leur main; en sorte que si l'on est surpris dans le crime, il suffit de la montrer pour éviter la prison, d'où l'on ne sortiroit qu'en payant. Ces Officiers manquent quelquefois à leur parole, surtout lorsqu'ils doivent bientôt sortir de Charge, & que celui avec lequel ils ont capitulé a la réputation d'être riche.

On en a vû aposter des accusateurs contre des filles d'honneur, qui pour éviter la visite des matrones aussi infidèles que ceux qui les employent, donnent tout ce qu'on leur demande. Les femmes débauchées payent aussi tous les mois au Soubachi

un tribut proportionné au gain qu'elles peuvent faire. Lorſque quelques-unes n'ont pas de quoi ſatisfaire à cette taxe, elles font en ſorte que cet Officier ſurprenne chez elles quelques riches Marchands, principalement des Francs, dans l'eſpérance qu'ils payeront une groſſe amende. Quelquefois elles font jetter dans leur cour le mouchoir, le turban, ou le chapeau d'un particulier, pour l'obliger d'entrer & de le ramaſſer; mais il eſt à peine dans la maiſon, qu'elles font fermer la porte: auſſi-tôt le Soubachi arrive, fait mettre ce malheureux en priſon, & le condamne à l'amende, quelque perſuadé qu'il ſoit de ſon innocence. Souvent on n'oſeroit ſe promener dans des jardins écartés, de peur que des Turcs mal intentionnés n'y faſſent gliſſer quelque femme de mauvaiſe vie qu'ils auront apoſtée, avec des témoins pour atteſter l'avanture: tant il eſt vrai que dans tous les pays les libertins ne manquent point de fineſſe & d'induſtrie!

Les Courtiſanes autoriſées par les Soubachis exercent leur infâme métier avec une effronterie ſurprenante. Sil paſſe un Bacha, ou quelque autre perſonne de diſtinction qui campe ſous ſes pavillons hors de la ville, elles vont ſans pudeur trouver ſes ſoldats & ſes domeſtiques, & ſe proſtituent publiquement. En Egypte elles attendent les paſſans ſur les grands chemins, & pour une petite piéce de monnoie font en leur préſence des culbutes & autres tours de paſſe-paſſe. Ces déſordres ſont communs au Caire, où ceux qui les commettent croyent par-

là accomplir la volonté de Dieu, en conséquence de leur façon de penser sur la prédestination. Que quelques particuliers soient témoins du crime, au lieu de reprendre le coupable, *fais, fais hardiment*, lui disent-ils, *ce que Dieu a écrit sur ton front, puisque tu ne peux l'éviter.*

La débauche & le libertinage sont si rarement punis chez les Turcs, qu'à peine en s'y abandonnant pense-t-on faire une mauvaise action. L'argent assûre limpunité : ils se contentent de bannir de tems en tems quelque coupable sans appui, pour faire croire, qu'ils sont résolus de ne point souffrir de telles infamies. Ils feront, par exemple, jetter dans les fossés cinq ou six misérables Courtisanes, après les avoir enfermées dans des sacs, dont on leur lie l'extrémité au cou, afin qu'elles ne puissent remuer ni pieds ni mains, & qu'elles aillent d'abord au fond de l'eau ; mais on ne verra pas en trente ans une éxécution de cette nature. Ce châtiment même ne tombe que sur celles, qui à cause de leur vieillesse, de leur laideur, ou d'autres défauts naturels, ne peuvent plus rien gagner pour payer le tribut au Soubachi.

Les Gouverneurs ne se contentent pas de ruiner les peuples par leur tyrannie ; ils permettent encore aux Arabes de dévaliser les Caravanes sur les grands chemins, à condition qu'ils auront la moitié du butin, ou bien qu'on leur payera tant par an pour cette licence. Si pour arrêter les clameurs du peuple, ils sont forcés de faire quelques poursuites de ces brigands, ils les font chercher dans les lieux où ils

ſçavent qu'on ne les trouvera point, ou bien ils les avertiſſent ſecrétement de leur marche. En s'éloignant des coupables, ils tombent ſur les innocens qu'ils pillent, & emménent leurs troupeaux. Quelquefois pour la bienſéance, un Bacha fera pendre ou empaler quatre ou cinq miſérables payſans, qui ne ſe mêloient que de faire paître les moutons, & de cultiver la terre.

Ces déſordres ſont ſi connus à la Porte, que de tems en tems le Grand-Seigneur députe des Juges extraordinaires dans toutes les Provinces, pour connoître des crimes qui demeurent impunis : mais ces Commiſſaires également corrompus trahiſſent leur devoir pour des préſens ; on les appaiſe avec le fruit des forfaits qu'ils devroient punir.

Le Grand-Seigneur ſemble autoriſer ces brigandages par ſon exemple, en exigeant des amendes des particuliers, outre les tributs & les impôts ordinaires. Expoſés chaque jour à ſes demandes intéreſſées, les Miniſtres font uſage de tout, pour ſe mettre en état de contenter ſon avarice. Un Juif ayant été accuſé de fabriquer de la fauſſe monnoie, le Grand-Viſir fit enlever tout ſon argent, qui conſiſtoit en douze bourſes. Après un examen exact, le Juif fut reconnu innocent. Le Tréſorier conſulta le Viſir, pour ſçavoir s'il devoit lui rendre ſon argent. » Seigneur, lui dit-il, que te plaît-il que je » faſſe de l'argent de ce Juif fauſſement accuſé ? Je » ſuis ennuyé de ſes importunités ; il ne fait que pleu- » rer à ma porte depuis le matin juſqu'au ſoir. Te » voilà bien embarraſſé pour une bagatelle, répon-

» dit le Miniſtre. N'y a-t-il pas douze bourſes ? Eh » bien, mets-en à part ſix pour moi ; prens-en deux » pour toi, & rends les quatre autres à cet Infidèle, » puiſqu'il eſt innocent. «

Des Miniſtres la corruption ſe communique aux Officiers des Provinces. Les Juges des villes ſuivent l'exemple des premiers Officiers : les Juges ſubalternes imitent les Cadis ; il en eſt de même de tous les Commis prépoſés à la levée des impôts & des tributs, & des Employés aux Douanes.

L'inſolence de la Cavalerie & de l'Infanterie n'eſt pas moins inſupportable. En paſſant d'une Province dans une autre, les Officiers ſouffrent qu'il ſe détache des partis de vingt à trente chevaux ; après avoir vêcu à diſcrétion chez les payſans, ces Coureurs en exigent encore par force de l'argent & des habits, & enlévent leurs enfans qu'ils vendent pour eſclaves. Ceux des Bulgariens, des Serviens, des Habitans de la Boſnie & de l'Albanie ſont plus expoſés que les autres à ces violences, parce qu'ils ignorent la Langue Turque, enſorte qu'il eſt facile de les faire paſſer pour des Ruſſiens ou pour des Hongrois.

Ces vexations criantes & continuelles répandent une terreur ſi grande parmi tous les peuples de ce vaſte Empire, qu'il n'y a point d'extrémités auxquelles ils ne ſe portent pour s'en garantir. Les uns craignent de paroître riches & de porter de beaux habits, d'autres n'oſent rien entreprendre, pluſieurs ſe retirent dans les villes. Les malheureux Laboureurs abandonnent leurs campagnes, & ſe cachent

dans les montagnes ou dans les bois. Ainſi l'Empire n'eſt peuplé qu'aux environs des villes conſidérables, où les incendies ſont fréquens (*a*). Les villages ſont déſerts ; les agréables & fertiles Provinces de Tempé & de Theſſalie ſont incultes & ſtériles. La Morée qui étoit autrefois un pays des plus abondans de l'Empire Ottoman, eſt aujourd'hui preſque toute en friche. Les montagnes du Liban ſont à préſent abandonnées, les Maronites qui les habitoient s'étant retirés dans les Villes de Damas, d'Alep & de Tripoli, où ils gagnent leur vie en exerçant des métiers. Enfin la Syrie qui compoſoit anciennement un puiſſant Royaume, & qui put mettre ſur pied des armées de ſix cens mille hommes, eſt devenue preſque déſerte, depuis qu'elle eſt tombée ſous la domination des Turcs. Pendant la guerre de Thamas Kouli-Kan, le Gouverneur de cette Province, ami particulier de Topal-Oſman Général de l'armée Ottomane, après bien du tems & des ſoins put à peine raſſembler douze mille hommes d'Infanterie, avec un petit corps de Cavalerie ; encore n'étoient-ce que de mauvaiſes troupes, plus propres à attaquer & à piller les Caravanes, qu'à combattre de pied ferme.

Le droit que le Grand-Seigneur tire ſur tous les arbres, & qu'on éxige à la rigueur auſſi-tôt qu'ils ont porté du fruit, fait un tort conſidérable aux

(*a*) De tems en tems on compte juſqu'à trois ou quatre mille maiſons brûlées à Conſtantinople, ſans que ceux qui les habitent puiſſent ſauver autre choſe que leur vie. Le feu eſt quelquefois allumé par des ſcélérats en divers quartiers à la fois.

peuples

peuples & à la fécondité de l'Empire. Pour s'éxemter de ce droit, qu'on étend ſur les arbres mêmes qui ne rapportent point de fruit, les particuliers coupent par le pied des forêts d'oliviers ; d'autres les brûlent de rage. Quelle affection le Prince peut-il trouver dans des Sujets ſi miſérables ? S'il les met dans l'impoſſibilité de ſe ſoulever contre leur Souverain, avec quelle joie ne ſe ſoumettroient-ils pas à un Ennemi vainqueur ? L'amour des peuples eſt le meilleur appui du Trône ; leur haine & leur déſeſpoir eſt le danger le plus à craindre pour celui qui y eſt aſſis.

La pluralité des femmes n'augmente point le nombre des Sujets en Turquie ; les Eunuques & le vice commun aux Orientaux le diminuent.

Mahomet perſuadé que la grandeur des Princes & la force des Empires conſiſtent plus dans le nombre des hommes, que dans l'étendue des terres, confirma la pluralité des femmes, qui favoriſoit en particulier ſa propre inclination. Mais les Turcs, par d'abominables voies qui les déshonorent, ont trahi en ce point la politique de leur Légiſlateur. La pluralité des femmes ne produit plus parmi eux le même effet qu'autrefois ; & malgré la Polygamie, les bêtes ſont en Turquie en plus grand nombre que les hommes. Le pieux M. le Fébvre en apporte pluſieurs raiſons. La premiére eſt l'excès de libertinage auquel les Turcs ſe livrent dès leurs plus tendres années. La deuxiéme, l'abſence des Maris, qui,

pour éviter les amendes auxquelles ils ſont expoſés dans leur pays, paſſent une grande partie de leur vie dans les Caravanes & à voyager. La troiſiéme eſt, que les femmes jalouſes & rivales d'un même mari font périr le fruit l'une de l'autre.

La pluralité des femmes, dit un Auteur que j'ai ſouvent cité, plus propre à épuiſer les hommes qu'à les ſatisfaire, met tout l'Etat dans la défaillance. Il eſt très-ordinaire de voir chez les Turcs un homme dans un nombreux Serrail n'avoir que peu d'enfans, ces enfans même être ſouvent foibles & mal ſains, & ſe ſentir de la langueur de leur pere. Ce n'eſt pas tout: obligées à une continence forcée, ces femmes ont beſoin de gens pour les garder; & ces ſurveillans ne peuvent être que des Eunuques, la Religion, la jalouſie, & la raiſon même ne permettant pas d'en laiſſer approcher d'autres. Ces gardiens doivent être en grand nombre, ſoit pour maintenir la tranquillité au-dedans au milieu des guerres que ces femmes ſe font ſans ceſſe, ſoit pour empêcher les entrepriſes du dehors : ainſi un homme qui a dix femmes ou concubines, n'a pas trop d'autant d'Eunuques pour les garder. Mais quelle perte pour la Société, que ce grand nombre d'hommes morts !

Les filles eſclaves renfermées dans les Serrails pour ſervir avec les Eunuques, y vieilliſſent dans une affligeante virginité : elles ne peuvent ſe marier pendant qu'elles y reſtent, & elles y reſtent toujours ; car leurs Maîtreſſes accoutumées à elles ne s'en défont preſque jamais. C'eſt ainſi qu'un ſeul

homme occupant lui ſeul tant de Sujets de l'un & de l'autre ſexe, les fait mourir pour l'Etat, & les rend inutiles à la propagation de l'eſpéce.

La débauche infecte les villes ; & la plûpart de ceux qui s'y livrent, meurent jeunes & ſans enfans : quand ils vivroient plus long-tems, leurs excès les rendroient incapables d'avoir jamais de poſtérité. Enfin l'Empire ne retiendroit bientôt plus que l'ombre de ſon ancienne force & vigueur, ſans le grand ſecours d'hommes qui lui viennent de la mer Noire, & qui ſervent à remplacer ceux qui manquent par les voies que je viens d'indiquer, qui meurent de la peſte, ou qui ſont tués à la guerre. Auſſi-tôt que ces nouveaux venus ſont affranchis par leurs Patrons, ils aſpirent aux plus grandes Charges, & y parviennent également comme ceux qui ſont iſſus d'une ancienne famille Mahométane. L'Etat périroit, ſi quelque Puiſſance bouchoit les ſources d'où les Turcs tirent tant de captifs, & leur enlevoit le ſecours de ces eſclaves, qui ſoutiennent la grandeur de leur Empire.

Ces réflexions n'annoncent point à la vérité une chute prochaine ; mais elles font ſentir du moins une diminution de la ſplendeur & de la puiſſance, à laquelle le Trône des Ottomans s'eſt élevé par une longue ſuite d'années paſſées dans l'horreur des combats, & dans les fatigues inſéparables d'une guerre preſque continuelle. Pour peu que l'on faſſe attention au changement ſenſible arrivé dans l'eſprit des Sujets, que la même ardeur n'anime plus, je veux dire, qui ne ſont plus ſi aveugles ſur les ridicules

motifs qu'on leur propoſe, & ſur les bizarres récompenſes qu'on leur promet, lorſqu'ils verſent leur ſang pour le ſalut de l'Etat ; pour peu, dis-je, que l'on conſidére, combien les Grands de la Porte, plus éclairés aujourd'hui qu'ils ne furent jamais, ſemblent faire gloire de s'élever au-deſſus des préjugés, dont la ſtupide croyance a le plus contribué à l'agrandiſſement de l'Empire, on concevra ſans peine, que les Turcs ſont moins en état que jamais, d'ajoûter de nouvelles conquêtes aux Provinces & aux Royaumes qu'ils poſſédent.

Comme s'il ſuffiſoit d'avoir vaincu pour paroître invincible, les Sultans ſe ſont endormis à l'ombre des Lauriers, qu'eux-mêmes n'avoient pas cueillis ; on diroit qu'ils éxigent, que la terreur de leur nom portée par tout l'Orient par leurs prédéceſſeurs, ſoutienne ſans eux la réputation de leur Puiſſance, amuſe leurs voiſins, & les empêche de les attaquer (*a*). Les Miniſtres flattent la vanité & l'indo-

(*a*) M. de Voltaire ſemble appuyer ma réfléxion, quand il fait parler Oroſmane en ces termes :

Je ſçai que notre Loi favorable aux plaiſirs
Ouvre un champ ſans limite à nos vaſtes déſirs ;
Que je puis à mon gré prodiguant mes tendreſſes,
Recevoir à mes pieds l'encens de mes maîtreſſes,
Et tranquile au Serrail, dictant mes volontés,
Gouverner mon pays du ſein des voluptés.
Mais la molleſſe eſt douce, & ſa ſuite cruelle.
Je vois autour de moi cent Rois vaincus par elle :
Je vois de Mahomet ces lâches ſucceſſeurs,
Ces Caliphes tremblans dans leur triſte grandeur

lence du Monarque oisif, sans s'inquiéter si ses dépenses excessives épuisent le Trésor, & si pour les soutenir, il faut surcharger d'impôts le peuple, pauvre & misérable à tant d'autres égards. Ces Princes vaillans & redoutables ne sont plus : la molesse & la débauche tiennent à leur place les rênes de l'Empire ; l'Etat en souffre.

Mais pourquoi les soins ennuyeux & fatiguans du Gouvernement viendroient-ils troubler les doux momens, que les Sultans consacrent à leurs plaisirs ? L'idée de leur Puissance redoutable subsiste encore ; & l'ombre de leur ancienne gloire en impose aux Ennemis : le Lion est languissant ; mais son image seule le fait redouter : on n'oseroit l'attaquer dans le sein même du sommeil. Des Voisins puissans & courageux pourroient, en se réunissant, venger le sang des Paléologues, & celui de tant de Rois & de Princes que le Croissant a fait disparoître : mais trop ardens à se contester entr'eux des Etats plus ou moins grands ; ces Voisins semblent avoir oublié leurs pertes passées ; la conquête d'une petite Province les occupe, tandis que de grands Royaumes arrachés à la Chrétienté par les Infidèles ne peuvent piquer leur ambition : à l'abri de leurs divisions les Ottomans conservent leurs usurpations. Assis sur le Trône des Mahomets, des Sélims, des Solimans, le Sultan n'imagine pas qu'il puisse jamais éprouver

Couchés sur les débris de l'Autel & du Trône,
Sous un nom sans pouvoir languir dans Babylone,
Eux qui seroient encor, ainsi que leurs Ayeux,
Maîtres du monde entier, s'ils l'avoient été d'eux,

le ſort des Princes Grecs qui l'y ont précédé : les richeſſes qu'il poſſéde , le faſte & la magnificence qui l'environnent, tout lui annonce la même gloire , la même grandeur, que celle dont ont joui ſes ancêtres.

Il y a un point de la décadence des Etats, dit M. de Saint-Evremont dans le ſecond Tome de ſes Oeuvres , où leur ruine ſeroit inévitable , ſi on connoiſſoit la facilité de les détruire ; mais pour n'avoir pas la vûe aſſez nette, ou le courage aſſez grand , on ſe contente du moins , quand on peut le plus , tournant en prudence ou la petiteſſe de ſon eſprit, ou le peu de grandeur de ſon ame : dans ces conjonctures, on ſe ſauve par ſoi-même ; une vieille réputation vous ſoutient dans l'imagination de vos Ennemis, quand les véritables forces vous abandonnent.

On ſent qu'en appliquant à mon ſujet les réfléxions de l'Auteur que je cite, il eſt naturel de ſouhaiter une confédération de tous les Princes Chrétiens, capable de réparer les malheurs de nos Ancêtres, dont leurs diviſions ont rendu juſqu'ici la vengeance impoſſible. Ainſi les guerres que l'ambition alluma parmi eux , rendirent inutiles les ſoins du Grand Maître de Rhôdes d'Aubuſſon , qui les exhortoit à profiter de l'occaſion favorable que leur fourniſſoit la préſence de Zizime , frére de Bajazet II. Leurs intérêts particuliers l'emporterent ſur ceux de la Religion ; & leur honte tourna à la gloire & à l'agrandiſſement des Infidèles.

Les Perſans dont les derniers ſuccès contre la

Porte viennent de relever l'éclat de cette ancienne Monarchie affoiblie par ſes guerres domeſtiques, nous ont ouvert les yeux ſur la diminution des forces du Croiſſant : leurs conquêtes ont fait ſentir enfin aux fiers Ottomans, que leurs beaux jours ſont paſſés. Les Turcs en conviennent-ils ? Non : toujours également enflés d'orgueil & de préſomption, ils s'eſtiment encore le peuple le plus puiſſant de la terre.

CHAPITRE III.

Des Révoltes de l'Empire Ottoman, & des intrigues du Serrail.

LEs Révolutions fréquentes arrivées dans l'Empire Ottoman ſont encore ſans contredit une des principales ſources de ſon affoibliſſement. Ebloui par le faſte, le Prince ſe corrompt dans le ſein de la volupté ; & ſa foibleſſe tranſporte toute l'autorité aux Sultanes & aux Miniſtres, dont l'ambition ou la jalouſie manque rarement d'exciter des révoltes. Les paſſions des Grands de la Porte font un tout, qu'on peut regarder comme un principe de deſtruction, qui peut-être un jour égalera le ſort des Sultans à celui de tant de Monarques & de Héros, qui dans la Gréce & dans Rome donnerent autrefois des Loix à l'Univers.

Ces révoltes ſi ſouvent répétées dans un Etat gouverné deſpotiquement ne peuvent manquer de

ſurprendre le Lecteur, accoutumé peut-être à n'envisager les Monarques Ottomans que comme des hommes diviniſés, pour ainſi dire, aux yeux de leurs ſuperſtitieux Sujets. Qui peut ſouffler l'eſprit de rebellion & d'indépendance dans des cœurs formés pour la ſervitude ? Qui peut rendre un Trône ſi gliſſant, pendant que dès l'enfance on accoutume ceux qui l'approchent à l'adorer ? Comment un peuple & des Officiers, eſclaves ſi ſoumis, ont-ils l'audace de vouloir ſecouer un joug, qui leur eſt comme naturel ; & comment oſent-ils l'entreprendre avec une inſolence, avec une fureur qu'on auroit peine à attendre de la Nation la plus fiére & la plus intraitable ? Les conſidérations ſuivantes ſatisferont amplement à ces queſtions ?

Motifs des Révoltes par rapport aux Janiſſaires.

Quoique nourris & élevés dans une ſoumiſſion aveugle aux ordres du Monarque qui les gouverne, les Janiſſaires & les autres corps de Milice ne laiſſent pas de ſe ſoulever contre lui, dès que les paſſions du Serrail, qui ſervent ordinairement de mobile aux autres, corrompent une diſcipline, que la raiſon & la politique avoient ſagement établie. Délivrés du joug de la dépendance qu'ils ont ſecoué, ils ſuivent alors aveuglément tous les mouvemens que leur donnent la ſéduction d'un Chef habile & entreprenant, l'amour de la nouveauté, l'avidité du gain, le déſir de la vengeance, quelquefois leur

haine

haine pour un Miniſtre cruel, impérieux ou avare, qui les prive des libéralités qu'ils croyent avoir méritées. Ainſi les hommes en général ne peuvent s'empêcher de craindre la Divinité, parce que leur propre foibleſſe les force à reconnoître, qu'elle peut les détruire en un inſtant; & malgré cette crainte qui leur eſt familiére, ces foibles hommes ne laiſſent pas de ſe révolter contre ce même Dieu devant lequel ils fléchiſſent les genoux, toutes les fois qu'entraînés par leurs paſſions, ou aveuglés par celles des autres, ils ſe livrent ſans remords aux impreſſions que leur communique un objet ſéduiſant qui les anime.

Motifs des mêmes révoltes par rapport aux Miniſtres & aux Bachas.

Ce que l'aveuglement, la fureur, la ſéduction ou l'avarice opérent dans le cœur des Troupes en général, l'ambition l'inſpire aux Miniſtres & aux Officiers de l'Empire. L'homme qui ne ſçauroit changer de nature, peut auſſi difficilement ſe dépouiller de l'orgueil qui naît avec lui. Ces eſclaves de la Politique, peut-être auſſi de l'habitude, rampans devant leur Maître, ſont fiers & impérieux envers leurs égaux: ils cherchent à s'élever, à dominer; ils veulent avoir à leur tour des eſclaves, & croyent pouvoir ſe dédommager de l'encens qu'ils prodiguent à l'idole, par l'hommage du reſte de ſes Sujets. Cet Empire qu'ils ont acquis leur fait oublier l'eſclavage dont il eſt le prix; la dépendance

qu'exige d'eux la préſence du Maître, ne leur fait plus deſlors aucune violence : ils la regardent comme la ſource de leur autorité ; & par l'exemple qu'ils donnent les premiers de leur aveugle ſoumiſſion & de leur obéïſſance ſans bornes, ils apprennent à ceux qui leur ſont ſoumis la meſure du reſpect qu'ils exigent à leur tour. Tant que lâchement endormi dans l'inaction de ſon Serrail, le Monarque leur laiſſe l'adminiſtration libre & preſque deſpotique, ou du Gouvernement de l'Empire en général, comme au Viſir Azem, ou de celui d'une belle & fertile Province, comme aux Bachas, ils jouiſſent paiſiblement du fruit de leur ſervitude : mais ſi par dégoût, par caprice, par légéreté naturelle, ou par un ſentiment de bonté & de juſtice, le Prince ſemble vouloir approfondir leur conduite, prendre connoiſſance de leurs malverſations, & écouter les plaintes des peuples malheureux qu'ils oppriment ; ſi ſenſible au mérite naiſſant d'un nouveau favori, il paroît vouloir retirer les graces dont il les a comblés, ou que voiſin de ſon tombeau il ſoit prêt d'y enfermer avec lui l'autorité qu'il leur a confiée ; alors l'ambition, cette paſſion de tous les âges, cette paſſion univerſelle ſe réveille dans le cœur de l'eſclave, & le diſpoſe à tout oſer.

L'idole va ſe briſer, dit un Bacha ; il s'agit d'en choiſir une nouvelle : ſoit pour de bonnes ou de mauvaiſes raiſons, le Grand-Seigneur paroît ſe repentir de ſes bienfaits ; ſon affabilité n'eſt-elle point une feinte ? Tout recemment il a demandé la tête d'un homme, qu'il venoit de combler de ſes faveurs,

qu'il avoit même choisi pour son gendre ou pour son beau-frere ; il est plus cruel, lorsqu'il affecte plus de bonté : quel autre parti à prendre, que de le prévenir en le précipitant du haut du Trône, avant qu'il ait le tems de m'obliger à descendre de celui que je me suis érigé au pied du sien? Le Capitan-Bacha est de mes amis; tels & tels Officiers m'ont fait des avances; le seul homme capable de rendre le Sultan odieux, d'exagérer les dépenses, de grossir les mauvais succès, est le plus intime de mes Confidens ; l'Aseki partage mes sentimens; la perte de la derniére bataille a indisposé les Janissaires ; le Monarque aveuglé lui-même par sa puissance ne pense pas pouvoir la perdre; la conjoncture est favorable : dans la vigueur de son âge, le Prince s'est moins laissé gouverner qu'un autre ; mais les maladies, l'âge ou les chagrins l'ont changé; il commence à s'affoiblir sous le poids de son autorité : l'occasion est belle; il faut en profiter, conserver sa place, détruire ses rivaux, s'assûrer de ses pareils, asservir les autres, & n'obéir au Maître que pour commander à tout le reste : il n'est point de crimes, qu'une si belle fin n'excuse. Ainsi raisonne un Ministre infidèle que l'ambition dévore.

Que de raisons spécieuses ne trouve pas pour manquer à son devoir, un Ministre déja rebelle dans l'ame! Si le Prince est juste, son équité passe pour injustice dans l'esprit de cet ambitieux; sa clémence est foiblesse, son exacte sévérité une cruauté révoltante. S'il est réellement injuste, *Où régne l'in-*

justice, dira un Bacha, *il n'est plus de pouvoir*. S'il est voluptueux ou foible, *Où manque la puissance*, ajoûtera un Visir, *il n'est plus de devoir ; je méconnois un Maître qui ne mérite que mes mépris.*

Quelquefois ami du repos, le Sultan quoique jeune, remet toute l'autorité au Grand-Visir ; cependant il arrive que peu propre aux affaires tumultueuses, ce Ministre applanit tout, éloigne la guerre, la fuit, achête même la paix à prix d'argent. Le Kaïmacan, le Muphti, ou le Capitan-Bacha, peu contens de ses procédés, lui suscitent des affaires, préparent des troubles, excitent des séditions dans la seule vûe d'embarrasser le Ministre : son ignorance & son peu d'habileté sont enfin reconnues ; sa disgrace arrive, & le Kaïmacan obtient sa place. Celui-ci plus guerrier que son prédécesseur rejette une paix honteuse, prolonge la guerre, & donne le commandement des troupes au rival de ses anciens amis ; ceux-ci font échouer toutes ses entreprises, afin de le rendre odieux au Grand-Seigneur & au peuple : s'il périt, c'est un ennemi ou un rival de moins.

Qu'un siége dure peu de tems & réussisse, enflé de ce succès, le Grand-Seigneur formera de nouveaux projets, & semblera vouloir veiller seul à leur exécution. Alors le Visir qui sent diminuer par-là son autorité, oppose ses intrigues aux desseins du Monarque : la Campagne est malheureuse ; le Prince embarrassé a recours à son Ministre, qui dans ce revers de fortune lui devient plus nécessaire que jamais. Cependant les ennemis reprennent le dessus.

Si le Sultan continue au Visir sa bienveillance, ce sera un nouveau moyen de rendre odieux ce malheureux Prince: on criera plus haut; le peuple se mutinera; le troupes se souleveront; la déposition du Monarque fera le bonheur de son frére ou de son fils: cet heureux successeur approchera du Trône les premiers Artisans de l'infortune de celui qui l'a précédé; leur élevation leur suscitera à leur tour des rivaux & des ennemis, qui par leurs intrigues déconcerteront leurs projets, & profiteront de leur disgrace (*a*).

Achmet III. avoit résolu d'envoyer le Comte de Bonneval en Perse à la tête de ses armées. » Gardez-» vous bien, dit à ce Bacha le Kaïmacan son intime » ami, qui s'étoit rendu chez lui *incognito*, Gardez-» vous bien d'accepter une pareille commission, ni » même aucun emploi dans cette guerre, quel qu'il » puisse être; autrement votre perte est assûrée. Nos » armes seront malheureuses en Perse: fussiez-vous » un Hercule, un Alexandre, vous échoueriez dans » toutes vos entreprises; on vous laisseroit manquer » des choses les plus nécessaires; on feroit révolter

(*a*) Cette odieuse politique n'est pas particuliére à la Porte. La premiére fois que le Prince Charles de Lorraine entreprit le Siége de Bude, la jalousie des ennemis qu'il avoit dans le Conseil Aulique le fit échouer, en le privant malignement des choses les plus nécessaires à l'attaque d'une Place si importante, & à la subsistance des Troupes. Manquant de tout, & n'ayant pu empêcher que Cheitan-Bassa Séraskier des armées d'Hongrie n'y jettât du secours, il leva le siége, outré du succès de la malice de ses ennemis, & prit des mesures plus justes, pour n'être point exposé l'année suivante à un semblable revers. En effet il ouvrit une Campagne glorieuse par le siége de Neuhauzel.

» l'armée; on vous accuſeroit de trahiſon : vous de-
» viendriez reſponſable de tous les fâcheux événe-
» mens qui pourroient arriver. Ne vous êtes-vous
» pas apperçu, que la cataſtrophe d'Achmet a entié-
» rement dérangé ſa ſanté, qu'il eſt abſolument
» hors d'état de tenir plus long-tems les rênes de
» l'Empire; en un mot, qu'il eſt ſur la fin de ſa cour-
» ſe? Le Grand-Viſir, le Séraſkier & le Boſtangi-
» Bachi ſe ſont unis enſemble pour inſpirer cette
» guerre, dans la vûe de ſe rendre les maîtres du
» Gouvernement; leur but n'eſt que de ſacrifier les
» Troupes, en les occupant : ils ont reçu des pré-
» ſens conſidérables de Perſe; en un mot ils trahiſ-
» ſent le Grand-Seigneur pour parvenir à leurs fins.«

Ainſi un Miniſtre fait ſouvent éloigner un Officier qui lui eſt ſuſpect; l'Officier périt, & celui qui le remplace entre dans les vûes odieuſes de ſon Protecteur. Le Bacha de Damas avoit pris des liaiſons avec un des Princes des Arabes révoltés. Après s'être informé de la trahiſon de ce Gouverneur, le Comte de Bonneval le ſollicita de ſe ranger à ſon devoir.
» L'Aga des Janiſſaires, dit le Bacha au Comte, ja-
» loux de ta gloire, n'a déſiré ton voyage dans la
» Syrie que dans la penſée que tu n'en reviendrois
» jamais, parce que peu accoutumé à ces climats
» brûlans, il te ſeroit impoſſible d'y réſiſter. D'ail-
» leurs qui ſçait, ajoûta-t-il, ſi tes ennemis n'ont
» point ſuborné quelqu'un de ta ſuite, pour t'em-
» poiſonner ou pour t'aſſaſſiner?«

La révolution arrivée dans l'Empire Ottoman en 1687. eſt un des plus grands événemens du ſiécle

dernier, & le plus digne d'être ſçû, par les circonſtances ſecrettes qui l'ont cauſée, & qui ont été connues de peu de perſonnes. Preſque tous les Auteurs l'ont attribuée au malheur de Mahomet IV. & au dérangement des finances, comme je le remarquerai dans la ſuite ; mais l'amour en fut en effet la premiére cauſe : la jalouſie & l'ambition porterent ſeules l'entrepriſe à ſon dernier période.

Soliman, favori du Grand-Seigneur qui l'avoit nommé Séraſkier de ſon armée en Pologne, s'étoit mis lui-même à la tête de deux cens chevaux, pour aller reconnoître un défilé, par lequel il devoit faire paſſer un convoi conſidérable pour entrer dans Kaminiek. Il arriva aſſez à tems, pour décider la victoire en faveur d'un détachement de Tartares, qu'un autre détachement Polonois avoit attaqué. Au nombre des priſonniers ſe trouva une Moſcovite d'une beauté ſi merveilleuſe, que dans le moment le Général Turc en devint éperduement amoureux : il l'envoya au Serrail, & obtint du Kiſlar-Aga ſon ami, qu'elle ne parût point devant Sa Hauteſſe.

Le Séraſkier ne craignoit qu'un rival, & en eut deux en tête. Informé de la beauté de la Moſcovite, Soliman frére de Mahomet parvint à lui parler, par le miniſtére d'une vieille femme du Serrail qui étoit dans ſa confidence. La réſiſtance qu'Abra (c'eſt le nom de la Moſcovite) apporta aux déſirs du Prince, cauſa la perte du Séraſkier, qui dans cet intervalle étoit devenu Viſir. Son élevation lui avoit attiré la haine & l'envie de deux

Bachas puiſſans à la Porte, Siaous & Cuproli. Tous deux s'unirent pour ſervir la paſſion du Prince Soliman, & pour traverſer & faire échouer toutes les entrepriſes du Viſir. Ils y réuſſirent : Bude aſſiégée par les Impériaux ne put être ſecourue, malgré les efforts du premier Miniſtre, qui avoit donné ſes ordres pour aſſembler une puiſſante armée. L'infortuné Viſir, qui ignoroit la trahiſon des deux Bachas, étoit au-déſeſpoir d'un revers qu'il n'avoit point mérité. Cependant ſes deux rivaux, qui en ſervant leur ambition, paroiſſoient n'avoir en vûe que de ſeconder l'amour du Prince Soliman, n'oublioient rien pour exagérer à la Porte les pertes de la Campagne ; mais Mahomet qui connoiſſoit la valeur de ſon favori, le plaignit, & ne le blâma point.

Tandis que ce dernier n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit le mettre en état de réparer ſa diſgrace, Siaous & Cuproli diſpoſoient ſous-main les eſprits des troupes à n'avoir pour ce premier Miniſtre, ni la confiance qui eſt l'ame de l'obéiſſance, ni l'eſtime qui attire le reſpect. La haine & l'envie ne ſont jamais plus à craindre, que quand elles agiſſent par des voies ſecrettes, & qu'elles ſçavent cacher habilement leurs noirs complots. Le Viſir fut encore malheureux ; & ſes ennemis ſe comporterent de façon, que le Grand-Seigneur ne put s'empêcher de les élever aux premiéres Charges. Ils ſe ſervirent ſi habilement & ſi efficacement de leur nouvelle autorité, que l'amoureux Miniſtre devint enfin l'objet de la haine de toute l'armée, qui demanda

manda sa tête. Mahomet avoit vû Abra; il l'avoit aimée, & cherchoit depuis quelque tems le principe de la résistance qu'elle opposoit à sa flamme, principe qu'il croyoit ne pouvoir être qu'un Rival aimé. Une lettre interceptée lui apprit enfin, que ce Rival étoit son favori. L'amour outragé oublie tout: on demandoit la tête du Ministre; Mahomet la livra, dès qu'il crut en perdant son Rival, détruire le seul obstacle qui s'opposoit à ses désirs. Le Visir fut appliqué à la question, & étranglé; mais le Sultan n'en fut pas plus heureux. Les ennemis du Ministre étoient aussi les siens. Ils avoient sçû gagner l'affection des Troupes : le Muphti & les autres Grands de la Porte étoient dans leurs intérêts; Soliman les retenoit dans les siens par ses promesses. Il fut donc proclamé, & fut aussi sensiblement touché de devenir le maître d'Abra, que le possesseur du Trône de Mahomet.

Si Abra n'avoit point aimé le Visir, elle se seroit sans doute déclarée pour Soliman : le funeste succès des intrigues que sa beauté avoit occasionnées, lui firent prendre un parti extrême. Elle détesta Mahomet, & se réjouit de son malheur, parce qu'il avoit fait mourir son amant : elle refusa le cœur du nouveau Sultan, parce que son amour & la jalousie de ses partisans avoient causé la perte de ce même amant qu'elle regrettoit; & se poignarda enfin, pour se dérober aux poursuites impérieuses d'un maître absolu & redoutable. Sa mort tragique causa un chagrin si vif au Sultan Soliman, que depuis il ne fit que languir sur le Trône qu'il avoit

ravi à ſon frére. Peu de perſonnes ont ſçû la vraie cauſe de ſa profonde & continuelle mélancolie ; elle dégénéra enfin en une eſpéce d'inſenſibilité pour toutes choſes. Il mourut de l'excès de cette douleur intérieure, qui ne l'abandonna jamais.

Motifs de la Sultane Validé.

Mon fils me laiſſe gouverner l'Empire, dit une Sultane Validé ; qu'il vive, à la bonne-heure : mais il me ſemble que je n'ai plus la même part dans ſes Conſeils ; il m'écoute moins, ou plus impatiemment : peut-être ſe diſpoſe-t-il à m'éloigner du timon des affaires. Son frére au contraire plus jeune, plus amateur des plaiſirs, me laiſſera jouir de toute l'autorité : qu'il vive ce frére, qu'il régne ; mais qu'il ne ſoit que le fantôme de la puiſſance effective que j'exercerai en ſon nom. Que le Sultan qui oublie que je ſuis ſa mére deſcende du Trône ; qu'il perde la vie, s'il le faut. Par moi & par mes ſoins ſon frére régnera plus glorieuſement : il ſera plus aimé, parce qu'il porte un nom que les Soldats adorent (*a*) ; leur amour affermira mon autorité.

(*a*) Ce n'eſt pas en effet un léger avantage, de porter un nom agréable au peuple & aux troupes ; au contraire un nom qu'ils déteſtent eſt toujours un défaut, que celui qui gouverne ne peut faire oublier que par pluſieurs bonnes qualités. Tarquinius Collatinus, qui avoit été nommé Conſul à Rome avec Junius Brutus immédiatement après l'abolition de la Royauté, fut contraint de ſe démettre de ſa dignité peu de tems après, & de s'exiler lui-même, pour cette ſeule raiſon, qu'il portoit le nom de Tarquin devenu odieux aux Romains. Après l'affermiſſement d'Auguſte ſur le Trône, un Miniſtre ou un Officier qui ſe feroit appellé Brutus, n'eût pas été vû de bon œil par ce Prince.

Motifs des Asekis.

Mahomet eſt ſur le Trône, dira une Aſeki ambitieuſe : ſa mére eſclave comme moi fut vendue à ſon prédéceſſeur ; il m'aima comme elle ; elle n'eut au-deſſus de moi, que l'avantage de lui donner la premiére ce précieux gage de ſa tendreſſe : ſes intrigues, ſes ſoupleſſes, ſes liaiſons avec le Viſir, avec les autres Miniſtres & les Officiers de l'armée, ſes promeſſes, ſes libéralités firent pencher la balance en faveur de ſon fils ; elle le porta ſur le Trône, & ce coup l'a fait paſſer de la ſervitude à la ſuprême puiſſance. Simple particuliére, eſclave inconnue lorſqu'elle arriva en ces lieux, aujourd'hui elle ne parle plus qu'en Souveraine ; l'Empire obéit à ſa voix. Qui m'empêche de ſuivre ſon exemple ? N'ai-je pas les mêmes reſſources ? Mon fils ſera auſſi agréable que Mahomet ; auſſi ſoumis que lui, il me laiſſera le plaiſir de gouverner, tandis que je prendrai le ſoin de lui procurer tous les autres. Tel Miniſtre fut toujours porté pour moi ; mon ambition ſeroit ſatisfaite, s'il eût été ſoutenu, ou ſi j'euſſe ſçu former un parti. Le Kaïmakan eſt ſenſible à la gloire ; il hazardera tout, ſi je lui fais eſpérer le Viſiriat. Tels & tels Bachas ſont mécontens de la Validé ; leur haine a éclaté : ils ſupportent impatiemment ſa domination ; en telles & telles occaſions ils ont paru prêts à ſe déclarer : faiſons-leur l'ouverture de mes deſſeins, mes promeſſes les ſéduiront, & le plaiſir de la vengeance applanira toutes

les difficultés. Le Visir est cruel; il est avare : on le déteste. Les Janissaires qu'il mortifie, le rendent de plus en plus odieux au peuple; on murmure : le masque levé tout se déclarera pour mon fils & pour moi. Mais pour ne pas échouer dans un projet si délicat, prenons nos mesures à tems : caressons celui-ci, flattons celui-là par de fausses confidences; préparons en un mot par toutes sortes de moyens notre prochaine élévation, & creusons le tombeau de la Validé. Que son exemple guide nos démarches : elle a réussi; qui m'empêche de réussir de même ? N'ai-je pas autant d'esprit ? Suis-je moins heureuse ?

Tels sont en général les vrais motifs de la plûpart des révolutions, qui composent la plus grande partie de l'Histoire Ottomane. L'exécution suit de près ces projets formés par l'envie de dominer : on met en œuvre les liaisons utiles; on fait jouer tous les ressorts, qui peuvent concourir au succès de l'entreprise. Si par l'imprudence de ceux qu'on emploie, par la pénétration du Sultan & de ceux qui sont intéressés à sa conservation, les Ministres ou les Sultanes ne laissent pas leur tête au milieu du chemin qui doit les conduire à l'autorité, ils goûtent enfin le fruit détestable de leurs forfaits.

PREMIER EXEMPLE

Des Intrigues du Serrail.

Lorsque sincérement attaché aux intérêts de son maître, le premier Ministre pénétre & déconcerte

toutes les meſures des ennemis du Monarque, il devient lui-même l'objet de leur haine. Il y a bien des dégrés pour monter aux premiéres places: il n'y en a point pour en deſcendre; on eſt toujours précipité.

De tous les Viſirs qui gouvernerent l'Empire depuis le commencement de la Monarchie, celui qui mérita le moins d'eſſuyer les revers de la fortune, fut Ibrahim, non-ſeulement le témoin & le compagnon, mais l'inſtrument & l'auteur de la plûpart des conquêtes du Grand Soliman. Né à Genes, il avoit été enlevé à l'âge de ſept ou huit ans, ſelon quelques-uns, par les Adminiſtrateurs de l'Albanie, où ſa famille avoit été obligée de ſe tranſplanter; ſelon d'autres, il avoit été donné par ſes parens comme enfant de Tribut. Jamais jeune homme ne fit naître de ſi belles eſpérances. Après l'avoir fait circoncire, Bajazet II. qui régnoit alors le plaça auprès de Soliman ſon petit-fils: leur âge, leur humeur, leur eſprit, leurs inclinations étoient ſemblables; Soliman ne pouvoit vivre ſans Ibrahim. Devenu le maître, il s'en fit accompagner dans toutes ſes expéditions militaires; il lui confia des corps de troupes: enfin il le nomma Grand-Viſir, lui donna un appartement dans ſon Serrail, & ſouffrit qu'on l'appellât publiquement *Séraskier-Sultan*, comme s'il eût partagé avec ſon favori la ſuprême autorité. Tant d'honneurs allarmerent Ibrahim; il ouvrit ſon cœur au Monarque, & lui fit part de ſes juſtes craintes. Soliman lui jura par Mahomet & par l'ame de ſon pére, que jamais il ne le feroit mourir tant qu'il

ſeroit en vie, & lui donna ſa propre ſœur en mariage.

Quelque-tems après, on préſenta à Sa Hauteſſe une jeune eſclave Italienne, nommée Roxelane. A la fineſſe des danſes de ſon pays, elle joignoit beaucoup d'eſprit & une grande ſolidité de jugement: rien n'échapoit à ſa pénétration; ſa beauté, ſa douceur, ſes graces lui aſſujettiſſoient les cœurs. Bientôt elle prit ſur Soliman un aſcendant d'autant plus redoutable, que par l'apparence de toutes les vertus elle poſſédoit dans un même dégré l'eſtime & l'amour de ce Prince.

L'Aſéki ne fut pas d'abord étonnée de l'infidélité du Monarque: elle ſçavoit que les Princes Ottomans ne ſe piquent point d'une conſtance à l'épreuve; peut-être auſſi ſe flattoit-elle, que le Sultan reprendroit bientôt ſes premiers ſentimens pour elle: ſon aſſiduité auprès de Roxelane la convainquit de ſa diſgrace; la grandeur deſtinée à ſon fils Muſtapha l'en conſola.

Mahomet, Sélim, Bajazet & Giungir, que Roxelane mit ſucceſſivement au monde, affermirent la faveur de leur mére; & l'Aſéki ſe vit reléguée dans le Serrail avec Muſtapha. Ce Prince étoit doux, humain, généreux: on liſoit ſa valeur dans ſes yeux; il excelloit dans tous ſes exercices, aimoit la gloire, & cachoit ſes vertus ſous une modeſtie honnête. Ses qualités corporelles répondoient aux ſentimens de ſon cœur: il avoit la taille haute & aiſée, l'air grand, les yeux noirs & remplis d'une douce Majeſté, tels en un mot qu'on les prête au Dieu

Mars, quand on le repréſente avec Venus.

Le Viſir ravi de voir à ſon maître un héritier ſi digne de lui ſuccéder, témoignoit au jeune Prince un reſpect mêlé d'eſtime & d'attachement; ſon exemple autoriſoit l'affection du peuple. Muſtapha conſoloit ſa mére de l'inconſtance du Monarque; mais elle voyoit avec une impatience toujours nouvelle les égards pleins de froideur que Soliman avoit pour lui, & la tendreſſe qu'il marquoit au contraire au jeune Mahomet. Ces diſtinctions & ces préférences la mirent au déſeſpoir : elle courut un jour à la chambre de Roxelane, qu'elle traita avec la derniére hauteur; & en ayant reçu quelque réponſe fiére, elle ſe jetta ſur elle, & lui meurtrit le viſage à coups de poing.

Inſtruit de la querelle, le Sultan manda Roxelane, qui d'abord refuſa d'obéir; un ordre poſitif l'amena enfin en préſence de Sa Hauteſſe : elle y parut les yeux baignés de pleurs, & le viſage défiguré. Soliman lui ayant demandé avec émotion, qui pouvoit l'avoir miſe en cet état : *C'eſt l'Aſéki*, répondit-elle; *je ne comprends pas, Seigneur, comment le plus grand & le meilleur de tous les Princes peut conſerver quelque bonté pour une barbare indigne même du nom de femme.*

L'Aſéki s'étoit trop livrée à ſon emportement : l'intérêt de ſon fils devoit modérer ſa fureur, & demandoit de ſa part plus de politique & moins d'éclat; mais l'amour outragé fut-il jamais capable de réflexion? Loin de chercher à appaiſer Soliman, cette femme fiére ne répondit à ſes reproches, que

par de nouvelles injures contre Roxelane, qu'elle traita d'eſclave, puiſqu'elle avoit donné, diſoit-elle, à Sa Hauteſſe un fils deſtiné au Trône avant ceux de cette nouvelle venue, & qui méritoit mieux de l'occuper. Le Sultan irrité ceſſa de la voir; & peu de jours après il lui envoya ordre de ſuivre ſon fils dans le Sanjacat de Maniſſa: il fut changé enſuite à la ſollicitation du Viſir, en celui d'Amaſie, deſtiné de tout tems à l'héritier préſomptif de l'Empire.

Si Roxelane fut charmée de l'éloignement de Muſtapha, elle vit avec douleur qu'il laiſſoit à la Cour un puiſſant protecteur dans la perſonne du Viſir-Azem. Réſolue de perdre un Miniſtre qui balançoit ſon crédit dans le cœur du Monarque, elle perſuada à la Validé qu'il empêchoit Sa Hauteſſe de ſuivre ſes conſeils: le hazard lui fournit une preuve de ſon accuſation. Soliman ſongeoit à porter la guerre en Hongrie: Ibrahim qui conſervoit toujours dans le cœur une ſecrette inclination pour ſa premiére Religion, le détourna de ce deſſein, en lui repréſentant qu'il auroit beaucoup plus de gloire à ſubjuguer la Perſe; que Tachmas étoit un Prince efféminé, incapable de lui réſiſter; & que cette conquête le mettroit au-deſſus de Mahomet II. & de Sélim, qui avoient envain attaqué cette Puiſſance. Il ajoûta, qu'il avoit des intelligences dans le pays, & produiſit un Aſtrologue fameux par pluſieurs prédictions, qui aſſûra le Sultan qu'il ſeroit couronné Roi de Perſe. Soit que les Princeſſes craigniſſent pour Soliman les fatigues d'un ſi long voyage, ſoit qu'elles euſſent ſeulement en vûe

de

de mortifier le Visir-Azem, elles employerent jusqu'aux larmes, pour retenir le Sultan au Serrail ; mais il méprisa les priéres de sa mére, & fut insensible aux pleurs de Roxelane : Ibrahim triompha ; mais qu'on est coupable, quand on l'emporte sur une femme impérieuse & habile !

Soliman prit Tauris, pénétra jusqu'à Babilone, & s'y fit couronner ; mais la suite ne répondit pas à de si beaux commencemens : les vents & les orages firent périr une grande partie de son armée ; les Persans l'ayant attaqué dans sa retraite, taillerent en piéces ce qui lui restoit de troupes, de sorte que ce voyage ne donna que du chagrin à ce Prince : il revint à Constantinople accablé de tristesse. L'occasion étoit favorable, pour l'irriter contre Ibrahim : les Sultanes en profiterent avec d'autant plus d'espérance de réussir, que par leurs espions elles avoient découvert, que le Ministre entretenoit avec les Chrétiens de secrétes intelligences, & qu'il avoit même un commerce de Lettres avec l'Empereur. Elles intercépterent une de ces Lettres, & la présenterent au Sultan, auquel elles firent entendre que son favori le trahissoit, & qu'abusant de l'autorité qu'il lui avoit confiée, il alloit être en état de le détrôner, s'il ne se hâtoit de le prévenir.

Depuis le voyage de Perse Soliman étoit dégoûté d'Ibrahim : une seule chose l'empêchoit de le sacrifier à ses soupçons jaloux ; c'étoit le serment qu'il lui avoit fait de jamais ne le faire mourir tant qu'il seroit en vie. Roxelane instruite de son scrupule lui conseilla de recourir au Muphti. Guidé par l'habile

Sultane, ce Chef de la Religion décida, que Sa Hauteſſe devoit faire mourir Ibrahim pendant qu'elle dormiroit; il lui dit qu'alors elle n'étoit point réputée vivante, puiſque le ſommeil eſt l'image de la mort, & que l'ame qui eſt la vraie ſource de la vie, ne fait dans ce tems-là aucune de ſes fonctions. Le foible Monarque ſe contenta de cette défaite : il manda Ibrahim au Serrail, & ſe mit au lit, tandis qu'on l'égorgea avec un couteau recourbé qu'il avoit donné lui-même. Ainſi périt ce favori à la fleur de ſon âge, pour s'être attiré la haine de Roxelane par ſon attachement pour le Prince Muſtapha, qu'elle vouloit éloigner du Trône. Un Auteur a eu raiſon de dire, en parlant des favoris, que les places qui font l'objet de l'ambition des Courtiſans, cachent des épines ſous des fleurs. Ces épines ſont l'envie générale qu'excite la faveur du Prince, les ſoins & les fatigues qui en ſont inſéparables, les éternelles inquiétudes, la pénible attention à ſe tenir ſur ſes gardes contre tous les caprices du Monarque & les piéges ſubtils des autres Courtiſans.

A peine Roxelane ſe fut débaraſſée du Viſir, qu'elle penſa à faire réuſſir le projet important qu'elle méditoit. Tout le monde ſçait qu'ayant obtenu ſa liberté, afin que les œuvres pies qu'elle vouloit faire lui fuſſent méritoires devant Dieu, la qualité d'Impératrice que le foible Sultan lui accorda, devint le prix des faveurs qu'il s'interdit lui-même en l'affranchiſſant. *Quis legem det amantibus? Major lex amor eſt ſibi.* Dans cette cérémonie ſi extraordinaire, & ſi flatteuſe pour ſon ambition, Roxelane ju-

ra l'élévation de ſon ſang, & la perte de ſes ennemis. Muſtapha fut la premiére victime qu'elle réſolut de ſacrifier à l'agrandiſſement de ſes enfans. Elle le haïſſoit d'autant plus, qu'il poſſédoit ſeul l'affection du peuple ; c'eſt ce qu'elle avoit remarqué à la mort de ſon fils Mahomet, qui ne fut regretté de perſonne.

Ruſtan-Bacha devenu Viſir-Azem après Ibrahim étoit gendre de Roxelane. Il étoit intéreſſé perſonnellement à éloigner Muſtapha du Trône, parce qu'ayant diminué toutes les penſions, il n'avoit pas même épargné celle du Prince, qui avoit ſouffert cet affront impatiemment. Il s'en expliqua en des termes, qui firent comprendre que la Charge du Viſir dépendoit de la vie de Soliman. Pour conſerver l'une & l'autre, le Miniſtre promit à Roxelane de ne rien ménager pour la ſatisfaire. Portan-Bacha qui avoit épouſé la plus chérie des femmes de Mahomet, s'engagea auſſi à favoriſer les vûes de cette femme ambitieuſe. Quel moyen d'échapper à trois ennemis ſi puiſſans ? Les plus belles qualités, l'affection du peuple, l'eſtime des Troupes, tout eſt inutile contre de ſi redoutables adverſaires.

Le Grand-Viſir entretenoit des eſpions, qui l'informoient exactement de toutes les actions de Muſtapha. Ils exagéroient ſa magnificence & ſa libéralité : ils publioient qu'il étoit adoré des peuples ; que les gens de guerre ne pouvoient ſe laſſer de le voir & de l'admirer ; que ſa Cour avoit un air de grandeur, qui inſpiroit du reſpect ; qu'on étoit ravi de le voir s'attacher à une ſeule femme, qui lui avoit

déja donné un fils nommé Amurat. Roxelane faisoit voir toutes ces lettres à Soliman, & lui répétoit sans cesse, que Mustapha brûloit d'ambition; qu'autrefois Sélim avoit tenu la même route, lorsqu'il entreprit de détrôner son pere Bajazet. Soliman qui ne pouvoit reprocher à son fils aucune action criminelle, imputoit les allarmes de Roxelane à sa tendresse; ses victoires le rassuroient contre les craintes & les soupçons qu'elle tâchoit de lui inspirer. L'artificieuse Sultane crut devoir prendre un chemin plus court. Comme la Fête du Bairam approchoit, elle envoya au Prince des fruits d'une beauté & d'une grosseur surprenante, dans lesquels elle avoit fait glisser le poison le plus violent. Mustapha étoit perdu, s'il eût goûté d'un présent si funeste: heureusement pour lui il tint pour suspect tout ce qui lui venoit de la part de Roxelane, qu'il sçavoit ne s'être élevée que sur les ruines de l'Aseki sa mere; il fit faire l'essai des fruits au porteur même, qui en mourut sur le champ.

Cette preuve sensible qu'eut le jeune Prince qu'on en vouloit à sa vie, mit la Sultane dans la nécessité de se presser d'achever son ouvrage. Pour attirer Mustapha à Constantinople, elle obtint de Soliman, que les Princes ses fils pourroient venir l'assûrer de leur respect sans être mandés; mais Mustapha qui se défioit de tout, se tint sur ses gardes: il resta dans son Sanjacat, & laissa Sélim & Bajazet profiter seuls d'une permission nouvellement introduite dans la famille impériale.

Roxelane lui fit un crime de sa prudence. Enfin

étant allée un jour trouver le Sultan accompagnée du Visir-Azem, elle lui présenta des lettres qu'elle feignit avoir été interceptées, par lesquelles Mustapha paroissoit implorer la protection de Tachmas Roi de Perse, & lui demander sa fille en mariage pour gage d'une alliance éternelle. Le caractére du Prince étoit si bien imité dans ces lettres, que Soliman y fut trompé. Roxelane & le Visir travaillent par leurs discours artificieux à allumer la colére & l'indignation du Monarque : ils lui représentent cette démarche de son fils comme le premier pas pour parvenir à l'Empire ; ils lui font voir les Janissaires gagnés, & Sa Hautesse sur le bord du précipice. Le Sultan allarmé ne consulte que sa crainte : il ordonne à son Ministre de partir sur le champ, sous prétexte d'aller se mettre à la tête de l'armée destinée contre les Persans, & de s'assûrer de Mustapha. Arrivé à l'armée, Rustan écrit au Monarque qu'il est dans l'impuissance d'exécuter ses ordres ; que toutes les troupes sont dévouées au jeune Prince, & que l'Etat est menacé d'une révolution, s'il ne se hâte de la prévenir.

Ce dernier piége n'étoit pas moins adroit que le précédent. Soliman part de Constantinople, se rend au Camp, & mande à Mustapha de venir incessamment se justifier devant lui des crimes qu'on lui impute, l'assûrant cependant qu'il ne lui sera fait aucun mal. Avec cette lettre Mustapha en reçoit une autre d'Achmet-Bacha, l'une de ses créatures, qui l'avertit de ne point se présenter devant son pere ; qu'il y va de sa vie. Cet avis embarrasse le Prince :

il craint tout des artifices de Roxelane ; mais l'affection des troupes le raſſûre : il prend la noble réſolution de prouver ſon innocence à Soliman par ſa diligence à lui obéir.

Arrivé au Camp, à peine Muſtapha fut entré dans la ſale qui ſervoit d'antichambre au Grand-Seigneur, que ſix muets forts & vigoureux ſe jettérent ſur lui pour l'étrangler. Le Prince ſe mit en défenſe, non dans l'eſpérance de pouvoir triompher d'un ſi grand nombre d'aſſaſſins ; il s'efforçoit ſeulement de regagner le Camp, où il étoit ſûr de trouver un azile au milieu des Janiſſaires, qui à ſon arrivée lui avoient témoigné la joie qu'ils ſentoient de le revoir. Déjà les muets las & intimidés commençoient à lâcher priſe : ils ſe tenoient à quelque diſtance du Prince, qui cependant reprenoit ſes forces, lorſque le Sultan qui n'étoit ſéparé de cette antichambre que par une tapiſſerie, paſſa ſa tête par une des ouvertures, & ranima l'ardeur des bourreaux par ſes regards étincelans. Le complot avoit éclaté : l'intention meurtriére du pére étoit manifeſte ; il en vouloit à la tête de ſon fils : dans ces conjonctures, le ſalut de l'un dépendoit de la perte de l'autre. Si le Prince chéri des troupes eût échappé à cette attaque, le Monarque trop crédule alloit être la victime de la fureur & de l'indignation de ſes Sujets, qu'il n'avoit que trop méritée. Telles furent ſans doute les penſées de Soliman, lorſqu'il donna lui-même le nouveau ſignal aux Miniſtres de ſa barbarie. Attaqué avec plus d'impétuoſité, le Prince ſe défendit encore quelque tems ;

N. Hallé inv. Cl. Duflos Sculp.

mais enfin il ſuccomba , fut terraſſé, & étranglé. On ne peut exprimer la conſternation des Janiſſaires à la nouvelle de cette mort, ni la rage & la fureur de leurs premiers emportemens. Ils couroient dans le Camp comme des inſenſés , les yeux baignés de larmes, pouſſant juſqu'au Ciel des cris douloureux , ne reſpirant que la vengeance, & n'ayant beſoin pour l'aſſouvir que d'un Chef qui oſât ſe mettre à leur tête.

Avant ſa mort, Muſtapha avoit dreſſé un Mémoire, où il juſtifioit la droiture de ſes intentions & de ſes démarches, & découvroit en même-tems les odieuſes trames de Roxelane & de Ruſtan. Ce Mémoire trouvé dans ſes poches perça de douleur & de repentir le cœur fier & barbare de Soliman : l'indigne Viſir perdit ſa dignité avec l'affection de ſon Maître, qui réſolut même d'étendre ſa vengeance juſqu'à Roxelane. On ne commet pas un grand crime , ſans courir un grand danger. Mais qui ne connoît la foibleſſe d'un Amant ou d'un mari paſſionné (*a*) ? De retour à Conſtantinople Roxelane affecta une triſte langueur : les ſoupçons du Monarque ſont la cauſe de ſes chagrins ; ces ſoupçons ſont injuſtes , Muſtapha étoit coupable : Roxelane le dit ; on l'écoute , on la croit , elle eſt juſtifiée. Les Princes ſont en amour ce que ſont les autres hommes : ſujets aux mêmes paſſions , ils éprouvent les mêmes foibleſſes. Les crimes n'avoient jamais effrayé Roxelane ; & l'action la plus déteſtable ne laiſſoit dans ſon cœur aucune de ces traces,

(*a*) *Amantium iræ amoris redintegratio eſt.* Terent. in Andr.

qui ſont dès cette vie le commencement de la punition des méchans.

Muſtapha avoit un fils, nommé Amurat, âgé de treize ans, que la Sultane ſa mére élevoit à Burſe avec beaucoup de ſoin : Roxelane jure ſa perte, & tient ce diſcours à Soliman. » Ta Hauteſſe n'a rien » fait en perdant Muſtapha ; il a laiſſé un fils qui » devient grand, & qui outre les projets de ſon » pére a encore ſa mort à venger. Amurat a héri- » té de l'affection des Janiſſaires : les Habitans de » Burſe l'adorent ; les Dames de cette Ville l'envi- » ronnent avec acclamation : on dit qu'elles lui » ſouhaitent une vie plus longue que celle de ſon » pére. Songe, Seigneur, qu'elles lui rappellent de » triſtes idées : ne l'abandonne point à une foible » pitié ; & ſois perſuadé que la tranquillité de l'Em- » pire des Muſulmans dépend des jours d'Amurat.« Ces diſcours mille fois répétés déterminerent Soliman à ſe défaire de ce foible héritier de la haine injuſte qu'on portoit à ſon pére : tant étoit grand l'aſcendant de Roxelane ſur l'eſprit du Prince (*a*) !

L'exécution de ce projet étoit difficile ; mais rien n'étoit impoſſible à Roxelane. Un Eunuque part pour Burſe, & aſſûre à la veuve de Muſtapha, qu'informée & convaincue de l'innocence du pére, Sa Hauteſſe dédommagera de ſa perte le fils

(*a*) L'Amour, dit Buſſi-Rabutin, eſt la plus dangéreuſe de toutes les foibleſſes : on revient plus aiſément des ſottiſes de l'eſprit que de celles du cœur ; le cœur s'attache & ſe fixe, l'eſprit eſt plus volage & plus léger : les retours qu'on fait ſur ſoi-même aident à corriger les extravagances de l'eſprit ; mais l'attachement du cœur empêche les réflexions.

qu'il a laiſſé, & le déclarera ſon ſucceſſeur. Ces eſpérances flatteuſes ſéduiſent la Sultane tendre & crédule ; elle traite l'Eunuque avec bonté, ſans négliger cependant ce qui regarde la ſûreté & la conſervation de ſon fils : on paſſe les jours dans les feſtins & dans les plaiſirs ; enfin on va en partie à un Serrail peu éloigné. La Sultane étoit portée dans une eſpéce de Char, ou de Caroſſe : Ibrahim (c'eſt le nom de l'Eunuque) l'entretenoit à la portiére, monté ſur un cheval ſuperbe ; le Prince avoit pris les devans avec ſes Itchoglans. Au milieu du chemin un eſſieu de la voiture rompt : (on conçoit que cet accident n'étoit pas un effet du hazard ; il partoit de la malice & des artifices de Roxelane.) Ibrahim quitte la Sultane, & court au galop rejoindre le Prince, qui étoit déja arrivé au terme de la promenade. La Princeſſe voit alors d'un coup d'œil toute ſon infortune. Suivie de ſes femmes, en vain elle court à pied ſur les pas de l'Eunuque : elle arrive trop tard ; l'exécution étoit déja faite.

Je ne chargerai point ce récit des réflexions qu'il occaſionne & qu'il mérite. La mort du Prince Amurat aſſûra l'Empire aux enfans de Roxelane, qui finit ſes jours ſur le Trône, ſans avoir éprouvé la funeſte cataſtrophe, qui ſembloit dûe à ſes crimes. On ne peut nier que cette Sultane n'eût un grand courage, & une élévation d'eſprit peu commune. Il n'appartient pas à toutes ſortes d'ames de réſoudre les grands crimes ; il n'y a que les grands

cœurs qui puissent être de grands scélérats, dit Machiavel, le Casuiste des Politiques.

SECOND EXEMPLE

Des Intrigues du Serrail.

Pour ne rien laisser à désirer de ce qui regarde les intrigues du Serrail, & des événemens funestes qu'enfantent tour à tour l'envie, la jalousie & l'ambition des femmes qui y sont enfermées; soit que n'étant encore que simples Odaliques, elles cherchent à gagner les bonnes graces du Monarque; soit que devenues Asékis, elles mettent tout en œuvre pour devenir Validés, ou enfin qu'étant Validés, elles veuillent gouverner l'Empereur & l'Empire; je vais tracer l'histoire de la fameuse Sultane Kiosem.

Lorsqu'on reconnut le penchant d'Achmet I. pour les plaisirs, on s'empressa de lui chercher de tous côtés des beautés dignes de son attachement. Tous les Bachas souhaitoient de pouvoir faire présent au Monarque d'une Sultane qui trouvât grace devant lui, & qui devenue leur protectrice, les élevât à de plus hautes dignités, ou les maintînt au moins dans celles dont ils étoient revêtus.

Ce fut dans ce tems-là que la jeune Nascia & l'agréable Kiosem furent amenées au Serrail. Nascia étoit une Gréque d'une beauté achevée, âgée seulement de quinze ans, mais fiére, vive, ambitieuse: Kiosem étoit fille d'un Prêtre Grec, qui en mourant

la laiſſa fort jeune, & preſque ſans bien; des femmes intriguantes lui trouvant l'eſprit ſolide & gai la menerent à Conſtantinople, comme une reſſource à leur fortune. Kioſem croiſſoit en eſprit, à meſure qu'elle avançoit en âge: ſa beauté étoit médiocre; mais elle avoit dans le viſage certain je ne ſçai quoi qui la faiſoit aimer. Sa taille étoit majeſtueuſe: elle chantoit & danſoit parfaitement bien; elle faiſoit tout avec grace: ſes réponſes étoient pleines d'un feu ſi brillant, que ſes conductrices la crurent digne d'être préſentée au Grand-Seigneur. Kioſem elle-même leur en inſpira peut-être l'idée; car ſous des dehors enjoués & indifférens elle cachoit une fierté noble, ſoutenue d'un eſprit pénétrant, & d'une ambition violente que le Trône ſeul pouvoit ſatisfaire. Mahomet-Gira Bacha de Boſnie la préſenta au Kiſlar-Aga, qui la reçut au nombre des Odaliques.

Les gentilleſſes de Kioſem réjouirent Achmet, ſans le toucher. L'Odalique aſſiſtoit aux plaiſirs de Sa Hauteſſe comme une perſonne qui y contribuoit; mais elle n'en étoit point l'objet. Naſcia au contraire plut d'abord au Sultan. Une nouvelle Odalique fit enſuite ſur ſon cœur la même impreſſion; & celle-ci fut retenue au vieux Serrail, comme je l'ai rapporté ailleurs, pour faire place à Fateima. Quoiqu'ennemies entre elles, toutes les Odaliques ſe réunirent contre cette derniére favorite: Naſcia ſurtout qui craignoit le ſort de l'Odalique renfermée, fiére de n'avoir que ſeize ans, inſultoit chaque jour Fateima ſur ſon âge. Parloit-on d'un événement des Régnes paſſés? Naſcia s'adreſſoit à elle,

pour ſçavoir les noms des douze Sultanes, que la Validé Baffo avoit fait jetter dans la Mer : elle lui demandoit, ſi elle n'avoit point un ſouvenir confus des noms des cent enfans d'Amurat III. elle l'appella même un jour Sultane Validé. Fateima entendoit raillerie ; mais un jour elle perdit patience. On parloit d'une chanſon faite ſur la priſe de Rhôdes ſous le Grand Soliman, il y avoit près de cent ans : Naſcia pria Fateima de la chanter ; & elle ſuivoit l'air, faiſant exprès des fautes groſſiéres qu'elle excuſoit par de nouvelles ironies. Enfin fatiguée d'un badinage qui lui déplaiſoit, Fateïma lui releva le nez, en lui diſant qu'elle étoit bien hardie de vouloir corriger ſa mére : le Grand-Seigneur parut, & termina la diſpute.

Cependant les deux Sultanes devinrent groſſes ; les vœux ſe partagerent, ſelon que l'on étoit attaché à l'une ou à l'autre. Fateima accoucha d'une fille : Naſcia envoya l'en féliciter par malice ; mais elle-même ne fut pas plus heureuſe. Depuis ce temslà Fateima n'eut plus d'enfans ; & Naſcia ne donna encore qu'une fille au Sultan. Il s'attacha enſuite à la belle Johahi ; mais elle mourut dans les douleurs : le jeune Prince ſon fils ne lui ſurvécût point.

Kioſem avoit vû toutes les paſſions d'Achmet avec aſſez d'indifférence, à ce qu'il ſembloit, mais dans le fond avec la douleur la plus ſenſible : cependant elle avoit ſçu ne laiſſer paroître au-dehors que de la joie & de la gaïeté. Sa complaiſance, ſes converſations vives & enjouées agirent enfin ſur le cœur du Sultan dégagé des premiéres impreſſions :

peu de tems après elle accoucha d'un fils qui fut nommé Amurat ; mais elle n'eut pas la gloire de donner à Achmet le premier héritier de l'Empire : une autre Odalique avoit déja mis au monde le Prince Oſman.

La premiére Aſéki étant morte, Kioſem jouit enfin ſans partage de toute la tendreſſe du Monarque, qui en devint plus paſſionné que jamais. Il lui donnoit chaque jour de nouvelles marques de ſon attachement : le tems ne rallentiſſoit point ſon ardeur; il avoit toujours le même empreſſement à la voir. Surpriſe elle-même d'une conſtance ſi rare, ſurtout au Serrail, elle n'épargnoit rien pour la mériter. Elle étoit toujours couverte de pierreries ; ſurtout elle ne quitta de ſa vie deux pendans d'oreille, dont le Sultan lui avoit fait préſent. Ils étoient compoſés de deux diamans auſſi gros que des chataignes ; deux rubis leur ſervoient de baſe : on eſtimoit ces pendans deux millions.

La félicité de Kioſem auroit été parfaite, ſi elle eût pû la croire plus ſolide ; mais la complexion délicate du Grand-Seigneur commençoit à l'allarmer : ſelon les apparences, ce Prince ne pouvoit pas régner encore long-tems ; & il étoit de l'intérêt de la Sultane, de pourvoir à la durée de ſon élévation. Elle fit offrir au Général Naſſuf ſa protection & la Charge de Viſir Azem, avec ſa fille aînée en mariage, s'il vouloit s'unir avec elle, pour faire tomber la Couronne à Amurat au préjudice d'Oſman. Naſſuf ſe rendit ſans peine à des promeſſes ſi flatteuſes : on lui envoya le ſceau de l'Empire ; il épouſa

la Princeſſe, & ſe ſoutint dans le Miniſtére pendant un an : mais n'ayant pas ſçu ſe conſerver l'affection du Grand-Seigneur, il perdit malgré Kioſem ſon crédit avec ſa vie. Sept Capigis qui accompagnoient le Boſtangi-Bachi, lorqu'il alla redemander au Miniſtre de la part de Sa Hauteſſe le Sceau de l'Empire, ſe jetterent ſur lui pour l'étrangler, ſans pouvoir en venir à bout : la graiſſe empêcha l'effet de la corde ; ils furent contraints de lui couper la tête.

Depuis cette mort, Kioſem vit Oſman & Muſtapha ſe ſuccéder alternativement ſur le Trône d'Achmet : la mort d'Oſman parut à la Sultane une occaſion propre pour renouveller ſes intrigues. Enhardie par l'imbécillité de Muſtapha, elle attira dans ſon parti le Muphti, alors mécontent de la Porte : elle reprit avec plus d'ardeur les intelligences, qu'elle avoit entretenues de tout tems avec les Bachas, & leur manda que le moment étoit enfin arrivé de lui marquer leur attachement, & de s'élever eux-mêmes à une plus haute fortune, en proclamant Amurat Empereur des Muſulmans.

L'affection des ſoldats pour Muſtapha, l'autorité du Viſir-Azem, & l'épuiſement du Châna, étoient trois grands obſtacles à l'éxécution de ſon deſſein ; mais la fortune de concert avec elle ſeconda ſon ambition. Abaſſa Bacha d'Erzerum ſe ſouleva ; il ſe déclara le vengeur du ſang d'Oſman, aſſembla des troupes, & extermina en très-peu de tems près de dix mille Janiſſaires. Ces nouvelles diminuerent la fierté de cette milice redoutable ; en même-tems

Kiosem gagna plusieurs de leurs Officiers, même le Grand-Visir. Alors profitant habilement de la révolte d'Abassa, elle fait publier par le Muphti, que les malheurs de la Monarchie ne viennent que de la foiblesse du Gouvernement : un Fétra déclare que selon la Loi du Prophéte il est défendu d'obéir à un insensé ; enfin comme si l'Etat eût été sur le penchant de sa ruine, le Divan s'assemble dans la Mosquée de Soliman II. dépose Mustapha, & proclame à sa place Amurat Empereur. Eu égard à l'épuisement des Finances, le Visir obtient que pour cette fois la milice n'éxigera point le présent accoutumé, sans conséquence pour l'avenir.

Au bruit de cette révolution, la Validé & Mustapha reviennent à Constantinople ; & les ordres sont aussi-tôt donnés pour étrangler Kiosem : mais l'habile Sultane les avoit prévenus. Elle s'étoit fait enlever par le Grand-Visir, qui la conduisit au commencement de la nuit avec les jeunes Princes dans un Cabinet des jardins, où il laissa pour sa garde une Compagnie de Janissaires. Cette précaution mit sa rivale au désespoir ; elle arracha de la main des Eunuques les cordons de soie destinés à la mort des jeunes Princes, & s'en seroit étranglée elle-même sans ses femmes qui l'en empêcherent.

Devenue Validé, Kiosem se trouva enfin au comble de ses vœux. La jeunesse d'Amurat lui laissa avec le soin de son éducation l'administration des affaires, qu'elle avoit tant désirée : elle en savoura toute la douceur ; & lorsque devenu plus grand, Amurat lui parut capable de tenir par lui-même les

rênes de l'Empire, elle eut recours à ſa prudence ordinaire pour conſerver ſon autorité. Elle fit épouſer une de ſes filles à un des plus puiſſans Bachas, qu'elle fit Viſir-Azem ; elle diſpoſa de tous les poſtes importans, & ſe fit des créatures de tous les Officiers les plus conſidérables de la Porte. Amurat aimoit l'oiſiveté & les plaiſirs : la Sultane feignit d'avoir le même goût ; & diſſimulant avec adreſſe les inquiétudes & les ſoins compagnons du Trône, gouverner ne paroiſſoit être pour elle qu'un jeu & un amuſement. Le Monarque plongé dans la débauche ne s'appercevoit pas que ſa mere régnoit ſous ſon nom, tant elle ſçavoit flatter habilement le penchant naturel de ce Prince. Elle l'engagea même à faire une Cavalcade dans les ruës de Conſtantinople, ayant à ſes côtés ſon frére Ibrahim, afin, lui dit-elle, de rendre tout l'Empire témoin de la bonne intelligence qui régne dans la famille Impériale ; mais elle avoit une autre vûe : c'étoit d'apprendre au peuple, que ſi le Sultan venoit à mourir, on ne devoit point lui chercher d'autre ſucceſſeur que ſon frére.

La prudence & la politique ne furent pas les ſeules qualités de Kioſem. Une grande fermeté d'ame, un courage impérieux ne contribuerent pas moins au ſoutien de ſa grandeur. Caſref-Bacha, Spahilar-Aga, ayant ſeul oſé réſiſter à ſes volontés, elle le manda au Serrail, lui fit couper la tête, & commanda qu'on la jettât à la porte du Divan, pour intimider les Rebelles. Les Spahis qui aimoient leur Général, prirent les armes pour venger ſa mort,

mort, & cette révolte eut quelques ſuites ; mais enfin elle fut appaiſée.

Amurat étant mort de ſes débauches, Ibrahim éprouva qu'il avoit une mere habile & intelligente. Soutenue du crédit de pluſieurs Bachas, qu'elle s'étoit attachés par une protection ouverte, & par ſes généroſités, ſûre de l'affection du peuple, Kioſem aſſembla le Divan, avant que Muſtapha eût pû prendre aucunes meſures pour remonter ſur le Trône. Son éloquence brilla dans ce Conſeil, où il s'agiſſoit de conſerver ſa gloire. Elle repréſenta qu'Ibrahim ſon fils étoit à la fleur de ſon âge ; qu'il étoit le fils & l'héritier du droit de tant de Sultans qui l'avoient précédé ; que c'étoit le reſte du ſang Ottoman, & qu'on ne pouvoit lui refuſer l'Empire, ſans en violer les Loix fondamentales ; que ſon imbécillité n'étoit qu'une feinte qu'elle lui avoit conſeillée elle-même, pour le mettre à couvert des fureurs d'Amurat ; & que par généroſité tous les membres du Divan devroient le protéger, quand même ils n'y ſeroient pas obligés par devoir. Elle ajoûta que le Kam des Tartares étoit odieux au peuple & à l'armée ; que c'étoit un Prince hautain & fier, dont les Turcs n'avoient aucune grace à eſpérer, puiſque par politique il n'éléveroit aux Dignités que des gens de ſa Nation. Elle finit, en les aſſûrant d'une éternelle reconnoiſſance, & en leur promettant de partager avec eux les ſoins & les douceurs du Gouvernement.

La Validé avoit un eſprit vif & inſinuant, joint à une éloquence à laquelle il étoit difficile de ré-

ſiſter : la perſuaſion ſembloit couler de ſes lévres ; elle poſſédoit l'art de conduire les eſprits au point qu'elle vouloit. Le Teſtament d'Amurat fut déclaré nul, & Ibrahim proclamé Sultan. Satisfaite de gouverner ſelon ſes déſirs, Kioſem ne ſongea qu'à entretenir le nouveau Monarque dans ſon penchant pour les plaiſirs : elle aſſembla un grand nombre des plus belles eſclaves ; & comme ſi elle eût appréhendé, que leur peu d'expérience ne trahit ſes deſſeins, elle fit reſter dans le Serrail quelques-unes de celles qui avoient compoſé celui d'Amurat, quoique la coutume inviolable de l'Empire exigeât qu'elles fuſſent toutes renfermées dans *l'Aſki-Seraï*, ou l'ancien Serrail.

Cependant l'Odalique Tachan, Circaſſienne de nation, fiére d'avoir donné un ſucceſſeur à ſa Hauteſſe, prétendit partager l'autorité ſouveraine. Kioſem qui ne pouvoit ſouffrir de Rivale, lui déclara une guerre mortelle, & fortifia ſon parti de tous ceux des Bachas qu'elle put gagner : Tachan de ſon côté dreſſa ſes batteries, & prit ſes meſures pour l'emporter.

Ibrahim n'avoit ni aſſez d'eſprit, ni aſſez d'autorité, pour contenir ces deux femmes : il devoit à l'une l'Empire & la vie ; l'autre poſſédoit ſon cœur, & lui avoit donné un fils : heureux, s'il n'eût eu à redouter que cette méſintelligence entre ſa mére & ſa favorite. Mais ſes vices étoient ſes plus grands ennemis : il mérita par ſes débauches de perdre la Couronne & la vie. Kioſem, entre les bras de laquelle il ſe réfugia, lorſqu'il ſe vit inveſti

dans ſon Palais, ne put le garantir du coup qui le priva de l'une & de l'autre.

Après ſa mort, il s'agiſſoit d'établir une Régence au jeune Sultan Mahomet, âgé de ſept ans; & ce fut alors que Kioſem & Tachan firent jouer tous les reſſorts de leur politique. La premiére étoit ayeule de Sa Hauteſſe : la plûpart des Bachas ſoutenoient ſon parti; & les Chefs de la derniére révolte s'étoient engagés à lui continuer le Gouvernement. Mais la ſeconde étoit mére du Prince : ſa jeuneſſe, ſa beauté, ſon innocence inſpiroient de la pitié; les Loix prononçoient en ſa faveur : Kioſem fut forcée de lui faire part de la Régence; pour la premiére fois on vit deux Validés dans l'Empire.

Le partage de l'autorité ſouveraine fut de tout tems une ſemence de troubles & de diviſions. Kioſem vouloit régner; Tachan ne prétendoit obéir à perſonne : c'en fut aſſez pour porter ces deux femmes à ſe déteſter l'une & l'autre, & à ſe traverſer en toute occaſion. Enfin Kioſem plus habile, plus hardie, plus accoutumée à conduire ces ſourdes intrigues capables d'ébranler un Trône, l'emporta ſur la jeune Tachan nouvelle encore dans les affaires. Avec beaucoup de génie, elle n'avoit ni le crédit, ni l'expérience néceſſaires pour tenir tête à ſa rivale; elle laiſſa au tems & à quelque heureuſe circonſtance le ſoin de relever ſon parti.

L'indiſcrétion de Kioſem parut lui fournir l'occaſion qu'elle attendoit. Celle-ci avoit une favorite nommée Mulki-Kadun, qu'elle avoit aimée dès ſa

jeuneſſe, & qu'elle avoit mariée depuis peu à Schaban-Kalfa, homme d'eſprit tout dévoué à ſes volontés. Ces trois perſonnes régloient à leur gré le deſtin de l'Empire : Mulki - Kadun aſſiſtoit au Divan ; & ce qui paroiſſoit le plus oppoſé à la Majeſté du nom Ottoman, le Conſeil Souverain ſe tenoit dans l'appartement des femmes. Les Janiſſaires indignés de recevoir les ordres de Mulki, ſoit qu'ils fuſſent excités par la jeune Validé, ſoit que leur audace naturelle les fit agir, ſe ſouleverent un jour, & firent dire au Sultan de ſe rendre au Kioſt ou balcon des Feſtins : là ils lui demanderent avec de grands cris la tête de Mulki, & celle de ſon mari. Mahomet inſtruit par ſon ayeule qui l'accompagnoit, fit envain tous ſes efforts pour les appaiſer ; Kioſem leur parla elle-même avec beaucoup de grace & de force, ſans pouvoir rien obtenir. *Il faut qu'ils périſſent*, s'écria de nouveau cette Milice emportée ; *il faut qu'ils périſſent :* en même-tems ils inveſtirent le Serrail ; & pour diſſiper un danger ſi preſſant, la Validé fut forcée de faire jetter par deſſus les murs la tête de ſes deux favoris.

Tachan avoit appris dans cet intervalle que Kioſem avoit trempé dans la conſpiration qui avoit fait périr Ibrahim : un crime ſi noir ſembloit autoriſer ſa vengeance ; elle réſolut de faire de nouveaux efforts pour perdre une rivale qu'elle déteſtoit. Comme les Janiſſaires & le Grand-Viſir étoient dévoués à ſon ennemie, elle s'adreſſa aux Spahis, qui depuis long-tems étoient en méſintelligence avec les Janiſſaires ; elle écrivoit les plus belles let-

tres à Gurgi-Nébi leur Général, Capitaine d'expérience qui étoit alors en Asie à la tête de sa Milice. Gagné par les promesses de Tachan, Gurgi-Nébi prit les armes, & se mit en marche; mais Bectas, Aga des Janissaires, homme intrépide & déterminé, se hâta de le prévenir. Les deux Généraux s'étant rencontrés près de Scrutari, on fut sur le point de voir deux Sultanes occasionner entre les Sujets d'un même Maître un combat sanglant, qui eût pû mettre la Monarchie à deux doigts de sa perte: les Cadileskers arrêterent la fureur des deux partis; ils obligerent les Sphahis à se retirer, & Kiosem demeura encore une fois maîtresse du champ de bataille. Bectas sa créature ne voulant point de concurrent dans le gouvernement de l'Empire, envoya ordre au Béglerbeg d'Asie de faire mourir Gurgi-Nébi : ce Général fut tué dans sa tente à coups de pistolet, & sa tête envoyée à Constantinople y fut exposée aux railleries de la populace.

Sur ces entrefaites, Siaoux homme d'esprit & de cœur, qui s'étoit signalé dans les armées par sa valeur & par sa conduite, fut élevé au Viziriat. Ce Ministre étoit tel, que l'éxigeoient les besoins de l'Etat dans les nouveaux troubles dont il alloit être agité. Il résolut de mourir plûtôt, que de se rendre l'esclave de l'Aga Bectas, qui usoit insolemment de son pouvoir, faisant faire la garde aux portes du Serrail, & traitant Constantinople comme une ville conquise. Pour signal de son noble courage, il ordonna au Kéaja des Baltagis de tuer le Kul-Kéaja de Bectas, la premiére fois qu'il viendroit au Serrail.

Kioſem piquée de cet ordre réſolut de hâter l'exécution du projet qu'elle avoit formé, de détrôner Mahomet, & de lui ſubſtituer Soliman, jeune Prince d'un nom révéré des ſoldats. La haine de cette Validé pour Tachan fut ſans doute la premiére cauſe de cette étrange réſolution ; peut-être auſſi Kioſem craignoit-elle un fâcheux retour en faveur de ſa rivale. Elle informe Bectas de l'entrepriſe, dans laquelle il s'engage à ſuivre exactement ſes ordres. Elle lui mande donc de forcer le Serrail le lendemain dès la pointe du jour, d'enlever Soliman, & de s'aſſûrer de Mahomet. La choſe étoit d'autant plus facile, que perſonne ne devoit s'oppoſer à l'exécution. Pour ſa propre ſûreté, la Sultane veut qu'une Compagnie de Janiſſaires vienne la prendre à minuit du côté des jardins du Palais, dont la grande porte de fer ſeroit ouverte. Bectas aſſemble pendant la nuit dix mille Janiſſaires en armes, tient Divan dans leur Moſquée, & fait avertir le Viſir-Azem de s'y rendre : il le croyoit dans ſes intérêts, & ne vouloit rien conclure ſans le lui communiquer.

Le Viſir eſt troublé de la hardieſſe de cet ordre, ſa Charge ayant cette prééminence, que celui qui en eſt revêtu ne peut être mandé que par le Grand-Seigneur. Il oublie cependant par prudence les intérêts de ſa dignité, & va au rendez-vous, où par un reſte de déférence, Bectas le fait aſſeoir à ſa gauche, que j'ai remarqué être la place d'honneur chez les Turcs. Surpris de l'appareil & du ſilence des Janiſſaires, le Miniſtre ſe prépara d'abord aux

plus étranges événemens ; il comprit à quel péril il ſeroit expoſé, s'il paroiſſoit déſaprouver le nouveau Gouvernement : il careſſa Bectas, & lui promit à la pointe du jour tout le ſecours qu'il pouvoit ſouhaiter de lui. Son air gai & content cachoit l'inquiétude mortelle dont ſon ame étoit agitée. La prudence de ce Miniſtre dans ce moment déciſif ſauva la vie à ſon Maître, & lui conſerva l'Empire.

Cependant Soliman Kiſlar-Aga ayant entendu les inſtrumens que Kioſem faiſoit jouer par ſes Eunuques, en attendant l'heure où l'on devoit venir la prendre, ſurpris de ce mouvement extraordinaire, obſervoit avec attention toutes les démarches de ſes domeſtiques. Le Viſir le rencontra en retournant au Serrail, & lui apprit le danger preſſant, dont Sa Hauteſſe étoit menacée. Tous deux également attachés à la jeune Validé s'unirent pour ſa défenſe. Ils firent d'abord fermer la porte de fer, & marcherent enſuite à l'appartement de Kioſem : on leur en refuſa l'entrée ; mais le Kiſlar-Aga ayant donné un coup de poignard dans le viſage du premier Capigi, intimida tous les autres, qui abandonnerent leur poſte. Le Viſir ſe hâta de pénétrer juſqu'à la chambre de la Sultane, qu'il donna en garde à ſix Eunuques ; en même-tems il manda aux Bachas ſes amis le péril qui menaçoit l'Empire, & leur demanda un promt ſecours, avec des vivres pour trois jours.

Mahomet & ſa mére dormoient tranquillement, pendant que d'un côté leurs ennemis machinoient leur perte, & que de l'autre des Miniſtres fidèles

travailloient à leur ſûreté. Il étoit tems de troubler un repos ſi hors de ſaiſon. Le Kiſlar fit ſigne aux femmes deſtinées au ſervice de la jeune Validé & du Sultan de les réveiller ; elles le firent, en grattant doucement les pieds de la Sultane, & lui dirent que le Kiſlar-Aga la demandoit, qu'il étoit accompagné du Grand-Viſir & de quelques Eunuques. A ce diſcours, la Validé oubliant qu'elle étoit preſque nue, courut à l'antichambre, & y apprit ſes malheurs : ſes cris réveillerent Mahomet. *O mon fils*, lui dit-elle en le prenant entre ſes bras, *O mon fils, nous ſommes perdus !* Le jeune Monarque trop foible encore pour repouſſer ſes ennemis, eut recours à ſes larmes, qu'il mêla avec celles de ſa mére, tandis que ſes Miniſtres prenoient entre eux de nouvelles meſures contre Bectas & ſes Janiſſaires. Le Sultan ayant été porté ſur le Trône de l'As-Oda, au grand étonnement des Pages qui veillent toute la nuit : *Mes amis*, leur dit le Kiſlar-Aga, *des traîtres & des perfides ont fait mourir le Sultan Ibrahim notre Maître ; ils veulent encore nous enlever ſon fils notre unique eſpérance : il implore vos bras généreux pour le défendre.* Ce peu de paroles eut tout l'effet que le Kiſlar-Aga en avoit eſpéré ; tous les Itchoglans jurerent de mourir pour la défenſe de Sa Hauteſſe.

Les momens étoient précieux ; le Viſir ſçut en profiter. Il fit ſigner au Grand-Seigneur un Arrêt de mort contre le Boſtangi-Bachi, qui avoit laiſſé les portes du Serrail ouvertes, & ordonna à celui qui fut nommé pour lui ſuccéder de faire aſſembler

bler tous les Boſtangis ; l'ordre fut éxécuté ſur le champ : après avoir prêté un nouveau ſerment de fidélité, les Jardiniers furent diſtribués autour des murailles du Serrail ; & on donna l'allarme générale.

Le jour parut; & Bectas voyant les ſecours que les Bachas conduiſoient au Viſir, ſentit le tort qu'il avoit eu de ſe découvrir à ſon ennemi. Sa troupe conſternée ne laiſſa pas de ſe ranger en bataille, & de ſe préparer au combat. Dans cet intervalle Siaoux força le Mupthi de donner un Fétra contre Kioſem ; il étoit conçu en ces termes : *La Sultane Aſeki Kioſem ſera étranglée ; mais ſon corps ne ſera point briſé à force de coups, ni diviſé en pluſieurs parties.* Les Itchoglans élevant le Fétra au-deſſus de leur tête, coururent à l'appartement des femmes, précédés du Kiſlar-Aga, qui commanda aux Eunuques noirs d'en laiſſer entrer vingt. Ricaut dit qu'en paſſant par la chambre des filles, ils rencontrerent la folle de la Validé, qui le piſtolet à la main leur demanda ce qu'ils vouloient ; & qu'ayant répondu qu'ils en vouloient à l'ayeule de Sa Hauteſſe, elle leur répliqua : *Je la ſuis*, & voulut tirer ſon coup, mais que ſon piſtolet ne prit feu qu'à la poudre du baſſinet. Ce fait eſt une bévûe de cet Auteur ; car il eſt de notoriété publique, que dans le Serrail les femmes n'ont point d'armes à feu à leur diſpoſition.

Le bruit que les Pages firent en montant, fut entendu de Kioſem, qui pendant ce tumulte avoit eu le tems de faire de triſtes réflexions ſur le changement de ſa fortune. A la vûe du danger dont

ſes jours étoient menacés, elle fit éteindre les lumiéres, qui, ſuivant la coutume du Serrail, reſtent allumées juſqu'au lever du Soleil, & ſe cacha ſi bien, que les Itchoglans ne la trouvant point, ſoupçonnerent d'abord la fidélité de leur Chef, & réſolurent de le tuer comme un traître. Cependant avant que d'en venir à cet excès, ils chercherent avec ſoin par toute la chambre: enfin Dogangi l'apperçut couchée de ſon long ſous des tapis de Perſe enfermés dans une grande armoire. Sa coëffure étoit relevée de diamans; elle avoit des bracelets aux bras, & à ſes oreilles les fameux pendans qu'Achmet lui avoit donnés: ſa vûe inſpiroit encore du reſpect.

Kioſem découverte regardant Dogangi avec un air mêlé de majeſté & de douceur, lui dit tout bas: *Jeune homme de bonne mine, ſois touché de quelque compaſſion pour moi; il y aura cinq bourſes pour chaque Itchoglan.* Dogangi répondit tout haut: *Traitreſſe, il ne s'agit point à préſent de traiter de ta rançon;* en même tems il la tira par les pieds hors de l'armoire: elle ſe releva promptement, & laiſſa tomber de ſa poche grand nombre de ſequins, pour amuſer les Pages, qu'elle ſçavoit être d'une avidité inſatiable; mais Dogangi tout plein de ſa fureur, qui pour cette fois l'emporta ſur ſon avarice, ſe jetta à ſon coû, & la terraſſa. Aly Boſtangi lui arracha ſes pendans d'oreille, on lui prit ſes autres diamans, on lui ôta tous ſes habits juſqu'à ſa chemiſe (*a*). En cet

(*a*) Ricaut dit que d'autres Pages lui prirent ſes jarretiéres. Il ignoroit ſans doute, que les jarretiéres ne ſont pas en uſage parmi les femmes Turques.

état Kioſem fut traînée hors du Serrail par la porte de l'oiſellerie, afin que le jeune Sultan ne vît & n'entendît rien qui pût exciter ſa compaſſion. Réduite à cette extrémité, cette malheureuſe Princeſſe ne perdit point ſa préſence d'eſprit; la main du Dogangi qui ſerroit la corde pour l'étrangler, s'étant rencontrée proche de ſa bouche, elle lui mordit le pouce, & le força de lâcher priſe. Un coup de poignard qu'elle reçut en même-tems au-deſſus de l'œil droit, la fit évanouir; on la crut morte: mais elle revint bientôt à elle-même; & déja elle tournoit la tête de tous côtés pour chercher du ſecours, lorſque les Itchoglans qui ſe retiroient, revinrent ſur leurs pas, & ſerrerent la corde avec le manche d'une hache juſqu'à ce qu'elle eût rendu l'eſprit.

Le Viſir informé de ſa mort fit arborer l'étendard de Mahomet à la grande porte du Serrail. Ce dernier coup acheva d'accabler les rebelles: tout le peuple courut ſe ranger ſous la banniére du Prophéte; la plûpart même des Janiſſaires abandonnerent Bectas, qui prit la fuite. Il ne ſurvécut pas long-tems à ſa bienfaitrice; on le découvrit le lendemain chez lui déguiſé en Albanois: le Viſir le fit étrangler dans le Serrail, avec tous les autres Chefs de la révolte.

Ainſi mourut à l'âge de ſoixante-dix ans la Sultane Validé Kioſem, femme, mére, ou ayeule de quatre Sultans. Dès le premier pas qu'elle fit vers la fortune, elle ne ſe propoſa rien moins que le Trône: elle y parvint; & ſoutenue par quelques heu-

reux talens , ſurtout par celui de la parole qui la faiſoit réuſſir dans tout ce qu'elle entreprenoit, elle jouit long-tems du fruit de ſes ſoins & de ſes intrigues. Mais que de reſſorts différens concoururent à ſon élévation ! Que de ſoins ! Que d'inquiétudes ! Que de bonheur ! Que d'habileté pour ſe conſerver au faîte de la grandeur !

Née d'une race obſcure, ſon élévation dut être à ſes yeux une eſpéce de ſonge continuel : on le croiroit à peine, s'il étoit permis d'en douter , que la ſimple fille d'un Prêtre Grec, ſans protection , ſans biens, avec le ſecours d'une beauté aſſez commune ait donné la loi à tout ce vaſte Empire pendant l'eſpace de près de quarante ans , maîtreſſe abſolue des biens & de la vie des Sujets du Grand-Seigneur, diſpenſant les graces à ſon gré, & ordonnant en ſouveraine de la punition & des ſupplices ; que tant de Miniſtres & de Grands , illuſtres par leur mérite particulier ou par leurs talens pour la guerre, ayent obéi à la voix d'une eſclave, devenue leur Reine par l'oiſive indolence des foibles Monarques qu'elle plaça ſucceſſivement ſur le Trône des Ottomans.

Négotiations amoureuſes du Serrail.

Des événemens pareils à celui que je viens de rapporter, ſemblent naître de la conſtitution même du Gouvernement chez les Turcs. L'élévation de Kioſem a peu de quoi ſurprendre ; ce qu'on doit admirer en elle , eſt la conſtance de la fortune à

favoriser ses projets : le plus léger accident, un rien pouvoit détruire l'édifice que ses soins avoient élevé ; mais elle posséda souverainement l'art de fixer la légéreté du destin.

Telle est l'étude principale de toutes les Sultanes. S'il ne dépend pas d'elles de prolonger les jours du Monarque qu'elles gouvernent, elles peuvent par une conduite habile prolonger leur autorité au-delà même de son tombeau, par des alliances accréditées, par des liaisons utiles & sûres, par des bienfaits prodigués à propos, par mille autres voies secrétes, semées de fleurs ou arrosées de sang, qu'un voile obscur dérobe à la pénétration du commun des Courtisans. Ainsi elles sont à portée de s'assûrer la souveraine puissance, ou du moins de se mettre en état de la partager, en portant sur le Trône leurs propres enfans, au préjudice de ceux des autres Asékis. Elles la conservent soit par les créatures qu'elles achétent, ou par les victimes qu'elles immolent ; si ce n'est qu'à force de brouiller l'Etat, elles ne tombent elles-mêmes, comme Kiosem, sous ces mêmes coups qu'elles avoient destinés aux autres.

On ne sçut jamais au vrai ni le nombre, ni la qualité des auteurs de la conspiration, qui succéda immédiatement à la déposition d'Achmet III. On en accusa quelques Sultanes qui avoient eu du pouvoir sous le Gouvernement de ce Prince ; après avoir examiné de près avec son Conseil les démarches de tous ceux qui passoient pour mécontens du malheur de son oncle, Mahmouth soupçonna que Fateïma, femme du Grand-Visir Ibrahim

& fille d'Achmet, y avoit plus contribué que personne. On dit que dans le deſſein de rétablir ſon pére qui l'avoit beaucoup aimée, cette Princeſſe ſe ſervit habilement des tréſors que le Sultan ſon couſin lui avoit abandonnés, pour corrompre les Janiſſaires, & la plus grande partie des Officiers. La peſte étouffa ſa vengeance avec elle dans le vieux Serrail, où elle avoit été transférée.

En entrant dans le Serrail, l'Ambition méne l'Amour à ſa ſuite ; ce petit Dieu délaſſe des ſoins du Gouvernement le Monarque, les Miniſtres & les Sultanes : l'hideuſe ſévérité qui l'eſpionne, aſſaiſonne tous ſes tours ; le myſtére le rend plus vif & plus aimable.

Il eſt peu de régnes qui ne ſoient ſignalés par quelque intrigue de ſa façon. Souvent en folâtrant il conduit ſes favoris aux Charges les plus honorables par un chemin ſemé de roſes ; quelquefois auſſi il en fait ſentir les épines aux malheureuſes victimes qu'il ſacrifie.

Dans ce Palais ſi bien fermé régne un eſprit de débauche & de galanterie beaucoup plus vif, qu'en aucun autre lieu de la terre : il fait naître les déſirs, & pour les ſatisfaire, il ſçait gagner des créatures, & s'en ſervir utilement.

Si l'on en croit un Auteur, Cara-Muſtapha, ce Viſir ſi célébre, dut ſon élévation à une intrigue d'amour, & ſa chute à ſa conſtance. Le Béglerbeg d'Egypte étant mort, le Grand-Seigneur, contre l'uſage ordinaire du Serrail, pria ſa mére de paſſer dans la Chambre du Tréſor, pour y conſidérer les

rares & précieux bijoux du Bacha, qu'on y avoit apportés. Entre les Officiers de cette Chambre, Muſtapha ſe diſtinguoit par un air de grandeur qui lui étoit naturel. La Sultane le remarqua : elle demanda à ſon fils quel étoit le nom de cet Officier de ſi bonne mine, quels étoient ſes parens. Mahomet ſans pénétrer le ſecret intérêt qui pouſſoit ſa mére à cette curioſité, lui apprit qu'il étoit neveu du Viſir Kioprili. A cette réponſe la Validé préſenta à Muſtapha une émeraude de prix, & lui donna par-là une premiére marque de l'affection qu'elle commençoit à ſentir pour lui.

Le penchant des Sultanes pour le plaiſir eſt inſurmontable. Depuis ce moment celle-ci ne chercha plus que l'occaſion de ſatisfaire ſa paſſion. En ce tems-là le Kiſlar-Aga avoit fait entendre aux Odaliques, qu'il étoit ſenſible à leurs charmes, & qu'il ſe trouveroit heureux que quelqu'une d'entr'elles prît du goût pour lui. Cette déclaration donna lieu à une des plus enjouées de feindre de l'aimer : elle lui promit un entretien ſecret, lorſque toutes ſes Compagnes ſeroient endormies, grace que le Kiſlar lui avoit demandée. Il n'eut garde de manquer au rendez-vous ; mais à peine fut-il entré dans la chambre, que toutes les filles l'inſulterent, & le forcerent par leurs railleries à ſe retirer.

Informée de l'avanture, la Validé fit comprendre à l'amante téméraire que le Kiſlar étoit vindicatif, & qu'elle avoit tout à craindre de lui après cet outrage : elle lui promit ſa protection, ſi elle vouloit réparer ſa faute, en cas que ſur le nouvel

aveu qu'elle feroit au Kislar de sa tendresse, il en exigeât quelque preuve. Pour calmer les allarmes que ce projet faisoit naître dans l'esprit de l'Odalique, la Sultane lui dit qu'elle prendroit sa place, lorsque le Kislar viendroit au rendez-vous ; qu'elle avoit ses raisons pour en agir de la sorte. L'esclave flattée de la puissante protection qu'on lui promettoit, se soumit à tout, sans rien comprendre dans ce mistére. Lorsqu'elle revit le Kislar-Aga, elle blâma artificieusement l'imprudence de ses Compagnes, parut réellement fâchée de leurs railleries, & joua si bien le rôle d'amante passionnée, que trompé par l'apparence l'Aga se crut véritablement aimé. Il convint avec cette fille de la nuit qu'il choisiroit pour aller réparer le tems, que la présence des Odaliques lui avoit fait perdre. Instruite de cet entretien, la Validé s'applaudit par avance du plaisir qu'elle auroit à surprendre le Kislar ; son intention étoit de le mettre par la crainte du châtiment dans les intérêts de sa passion pour Mustapha.

Cependant on ne sçait par quelle raison le Kislar pria Mustapha de tenir sa place au rendez-vous. La Validé qui avoit prévenu l'amant, ouvrit une lanterne sourde, & se promit de nouveau de tirer de cette avanture tout l'avantage qu'elle pouvoit espérer en faveur de sa passion. Déjà elle commençoit à intimider le faux Kislar, lorsqu'elle reconnut son cher Mustapha. Qu'on juge quelle fut alors sa surprise.

Allarmé de ses premiéres menaces, déja Mustapha

pha déteſtoit la perfidie de ſon ami, lorſque la Sultane le tira de ſon erreur ; elle lui avoua la forte paſſion qu'elle avoit pour lui, & n'oublia rien pour lui en donner des preuves : Muſtapha l'informa à ſon tour de tout ce que lui avoit dit le Kiſlar.

Dès qu'il fut jour, la Validé fit appeller celui-ci. *Quatre muets*, lui dit-elle, *te cherchent de la part du Grand-Seigneur pour t'étrangler, parce que tu as fait entrer de nuit un homme dans le Serrail.* Le Kiſlar-Aga ſaiſi de frayeur conjura la Sultane de lui ſauver la vie : elle le lui promit, à condition qu'il lui apprendroit toutes les circonſtances de cette avanture, dans laquelle elle feignit que la Sultane Reine étoit intéreſſée. Satisfaite enſuite de la ſincérité de ſon aveu, elle lui fit connoître qu'elle ſçavoit rendre ſervice à ſes amis, ſans attendre qu'ils l'en priaſſent, & l'aſſûra qu'il pouvoit ſe retirer ſans crainte, parce qu'elle avoit empêché que Sa Hauteſſe ne fût inſtruite de ſa faute. Quelque-tems après elle lui fit confidence de ſon amour pour Muſtapha, & lui déclara que le plus agréable ſervice qu'il pût lui rendre, ſeroit de l'introduire la nuit dans ſa chambre. L'Eunuque qui lui devoit la vie, lui jura d'aller ſur le champ informer Muſtapha de ſon heureux ſort, afin qu'il ſe préparât à y répondre avec l'empreſſement que méritoit une faveur ſi ſinguliére.

L'habile Sultane ayant ainſi engagé le Chef des Eunuques à ſervir ſa paſſion, reçut pluſieurs fois Muſtapha dans ſon appartement : mais ce doux commerce étoit à peine établi, que le Grand-Viſir qui penſoit à avancer ſon neveu, le retira du Ser-

rail, & le mit dans les troupes, afin qu'il fût à portée de se signaler à la guerre.

Sensible au départ de son Amant, la Sultane chercha dans son esprit des expédiens pour le faire revenir à la Porte, & pour l'y retenir par un emploi honorable. Comme elle avoit beaucoup de part au Gouvernement, il ne lui fut pas difficile d'en trouver l'occasion. La Charge de premier Ecuyer étant devenue vacante, elle assûra au Sultan qu'il obligeroit sensiblement le Visir, en donnant cette place à son neveu. Mustapha eut ordre de quitter l'armée, & renoua en arrivant son premier commerce avec la Validé.

Assan Béglerbeg d'Asie s'étoit révolté ; d'autres Gouverneurs complices de sa rebellion ravageoient avec lui les frontiéres de la Natolie : le Grand-Visir avoit été obligé de rappeller les troupes qu'il avoit envoyées pour les réduire, & de préparer des forces plus considérables. Assan avoit épousé Bach-Lari, sœur de Mahomet, qui quoiqu'elle n'eût alors que seize à dix-sept ans, avoit déja été mariée à trois Bachas : mais depuis sa révolte, celui-ci n'avoit plus les mêmes égards qu'auparavant pour la jeune Princesse. Le Sultan son frére à qui elle en avoit porté ses plaintes, en marqua un jour son mécontentement en présence de Mustapha ; & celui-ci pressé d'un sentiment secret dont il ignoroit le principe, s'offrit aussi-tôt d'aller à l'armée d'Assan, & de lui couper la tête moyennant un Catischérif. L'offre fut acceptée par Mahomet, qui en chargeant l'Ecuyer d'une commission si délicate, crut

lui donner une preuve de ſa bienveillance qu'il s'efforçoit de mériter. La Validé de ſon côté allarmée du péril où ſon Amant alloit s'expoſer, reprocha à ſon fils qu'il ſacrifioit mal à propos le neveu d'un Miniſtre fidèle, & dépêcha un Courrier après Muſtapha, pour le rappeller ; mais il étoit déja ſur les terres occupées par les rebelles. Sa prudence trompa la défiance du Bacha révolté : après lui avoir coupé la tête, il chercha la Princeſſe Bach-Lari, qu'il trouva confondue dans un Serrail avec d'autres femmes ; auſſi-tôt il donna ſes ordres pour ſon retour à Conſtantinople, où elle déſiroit ſe rendre auprès de Sa Hauteſſe. Pendant le voyage, Muſtapha ne perdit aucune occaſion de voir la Princeſſe ; & ſans ſe déclarer ouvertement, il lui fit comprendre, que le reſpect qu'il devoit à la ſœur de ſon Maître étoit le moindre motif de ſon aſſiduité & de ſes complaiſances (*a*). Soit inclination, ſoit reconnoiſſance pour le ſervice qu'elle venoit d'en

(*a*) Sans employer la langue, il eſt des interprétes,
Qui parlent clairement des atteintes ſecrétes:
Un ſoupir, un regard, une ſimple rougeur,
Un ſilence eſt aſſez pour expliquer un cœur.
Tout parle dans l'amour ; & ſur cette matiére
Le moindre jour doit être une grande lumiére.

Racine a dit en moins de mots :

L'amour n'eſt pas un feu qu'on renferme en une ame.
Tout nous trahit, la voix, le ſilence, les yeux ;
Et les feux mal couverts n'en éclatent que mieux.

recevoir, la Sultane lui accorda la permiſſion de lui envoyer des Sélams.

Tout Conſtantinople retentit de l'habileté, du courage & de la fidélité de Muſtapha; Mahomet le fit Capitan-Bacha, Caïmacan, enfin Grand-Viſir. Il y a lieu de croire, que la Validé toute puiſſante auprès de ſon fils eut la meilleure part à la fortune de ſon amant. L'Amour éleva ainſi ſon favori.

Depuis que la Princeſſe Bach-Lari fut entrée au Serrail, la Sultane Validé ne ſervit plus que de couverture & de prétexte à la nouvelle paſſion de Muſtapha, qui depuis long-tems étoit dégoûté de ſes faveurs. Il ne répondoit à ſes empreſſemens, que pour ſe ménager la facilité de donner de ſes nouvelles à la veuve d'Aſſan, & de lui peindre l'ardeur de ſon amour avec le langage expreſſif des Sélams. La place éminente qu'il occupoit lui permettoit d'aſpirer à l'alliance de ſon Souverain; il demanda donc au Sultan la Princeſſe Bach-Lari pour femme, & fournit par là à la Validé la premiére occaſion d'ouvrir les yeux ſur ſon ingratitude. Soit que cette Sultane mépriſât l'infidélité d'un amant dont la grandeur étoit ſon ouvrage, ſoit que tout ingrat qu'il étoit elle l'aimât encore, elle borna ſa vengeance à empêcher une union, qui bleſſoit la fierté & la tendreſſe de ſon cœur. Loin de déſapprouver ce mariage, dit-elle à Mahomet qui la conſulta à ce ſujet, je ne puis que louer ton attention, Seigneur, à t'attacher tes meilleurs Officiers. Ta Hauteſſe fera donc bien; mais tu ferois encore mieux, ſi au lieu d'accorder ta ſœur au Viſir, tu

lui donnois ta fille, quoiqu'elle n'ait que cinq ans. Elle prononça ces derniers mots d'un air de désintéressement, qui acheva de persuader le Monarque: malgré ses priéres & ses sollicitations, Mustapha perdit l'espérance de posséder Bach-Lari; elle épousa le Bacha de Bude, chez qui elle se rendit avec ses richesses.

Le Visir qui depuis cette démarche ne pouvoit plus soutenir les regards de la Validé, tomba dans une mélancolie noire & sombre. Envain ses amis les plus fidèles tâcherent de l'en retirer, en lui procurant des plaisirs propres à modérer sa douleur; leurs soins furent inutiles. Les peines du cœur sont différentes de celles de l'esprit; la raison seule travaille envain à les calmer : il faut qu'elles ayent leur cours; le tems seul peut les adoucir. Enfin Mustapha chercha à se consoler, en se signalant par ses exploits guerriers, & parut oublier pour quelque-tems l'objet aimé, dont la possession lui étoit interdite. Il lui sembloit même n'avoir plus que du mépris pour tout engagement de cœur. Cependant il avoit beau se déguiser à lui-même ses sentimens : ce dépit amoureux qui lui mettoit les armes à la main, étoit toujours l'effet de sa passion; elle guidoit à son gré les pas du Général amoureux : il l'étoit d'autant plus qu'il faisoit plus d'efforts pour ne pas l'être (*a*). Tel fut le motif secret de la guer-

(*a*) Tant est vrai ce quatrain, que Benserade écrivit à Chantilly sur l'écorce d'un arbre :

Adieu, fortune, honneurs; adieu, vous & les vôtres:
Je viens ici vous oublier.

re d'Allemagne, & de ce Siége fameux qui allarma toute la Chrétienté. Sur des prétextes assez frivoles, le Ministre tourna de ce côté-là les armes de son Souverain, parce qu'en qualité de premier Visir ayant droit de commander l'armée en chef, il seroit à portée de visiter de tems en tems à Bude la Princesse Bach-Lari qu'il aimoit encore. Ainsi l'amour se nourrit & se repaît d'idées consolantes au défaut des réalités. La constance de Mustapha lui devint funeste : on lui imputa les malheurs de cette guerre ; & il paya de sa tête le mauvais succès d'une entreprise, dont l'amour seul avoit été le principe.

Les Sultanes sont initiées dans le Gouvernement : maux qui en résultent.

L'intrigue de Mustapha avec la Validé & l'élévation de ce Visir nous apprennent, comment se conduisent les intrigues du Serrail. Tout s'y passe sous le masque, & dans le silence. Si un homme y est introduit, c'est toujours sous un habit d'esclave. Les Sélams, les présens, tout y est caché sous un voile trompeur. Une Juive, par exemple, fait les commissions d'un Amant, sous prétexte d'aller vendre au Serrail des curiosités & des bijoux. L'ambition des Sultanes, leur penchant pour le plaisir, l'insatiable avarice des Eunuques favorisent ces in-

Adieu, toi-même, Amour, bien plus que tous les autres
Difficile à congédier.

trigues : elles réussissent souvent malgré les précautions du Sultan, & l'apparente férocité des Gardiens de ses plaisirs.

Par leurs galanteries, par les Charges & les emplois qu'elles obtiennent, les Sultanes se font des créatures parmi les Officiers du Grand-Seigneur & de l'Empire ; & par reconnoissance ceux-ci dans l'occasion prêtent leur secours à leurs puissantes protectrices. C'est ici la principale source des fréquentes révoltes des Bachas. Que de victimes immolées aux passions de ces femmes ! Que de sujets innocens payent de leurs biens, souvent de leur vie, l'injuste protection que ces favorites initiées dans le Gouvernement accordent aux cruels Gouverneurs, qui se livrent à leurs ambitieux projets, pour éviter le châtiment dû à leurs crimes !

Les exactions des Gouverneurs de Province, & la misére des peuples, ne sont pas les suites les plus funestes des secrétes intelligences des Sultanes avec leurs créatures. Souvent l'Etat même en est ébranlé jusques dans les fondemens : les Sultans eux-mêmes sentent quelquefois chanceler le Trône sur lequel ils sont assis ; trop coupables de confier à des femmes esclaves une autorité sacrée, qu'on ne doit manier qu'en tremblant, qu'on trahit si souvent, & qui dégénére en une odieuse tyrannie, dès que l'amour de l'Etat & des Sujets cesse d'en être le dispensateur.

A peine le Sultan Mustapha eut déclaré, qu'il ne vouloit point avoir d'enfans, & qu'il étoit résolu de laisser l'Empire à ses neveux, que pour s'assûrer

le Gouvernement, la Validé confia le ſceau redoutable à Mahomet-Bacha, qui avoit épouſé une de ſes filles. Elle changea les Gouverneurs de l'Aſie & de Damas, conféra à ſes créatures toutes les Charges du Serrail; & ne pouvant trop élever à ſon gré le nouveau Viſir, elle ajoûta à ſa dignité celle de Capitan-Bacha. Ces changemens firent déteſter Muſtapha, qu'on ſe contentoit de mépriſer auparavant: ils hâterent ſa dépoſition; peut-être même en furent-ils l'unique cauſe. Un Souverain s'expoſe lui-même, lorſqu'il abandonne le pouvoir ſuprême à des mains trop foibles.

Mahomet fils aîné d'Amurat III. confia toute l'autorité à la Sultane Baffo ſa mére, ſur laquelle il ſe repoſa de tout le poids du Gouvernement. Quels chagrins ne lui attira pas cette confiance aveugle?

Achmet I. remet le ſoin des affaires à ſa favorite Keira, qui abuſe de ſon pouvoir: auſſitôt les Janiſſaires inveſtiſſent le Serrail, & demandent la tête de la Sultane avec une inſolence qui fait trembler Sa Hauteſſe. Achmet eſt forcé d'abandonner en ſoupirant l'objet de ſon amour; on l'accable d'indignités, on déchire ſon corps en mille piéces.

Mulki-Kadun, femme hardie & intrigante, gouverne-t-elle l'Empire? Les Janiſſaires courent au Serrail en tumulte, & demandent fiérement au Grand-Seigneur la tête de ſes favoris. Mulki-Kadun périt; tous les Eunuques ſont immolés à la haine qu'on lui porte: on les étrangle, on jette leurs corps par deſſus les murailles du Serrail; ils ſont traînés à l'hippodrôme, hachés par morceaux, rôtis & mangés.

Kioſem

Kioſem elle-même, cette Validé ſi abſolue, entend demander ſa tête, pour avoir fait trancher celle de Caſref-Bacha Général de la Cavalerie. Cette Sultane veut-elle perdre Tachan ſa rivale ? Les deux corps de l'Etat les plus redoutables & qui en ſont le boulevard, arment pour la défenſe des deux Sultanes : déja ils ſont ſur le point d'en venir aux mains ; & ce terrible effet de la foibleſſe du Monarque, s'il n'eût été détourné, eût fait périr dans le même jour les plus belles & les meilleures troupes de tout l'Empire. De quelque côté que penchât la victoire, elle laiſſoit l'Etat expoſé à la fureur des ſéditieux, & à tous les efforts des ennemis extérieurs. Telles ſont les ſuites du mauvais Gouvernement des Turcs.

Devenus plus prudens à force d'expérience, ils ſemblent aujourd'hui prendre des précautions contre les malheurs qui affligent tout l'Empire, lorſque les Sultanes poſſédent ſeules, ou partagent avec le Grand-Seigneur la puiſſance ſans bornes attachée à ſon ſceptre. Au commencement de ce ſiécle, dit la Motraye, on ſoupçonna la Sultane Validé d'être d'intelligence & de moitié avec le Muphti pour le profit des emplois de l'Empire, que ce dernier mettoit comme à l'enchére, & que le Grand-Seigneur qu'il gouvernoit, donnoit ou ôtoit ſelon ſes conſeils. Ce fut ce qui porta les mécontens, qui en 1703. éleverent Achmet III. ſur le Trône à la place de Muſtapha, à exiger de lui, qu'il ne donneroit aucune part dans les affaires à la Sultane ſa mére.

CHAPITRE IV.

L'ambition des Ministres donne de rudes secousses au Trône.

CE ne sont pas seulement les Sultanes, qui par leurs intrigues causent en Turquie des révolutions dans l'Etat; les Ministres également ambitieux portent à l'Empire des coups qui ne sont pas moins terribles. Pourroit-on le croire? Les dépositaires de l'autorité suprême, des hommes comblés des bienfaits de leur Souverain, qui possédent son estime & sa confiance, sont les premiers à hâter sa chûte, pour se conserver l'autorité dont ils abusent. Que le Prince aime la justice; qu'il punisse ceux qui sous son nom oppriment le peuple; c'en est assez pour le rendre coupable aux yeux d'un Ministre intéressé à sa ruine. Le sort des armes a-t-il été contraire? Un Visir qui craint la juste punition de ses injustices & de ses violences trop connues du Monarque, profite de ce mauvais succès, excite des murmures, machine sa déposition, & y réussit, en excitant quelque révolte. Tant il est vrai qu'un Prince n'a jamais moins d'autorité, que lorsque celui qu'il employe en ses affaires, en a trop (*a*).

Tantôt des calamités publiques semblant se suc-

(*a*) C'est la pensée de Philippe de Comines, & de Claude Seissel Archevêque de Turin. *Autoritatis servus immodicæ nota est autoritatem non habentis Principis.*

céder ſans interruption, irritent le peuple crédule & ignorant, qui par un principe de Religion, croit que dans un homme le malheur eſt une marque infaillible de la haine de Dieu & du mépris du Prophéte; qu'ainſi il eſt permis aux peuples de ſacrifier au bien public le Prince auquel cette malédiction eſt attachée. Quelquefois la cruauté du Sultan le fait déteſter; ou bien on le mépriſe ſans en ſçavoir trop la raiſon : dans cette diſpoſition des eſprits, ſes belles qualités même comparées à celles de ſon frére, de ſon fils ou de ſon neveu, paſſent pour autant de défauts. Enfin les Janiſſaires d'humeur inquiéte & remuante ſuſcitent une révolte, & demandent un nouveau Maître dans la ſeule vûe de recevoir les largeſſes accoutumées.

Tant de prétextes de brouiller dans un Etat auſſi tumultueux en ont ſemé l'hiſtoire de mille traits funeſtes & tragiques. Peu d'Empereurs Turcs ſont morts paiſiblement ſur le Trône : du moins il n'en eſt aucun, qui pendant ſon régne n'ait quelquefois éprouvé l'inſolence de ſes eſclaves. Muſtapha I. fut dépoſé à cauſe de ſes déréglemens & de ſon peu de mérite. Oſman perdit le Trône & la vie, pour n'avoir pû réuſſir dans ſon expédition contre la Pologne, & parce qu'il fut ſoupçonné d'avoir projetté de tranſporter hors de Conſtantinople le ſiége de l'Empire. Ibrahim fut le Sardanapale des Turcs. Pendant ſon régne, l'ambre brûloit ſans ceſſe dans les appartemens du Serrail; on en mettoit dans toutes les ſauſſes, pour les rendre plus piquantes, & pour animer un Prince qui ne reſpiroit que la

débauche. Un jour ce parfum ayant manqué, quoiqu'il fût minuit, on envoya chez un Marchand Anglois qui en avoit un morceau, & on le lui acheta quarante mille livres. Ce Prince indigne de régner se vit ôter la Couronne pour ses impiétés & l'excès brutal de son incontinence. C'est ce que prouve le Fétra de sa mort : *Sultan Ibrahim digne de mort, pour avoir abusé des femmes & des filles de ses sujets*. L'épuisement du Trésor & des Finances & les malheurs de la guerre furent les prétextes, dont se servirent les ennemis de Mahomet IV. pour le déposer. Son frére Mustapha éprouva le même sort. Enfin Achmet III. ne fut pas plus heureux. J'insére ici un récit succint de cette derniére révolution arrivée dans l'Empire Ottoman, afin que le Lecteur puisse y découvrir la source de ces étranges vicissitudes, si fréquentes dans la Monarchie Turque, & vraisemblablement de toutes les secousses qu'elle essuyera dans la suite, si les Sultans ne deviennent moins foibles, plus éclairés & plus habiles, leurs Ministres plus fidèles, & leurs Sultanes moins ambitieuses.

Relation de la derniere Révolution arrivée à Constantinople, ou de la déposition d'Achmet III.

Rien n'est si ordinaire dans l'Empire Ottoman, dit un Auteur, que de voir la Milice déposer ses Empereurs & leurs Ministres. Il sembloit cependant, qu'après un régne de vingt-huit ans, Achmet III. pouvoit se flatter d'éviter un pareil sort. Ibrahim-

Bacha, ſon gendre & ſon favori, cauſa ſon malheur. Dès qu'il approcha de la perſonne du Monarque, ce Miniſtre comprit que ce Prince aimoit uniquement l'argent, & que le moyen le plus sûr pour lui de conſerver ſes bonnes graces, & par une ſuite naturelle les douceurs de ſa dignité, étoit de lui en fournir en abondance. Ceux qu'il employa pour en amaſſer ſe rendirent inſupportables par leur hauteur & par leurs vexations (*a*); Achmet lui-même devint odieux au peuple, aux gens de Loi & à toutes les troupes, par les irréſolutions d'Ibrahim ſur la guerre de Perſe, & par la longueur des préparatifs de cette expédition. Ces circonſtances fâcheuſes ainſi réunies furent autant d'avant-coureurs d'une prochaine révolution : voici quel en fut le prétexte.

Le Bacha Cuperli ayant été ſurpris dans ſa marche à la tête de quarante mille hommes qu'il conduiſoit vers Tauris, fut défait par les Perſans, & obligé de ſe retirer du côté d'Erivan. Thamas-Kouli-Kam, pour ſe venger des cruautés exercées par les Turcs lorſqu'ils firent irruption dans l'Arménie Perſane, fit couper le nez & les oreilles à trois cens des priſonniers faits dans cette action; & dans cet état il ordonna qu'ils fuſſent embarqués ſur la mer Noire dans un vaiſſeau du pays. Ibrahim Grand-Viſir qui avoit été l'auteur de la guerre de

(*a*) Ainſi l'or, ſelon un Auteur Anglois, fait l'office du poiſon dans le corps de l'Etat; il corrompt le ſang pur de la Nation. Ces ſuperbes édifices richement meublés d'étoffes d'or & de ſoie, ſont, dit-il, autant de monumens des ſermens violés; ce ſont les dépouilles & l'orgueilleuſe & criminelle parure d'une grandeur mercenaire.

Perſe & de tous les mauvais traitemens faits aux Perſans, informé de la mutilation des priſonniers Turcs, craignit avec raiſon qu'une exécution de cette nature n'eût des ſuites fâcheuſes : il dépêcha auſſi-tôt des courriers, avec des ordres précis aux Gouverneurs des Places ſituées à l'embouchure de la mer Noire, de couler à fond le premier vaiſſeau qu'ils appercevroient

Le ſuccès répondit à ſon attente : le vaiſſeau qui portoit ces malheureux fut englouti, & l'affaire n'eût point eu de ſuites, ſi Patrona qui, dit-on, avoit été témoin de l'exécution faite en Perſe & du naufrage des priſonniers, n'eût rendu public ce que le Miniſtre vouloit tenir caché. Ce Patrona, Albanois de nation, avoit été autrefois Léventi ſur la galére *la Patrona*, d'où il avoit tiré ſon nom. Il s'étoit fait enſuite Janiſſaire, ainſi que Muſlu & Haly, qui lui ſervirent de ſeconds dans ſon entrepriſe. Le métier de Patrona étoit de vendre des habits. Quelques Mémoires le font courtier de Marchand, Muſlu vendeur de caffé, & Haly chef d'une révolte arrivée à Smirne quelque tems auparavant. Quoiqu'il en ſoit, Patrona, homme hardi & entreprenant, conçut le deſſein de changer la face du Gouvernement. Il s'aſſocia pour l'exécution cet Haly dont je viens de parler, & ſix autres de ſes camarades, & le 28. Septembre, à huit heures du matin, il parut dans la grande place de Conſtantinople accompagné de huit perſonnes, toutes réſolues de pouſſer à bout l'audacieux projet de leur Capitaine. Ces ſéditieux parcoururent la place, portant au bout d'un

bâton une vieille piéce de taffetas, & criant à haute voix : *Tout vrai Musulman doit suivre notre parti, & se rendre dans la grande sale d'Estmeidan, pour y défendre le bien public & faire exécuter les Loix.* De-là ils allerent au grand Bézesten (*a*), dont ils firent fermer la porte & toutes les boutiques. Là Patrona fit une peinture vive des indignités commises sur les soldats Turcs, en représailles de celles que le Grand-Visir avoit fait essuyer aux Persans. Quelques Janissaires touchés de ce discours se joignirent aux mécontens avec quelques Jebegis. L'approbation tacite & l'inaction des habitans de Constantinople, plutôt qu'aucun secours réel, favoriserent une entreprise aussi hardie. Les principaux Officiers des Janissaires abandonnerent leurs Odas, & les Chiaoux-Bachis se retirerent, tant pour n'être point enveloppés dans la révolte, que pour ne pas se voir obligés de s'opposer aux rebelles, qui s'étoient déja partagés en Compagnies, & avoient posé des Corps-de-gardes pour la sûreté des Marchands & des grandes Places. Plusieurs Janissaires s'étant joints à eux, grossirent tellement leur parti, que quoique soutenu de ceux que lui avoit envoyés le Capitan-Bacha qui commandoit dans la ville en l'absence du Grand-Visir, l'Inspecteur du Bézesten tenta envain d'y faire revenir les Marchands, pour vaquer à leur commerce.

L'Aga des Janissaires ne se croyant pas en état d'arrêter la sédition, se renferma chez lui, & ne pa-

(*a*) C'est une place couverte, où il y a plus de mille boutiques de toutes sortes de marchandises.

rut plus. Le Kéaja du Visir qui ce jour-là étoit venu à Constantinople pour ses affaires particuliéres, fut si effrayé à la premiére nouvelle de ce soulévement, qu'il se sauva avec deux confidens à bord d'un bâtiment, & prit la fuite. Le Capitan-Bacha qui étoit alors dans son Palais sur le Canal de la mer Noire, revint à Constantinople, & fit de nouveaux efforts pour faire ouvrir le Bézesten & les boutiques ; mais n'ayant pas mieux réussi que l'Inspecteur de cette Place, il se contenta de donner quelques ordres à l'Arsenal, & joignit le Grand-Seigneur qui étoit allé au Palais de la Sultane Cahige sa sœur, près de Scrutari. Le Visir & tous les autres Bachas suivirent l'exemple de cet Officier. On tint un grand Conseil sur les moyens d'arrêter les progrès de la rebellion. Achmet résolut de se rendre à Constantinople, soit qu'il crût sa présence capable de rétablir le calme dans cette Capitale, soit qu'il voulût être à portée de veiller de plus près sur les démarches des révoltés.

Tout le camp fut consterné de cette sédition : ceux qui possédoient des Charges en furent le plus allarmés. Ils se cacherent aussi-tôt, & sans songer à faire leur devoir, ils abandonnerent lâchement leur Maître ; de sorte qu'en arrivant au Serrail, le Grand-Visir n'étoit suivi que de son Kéaja, d'un valet de chambre & de deux domestiques.

Ce Ministre songea d'abord à employer la force, pour mettre les rebelles à la raison : il envoya des ordres au Camp, pour en faire venir des troupes ; mais il ne put assembler cette nuit que cent

personnes

personnes & quelques Matelots, qui transporterent au Serrail le Trésor & les effets les plus précieux.

Les mécontens se donnoient de leur côté de grands mouvemens, pour grossir leur parti ; ils forçoient de les suivre tous ceux qu'ils rencontroient sur leur passage, menaçant de la mort ceux qui refusoient de se déclarer pour eux. Ils passerent au quartier des Spahis, où ils trouverent des mousquets, des sabres, & des dards : delà, comme s'ils eussent été les maîtres de la ville, ils allerent ouvrir toutes les prisons, & tirerent de la chaîne tous les Forçats. Ils élurent ensuite un Aga des Janissaires, un Jebegi-Bachi ; & les plus courageux d'entr'eux prirent la place des Officiers qui s'étoient cachés. Enfin ils dresserent leurs tentes, formerent un Camp, & prirent les mesures convenables pour pourvoir à la sûreté de la Capitale, & presser le succès d'une entreprise si heureusement commencée, qui n'avoit, disoient-ils, d'autre cause que les malversations des Ministres, qu'ils demandoient qu'on leur livrât. Telle fut leur réponse aux députés du Visir, lorsqu'il leur envoya demander les raisons de leur révolte.

Cependant après plusieurs délibérations sur la triste situation des affaires, ce Ministre & le Kéaja résolurent d'avoir recours à l'étendart de Mahomet, espérant que le respect du peuple pour la Religion l'engageroit par devoir & par affection à se ranger du côté du Grand-Seigneur. Ils arborerent en effet cet étendart sur la seconde porte du Serrail, & fi-

rent de grandes promesses. En même-tems ils envoyerent ordre aux Canoniers de se rendre au Serrail, pour le défendre contre les ennemis de Sa Hautesse.

Le peuple ne fit aucun mouvement contre les mécontens : les Topchis refuserent d'obéir aux ordres du premier Ministre ; & la division se mit parmi les Bostangis & les Baltagis, qui s'ils eussent été bien unis, auroient pû défendre le Palais de leur Souverain. Réduit au désespoir, le Visir couroit comme un insensé par tout le Serrail, exhortant tout le monde à prendre les armes, & demandant à chaque instant si les rebelles ne s'étoient point encore rendus maîtres du Palais.

Pendant que tout étoit ainsi en agitation dans le Serrail, les séditieux ne demeuroient pas oisifs dans la ville. Ils détacherent plusieurs partis, pour aller piller les maisons de ceux qu'ils avoient proscrits, c'est-à-dire, de tous ceux qui directement ou indirectement avoient eu quelque part dans le ministére. Ils se rendirent entr'autres chez le Vaivode de Galata, où ils trouverent beaucoup d'argent, qu'ils jetterent par les fenêtres, ainsi que tous les meubles, disant que ce n'étoit point aux Musulmans à profiter des rapines & des extorsions de cet indigne Ministre sur les Infidèles, & que comme c'étoit leur bien, il étoit juste qu'ils le reprissent.

Le lendemain trente Septembre les Rebelles firent venir dans leur Camp un des Cadileskers, que le Grand-Visir avoit exilé dans ses terres, pour avoir parlé trop librement au Conseil contre les desseins

de ce Miniſtre. Ils envoyerent en même-tems un détachement à Tophana, pour inviter les Topchis à ſe joindre à eux, ce que ceux-ci exécuterent. Le même jour Achmet conféra la Charge de grand-Amiral à l'Alidi, ou premier Capitaine de vaiſſeau de guerre, afin de ſe conſerver l'Arſenal par ſon moyen : cet Officier accepta cette dignité, & fit ſon entrée à l'Arſenal au bruit de neuf coups de canon de chaque vaiſſeau de guerre. Mais réfléchiſſant enſuite qu'il ne devoit ſon élévation qu'à la néceſſité, & prévoyant que ſon autorité ne ſeroit pas de longue durée, il ſe rangea du côté des révoltés, qui le confirmerent dans ſa Charge. Après avoir pris quelques meſures avec eux, il retourna à l'Arſenal, où il fit équiper quatre Galéres, qu'il envoya devant le Serrail, pour en couper la communication. Il défendit en même-tems ſous de rigoureuſes peines d'y porter des vivres, & fit fermer tous les aquéducs. Le nouvel Aga des Janiſſaires donna de ſon côté les ordres néceſſaires, pour entretenir l'abondance dans la ville ; il poſta par tout des Gardes pour la ſûreté des Marchands, & pour empêcher le pillage.

Tant de préſence d'eſprit, d'ordre & d'arrangement déſeſpérerent Achmet. Abandonné de tout le monde, il fit une nouvelle tentative. Les mécontens inexorables perſiſtoient dans la demande qu'ils avoient faite de la tête de ſes principaux Miniſtres : il ſe détermina enfin à envoyer en priſon le Grand-Viſir, le Kéaja, & le Capitan-Bacha ; le Muphti fut en même-tems exilé dans une des Iſles de l'Archipel.

Le premier Octobre ſept mille Janiſſaires, qui quelques jours auparavant avoient été commandés pour paſſer en Perſe, revinrent ſur leurs pas, & allerent ſe joindre aux Rebelles. Ce renfort redoubla les allarmes du Sultan. Par le conſeil de ſes confidens, il fit étrangler les trois Miniſtres priſonniers, & envoya leurs corps aux mécontens, dans l'eſpérance de les appaiſer par ce ſacrifice. Je ne rapporte point les injures, que cette Milice inſolente vomit contre ces trois cadavres, ſur leſquels elle exerça tout ce que la rage eſt capable d'inſpirer : enfin après avoir aſſouvi leur vengeance, les mutins jetterent celui du Kéaja dans un puits rempli d'immondices, & rendirent celui du Capitan-Bacha à ſa mére qui le redemandoit avec larmes. Quant à celui du Grand-Viſir, les Chefs de la révolte publierent qu'on les avoit trompés ; que ce corps n'étoit pas celui d'Ibrahim-Pacha, mais d'un autre qui lui reſſembloit : ils attacherent le cadavre à la queue d'un cheval, le traînerent devant le Serrail, auprès d'une magnifique fontaine que ce Miniſtre avoit fait bâtir, & le jetterent enfin aux chiens. C'eſt ainſi que ces trois grands Officiers de l'Empire Ottoman périrent miſérablement. On dit que dans la crainte d'être livré vif aux mécontens, Ibrahim s'empoiſonna dans la priſon ; on aſſûre auſſi que le Muphti exilé par le Grand-Seigneur dans une des Iſles de l'Archipel, y fut précipité dans la mer.

Après avoir ſatisfait leur vengeance ſur les Miniſtres, les ſéditieux réſolurent d'exécuter le deſſein

qu'ils avoient formé de détrôner Achmet, & de mettre à sa place Mahmouth son neveu fils de Mustapha déposé en 1702.

Aussitôt que l'infortuné Sultan eut reçu cette triste nouvelle, il donna ordre qu'on fît sortir Mahmouth de l'appartement, où il l'avoit fait garder jusqu'alors. » Souviens-toi, lui dit-il en le voyant paroître, que » Mustapha II. ton pére ne perdit le Trône que je » te céde aujourd'hui, que pour avoir eu une com- » plaisance trop aveugle pour le Muphti Feizula- » Effendi, & que je ne le perds moi-même que par un » excès de confiance en Ibrahim Pacha mon Visir. » Profite de ces exemples; ne t'attache point trop » à tes Ministres, & ne te repose sur eux qu'avec » beaucoup de circonspection. Si j'avois toujours sui- » vi mon ancienne Politique, de ne laisser jamais » mes Ministres trop long-tems en place, ou de leur » faire rendre souvent un compte exact des affai- » res de l'Empire, j'eusse peut-être fini mon régne » aussi glorieusement que je l'ai commencé. Adieu; » je souhaite que le tien soit plus heureux, & je te » recommande mes fils (*a*) & ma propre personne. « A ces mots le malheureux Achmet alla de lui-même s'enfermer dans la prison, d'où il venoit de tirer son neveu. Que servirent alors à ce Prince les richesses immenses, qu'il amassa toute sa vie avec une avidité extrême? Les Ministres de son avarice

(*a*) Les six fils d'Achmet s'enfermerent avec lui ce jour-là dans sa prison; mais le lendemain ils allerent loger ailleurs, les trois jeunes ensemble, & les trois aînés chacun dans un appartement séparé.

l'entraînerent dans leur chûte. Après la proclamation du nouveau Sultan, les mécontens confirmerent dans la dignité de Grand-Visir celui à qui Achmet avoit remis les Sceaux de l'Empire depuis la mort d'Ibrahim, mais seulement par provision, & en attendant le retour du Bacha d'Egypte, qu'ils avoient choisi pour remplir cette charge. Les Janissaires & les autres Milices résolurent ensuite d'augmenter leurs corps : le nombre de ceux qui se présenterent pour y entrer fut d'autant plus grand, qu'ils espéroient avoir part aux largesses accoutumées.

Le 2. Octobre le Kulkéaja chargé de faire entrer dans les coffres du Grand-Seigneur le revenu des droits, que les Sujets payent au Souverain, fut haché en piéces par les mutins, pour avoir osé leur représenter qu'ils devoient craindre de trop charger le Trésor Impérial par une augmentation de troupes. Les Rebelles employerent ce jour-là & les deux suivans à visiter les Palais des Ministres, & les maisons de ceux qui s'étoient sauvés. On trouva dans celui d'Ibrahim des sommes immenses, beaucoup de vaisselle d'argent & de diamans. Les Changeurs Arméniens & Juifs, & diverses autres personnes qui avoient la réputation de s'être enrichies sous le dernier Régne, eurent ordre sous de grandes peines de ne s'habiller que de drap, ou de certaines étoffes, & de ne porter à l'avenir que des bas jaunes, couleur que les Turcs ont le plus en horreur après le noir. Cet ordre fut exécuté avec beaucoup de rigueur contre ceux qui négligerent de s'y conformer.

Les principaux Chefs de la révolte parurent aussi devant le Grand-Seigneur : mais ils refuserent les honneurs qui leur furent offerts, de peur qu'un jour ils ne leur devinssent funestes. Souvent en effet après avoir attiré auprès de lui & comblé de graces & de bienfaits ceux à qui il est redevable de la Couronne, le nouveau Sultan leur en témoigne enfin sa reconnoissance comme ils le méritent. Le même Achmet dont je parle, ne se vit pas plûtôt sur le Trône, qu'il fit périr tous les Ministres, tous les Généraux & Officiers des Janissaires qui avoient eu part à la déposition de Mustapha ; on va bientôt voir un nouvel exemple de cette Politique.

Le 5. du même mois d'Octobre on tint un grand Divan : le six se fit le couronnement du Grand-Seigneur dans la Mosquée, où les Turcs croyent révérer le corps du Patriarche Jacob. Pendant la marche on jetta de l'argent au Peuple & à la Milice rangée en haie le long des rues. Après la cérémonie Sa Hautesse se rendit à la Mosquée de Mahomet, où elle fit sa priére, & retourna au Serrail.

Les Chefs des révoltés, à qui le Sultan avoit fait présent en cette occasion de très-beaux chevaux magnifiquement équippés, retournerent au Camp ; de-là ils envoyerent supplier Sa Hautesse de leur accorder les sûretés convenables : ils demanderent aussi qu'on rasât jusqu'aux fondemens les Belvéders, ou Maisons de plaisance, que le dernier Grand-Visir avoit fait bâtir sur le Canal de la mer Noire à deux lieues de Constantinople. Ils étoient encore alors en si grand nombre, qu'on n'osa leur rien re-

fuſer : Mahmouth leur accorda toutes leurs demandes ; & Patrona étant allé rendre viſite au nouveau Viſir-Azem , ce Miniſtre le reçut très-gracieuſement, ſans l'obliger à aucune des ſoumiſſions qu'il exige des plus grands de l'Empire.

Le ſept on conféra divers Emplois. Le Defterdar fut confirmé dans ſa place ; & l'Emir-Alem, favori de la Sultane Validé mére de Mahmouth, fut fait Kéaja du Viſir-Azem.

Après des jours ſi tumultueux la Cour commençoit à reprendre ſa tranquillité ordinaire. La préſence ſeule de Patrona, de Muſluh & de quelques autres Chefs des Révoltés, empêchoit qu'on ne regardât la rebellion comme entiérement éteinte : en les voyant le Monarque avoit encore peine à ſe perſuader, qu'il fût aſſûré ſur ſon Trône. Il devoit à ſon repos, & plus encore à ſa Couronne, la mort de ces déteſtables auteurs de ſa fortune. Le Grand Viſir, le Muphti, le Kam des Tartares & quelques autres Miniſtres aſſemblés ſecrétement par ſon ordre en prononcerent l'Arrêt ; & le vingt-cinq tout étant prêt pour l'exécution, les Rebelles furent mandés au Serrail, ſous prétexte de continuer la conférence qui avoit été commencée le vingt-trois, tant ſur les affaires de Perſe, que ſur celles de l'Empire. Lorſque chacun eut pris ſa place, le Grand Viſir adreſſant la parole à Patrona : *Sa Hauteſſe*, dit-il, *vous fait Béglerbeg de Romélie, & vous donne le Commandement de trente mille hommes, avec leſquels vous irez joindre Achmet Bacha de Babilone, pour agir de concert avec lui contre les Perſans.* S'étant enſuite tourné vers

vers Musluh & l'Aga des Janissaires, il dit au premier que le Grand-Seigneur le faisoit Béglerbeg de Natolie, & lui donnoit le Commandement d'un corps de troupes; & au second, qu'on le faisoit Bacha à trois queues. S'adressant enfin à Zuzalizade Kadileskker d'Asie, & à Abdollah-Effendi, *Le Sultan,* leur dit-il, *vous fait présent à chacun d'une queue.* A peine le Visir eut achevé de parler, que tout le Divan s'écria: *Qu'on extermine les ennemis de l'Empereur & de l'Empire.* Au même moment plus de trente personnes le sabre à la main entrerent en foule, & massacrerent ces malheureux avant qu'ils eussent le tems de se reconnoître. Ceux de leur suite furent aussi investis & mis à mort dans le Serrail, dont on avoit fermé toutes les portes.

Toutes les révoltes s'exécutent à peu près de la même maniére, que celle que je viens de décrire: elles ont à peu près les mêmes principes, les mêmes symptômes & les mêmes suites. Les horreurs en sont plus ou moins grandes, selon que les séditieux ont plus ou moins d'avantage: quelquefois le Monarque même est compté au nombre des victimes qu'elles immolent à leur fureur. Achmet perdit le Sceptre: il pouvoit encore perdre la vie; & ces jours horribles n'étoient pas fort anciens, où l'on avoit vû Osman & Ibrahim, tous deux Empereurs comme lui, sacrifiés à la haine de leurs barbares sujets. Je vais tracer en peu de mots l'histoire funeste des principales circonstances, qui accompagnerent la mort d'Osman.

Mort d'Osman.

Ce Prince donna lieu à la sédition, en voulant, sous prétexte de faire le voyage de la Méque, aller établir le siége de l'Empire ailleurs qu'à Constantinople. Il changea sans doute de sentiment & de projet, lorsqu'il vit ses troupes mutinées, & leurs Officiers prêts à tout entreprendre. Mais une fausse démarche, qu'un peu plus de sagesse & de prudence eût pû prévenir, ne se répare souvent que très-difficilement; quelquefois rien au monde ne peut détourner les effets tragiques dont elle est suivie: tel fut le malheur d'Osman. Le Visir-Azem & Alil-Bacha allerent inutilement de sa part au Camp des Mutins les assûrer qu'il détestoit le voyage de la Méque, qu'il étoit prêt à leur livrer ceux qui le lui avoient conseillé, & qu'il donneroit de plus à chaque Spahis & à chaque Janissaire soixante sequins, avec une veste & deux aspres d'augmentation de solde pour le reste de leur vie. Loin d'adoucir ces furieux, ces offres flatteuses augmenterent leur indignation contre ceux qui les leur faisoient, surtout contre Alil-Bacha, qu'ils considérerent comme un déserteur; ils le mirent en piéces, & coururent en foule chez Alil, où Osman s'étoit réfugié, ainsi qu'il le conjecturerent des propres discours de cet Officier.

Lorsque des Rebelles ont assez de noirceur, pour attenter à la vie de leur Souverain, ils le font ordinairement en secret, ou par le poison, ou par l'as-

N. Hallé inv. Cl. Duflos Sculp.

ſaſſinat ; ſoit que le crime ne puiſſe étouffer en eux le reſpect qu'ils conſervent encore pour le ſang Royal ; ſoit qu'ils veuillent ôter tout prétexte de venger ſur eux leur déteſtable parricide. Mais les Janiſſaires inſolens firent voir en cette occaſion, qu'ils n'avoient en vûe que de braver la Majeſté du Trône par leur perfidie, & d'achever leur trahiſon avec l'éclat le plus audacieux. Dès qu'ils apperçurent Oſman avec Huſlain, ils ſe jetterent ſur l'un & l'autre avec une fureur égale, ſans reſpecter le nom ni la Majeſté ſacrée du Prince. Huſlain fut d'abord maſſacré ; à l'égard du Sultan, il fut réſervé pour de plus grands malheurs.

Après cet attentat, les ſéditieux proclamerent Muſtapha. Auſſi-tôt ils lui députerent pour l'avertir que ſon ennemi étoit entre leurs mains, & pour ſçavoir de lui s'il ſouhaitoit qu'ils le lui livraſſent ; mais ce Prince leur ayant fait réponſe par pitié ou par haine, qu'il ne vouloit pas voir Oſman, & qu'il leur laiſſoit la liberté d'en diſpoſer à leur gré, ils ſe crurent dèſlors autoriſés à commettre contre ce malheureux Monarque les plus grandes indignités. Ils le placerent au milieu d'eux, monté ſur un cheval qui avoit peine à ſe ſoutenir, & ayant ſur la tête une calotte au lieu de Turban : en cet état ils le promenerent par toutes les rues de Conſtantinople, pouſſant juſqu'au Ciel des cris épouvantables, & portant devant lui les têtes de ſes Officiers les plus fidèles.

Quelles étoient alors les penſées de ce Prince infortuné, aſſis peu d'heures auparavant ſur un des

premiers Trônes de l'Univers, & qui pouvoit alors ſe croire pétri d'une autre maſſe que le commun des mortels ? Il ne penſoit à rien ſans doute ; il étoit abſorbé dans ſa douleur. Des larmes améres couloient cependant de ſes yeux ; ſa langue faite pour dicter des Arrêts & donner des Loix n'oſoit proférer une ſeule parole ; ſes profonds ſoupirs exprimoient ſes peines, & inſpiroient de la pitié aux plus barbares : ſon peuple conſterné voyoit avec horreur ce douloureux ſpectacle ; mais redoutant la milice inſolente, il gardoit un profond ſilence. Un ſeul homme qui n'avoit ſans doute que la vie à perdre, oſa crier au Sultan, qu'il conſervât l'eſpérance ; quelques-uns ajoûtent qu'il ôta ſon Turban de deſſus ſa tête, pour en couvrir celle de ſon Souverain.

Arrivé au Camp des Rebelles, Oſman s'y vit expoſé à de nouveaux outrages. Les uns l'appelloient le voleur, le déſerteur de leur Tréſor : d'autres ſe tenoient devant lui dans des poſtures inſultantes ; quelques-uns encore plus effrontés paſſoient ſous ſes bras des mêches à demi éteintes, & faiſoient des grimaces effroyables : tous crioient en grinçant les dents qu'il méritoit d'être étranglé. Réduit au ſilence, le Monarque malheureux attendoit triſtement qu'un funeſte cordon vînt mettre fin à ſes maux : ſi dans ces terribles inſtans il penſa à quelque choſe, ce fut au moyen le plus court d'abréger ſa vie & ſes malheurs.

Après avoir épuiſé ſur lui toute leur rage, les révoltés le firent monter dans le chariot deſtiné à conduire les criminels au ſupplice, & placerent le

Bourreau à ſes côtés. A cette vûe Oſman rompit le ſilence. *Muſulmans*, s'écria-t-il, *généreux Muſulmans, étranglez-moi, je vous en ſuplie; que je reçoive la mort par les mains de tant de vaillans ſoldats, plûtôt que par celles d'un infâme Bourreau.* En prononçant ces mots qu'il répéta ſouvent, il arriva au Château des ſept Tours, où il fut enfermé. Ce n'eſt pas que pluſieurs des plus enragés n'euſſent été d'avis de conſommer leur crime; mais ils furent retenus par quelques-uns plus modérés, ſur ce principe, que la vie d'un Prince eſt ſacrée, & qu'il n'eſt pas permis d'y attenter; ſcrupule bien fondé, mais qui venoit bien tard, après une ſuite d'attentats auſſi horribles.

Peu de tems après le bruit ſe répandit qu'Oſman avoit été maſſacré dans ſa priſon. A cette nouvelle, une partie des Janiſſaires ſe ſouleva, en criant: *Où eſt Oſman? Où eſt Oſman?* Le Prince qui entendit ces cris de ſa fenêtre, oſa ſe flatter d'un heureux retour: il dit aux ſoldats quelques paroles obligeantes; mais contens de l'avoir vû, ils ne daignerent pas l'écouter.

Cependant Muſtapha avoit pris poſſeſſion de l'Empire, & en avoit remis les ſceaux à Daüt-Bacha, qui avoit épouſé une de ſes ſœurs. Cet ambitieux Miniſtre qui rouloit de grands deſſeins, ſe vit à peine à la tête des affaires, qu'il ordonna la mort d'Oſman, & courut au Château des ſept Tours, ſuivi de pluſieurs eſclaves munis de cordons de ſoie. Daüt s'approche de l'infortuné Monarque, lui apprend qu'il a reçu de Muſtapha l'arrêt de ſa mort,

& l'assûre qu'il l'exécute à regret. Osman se récrie à cette nouvelle. *L'arrêt de ma mort*, dit-il ? *Et ne sçait-on pas quelle est mon innocence ? Si ce fatal voyage dont on m'accuse étoit un crime* (a), *n'en a-t-on pas puni les auteurs ?* Le Visir ne répondit à ce discours que par cette terrible sentence : *il faut mourir.* A ces mots Osman soupira, & demanda avec instance le tems de recommander son ame à Dieu : aussi-tôt il se jetta à genoux, & fit à haute voix une ardente priére entrecoupée de soupirs & de larmes. Cependant l'horreur de la mort l'emporta dans son ame sur la confiance au Prophéte ; réfléchissant tout à coup qu'à quinze ans il perdoit l'Empire & la vie par la main des bourreaux, il se leva brusquement, comme s'il eût été transformé en un autre homme, & s'adressant à ses Gardes : *Mes amis*, s'écria-t'il avec transport, *n'y-a-t-il personne parmi vous qui veuille me donner un poignard pour défendre mes jours ?* Daüt qui ne soutenoit qu'avec peine la vûe d'un spectacle si funeste, & qui craignit l'impression que pouvoient faire les mouvemens dont le Prince étoit agité, fit signe aux esclaves de s'avancer. Osman courut au-devant d'eux, en renversa trois à coups de poing, & écarta les autres avec une force, qui ne pouvoit être produite en lui que par l'idée de sa grandeur passée.

Ce combat si inégal avoit déja duré quelques

(a) Ce voyage n'étoit pas le seul crime qu'on lui imputoit : il avoit épousé la fille du Muphti ; & les Turcs en furent si choqués, qu'ils publierent qu'il violoit les Loix de ses prédécesseurs, & qu'il n'y avoit rien de sacré pour lui.

inſtans, quand un des exécuteurs plus adroit que les autres jetta au Prince par derriére le cordon de ſoie, & le ſerra ſi fortement, qu'il le renverſa. Cependant le feu de la jeuneſſe l'animoit au point, & la vigueur de ſon tempérament étoit telle, que tous les bourreaux enſemble qui s'étoient jettés ſur lui, ne pouvoient venir à bout de l'étrangler ; il ſe débattoit encore avec force, & ne ceſſa de s'agiter, qu'après qu'on lui eut donné un coup de hache ſur l'épaule & un autre derriére le cou : le ſang ſortit à gros bouillons par le nez & par la bouche. Ainſi mourut Oſman Empereur des Turcs par la rage de ſes propres Sujets. Le Viſir lui fit couper une oreille qu'il porta à Muſtapha, comme une preuve certaine de la mort de ſon Rival. Pour mieux s'en convaincre, celui-ci fit apporter le cadavre au Serrail, où il l'éxamina avec ſoin.

A l'égard d'Ibrahim, dont l'eſprit émouſſé par ſes débauches donna lieu à ſes Sujets audacieux de ſuppoſer qu'il n'avoit point aſſez de génie pour ſoutenir la gloire du Trône des Ottomans, il eut le même ſort qu'Oſman ; mais ſa mort ne fut pas accompagnée de circonſtances ſi touchantes : le cordon en délivra l'Empire ſans beaucoup de formalités.

La dépoſition du Monarque ou ſa mort n'eſt pas toujours chez les Turcs une ſuite néceſſaire des ſéditions. Il eſt des émotions qu'un habile Miniſtre ſçait diſſiper, ſoit en amuſant les mutins par des promeſſes, ſoit en leur accordant des articles peu importans : lorſque l'orage eſt paſſé, il venge l'honneur du Sceptre offenſé.

La Sultane Kraly résolut de perdre Mahomet IV. dans la seule vûe de renverser l'autorité de la Validé par la chute de celui qui la lui confioit. Pour réussir dans son dessein, elle en fit confidence au Grand-Visir qui y donna les mains, à condition que lorsqu'Achmet seroit sur le Trône, il épouseroit aussi-tôt sa fille ; ce que ce Prince accepta avec joie : il jura même que la Sultane Kraly auroit sous lui plus de part au Gouvernement, que la Validé n'en avoit jamais eu. Que ne feroit-on pas pour une Couronne !

La molesse de Mahomet & sa trop grande crédulité avoient indisposé les Janissaires. Le Visir en étant informé, leur fit proposer le projet de la Sultane, sans cependant paroître y prendre aucune part. Cette Milice inconstante donna avec plaisir dans ce complot, & se détermina sur le champ à rompre le serment de fidélité, qu'elle avoit juré à son maître. Alors le Ministre commença à laisser soupçonner, que la conspiration ne lui étoit ni inconnue, ni désagréable ; & pour aigrir les esprits de plus en plus, il conseilla au Grand-Seigneur de ne point écouter les murmures des séditieux, & de punir sévérement les plus mutins.

La présence seule de Mahomet retardoit l'exécution de l'entreprise. Le Visir de concert avec la Sultane & Achmet fit part au Roi de Pologne de la révolution générale, qui ménaçoit l'Empire. On lui faisoit entendre qu'il devoit profiter de cette conjoncture, pour pénétrer dans le sein de la Turquie ; dans le fond on n'avoit d'autre vûe, que de

rendre

rendre Mahomet plus odieux à ses Sujets par cette irruption, & de faciliter le succès des desseins des factieux. Mahomet, ainsi qu'ils l'avoient pensé, impatient de prévenir le Roi de Pologne, partit de Constantinople à la tête des Janissaires, après avoir fait trancher la tête à ceux qui refusoient de le suivre.

Cette expédition ne fut pas aussi longue qu'on se l'étoit imaginé ; le retour inespéré du Monarque trahit toutes les mesures des Conjurés : il répandit la terreur parmi eux ; les plus déterminés même perdirent courage. La Validé apprit à Mahomet qu'elle avoit entendu des murmures pendant son absence : à cette premiére ouverture elle ajoûta tout ce que la crainte est capable d'inspirer aux esprits pusillanimes ; la défiance donna lieu aux soupçons. Pour mieux s'éclaircir, Mahomet rappella le Grand-Visir de Hongrie, feignant d'avoir à lui donner des ordres de la derniére importance. La peur perdit le Ministre infidèle & ambitieux : le Sultan informé de ses complices, les fit étrangler sur le champ dans la grande cour du Serrail (*a*) ; & il échappa pour cette fois à la fatalité de sa destinée.

Le Serrail est donc un Théâtre, où se passent différentes scénes qui influent sur tout le reste de l'Etat. Toutes les Sultanes sont ambitieuses : toutes veulent dominer ; mais presque toutes igno-

(*a*) Autrefois les Sultans faisoient crever les yeux aux Rebelles, ou les faisoient jetter dans la Mer. Amurat en agit ainsi envers son fils Saüs, envers ses Lieutenans, & envers les Grecs qui les avoient assistés.

rent l'art de régner. De-là ces divisions, ces troubles, ces mouvemens tumultueux, qui par contagion se communiquent jusqu'aux extrémités de l'Empire, où l'on ressent les mêmes passions dont ces femmes sont agitées dans les appartemens solitaires du Serrail; mouvemens tantôt appaisés, tantôt portés aux derniers excès, mais toujours plus que suffisans pour ébranler les fondemens du Trône, même pour le renverser, si un ennemi puissant sçavoit profiter de ces momens critiques.

Au reste ce que je viens de dire du Gouvernement des femmes chez les Turcs, & des suites funestes de leur mauvaise administration, ne sçauroit établir une régle générale peu favorable aux rares qualités, qui dans tous les tems ont brillé dans tant d'Héroïnes que la postérité admirera. Les Auteurs Romains nous ont conservé l'histoire de plusieurs femmes, auxquelles la République eut les plus grandes obligations. La mére & la femme de Coriolan sauverent Rome du ressentiment de ce Général irrité. Livie donna à Auguste un conseil, qui en faisant cesser les proscriptions, assûra le repos de ce Prince, & mit fin aux conjurations qu'on ne cessoit de former contre sa vie.

Le Czar Pierre le Grand qui fit changer de face à toute la Moscovie, qui créa, pour ainsi dire, des hommes nouveaux dans son Pays, qui vainquit enfin l'intrépide Charles XII. auroit été lui-même non-seulement vaincu, mais même tué ou fait prisonnier, sans le secours de sa derniére épouse. Cette

femme ſortie de la plus baſſe naiſſance, mais dont la grandeur de courage & le génie égaloient tout ce qui s'eſt dit des plus grands Héros, le tira du péril auquel il étoit expoſé : elle l'arracha des mains des Turcs ; & profitant habilement de l'avarice du Grand-Viſir, elle fit plus dans un ſeul inſtant, que ſon mari n'avoit fait dans toute ſa vie.

Les Hiſtoriens rapportent que Sémiramis ſurpaſſa par ſes grands talens, non-ſeulement toutes les autres femmes, mais les hommes mêmes. Non contente de conſerver les Etats, dont Ninus ſon mari lui avoit laiſſé l'adminiſtration, elle fit de nouvelles conquêtes, & immortaliſa ſon nom par de grandes victoires & par les plus ſuperbes édifices. Elle étoit occupée à l'arrangement de ſes cheveux & de ſa coëffure, lorſqu'elle apprit la révolte du Gouverneur de Babilone : auſſitôt auſſi courageuſe qu'elle étoit belle, elle accourut ſes cheveux à moitié épars, & demeura dans ce glorieux déſordre, juſqu'à ce qu'elle eût fait rentrer la Ville dans le devoir.

Débora jugea glorieuſement pendant pluſieurs années le peuple Juif, cette Nation inquiéte, toujours portée à la révolte & aux murmures.

Zénobie Reine de Palmire, plus illuſtre encore que ſon mari, quoi que ce fût un Prince de mérite, fit la guerre & gouverna ſes Etats avec la plus grande prudence.

Quels exemples n'avons-nous pas eu en France dans pluſieurs Régentes, de la ſageſſe & de l'habileté de quelques Princeſſes dans le Gouvernement !

La mémoire de la Reine Elisabeth est encore récente ; & personne n'ignore avec quelle capacité elle sçut conserver son autorité sur un peuple toujours attentif à prescrire des bornes au pouvoir de ses Maîtres, & jaloux jusqu'à l'excès de ses priviléges presque égaux à ceux de la Souveraineté.

La Reine de Portugal, femme de Dom Juan, soutint glorieusement la Couronne & la fortune de ses enfans après la mort de son mari : elle fit éclater sur le Trône & dans sa Régence les qualités les plus capables d'éternifer sa mémoire. La Politique & le soin des affaires de l'Etat étoient son unique étude & sa plus importante occupation. Depuis long-tems elle s'étoit appliquée à pénétrer les différens caractéres des hommes, & à deviner sous les dehors les plus spécieux les sentimens les plus cachés de tous ceux qui l'approchoient.

Combien de négociations importantes conduites par des femmes avec un secret impénétrable ! Philippe de Comines, Historien dont l'autorité est d'autant plus respectable, qu'il est également judicieux & sincére, parle dans ses Mémoires (*a*) d'une Demoiselle qui fut envoyée d'Angleterre en France pour une négociation de la derniére importance. » Si bien, dit-il, exploita cette femme, qu'elle ga- » gna le Seigneur de Clarence, qui promit de se » tourner de la part du Roi son frére. «

La Reine Marie de Hongrie, femme de Louis XII. Roi de France, fut pendant vingt-trois ans

(*a*) Livre III. page 208.

Gouvernante des Pays-Bas, & y rendit des services considérables à l'Empereur Charles-Quint son frére; elle y soutint de grandes guerres, le plus souvent en personne, toujours à cheval comme une Amazone.

La Princesse d'Epinoy, dans l'absence de son mari, donna les ordres en Capitaine, & combattit en soldat, & défendit pendant deux mois la ville de Tournai contre tous les efforts du Duc de Parme; elle l'eût sauvée, si les Bourgeois ne l'avoient obligée de capituler.

L'histoire me fourniroit mille autres exemples propres à faire voir, que dans le maniment des affaires, les femmes sont quelquefois capables d'affermir un sceptre confié à leurs soins & d'en augmenter la gloire, de rendre enfin les sujets heureux, & de contenir des voisins jaloux.

Il semble qu'à considérer le naturel des femmes, ordinairement doux, porté à la paix, & peu propre aux fatigues de la guerre, leur Gouvernement doive être plus pacifique, & par conséquent utile à l'Etat. Cependant parce qu'elles ne sont pas communément expérimentées dans les affaires, ce qui les oblige d'agir par les conseils d'autrui, il faut avouer que souvent il arrive malgré elles dans leur administration, des maux qu'elles ne sont pas en état d'empêcher, quand une fois elles s'y trouvent engagées.

CHAPITRE V.

Derniéres réflexions sur l'instabilité du Trône Ottoman.

AInsi par une fatalité propre & particuliére au Trône des Ottomans, le Gouvernement des femmes l'a presque toujours ébranlé jusqu'aux fondemens : les plus terribles secousses qu'elles ont occasionnées, ont souvent renversé, & toujours fait chanceler les Monarques trop indulgens, qui se sont reposés sur elles du soin de leurs Etats. Nées esclaves, & souvent achetées au marché, sans éducation, & sans expérience, les Sultanes n'ont pour guide que leurs passions; l'exemple de la despoticité du Prince leur persuade qu'elles peuvent tout ce qu'elles veulent. L'oisiveté de Mahomet IV. acheva d'obscurcir la splendeur de la Monarchie. Les Bachas méprisant le Gouvernement d'une femme, ne respecterent plus l'autorité Souveraine. Les Persans reprirent tout ce qu'ils avoient perdu sous les prédécesseurs de ce Prince, & les Chrétiens reconquirent une partie de la Hongrie : leurs divisions seules arrêterent le progrès de leurs conquêtes.

La soumission des sujets de l'Empire fut autrefois utile à des Princes sages & éclairés, pour terminer les entreprises les plus glorieuses. Mais parce que tout ce qui est porté à l'excès dégénere en vice, elle est aujourd'hui un obstacle à la grandeur

des Sultans efféminés, qui permettent rarement à ceux qui les approchent de dire la vérité, qui presque jamais ne leur demandent leur avis sur les affaires les plus importantes, & qui, pour trop aimer la flatterie, trouvent difficilement des gens assez courageux, pour dire hardiment ce qu'ils pensent. En cela bien différens de Cyrus, qui étoit appellé *Pere* par ses sujets, parce qu'il ne manquoit jamais de récompenser ceux qui lui avoient donné quelque bon avis; aussi les nommoit-on *les yeux & les oreilles du Roi.*

Je finis cet Ouvrage par les judicieuses réfléxions de l'Auteur de l'Histoire de Charles XII. Roi de Suéde; elles serviront à confirmer ce que j'ai dit au sujet de l'affoiblissement de l'Empire Ottoman.

» Les Janissaires & les Spahis, dit cet Ecrivain, » attaquent en désordre, incapables au moindre » échec d'écouter le commandement, & de se rallier. Leur Cavalerie qui devroit être excellente, » attendu la bonté & la légéreté de leurs chevaux, » ne sçauroit soutenir le choc de la Cavalerie Allemande. L'Infanterie ne sçait point encore faire » un usage avantageux de la bayonnette au bout » du fusil. De plus les Turcs n'ont pas eu un grand » Général de terre depuis Couprougly, qui conquit » l'Isle de Candie.

» Un esclave nourri dans l'oisiveté & dans le silence du Serrail, fait Visir par faveur, & Général malgré lui, conduit sans expérience une armée toujours prête à se mutiner. Quel défaut dans » la Politique! Tous les Princes Chrétiens par leurs

» Agens & par leurs Ambaſſadeurs réſidens à la
» Porte, malgré le ſecret du Miniſtére, en péné-
» trent toutes les intentions.

» Le Sultan au contraire, enfermé dans ſon Ser-
» rail parmi ſes Femmes & ſes Eunuques, ne voit
» que par les yeux de ſon Grand-Viſir, qui auſſi
» inacceſſible que ſon Maître, également occupé
» des intrigues du Palais, & ſans correſpondance
» au-dehors, eſt d'ordinaire trompé, & trompe le
» Sultan, qui le dépoſe ou le fait étrangler à la
» premiére faute, pour en choiſir un autre auſſi
» ignorant ou auſſi perfide, qui ſe conduit comme ſes
» prédéceſſeurs, & qui tombe bien-tôt comme eux.

» Telle eſt encore pour l'ordinaire l'inaction &
» la ſécurité de cette Cour, que ſi les Princes Chré-
» tiens ſe liguoient contre elle, leur flotte ſeroit
» aux Dardanelles, & leur armée de terre aux portes
» d'Andrinople, avant que les Turcs euſſent ſon-
» gé à ſe défendre ; mais les divers intérêts qui di-
» viſeront toujours la Chrétienté, ſauveront les Turcs
» d'une deſtinée, que leur peu de politique & leur
» ignorance dans la guerre & dans la marine ſem-
» ble préparer aujourd'hui. «

C'eſt-à-dire, que leurs beaux jours ſont paſſés, que leur gloire eſt ſur ſon déclin, & qu'ils portent au milieu d'eux un principe de deſtruction. C'eſt-à-dire, que cette Puiſſance formidable élevée ſur les ruines de tant d'autres Etats, l'unique effroi de la Chrétienté depuis tant de ſiécles ; ce Coloſſe orgueilleux formé du débris de tant de Couronnes, enflé

enflé des dépouilles de tant de Nations, cimenté du ſang & des larmes de nos fréres; ce Gouvernement tyrannique, dont l'éclat & la durée démentent toutes les régles de la bonne Politique, à qui il ſemble que le Seigneur ait abandonné les grandeurs de la terre pour éprouver la foi de ſes Elûs, cet Empire barbare enfin, après être parvenu à ſon dernier terme, chancelle, & laiſſe entrevoir qu'il pourra bien rentrer un jour dans le néant d'où il eſt ſorti.

Fin du ſecond Tome.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre : *Mœurs & Usages des Turcs, leur Religion, leur Gouvernement, avec un abrégé de l'Histoire Ottomane* ; & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le 7 Décembre 1745.

MAUNOIR.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé ANTOINE-URBAIN COUSTELIER, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Les Mœurs & Usages des Turcs, leur Religion & leur Gouvernement, avec un Abrégé de l'Histoire Ottomane* ; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant traiter favorablement l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la datte des Présentes : faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangére dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement ou autres, sans la permission expresse ou par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur les Registres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles, que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille im-

primée attachée pour modèle ſous le contreſcel des Préſentes, que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1745. qu'avant de les expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'Approbation aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le ſieur Dagueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très cher & féal Chevalier le ſieur Dagueſſeau Chancellier de France, le tout à peine de nullité des préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés Conſeillers & Sécretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingt-un de Janvier l'an de grace mil ſept cens quarante-ſix, & de notre Régne le trente-uniéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

SAINSON.

A PARIS, de l'Imprimerie de la Veuve DELATOUR, ruë de la Harpe, aux trois Rois, 1747.

[illegible], que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de les exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le sieur Daguesseau, Chancelier de France; le tout à peine de nullité des présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le vingt un de Janvier l'an de grace mil sept cens [illegible] & de notre Regne le trente-unième. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

A PARIS, de l'Imprimerie de la Veuve Delatour, rue de la Harpe, aux trois Rois, [illegible]